This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

INDIANA
UNIVERSITY
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Tome IX Nos 1-12 1892

REVUE BÉNÉDICTINE

REPRODUCTION ANASTATIQUE 1964

DIRECTION ET ADMINISTRATION : ABBAYE DE MAREDSOUS (Belgique)

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE BÉNÉDICTINE.

TOME IX. — 1892.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
BÉNÉDICTINE

IXme ANNÉE.

ABBAYE DE MAREDSOUS,
Belgique.

1892.

Digitized by Google

INDIANA UNIVERSITY LIBRARY

Digitized by Google

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES.

I. Histoire littéraire.

Critique des sermons attribués à Fauste de Riez. 49.
L'auteur de l'admonition synodale sur les devoirs du clergé. 99.
Itoria, un nouveau mot latin. 173.
Galilée et la Belgique. 207, 254, 398, 448.
Le recueil primitif des homélies de Bède sur l'Évangile. 316.
Amalaire. 337.
Une lettre de S. Jérôme sur le Cierge Pascal. 392.
Le premier volume des *Anecdota Maredsolana*. 443.
L'homéliaire d'Alcuin retrouvé. 491.
Une nouvelle défense de Gersen. 568.

II. Histoire monastique.

Les Bénédictines du Saint-Sacrement. 385, 433, 481.
Philippe de Harvengt, abbé de Bonne-Espérance. 24, 69, 130, 193, 244.
Notes sur un ancien psautier d'Hastières. 109.
Étude sur le *Vita Gerardi Broniensis*. 157.
Laurent Kalfson, O. S. B. 224.
Geoffroi de Vendôme. 266.
Baudouin de Boucle et les origines de l'abbaye de Baudeloo. 307.
Un rouleau des morts de l'abbaye de Saint-Trond. 327.
Dom Gabriel Wüger. 369.
Un abbé d'Egmont au XIIIe siècle. 406.
Cluny, son action religieuse et sociale. 465, 498.
Le collège bénédictin de Saint-Adrien, à Grammont. 517.
Les chapitres généraux de l'ordre de St-Benoît du XIIIe au XVe siècle. 545.
Saint Victor III. 558.
Mélanges. 41, 136, 380, 415.

III. Articles Divers.

Une nouvelle brochure de l'abbé Bigou. 13.
Beethoven peint par lui-même. 32, 78.
Choses d'Orient. 43, 279.
Janssen. 62.
Mgr Belin. 97.
L'Eglise au Chili. 113, 178, 213, 352.
Lettre encyclique de Léon XIII aux catholiques de France. 145.
Une intéressante démonstration du rythme grégorien. 220.
Réponse du Saint-Siège sur la question du juste salaire. 241, 289.
Le premier Congrès de la Ligue démocratique belge. 509.
La prédestination d'après saint Augustin et saint Thomas. 529.

IV. Bibliographie.

AUGER (Alf.).—*De doctrina et meritis Joannis van Ruysbroeck*. 575.
BAEUMER (S.).—*Johannes Mabillon*. 523.
BARBIER (V.). — *Histoire de l'Abbaye de Floreffe*. 92.
BESSE, O. S. B. — *Le Moine Bénédictin*. 143.
BRABANT (F.).— *Hist. politique interne de la Belgique*. 286.
CASIER (J.).— *Au Ciel*. 478.
CAUCHIE (A.).— *La querelle des investitures*, 2e partie. 235.— *La grande procession de Tournai*. 428.
CHABOT (J.-B.). — *De S. Isaaci ninivitae vita scriptis*. 426.
CHEVALIER (U.). — *Souvenir d'une excurison archéol. en Espagne*. 192.
COMIRE (E.).—*La bonne exécution à l'église de la musique et du plain-chant*. 95.
CRAS (J.).—*Les joies de la Ste Vierge*. 237. — *La vraie dévotion au S. C. de Jésus*. 237.
DE BECKER. — *Une nouvelle mercuriale*. 93.
DECAMPS (G.).— *Fories et Bolania*. 287.— *La Celle de la Ste-Trinité*. 524.
DEMARTEAU (Jos.).—*Notes de littérature et d'art chrétien*. 189.— *La première église de Liége*. 238.
DEWEZ.—*Vie de S. Jean-Baptiste*. 430.
ENGELBRECHT (Aug.). — *Patristische Analekten*. 425.
Flowers of Nazareth. 473.
GÉNART (Ch.). — *Coutelier ... de Gembloux*. 431.
GOTTWALD (Ben.). — *Catal. Cod. MS.S..... Engelberg*. 232.
GRANGER. — *Les archives de la dévotion au S.-C.* 573.

Digitized by Google

GREENY (W. P.). — *Illustrations of incised slabs.* 525.
GRUNDL (Beda). — *De interpol. ex S. Justini sec. Apol.* 526.
GUCKEL (Mart.).—*Heinrich Braun.* 191.
HJELT (Arth.)—*Études sur l'Hexaméron de Jacq. d'Edesse.* 524.
HOORNAERT (H.). — *Ballades russes.* 526
HORN (Michel). — *Musique d'église.* 240.
JANSSENS (Alph.). — *Rozekens Eerste Communie.* 288.
JANSSENS (Laurent), O. S. B. — *Le rythme du chant grégorien.* 143. — *Les trafiquants d'enfer.* 239. — *Le coup de grisou.* 429.
KIECKENS (J. F.).— *Étude hist. sur St-Boniface de Bruxelles.* 190.
LAHAYE (H.).— *Invent. analyt... de la corresp. du conseil prov. de Namur.* 335.
LEBARQ. — *Œuvres oratoires de Bossuet.* 94.
LEJEUNE. — *Mon Pays et mon Village. Hist. de Nalinnes.* 238.
LIBERT (P. de Malines). — *Manuel du Tiers-Ordre.* 233.
MACKINONN (J.).—*Ninian und sein Einfluss.* 526.
MERTENS (Aug.). — *Étude sur l'église de Tervueren.* 144.
MICHAEL (Em.). — *Ignaz von Döllinger.* 332.
MONCHAMP (S.). — *Galilée et la Belgique.* 141.
MORIN (S.). — *Der Ursprung des gregorian. Gesangen.* 432.
PAGANELLI (A.). — *Cronologia Biblica e i fatti dei due Tobia.* 96.
PASTOR (L.). — *Johannes Janssen.* 576.
PETIT (Ad.). — *Sacerdos rite institutus.* 192.
QUEUTELOT (E.). — *Saint Basle et le monast. de Verzy.* 525.
RICKER (A.). — *Das Perikopen system.* 474.
SCHMIDT (A.).—*Œdypus Tyrannus of Sophocles.* 576.
THÉOPHILE.—*Pèlerinages monastiques.* 575.
TINEL (E.). — *Missa in hon. B. M. V. de Lourdes.* 476.
TOUSSAINT.—*Hist. de la seigneurie de Dave.* 336.
TYCK (Ch. — *Notices hist. sur les congrég. et communautés rel.* 572.
VAN CALOEN (G.). — *Carnet d'un moine.* 240.
VAN DUYZE (Fl.). — *Oude Nederlandsche Liederen.* 477.
VAN SPILBEECK (J.). — *Notice sur le tableau vénéré à l'abbaye de Soleilmont sous le nom de N. D. de Rome.* 192. — *Le B. Louis, comte d'Arnstein.* 335.—*La B. Hildegonde de Meer.* 335. —*Le B. Godefroid de Cappenberg.* 573.
VAN SPILBEECK (W.). — *Het Herenthals Klooster... Besloten Hof.* 527.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

A

Admonition synodale. — Auteur 99.
Alcuin. — Homéliaire 491.
Amalaire. — 337.
Anecdota Maredsolana. — 442.
Arras. — Bénédictines 3.
Aulne. — Abbaye 139.

B

Baudeloo. — Abbaye. — Origine 307.
Baudouin de Boucle. — 307.
Bayeux. — Bénédictines 1.
Bède. — Homélies sur l'Évangile 316.
Beethoven. — 32,78.
Bénédictines du S. Sacrement. — 1.
Bernard (S.). — Poèmes 42.
Bibliothèques monastiques. — 41.
Bonne-Espérance. — Cf. Philippe, abbé.
Boulogne. — Bénédictines 433.
Bourges. — Bénédictines 387.
Boyl. — Fray Bernal 415.

C

Césaire d'Arles (S.). — 105.
Chapitres généraux. O. S. B. — 545.
Chili. — Église. — 113, 178, 213, 352.
Chiliasme. — 13.
Cierge pascal. — 392.
Cluny. — Son action 465, 498.
Cologne. — Bénédictines 489.
Craon. — Bénédictines 9.

D

Driebergen. — Bénédictines 481.
Dumfries. — Bénédictines 485.

E

Egmond. — Abbaye O. S. B. L'abbé Lubert 406.
Endenich. — Bénédictines 487.
Epinlieu. — Abbaye O. Cist. Fondation 381.

F

Fauste de Riez. — Sermons 49.
Foillan (S.). — Vie 137.

G

Galilée et la Belgique. — 207, 254, 398, 448.
Geoffroi de Vendôme. — 266.
Gérard (S.) de Brogne. — Vie 157.
Gersen. — 568.
Gilles li Muisis. — 42.
Gouffart. — Dom Martin, abbé O S. B. 140.
Grammont. — Abbaye O. S. B. 517.

H

Hastière. — Psautier MS. 109.
Hugues. — Prieur de Lobbes 41

I

Itoria. — Nouveau mot latin 173.

J

Janssen. — Biographie 62.
Jérôme (S.). — Lettre sur le Cierge pascal 392.

K

Kalfson (Laurent), O. S. B. — 224.

L

Langhe (Olivier de). — Moine de St-Bavon 420.
Léon XIII. — Encyclique 145,241, 289.
Léopol. — Bénédictines 2.
Lobbes. — Hugues prieur 41.
Lubert. — Abbé d'Egmond 406.

M

Maria Hamicolt. — Bénédictines 489.
Montheyron. — Bénédictines 483.
Montserrat cf. Boyl.

O

Oldenzaal. — Bénédictines 434.
Orient. — Nouvelles 43, 279.
Orient (N. Dr. d'). — Bénédictines 7.

Digitized by Google

P

Paris. — Bénédictines du Temple 5.
Peppange. — Bénédictines 435.
Philippe de Harvengt. — 24, 69, 130, 193, 244.
Prédestination. — 529.

R

Reginald de la Buissire, moine d'Aulne 139.
Richer de Waulsort. — 380.
Rosheim. — Bénédictines 482.

S

Saint-Adrien. — Abbaye à Grammont 517.
Saint-Bavon. — Abbaye O. S. B. 420.
Saint-Gérard. — Abbaye 157.
Saint-Martin de Tournay. — Abbaye 42, 136.
Saint-Remy. — Abbaye O. Cist. Fondation 423.
Saint-Trond. — Abbaye. Rouleau de morts 327.
Sainte-Anne. — Bénédictines 484.

T

Tegelen. — Bénédictines 483.
Tinel. — Œuvres 283.
Tolède. — Lectionnaire 442.
Toulouse. — Bénédictines 385.
Trèves. — Bénédictines 485.
Trithème. — Falsifications 418.

V

Victor III (S.). — 558.

W

Waulsort. — Le moine Richer 380.
Wueger (dom Gabriel). — Vie 369.

Imprimé par la Société Saint-Augustin, Desclée, De Brouwer et Cie.

Digitized by Google

LES BÉNÉDICTINES DU SAINT-SACREMENT.

(SUITE.)

VI. Monastère de Bayeux.

Fondé en 1646. — Agrégé 1701. — Rétabli en 1804.

LA Mère Mechtilde du St-Sacrement n'eut pas la joie d'agréger elle-même à son Institut le monastère de Bayeux, lequel occupe aujourd'hui le sixième rang dans la liste chronologique des maisons qui la reconnaissent pour Mère. Elle était morte en 1698 ; dès l'année suivante le monastère de Bayeux se donnait comme prieure une fille de la Mère Mechtilde, et en 1701 il se rattachait officiellement à l'Institut.

Mais, il nous faut remonter en arrière d'un demi-siècle. En 1646, Robert de Valais, grand prévôt de Normandie, et sa femme Madeleine de Boivin de Canonville, fondaient à Bayeux une abbaye de vierges de l'Ordre de Saint-Benoît, et quatre de leurs filles y embrassèrent successivement la vie monastique. Elle fut peuplée par l'abbaye de la Ste-Trinité de Caen, où l'aînée des filles de Robert de Valais, Dame Madeleine, avait déjà pris le voile sous l'abbesse Madame Laurence de Budos. Elle fut la première et seule abbesse du monastère de Bayeux.

Après sa mort, il n'y eut plus d'abbesses ; sa nièce, Dame Elisabeth de Valais, lui succéda avec le simple titre de prieure. C'était l'époque où une réaction s'opérait en France contre la dignité abbatiale à cause de la commende et de ses conséquences désastreuses.

Vers ce même temps, Catherine du Bar, alors connue sous le nom de Mère Mechtilde du St-Sacrement, faisait beaucoup parler d'elle par la sainteté de sa vie et la merveilleuse fécondité de ses fondations. La forme de vie monastique qu'elle introduisait dans ses maisons, après avoir été combattue, captivait alors les sympathies de bon nombre de communautés ferventes.

Ce fut le cas dans la jeune communauté de Bayeux ; peu à peu, une grande estime s'était développée dans son sein pour le nouvel Institut du St-Sacrement, et on en vint à désirer connaître de plus

Digitized by Google

près ses observances. Le moment des élections était arrivé ; on en profita pour élire comme Prieure une religieuse du dit Institut, et le choix de la communauté tomba sur la Mère St-Benoît, fervente moniale du monastère des Bénédictines du St-Sacrement de Caen, dont nous nous sommes entretenus précédemment. L'évêque de Bayeux, Mgr de Nesmond, approuva cette élection, et il l'avait même conseillée, afin de maintenir dans le monastère une bonne observance, telle qu'elle y avait été établie dès le principe.

La Mère St-Benoît se borna d'abord à cette mission ; mais elle continuait en son particulier les pratiques de l'Institut du St-Sacrement.

L'exemple de sa grande ferveur et de ses hautes vertus inspirèrent bientôt à ses filles le désir de vivre comme elle, et d'entrer, elles aussi, dans ce même Institut. La demande en fut adressée à Mgr de Nesmond ; mais il y eut de grandes difficultés à vaincre avant d'arriver au but.

La prière et la patience cependant triomphèrent de tout. Dès le 8 septembre 1700, l'évêque permettait d'introduire, à titre d'essai, la nouvelle observance, et le 10 septembre de l'année suivante, 1701, il recevait lui-même la nouvelle profession de toute la famille monastique du monastère de Bayeux. Nos moniales s'engageaient par là à observer fidèlement, à partir de ce jour, la forme donnée à la vie bénédictine par la Mère Mechtilde du St-Sacrement.

« La Révolution, nous écrivaient en 1880 ces Dames de Bayeux, s'empara de notre monastère comme de tant d'autres. Ce ne fut qu'en 1804 que nos Mères achetèrent, pour se réunir de nouveau, une très pauvre maison, reste d'un couvent de Cordeliers qui avaient complètement disparu dans la tourmente. Depuis une vingtaine d'années surtout la communauté s'est multipliée considérablement. Nous avons une jolie chapelle gothique, des bâtiments spacieux et bien appropriés aux observances, un terrain assez vaste et un pensionnat bien peuplé. »

Le monastère de Bayeux se composait en 1880, de 38 moniales professes, 2 novices, 1 postulante, 14 sœurs converses et environ 50 élèves pensionnaires.

VII. — Monastère de Léopol.

(Galicie — Pologne autrichienne.)

Fondé en 1708.

Le monastère de Léopol se rattache intimement à celui de Varsovie dont nous avons traité précédemment. Nous avons vu que la

Digitized by Google

peste s'était déclarée dans cette ville, l'an 1708 ; la vénérable prieure, Mère Susanne de la Passion, avait offert sa vie pour le salut de ses filles. Aucune de celles-ci, en effet, ne fut atteinte par le fléau, et elle eut le temps, avant de rendre à Dieu sa belle âme, d'obliger un certain nombre de ses moniales de se réfugier à Léopol, capitale du Palatinat de Russie, afin de se soustraire à l'épidémie.

Elles y furent reçues par une dame de distinction qui leur offrit un asile. Mais ce séjour provisoire ne tarda pas à devenir définitif: Dieu se servit de ces circonstances purement fortuites pour amener à Léopol une fondation des filles de la Mère Mechtilde.

« Une jeune princesse palatine, nous écrivent les Dames de Varsovie, fille unique et d'un mérite distingué, ayant été touchée de l'exemple édifiant qu'y donnaient nos Mères, voulut y faire une fondation de notre Institut et consacrer même sa personne, ses talents et sa grande fortune à cet établissement. Elle surmonta d'un cœur généreux toutes les oppositions que ses parents apportèrent à ce noble dessein, et ce ne fut qu'après dix ou douze ans d'épreuves, en 1721, qu'elle put faire profession entre les mains de l'archevêque de Léopol. Toute la noblessse du Palatinat de Russie assista à cette auguste cérémonie, et plusieurs demoiselles de haute condition, édifiées de la piété et du courage de cette illustre princesse, suivirent son exemple [1]. »

Ce monastère est encore florissant aujourd'hui, et compte, à ce qu'on nous dit, environ 40 religieuses dirigeant un nombreux pensionnat.

VIII. — Monastère d'Arras.

Fondé en 1815.

Le monastère d'Arras, dont la fondation ne remonte qu'au commencement de ce siècle, est néanmoins devenu avec le temps le plus important de tout l'Institut. Ses premières religieuses, venues de la maison de Rouen, s'établirent d'abord à Savy, pauvre village de l'Artois, dont l'isolement et le manque de ressources les contraignit, trois ans après (1818), à se réfugier à Arras, où bientôt un insigne bienfaiteur, M. Lallart de Lebucquière, chanoine de la cathédrale, mit à leur disposition l'ancien couvent des Trinitaires, situé dans le plus beau quartier de la ville.

Par leur distinction et leur vertu, les religieuses méritèrent la haute bienveillance de leur évêque, Mgr de la Tour d'Auvergne; de

1. Lettre de la révérende Mère Prieure de Varsovie, Mère Marie-Madeleine Rockosbenzca.

Digitized by Google

leur côté les meilleures familles du pays s'empressèrent de leur confier l'éducation de leurs enfants, et la maison commença à prospérer.

Mais des grâces plus particulières lui étaient réservées; la Providence se plut à en faire comme le foyer et le sanctuaire des traditions primitives de l'Institut, si brusquement interrompues par l'ère sanglante de la Révolution. Le monastère d'Arras eut en effet le privilège d'ouvrir ses portes à la Mère Catherine de JÉSUS, dernière prieure de la maison de la rue Cassette à Paris. Cette maison, on se le rappelle, fut la première fondation de la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement, qui, après l'avoir gouvernée pendant plus de quarante ans, y termina sa sainte vie en 1698. La Mère Catherine de JÉSUS avait donc puisé à sa source le véritable esprit de l'Institut ; elle en possédait mieux que personne les traditions, les habitudes intimes, et savait une foule de détails sur son origine et les premiers temps de son existence ; elle avait même vécu avec une sœur converse qui avait connu la vénérée fondatrice. Ajoutons que l'ancienne prieure de la rue Cassette conserva intactes jusqu'à la fin sa mémoire et son intelligence, et put ainsi contribuer puissamment à établir à Arras toutes les observances, tous les usages légués par la V. Mère Mechtilde du Saint-Sacrement.

Une autre supérieure d'une ancienne fondation de la Mère Mechtilde, la Mère Mélanie, dernière prieure de Châtillon-sur-Lonig, se servit également de sa longue expérience et de sa bienfaisante influence pour accroître sans cesse dans la nouvelle maison la ferveur et la régularité.

« Ce fut encore pour les bénédictines d'Arras une consolation, comme une grâce du ciel, d'accueillir une sainte religieuse de la célèbre abbaye de Sainte-Austreberthe, près Montreuil; aux mœurs antiques, à la vertu vraiment bénédictine, modèle d'humilité, d'obéissance et de simplicité, pleine d'égards, d'honneurs, de respects mutuels, ne préférant rien à l'office divin pour lequel son zèle était admirable, la Mère Sainte-Cécile voulut aussi être la fervente adoratrice du Très-Saint-Sacrement, en faisant les vœux de l'Institut ; elle édifia extrêmement la communauté, et les pensionnaires elles-mêmes la vénéraient profondément.

« Le nombre de ces dernières s'était accru peu à peu, et toutes ces jeunes personnes élevées par les soins des religieuses, devinrent plus tard des amies dévouées de la maison; plusieurs d'entre elles y firent profession, d'autres voulurent l'aider de leurs libéralités. C'est ainsi qu'il fut possible de s'agrandir, de restaurer ou de remplacer une

Digitized by Google

partie des bâtiments tombant presque en ruines, d'élever enfin une belle église gothique qui est considérée comme un chef-d'œuvre de sculpture, de hardiesse et de légèreté. Dédiée au saint Cœur de Marie dont la vénérable Institutrice laissa la dévotion comme un précieux héritage à ses Filles, cette église fut bénite en 1846 par Son Éminence le cardinal de la Tour d'Auvergne ; en 1879, elle fut consacrée solennellement par Mgr Lequette, qui, à l'exemple de ses illustres prédécesseurs Mgr le cardinal et Mgr Parisis, l'enrichit de plusieurs reliques considérables. Elle est le siège d'une archiconfrérie de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, gratifiée de nombreux privilèges par les Souverains Pontifes Grégoire XVI et Léon XIII; d'une Association pour la réparation des blasphèmes, la première qui ait été établie à l'instar de l'archiconfrérie de Saint-Dizier dont elle suit les règlements et possède les indulgences; — d'une confrérie du Saint et Immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs, affiliée à celle de Notre-Dame des Victoires à Paris, — et d'une association en l'honneur de saint Joseph qui est affiliée à celle de Beauvais. — Tous les jeudis, les Dames de la ville vont faire l'Adoration Perpétuelle et s'unir aux hommages que les sœurs offrent spécialement en ce jour au Dieu de l'Eucharistie » (1).

La communauté d'Arras comptait en 1880, plus de 80 religieuses et 150 élèves pensionnaires.

IX. — Monastère de Paris, dit du Temple.

(Rue Monsieur.)

Fondé en 1816.

Nous avons vu plus haut, dans la notice sur Varsovie, que la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé avait dû quitter la Pologne, après y avoir fait profession à Varsovie, le 21 septembre 1802, sous le nom de Mère Marie-Joseph de la Miséricorde.

Après un séjour de plusieurs années en Angleterre elle revint dans sa patrie lors de la restauration, en 1814.

Il fut alors question du rétablissement de la première fondation de la Mère Mechtilde, celle de la rue Cassette. Plusieurs religieuses de cette maison s'étaient jointes à la nouvelle communauté de la rue Sainte-Geneviève, transférée depuis à la rue Tournefort; croyant trouver dans la Mère Marie-Joseph de la Miséricorde l'instrument de la Providence pour le rétablissement de leur monastère, elles se séparèrent de leurs sœurs et élurent la princesse comme Prieure.

1. Extrait d'une lettre de la Révérende Mère prieure du monastère d'Arras.

Digitized by Google

Mais il surgit des difficultés sérieuses, et le projet ne s'exécuta point. Ne pouvant avoir pour Prieure la Mère Marie-Joseph, nos religieuses, soutenues par la Prieure de la rue Sainte-Geneviève, essayèrent de reformer à elles seules leur communauté.

Elles étaient 9 moniales et 3 sœurs converses ; mais leur essai fut infructueux, et au bout de cinq ans elles se séparèrent et se dispersèrent dans plusieurs maisons de l'Institut.

La pieuse princesse résolut alors de former elle-même une famille monastique nouvelle, dans l'Institut du Saint-Sacrement. Elle s'adressa à son auguste cousin, le roi Louis XVIII, qui seconda son projet ; par une ordonnance royale de 1815 il lui donna le palais du Temple pour y établir sa communauté. L'entrée au Temple eut lieu le 2 décembre 1816, et la 1re messe y fut célébrée le 4 du même mois. Telle fut l'origine de ce monastère, transféré depuis à la rue Monsieur.

La Mère Ste-Rose, ancienne religieuse de l'abbaye de St-Pol, et fidèle compagne de la princesse de Condé dans son exil, fut la première postulante du nouveau monastère ; peu après, la digne fondatrice vit venir à elle une ancienne religieuse bénédictine de la ville d'Aix qui embrassa l'Institut. Elle lui fut d'un grand secours dans la fondation et succéda à la princesse dans la charge de Prieure.

La communauté crût et prospéra au Temple jusqu'en 1848 ; expulsées par la révolution, les religieuses se réfugièrent dans une maison louée, avenue Chateaubriand ; en 1851 enfin elles purent faire l'acquisition de l'hôtel Montesquieu, rue Monsieur, où le monastère est établi actuellement.

La première pierre de la nouvelle église fut posée en 1853 ; l'église fut bénite le 24 décembre 1854, et consacrée le 2 décembre 1857.

Le monastère du Temple a fondé en 1873 un monastère à Lourdes (diocèse de Tarbes) en face de la grotte de l'apparition.

Malheureusement, par suite des malheurs des temps, cette maison, prospère d'abord, n'a pu se maintenir.

Le monastère des Bénédictines du Temple comptait en 1880, 26 moniales, 2 novices, 2 postulantes, 10 converses, et 30 élèves pensionnaires (1).

1. Lettre de la Rév. Mère Prieure des Bénédictines du Temple, et : Dom Rabory, *Vie de la princesse de Condé*, Solesmes. 1888.

Digitized by Google

X. — Monastère de N.-D. d'Orient.

(Diocèse de Rodez.)

Fondé en 1825.

Notre-Dame d'Orient, au diocèse de Rodez, est un lieu de pèlerinage qui remonte à une haute antiquité. Il ne sera pas sans intérêt d'en rapporter ici l'origine, avant de parler des Bénédictines du St-Sacrement, qui n'ont la garde de ce pieux sanctuaire de leur Mère bien-aimée que depuis l'année 1825 (1).

Le lieu où s'élève aujourd'hui la chapelle était autrefois d'un accès difficile, pierreux, et tout hérissé de ronces ; mais la vallée se faisait remarquer par l'abondance de ses pâturages, et les bergers des environs y menaient paître leurs troupeaux. Un jour, un de ces pâtres s'aperçoit qu'un des bœufs confiés à sa garde se dirige vers le terrain aride, y pénètre malgré les obstacles, et s'y prosterne, pour ainsi dire, en faisant entendre des mugissements prolongés. En vain le gardien veut reconduire l'animal ; celui-ci ramené se détourne encore. Plusieurs jours s'écoulent et ne changent rien à cette étrange obstination. Cependant, quoiqu'il néglige les pâturages, le bœuf acquiert en peu de temps de la vigueur et s'engraisse à vue d'œil. Étonné du phénomène, le maître veut en pénétrer les causes. Armé d'une pioche, il se rend au lieu marqué par les visites du paisible animal ; mais à peine y a-t-il remué la terre de quelques coups de l'instrument, qu'il met à découvert une brique sur laquelle est empreinte l'image de la très sainte Vierge.

Le bruit de ce fait merveilleux se répand rapidement ; de toutes parts on accourt pour contempler et honorer l'image miraculeuse et bientôt s'élève en cet endroit, pour la recevoir un modeste oratoire. Les grâces qu'on y reçoit par l'entremise de Marie font croître chaque jour l'affluence des pèlerins. Pleins de reconnaissance envers une patronne qui exauce tous leurs vœux, ceux-ci la désignent sous le titre naïf de Notre-Dame d'*Aurient*, du mot latin *auris*, oreille, pour signifier la touchante attention que la douce Vierge prête à la voix de leurs besoins et de leurs souffrances.

Telle est l'origine de ce sanctuaire de Marie. On ne peut préciser l'époque à laquelle remonte le fait que nous venons de narrer ; mais les actes existants attestent qu'elle est antérieure à l'année 1282.

Après avoir été commis à la garde du chapitre de Saint-Sernin,

1. Jammé. *Pèlerinage à N. D. d'Orient.* (Aveyron) — Saint-Affrique. 1860.

Digitized by Google

le sanctuaire d'Orient passa aux Franciscains en 1615 ; ceux-ci y établirent un couvent régulier en 1644, à la grande joie des pieuses populations du pays, et y firent beaucoup de bien jusqu'à la Révolution.

En 1789, le vaste couvent fut vendu comme propriété nationale. Le R. P. Etienne, dernier Gardien du monastère, parvint à l'acquérir ; mais obligé de prendre la fuite peu après, il se vit contraint de céder pour un prix modique l'immeuble dont il venait de faire l'acquisition.

L'église n'avait pas été comprise dans cette vente. Dès que les enchères s'ouvrirent pour cet édifice, un respectable prêtre du canton de St-Sernin, le Rév. Monsieur Carayon, se rendit adjudicataire de l'église, qui fut ainsi préservée de toute profanation et restituée au culte aussitôt que les temps le permirent.

Ce prêtre, devenu plus tard vicaire-général d'Alby, eut la pensée d'utiliser pour l'éducation de jeunes filles les bâtiments du monastère, qui étaient encore debout mais dont la ruine était imminente. Un premier essai eut lieu, mais il fut sans résultat. M. Carayon s'adressa alors aux dames Bénédictines du Saint-Sacrement de Toulouse, et une fondation à Orient fut entreprise.

Le monastère de Toulouse envoya, comme noyau d'une nouvelle famille monastique, trois Dames de chœur et une sœur converse. La Prieure était la Mère Saint-Jean l'Évangéliste, dans le monde Anne-Sophie Vigouroux, ancienne moniale du premier monastère de l'Institut, rue Cassette à Paris ; elle était précédée à Orient par une haute réputation de sainteté que justifiaient ses vertus. A ses côtés était la sœur Sainte-Clotilde, déjà connue par l'éclatant miracle de guérison qui s'était opéré en sa personne, par les prières du célèbre prince de Hohenlohe (1).

Les humbles filles de Saint-Benoît prirent possession du nouveau monastère le 28 août 1825. Elles virent peu à peu leur nombre s'accroître, notamment de plusieurs membres de la famille qui était propriétaire du couvent et avec laquelle on s'entendit pour le prix d'achat. M. Carayon s'était empressé de donner l'église d'Orient à la jeune communauté dont il était le fondateur.

Groupées autour de leur tendre Mère Marie, qu'elles reconnaissent comme leur Abbesse perpétuelle, nos pieuses moniales n'ont cessé depuis lors, fidèles à leur sublime vocation, de chanter les louanges du Très-Haut, de l'adorer dans le Sacrement de son

1. Voir la *Relation de la guérison de la sœur Sainte-Clotilde*, Toulouse 1822.

Digitized by Google

amour, et de s'adonner avec une tendre sollicitude à l'éducation de la jeunesse confiée à leurs soins [1].

Leur monastère se composait en 1880, de 24 moniales, 3 postulantes, 4 converses et 24 élèves pensionnaires.

XI. — Monastère de Craon.

(Diocèse de Laval.)

Fondé en 1829.

La personnalité importante du monastère de Craon est la Révérende Mère Marie de Saint-Louis de Gonzague, née de Cossé-Brissac; son histoire est celle des origines de ce monastère dont elle est la fondatrice.

Un de nos chers confrères de Solesmes, Dom Louis Paquelin, mort il y a peu d'années, a écrit la vie remarquable de la pieuse fondatrice de Craon [2]. Nous voudrions pouvoir donner ici de longs extraits de ce livre intéressant ; mais l'espace nous est mesuré.

Ne pouvant laisser parler Dom Paquelin, nous céderons la plume à l'une de nos sœurs de Craon, qui voulut bien nous faire parvenir un excellent aperçu sur l'histoire de sa vénérée fondatrice et de son monastère.

« L'origine de notre monastère, dit-elle, remonte à une cinquantaine d'années. Il fut fondé à Craon le 2 juillet 1829, par la Révérende Mère Marie de Saint-Louis de Gonzague, nommée dans le monde Adélaïde-Hyacinthe-Délie de Cossé-Brissac, qui appartenait à l'une des premières familles de France. Née, pour ainsi dire, sur les marches du trône, elle en partagea les malheurs ; dès l'âge de quatre ans, elle fut obligée, en 1791, de prendre avec sa famille le chemin de l'exil, et d'aller demander un asile à l'Allemagne et à la Russie ; c'est là que pendant de longues années, la noble famille de Cossé-Brissac fut obligée de travailler de ses mains pour gagner le pain de chaque jour, et fut soumise à toutes les rigueurs de la pauvreté.

« Après un séjour de vingt-quatre années sur la terre étrangère, la comtesse de Cossé-Brissac devenue veuve, effectuait avec ses deux filles et quelques jeunes personnes Russes son retour vers la mère-patrie, ayant conçu l'espoir de rentrer en possession de ses biens. Malheureusement pour la noble famille on était aux *cent*

1. Lettre de la Rév. Mère, Prieure du monastère d'Orient (Aveyron).
2. *Vie et souvenirs de Madame de Cossé-Brissac*, Paris, Palmé, 1876.

Digitized by Google

jours ! Contrainte de fuir Paris au moment même où elle venait d'y rentrer, on lui conseilla de se réfugier à Rouen, où la divine Providence conduisait comme par la main celle qui devait devenir la fondatrice de notre monastère, et qui alors brûlait du désir de se consacrer à Dieu. Cependant, suivant toute apparence, elle était destinée à devenir religieuse du Sacré-Cœur. Dirigée en Russie par un jésuite éminent dont le nom est bien connu en Allemagne et en Russie, le R. P. Coince, elle avait reçu de lui au départ une lettre de recommandation pour le R. P. de Clorivière qui s'occupait de la fondation de cette congrégation. L'état de trouble où était Paris au moment des *cent jours* ne permit pas à Mlle Délie de Cossé-Brissac de porter son message, et poussée à Rouen, comme malgré elle, la pieuse fugitive n'eut pas plus tôt connu le monastère des Bénédictines de cette ville qu'elle sentit un attrait irrésistible pour s'y fixer à jamais.

« Elle entra donc dans ce monastère tout rempli des souvenirs de notre vénérée Mère Institutrice, qui l'a fondé, et dans lequel on professait une grande dévotion pour N. B. Père St Benoît ; elle dit adieu à toutes les grandeurs de ce monde pour entrer humblement au noviciat le 31 juillet 1815 ; le 11 juillet 1816 elle s'y revêtait du saint habit religieux sous le nom de Sœur Marie de St-Louis de Gonzague, et le 12 juillet de l'année suivante elle y faisait profession.

« Nommée Prieure du monastère de Rouen le 2 juillet 1826, elle le gouvernait avec grande prudence et sagesse, depuis trois ans, lorsque Dieu lui inspira la pensée de venir fonder notre communauté de Craon, au moment même où Monsieur le comte Arthur de Cossé-Brissac, son frère, pour cause d'embarras financiers, vendait le château de Craon.

« Le 29 juin 1829 notre vénérée Mère fondatrice quittait la chère communauté de Rouen qui avait été le berceau de sa vie religieuse, menant avec elle une professe de chœur, une converse, une ancienne religieuse Ursuline, qui désirait embrasser notre Institut, une novice du voile blanc et une postulante.

« Aussi dépourvue pour le personnel qu'elle l'était de ressources pécuniaires, n'ayant rien demandé à la communauté de Rouen, elle arrivait à Craon le 2 juillet 1829 et faisait son installation provisoire chez Melle de Cossé sa sœur qui avait le dévouement d'offrir sa maison, donnant la plus gracieuse hospitalité à la petite colonie qui commençait la fondation.

« Elle dut rester dans ce petit local pendant qu'on faisait exécuter

Digitized by Google

les réparations les plus indispensables au vieux couvent des Dominicains que monsieur le comte Arthur de Cossé venait d'acheter pour en faire don à sa sœur, réalisant ainsi le projet si consolant de rapprocher ses deux sœurs qui s'aimaient tendrement.

« Le 1er décembre 1829 avait lieu, au grand contentement de notre chère fondatrice, la cérémonie de l'installation définitive, dans le vieux couvent des Dominicains, abandonné depuis la Révolution. Depuis lors, il avait servi aux usages les plus profanes ; à cette époque, non seulement il était occupé par la mairie, la justice de paix, la prison, mais encore par la gendarmerie, la salle de spectacle, et voire même par deux chambres de séances pour la franc-maçonnerie.

« Sans ressources pour faire face aux dépenses nécessaires à l'appropriation de cet édifice délabré, la Rde Mre St Louis de Gonzague et ses premiers aides souffrirent extrêmement, surtout dans ce 1er hiver de 1830 qui fut très rigoureux ; cependant Dieu bénit leur œuvre, et peu à peu de bons sujets, mais presque tous dépourvus de ressources, vinrent augmenter la rûche et former un nombreux essaim qui, à la mort de la vénérée Mère Fondatrice, s'élevait au nombre de trente-quatre religieuses professes du chœur et de quatorze converses.

« L'œuvre extérieure la plus remarquable de la vie religieuse de notre chère fondatrice est l'érection d'un pensionnat qui s'ouvrait le 29 Mars 1830 ; il compte ordinairement une trentaine de pensionnaires.

« Elle établit également un externat, entièrement séparé du pensionnat ; il s'y trouve en ce moment près de cent élèves, enfants du peuple de l'âge de trois à quinze ans.

« Une classe gratuite imposée par la Ville, comme condition d'admission à Craon, complète la série de nos œuvres d'éducation qui imposent de nombreux sacrifices, mais n'empêchent pas que l'Adoration perpétuelle n'y soit en vigueur, nuit et jour, selon la teneur de nos constitutions adaptées à la Règle de notre Glorieux Père S. Bénoît.

« La seconde œuvre vraiment marquante de la longue existence de notre Vrée Mre St Louis de Gonzague fut la construction d'une belle église dans le style du XIIIe siècle, très admirée des connaisseurs.

« Elle est dédiée sous le vocable de l'Immaculée Conception de la Très Ste Vierge et fut bénite par sa Grandeur Mgr Wicart, évêque de Laval, le 4 Octobre 1857, jour de la solennité de N.-D. de la Victoire.

« Après avoir fourni une longue carrière toute remplie de bonnes

Digitized by Google

œuvres, la Vénérée Mère St Louis de Gonzague s'éteignait emportant les regrets, non seulement de toute sa nombreuse famille religieuse, mais encore ceux de tout le Craonnais qui la vénérait. Elle mourut le 21 décembre 1869, à l'âge de 82 ans. »

Le monastère de Craon comptait, en 1880, 35 moniales, 3 novices, 1 postulante, 15 converses, 30 pensionnaires et 100 externes.

(A continuer.) D. G. v. C.

Digitized by Google

UNE NOUVELLE BROCHURE DE M. L'ABBÉ BIGOU.

LE lecteur se souvient de l'examen que j'ai fait ici même [1] de la thèse néo-chiliaste soutenue par M. l'abbé Bigou dans l'*Avenir* et dans plusieurs écrits polémiques relatifs à ce premier ouvrage. En terminant la réponse qu'il m'adressa et qu'il me sut gré d'insérer dans nos colonnes (mai 1890), l'auteur m'annonçait la prochaine publication par lui d'un opuscule ayant pour titre : *Prochaine conversion du monde entier grâce à une apparition foudroyante de JÉSUS-CHRIST à tout le genre humain.*

Suivant ma promesse d'alors, je viens entretenir le lecteur de ce travail, qui vient de paraître à Paris [2].

Avant d'exprimer mon sentiment sur la thèse qu'y défend l'intéressant et hardi publiciste, je tiens à relever la manière inexacte dont il relate le résultat de notre débat littéraire. Dans ma réponse aux considérations suggérées à M. Bigou par mon premier article, je n'ai entendu faire aucune rétractation. Au contraire, je terminais par la déclaration suivante, qui résume tout le fruit de cet échange de vues : « J'aime à dire à mon vénéré adversaire que ses observations m'ont pleinement confirmé dans l'estime que j'avais de son talent. *Mais de changer mes convictions, fort modérées, du reste, il doit en convenir, je dis en toute sincérité qu'elles n'y sont pas parvenues. Je continue de trouver sa thèse, pour dire le moins, peu probable.* » C'est donc par l'effet d'une illusion que, dans son nouvel opuscule, M. Bigou me cite, en termes très bienveillants, dont je le remercie, comme un loyal adversaire converti par la force irrésistible de ses arguments.

J'attendais avec une certaine curiosité l'opuscule annoncé sur l'*apparition foudroyante*. Je me demandais si l'esprit inventif de l'auteur aurait trouvé quelque nouvel argument à l'appui de sa thèse sémi-chiliaste. Après une lecture attentive et sympathique de son travail, je dois avouer que j'ai éprouvé une véritable déception. Ces pages abondent assurément en points de vue intéressants ; on y retrouve la même plume aguerrie et gaillarde, la même humeur imperturbable ; mais un argument établi sur un solide fondement scriptural ou patristique, je n'en ai point rencontré, sauf ceux que

1. Février 1891.
2. Librairie Vic et Amat, 11, rue Cassette.

Digitized by Google

l'auteur a déjà fait valoir ailleurs et dont j'ai déjà signalé le caractère insuffisant et le côté dangereux. Sous le rapport de la hardiesse cette nouvelle publication me semble même dépasser les premières.

Dans une série de XX chapitres, l'auteur développe la thèse suivante : Le christianisme touche au terme de la période préparatoire au règne millénaire décrit dans l'Apocalypse. Ce règne s'ouvrira par « une apparition foudroyante » de Notre-Seigneur, qui bouleversera les éléments et l'aspect du monde. JÉSUS-CHRIST descendra glorieux sur la terre. Tous les justes, ou vivants alors ou ressuscités, iront au-devant de lui et entreront dans le bonheur éternel ; tandis que la presque totalité des méchants seront engloutis avec l'Antéchrist dans l'enfer. Cette catastrophe convertira les survivants ; et son souvenir se perpétuera si frais de génération en génération, que l'Église régnera sur le monde en maîtresse pacifique pendant une longue suite de siècles, jusqu'au combat suprême, précurseur de la seconde résurrection et du jugement dernier.

Le XXe siècle verra cette apparition foudroyante du Seigneur. Les signes qui annoncent l'arrivée prochaine de ce grand événement sont : l'évangélisation du monde entier, l'apostasie générale des nations, l'imminence du rapatriement des Juifs et de leur conversion au christianisme ; l'état politique et social de l'Europe, en particulier la révolution italienne, qui provoquera le transfert du siège des Papes de Rome à Jérusalem, et le développement gigantesque de la puissance Russe, de laquelle doit sortir l'Antéchrist, suivant les oracles inspirés.

Les derniers chapitres consacrés aux signes avant-coureurs de la venue du Christ sont de loin les plus remarquables de cet opuscule. L'auteur y développe des considérations sinon neuves du moins très intéressantes. Par exemple, l'interprétation des mots Gog, Magog, Ross, Mosoch et Thubal (1), appliqués à la Gogarène, aux Scythes, aux Roxolans, aux Mosques (d'où le nom de monts Moschiques et de Moskova, Moscovites) et aux Thubaliens ou Tabaliens, est conduite d'après les meilleures données de l'exégèse moderne (2). Très ingénieux encore les passages qui concernent l'établissement futur de la papauté à Jérusalem et la restauration religieuse et politique du peuple juif.

***

Ce que j'aime le moins dans le livre de M. l'abbé Bigou, c'est tout juste la partie consacrée à établir l'apparition foudroyante du Christ,

1. Ezech., XXXVIII
2. Cf. Knabenbauer, Genesius, Fürst, Schrader, Lenormant, Délitzsch, Trochan, etc.

Digitized by Google

dans le sens exposé plus haut, ainsi que les caractères et la raison d'être de ce glorieux et terrible avènement.

Avant d'appuyer cette apparition sur des arguments tirés de l'Écriture, l'auteur, sentant trop bien que la tradition catholique lui manque, éprouve le besoin de défendre l'orthodoxie de sa thèse. (Ch. II.) Ce chapitre est faible. Il est certain que, depuis la querelle chiliaste, toute la tradition catholique s'est orientée dans un tout autre sens ; évolution d'autant plus significative qu'une simple distinction aurait suffi pour retenir ce que, suivant l'opinion de M. Bigou, le chiliasme avait de bon. Et puis, le symbole des Apôtres ne condamne-t-il pas la thèse de l'auteur de l'*Avenir*, par ces simples mots : *Et iterum venturus est cum gloria judicare vivos et mortuos ?* D'après M. Bigou la seconde venue du Seigneur *iterum* ne sera pas celle du jugement dernier. Le symbole devrait donc porter *et tertio ;* ou quelque chose dans le genre de ceci : *Et iterum venturus est cum gloria inchoare regnum millenarium, et tertio judicare vivos et mortuos.* Le symbole de St Athanase est encore plus explicite et précise davantage le caractère de la seconde venue du Seigneur. Je reviendrai sur cet argument plus loin (1).

Voici les principaux textes inspirés dans lesquels M. Bigou trouve la prédiction de l'apparition foudroyante du Seigneur, apparition qui précédera de longtemps la fin du monde : Psaumes XCV, XCVI, XCVII ; Isaïe, LXV ; Daniel, VII ; Zacharie, XIV ; Malachie, III ; Luc, XXI, XVIIII, XXXIV; Matth., XXIV ; Hebr., IX ; II Thess., II ; Apoc., XIII, XX ; Petr., III.

En somme, l'argumentation de l'ingénieux polémiste se résume à ceci : Ces passages ne peuvent s'appliquer ni au premier avènement du Christ dans sa naissance, ni à son dernier avènement comme Juge, donc il faut qu'ils visent une autre venue moyenne entre ces deux ; or cela ne peut être que l'apparition foudroyante, telle que je la préconise ; donc. Le procédé est captieux ; mais il n'est pas concluant.

Pour les prophètes de l'Ancien Testament la venue du Seigneur était un événement complexe. Les termes supercompréhenseurs par lesquels ils l'annoncent en embrassent à la fois les multiples aspects. C'est le triple avent que chante l'Église en termes si poétiques : telle partie regarde le mystère de Noël, telle autre la venue spirituelle et

1. Quant à la prière, au reste très remarquable, du bienheureux Grignon de Montfort (p. 16), elle prouve que ce saint personnage s'attendait à une restauration sociale par une venue quelconque du Sauveur ; mais elle ne précise pas le caractère de cette venue et ne la confond pas, comme le fait M. Bigou, avec celle que l'Écriture promet pour la fin des temps.

Digitized by Google

mystique du Sauveur par sa grâce, telle autre enfin sa dernière venue comme Juge à la fin des temps. Dans ces passages variés on ne trouvera rien qui ne puisse, ou réellement ou allégoriquement s'appliquer à l'une de ces trois venues. Cela suffit pour légitimer l'interprétation traditionnelle et rendre la conception de M. Bigou arbitraire et gratuite.

Maints psaumes ne nous montrent-ils pas la vérité de ce point de vue? Que de fois l'exégète catholique a peine à distinguer si un verset est purement historique ou prophétique. De même il est souvent difficile de discerner à quelle venue se rapporte telle ou telle expression. Notre-Seigneur s'est servi du même langage dans cette célèbre prophétie où il a annoncé, en les mêlant dans un même discours, la catastrophe de la ruine de Jérusalem et celle de la fin du monde.

Du reste, je l'ai dit déjà, M. Bigou méprise trop l'interprétation spirituelle et ne tient pas assez compte des exigences et des libertés du style lyrique.

Je n'aime pas davantage la conclusion que l'auteur tire de ses remarques, au reste fort justes, touchant l'opinion qu'avaient les apôtres de la fin prochaine du monde. Je crois, comme M. Bigou, que saint Pierre, saint Jacques, saint Jean et saint Paul en particulier s'attendaient à voir bientôt le Christ revenir sur la terre ; mais je pense qu'ils entendaient par là sa venue comme juge, à la fin des temps, et non pas une venue destinée à ouvrir une ère de gloire pour l'Église militante. Rien ne prouve cette manière d'interpréter les épîtres canoniques. Au contraire, sans parler de la physionomie du contexte, saint Pierre affirme clairement que « *la fin de toutes choses est proche* » (1). Cette attente de la prochaine dissolution des éléments a occupé les esprits des Docteurs pendant plusieurs siècles, et jamais ils n'ont vu dans cette dissolution autre chose que la fin du monde. On connaît la fameuse homélie de saint Grégoire que l'Église a choisie pour les leçons du troisième nocturne du premier dimanche de l'Avent. C'est, appliquée au VIe siècle, la pensée que les chrétiens exprimaient au premier par ce mot d'ordre : *Maran atha ! le Seigneur vient !*

Non seulement les apôtres attendaient prochainement la venue du Seigneur et déduisaient de cette attente d'importants enseignements : « Soyez prudents, soyez tempérants, veillez dans les prières (2) », « vivez dans l'attente de ces choses et faites en sorte d'être

1. I, IV, 7.
2. I *Petr.* IV, 7.

Digitized by Google

trouvés dans la paix, la pureté et un état irréprochable [1] », etc.; mais ils exhortaient les fidèles à désirer cette venue avec ardeur. « Attendez, et hâtez de vos vœux l'arrivée du Seigneur », disait saint Pierre. Aussi les fidèles répondaient-ils *Amen !* c'est-à-dire : qu'il en soit ainsi, à la parole *Maran atha* [2]. Et saint Jean termine son Apocalypse par ces mots : « Amen. Venez, Seigneur JÉSUS ! »

Or, dit M. Bigou, si cette venue vivement attendue avait été celle du jugement dernier, il n'y aurait eu rien là que les fidèles eussent dû souhaiter ni désirer. Ici encore, je suis loin de partager l'opinion de mon docte contradicteur. Le souhait *Adveniat regnum tuum* ne regarde-t-il pas principalement la constitution définitive du royaume de Dieu qui s'accomplira à la fin des temps par le triomphe décisif remporté sur le mal, par la réhabilitation complète des bons en face des méchants, et par l'établissement des élus dans le bonheur inamissible de leur récompense totale ?

Le jugement dernier est donc un événement digne d'être souhaité avec ardeur. Ce que la mort est pour le chrétien, la consommation du siècle l'est pour l'humanité chrétienne. Tous les saints ont aspiré après le moment de leur sortie de ce monde, en redisant le *Cupio dissolvi* de saint Paul. Saint Cyprien, entre autres, revient constamment sur cette pensée dans son beau traité *De Mortalitate.* De même l'Église, par l'élite de ses membres et par sa liturgie, n'a jamais cessé de tendre vers l'heure de sa pleine délivrance et de son triomphe complet. C'est que, pour parler avec Bossuet, « son époux est le plus beau comme le plus parfait et le plus puissant des enfants des hommes, mais elle n'a entendu sa voix agréable, elle n'a joui de sa douce et désirable présence qu'un moment... Semblable à une épouse désolée, l'Église ne fait que gémir, et le chant de la tourterelle délaissée est dans sa bouche. Enfin elle est étrangère et comme errante sur la terre, où elle vient recueillir les enfants de Dieu sous ses ailes; et le monde qui s'efforce de les lui ravir, ne cesse de traverser son pèlerinage [3]. »

Sans doute, Dieu nous a fait un devoir d'opérer notre salut dans la crainte ; sans doute encore les jugements de Dieu sont redoutables, personne ne sachant s'il est digne d'amour ou de haine. Mais il est vrai aussi que l'amour parfait chasse la crainte et que la vérité pleine s'exprime par la bouche de l'espérance et de l'amour. Désirer de cette espérance et de cet amour filial l'arrivée du royaume de

1. II Petr., III, 3. Cf. Jac., V, 7.
2. Cf. Dr Didiot, *Revue de Lille*, mai 1891.
3. Oraison funèbre de Michel Le Tellier.

Digitized by Google

Dieu, dans le sens exposé plus haut, ce n'est nullement déprécier le temps présent comme s'il était plus mauvais que bon, et tomber ainsi dans l'erreur des anciens Manichéens ou des pessimistes modernes; mais c'est préférer au bien de l'économie actuelle, le mieux que Dieu lui-même nous fait entrevoir et souhaiter.

Après avoir développé quelques considérations ingénieuses sur le règne millénaire prédit dans l'Apocalypse et sur le fondement que l'opinion de Papias a dû avoir dans l'enseignement de saint Jean, par l'entremise de saint Polycarpe, M. Bigou décrit les circonstances et les caractères du second avènement de JÉSUS-CHRIST, c'est-à-dire, d'après lui, de l'apparition foudroyante de l'Homme-Dieu. (Ch. XIV.)

***

C'est ici la partie la plus hardie et, je ne crains pas de le dire, la plus dangereuse de cet opuscule. M. Bigou y commente, comme annonçant cette apparition, tous les passages de l'Écriture que la tradition constante de l'Église, depuis la controverse millénariste, rapporte au jugement dernier: les chapitres XXI de saint Luc, et XXIV de saint Matthieu,qui ouvrent et clôturent l'année liturgique ; les paroles de saint Paul aux Thessaloniciens (1) et aux Corinthiens (2) qui figurent comme épîtres dans les messes des morts ; les textes de l'Apocalypse dont s'inspire l'office de Toussaint (3).

L'illusion est ici manifeste. Séduit par le ch. XX de l'Apocalypse, dont il veut, coûte que coûte, défendre l'interprétation littérale, M. Bigou ne recule pas devant une double résurrection : la première, partielle, lors de l'apparition foudroyante ; la seconde, totale, à la fin des temps. L'exégèse non moins que la tradition catholique proteste contre cette assertion. L'analyse des textes de l'Écriture montre qu'il n'y aura qu'une résurrection, celle des bons et des mauvais. Notre-Seigneur l'annonce comme un seul et même événement, lorsqu'il dit : « Ne vous étonnez pas : l'heure vient où tous ceux qui reposent dans les tombeaux entendront la voix du Fils de Dieu ; et ceux qui ont fait le bien, se lèveront pour la résurrection de la vie, et ceux qui ont fait le mal, pour la résurrection du jugement (4). » La double résurrection dont parle l'Apocalypse doit donc s'entendre, la première, dans le sens spirituel de la conversion,

1. I Thess., IV, 12.
2. I, XVI, 52.
3. VII, etc.
4. Joan., V.

Digitized by Google

la seconde dans le sens matériel du retour des corps à l'union avec les âmes. La même suite se retrouve dans le discours où Notre-Seigneur parle d'une double heure où les morts entendront la voix de Dieu : la première, du temps présent, — c'est pourquoi JÉSUS ajoute : *Et nunc est* — où les justes seuls entendent cette voix, *et qui audierint vivent* (dans l'Apocalypse aussi la première résurrection est pour les justes) ; — la seconde heure, à la fin des temps, où les méchants comme les bons entendront la voix de Dieu et lui obéiront, dans la résurrection des corps. On le voit, le chap. V de S. Jean est la clef du chap. XX de l'Apocalypse, et montre le fondé de l'interprétation spirituelle adoptée par la tradition depuis saint Augustin (1)

Du reste, à les considérer attentivement, on voit que les passages de S. Luc, de S. Matthieu et de S. Paul, cités par M. Bigou, se rapportent au dernier avènement du Seigneur. Le contexte et la question à laquelle JÉSUS répond (2) montrent qu'il s'agit ici à la fois de la destruction future de Jérusalem *(Quando hæc erunt ?* c'est-à-dire, ce que le Sauveur venait de dire : *Non relinquetur hic lapis super lapidem)* et du second avènement *(Quod signum adventus tui?)*. Or, dans la manière de formuler la demande de ce signe, les disciples unissent comme une seule et même chose l'avènement de JÉSUS *(adventus tui)* et la fin du monde *(et consummationis sæculi)* (3). Aussi en terminant son discours Notre-Seigneur dit-il clairement qu'il s'agit de la destruction suprême : *Cœlum et terra transibunt* (4). La manière dont il achève la prédiction dans saint Marc fait voir davantage encore qu'il s'agit ici du dernier événement qui doit consommer toutes choses. La même pensée de la consommation se trouve dans le corps du discours, selon saint Matthieu : « Cet évangile du royaume sera prêché dans le monde entier ; *et alors viendra la fin* (5). »

Les passages de saint Paul tirés de l'épître aux Corinthiens et de la première épître aux Thessaloniciens ne sont pas moins explicites. Dans le premier endroit, l'Apôtre dit formellement qu'il parle de la résurrection générale : *Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur* (6). Dans sa lettre aux Thessaloniciens saint Paul se propose de consoler ceux qui pleurent leurs morts ; il ne peut dès

1. Cf. notre premier article. *Revue bénédictine*, février 1891, p. 74.
2. Matth., XXII, 3.
3. Cf. Marc., XIII, 4 : *Quando hæc omnia incipient consummari.*
4. Matth., XXIV, 35 ; Luc., XXI, 33 ; Marc., XIII, 31.
5. Nous avons signalé plus haut une expression analogue de saint Pierre. *Loc. cit.*, V, 14.
6. XV, 51.

Digitized by Google

lors leur parler que de la résurrection glorieuse, mais il la dépeint uniquement comme le grand triomphe que le Christ remportera sur la mort, comme un événement qui sera unique et dont tout le caractère et le but seront d'unir à jamais les élus, corps et âme, au Seigneur. Or tout cela se rapporte bien à la résurrection dernière. Pour échapper à cette conclusion et pour faire admettre une double venue glorieuse du Seigneur et une double résurrection, il faudrait des raisons autrement fortes que des arguties tirées le plus souvent d'idées préconçues et d'interprétations systématiquement littérales.

Quant à la tradition catholique, elle est si explicite, que saint Bonaventure ne craint pas de déclarer de foi qu'il n'y a qu'une résurrection de la chair [1].

Le symbole de saint Athanase s'inspire manifestement de l'épître aux Thessaloniciens et du chap. V de saint Jean. Il ne laisse aucune place pour une autre venue du Seigneur ni pour une autre résurrection que celles du dernier jour.

Il en est de même de l'Antéchrist. La tradition voit en lui l'avant-coureur de la fin des temps. M. Bigou, au contraire, nous le représente comme le simple précurseur de l'apparition foudroyante du Seigneur, terme de la période actuelle de l'évolution chrétienne, mais début d'une suite de siècles de domination pacifique et incontestée de l'Église sur le monde entier. Encore une fois, tout cela est bien hardi, bien dangereux.

Je me borne à ces considérations plutôt générales. Pour entrer dans une discussion détaillée, il faudrait un opuscule, peut-être même un volume. Sans doute, il y a dans les prophéties bien des endroits obscurs, des passages embarrassants. Mais, outre que la thèse de M. Bigou est loin de les rendre clairs, la difficulté particulière que présentent certains textes allégoriques n'est pas un motif suffisant pour méconnaître les grands aspects du dogme tel qu'il se dégage de l'ensemble des Écritures et que la tradition l'a exposé au cours des siècles.

***

Cependant, non content d'affirmer le fait de la conversion prochaine de l'univers par l'apparition foudroyante de l'Homme-Dieu, M. Bigou cherche à montrer les raisons de ce glorieux événement. Le chapitre XV qu'il y consacre prêterait à de longues considérations. Je me contenterai de deux remarques.

D'abord l'auteur me semble ne pas accorder à la démonstration

1. Cf. les endroits cités par nous. Livr. février, p. 74.

Digitized by Google

catholique le caractère de certitude scientifique qui lui revient. Sans doute, l'éducation première et les passions peuvent détourner les esprits et les cœurs de cette démonstration, et par suite entraver son effet sur les consciences ; mais cette démonstration n'en est pas moins concluante et adéquate. Loin de perdre de sa vigueur, elle grandit tous les jours, à mesure que le progrès des sciences, les épreuves de l'Église et les excès du mal font ressortir avec plus d'éclat la vérité, la force et la sainteté de l'œuvre du Christ. Gardons-nous de faire sur ce point des concessions trop complaisantes. Revendiquons bien haut la rigoureuse démonstrabilité (pardon du néologisme) de nos augustes croyances. Au contraire, redisons sans cesse avec le psalmiste :

Testimonia tua credibilia facta sunt nimis : domum tuam (l'Église catholique) *decet sanctitudo, Domine, in longitudinem dierum* (1).

Quant à « la gradation et à la variété que Dieu aime beaucoup non seulement dans la nature, mais encore dans l'ordre surnaturel (2) », je réponds qu'elle n'est jamais au détriment de l'unité. L'économie de la loi nouvelle est une : *Fides ex auditu* (3), l'apostolat annonçant à tous les peuples le mystère du Christ crucifié, et la grâce gagnant les cœurs à cette parole confirmée par les miracles. L'apparition foudroyante, telle que la rêve M. Bigou, introduirait une économie nouvelle, une espèce de *fides ex visione*, de fidélité au Sauveur contemplé dans sa gloire. Si Dieu avait voulu user de ce moyen, il aurait donné ce caractère public éclatant, universel à la Résurrection du Sauveur.

Non ! la loi de l'avenir sera la continuation de l'œuvre de la prédication apostolique aidée par l'action interne de la grâce et externe des miracles.

C'est par la toute-puissante influence de Dieu agissant sur les cœurs que les peuples reviendront au Christ, si tel est le plan de la prédestination éternelle; c'est par le Verbe prêché que l'Église verra le règne pacifique et universel qu'attendent bien des cœurs. M. Bigou lui-même admet que telle sera la conversion du peuple juif, suivant la prophétie d'Ézéchiel : « Je vous donnerai un cœur nouveau et je mettrai un esprit nouveau au milieu de vous (4) ». Admettre l'efficacité de cette action pour produire le retour d'Israël, et recourir à un

1. Ps., XCII.
2. P. 101.
3. Rom., X.
4. XXXVI, 24.

Digitized by Google

moyen d'une nature toute contraire pour la conversion des peuples chrétiens apostats n'est-ce pas une inconséquence ?

Du reste, les événements, par leur fatale logique, seconderont puissamment cette action de la grâce. Quand la science incrédule aura vu s'émousser toutes ses armes contre la vérité chrétienne, quand les turpitudes morales auront fait ressortir dans toute sa supériorité la loi chrétienne, quand les révolutions politiques auront reconnu la nécessité des principes fondamentaux de la société chrétienne ; alors les peuples, fatigués de s'embourber dans des voies difficiles, se tourneront en dernière ressource vers cette Église, objet de leurs haines et de leurs persécutions ; et si, à cette heure décisive, le souffle miséricordieux de la grâce passe une nouvelle fois sur ces immenses champs de morts, une armée nouvelle se lèvera de peuples rendus à la vie de la vérité, de la vertu et de l'ordre, et l'hymne au Christ retentira plus vibrante que jamais sur la surface du monde spirituellement ressuscité. Ce sera la *vita ex mortuis* prédite par saint Paul, ou encore, peut-être, la *resurrectio prima* dont parle saint Jean dans l'*Apocalypse*.

Voilà quelles sont mes espérances, et comment je les nourris, sans recourir à des innovations dangereuses.

Quant au résultat obtenu par l'opuscule récent de M. Bigou, je crains qu'il ne soit directement opposé à ce que l'auteur se propose. En s'appuyant d'une part sur la tradition catholique et de l'autre sur les derniers chapitres — les meilleurs — de ce livre ; on aboutit au syllogisme suivant, qui est directement opposé à la thèse de l'*Avenir*.

Les signes précurseurs prédits par l'Écriture ne permettent pas de douter de la prochaine réalisation de seconde venue du Seigneur (majeure de M. Bigou) ; — or cette seconde venue marquera la fin des temps (mineure de la tradition catholique) ; — donc la fin des temps est prochaine.

Voilà les réserves que je tenais à exprimer sur le nouvel opuscule de M. l'abbé Bigou. Si je ne puis, pour des raisons très graves, partager l'opinion qu'il y expose, j'aime cependant à reconnaître le mérite avec lequel l'ardent polémiste y défend son sentiment. En lisant les pages dans lesquelles il exprime le désir de voir le Seigneur se manifester d'une manière plus éclatante, qui force, comme malgré eux, les sceptiques à reconnaître sa vérité et son empire, j'ai pensé au chantre de *Rolla*. Certes le pauvre Musset eût trouvé ces paroles en harmonie avec les aspirations vagues, hélas ! trop fugitives, que sa lyre a rendues dans les strophes finales de *L'espoir en Dieu :*

Digitized by Google

« Ah ! si nos angoisses mortelles
« Jusqu'à toi peuvent parvenir ;
« Si, dans les plaines éternelles,
« Parfois tu nous entends gémir ;

« Brise cette voûte profonde
« Qui couvre la création ;
« Soulève les voiles du monde,
« Et montre-toi, Dieu juste et bon !

« Tu n'apercevras sur la terre
« Qu'un ardent amour de la foi,
« Et l'humanité tout entière
« Se prosternera devant toi.

. . . . . .

« Et dans cet hosanna suprême,
« Tu verras, au bruit de nos chants,
« S'enfuir le doute et le blasphème,
« Tandis que la mort elle-même
« Y joindra ses derniers accents. »

Mais, tout juste, dans cette pièce d'un déisme vague, on sent les angoisses d'un esprit pour lequel la grande manifestation de Dieu par son Christ et son Église n'a pas le rayonnement que notre foi lui donne. Plus chrétien, Musset n'aurait pas attendu une apparition chimérique pour rendre à Dieu l'hommage d'un « ardent amour » et bannir de son cœur le « doute et le blasphème » au chant d'un « suprême hosannah ».

Notre *espoir en Dieu* regarde le ciel plutôt que la terre.

D. L. J.

Digitized by Google

PHILIPPE DE HARVENGT,

Abbé de Bonne-Espérance.

NOS annales monastiques renferment encore plus d'une page ignorée de ceux-là même qui éprouvent le plus vif intérêt pour les gloires religieuses de notre patrie. A côté de ces hommes dont le souvenir a traversé les âges en les éclairant des rayons de leur génie ou en y laissant l'empreinte de leurs œuvres, il est d'autres figures moins saillantes, à demi effacées dans l'ombre qui les enveloppe. Un examen attentif et détaillé de leur existence peut seul révéler la mission qu'ils ont remplie dans le monde, et déterminer les liens qui les rattachent à l'histoire générale de leur siècle.

Philippe de Bonne-Espérance est une de ces figures oubliées ; le silence de l'histoire s'est fait sur son nom et sur ses œuvres. Les notices que lui ont consacrées les auteurs d'histoires de la littérature au moyen âge et les Annalistes de son ordre ont perpétué le souvenir de ses actions et de ses écrits ; mais ces ouvrages de longue haleine ne sont guère consultés que des savants (1). En dehors du cercle des érudits, l'histoire du second abbé de Bonne-Espérance est presque complètement ignorée. Et cependant l'étude de la vie de ce personnage ne manque ni d'intérêt ni d'utilité ; comme celle d'un grand nombre d'abbés et d'écrivains du moyen âge, sa biographie est appelée, croyons-nous, à jeter plus de lumière sur l'histoire religieuse et profane de notre pays.

Sa vie remplit la majeure partie du douzième siècle et coïncide avec de grands événements dans l'Église. Sans parler des croisades et des luttes entre le Sacerdoce et l'Empire, auxquelles l'existence de Philippe a été étrangère, qu'il me suffise de rappeler la fondation de Cîteaux et de Prémontré, la formation de la scolastique, le réveil des études sacrées sous l'impulsion de S. Bernard et des Victorins.

1. Parmi les auteurs qui ont écrit sur Philippe, nous mentionnerons spécialement Brial : *Histoire littéraire de la France*, t. XIV, 268-295 ; Dom Ceillier, *Histoire des auteurs ecclésiastiques*, 2e éd., t. XIV, 683-687 ; Lepaige : *Bibl. Præmonstrat.*, et Maghe : *Chronicon ecclesiæ Bona Spei*. Ses œuvres ont été éditées en 1621 à Douai, par les soins de Nicolas Chamart, abbé de Bonne-Espérance et reproduites, d'après cette édition, dans la Patrologie latine de Migne., t. 203.

Digitized by Google

La société religieuse se renouvelle ; la vie monastique se régénère, se rajeunit dans de nouvelles institutions, se transforme même sous l'influence de nouveaux besoins. La Belgique a entendu la voix de Bernard, et bientôt les abbayes de Villers, de Cambron, des Dunes, d'Aulne et d'autres encore révéleront au monde les merveilles de sainteté écloses sous les cloîtres de Cîteaux. Saint Norbert l'a précédé. Homme de cour, foudroyé comme Saul, par un coup subit de la grâce, Norbert s'est relevé transformé comme Paul. Bientôt prêtre au cœur ardent, à la parole de feu, il sort d'une retraite faite à l'abbaye bénédictine de Siegbourg, tout embrasé du désir de voler à la conquête des âmes. Il paraît dans notre pays, et sa voix éloquente apaise les querelles et ramène à la foi du Christ les âmes égarées par l'hérésie de Tanchelin. Norbert embrasse la vie des clercs, mais il adopte les saintes rigueurs de la vie monastique, et Prémontré devient le berceau d'un ordre florissant. Bientôt la Belgique, évangélisée par l'homme de Dieu, voit s'élever les abbayes de Floreffe, de Saint-Michel d'Anvers, de Bonne-Espérance, du Rœulx ; plus tard celles de Parc, de Tongerloo, d'Averbode, de Tronchiennes, de Ninove, de Grimberghe et d'autres encore qui seront pour notre pays des foyers de sainteté et de vie apostolique.

C'est à ce moment que naît Philippe; c'est dans une abbaye fondée par saint Norbert lui-même qu'il vient se consacrer à Dieu et chercher à l'ombre du cloître la paix et le salut. Toute sa vie s'écoule dans le sanctuaire, partagée entre la prière et l'étude, loin des bruits du monde et du tumulte des affaires. Ainsi dérobée aux regards de la foule, son existence reste ignorée, et l'histoire n'en a conservé que des traces trop faibles et trop rares. Pour écrire sa biographie, nous n'aurons souvent d'autre guide que les traits épars dans ses œuvres et les allusions arrachées, pour ainsi dire, à ses écrits. Toutefois, malgré cette pénurie de documents, il nous sera permis de reconstituer sa biographie, et, si nous ne pouvons faire sur lui le plein jour, nous aurons du moins le mérite d'avoir appelé l'attention sur cet homme qui fut à la fois un grand abbé et un écrivain de valeur.

CHAPITRE PREMIER.

Entrée au monastère. — Priorat.

Sur la fin de l'année 1126 ou au commencement de 1127 une colonie de religieux, partie de Prémontré, venait s'établir non loin de Binche sur un alleu que leur avait cédé le seigneur Reinard de Croix, dont le fils Guillaume avait lui-même revêtu l'habit des fils

Digitized by Google

de saint Norbert (1). Après deux essais infructueux de fondation dans les hameaux de Ramegnies et de Sart-Richevin, le nouveau monastère s'était élevé dans un lieu appelé Bonne-Espérance et n'avait pas tardé à prospérer sous la sage direction de l'abbé Odon, ancien chanoine de Cuissy. C'est vers cette nouvelle maison de prière qu'aux premiers jours de sa fondation un jeune clerc, du nom de Philippe, dirigea ses pas.

Issu d'une famille plébéienne, comme il nous l'apprend lui-même dans une lettre adressée à un ami d'enfance, Philippe était né à Harvengt, près de Mons, selon toute vraisemblance, dans les premières années du douzième siècle (2). L'histoire se tait sur son enfance dont elle ne nous a révélé qu'un seul trait, son entrée dans la cléricature. Suivant un usage assez fréquent à cette époque, ses parents allèrent le présenter à l'évêque pour qu'il le reçût au nombre des jeunes clercs admis à fréquenter l'école épiscopale (3). Philippe passa plusieurs années dans cette école que nous supposons être celle de Cambrai (4), et ses écrits nous disent assez le zèle avec lequel il se livra aux études qui devaient lui ouvrir les portes du sanctuaire. Il partagea dans l'étude des œuvres de l'antiquité classique l'ardeur qu'y apportèrent un grand nombre d'écrivains du commencement du douzième siècle (5). Les nombreuses citations qu'il fait des auteurs profanes laissent aisément deviner que la lecture de ces auteurs lui était familière et qu'il les avait étudiés assidument dans sa jeunesse. Aussi plus tard, en les citant, aimait-il

1. Pour fixer l'année de la fondation de Bonne-Espérance, il importe de remarquer qu'elle n'est pas mentionnée parmi les abbayes norbertines dans la bulle d'Honorius II du 16 février 1126. Le diplôme de l'évêque Burchard de 1127, où il est question de la bénédiction du cimetière de Sart-Richevin, semble indiquer une fondation récente. Toutefois ce ne fut qu'en 1129 que Bonne-Espérance reçut son premier abbé dans la personne du vénérable Odon (Dédicace de la bible manuscrite écrite par le frère Henri de Bonne-Espérance en 1132 *sub domno Odone... anno consecrationis suæ tertio.* MS. du séminaire de Bonne-Espérance). Pendant quelque temps l'abbaye continua à porter le nom de N.-D. de Ramegnies, comme on peut le voir par l'acte de vente de la villa de Mortery en 1129 (Cartulaire de Bonne-Espérance, MS. du Séminaire, t. XVI, f. 1-4.) et par la charte de donation de la terre de Merbes-le-Château à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai où Odon signe *abbas de Rameneiis* (Chartrier de Saint-Martin de Tuornai aux archives de l'État à Mons. Carton 6480). La discussion de Maghe (*Chronicon*, p. 13-14) pour prouver que la fondation de Bonne-Espérance eut lieu avant celle de Saint-Michel d'Anvers et qu'Odon était déjà abbé en 1126 tombe donc à faux.

2. Ne nobiliori plebeius viderer adulari (*Philippi opera*, P. L, t. 203, col. 99).

3. *Opp. col.*, 827.

4. *Ibid.*, 828.

5 Certains écrivains nous le représentent jeune encore et déjà miné par une maladie qui le fait souffrir cruellement et dont il trompe les douleurs par son application à l'étude. Mais ce trait, emprunté à une lettre de Luc, abbé de Mont-Cornillon, ne se rapporte pas à Philippe. Cette lettre de Luc sert de prologue aux *Moralitates in Cantica* (*Phil. Opp.*, 489) faussement attribué à l'abbé de Bonne-Espérance.

Digitized by Google

à signaler que dès son enfance il les avait lus (1). Cette connaissance des auteurs anciens et cette facilité à en amener des citations auraient de quoi étonner ceux qui ne seraient pas au courant du mouvement littéraire de cette époque, mouvement attesté par les écrivains contemporains qui contiennent des témoignages irrécusables du zèle déployé dans les anciennes écoles monastiques et épiscopales pour l'étude des écrivains de l'antiquité. Qui s'attendrait à rencontrer sous la plume de Philippe : Sénèque, Plaute, Perse, Térence, Salluste, à côté de Cicéron, d'Ovide, de Virgile et d'Horace ? Martianus Capella n'a pas été oublié, et les *Noces de Mercure et de la Philologie* viennent encore agrémenter ses considérations ascétiques (2). Les écrits de Philippe renferment plus d'un souvenir de ces études classiques, et le tableau qu'il trace de l'ardeur apportée dans ces études par des compagnons, qui n'y voyaient qu'un moyen de satisfaire leur ambition et de parvenir à la fortune ou aux honneurs, trouve sa justification dans le témoignage d'autres écrivains de ce temps (3). Lui aussi se livra avec ardeur à l'étude, dans le but d'acquérir la science, nécessaire surtout aux ministres de Dieu, se préparant ainsi, à son insu, à la grâce de la vocation religieuse qui devait bientôt l'arracher au monde et le mettre à l'abri des dangers qu'il redoutait pour sa vertu.

Sous l'inspiration de la grâce, le jeune étudiant avait remarqué que l'ambition, la vanité et la convoitise des richesses souillaient parfois des âmes que Dieu avait marquées du caractère sacerdotal ; il voyait que le monde n'offrait de toutes parts que tentations et appât trompeurs, capables de séduire des cœurs mieux affermis que le sien. D'un autre côté il pouvait apercevoir autour de lui une nouvelle efflorescence de la vie religieuse dans les anciennes abbayes bénédictines régénérées, dans les récentes fondations de Cîteaux, dans les nouvelles congrégations de clercs réguliers, à Prémontré enfin, où des hommes animés du désir de la perfection sacerdotale, venaient de se grouper autour de Norbert. Philippe entendit à son tour l'appel de Dieu, dont la crainte l'avait pénétré (4), et il vint frapper à la porte du monastère, où, suivant son expression, sa barque, désormais à l'abri des orages du monde, vint heureusement aborder comme dans un port longtemps désiré (5). Bonne-Espérance venait à

1. *Apud poetam legi puer quemdam versiculum* (col. 792); *sicut recolo in scholis puerum me legisse* (col. 846).
2. Col. 978.
3. Col. 701, cf. *Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 25 et sqq.
4. Col. 100, 328.
5. Col. 99.

Digitized by Google

peine de s'élever, et nous ne pourrions dire si déjà le monastère était fixé dans cet endroit lorsque le jeune clerc vint y revêtir l'habit religieux. Le fait que vers l'an 1130 il occupait déjà la place de prieur, nous autorise à croire qu'il fut un des premiers religieux de cette maison. Philippe y trouva la paix et s'estima heureux de vivre dans l'humilité (1), et dans la pratique de la pauvreté volontaire et de l'obéissance (2). Il aima son ordre de l'amour qui unit un fils à sa mère (3), et, en portant son pauvre habit de laine blanche, souvent il se plut à le considérer comme le symbole de la joie dont Dieu récompense les labeurs de la pénitence (4).

Une année se passa avant que Philippe fût promu aux ordres sacrés et pût prendre part au service de l'autel (5). Il ne nous dit pas de quel ordre il fut alors revêtu; une chose est toutefois certaine, c'est qu'il ne tarda pas à être promu au sacerdoce, puisque peu de temps après nous le voyons élevé à la charge de prieur.

En 1129 Bonne-Espérance recevait comme premier abbé le vénérable Odon, premier supérieur de la nouvelle fondation. Il s'agissait de lui donner un aide; Philippe fut, croyons-nous, le prieur choisi par le nouvel abbé. Ses vertus et sa science suppléaient largement au manque des années (6). Il n'accepta cette charge que

1. Col. 89.
2. Col. 716.
3. Col. 848.
4. Col. 838.
5. Col, 828.
6. Col. 89. C'est la date qu'on peut assigner à cet événement d'après les lettres que Philippe écrivit lors de son exil à l'évêque Barthélemy de Laon (abd. 1151), et peu après au pape Eugène III, Philippe avait quitté son monastère depuis deux ans lorsqu'il eut recours au Souverain Pontife. Ce pape étant mort en 1153, la lettre de Philippe doit être au plus tard de 1151 ou 1152; elle est postérieure à l'entrevue que le vénérable Odon, abbé de Bonne-Espérance, eut avec S. Bernard devant le pape à Paris en 1147 (Phil. *opp.* col. 79). Philippe nous fait aussi connaître dans sa lettre au pape que son monastère était alors sans abbé : « cum ecclesia nostra proprii abbatis providentia tunc careret » (Epist. 11 col. 92). L'abbé Odon n'était point mort à cette époque, car il reparaît encore à Bonne-Espérance en 1158 (*Vita B. Odæ*, ib. col. 1374). D'après les auteurs du *Gallia christiana* (III, 200), et les annales de Prémontré (I, 357; cf. *Hist. litt.* XIV, 271-272), Odon avait abdiqué, mais on ne précise point la date de cette abdication. Le texte de Philippe établit suffisamment qu'Odon était alors éloigné de Bonne-Espérance. L'abbé Maghe, il est vrai, dans son *Chronicon Bonæ-Spei* (p. 65), se demande si Odon était alors absent ou gravement malade. « Peut-être que le mot *providentia*, dit-il, doit s'entendre en ce sens qu'Odon avait pris, avec un certain nombre de religieux, le parti de S. Bernard contre le prieur et l'autre partie du chapitre, lorsqu'il s'était agi de réclamer un religieux de Bonne-Espérance passé à Cîteaux », et il apporte à l'appui de son hypothèse le fait que S. Bernard semble le confirmer dans sa lettre à l'abbé de Prémontré, en lui disant que le seul consentement de l'abbé suffit en ce cas (Bern. ep. 253 ap. P. L. t. 182, 455-456).

Nous ferons remarquer qu'Innocent II requiert expressément dans sa bulle en faveur de Prémontré le consentement de l'abbé et du chapitre et que l'abbé Odon refusa de donner le sien (Phil. *opp.* col. 79). Dans sa lettre à Eugène III, Philippe fait clairement supposer qu'on l'accusait d'ambition (*ibid.* 89-90), alors qu'en réalité il préférait l'humilité aux honneurs. Odon

Digitized by Google

par obéissance (1) et se dévoua au service de ses frères, cherchant avant tout à faire régner parmi eux la paix et la charité (2).

Les premières années de la vie religieuse de Philippe furent les plus heureuses de sa carrière ; elles s'écoulèrent paisibles et partagées entre les exercices de piété et les travaux intellectuels. En dehors de la prière publique qui, plusieurs fois le jour, réunissait les cénobites au pied des autels, le travail principal dans les abbayes du douzième siècle consistait dans l'étude ou dans la transcription des manuscrits. Parmi les abbayes belges remarquables par leurs richesses littéraires, Bonne-Espérance tint un rang distingué. Les ouvrages de Philippe semblent indiquer que sa bibliothèque devait contenir un grand nombre d'auteurs tant sacrés que profanes (3).

Il est difficile de déterminer l'ordre chronologique des ouvrages composés par Philippe ; nous savons seulement que sa vie de S. Augustin fut son premier essai littéraire (4), et que la vie de S. Saulve, qu'il écrivit en second lieu, fut composée pendant son priorat, à la demande de Hugues, prieur du monastère de Saint-Saulve près de Valenciennes (5). Quand composa-t-il les vies de S. Ghislain, de S. Feuillen et de S. Landelin ? Il est impossible de le déterminer. La même incertitude règne au sujet des traités du salut du premier homme et de la damnation de Salomon, dont il est fait mention dans son ouvrage de l'Institution des clercs (6). Lui-

avait-il alors manifesté l'intention d'abdiquer ? Nous l'ignorons ; quoi qu'il en soit, une charte de 1156, que nous avons récemment remarquée dans le *Cartulaire de Bonne-Espérance*, établit formellement qu'il gouvernait encore ce monastère en 1156 (t. XIV, p. 23).

Philippe avait été prieur dix-neuf ans et se trouvait exilé depuis deux ans lorsqu'il écrivit à Eugène III. Les difficultés avec S. Bernard ont dû éclater entre 1147 et 1151 ; conséquemment Philippe doit avoir été nommé prieur en 1129 ou 1130.

1. Col. 89-90.

2. *Ibid.*

3. La plupart de ces trésors ont péri ou sont dispersés. La bibliothèque de Mons en possède un certain nombre, (cf. *Archiv für aeltere deutsche Geschichtskunde*, VIII) ; celle de Maredsous renferme un manuscrit dont Philippe s'est peut-être servi, c'est un petit volume de la seconde moitié du XIIe siècle, contenant des opuscules de S. Augustin et de S. Isidore et qui a fait l'objet d'une intéressante étude de Dom Germain Morin : *Isidore de Cordoue et ses œuvres* (*Revue des quest. histor.*, t. 38 (1885) pp. 536-547). Le Séminaire de Bonne-Espérance possède encore aujourd'hui deux beaux volumes d'une bible transcrite du 26 août 1132 au mois de juillet 1135, par le frère Henri « humble fils de l'église de Bonne-Espérance ». Cf. Declèves. *N.-D. de Bonne-Espérance*, p. 273. Maghe a donné le catalogue des manuscrits, parmi lesquels nous signalerons ceux de Vincent de Beauvais qui sont encore conservés à Bonne-Espérance. Mentionnons enfin l'apographe des œuvres de Philippe dont la Bibliothèque royale vient de faire l'acquisition en Angleterre.

4. Col. 1312.

5. Hugues n'était pas encore prieur en 1144 : cette vie n'a donc pu être écrite avant cette année ; elle ne le fut point après 1148, date de l'exil de Philippe, encore moins après 1157, date probable de son élection abbatiale (*Gallia*, III, 132). Philippe avait cédé aux instances de Hugues et avait écrit sur l'ordre de l'abbé Odon (*Opp.* col. 1312).

6. Col. 687 et 845.

Digitized by Google

même nous apprend qu'il travailla à son commentaire sur le Cantique des cantiques avant de passer par les épreuves qui abreuvèrent son âme d'amertume lors de son exil, et qu'il interrompit plusieurs fois ce travail entrepris à la gloire de la Reine des cieux (1). Dans ce dernier ouvrage, l'auteur mentionne son traité sur l'obéissance des clercs, ce qui permet peut-être de supposer qu'il fut composé pendant son priorat (2).

Peu d'écrivains ont traité plus fréquemment que Philippe de la nécessité et de l'utilité des études dans les monastères. Ses lettres sont remplies d'exhortations sur ce sujet, et son traité de l'institution des clercs n'omet point d'en faire ressortir l'importance capitale.

Le zélé prieur voulait voir la science dans le lévite, mais il la voulait pure et dégagée de toute vue humaine. Écoutons-le dans une lettre adressée à un jeune clerc nommé Engelbert, dans lequel nous pouvons reconnaître un religieux de Bonne-Epérance alors étudiant à Paris. Philippe l'exhorte à l'étude, et lui dit de ne point se laisser rebuter par les difficultés qui pourraient se présenter,ni par la faiblesse physique qui l'accablait pour le moment. Il appuie son avis d'une foule d'exemples de l'antiquité : Platon, Socrate, Caton n'épargnant aucune fatigue pour acquérir la science : « Ce qui est honorable,dit-il, ce n'est point d'avoir étudié à Paris, mais d'y avoir acquis la science. Il ne suffit pas d'avoir humecté ses lèvres aux eaux de cette fontaine d'Hélicon, mais il faut s'y être plongé tout entier. Est-il des richesses temporelles comparables à la science qu'on ne peut acheter à prix d'or ? Lors donc que la volonté de Dieu vous aura ramené sain et sauf parmi nous, j'aurai bien le droit, après une si longue absence, de vous regarder comme un naufragé, mais comme un naufragé que la tempête n'a point réduit à la pauvreté, et qui lui a échappé chargé de précieuses richesses. Ces richesses, ce sont nos connaissances littéraires. Toutefois ce ne sont pas encore là les véritables richesses. Les vrais trésors de l'homme, ce sont la foi, l'espérance et la charité et les autres vertus au moyen desquelles nous pouvons arriver à la gloire céleste. Que si l'homme ne les possède point, aux yeux de Dieu, il n'est qu'un insensé, quelque grandes d'ailleurs que soient les louanges que les hommes puissent lui prodiguer. Dieu, dit l'Apôtre n'a-t-il point montré que la sagesse de ce monde est folie ?

La science ne sert de rien, si elle ne nous aide à chercher Dieu et

1. Col. 489-490.
2. Col. 358.

Digitized by Google

à acquérir la vertu. Lors donc que, athlètes d'un nouveau genre, nous luttons dans l'arène des écoles, nous devons considérer attentivement le but et la fin de nos travaux littéraires. Car il ne convient pas que nous nous animions au travail par une espérance vaine, qui nourrisse l'orgueil au fond de notre cœur. C'est cet amour de la gloire qui, en provoquant les malheureux écoliers à l'étude, les subjugue et les séduit par ses charmes trompeurs, et, en les remplissant du désir insatiable de savoir, ne les mène pourtant pas à la science parfaite. C'est d'eux que l'Apôtre a dit : « ils apprennent sans cesse, et ils n'arrivent jamais à la science de la vérité. » (2 Tim., III, 7). Cette science de la vérité consiste à connaître Dieu et plus encore à le goûter. Mon désir est donc que vous appreniez les lettres et que vous y consacriez tous vos soins, afin d'arriver par là à la pleine connaissance de Dieu, et de mériter de le voir un jour face à face dans le ciel. Plaise à Dieu que tous ceux qui s'adonnent à l'étude puissent s'y livrer dans ce but, afin que l'œil de l'âme, guéri par cet onguent de la science, devienne plus pur et plus vif dans la contemplation de Dieu [1]. »

Si nous avons cédé à la tentation de citer au long ce passage de Philippe, c'est qu'il nous semble résumer parfaitement les vues du docte écrivain de Bonne-Espérance sur cette importante question des occupations de la vie religieuse. Il est un fait digne de remarque, c'est que les diverses réformes bénédictines à partir du onzième siècle insistèrent toujours sur l'utilité et la nécessité des études pour le rétablissement et le maintien de l'observance régulière.

(A continuer.) D. U. B.

1. Epist. 4, col. 32-34.

Digitized by Google

BEETHOVEN PEINT PAR LUI-MÊME.

(SUITE.)

A LA fierté consciente d'un génie insatiable, sincère jusqu'à la modestie, Beethoven unissait, peut-être au même degré, une bonté exquise. Sur le revers d'un gracieux portrait religieusement conservé par le maître, une main délicate, sans doute celle de son admiratrice Thérèse de Brunswick, avait tracé ces trois mots :

Au génie incomparable.
Au grand artiste,
A l'homme de cœur !

T. B.

Oui, Beethoven avait le cœur sensible et ardent. Sans cela, comment eût-il pu composer ces pages débordantes qui produisaient sur lui-même, tout le premier, une émotion si intense ?

Il aimait tout ce que le cœur de l'homme peut aimer de bon et de beau.

Il aimait jusqu'à la passion la grande nature.

« Que vous êtes heureuse d'avoir pu partir pour la campagne de si bonne heure ! écrit-il à Thérèse Malfatti, jeune artiste à laquelle il rêvait alors d'unir ses destinées. Ce n'est qu'après le huit que me sera donné cette joie. Je m'en réjouis d'avance comme un enfant. Quel plaisir j'aurai à me promener de nouveau au milieu des bois et des forêts, à m'asseoir dans l'herbe au pied des arbres ou des rochers ! Non ! il n'est pas d'homme qui puisse aimer la campagne comme je l'aime ! les arbres, les forêts, les rochers sont les seuls amis qui me renvoient l'écho de ma pensée. »

Ces courses effrénées du maître sont restées légendaires.

Il s'en allait, la tête et la poitrine gonflées d'inspiration et de mélodies. Chemin faisant, il ôtait ses vêtements, pièce par pièce, et les suspendait avec son chapeau au bout de sa canne. A grands pas, fredonnant, gesticulant, ses longs cheveux en désordre, le large front caressé par la brise, il marchait, courait, sans savoir où ; s'arrêtait au pied de quelque chêne savourer l'ombre ou griffonner une pensée ; puis reprenait sa course vagabonde, laissant bien des fois son chapeau ou même son habit à la halte improvisée au bord d'un chemin perdu dans les bois.

Digitized by Google

Un jour que, parti de Bade, près de Vienne, il arriva, à bout de forces, dans cet état, à la ville de Neustadt, son air effaré et l'étrangeté de toute sa personne firent naître des soupçons et valurent à l'inconnu une arrestation et la prison. Le pauvre maître avait beau protester disant, criant qu'il était Beethoven : l'usurpation même de ce nom si vénéré ne faisait que confirmer les soupçons et provoquer les rires.

Amant passionné de la nature, Beethoven était aussi tout dévouement pour les siens. Devenu chef de famille à l'âge de dix-sept ans, par la mort de sa digne mère, il remplit dès lors d'une manière admirable la mission délicate que ce malheur lui imposait. Il fut vraiment le père de ses deux frères Charles et Jean.

Quelle tendre affection ne respirent pas ces derniers mots du testament de Heiligenstadt, écrit pour eux en 1802 :

« Adieu ! ne m'oubliez pas tout à fait après ma mort. Je mérite que vous me gardiez un souvenir et que vous pensiez à moi lorsque je ne serai plus, car j'ai pensé, moi, pendant toute ma vie aux moyens de vous rendre heureux. Soyez-le ! »

Rien ne coûtait à Beethoven quand il savait ses frères dans la peine. Pendant la maladie qui emporta Charles en 1813, il ne connut pas de mesures à ses bontés. « Pour le soulager, écrit-il à Ries, j'ai dépensé dans ces dernières années de grosses sommes ; je ne crains pas de les évaluer à 10.000 florins ! »

Aussi le dénouement fatal plongea-t-il le maître dans une affliction extrême. « La mort de mon frère, écrit-il au même disciple, m'a profondément impressionné : elle a influé sur mon caractère et sur mon œuvre. »

Rien ne le consola plus efficacement dans ce deuil que l'affection vraiment paternelle qu'il conçut, à partir de ce moment, pour son tout jeune neveu confié à sa tutelle.

« Je suis père ! » s'écriait-il avec transports. « Tu es époux, tu es père ! écrivait-il à son fidèle Wegeler ; moi, je n'ai pas de compagne, mais je suis père aussi. »

Cette paternité adoptive devint une véritable passion ; on eût dit que Beethoven voulût se venger sur son pupille de toutes les déceptions que son propre cœur avait subies au cours de sa vie. Aveugle sur les défauts de cet enfant dénaturé, il l'aima sans mesure, changea pour lui d'habitudes, le suivit le plus près possible dans ses diverses pensions, devint même avide de gain, dans l'espoir de lui laisser quelque fortune ; et ne recueillit, en prix de ses bienfaits, que des déboires, des hontes et la plus cynique indifférence.

Digitized by Google

J'ai parlé, il y a un instant, des déceptions du cœur. C'est ici le lieu d'aborder ce sujet délicat.

Sensible au beau, naturellement attiré vers les joies de la famille, Beethoven pouvait-il ne pas ouvrir son cœur, tout son cœur aux espérances que lui offrait sur sa route la rencontre de personnes telles qu'il les rêvait pour son foyer ?

Écoutons le maître lui-même nous exprimer cet attrait vers le bonheur d'une union bénie. « Tu es heureux, écrit-il à son vieil ami Amanda, tu as des enfants, c'est une joie qui ne m'est sans doute plus réservée. Ton existence patriarcale me fait envie, et mille fois l'image de ton bonheur me flotte devant les yeux. Que ne puis-je, du moins, être entouré d'attentions comme la tienne ! Hélas ! ma destinée ne me permet pas de goûter ce bonheur. Je vis triste et solitaire dans cette grande ville de Vienne, loin de tous ceux que j'aime et qui pourraient m'aimer. »

Je n'entrerai pas dans le detail de ces rencontres, qui provoquèrent chez le pauvre artiste de si profondes mélancolies, après avoir allumé dans son cœur des sympathies ardentes auxquelles son âme élevée, naturellement chaste, donnait une poésie, une dignité toutes dantesques.

Au lendemain d'un de ces brisements de cœur, il s'écrie en écrivant à son ami Zmeskall : « Pauvre Beethoven, pauvre Beethoven, il n'est point de bonheur pour toi dans ce monde : dans les régions de l'idéal seulement, tu peux trouver la paix et le bonheur ! »

Et cependant, qui plus que l'éminent artiste aurait bénéficié des soins assidus d'une compagne dévouée ? Trop absorbé par son art pour accorder quelque attention aux besoins de la vie, Beethoven négligeait sa toilette et vivait d'un régime capricieux. Son appartement était bien le plus étrange commentaire du célèbre vers de Boileau :

Souvent un beau désordre est un effet de l'art.

Ajoutez à cela, avec ses distractions et ses gaucheries restées proverbiales, les embarras des innombrables délogements qui sont un des traits caractéristiques de ce sublime original. Et puis, quel ennui pour le pauvre vieux garçon de n'avoir pas une main intime pour mettre un peu d'ordre dans ses papiers ! Heureusement que la ménagère de Beethoven trouvait à utiliser les feuilles égarées. Un jour la partition du *Kyrie* de la messe solennelle, cherchée pendant de longues heures, fut trouvée à l'office, enveloppant une provision de beurre. Le maître gémissait de ce désarroi. Écoutez comme il s'en accuse gentiment dans une lettre à Hofmeister, sous la date du 22 avril 1801.

Digitized by Google

« ... J'avouerai que mes papiers ne sont pas toujours très bien rangés. »—Que dites-vous de l'euphémisme,cher lecteur? mais ce qui suit est plus sincère. — « Ce désordre m'est habituel, et c'est là sans doute tout ce que j'ai de commun avec les hommes de génie. Malheureusement il n'y a que moi pour me retrouver dans ce fouillis.»

On devine les multiples déboires que le pauvre solitaire, sourd, maladroit et distrait, devait rencontrer avec ses domestiques. Très châtouilleux sur la morale, Beethoven n'eut longtemps à ses ordres que des valets. Fatigué de leurs mauvais services, il consentit à essayer de deux servantes, sur la recommandation de Mme Streicher, la complaisante dame de maison du maître. Le ménage ne fut guère plus heureux. La bonté étant impuissante à maintenir Babet et Nany en respect, Beethoven se décide à recourir aux moyens violents. « Hier les diableries ont recommencé, écrit-il dans son style toujours exubérant de vie et d'images. J'ai tiré la chose au court en lançant dans les jambes de Babet la chaise qui est au chevet de mon lit. Cet acte d'énergie m'a valu toute une journée de calme. »

Charmé de l'efficacité de ce régime, notre héros l'essaie sur Nany, et lui lance au visage une demi-douzaine de bouquins qui lui tombent sous la main. Le résultat paraît magique au maître, qui écrit plaisamment :

« Nany est complètement retournée et semble devenue tout à fait raisonnable. Il faut croire qu'une parcelle de la sagesse contenue dans les livres que je lui ai envoyés à la tête aura pénétré dans son épaisse cervelle. »

Toutefois, rien n'y fit : Beethoven finit par se débarrasser des deux femmes qui lui étaient devenues insupportables. Il eut cependant la bonne chance de rencontrer dans la suite une personne plus fidèle, une vieille servante qui l'assista jusqu'à sa mort, et qu'il appelle pittoresquement, dans une lettre à Schindler, « sa frégate rapide, la haute et noble dame Schnaps ».

N'est-ce pas un spectacle affligeant de voir un si grand homme réduit à dépenser en misérables querelles de service ces puissantes facultés, l'orgueil et l'admiration de sa patrie ? Certes, assistée d'une compagne fidèle, l'existence de Beethoven eût pris un tout autre aspect ; mais n'est-ce pas peut-être dans cette vie solitaire et détachée que ce mâle génie devait trouver sa pleine vigueur et ces *sursum corda* toujours plus vibrants à chaque blessure nouvelle que les déceptions accumulées lui portaient au cœur ? Plus heureux, Beethoven n'eût-il pas été moins grand artiste ?

Digitized by Google

Avec l'âme ardente que le lecteur lui connaît déjà, notre héros devait aimer tendrement ses amis et toute l'humanité. Plusieurs de ses lettres témoignent de cette sensibilité aux douceurs de l'amitié.

« Ne croyez pas que je puisse vous oublier, écrit-il à Wegeler, que je puisse effacer de ma mémoire ceux qui m'ont été si chers et si affectionnés ; il est des moments où ma pensée s'envole vers vous tous, et bien souvent je caresse le projet d'aller passer quelques jours auprès de mes vieux amis. »

Il ne payait pas seulement de mots. Son amitié était généreuse et dévouée. Un peu plus loin dans la même lettre on lit ce touchant passage. L'artiste vient de dire que sa situation financière devient brillante, il ajoute aussitôt : « Tu le vois, c'est tout à fait charmant. Un ami, par exemple, est-il dans la peine, et ma bourse est-elle vide, vite, vite, je me mets à ma table de travail, et en un rien de temps mon camarade est tiré d'affaire. »

Charmante encore cette lettre qu'il écrivit à son élève favori, alors en peine d'argent. « Vous trouverez sous ce pli, mon cher Ries, un mot que j'écris au comte Browne. Je le prie de vous avancer les cinquante ducats, parce que vous avez besoin de cet argent pour vous acquitter. C'est une demande nécessaire et qui ne saurait le blesser, car il sait que vous devez vous mettre en mesure de partir avec lui pour Bade, le lundi de la semaine prochaine. Maintenant il faut que je vous gronde. Pourquoi ne vous êtes-vous pas adressé à ma bourse depuis longtemps ? Ne suis-je donc pas un véritable ami pour vous ? Pourquoi me cacher vos besoins ? Nul de mes amis ne doit souffrir de privations tant que j'ai de l'argent. Je vous aurais envoyé une petite somme avec cette lettre, si je n'étais sûr de Browne. Toutefois, si mes prévisions ne se réalisent pas, adressez-vous sans tarder à votre ami. »

Dans une autre circonstance il adresse en faveur du pauvre Ries une requête non moins instante à la princesse de Lichtenstein. Le maître s'excuse de sa démarche. « Donner un concert, qui pourrait lui rapporter quelque profit, inutile d'y songer dans les circonstances actuelles. »

On a parfois représenté Beethoven comme un artiste cupide et avare. C'est une grande erreur. Sur la fin de sa vie, je l'avoue, dans son vif désir de laisser quelque chose à son pupille, il s'est montré moins détaché de l'argent. Mais au cours de sa carrière il n'avait d'autre ambition que celle d'être libre de tout souci financier.

Écoutez comme il s'ouvre là-dessus dans une lettre à son éditeur Hofmeister, sous la date du 15 décembre 1800.

Digitized by Google

« La voilà liquidée cette écœurante question d'argent ; je dis écœurante, parce que les affaires devraient pouvoir s'arranger autrement. Mon rêve serait qu'il n'y eût pour les choses de l'art qu'un seul magasin sur la terre ; le compositeur y porterait ses œuvres et prendrait en retour l'argent dont il aurait besoin. Mais les choses sont organisées aujourd'hui de telle sorte qu'il faut que l'artiste soit encore une moitié d'homme d'affaires, et je le répète, rien n'est plus écœurant pour moi. »

Je le crois bien, le pauvre Beethoven n'avait guère appris dans son enfance que les tout premiers éléments du calcul. La multiplication et la division étaient pour lui des opérations de hautes mathématiques avec lesquelles il ne se familiarisa jamais, non plus qu'avec l'orthographe.

Ce désagrément d'avoir à s'occuper de questions pécuniaires lui suggéra une autre solution dans une conversation qu'il eut un jour avec un hôte du prince Lobkowitz. « Je voudrais, dit Beethoven à son interlocuteur, avec une grande naïveté et sans ombre de prétention, je voudrais n'avoir jamais à discuter le prix de mes œuvres avec un éditeur : je serais heureux de trouver un homme qui eût assez de confiance en moi pour me faire une rente viagère, moyennant laquelle il aurait le droit de publier tout ce que je composeraís, et je vous jure que je ne me ferais pas prier pour écrire. N'est-ce pas ainsi que Gœthe s'était arrangé avec Cotta ? et, si je ne me trompe, Hœndel avait fait un contrat semblable avec ses éditeurs anglais.

« Mon jeune ami, lui fut-il froidement répondu, il me semble que vous n'avez pas de raisons de vous plaindre, car vous n'êtes encore ni un Gœthe ni un Hœndel. » — Jusque-là la réponse était juste : l'illustre symphoniste débutait, et ses débuts étaient très applaudis ; la suite, déjà peu courtoise alors, est plaisante aujourd'hui : « Il n'est pas probable que vous le deveniez jamais ; de pareils esprits sont rares. »

Beethoven ne devait pas rencontrer cet éditeur assez confiant. Il eut plus d'une fois des soucis d'argent; il connut même un instant la misère. Un jour, retrouvant le maître au cabaret après une assez longue disparition, Spohr lui demanda s'il avait été indisposé.

« Non pas, lui répondit-il en souriant, ce sont mes bottes qui étaient malades, et comme je n'en ai qu'une paire, j'ai dû garder les arrêts forcés. » On comprend, après ce trait, avec quelle joie le pauvre artiste rentré dans ses finances écrivit sur son carnet ces lignes triomphales : « *J'ai sept paires de bottes !* »

Digitized by Google

Deux fois les embarras pécuniaires faillirent déterminer Beethoven à quitter Vienne : la première, pour accepter la charge de maître de chapelle que lui offrait le roi Jérôme de Westphalie, la seconde, pour se fixer à Berlin, où il comptait de puissants admirateurs. Mais une convention conclue entre l'archiduc Rodolphe, le prince Lobkowitz et le prince Rinsky, assurant au maître une pension annuelle de 4000 fl., fit avorter le premier projet, et une adresse signée d'un grand nombre de fidèles de l'illustre symphoniste le fit renoncer au deuxième. Cette pétition conçue en termes extrêmement élogieux consola Beethoven de beaucoup de chagrins. La pièce se terminait par ces accents partis du cœur : « Ne trompez pas plus longtemps l'attente publique. Ajoutez encore au prix de vos œuvres incomparables en nous les faisant connaître vous-même. Vous ne voudrez pas que les enfants de votre génie soient arrachés à leur patrie pour les présenter d'abord aux étrangers, qui ne comprendraient pas votre grande parole, et ne sauraient l'estimer à sa valeur. Paraissez au milieu de nous, montrez-vous dans votre gloire, et venez réjouir vos amis, vos ardents et respectueux admirateurs ! »

Beethoven venait de recevoir cette supplique si flatteuse, quand Schindler le surprit tout à son émotion. « Cela est vraiment noble et grand, dit-il en lui tendant le document d'une main tremblante. Je m'en sens ému jusqu'au fond du cœur. » Et, la tête en feu, sentant le besoin de prendre le grand air, il entraîna son ami, et fit avec lui une longue promenade sans proférer une seule parole.

***

Hélas ! il faut bien l'avouer, malgré son cœur immense, l'éminent artiste ne fut pas toujours pour ses amis et ses admirateurs ce que ceux-ci étaient pour lui. Soit manque d'éducation, soit impressionnabilité excessive, soit effet de sa surdité, Beethoven passait brusquement de la plus affectueuse expansion aux éclats les plus violents, aux ruptures les plus tapageuses. Il était le premier à regretter ces caprices d'humeur sitôt qu'il découvrait son tort. Il en pleurait comme un enfant, et ne craignait pas de prendre le ton le plus suppliant pour guérir la blessure. Mais ces procédés n'étaient pas du goût de tout le monde ; beaucoup, avertis par un premier orage, se tenaient à distance pour prévenir de nouvelles foudres.

Voulez-vous un exemple de ces accès de colère et de ces prompts retours ?

Voici une épistole adressée à Humnel, dont la rupture avec le maître prit une fin si touchante à sa mort. « Ne mets plus le pied chez moi, lui dit Beethoven, tu n'es qu'un chien d'hypocrite. Puisse

Digitized by Google

le bourreau tordre le cou à toutes les bêtes de ton espèce. »

Le lendemain, la même plume trace le billet-doux suivant :

« Mon petit cœur de beurre,

« Tu es un honnête garçon ; tu avais raison, je le vois à présent très bien. Viens cet après-midi, tu trouveras Schuppanzigh chez moi, et tous les deux nous t'embrasserons, cajolerons, dorloterons, que ce sera une bénédiction. Je te serre dans mes bras.

« Ton Beethoven, dit Fleur de Miel. »

Avouez que si la fleur avait son miel, l'abeille avait son dard.

Zmeskall de Domanovecz s'avise-t-il de trop conseiller son ami, Beethoven lui écrit : « Je te prie de ne plus venir à l'avenir abattre mon courage et m'enlever la bonne humeur que j'ai si rarement. Hier avec tes sermons Zmeskall-Domanovecziques tu m'as rendu tout triste. Que le diable te torde le cou, je ne veux rien avoir à faire avec ta morale. La force, l'énergie, voilà la morale des gens qui se distinguent du commun des mortels. C'est aussi la mienne. Donc si tu t'avises de m'attaquer encore aujourd'hui, je te tourmenterai tant que tu trouveras excellent tout ce que je jugerai à propos de faire. »

Ici du moins la raillerie se mêle à la violence et la rend supportable. Mais que de fois, victime de son humeur sombre et soupçonneuse, le pauvre maître a fait saigner le cœur de ses plus chers amis. Toutefois, comment résister à des efforts de réconciliation aussi délicats, aussi tendres que cette épître adressée par lui à Étienne de Brunswick avec son portrait :

« Reléguons derrière ce portrait, mon bon, mon cher Étienne, les dissentiments qui, pendant un temps, nous ont divisés. J'ai blessé ton cœur, je le sais, mais j'en suis assez puni par le chagrin que j'en ai éprouvé, tu as pu le remarquer aisément..... Pardonne-moi, si je t'ai fait de la peine. Je n'ai pas souffert moins que tu n'as dû souffrir, de vivre aussi loin de toi, et c'est en sentant le vide de ton absence que j'ai compris combien tu étais cher à mon cœur et combien tu le seras toujours. » La rupture n'est jamais qu'une surprise chez Beethoven. Ses vrais sentiments sont d'une exquise tendresse.

Les répliques du maître étaient souvent brusques, impitoyables ; les critiques injustes l'exaspéraient.

La *Gazette* musicale de Leipzig n'avait pas beaucoup loué le premier concert donné à Vienne par le jeune virtuose. Beethoven abat ces aristarques d'un coup de massue dans sa lettre à Hofmeister : « Pour ce qui regarde *les ânes de Leipzig*, laissez-les pérorer à leur aise ; tous leurs radotages ne donneront pas l'immortalité à ceux qu'ils vantent, et n'enlèveront pas le génie aux élus d'Apollon. »

Digitized by Google

Kraft se permet un jour de faire remarquer au compositeur qu'un passage écrit pour le violoncelle n'est pas dans les doigts : « Il doit y être, » répond le maître d'un ton sec.

Une autre fois, un vieil habitué des coulisses risque de conseiller à l'auteur d'*Egmont* de faire chanter les deux lieder de Claire avec simple accompagnement de guitare, alors que le compositeur avait combiné ses effets pour l'instrumentation : « Vous n'y entendez rien, Monsieur, » cria-t-il, en bondissant et en lançant un regard furieux à l'auteur de la malencontreuse proposition.

Ces saillies étaient plutôt l'expression d'une franche fierté que d'une humeur maussade. Beethoven poussait toutes ses qualités jusqu'à leurs excès.

D'autres fois sa franchise n'était que de la bonhomie. Tel ce compliment qu'il fit un jour à Berlin au prince Louis-Ferdinand, excellent pianiste : « Vous ne jouez pas comme un prince, mais comme un artiste. » Tel encore ce mot piquant qu'il dit à Gœthe, lors de sa rencontre avec ce poète nouvellement arrivé à Teplitz. Bras dessus, bras dessous, les deux grands hommes se promenaient, et, sur leur passage, tous les baigneurs s'écartaient et les saluaient respectueusement. Gœthe, très flatté de se trouver si populaire, portait sans cesse la main au chapeau. « Ne vous fatiguez pas ainsi, dit Beethoven, c'est pour moi que ces braves gens se découvrent. »

Plus le maître s'apercevait des fâcheuses incartades où l'entraînait son impressionnable nature, à tel point qu'elle le faisait passer, comme il l'avoue lui-même, « en un rien de temps de l'état le plus calme à la situation la plus lamentable » ; plus il avait à déplorer ses maladresses dues à l'ignorance des convenances et de l'étiquette ; plus aussi son ombrageuse fierté conspirant contre sa bonté naturelle, il se renfermait en lui-même et se prenait d'aversion pour les formalités conventionnelles et creuses qui règlent les relations de la société.

Ce côté du caractère de notre héros a été bien décrit par Goethe dans le portrait mentionné plus haut et réservé pour cet endroit.

« A Teplitz, j'ai fait la connaissance de Beethoven ; son talent m'a prodigieusement étonné, malheureusement c'est un être indomptable. Il trouve que le monde est une détestable invention. Le point de vue peut être juste ; mais l'homme n'est pas fait pour rendre la vie plus tolérable à lui-même et à ceux qu'il fréquente. Il faut l'excuser toutefois et le plaindre, car il perd complètement l'ouïe, et cette infirmité lui est plus préjudiciable encore pour les relations de la société que pour son art. Déjà très laconique de sa nature, il le deviendra davantage à la suite de cette catastrophe. »

(A continuer.)

Digitized by Google

MÉLANGES D'HISTOIRE MONASTIQUE.

Hugues, prieur de Lobbes. — Hugues de Lobbes est l'auteur de la petite chronique publiée sous le titre de *Fundatio monasterii Lobbiensis* (*Mon. Germ.* SS. XIV). Le copiste a supposé que l'auteur a vécu entre 1150 et 1200, et le silence que Hugues garde sur les faits postérieurs à l'abbé Léonius (1130-1147) nous permet de conclure qu'il n'a pas dépassé la seconde moitié du XIIe siècle. Deux traits seulement sont relatifs à sa personne : il a connu, dit-il, ceux qui ont vécu avec l'abbé Fulcard († 1107), et il s'est trouvé à Gand avec le moine Gillebert d'Afflighem (SS XIV, 547). En parcourant le Nécrologe de l'abbaye de Saint-Bavon, du XIIe siècle, aujourd'hui déposé aux archives de l'État à Gand, nous y avons trouvé (fol. 56) le texte suivant : *Domnus abbas Betho concessit Johanni, Herzoni, Gozechino monachis sancti Petri Lobiensis per omnia integram societatem, ut in obitu eorum idem pro eis agatur quod pro uno fratrum hujus ecclesiæ. Hoc factum est universo capitulo assentiente.* ITEM HUGONI PRIORI LAUBIENSI *et Engoni nepoti ejus tam in spiritualibus quam in temporalibus perpetuam per omnia societatem concessimus.* L'abbé Betto a gouverné ce monastère de 1151 à 1177. Toutefois nous pouvons encore préciser davantage l'époque du priorat de Hugues à Lobbes, à l'aide des prieurs qui souscrivent les chartes de ce temps. En 1153 nous rencontrons *Everardus prior* (Cartulaire de St-Feuillen du Rœulx, du XIIIe s. aux Archives du Royaume à Bruxelles f. 62) ; en 1159 *Arnulphus prior* (Cartul. de l'abbaye de Vauclair, du XIIe siècle, à la Bibl. nation. de Paris. Fonds latin 11073, f. 24^v) ; en 1174 *Engo prior* (Cartul. de Bonne-Espérance, du XVIIe siècle, au Séminaire de Bonne-Espérance, t. II, p. 8^v) ; en 1176 *Engo prior* (Cartul. de Vauclair, f. 62) ; après 1177, date de la mort de l'abbé Betto, nous rencontrons en 1181 *Engo prior* (Cartul. de Bonne-Espérance, I, 261) ; en 1188 *Radulphus prior* (ib. II, 11) ; en 1195 *Radulphus prior* (Cartul. de l'abbaye d'Aulne, du XVe siècle aux archives de l'État à Mons, f. 57), en 1201 *Radulphus prior* (Cartul. de Bonne-Espérance II, 15). Il suit de là que Hugues a été prieur entre 1159 et 1174. Son neveu Engo est peut-être son successeur. Peut être pourrait-on fixer son séjour à Saint-Bavon de Gand avant l'an 1165, s'il était permis d'identifier le moine Gillebert d'Afflighem avec l'abbé Gillebert d'Eename, qui succéda en 1165 ou 1166 à l'abbé Arnoul appelé au siège abbatial d'Afflighem (*Gallia Christ. V*, 34).

Bibliothèques monastiques. — L'ouvrage de Théodore Gottlieb sur les bibliothèques du moyen âge (*Ueber Mittelalterliche Bibliotheken.*

Digitized by Google

Leipzig, Harsassowitz, 1890, 520 pp. in-8°) est appelé à rendre d'utiles services à ceux qui s'occupent de l'histoire monastique. On y trouve un catalogue descriptif des anciennes bibliothèques, avec renvois aux sources tant imprimées que manuscrites. Ces bibliothèques sont classées par pays : Allemagne, France, Angleterre, Italie, Pays-Bas, Scandinavie, Espagne et Portugal ; d'excellents conseils y sont donnés pour la reconstitution et le classement des bibliothèques du moyen âge. Nous signalerons parmi les monastères belges qui y sont mentionnés : Saint-Gérard (pp. 245), Saint-Bavon (257), Lobbes (239, 280, 283), Saint-Laurent de Liége (259, 461), Roodeklooster (261), Saint-Martin de Tournai (263) ; celui de Stavelot est reproduit en entier et annoté avec un grand luxe de remarques bibliographiques (284-293, 461). D'autres documents relatifs à des achats ou à des donations de livres sont renseignés pour Aldenburg, Ter Doest, Dunes, Groenendael, Kaudenberg, Saint-Laurent de Liége, Saint-Martin de Tournai, Villers et Stavelot (pp. 423-426).

Gilles li Muisis, abbé de Saint-Martin de Tournai. — M. le comte du Chastel de la Howarderie vient de publier une brochure qui intéresse cet abbé à plus d'un titre : *Notes pour servir à l'histoire de la famille li Muisis ou le Muisi*, Tournai. Vasseur, 1891, 32 pp. in-8°. Nous y relevons (p. 8) les ascendants de Gilles : Jean, son père mort avant décembre 1289, et N. son aïeul. Une excellente notice sur cet abbé vient de paraître dans le dernier fascicule de la *Biographie nationale*.

Poèmes latins attribués à S. Bernard. — Dans le *Zeitschrift für Kath. Theologie*, 1892 (XVI), 119-129, le P. Dreves, S. J., complète et sur un point corrige l'étude de B. Hauréau (*Les Poèmes latins attribués à S. Bernard*. Paris, Klincksieck, 1890, v — 102 pp. in-8°). Hauréau avait examiné 50 poésies et conclu de son enquête qu'il n'en était aucune que l'on pût attribuer certainement à l'abbé de Clairvaux. Le P. Dreves fait une exception certaine pour l'Hymne à S. Victor (P. L., t. 183, 775) dont S. Bernard parle dans sa lettre 398, et peut-être pour celle de S. Malachie, *Nobilis signis moribus suavis*, qu'il trouve dans les bréviaires cisterciens, même au XIIe siècle. Il examine ensuite quelques autres poèmes attribués par certains manuscrits à S. Bernard. Il faut donc dénier à l'abbé de Clairvaux la paternité du *Jesu dulcis memoria*, *Cor mundus militat*, *Salve caput cruentatum*, etc.

D. U. B.

Digitized by Google

CHOSES D'ORIENT.

NOUS publierons parfois sous ce titre les communications intéressantes que nous pourrions recevoir, soit de l'Orient directement, soit des hommes qui s'occupent spécialement des questions religieuses orientales.

Aujourd'hui, nous avons la bonne fortune de pouvoir offrir à nos lecteurs deux communications du R. P. Tondini, cet ouvrier infatigable de l'union des Églises.

La mission religieuse de la Russie.

I.

Tous se souviennent du retentissement qu'a eu, dans la presse, un télégramme que l'évêque de Djakovar, Mgr Strossmayer, crut opportun d'envoyer à feu Mgr Platon, métropolitain non-uni de Kieff, à l'occasion des solennités pour le jubilé millénaire de la conversion de la Russie au christianisme, télégramme qui a donné lieu à d'étranges commentaires. Les deux extraits qui suivent mettent sous les yeux du lecteur la calme explication, donnée par Mgr Strossmayer lui-même, de sa démarche.

« ... Tous les peuples sont, comme s'exprime l'apôtre saint Paul, « *concor-* « *porales* » ; tous sont également des membres vivants du corps mystique de « JÉSUS-CHRIST ; tous sont appelés à la même liberté et à la même félicité. « Que Dieu me garde de méconnaître la valeur du peuple grec ; seulement « je constate, puisqu'il paraît être question de reprendre, en quelque sorte, « à nouveau, le Concile de Florence et de procurer qu'il soit couronné « d'un meilleur succès, que le mot décisif a évidemment passé, aujourd'hui, « des Grecs à la grande, puissante et glorieuse nation slave. C'est à elle « que la Providence divine a, évidemment, assigné la tâche d'accomplir la « réconciliation et la réunion avec l'Église occidentale, œuvre qui tient « tant à cœur à JÉSUS-CHRIST et qui constitue, pour les chrétiens, un devoir. « Aussi c'est vers cette nation que se tournent aujourd'hui les amis de la « paix, de la concorde et de l'unité, car, par une disposition de la volonté « et de la Providence divine, c'est en elle qu'on trouve plus d'éléments de « vie et plus de gages divins que la réconciliation et la réunion des Églises « puissent se réaliser d'une manière plus stable que par le passé.

« Telle est, en tout cas, ma conviction : à moi qui ai bien écrit et fait « quelque chose en vue de la réunion ; aussi quand même je n'aurais obte- « nu, — comme, jusqu'à présent je n'en ai obtenu, — aucun autre résultat, je « remercierai Dieu d'avoir, tout au moins, contribué à ce qu'un homme

Digitized by Google

« aussi éminent et aussi érudit que M. Vladimir Solovieff écrivit son ouvra-
« ge: *La Russie et l'Église universelle.* Dans aucun autre ouvrage, à mon
« avis, on n'applique d'une manière plus heureuse, à la Russie et à ses
« circonstances, les purs et saints principes de l'unique, sainte, apostolique
« et universelle Église, et nulle part, mieux que dans cet excellent ouvrage,
« on ne fait appel, au nom de ces principes, à la conscience de la Russie
« pour obtenir la réconciliation et la réunion des Églises. Depuis l'épo-
« que du schisme, il n'a paru, dans la littérature d'aucun pays, un livre
« pouvant lutter d'importance avec cet admirable écrit. Aussi a-t-il excité,
« dans le monde instruit, une grande attention et il n'y a aucun doute que,
« tôt ou tard, il portera ses fruits.

« Il n'y a pas encore trois ans, lorsqu'un grand peuple, puissant et illustre,
« célébrait d'une manière solennelle le jubilé millénaire de l'année où il
« avait reçu la foi du Christ et en avait fait l'application à sa vie publique,
« j'ai envoyé à ce peuple mon salut et ma bénédiction. Nul n'ignore qu'à
« l'époque où ce glorieux peuple accepta la foi de Jésus-Christ, il n'y avait
« encore entre les deux Églises, ni schisme ni division. La foi était donc,
« alors, toute pure : cette foi était bien la même que nous professons au-
« jourd'hui ; et c'est pourquoi Vladimir, le prince sous lequel eut lieu l'heu-
« reux événement, est reconnu comme saint par l'une et par l'autre Église.
« *Voilà ce que j'ai salué*, et nul ne saurait y trouver à redire...

Et plus loin :

« Tout ce que j'avais en vue c'était la mission religieuse, que la divine
« Providence a transférée des anciens Grecs à ce grand peuple, mission qui
« l'engage, au nom de Jésus-Christ et de cette unité que le Rédempteur a
« conférée à son Église, à prendre dans ses mains puissantes l'œuvre de la
« réconciliation avec l'Église occidentale et à la mener à bonne fin, en re-
« nouvelant, pour ainsi m'exprimer, le concile de Florence, mais avec des
« résultats plus abondants et plus stables, au profit de tous, pour l'avantage
« du monde entier. *Voilà ce que j'ai béni :* rien, me paraît-il, ne saurait
« m'être reproché. Tout au plus, quelqu'un dira-t-il que je suis un fantaisiste,
« et que c'est là un rêve qui ne sera jamais réalisé. A quoi je répondrai :
« *Question de persuasion individuelle. Je suis convaincu, pour ma part, que*
« *ce qu'on appelle, aujourd'hui, rêve et fantasmagorie, sera devenu avant la*
« *moitié — au plus tard avant la fin — du siècle prochain, une heureuse et*
« *bienfaisante réalité. Lorsque les saints Apôtres, après avoir reçu l'Esprit-*
« *Saint, commencèrent à prêcher Jésus-Christ et sa sainte loi, le sanhédrin*
« *des Juifs déclara que ce n'était là que rêve et fantasmagorie. Or voilà que ce*
« *rêve est aujourd'hui une réalité sainte et salutaire.* »

(*Lettre pastorale pour le Carême de 1891, datée de Djakovar, en la fête du saint Nom de Jésus (18 janvier)*, pp. 39-40.) (*Trad. du Serbo-Croate.*)

Voilà, assurément, un langage où l'on ne sait si la foi l'emporte

Digitized by Google

sur l'amour de sa nation, ou cet amour sur la foi. Qu'on me permette d'y voir un éloquent appel adressé aux autres nations chrétiennes, pour les engager à faciliter, de leur côté, à la Russie l'accomplissement de la noble tâche que lui assigne, avec M. Solovieff, l'illustre évêque de Djakovar.

II.

Texte du concordat monténégrin.

La nature des rapports qui ont toujours existé entre la Russie et le Monténégro me dispense de prouver combien l'important document qu'on va lire trouve, naturellement, sa place à la suite de l'éloquent « appel » de Mgr Strossmayer. Je me bornerai donc à me féliciter, que ma patrie y ait, en quelque sorte, répondu d'avance, car elle n'a pas été sans quelque part d'influence dans un fait où l'on se plaît à voir — et je crois avec raison — un premier pas efficace vers la réunion des Églises. Déjà, en 1883, à la suite de l'agrandissement du Monténégro et de la reconnaissance, par le Congrès de Berlin, de son autonomie, le prince Nicolas avait envoyé à Rome un évêque monténégrin, Mgr Bessarion, ensuite métropolitain de Cettigne, pour régler avec le Saint-Siège la situation des catholiques de la principauté. A cette démarche du prince avaient aussi contribué les bons offices de M. Durando, alors ministre d'Italie au Monténégro; M. Durando avait même collaboré au projet dont Monseigneur Bessarion était le porteur, et c'est ce projet qui a servi, ensuite, de point de départ pour en arriver au Concordat ci-après. Pourquoi cet exemple de bons offices pour améliorer la situation des catholiques, ne serait-il pas imité dans d'autres États où la religion dominante est la même qu'au Monténégro... ?

Cela dit, voici le texte officiel du Concordat monténégrin tel qu'on le trouve, en français, dans le *Moniteur de Rome* du 4 novembre 1886. L'original italien venait de paraître, accompagné d'une traduction en serbo-croate, dans le *Glas Tsrnogortsa* de Cettigne du 21 oct. (2 nov.) 1886.

Au nom de la T.-S.-Trinité. Sa Sainteté le Souverain-Pontife Léon XIII et Son Altesse Nicolas Ier, prince de Monténégro, voulant pourvoir aux intérêts religieux des catholiques de la Principauté, ont résolu de faire une convention, en nommant, à cet effet, deux plénipotentiaires, c'est-à-dire, au nom de Sa Sainteté, l'Eme cardinal Ludovic Jacobini, secrétaire d'État de S. S., et, au nom de Son Altesse, M. le chevalier Jean Sundecic, son secrétaire particulier, lesquels ayant échangé leurs pleins pouvoirs respectifs et les ayant trouvés en bonne et due forme, se sont entendus sur les articles suivants :

Digitized by Google

ARTICLE 1er.

La religion catholique, apostolique, romaine, aura au Monténégro son exercice libre et public.

ARTICLE 2.

Sa Sainteté, avant de nommer définitivement l'archevêque d'Antivari, donnera communication au gouvernement de la personne du candidat, pour savoir si des faits ou des raisons d'ordre politique ou civil s'y opposent.

ARTICLE 3.

L'archevêque d'Antivari, de la juridiction ecclésiastique duquel relèveront tous les catholiques du Monténégro, dépendra, pour les affaires ecclésiastiques, directement et exclusivement du Saint-Siège.

ARTICLE 4.

Avant de prendre possession de son siège, l'archevêque d'Antivari prêtera entre les mains de Son Altesse le prince de Monténégro le serment de fidélité, d'après la formule suivante : « Je jure et promets devant Dieu et sur les Saints Évangiles obéissance et fidélité à S. A. le prince de Monténégro; je promets de n'entretenir aucun accord, ni de ne soutenir aucun dessein, ni de ne participer ou de ne laisser participer le clergé qui m'est soumis à aucune entreprise de nature à troubler la tranquillité publique de l'État. » — Le gouvernement monténégrin reconnaît à l'archevêque le titre de Monseigneur Illme et il lui assigne un traitement annuel de 5000 francs.

ARTICLE 5.

L'archevêque d'Antivari jouira de la pleine liberté dans l'exercice des fonctions ecclésiastiques et, dans le gouvernement de son diocèse, il pourra exercer tous les droits et toutes les prérogatives propres de son ministère pastoral, d'après la discipline approuvée par l'Église ; c'est de lui que dépendent tous les membres du clergé catholique en ce qui concerne l'exercice de leur ministère.

ARTICLE 6.

C'est à l'archevêque d'Antivari qu'appartient, d'accord avec le gouvernement du Monténégro, l'érection des paroisses. Il lui appartient aussi de nommer les curés, et, s'il s'agit de personnes étrangères à la Principauté, il s'entendra à leur égard avec le gouvernement du Monténégro ; s'il s'agit de sujets monténégrins, il donnera communication de la nomination au dit gouvernement.

ARTICLE 7.

Dans les paroisses où il n'existe pas d'édifice pour le culte catholique, l'archevêque se mettra d'accord avec les autorités locales, afin qu'un édifice convenable soit, autant que possible, assigné à cet effet.

ARTICLE 8.

L'archevêque, en vertu de son ministère pastoral, dirige l'instruction religieuse de la jeunesse catholique dans toutes les écoles et il nommera, d'accord avec le gouvernement, un ecclésiastique ou maître catholique pour

Digitized by Google

l'instruction religieuse des jeunes gens catholiques, dans les écoles de l'État, et ce maître recevra les mêmes honoraires que les autres professeurs. Quant aux localités où la population est exclusivement ou en grande majorité catholique, le gouvernement choisira, dans les écoles de l'État, des individus agréés par l'autorité ecclésiastique.

ARTICLE 9.

Le gouvernement reconnaît la validité des mariages entre catholiques et des mariages mixtes contractés en présence du curé catholique, d'après les lois de l'Église.

ARTICLE 10.

Les causes matrimoniales entre catholiques, sauf en ce qui concerne les effets civils, seront jugées par l'archevêque d'Antivari, et, dans les mariages mixtes, sauf également en ce qui concerne les effets civils, le gouvernement laisse aux époux la faculté de déférer leurs causes au tribunal du même archevêque.

ARTICLE 11.

La formule de prière pour le Souverain : *Domine, salvum fac Principem*, sera chantée dans les offices divins en langue slave.

ARTICLE 12.

Pour former des jeunes gens monténégrins propres au sacerdoce catholique, le gouvernement monténégrin, d'un commun accord avec l'archevêque d'Antivari, en choisira quelques-uns des plus méritants qui seront envoyés à Rome pour y faire leurs études, et il leur assignera à cet effet un subside annuel convenable.

Pendant les cinq premières années à dater de la présente convention, ces jeunes gens seront au nombre de deux ; pour chacune des années successives, il n'y en aura qu'un seul. Ces jeunes gens seront tenus à étudier aussi à Rome la langue serbe.

ARTICLE 13.

Si, à l'avenir, quelque difficulté venait à s'élever sur l'interprétation des articles précédents, le Saint-Père et S. A. le prince de Monténégro procéderont d'un commun accord à une solution amicale.

ARTICLE 14.

La présente convention entrera en vigueur immédiatement après la ratification de Sa Sainteté le Souverain Pontife Léon XIII et de Son Altesse le prince de Monténégro, Nicolas Ier.

Rome, le 18 août 1886.

Signé : L. CARD. JACOBINI
JEAN SUNDECIC.

D. G. V. C.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Sont décédés : le 1er novembre, à l'abbaye de Saint-John (Minnesota, États-Unis), le R. Père Dom *Meinrad Rettenmaier*, O. S. B., dans la 27me année de son âge.

A Tonawanda près Buffalo, le R. Père Dom *Xavier White*, O. S. B., moine de l'abbaye de Saint-John (Minnesota, États-Unis), dans la 57me année de son âge et la 14me de sa profession monastique.

Le 10 novembre, à Saint-Paul (Rome), le Rme Père Dom RAFAELE LIBERATI, abbé de Saint-Sauveur de Scandriglia, dans la 83me année de son âge et la 66me de sa profession monastique.

Le 22 novembre, au monastère des religieuses bénédictines du Très-Saint-Sacrement, à Caen, la Rde Mère *Marie de Saint-Jean Hébert*, O. S. B., dans la 71me année de son âge et la 45me de sa profession religieuse.

Le 25 novembre, au monastère de Saint-Étienne à Augsbourg, le R. Père Dom *Herman Koneberg*, O. S. B., dans la 55me année de son âge et la 24me de sa profession monastique.

Le 5 décembre, au monastère de Saint-Martin de Ligugé, de la congrégration bénédictine de France, le frère *Benedict*, profès convers, O. S. B., dans la 53me année de son âge et la 22me de sa profession religieuse.

Le 5 décembre, au monastère de Gries (Tyrol), le frère *Dominique Heggli*, O. S. B., dans la 24me année de son âge.

A Dar-es-Salaam (Afrique Orientale), le P. *François Mayer*, de la congrégation bénédictine allemande pour les missions. Ce père occupait ce poste depuis quinze mois à peine ; il est mort victime de la fièvre.

A Ryde (Nouvelles Galles du Sud), le R. P. Dom *Edmond Athy*. Dom Edmond était un des cinq survivants du monastère bénédictin fondé à Sidney par l'archevêque Polding. Il fit ses études au monastère de Saint-Grégoire de Downside, où il rencontra le P. Polding, qu'il suivit en Australie. Après plusieurs années consacrées à l'enseignement dans le collège de Lyndhurst, il fut appelé à exercer le ministère dans plusieurs paroisses du diocèse de Sidney. Le service solennel, présidé par le cardinal-archevêque de Sidney et Mgr Higgins, fut célébré par les quatre moines survivants, ses confrères de l'ancien monastère de Sidney.

Le 28 novembre au prieuré de Workington (Cumberland), le Rme P. Dom VINCENT CLIFTON, abbé titulaire de Sainte-Marie d'York, moine du prieuré d'Ampleforth, fondateur de la paroisse catholique de Workington, dans la 73me année de son âge et la 50me de sa profession monastique.

Digitized by Google

CRITIQUE DES SERMONS

ATTRIBUÉS A FAUSTE DE RIEZ

dans la récente édition de l'Académie de Vienne [1].

MONSIEUR A. Engelbrecht vient de livrer au public son édition de Fauste de Riez.

Je n'ai pas à faire ici l'éloge du soin scrupuleux avec lequel l'éditeur s'est acquitté du côté philologique de son travail : c'est chose à laquelle les érudits de l'Académie de Vienne nous ont accoutumés de longue date. Remarquons toutefois qu'ici la tâche était singulièrement facilitée, soit par la rareté des manuscrits, soit par les travaux récents des savants berlinois sur les lettres de Rurice et de Fauste.

Mes observations porteront exclusivement sur le côté critique de l'ouvrage : encore devrai-je me borner, par respect pour le vieux proverbe *Ne sutor supra crepidam*, à l'examen des œuvres oratoires attribuées à l'évêque de Riez.

C'est là, à vrai dire, ce qu'il y a de tout à fait neuf dans l'édition de M. Engelbrecht. Tillemont, le bollandiste Stilting, les Mauristes dans leur édition de saint Augustin et dans l'*Histoire littéraire de la France*, avaient bien çà et là émis leur avis sur les différentes pièces qui pouvaient, d'après eux, appartenir à Fauste ; mais personne jusqu'ici ne s'était trouvé placé devant cette nécessité d'une étude spéciale et approfondie que suppose la publication des œuvres complètes d'un auteur.

Le nouvel éditeur l'a si bien compris, que la plus grande partie de sa brochure préliminaire, *Studien über die Schriften des Bischofes von Reii Faustus*, Vienne, 1889, est consacrée à l'étude critique des monuments de la prédication de Fauste. Aussi a-t-il le droit de dire à présent dans sa préface qu'il va enfin jeter une bonne fois les

1. *Corpus Scriptorum ecclesiasticorum latinorum*. Vol. XXI FAUSTI ET RURICII OPERA ex recensione Augusti Engelbrecht. Vindobonæ, F. Tempsky 1891, LXXX — 505 pp. in-8°.

Digitized by Google

fondements, « *iacienda enim sunt tandem aliquando fundamenta* » (p. XXVII) : non seulement les fondements d'une édition définitive de Fauste, mais encore, jusqu'à un certain point, ceux de presque toute l'homilétique occidentale du haut moyen âge qu'il s'agit de reconstituer d'une façon digne de notre siècle. La même Académie de Vienne qui nous donne aujourd'hui dans Fauste de Riez un premier essai en ce genre, nous a promis pour une époque qui ne peut plus guères tarder les sermons d'Ambroise et d'Augustin, ceux de saint Léon, de Fulgence de Ruspe et de Maxime de Turin.

Il ne sera donc pas sans intérêt de voir dès ce premier commencement quelle est la méthode adoptée par les modernes éditeurs, en quoi ils diffèrent de leurs devanciers, enfin si le résultat auquel ils sont parvenus est tout juste ce qu'on pouvait espérer au point de vue de la critique.

Dans ce but, il faudra bien passer au crible chacune des pièces admises par M. Engelbrecht. C'est toujours une tâche assez ingrate, mais je m'efforcerai de concilier la franchise indispensable en pareille occasion avec la profonde sympathie que m'inspire la personne de l'éditeur.

Aussi bien, ce sont ses propres paroles, encore que les fondements dont nous parlions tout-à-l'heure dussent céder en partie, il y a tout lieu d'espérer qu'ils ne seront pas renversés de fond en comble, « *etiamsi forte cedant ex parte, tamen funditus, ut spero, non disjicientur.* »

***

D'après M. Engelbrecht, les œuvres oratoires de Fauste se composent : 1° de la collection gallicane dite d'Eusèbe d'Émèse ; 2° d'une autre collection encore manuscrite de la bibliothèque de Karlsruhe ; 3° d'un certain nombre de pièces détachées.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de la première collection, pour la bonne raison qu'elle ne figure pas encore dans le volume qui vient de paraître. J'ignore le motif de cette absence, mais je ne puis m'empêcher de la regretter : il est certain qu'il n'y a nulle part plus de discours authentiques de Fauste que dans ce fameux recueil du Pseudo-Eusèbe. Mais peut-être cette exclusion aura-t-elle été imposée à l'éditeur par le programme antérieur de la commission, d'après lequel les œuvres de Rurice devaient former un seul volume avec celles de Fauste. La crainte de grossir démesurément ce volume aura fait remettre à plus tard les compléments sur lesquels on n'avait pas compté d'abord.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons donc à examiner pour le moment

Digitized by Google

que le recueil de Karlsruhe et les neuf pièces détachées qui le suivent dans la présente édition.

***

Les vingt-deux premiers discours attribués à Fauste par M. Engelbrecht ont été trouvés dans le Codex 340 de Karlsruhe (Durlacensis 36), écrit en caractères anglo-saxons du IXe/Xe siècle.

La collection ne porte pas de titre général. Mais neuf des pièces qui la composent sont attribuées à un « saint évêque Faustin ». L'éditeur a cru devoir identifier cet évêque Faustin avec Fauste de Riez, et en cela il a parfaitement raison. Seulement, il est persuadé qu'il faut suppléer ce même nom de Faustin en tête des treize autres pièces anonymes, et voilà qui est plus difficile à admettre. Enfin, il lui semble que le recueil forme un tout parfaitement homogène et original : et sur ce point j'ai le regret de ne pouvoir partager son avis.

Pour moi, ce qui caractérise la *Collectio Durlacensis*, c'est précisément le manque d'homogénéité, non seulement des différentes pièces entre elles, mais même le plus souvent des diverses parties d'une même pièce. Elle peut renfermer des passages de Fauste, peut-être même des discours entiers, nous verrons : mais, à coup sûr, on y trouve aussi d'autres éléments de provenance multiple. En somme, c'est un homéliaire où il y a du Fauste, et rien que cela.

Je crois qu'il est possible de préciser davantage, en disant que l'homéliaire en question a dû être composé entre le commencement du VIe siècle et le milieu du VIIe. Le premier point résulte de ce fait que le recueil de Karlsruhe, ainsi qu'on le verra, contient nombre de passages et même des discours entiers de saint Césaire d'Arles († 542).

Quant à la date extrême, voici comment je l'obtiens. M. Engelbrecht n'a pas connu d'autre exemplaire de la *Collectio Durlacensis* que le ms. de Karlsruhe. Il existe cependant un recueil fort intéressant dans lequel ladite collection est entrée presque tout entière : c'est l'homéliaire wisigothique de Silos, acquis récemment par le Musée britannique où il figure sous le nº 30853 du fonds additionnel. Je pourrai démontrer un jour que l'origine première de ce recueil remonte, suivant toute probabilité, au milieu du VIIe siècle. Pour le moment, cela n'avancerait pas de beaucoup nos affaires. Il suffira de montrer plus loin par quelques exemples irrécusables que réellement la *Collectio Durlacensis* a été connue du compilateur espagnol, et que celui-ci l'a copiée presque tout entière avec ses titres, avec ses fautes, avec ses transpositions de texte les plus curieuses.

De tout cela je crois pouvoir tirer cette conclusion :

Digitized by Google

La collection de Durlach représente l'un de ces nombreux recueils destinés à la prédication, dont il est parlé dans la vie de saint Césaire, sans doute l'un de ceux qu'il envoya en Espagne (1). Un exemplaire de ce recueil sera tombé entre les mains de l'ecclésiastique qui compila au siècle suivant les *Homelias toledanas* du codex de Silos, et il l'aura mis à profit pour sa propre collection.

Voilà l'idée générale. Maintenant venons aux détails.

I. La première homélie a pour sujet la préparation à la Noël. Elle a pour titre dans le ms. : *Epistula sci Faustini epi.* M. Engelbrecht fait remarquer qu'elle figure parmi les sermons supposés de Maxime de Turin, et, avec un exorde un peu différent, dans l'appendice du tome V de saint Augustin. Il n'eût pas été inutile d'ajouter ce jugement des Mauristes: *Cæsario Arelatensi stilus et disputandi ratio restituere cogit* (Patr. Lat., 39, 1973, not. b). Et non seulement le style, mais aussi l'autorité des manuscrits : par exemple, les codices C et CVI du mont Cassin, le premier du Xe siècle, l'autre du XIe, qui donnent notre homélie *Propitia divinitate* sous ce titre écrit de première main : SERMO CESARII EPISCOPI (*Bibl. Casin.*, t. II, p. 412 et 450).

II. La seconde est pour le jour de Noël, et porte le titre: *Omelia Faustini.* Certains endroits, notamment le premier alinéa, paraissent bien du style de Fauste, mais je ne sais si c'est une raison suffisante pour lui attribuer toute la pièce. Dans un manuscrit de Heiligenkreuz, celle-ci est intitulée, *Sermo Fulgentii episcopi*, Le beau passage, *Lacta, Maria, creatorem tuum*, p. 231,est imité du sermon douteux de saint Augustin 369, cité dans le *Conflictus Arnobii et Serapionis.* Migne, 53, 516.

III. La troisième est anonyme. Le titre *De sermone in natali sci Stephani* semble indiquer un emprunt fait à une autre pièce. De fait, avec une vingtaine de lignes en plus au commencement, elle figure

1 « Prædicationes quoque congruas festivitatibus et locis... ita paravit, ut si quis advenientium peteret, non solum non abnueret impertire, sed et si minime suggereret ut deberet accipere, offerret tamen ei ut importaret, ipseque legeret. Longe tamen positis in Francia, in Gallia, atque in Italia, *et Hispania*, diversisque provinciis constitutis transmisit per sacerdotes, quid in ecclesiis suis prædicare facerent. » (*Vita Cæsarii*, lib. I, n. 42 ap. Bolland, t. VI, aug. 74.) Quelques lignes auparavant, le biographe met dans la bouche de Césaire ces paroles qui peignent de la façon la plus exacte la physionomie de chacun des recueils en question : « Si verba Domini et Prophetarum sive Apostolorum a presbyteris et a diaconibus recitantur; *Ambrosii, Augustini, seu parvitatis meæ, aut quorumcumque Sanctorum* a presbyteris et diaconibus quare non recitentur? » (*Ibid.*, n. 41). Ces homéliaires expédiés dans toutes les directions par l'intrépide prêcheur arlésien existent encore pour la plupart, quoique cachés sous les titres les plus propres à dérouter les chercheurs.

Digitized by Google

sous le n° 210 de l'appendice de saint Augustin. Telle qu'elle est ici, elle a été insérée par Bruni parmi les sermons de saint Maxime. Voici l'opinion des Mauristes: *Postrema ac potissima pars, ab hoc fere loco num. 4, Imitemur ergo in aliquo, dilectissimi fratres, etc., Cæsarii esse intelligitur ex aliis ipsius sermonibus.* Je crois que quiconque entend quelque chose au style de saint Césaire sera du même avis. Quant à la première partie, jusqu'à *vita perpetua*, il me paraît difficile de l'ôter à Maxime, après le témoignage des nombreux manuscrits invoqués par Bruni.

IV. Vient ensuite une autre pièce également anonyme sur le même sujet. Elle a été copiée textuellement par le collecteur de l'homéliaire wisigothique, fol. 19v. Les Mauristes l'avaient signalée en note au serm. 210 de l'appendice, mais sans pouvoir la trouver. Voici de quoi elle se compose : Un petit exorde césarien de quatre lignes, une page entière découpée du sermon authentique XLIX, n. 10-11 de saint Augustin, puis de nouveau le style de Césaire reparaît dans la péroraison d'une quinzaine de lignes. Inutile de chercher du Fauste là-dedans.

V. Pièce anonyme pour la fête des Innocents, la même qui forme le sermon 220 de l'appendice de saint Augustin. Elle est entrée également dans la collection de Silos, fol. 250. *Constat excerptis ex Augustino et Ambrosio, aliisque laciniis, quæ Cæsarium sapiunt* (Maur.). Parmi ces extraits, il en est un (p. 239, lignes 1-17) qui se retrouve dans la collection du Pseudo-Eusèbe, et qu'on pourrait revendiquer pour Fauste. Les dix lignes de la péroraison sont tout à fait dans le style de Césaire.

VI. Encore anonyme. Le titre l'attribue à la fête gallicane des apôtres Jacques et Jean. C'est sous ce même titre qu'elle figure non seulement dans le recueil wisigothique fol. 21v, mais encore dans le très ancien homéliaire de Frisingue, Cod. Munich, lat. 6298. A part les quelques lignes de l'exorde et de la péroraison, qui ont une saveur césarienne fort prononcée, tout est découpé dans le sermon XLIX de saint Augustin, n. 5-7.

VII. La septième homélie a pour titre dans la collection de Durlach, *De Epiphania in vigiliis dicenda;* dans celle de Silos, *De Epiphania in vigilia dicendus.* La première partie, jusqu'au milieu de la page 249 forme les trois premiers numéros du sermon 136 de l'appendice de saint Augustin. On la trouve aussi sous le nom de Sedatus (Migne, 72, 771) et de Maxime de Turin. Pour ma part, il me semble bien y reconnaître le style de Fauste. — Mais à partir de l'alinéa, *Illud, fratres carissimi, quod die tertia*, c'est une autre pièce qui commence, le sermon 90 de l'appendice des Mauristes qui

Digitized by Google

portent de lui ce jugement: *Omnino Cæsarium refert.* Cependant, même dans cette partie, il peut y avoir aussi du Fauste, par exemple, tout ce qui est extrait de l'homélie V du Pseudo-Eusèbe. Il n'en faut pas davantage pour expliquer l'étiquette *Faustini episcopi* sous laquelle elle figure dans plusieurs manuscrits.

VIII. Titre dans le ms. de Karlsruhe: *De Epiphania dñi ad missam aut de crastino in natali Luciani martyris.* Ms. de Silos: *In epyphania aut ad missam de crastino et natale sancti Luciani martyris.* Cette homélie a été publiée par Mai sous le nom de l'évêque Faustin: elle forme la fin du sermon de Sedatus et une partie du sermon 135 de l'append. August. J'attribuerais volontiers à Fauste la plus grande partie: mais la conclusion, d'un style beaucoup moins élégant et d'un caractère plus pratique, me paraît l'œuvre de Césaire, à qui est dû aussi vraisemblablement tout l'agencement du discours.

IX La pièce suivante, également pour l'Épiphanie, porte le nom de Faustin. Dans le recueil de Silos, comme dans l'homéliaire de Saint-Martial de Limoges cité par M. Engelbrecht, il y a *Sancti Fausti.* Après deux lignes d'introduction, viennent deux pages extraites textuellement de la quatrième homélie du Pseudo-Eusèbe. Presque aussitôt après (p. 257, 14), nous avons l'exorde d'un autre discours. Voir la note des Mauristes, Migne 39, 2015. Bref, c'est un assemblage assez mal cousu de pièces et de morceaux, dans lequel il est impossible de voir une composition originale de l'évêque de Riez.

X. Anonyme dans la collection de Durlach et dans l'homéliaire wisigothique fol. 115v. C'est sans contredit l'une des plus intéressantes. Elle a pour titre, *De natale sancti Felicis;* mais dès les premières lignes il est aisé de s'apercevoir qu'elle a été composée à Arles pour la fête de l'évêque saint Honorat:

« *Inter quos praeclaram ac praecipuam lucernam sanctae recordatio-*
« *nis* dominum Honoratum huic civitati *pietas divina concessit, quem*
« *supra candelabrum* huius ecclesiae, *ut omnibus luceret, elevare digna-*
« *tus est, qui, quamvis* huic civitati *peculiari operum suorum clari-*
« *tate effulserit,* » etc.

Voici, j'imagine, ce qui sera arrivé. Dans le ms. original de la collection, l'homélie était réellement destinée à la fête de saint Honorat, 16 janvier: mais comme cette fête ne se célébrait guères en dehors du sud de la France, les copistes étrangers substituèrent dans le titre au nom d'Honorat celui de Félix, le confesseur de Nole du 14 janvier, sans se donner la peine de mettre le texte en harmonie avec le nouveau titre. Le recueil de Silos offre exactement

Digitized by Google

la même anomalie, sauf que le saint Félix auquel l'homélie est adaptée n'est pas celui du 14 janvier, mais le martyr de Girone du 1er août. — Pour le reste, voici de quoi la pièce se compose. Le premier alinéa est détaché de l'*Omelia in depositione sancti Honorati*, que j'ai copiée dans le célèbre homéliaire de Fleury du VIIe-VIIIe siècle (Orléans, Cod. 154, fol. 109), et qui est sûrement de saint Césaire. A partir du second alinéa jusqu'à la fin, c'est simplement le sermon 224 de l'appendice de saint Augustin, dont les Mauristes disent : *Stilum revera habet Caesarii.*

XI. Ms. de Karlsruhe : *Admonitio faustini de die iudicii cum grandi metu et sollicitudine iugiter cogitatu.* Recueil de Silos : *Admonitio de diem iudicii quum grandi metu et sollicitudine iugiter cogitare.* A part les cinq lignes de la fin, nous n'avons là que les quatre premiers numéros du sermon 249 de l'appendice de saint Augustin. *Caesarii fetus nobis indubitatus*, disent les Mauristes. Il y a bien dans le corps du discours quelques beaux passages qui peuvent être empruntés à Fauste : mais les phrases plus familières dans lesquelles ils sont enchâssés trahissent immédiatement leur origine césarienne.

XII. Collection de Durlach : *Demonitio Faustini pulchra ut semper de peccatis nostris et de die iudicii vel deteterna beatitudine cogitemus.* Homéliaire wisigothique, fol. 190 : *Admonitio sancti Fausti pulcra ut semper de peccatis nostris et de diem iudicii vel de aeterna beatitudine cogitemus.* A l'exception de la péroraison qui est ici un peu plus longue, c'est le sermon 110 de l'appendice de saint Augustin, dont les Mauristes ont dit : *Qui opuscula vera et indubitata Fausti perpenderit et Caesarii, huic procul dubio adiudicabit, non Fausto.* La pièce se décompose ainsi : Exorde et conclusion dans le style de Césaire ; tout le reste (pp. 268-271) est découpé de l'homélie IV du Pseudo-Eusèbe, et c'est ce qui explique pourquoi de nombreux manuscrits, comme celui de Karlsruhe, attribuent le tout à Fauste. Enfin, comme les numéros précédents, VII, VIII et XI, elle figure aussi dans certains lectionnaires sous le nom de Sedatus.

XIII. La treizième homélie est pour la fête du martyr saint Vincent. Elle porte en tête le nom de Faustin. C'est une réduction du neuvième des sermons attribués à saint Fulgence. (*Patr. Lat.*, 65, 744). Telle que nous l'avons ici, on l'a crue longtemps de saint Augustin, et elle figure comme authentique même dans l'édition bénédictine, serm. 276. Il paraît que M. Hauler, le futur éditeur des sermons d'Augustin, est disposé à s'écarter en ce point de ses devanciers. Je n'y vois rien à redire pour le moment. Si donc le

Digitized by Google

discours n'est ni de Fulgence ni d'Augustin, rien ne s'oppose à ce qu'on le laisse à Fauste de Riez, dont il ne semble pas indigne. Il faut seulement remarquer que les deux lignes additionnelles qui terminent ici l'homélie sont une des finales qui reviennent le plus souvent dans les pièces ajustées par saint Césaire. Voir l'appendice de saint Augustin, serm. 12, 14, 17, 30, 41, 44, 52, 68, 69, etc.

XIV. Ni le mss. de Karlsruhe ni celui de Silos ne donnent de nom d'auteur : mais celui de Corbie, du VIIIe siècle, (*Paris lat.*, 14086), indique Fauste. Après quelques lignes d'introduction dans le style de saint Césaire, viennent les deux derniers numéros du sermon 249 de l'appendice, ce *Cæsarii fetus indubitatus*, qui a déjà fait les frais de l'homélie XI. Il y a çà et là quelques phrases plus soignées qui peuvent être de Fauste, mais c'est tout. — Signalons en passant une particularité assez curieuse, qui prouve jusqu'à quel point l'homéliaire espagnol de Silos dépend de la collection de Durlach. Un des copistes par lesquels cette dernière collection nous est parvenue a par erreur inséré au beau milieu de l'homélie XIV un long fragment de la suivante (voir l'annotation critique, p. 279 ligne 10). Par une coïncidence qui ne saurait être fortuite, la même bévue se trouve fidèlement reproduite dans l'homéliaire wisigothique, fol. 198v.

XV. « *Sermo Faustini* » dans la collection de Durlach. « *Sermo sancti Fausti* » dans celle de Silos. C'est la dixième homélie aux moines du Pseudo-Eusèbe, mais écourtée à la fin et remaniée, avec un exorde et une courte péroraison en plus. Telle qu'elle figure dans la collection d'Eusèbe, les Mauristes (Append. S. Aug., t. v, serm. 262) en ont attribué l'agencement à saint Césaire, non seulement à cause du style, mais aussi sur l'autorité des manuscrits. Je pourrais, pour ma part, dresser une liste fort longue de ces derniers. La rédaction du recueil de Karlsruhe dénote avec plus d'évidence encore une origine césarienne. Tout ce qu'on peut accorder, c'est qu'ici encore le fonds aura été emprunté à Fauste.

XVI. *Omelia sancti Faustini.* Cod. Durlac. *sancti Fausti* Cod. Sil. Il y a bien p. 285, lignes 19 sqq., un passage imité de l'homélie VIII du Pseudo-Eusèbe, qui peut appartenir à Fauste : mais tout le reste est ce qu'on peut concevoir de plus caractéristique en fait de style césarien. Aussi les Mauristes l'ont-ils restitué à l'évêque d'Arles (Append. Aug. serm. 141). Ils se fondent notamment sur deux manuscrits de Corbie qui donnent la pièce sous le nom de Césaire.

XVII. Anonyme dans les deux collections. *Nobis Cæsarii verus fetus videtur*, disent les Mauristes (append. August. serm. 63). Je

Digitized by Google

suis pleinement de leur avis. Sur le passage p. 289, l. 12 sqq. comparer *Patr. Lat.* 17, 634, note c.

XVIII. Également anonyme dans le Cod. Durlac. comme dans celui de Silos. C'est le sermon 2 de l'appendice de saint Augustin, dont les Mauristes ont dit : *Ex iis est, quos censemus Cæsarii Arelatensis episcopi.* De fait, je l'ai déjà rencontré dans deux des collections césariennes sur l'Écriture.

XIX. Anonyme. Figure aussi dans les deux collections dont je viens de parler, et dans l'appendice de saint Augustin, serm. 6. Les Mauristes disent de l'exorde : *Ex Caesarii verbis expressum videtur.* On peut en dire autant de l'exhortation finale, et de plusieurs phrases semées çà et là pour relier ensemble les divers extraits dont la pièce est composée.

XX. *Epistula Faustini.* Cod. Durl. C'est le serm. 13 de l'append. Augustin. *Nobis vero videtur numerandus inter sermones Caesarii* (Maur.) Je l'ai trouvé dans trois différents recueils de provenance césarienne. Quelques lignes p. 304, 13 sqq. empruntées à la collection d'Eusèbe peuvent avoir motivé l'inscription *Faustini*, de même que les nombreux extraits de saint Ambroise qui sont entrés dans cette pièce justifient le titre *beati Ambrosii* sous lequel la donne l'un des trois recueils cités ci-dessus.

XXI. Anonyme. Fait partie des trois mêmes recueils césariens. Jugement des Mauristes. *Caesario adscribendum censemus.* (ad serm. 15 append.)

XXII. Anonyme. Sous le nom d'Ambroise dans un des recueils césariens. De fait, après les quatre lignes d'introduction, vient un extrait du livre de saint Ambroise sur le patriarche Joseph. L'exorde et la conclusion sont dans le style de saint Césaire.

Ici se termine la collection de Durlach. Les détails minutieux dans lesquels j'ai cru devoir entrer peuvent se résumer en ces trois points :

1° On constate la touche de saint Césaire dans toutes les pièces du recueil, à l'exception de l'homélie 2.

2° Au contraire, un certain nombre n'offrent aucune trace du style de Fauste.

3° Quant à l'inscription *Faustini* qui se trouve en tête de quelques-unes, elle coïncide, en règle générale, avec des emprunts évidents faits à la collection du Pseudo-Eusèbe, et dont le style contraste d'une manière frappante avec les autres parties de l'homélie.

La conclusion déjà énoncée ci-dessus ressort d'elle-même :

Nous avons ici un homéliaire césarien dans lequel sont entrés

Digitized by Google

avec beaucoup d'autres choses, divers fragments des discours de Fauste, la plupart connus d'ailleurs. C'est à ces emprunts que fait allusion d'ordinaire l'étiquette *Faustini* mise en tête des pièces où ils figurent. Si donc on se croyait autorisé à publier celles-ci dans la nouvelle édition de Fauste, ce n'était pas une raison pour donner en même temps les autres pièces du recueil, avec lesquelles le brillant évêque de Riez n'a absolument rien à voir. En second lieu, même pour les homélies portant le nom de Fauste, il eût fallu dégager avec soin les passages qui peuvent réellement lui appartenir, et recourir à un procédé typographique qui mît en garde la foule des profanes contre la tentation de prendre le tout pour du Fauste authentique.

***

Passons maintenant aux neuf pièces détachées qui font suite à la collection de Durlach dans le volume de M. Engelbrecht.

La première (XXIII) est une homélie aux moines dans laquelle on retrouve de nombreux extraits du Pseudo-Eusèbe : c'est sans doute ce qui explique le nom de Fauste qu'elle porte dans certains manuscrits. D'autres mss. qui se chiffrent par centaines, à commencer par le vénérable *Codex Nomedianus* de Bruxelles, de la fin du VIIe siècle, la donnent sous le nom de saint Césaire, qui l'aura agencée telle qu'elle est ici.

La seconde (XXIV) est aussi adressée aux moines. L'état des manuscrits est le même que pour la pièce précédente, mais le style est par endroits beaucoup plus simple. Le commencement est assez défectueux dans la nouvelle édition. Au lieu de la leçon adoptée par M. Engelbrecht, *Quod supplente et quodam modo cum caritate iubente deo et vestra fraternitate qualemcumque sermonem profero*, les bons manuscrits, même parmi ceux qui portent le nom de Fauste, donnent, *Quod supplicante et quodam modo cum caritate iubente sancto patre vestro fraternitati vestrae qualemcumque sermonem profero.*

La troisième (XXV), sur le Carême, figure sous le n. 142 dans l'appendice de saint Augustin. *Caesarium clamant singula fere verba*, disent les Mauristes. De son côté, M. Engelbrecht convient qu'il n'y a aucun indice intrinsèque que le discours soit de Fauste. « Mais, dit-il, c'est un point à décider au moyen de la tradition, et elle se prononce, provisoirement du moins, en faveur de Fauste. » (*Studien über die Schriften des Bischofes von Reii Faustus*, p. 87.) Soit : mais cette tradition, représentée du côté de Fauste par deux ou trois manuscrits relativement récents, l'est du côté de saint Césaire par des codices innombrables et de tout âge, entre autres ceux des XLII

Digitized by Google

Admonitiones qui se retrouvent dans toutes les bibliothèques un peu importantes de l'Europe. Il n'y a donc pas lieu d'opposer ici la tradition aux données les mieux établies de la critique interne.

La quatrième (XXVI), également sur le Carême, a été citée sous le nom de Faustin par Enée, évêque de Paris (✠ 870). C'est sans nul doute une de celles qui ont le plus de chance d'appartenir réellement à Fauste. Encore finit-elle d'une manière si brusque, qu'on serait tenté de n'y voir qu'un fragment de quelque pièce plus étendue. —

M. Engelbrecht nous assure qu'elle ne nous « a été conservée que dans un seul manuscrit », le *Parisinus* 3783, et que, « personne, à sa connaissance, ne l'a encore éditée en entier ». Cependant elle a été imprimée deux fois pour le moins : d'abord dans l'appendice des sermons de saint Léon, P. L. 54, 488; puis par Caillau, append. I, serm. I, p. 89, d'après le Cod. Cassin. CVI, p. 720.

La cinquième homélie (XXVII) est pour la fête de saint Augustin. C'est assurément une chose assez piquante de rencontrer sur les lèvres de l'évêque de Riez cet éloge enthousiaste du grand Docteur de la grâce. Il l'appelle son patron spécial : il proteste qu'il ne veut être lui-même autre chose qu'une des sonnettes qui ornent l'extrémité inférieure des vêtements de ce grand pontife, il n'entend parler et agir que d'après son impulsion. Encore un coup, de telles paroles ne laissent pas de causer au lecteur une certaine surprise. Cependant, le manuscrit de Paris lat. 3785 porte en toutes lettres le titre *Sermo beati Fausti episcopi*, et c'est bien le style de ce dernier que nous avons sous les yeux. Néanmoins, j'en suis à me demander si même ici nous pouvons nous flatter d'avoir une pièce originale de Fauste. Voici mes raisons d'en douter. D'abord, les deux premières lignes se rattachent d'une façon assez peu naturelle à ce qui suit ; puis, nous retrouvons pp. 32-33 ces emprunts textuels à la collection du Pseudo-Eusèbe, justification habituelle de l'étiquette *Faustini* ou *Fausti episcopi :* enfin, la finale *praestante Domino nostro*, etc. est encore une de celles qui reviennent le plus souvent dans les pièces auxquelles Césaire a mis la main. On sait en quels termes touchants celui-ci se félicitait de mourir la veille même de la fête de cet incomparable docteur dont il avait toujours tant aimé le « *catholicissimus sensus.* » (*Vita*, l. II, n. 33.)

La sixième (XXVIII), sur l'invention des reliques de saint Étienne, avait été signalée par J. Sirmond en 1631, mais n'avait jamais été publiée jusqu'à présent. M. Engelbrecht s'est servi d'un seul ms., le *Parisinus* 3822. J'en ai noté un autre du XIe siècle à Châlons-sur-Marne, le Cod. 73 (81) fol. 45. Il aurait peut-être aidé à corriger

Digitized by Google

çà et là quelques passages évidemment défectueux. Pour le reste, ce discours semble en tout point digne de l'évêque de Riez, à l'exception peut-être des cinq dernières lignes qui peuvent avoir été ajoutées après coup par une autre main.

Les trois dernières pièces (XXIX-XXXI) figurent sans nom d'auteur dans un ms. de la Reine de Suède au Vatican ; mais immédiatement avant elles se trouve une homélie du Pseudo-Eusèbe sur l'Ascension avec l'inscription *Tractatus sancti Fausti.* M. Engelbrecht, après le cardinal Mai, a cru pouvoir les revendiquer aussi pour Fauste. Avant de se prononcer sur la question d'auteur, il faut avoir égard à ceci. Les sermons XXIX XXXI forment une série destinée à être débitée en trois fois durant les fêtes de la Pentecôte. A la fin du premier, l'orateur, craignant de lasser ses auditeurs déjà fatigués des longues veilles de la solennité, les invite à revenir à l'église le lendemain matin « *sitienter ac fideliter* » : il leur parlera plus longuement de la divinité du Saint-Esprit. De fait, c'est le sujet traité dans l'homélie suivante. Elle se termine comme la première, par une exhortation à revenir le lendemain à l'issue des matines écouter « *quod ex industria reservatum est.* » Cette promesse est rappelée en quelques mots au commencement de la pièce suivante, puis l'orateur reprend le fil de son discours. Une petite exhortation pratique de six ou sept lignes termine le tout. Or, chose intéressante, tous les passages qui dénotent cette disposition sont dans ce ton simple et paternel qu'affectionnait saint Césaire : on y retrouve plusieurs de ses expressions favorites. Enfin ces mêmes passages contrastent d'une façon trop évidente avec le style des morceaux rapportés d'ailleurs qui constituent le fond de chaque pièce. De fait, il est aisé de constater que les deux derniers discours, en particulier, ne sont qu'une suite d'extraits,ajustés tant bien que mal,du traité bien connu de Fauste *De Spiritu sancto.* Il n'est pas jusqu'aux premières lignes de la seconde qui ne soient prises de ce prétendu *Liber testimoniorum*, attribué prématurément à saint Augustin par le cardinal Pitra, et restitué, justement selon moi, à Fauste de Riez par le prieur actuel de Solesmes, dom F. Cabrol.

Devant une telle constatation, il est inutile, je pense, de s'arrêter davantage. Il n'y a là-dedans rien de Fauste que ce que Césaire a bien voulu y mettre.

***

Il est grand temps de clore cette discussion, que plus d'un lecteur sans doute aura comme moi trouvée bien sérieuse, pour ne pas dire

Digitized by Google

davantage. On doit parfois se résigner à écrire de ces choses qui, n'ayant rien de ce qu'il faut pour plaire au grand public, ont du moins quelque chance d'être appréciées du petit nombre d'esprits supérieurs adonnés à ce qu'on appelle au *Bulletin critique* « la vie contemplative ».

Les publications de l'Académie de Vienne sont reçues en tout lieu avec tant de déférence, que le nouveau volume dû à M. Engelbrecht, malgré toutes les bonnes qualités que j'aime à lui reconnaître, eût infailliblement exposé à des méprises plus d'un savant peu au courant de ces questions toutes spéciales. J'ai cru devoir signaler l'écueil avec la plus entière franchise, mais non peut-être sans qu'il s'y soit mêlé une légère pointe d'intérêt personnel. Je me demande, en effet, avec un légitime effroi, ce que deviendrait ce pauvre Césaire auquel j'ai consacré mes labeurs, s'il s'élevait encore en face de lui un certain nombre de soi-disant orateurs du même genre que le Fauste du tome XXI de la docte Académie. Il se verrait bientôt réduit au rôle de l'infortuné Sosie devant ce drôle assez osé pour lui ravir jusqu'à son nom et sa personnalité propre.

Il n'y a qu'un seul moyen de couper court à un malentendu aussi fâcheux entre personnages également vénérables, mais pour le reste extrêmement différents l'un de l'autre : que Fauste reste Fauste, et Césaire Césaire.

D. G. M.

Digitized by Google

JANSSEN.

L'ILLUSTRE auteur de l'*Histoire du peuple allemand depuis la fin du moyen âge* a succombé le 23 décembre dernier au mal qui le minait depuis de longues années. Avec Janssen disparaît l'apologiste le plus remarquable que l'Église ait trouvé en Allemagne dans notre siècle sur le terrain de l'histoire. Son nom a eu le privilège d'exciter autant d'animosité, de fureur même de la part d'adversaires acharnés que de respect et d'admiration de la part des catholiques et des hommes sincères. Homme de foi, Janssen a toujours proclamé bien haut son titre et ses devoirs de catholique ; prêtre, il a travaillé à la défense de l'Église et au salut des âmes ; historien, il a puisé dans une étude approfondie des documents originaux une science aussi vaste que solide des choses du passé, un jugement calme et profond des événements, des convictions ardentes et inébranlables, parce qu'elles reposaient non sur des conceptions individuelles mais sur des faits indéniables ; écrivain, il a su donner à ses œuvres une perfection de plan et de méthode, une clarté et une limpidité de style qui en ont fait un des maîtres de la science et de la littérature historique en Allemagne.

Jean Janssen naquit à Xanten le 10 avril 1829. De bonne heure, après avoir fréquenté l'école de sa ville natale et le gymnase de Recklinghausen, il se consacra aux études historiques qu'il poursuivit à Munster, à Louvain et à Bonn. Ses premiers travaux se rapportent à sa patrie, aux provinces rhénanes si fécondes en grands événements. Wibald de Stavelot fut le sujet de la dissertation latine qu'il présenta à l'université de Bonn le 5 août 1853 pour l'obtention du titre de docteur en philologie (1). L'année suivante, il développait ce sujet en allemand et publiait son intéressante biographie de Wibald envisagé comme abbé, homme d'état et savant (2). Le jeune historien remettait en lumière cette grande figure du XIIe siècle, une des gloires de notre patrie et de l'ordre bénédictin, dont l'éclat ne pâlit point à côté de Suger et de S. Bernard qui exercèrent avec lui la plus grande influence sur la politique de ce siècle. Le seul regret que nous ayons à exprimer,

1. *De Wibaldo abbate, Dis. hist.* Bonnæ, Carthaus. 1853, 68 pp. In-8°.

2. *Wibald von Stablo und Corvey* (1098-1158), *Abt Staatsman und Gelehrter.* Münster, Coppenrath, 1854, 204 pp.

Digitized by Google

c'est que ce travail n'ait pas reçu chez nous les honneurs d'une traduction; ce travail eût empêché certains amateurs d'histoire de copier et de répéter avec la meilleure foi du monde les inexactitudes des auteurs du siècle passé. En 1855 parurent ses recherches sur les sources de l'histoire de Cologne au moyen âge (1), en 1861 ses *Frankreichs Rheingelüste*, où il attaquait au point de vue historique les prétentions de la France à reculer sa frontière jusqu'au Rhin (2).

En 1854, en faisant hommage de sa biographie de Wibald au célèbre historien Böhmer, Janssen lui exprimait son désir de consacrer sa vie scientifique à une étude de l'histoire du peuple allemand, dans laquelle il comptait traiter avec un soin tout particulier tout ce qui regarde la civilisation d'un peuple. Le jeune savant annonçait le grand travail qui restera son éternel titre de gloire. Böhmer le comprit et le félicita du but élevé qu'il se proposait et l'engagea à y puiser la force, le courage et l'abnégation si nécessaires à une époque aussi troublée que la nôtre. Dans l'automne de la même année, Janssen s'établissait à Francfort-sur-le-Mein en qualité de professeur d'histoire au gymnase, et devenait l'élève et l'ami de Böhmer. C'est dans l'intimité et à l'école du savant bibliothécaire qu'il perfectionna ses études historiques, et acquit cette solide connaissance des sources et sa dextérité à manier les textes qui caractérisent ses travaux. Böhmer exerçait une grande action autour de lui, et ses exemples autant que sa conversation et sa correspondance éveillaient les talents,provoquaient des travaux,sans autre ambition que celle de remplir son devoir et de servir sa patrie et la vérité. Böhmer sut rendre justice au catholicisme, sans toutefois pouvoir se dégager des préjugés d'éducation qui le retinrent dans le protestantisme, loin de l'Église qu'il admirait et à laquelle il rendait de justes hommages Son élève était un catholique ardent, mais la diversité de croyances ne rompit point l'intimité de leurs rapports,alors même que Janssen entra dans les rangs du clergé. Ce qu'il devait à son maître vénéré, ce que fut Böhmer dans sa vie privée, quels furent ses travaux et la part d'influence qui lui revient dans le vaste mouvement historique qui entraîne l'Allemagne entière, l'élève l'a consigné dans ses trois volumes de la vie et de la correspondance du maître, cinq ans après la mort de l'illustre auteur des *Regesta imperii* (3).

Les trois premières années de son séjour à Francfort, Janssen les

1. Dans les *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein.*
2. *Frankreichs Rheingelüste und deutschfeindliche Politik in früheren Jahrhunderten.* Frankfurt, 1861.
3. *Joh. Friedrich Boehmer's Leben, Briefe und kleinere Schriften.* Freiburg, Herder, 1868; *Joh. Fried. Boehmer's Leben und Anschauungen.* Ib. 1869.

Digitized by Google

consacra à l'étude de la période traitée par Böhmer dans ses *Regesta*. Depuis 1857 il se livra exclusivement à celle de la fin du moyen âge et des temps modernes, la seule dont il avait résolu d'écrire l'histoire. Ses recherches dans les archives de la ville libre qu'il habitait, lui révélèrent des trésors encore inexplorés de documents des XIVe et XVe siècles dont il fit usage dans ses deux volumes de la *Correspondance de Francfort* de 1376 à 1519 (1). Des 12000 actes relatifs à cette période si importante pour l'histoire interne de l'Empire et de la transformation de la situation politique et sociale de l'Allemagne, l'auteur en publia au delà de 2000 en entier ou par extraits sous forme de régeste. De 1873 à 1875, il dépouilla les actes relatifs à la période de la Réforme et de la guerre de Trente ans, poursuivit ses recherches dans les archives de Trèves, de Mayence, de la Suisse et de Rome, et se trouvait en 1879 en possession de plus de trois cents recueils in-folio de notes sur l'histoire d'Allemagne. En dehors de ses recherches dans les archives, Janssen dépouillait tous les ouvrages publiés sur l'histoire d'Allemagne, la Renaissance et la Réforme, dirigeait spécialement son attention sur les transformations sociales du peuple allemand, et extrayait des nombreuses monographies sur l'instruction, les sciences, les arts, l'économie politique et le commerce, publiées en majeure partie par des protestants, les pierres qu'il destinait à élever l'édifice de l'histoire du peuple allemand, depuis la fin du moyen âge. Le premier fascicule parut en 1876.

Depuis cette époque le savant professeur de Francfort a consacré à l'achèvement de son œuvre tout ce qu'il possédait de force et de talent. Les ouvrages qu'il a publiés dans l'intervalle, tels que sa biographie de Stolberg et ses Portraits contemporains étaient, comme il l'écrivait à un ami, destinés à lui servir de repos le soir après les heures de la journée employées à son histoire du peuple allemand. Janssen cependant y restait fidèle à lui-même, et rien dans ses ouvrages ne démentait la réputation du grand historien. C'était le même procédé appliqué à des personnages contemporains, le même travail de mosaïque où l'habileté de l'artiste fondait dans un tableau plein d'unité les pierres les plus variées extraites de milliers de documents. Sous la plume de Janssen, Stolberg catholique retrouvait sa véritable physionomie. La civilisation moderne à son tour se présentait avec ses contrastes de la foi religieuse à côté de l'indépendance de la raison trop souvent suivie de l'émancipation de la chair. C'était la justification en exemples du motto emprunté à Goethe

1. *Frankfurt's Reichscorrespondenz von 1376-1519*. Freib. Herder. 1863-73.

Digitized by Google

par l'auteur : « les caractères que l'on doit vraiment estimer deviennent rares. On ne doit vraiment estimer que ce qui ne se recherche pas,et je dois avouer que des caractères de ce genre, dégagés d'eux-mêmes, je ne les ai trouvés que là où j'ai trouvé une vie religieuse solidement établie, un symbole de foi ayant un fondement immuable, reposant sur lui-même et indépendant de l'époque, de son esprit et de sa science. » Quoique parfaits en leur genre, ces ouvrages n'étaient que des travaux de délassement. Nous devrions y ajouter ses études sur Schiller comme historien, l'Église et la liberté des peuples, Russie et Pologne il y a cent ans, Charlemagne (1863-1867), Genèse du premier partage de la Pologne (1865), Gustave-Adolphe en Allemagne (1865), François Borgia (1868), l'état moral et social de Berlin (1873) (1). L'œuvre de Janssen, c'était son Histoire du peuple allemand, et rien ne put l'en détourner. C'est pour en hâter l'achèvement qu'il déclina les offres les plus séduisantes, entre autres une des plus hautes dignités de la cour romaine, et déposa son mandat de député. « Je suis fermement résolu, écrivait-il en 1879, à refuser tout autre travail, et je ne désire rien d'autre. Mon unique but est, avec l'aide de Dieu, de poursuivre mon ouvrage et, si Dieu le veut, de l'achever. » Janssen a tenu parole. L'édifice dont il avait en 1876 jeté les premiers fondements, s'est élevé majestueusement, et c'est au moment où l'architecte allait lui donner son couronnement, que la mort est venue le frapper.

Deux choses ont contribué au succès de Janssen, la vitalité du sujet qu'il a abordé et le talent incomparable avec lequel il l'a traité. Le protestantisme a divisé l'Allemagne en deux camps ; comme réforme religieuse et comme révolution sociale, il doit chercher sa justification dans l'histoire. La situation actuelle de l'Allemagne n'est que la résultante directe du mouvement religieux, social et politique des XVe et XVIe siècles. Pour comprendre notre société, il faut en connaître l'origine et le développement ; l'histoire seule peut l'apprendre.

Livrée aux mains des réformateurs eux-mêmes, travestie à dessein par les centuriateurs de Magdebourg, popularisée par le romancier Schiller, l'histoire de la Réforme était devenue une accusation permanente contre l'Église catholique. Le moyen âge n'était plus qu'une époque de corruption morale, l'Église une déviation de

1. *Fricdr. Leop. Graf zu Stolberg seit seiner Rückkehr zur Kathol. Kirche.* Freiburg. Herder 1877 ; *Zeit-und Lebensbilder.* Ib., 1878; *Schiller als Historiker.* Ib., 1863 ; *Die Kirche und die Freiheit der Völker, Russland und Polen vor 100 Jahren, Karl der Grosse.* Francfurt 1863-67 , *Genesis der ersten Theilung Polens,* Freib. 1865 ; *Gustav-Adolf in Deutschland* 1865 ; *Franz Borgies* 1868 ; *Berlins sittliche und sociale Zustände.* Freib., 1873.

Digitized by Google

la doctrine des Apôtres. La religion allait sombrer dans l'abîme de la superstition, du vice et de l'ignorance, si un homme n'avait été envoyé pour la sauver. Nourri de l'Écriture Sainte dont il avait sondé les plus secrets mystères, pénétré d'une sainte indignation contre les désordres du sanctuaire, Luther avait élevé d'énergiques protestations contre la corruption de la foi du Christ. A sa voix, l'Allemagne entière avait tressailli de joie, et, là où les princes ne les retinrent pas sous un joug de fer, les peuples acclamèrent le réformateur et revinrent au véritable Évangile. Telle était l'histoire de la Réforme. Ranke, quoique protestant, modifia quelque peu cette conception idéale en la soumettant à un examen objectif des faits. Döllinger lui porta un coup fatal par ses études sur la Réforme, son développement interne et ses résultats, où les réformateurs, leurs disciples et leurs amis, se chargeaient d'esquisser eux-mêmes les conséquences désastreuses de leur prétendue mission. Depuis lors de nombreux documents avaient vu le jour ; les études de détail et des monographies soigneusement travaillées étaient venues jeter une plus vive lumière sur l'histoire du XVe et du XVIe siècle. Il importait de réunir tous ces matériaux épars, de les trier, de les grouper et d'en composer un travail d'ensemble qui rendît à l'histoire du peuple allemand depuis la fin du moyen âge sa physionomie historique. Ce travail a été l'œuvre de Janssen.

Grand fut l'émoi causé par l'apparition de l'ouvrage du savant professeur de Francfort. On en vint à se demander si c'était l'histoire de la Réforme qu'on avait sous les yeux, tant les personnages et les événements y paraissaient sous une couleur différente de celle qu'on leur connaissait de tradition. Et cependant en présence de la science de l'auteur, il n'y avait pas à douter de l'importance de ce phénomène. Ou Janssen avait travesti l'histoire à la façon d'un prestidigitateur, ou Luther et consorts n'étaient pas ce qu'une historiographie incomplète et conventionnelle en avaient fait. Ce fut un moment de pénible surprise pour certains écrivains protestants, lorsqu'ils virent se dérouler à leurs yeux l'histoire du XVe siècle, présentant un état social et religieux qui était loin de trahir une décadence aussi générale et aussi profonde que le prétendait Luther, et des efforts sérieux pour régénérer l'Église, lorsqu'ils virent Luther se liguer avec les humanistes incrédules et révolutionnaires, tantôt appelant les paysans à la révolte pour satisfaire sa haine contre Rome et le clergé, tantôt se retournant vers les princes, ses protecteurs, pour écraser les paysans révoltés. La violence seule consacrait le triomphe du pur Évangile, et l'Empire ne perdait sa force et son

Digitized by Google

unité que par la défection des princes, sous l'influence d'une politique mal entendue de ces derniers et parfois du pape lui-même. Charles-Quint avait de grandes vues politiques, mais il était faible et redoutait l'emploi de moyens radicaux. La Réforme fut donc imposée, et sur le terrain social, économique, politique, moral et religieux, elle fut un malheur national. Tels sont les résultats de l'ouvrage de Janssen.

Certes, malgré la plus stricte objectivité dans laquelle s'est tenu l'auteur et le soin minutieux avec lequel il a recherché les causes et les circonstances qui ont donné lieu à la révolte de Luther et suivi la marche progressive du réformateur, on ne peut nier que Janssen ait exagéré la portée de certains faits et passé trop légèrement sur d'autres. Les catholiques allemands ont été les premiers à constater ces lacunes et à les combler. Tout auteur qui embrasse un horizon quelque peu étendu est exposé à des oublis involontaires de ce genre ; celui qui ne verrait dans un tableau aussi grandiose que la faiblesse ou la disproportion de quelques traits ferait preuve d'un esprit étroit et mesquin.

Le livre de Janssen s'imposa donc à l'examen des protestants. L'on fut généralement d'accord pour lui reconnaître une étonnante érudition et un talent unique de grouper les faits et de les exposer. Un ouvrage qui réunissait tant de mérites et traitait une matière aussi importante que celle de la religion d'un peuple, avait bien droit à un jugement calme et à une appréciation raisonnée. Dans le principe il n'en fut rien. On l'attaqua, on essaya d'en réfuter des parties, mais sur le ton de la plus vive excitation, parfois même avec un luxe de grossièretés qui resteront une honte pour ceux qui ont osé les écrire. Articles de journaux, résolutions de conférences, promesses de primes à qui réfuterait Janssen, rien ne manqua. Les primes sont encore intactes. A croire les plus haut huppés, c'était un livre tendencieux, un ouvrage de sophistique systématique, une revanche contre le kulturkampf. On sent dans ces appréciations combien les coups de Janssen avaient porté au plus profond des préjugés protestants. Mais enfin il fallut se rendre à l'évidence, et l'on admit que le livre de Janssen ouvrait de nouveaux horizons et rectifiait plus d'une erreur des historiens antérieurs et imposait une révision de l'histoire de la Réforme dans le camp protestant.

Ce fut une concession extorquée au préjugé, mais ce fut tout. Le protestantisme retint sa conception de l'histoire, parce qu'il ne veut pas vaincre ses préjugés. Ce fait n'a d'ailleurs rien d'étonnant.

Digitized by Google

C'est l'histoire qui forme l'homme, comme c'est l'homme qui déforme l'histoire. Suivant que l'homme naît et grandit dans tel ou tel milieu, son esprit reçoit une empreinte déterminée qui influe nécessairement sur ses jugements et sur ses investigations, de sorte que l'histoire revêt le coloris de l'esprit qui la reflète. Ce fait se vérifie surtout dans ce qui touche de plus près aux convictions religieuses. Une religion positive admise comme religion révélée de Dieu s'impose avec son développement historique ; lui supposer une origine défectueuse, bâtarde, c'est la nier. Ici l'histoire est solidaire de la conviction religieuse. De là deux historiographies partout où il y a deux religions ; de là l'impossibilité d'arriver à une conception unique de la vérité historique sans l'union dans les convictions religieuses. Quatre siècles ont passé sur cette scission d'un peuple en deux camps ; armé de l'influence du nombre, de l'argent, des moyens de propagande, le protestantisme règne en maître dans les universités, dans les gymnases, dans la littérature, dans la presse. A peine daigne-t-on prendre en considération les produits de l'érudition catholique. Un pas cependant a été fait ; la vérité s'est imposée et puisse-t-elle faire tomber les préjugés encore si vivaces contre le catholicisme.

Ce fut le sort du livre de Janssen. Aux injures il n'a répondu que par la plus parfaite courtoisie, aux objections soulevées contre ses résultats il a opposé de nouveaux documents. L'œuvre s'est donc continuée ; peu à peu l'opinion s'est calmée, et la réputation de l'auteur s'est affermie même parmi ses adversaires. Qui pouvait raisonnablement refuser à Janssen un juste tribut d'admiration, en présence d'un labeur incessant de plus de trente ans employés à recueillir les matériaux de l'histoire du passé, à rechercher les secrets ressorts de la vie d'un peuple pendant les siècles les plus agités de son existence ? Qui pouvait lui dénier une science et une compétence rares sur le terrain religieux, politique, social, juridique, économique et littéraire? Qui l'avait égalé dans l'aisance d'un style aussi pondéré, aussi lucide, dans la noblesse d'une diction où la dignité de l'écrivain est toujours à la hauteur des grands sujets qu'il traite, sans jamais s'abaisser au niveau des pamphlétaires qui le harcelaient de toutes parts ? Janssen avait conscience de la grandeur de son œuvre ; il travaillait pour le présent, mais plus encore pour l'avenir. Ce qu'il a écrit restera comme un monument élevé à la défense de l'Église, comme une invitation incessante aux hommes de bonne foi à étudier l'origine et les causes du protestantisme, pour voir s'il fut une œuvre providentielle et s'il est vraiment la religion du Christ.

Digitized by Google

Janssen est mort à la tâche, au moment où le septième volume de son histoire du peuple allemand allait être livré à l'impression. Il nous a laissés au seuil de la guerre de Trente ans. Espérons que la main amie appelée à recueillir l'héritage littéraire du grand historien ne tardera pas à remplir le souhait de tous ses admirateurs, en publiant ce septième volume, et en terminant, si c'est possible, l'œuvre presque achevée du maître.

D. U. B.

PHILIPPE DE HARVENGT,

abbé de Bonne-Espérance. (Suite.)

CHAPITRE II.

Différend avec S. Bernard. — Exil.

La vie du prieur de Bonne-Espérance suivait paisiblement le cours de la vie monastique, partagée entre les exercices de piété, l'administration du monastère et la culture des lettres sacrées. La nouvelle abbaye, dont l'évêque Liétard était venu bénir l'*atrium* en 1131 (1), avait prospéré, grâce à l'affectueuse protection dont les souverains pontifes et les princes l'entouraient. La charge que Philippe exerçait fut pour lui un précieux moyen de se mettre davantage au service de ses frères (2). Il était heureux dans sa solitude, et nous trouvons plus d'une fois dans ses écrits l'expression de son bonheur : « Heureuse terre ! s'écriait-il en s'appropriant les paroles du prophète (Is., XXXII,) où l'on n'entend point parler d'iniquité, où règne la justice, où seuls les élans embrasés de l'âme nous emportent d'un vol rapide vers Dieu ! Heureuse terre, où s'arrêtent les bruits de la foule, d'où la stérilité est bannie, où tout est suavité, fraîcheur et beauté ! Jérémie soupirait après cette terre : « Oh ! qui me permettra de quitter mon peuple, mon peuple qui a abandonné son Dieu et transgressé sa loi, et de me retirer dans la solitude? » (Jér., IX.) C'est là que l'esprit de l'homme peut aspirer à sa perfection et y jouir du bienfait de la vision, et que, dégagée des ténèbres de l'erreur, son intelligence peut acquérir promptement ce don qu'Isaïe appelle le jugement de la vérité (C. XXXII) (3). »

1. Maghe. *Chronicon*, p. 9.
2. Col. 1196.
3. Col. 1172-1173.

Digitized by Google

L'histoire s'est tue sur les faits qui ont signalé la première partie de l'administration de Philippe en qualité de prieur. Ces premières années s'écoulèrent dans le calme, la prière, le travail et l'étude. La seconde partie fut plus agitée, et les tribulations qu'il eut à traverser, furent le prélude d'une épreuve plus rude encore à laquelle Dieu voulut soumettre sa vertu. Notre tâche en faisant le récit de ces événements sera d'autant plus aisée que Philippe lui-même nous en a laissé une relation détaillée dans les lettres qu'il écrivit au sujet des persécutions auxquelles il fut en butte.

Vers l'an 1146, un religieux de Bonne-Espérance, nommé Robert, avait quitté ce monastère pour se rendre à Clairvaux, et saint Bernard lui avait fait bon accueil. Affligé de cette désertion, l'abbé de Bonne-Espérance rappela son religieux avant qu'on l'eût admis à la profession monastique, et saint Bernard fit droit à ses réclamations en lui renvoyant le frère Robert (1). Peu de temps après ce religieux retourna à Clairvaux, où saint Bernard le reçut comme membre de sa communauté (2). Cette conduite excita un assez vif mécontentement dans l'abbaye de Bonne-Espérance et ne laissa pas de scandaliser les habitants de la contrée. Une nouvelle réclamation adressée à Clairvaux ne produisit aucun effet, bien que l'on eût fait valoir auprès de saint Bernard les prescriptions de la règle de Saint-Benoît observée à Clairvaux, le privilège accordé à Prémontré par Innocent II, enfin l'accord intervenu entre les deux ordres. La règle de Saint-Benoît défend absolument à tout abbé de recevoir dans son monastère un religieux d'une autre communauté connue sans le consentement de son abbé (3). En ce qui concernait Prémontré, le pape Innocent II, renouvelant, en 1141, le privilège accordé à saint Norbert en 1126 (4), défendit à tout abbé de recevoir ou de garder dans son monastère un religieux profès de Prémontré qui n'aurait point reçu de son abbé et du chapitre l'autorisation de passer à un autre ordre (5). Le cas échéant, l'abbé avait le droit de rappeler canoniquement le religieux, et, au besoin, s'il refusait de se rendre à cette injonction, de l'excommunier (6).

1. Col. 78.

2. Peut-être ce second départ du frère Robert coïncida-t-il avec le passage de S. Bernard dans notre pays.

3. Reg. c. 61.

4. *Act. Sanct.*, t. I, p. 831 ; Hugo, *Annales S.O. Prem.*, I, 9.

5. Ordinem sane et propositum vestrum canonice vivendi secundum Augustini regulam et institutionem præmonstratæ Ecclesiæ nullus audeat immutare vel super vos ordinem alterius confessionis induere. Fratrum etiam vestrorum, qui stabilitatem et obedientiam promiserunt, absque proprii abbatis et capituli sui licentia nullus discedere, discedentem nullus præsumat retinere. Mir., *Opp. dipl.*, III, 331.

6. Phil. col. 78.

Digitized by Google

Une seconde sommation fut donc faite au transfuge par quelques religieux de Bonne-Espérance envoyés à Clairvaux par l'abbé Odon. Saint Bernard leur exprima son vif regret du scandale occasionné par le départ du frère Robert, mais ne put se déterminer à renvoyer ce religieux (1). L'affaire fut portée devant le pape Eugène III à Paris en 1147 (2). La réponse évasive de l'abbé de Clairvaux ne fit que provoquer de plus vives réclamations, et le différend, paraît-il, faillit se changer en querelle entre les deux ordres. Saint Bernard se vit obligé de se disculper et il le fit dans une lettre adressée à l'abbé de Prémontré. Déclarant qu'il n'a eu aucune part directe au départ du frère Robert, qu'il l'en a même dissuadé, il lui rappelle que c'est sur ses conseils que maître Otton est entré dans l'ordre de Prémontré (3) et que si d'autres religieux n'ont pas embrassé la règle de Cîteaux, c'est parce qu'il les en a empêchés. Le frère Robert n'a été reçu à Clairvaux qu'après une permission expresse du pape et le consentement donné par l'abbé de Bonne-Espérance devant le pontife (4).

Cette lettre, quelque peu acerbe, n'apaisa nullement le différend. Le prieur de Bonne-Espérance s'affligea plus que tout autre des troubles causés dans son monastère par cette réponse et ne craignit point de s'adresser lui-même à l'abbé de Clairvaux. Cette démarche lui fut-elle imposée par son abbé, ou bien écrivit-il sa lettre pendant une absence de l'abbé Odon, à une époque où toute l'administration du monastère était confiée à ses soins ? Philippe ne le dit pas explicitement, mais il y a tout lieu de supposer que ce fut pendant une absence d'Odon qu'il tenta cette démarche (5). Le silence qu'il garde dans ses deux lettres à saint Bernard au sujet de son abbé, et l'étroite relation qui existe entre son exil et son dissentiment avec le célèbre abbé de Clairvaux, permettent de croire que l'abbé Odon avait alors quitté momentanément son abbaye. Si cette supposition est fondée, ces faits auraient eu lieu vers 1148 ou 1149, après le voyage d'Odon à Paris.

« Je ne sais, écrit-il à saint Bernard, si Votre Sainteté daignera m'écouter, mais la nécessité me fournit la matière d'une lettre et

1. *Ib.*

2. Eugène III arriva à Saint-Denis le 20 avril 1147 (D. Bouquet XII, 93) et quitta Paris pour se rendre à Meaux le 11 juin de la même année (Wibald, *epist 25 ap. P. L.* t. 189, 1146, cf. Watterich. *Pontif. rom. vitæ*, II, 298-299.)

3. Il s'agit peut-être ici du vénérable Odon, premier abbé de Bonne-Espérance, auparavant chanoine de Laon. L'opposition entre l'abbé et ses religieux aurait été dans ce cas élevée à dessein.

4. Bernard, [illegible]

5. Phil [illegible]

Digitized by Google

me donne l'audace de vous l'adresser. A la vue des maux qui accablent cette petite église dont je suis l'indigne fils, je n'ai pu comprimer une douleur qu'il vous est aisé de comprendre. Ne prenez donc point de mauvaise part ce que je vais vous dire de sa tristesse et de ses plaintes ; d'autres ont pu vous apprendre qu'elle est dans la peine, mais l'immensité de sa douleur, vous l'ignorez encore. Elle sait en effet que ce n'est pas un ennemi qui en est la cause (si toutefois on ne doit pas donner le nom d'ennemi à celui qui ravit notre bien), mais pouvait-elle se figurer qu'un homme d'une douceur et d'une sainteté universellement reconnues, d'une célébrité aussi grande que celle dont vous jouissez, un homme dont les paroles et les actes n'ont cessé de faire la consolation des autres églises, ait jamais songé à l'attrister, surtout qu'elle ignore les motifs qui ont pu vous déterminer à la traiter de la sorte. »

Philippe retrace à son tour la suite des faits et proteste contre la conduite de l'abbé de Clairvaux. Saint Bernard avait allégué le consentement de l'abbé de Bonne-Espérance et en avait appelé au témoignage de l'abbé Godescalc de Mont-Saint-Martin (1). « Vous dites, répond Philippe, que l'abbé de Prémontré, notre abbé, et je ne sais quels autres encore, ont donné à ce frère l'autorisation d'embrasser votre règle. Vous semblez donc ignorer que l'abbé de Prémontré, ceux de Laon, de Braine et de Steinfeld la lui ont refusée en votre présence et vous ont déclaré n'avoir jamais consenti au départ du frère Robert. Mais de plus, lorsqu'à la demande de quelques-uns des vôtres, le pape manda notre abbé à Paris et le pria d'autoriser ce religieux à passer chez vous, ne savez-vous pas que notre abbé répondit qu'une telle autorisation serait un scandale pour notre province, pour notre église et pour tout l'ordre et qu'à moins d'en recevoir un ordre formel de Sa Sainteté, il ne pouvait consentir à ce départ ? Le pape ne donna point d'ordre. » Nous ne suivrons pas Philippe dans les attaques assez vives contre la conduite de saint Bernard que son zèle, d'ailleurs très légitime, lui dicta en ce moment. Le reste de sa lettre était un exposé motivé des raisons qu'on pouvait faire valoir en faveur du retour du frère Robert. En terminant, il priait le saint abbé de Clairvaux de lui envoyer quelques mots de réponse et sollicitait le secours de ses prières (2). L'abbé de Clairvaux ne répondit point à la lettre de Philippe ; peut-être même, comme le supposa plus tard le prieur de Bonne-

1. Godescalc, abbé de Mont-Saint-Martin en 1142, devint évêque d'Arras en 1150 (Cf. *Gallia Christ.*, III, 193 ; Hugo., *Annal. Prem.*, II, 321.)

2. *Epist.*, 10, col. 77-85.

Digitized by Google

Espérance, cette lettre ne lui fut-elle jamais remise (1). Des bruits malveillants répandus contre Philippe trouvèrent un écho à Clairvaux. L'opposition qu'il fit à saint Bernard, lui suscita de grandes difficultés, et ce fut sur lui que retomba bientôt l'odieuse accusation d'être la cause du désaccord entre les deux ordres.

Philippe occupait la charge priorale depuis dix-neuf ans, à la grande satisfaction de ses frères, aussi édifiés de sa doctrine que de sa conduite. La vie régulière qu'il avait menée jusque-là parmi eux, les services signalés qu'il rendait au monastère et l'estime dont il jouissait, semblaient devoir le mettre à l'abri de toute attaque malveillante. Un religieux de bonne renommée, ce n'est pas sans douleur que Philippe se le rappelle, se fit l'instrument du démon de l'envie, et, pour perdre le prieur, ne rougit point de faire une fausse relation à laquelle il sut donner les apparences de la vérité (2). Dans la crainte de voir échouer son odieux dessein, s'il agissait seul, il cherche un complice et le trouve dans un autre religieux auquel il en impose par la réputation dont il avait joui jusque-là. Soulever d'abord des murmures contre Philippe, puis répandre sur son compte des bruits compromettants, enfin le calomnier auprès des Supérieurs de l'ordre, tel fut le complot que tramèrent ces deux hommes indignes de l'habit qu'ils portaient.

Les Supérieurs eurent d'abord de la peine à concevoir des soupçons sur le prieur de Bonne-Espérance; cependant, peu à peu, la calomnie habilement formulée et souvent répétée trouva accès auprès d'eux (3). Ces rumeurs s'ébruitèrent dans le public, et, en se propageant, la calomnie ne fit que grandir. En peu de temps Philippe devint la fable de toute la contrée : « Le prieur de Bonne-Espérance, disait-on, mène une mauvaise vie et fait tort à la religion et à son ordre; le prieur cherche à gagner à prix d'argent la bienveillance de ses frères et leur accorde ses faveurs dans des vues ambitieuses; le prieur trouble la paix, sème la discorde et s'arroge des droits qui ne lui reviennent pas. » Ces bruits malveillants avaient pris une telle consistance, que ceux-là même qui connaissaient la vérité, n'osaient ni la proclamer, ni porter secours à l'innocent opprimé. Bref, on en vint à demander que Philippe fût expulsé de Bonne-Espérance.

Cette odieuse persécution souleva l'indignation des gens de bien ;

1. « Ante triennium quamdam vobis epistolam allegavi in qua, ut recolo, vos summopere postulavi ad quod mihi clausum erat dignaretur vestra Sanctitas aperire, sed, ut mihi post dictum est, in manus vestras non potuit eadem epistola pervenire. » Phil. *Epist.*, II, *col.* 87.

2. Phil. col., 90.

3. Phil. col., 91.

Digitized by Google

l'évêque de Cambrai intervint énergiquement et refusa de consentir à une demande aussi audacieuse. Bonne-Espérance se trouvait privé de son abbé en ce moment, et l'évêque était la seule autorité à laquelle Philippe pût alors recourir (1). L'évêque de Cambrai proclama son innocence, et son exemple fut suivi par plusieurs abbés de l'ordre. Néanmoins ni les réclamations de l'évêque, ni celles de ces abbés et d'autres religieux ne furent écoutées, et l'on exigea plus impérieusement encore que le prieur et quelques religieux quittassent Bonne-Espérance, avec menace, au cas où ils y seraient maintenus, de continuer à faire éprouver à cette maison les odieuses vexations dont elle était l'objet. On peut facilement supposer que le différend survenu entre Philippe et l'abbé de Clairvaux n'était pas étranger à cette persécution.

Sur ces entrefaites un chapitre de l'ordre fut convoqué et les ennemis de Philippe produisirent contre lui les plus graves accusations (2). Personne n'était là pour prendre sa défense, et sa cause semblait perdue. Ses amis, voulant conjurer l'orage qui grondait à l'horizon, lui donnèrent le conseil de quitter Bonne-Espérance pour quelque temps. L'évêque, qui s'était d'abord opposé à ce projet, lui donna le même conseil et l'autorisa à partir. Philippe quitta donc son abbaye avec sept religieux désignés comme les plus rebelles. Ce départ ne rétablit point le calme à Bonne-Espérance. Désormais privé de son défenseur, ce monastère se trouva plus encore qu'auparavant exposé aux vexations de ses ennemis, au grand scandale des séculiers qui le voyaient opprimé sans motif par ceux-là même qui avaient le devoir de le protéger. Mais les ennemis du prieur n'en étaient devenus que plus acharnés à sa perte et répandaient sur sa conduite les bruits les plus malveillants, lui imputant faussement les crimes les plus atroces.

Au sortir de Bonne-Espérance, Philippe avait été relégué dans un autre monastère de l'ordre, et placé sous une sévère surveillance. La charité de ses frères sut lui adoucir ce lieu de retraite (3). Toutefois accablé sous le poids d'une injuste accusation, calomnié par ses ennemis auprès de ses supérieurs, délaissé de ceux mêmes qui osaient avouer l'injustice et la fausseté des accusations, honni de ceux qui avaient accepté la calomnie avec autant d'avidité qu'on mettait d'audace à la répandre, l'ancien prieur de Bonne-Espérance

1. « Cujusmodi consilio noster episcopus assensum non præbuit, imo id fieri auctoritate qua pollebat valde prohibuit, præsertim cum Ecclesia nostra proprii abbatis providentia tunc caeret, et ad eum cura nostri nullo medio pertineret ». (Phil., col. 92.)

2. Col. 76.

3. Col. 95.

Digitized by Google

s'affligeait amèrement de se voir privé de la tranquillité qu'il avait cherchée dans le cloître, et d'être devenu la risée des séculiers après l'éternel adieu qu'il avait dit au monde. Un ami lui était resté, Barthélemy, évêque de Laon, le grand protecteur des monastères, qui bientôt allait échanger son siège épiscopal contre l'humble cellule de moine à l'abbaye de Foigny (1151). Il se souvint de Philippe, et pour l'encourager au milieu de ses épreuves, lui envoya une ceinture. Philippe comprit le symbolisme de ce don et s'empressa de transmettre l'expression de sa gratitude à son ami, en lui demandant le secours de ses prières pour savoir souffrir courageusement les tribulations qu'il traversait et dont il ignorait la véritable raison. « Déjà, dit-il, la vérité commence à se faire jour, et la lumière deviendra bientôt plus complète. Car pourquoi mérité-je la malédiction de Chanaan, moi qui, à l'imitation de Sem et de Japhet, ai voilé la nudité de Noé, alors que celui-ci accorda sa bénédiction à ses deux fils [1] ? C'est en vain que je cherche la cause de la haine qu'on m'a vouée, je ne la puis découvrir, car jamais je n'ai eu d'autre ambition que de rendre service à mes frères. Cette conduite me remet en mémoire les vers du poète :

« *Nil ego peccavi, nisi si peccasse vocetur*
Annua cultori poma referre suo [2] ».

Un autre de ses soucis était le malentendu survenu entre lui et S. Bernard. Il y avait trois ans que Philippe lui avait écrit pour exposer les droits de son abbaye sur un religieux transfuge. Depuis lors ses ennemis l'avaient calomnié auprès de ses supérieurs, et l'abbé de Clairvaux, prêtant l'oreille à leurs coupables insinuations, avait approuvé le châtiment qu'on lui avait injustement infligé. Philippe regrettait vivement cette conduite de l'illustre abbé. Il lui écrivit une lettre, pleine de tristesse pour lui exposer sa pénible situation et déplorer le manque de charité qu'il constatait entre les différents ordres [3].

Nous ignorons si S. Bernard lui adressa une réponse. Mais déjà des jours meilleurs avaient lui pour Philippe, et l'on proclamait hautement son innocence. Un chapitre de l'ordre devait avoir lieu en 1151. Plusieurs abbés, en se rendant à Prémontré, furent témoins de l'état malheureux du monastère de Bonne-Espérance et promirent de faire rendre justice à Philippe. La question fut, en effet, portée devant le chapitre et, sans blâmer ouvertement la conduite des

1. Y aurait-il ici une allusion à la conduite de l'abbé Odon envers Philippe?
2. *Epist.*, 9, 70-77.
3. *Epist.*, XI, 85-88.

Digitized by Google

supérieurs, on décida que le prieur de Bonne-Espérance serait réintégré dans sa charge. Les Pères se firent présenter Philippe ainsi que les religieux bannis avec lui et les engagèrent amicalement à jeter le voile de l'oubli sur les faits accomplis, et à regagner leur abbaye pour rendre la paix aux frères que leur départ avait jetés dans le trouble et la consternation (1). Désormais Philippe pouvait rentrer dans sa chère solitude et venir remercier Marie du secours qu'elle lui avait procuré : « C'est Marie, écrivait-il plus tard, dans son commentaire sur les Cantiques, c'est elle qui a daigné me tendre la main, alors que les fils de ma mère combattaient contre moi ; c'est elle qui a fermé la bouche à mes détracteurs (2). »

Le passé est oublié et pardonné, et cependant un souvenir l'obsède encore; ce n'est point le souvenir des maux qu'il a endurés qui trouble son repos, c'est la crainte d'avoir peut-être, lors de son différend avec l'abbé de Clairvaux, offensé le pontife romain Eugène III, ancien moine cistercien. Il eût vivement désiré d'aller trouver le pape, mais, empêché de réaliser son pieux dessein par suite des circonstances dans lesquelles il se trouvait, il résolut de lui faire part de ses sentiments de respect et de soumission. Ce fut la dernière lettre qu'il écrivit relativement à ses malheurs (3).

Son premier soin fut de poursuivre son commentaire sur le Cantique, plusieurs fois interrompu pendant son exil, et ce fut à cette Mère, qui tant de fois l'avait secouru dans ses afflictions, qu'il dédia son œuvre, monument de sa filiale reconnaissance. « Vierge sainte, lui dit-il, du haut des cieux où vous régnez avec votre Fils, continuez de veiller avec une sollicitude maternelle sur celui qui se dit votre enfant. Oui, je suis votre enfant, non par mes mérites, mais par mon affection ; je suis votre serviteur, quoique j'ignore encore si je suis digne d'amour ou de haine ; je suis à vous par mon ardeur à déposer à vos pieds mes hommages et mes présents. « Recevez donc de ma main, Vierge sainte, ce don bien petit ; ce n'est ni de l'or, ni de l'argent ; ce ne sont point des perles dignes des trésors d'un roi. Hélas ! ce ne sont que des paroles peu polies, peu élevées, petite offrande en apparence, mais qui m'a coûté bien des veilles et du travail. Tandis que je me livrais à ce pénible labeur, souvent les tribulations, qui sont venues fondre sur moi, m'ont forcé d'interrompre mon œuvre, mais, grâce à votre secours, je ne l'ai jamais perdu de vue. Vous donc, qui ne m'avez pas abandonné sous le

1. Cf. lettre à Eugène III.
2. *Phil. in Cant.* 464.
3. *Epist. XII.*

Digitized by Google

pressoir de l'affliction, daignez agréer ce travail entrepris en votre honneur. Corrigez avec bonté celui qui vous l'offre, purifiez-le, aimez-le, recommandez-le dans votre affection à votre divin Fils. Car je sais que si vous me servez d'avocate auprès de JÉSUS, le serpent ne pourra plus m'atteindre de ses morsures, ou du moins ses morsures perdront tout leur venin ; votre divin Fils imposera silence aux langues des pervers ou changera leurs paroles empoisonnées en antidote salutaire. Votre intervention me délivrera de tous mes persécuteurs, me comblera de joie, et m'accordera un jour la grâce de me réjouir avec votre Fils au sein de la gloire céleste (1). »

D. U. B.

1. *In Cant.* 489.

Digitized by Google

BEETHOVEN PEINT PAR LUI-MÊME.

(SUITE ET FIN.)

L'AUTEUR de Faust était trop courtisan pour comprendre la grandeur du caractère de Beethoven. Cependant il rend justice à l'artiste en rejetant sur son infirmité croissante la cause, sinon exclusive, du moins principale de son humeur sombre et chagrine. Je laisse au lecteur à penser ce que la fierté et le besoin d'expansion qui caractérisaient l'esprit et le cœur du maître durent souffrir de cette maladie implacable par laquelle il se voyait isolé de la société et réduit à l'impossibilité de jouir de son art et même, croyait-il, de donner jamais l'entier développement à son génie.

Écoutez en quels termes l'infortuné artiste a initié la postérité à cette double torture morale dans ce poignant début du *lamento* de Heiligenstadt. Tout Beethoven est là.

« O vous qui me croyez plein de fiel est de haine, vous qui me faites passer pour misanthrope, combien vous m'accusez injustement ! vous ne connaissez pas les raisons secrètes qui me donnent ces fâcheuses apparences. Mon cœur et mon esprit m'ont incliné vers la bienveillance dès mes plus tendres années, et le désir d'accomplir de grandes et nobles actions m'a toujours possédé. Songez que depuis six ans je suis atteint d'une maladie incurable, aggravée par l'ignorance des médecins. D'année en année j'ai vu s'effondrer mes espérances et loin d'arriver à conjurer le mal, je vois augmenter chaque jour mon infirmité sans espoir...

« Venu au monde avec une âme ardente, un tempérament sensible et fait, en un mot, pour les relations de la société, j'ai été contraint de bonne heure à m'enfermer dans l'isolement, à passer mon existence dans la solitude et la retraite.

« Parfois j'ai voulu lutter contre les difficultés de ma situation, mais, dans cette triste expérience je me suis toujours heurté contre les inconvénients de mon infirmité, et pourtant il m'était impossible de dire à ceux que je n'entendais pas : « Parlez plus haut, criez, je suis sourd ! » Pouvais-je faire l'aveu de la faiblesse d'un sens qui devait être plus parfait chez moi que chez tout autre, et qu'en effet j'ai possédé dans un tel état de perfection que peu d'artistes peuvent

Digitized by Google

se vanter d'avoir eu l'ouïe aussi fine et aussi délicate ? Non ! non ! je ne le pouvais pas ! — Pardonnez-moi donc si vous me voyez me retirer à l'écart, lorsque j'aurais tant de satisfaction à me confondre dans vos rangs ; c'est une double affliction pour moi d'être obligé de me confiner dans la solitude et de voir interpréter ma conduite dans un mauvais sens. Il n'est plus possible au malheureux de se distraire dans la société des hommes, de prendre part à leurs conversations élevées, à leurs épanchements ; seul, toujours seul ! A moins qu'une impérieuse nécessité ne me force à sortir de mon isolement, je passe ma vie dans la solitude comme un proscrit, et si le hasard me conduit au milieu des hommes, tout aussitôt je me sens saisi d'une anxiété mortelle, en pensant que je m'expose à dévoiler les secrets de ma surdité. »

L'élégie continue encore. Impossible de la lire sans se sentir ému d'une compassion profonde et d'une respectueuse sympathie pour le génie si cruellement aux prises avec le malheur. Aussi comme il en avait coûté au maître de se convaincre des progrès du mal, provoqué, croit-on, par les lotions froides dont il abusait pour dégager sa tête enflammée sous l'effort de l'inspiration. Quelle scène navrante, lorsqu'un jour, se promenant avec Ries, il ne put saisir aucune note d'une mélodie qu'un pâtre jouait sur son chalumeau ! Pendant une demi-heure le pauvre musicien se tint là, immobile, l'oreille tendue, dans l'espoir de recueillir au moins quelques sons ; forcé enfin de se rendre à la triste réalité et de dévoiler ainsi à son disciple l'étendue de son infirmité, il poursuivit la promenade sans pouvoir articuler une parole.

Le public viennois se résignait difficilement à ne plus entendre l'éminent virtuose, à ne plus voir le maître diriger lui-même ses œuvres. Beethoven, par un reste d'illusion, cédait trop facilement à ces instances. Son dernier concert, comme pianiste, fut bien fait pour exciter une douloureuse pitié. Les applaudissements frénétiques ne pouvaient plus guère s'adresser qu'à l'homme. Son dernier essai comme directeur d'orchestre dans *Fidelio* fut un vrai désastre. Dès le début, le désarroi se mit dans les chantres. On voulut recommencer ; rien n'y fit. Et le pauvre maître s'apercevant que l'on s'arrêtait, sans savoir pourquoi, averti par Ries de ne pas poursuivre davantage, s'enfuit, désespéré, de la salle, en proie à une indicible émotion. D'éclatants triomphes le vengèrent bientôt. A la représentation suivante de son admirable drame, lorsque, au plus fort du succès, le grand artiste, prié par son élève, se retourna pour regarder le public, il put se convaincre à l'enthou-

Digitized by Google

siasme de cette foule immense et frémissante, debout pour l'acclamer, que son mal n'avait en rien entravé sa gloire.

Sous l'empire de cette infirmité sans remède, Beethoven, méditatif de nature, comme le sont tous les hommes supérieurs, devenait toujours plus renfermé et plus sombre. C'est un des caractères saillants avec lesquels cette originale figure a passé à l'histoire. Il importe cependant, pour l'honneur de l'éminent artiste, de ne pas se faire une idée fausse de cette disposition d'esprit qui lui était devenue habituelle. On aurait grand tort de la confondre avec cette langueur morbide, cette lâche désespérance, si familière, hélas ! aux poètes et aux musiciens de notre siècle sceptique et efféminé. Non, dans Beethoven tout était mâle, tout respirait une conviction positive. Le défaut qu'il reproche à Klopstock, longtemps son auteur favori, c'est tout juste ce sentiment maladif, cette mélancolie moderne : « Ce qui m'ennuie, dit-il, c'est qu'il veut toujours mourir. Mon Dieu ! la mort vient pourtant assez tôt. »

Outre la conscience de son mal, qu'était-ce donc que ce sentiment grave, triste, mais ardent et fécond qui dominait l'âme de Beethoven ? C'était le poids du génie, avec la douleur de ses enfantements; c'était le contraste entre l'idéal entrevu au-dedans et les banalités de la vie du dehors ; les ennuis du présent avec les déceptions du passé et les frissons de l'avenir. C'était tantôt le brisement monotone des vagues au pied du récif solitaire ; tantôt la plainte cadencée de la brise s'enroulant dans le creux des saules ; puis, soudain, les profonds soupirs de l'ouragan dans les forêts, le mugissement du torrent au soir des avalanches, le hennissement belliqueux de la cavale enivrée de fanfares et de poudre ; c'était, toujours, l'étincelle s'échappant du métal embrasé sous l'effort du marteau qui le fait gémir.

Cependant ce serait bien mal connaître le grand artiste que de le croire toujours aux prises avec son austère génie. De sa plume lyrique, encore tout humide des pleurs d'un *adagio*, ou toute frémissante des orages d'un *allegro*, il fait ruisseler en cascade de perles ces délicieux badinages immortalisés par sa muse sous le nom de *Scherzi*. L'œuvre ici reflète l'homme. Par moments Beethoven était d'une gaîté bruyante et folle ; j'ose même dire que toujours un élément de plaisanterie caustique, d'humeur joviale tempérait sa grave nature et se combinait avec ses plus sombres boutades. Tels on voit, quand sévit le cyclone, les essaims de feuilles sèches tourbillonner, légères et rieuses, défiant l'effort de la tourmente.

Digitized by Google

Dans ces moments joyeux, Beethoven est pétillant de verve; les jeux de mots, les tours vifs se pressent sous sa plume. Le lecteur a déjà prégusté l'un ou l'autre de ces traits humouristiques. En voici encore qui ne sont pas sans saveur. C'est d'abord un petit billet par lequel le maître, trop maladroit pour se charger lui-même de cette besogne, prie son ami Zmeskall, son fournisseur ordinaire, de lui tailler quelques nouvelles plumes d'oie :

« Son Excellence M. de Zmeskall est prié de s'arracher en toute hâte quelques bonnes plumes d'oie. On ose espérer qu'elles ne tiennent pas trop fortement à sa peau. »

Lorsque la pension garantie par la généreuse conspiration des trois seigneurs nommés plus haut, permit à l'artiste de renoncer aux offres du roi Jérôme: « Allons, dit-il, en se frottant joyeusement les mains, il est écrit que je ne mangerai pas le jambon de Westphalie. »

Ce trait ne rappelle-t-il pas ces bons poissons de Marseille que Milon n'eût pas mangés, disait-il, si Cicéron eût été aussi éloquent de bouche que de plume ?

Parfois c'est une signature originale qui renferme le trait caustique, comme ce mot : « A toi toujours, avec ou sans rideau ! » qui termine un billet par lequel Beethoven demande instamment à Zmeskall de lui procurer une étoffe pour couvrir le buste de l'empereur dans la représentation des *Ruines d'Athènes*.

Charmante encore cette lettre adressée à l'archiduc Rodolphe, à propos de la demande faite par ce prince, d'une sorte de ballet destiné à servir d'accompagnement au carousel royal, lors des fêtes de Vienne.

« Je vois que Votre Altesse Impériale veut essayer l'effet de ma musique sur les chevaux. Il sera fait selon son désir, et je suis curieux de savoir si je réussirai à faire faire quelques culbutes gracieuses aux nobles cavaliers du tournoi. Je ne puis pourtant m'empêcher de sourire en pensant que Votre Altesse Impériale s'est souvenue de moi à propos de ce ballet. N'importe, je vais m'occuper de cette musique de cheval, et vais l'expédier au grand galop. »

L'humour fut fidèle à Beethoven jusqu'en ses derniers jours. Pendant une des ponctions que le professeur Seifort fut obligé de lui faire à plusieurs reprises, le patient lui dit en regardant tranquillement filtrer l'eau de ses flancs entr'ouverts : « Docteur, vous ressemblez à Moïse, vous faites jaillir les flots du sein du rocher. » Puis, se sentant soulagé, il dit à l'assistance en souriant : « J'aime mieux voir couler l'eau de mes flancs que de ma plume. »

Digitized by Google

Dans ces mots plaisants prononcés en face de la mort, il y avait chez notre héros autre chose que de la bonne humeur ; ils accusent une disposition morale qu'il importe d'esquisser en achevant ce portrait.

***

Je n'insisterai guère ici sur les opinions politiques de Beethoven. Ennemi de l'ancien régime, il fut admirateur du consul Bonaparte, pour lequel il composa sa *Symphonie héroïque*, destinée à porter le nom du grand capitaine. « Il avait une estime particulière pour ce héros, rapporte Ries, et la mettait volontiers en parallèle avec les hommes les plus illustres de la République romaine. » Le grand symphoniste, en effet, se plaisait dans les souvenirs de l'antiquité. Son caractère trempé et sa haute intelligence lui faisaient trouver une lecture assidue dans Homère, — surtout l'*Odyssée*, plus calme, d'après lui, plus vraie que l'*Iliade*, — dans Platon, dont il goûtait fort les écrits philosophiques, enfin dans la vie des grands hommes de Plutarque (1). Le buste en bronze de Brutus ornait la cheminée de la chambre du maître. Cette fréquentation du monde antique donnait plus de consistance aux aspirations de liberté si conformes à sa nature altière et indépendante.

A la nouvelle que le consul victorieux s'était fait proclamer empereur: « Eh quoi! s'écria Beethoven, ce Bonaparte n'est donc qu'une âme vulgaire! Il foule aux pieds tous les droits de l'humanité et n'écoute plus que la voix de l'ambition ! » Et aussitôt, s'élançant d'un bond furieux vers sa table, où s'étalait sa symphonie, il en déchira la première page et la jeta dédaigneusement dans les cendres. Plus tard, quand Sainte-Hélène l'eut réconcilié avec le monarque malheureux: « Voyez, s'écria-t il, n'avais-je pas prévu la catastrophe en écrivant la marche funèbre de la symphonie héroïque ? »

Toutefois, de ces sentiments franchement sympathiques au régime républicain, exprimés ailleurs encore dans la musique qu'il composa sur l'*Ode à la joie* (2) de Schiller, on aurait tort de conclure à l'absence de sentiments religieux chez Beethoven.

1. Parmi les auteurs modernes, Beethoven ne lisait guère que Shakespeare, Klopstock, Schiller et Gœthe. Voulant le distraire dans sa dernière maladie de la lecture trop sérieuse de ses chers grecs, comme il les nommait, ses amis lui passèrent *Kenilworth* de Walter Scott. Beethoven parcourut le volume d'un regard distrait et finit par le jeter au milieu d'l'appartement. « Ce gaillard-là, dit-il, d'un ton méprisant, n'écrit évidemment que pour ramasser de l'argent. »

2. Le vrai titre de cette ode est *Ode à la liberté*. Pour éviter la censure, alors très soupçonneuse, le poète remplaça partout le mot *Freiheit* par celui de *Freude*. Le public ne se trompait pas cependant sur le vrai sens du morceau, Beethoven moins encore que personne.

Digitized by Google

Les biographes sérieux s'accordent à reconnaître à l'illustre compositeur un tempérament sobre et chaste. Rien ne faisait reconnaître en Beethoven le fils de l'incorrigible ivrogne qu'avait été son père (1). Le maître était chatouilleux sur tout ce qui regarde les mœurs. Il abhorrait les conversations licencieuses. Il ne pardonnait pas à l'auteur de *Don Juan* d'avoir immortalisé un *libretto* immoral. Le mariage était pour lui chose sacrée. De passage à Linz, il fit des démarches auprès de l'évêque pour faire régulariser une relation suspecte dans laquelle il avait surpris son frère. Cette intervention ne fut pas étrangère à l'événement qui hâta sa mort.

Quant aux idées directement religieuses, il est hors de doute que Beethoven fut profondément pénétré du sentiment de la divinité. Pour ne jamais s'en distraire, « il avait écrit, dit M. V. Wilder, de sa belle main et fait mettre sous verre trois maximes recueillies parmi les inscriptions d'un temple de la Haute-Égypte, par Champollion Figeac :

« *Je suis ce qui est.—Je suis tout ce qui est, ce qui a été, ce qui sera; nulle main mortelle n'a soulevé mon voile. — Il est par lui-même, et c'est à lui que tout doit son existence.*

« Il avait sans cesse ces lignes sous les yeux. Enfermées dans un cadre, elles restèrent sur sa table de travail jusqu'à son dernier jour. »

Mais peut-on avancer avec une égale assurance que Beethoven ait eu des convictions chrétiennes et catholiques? Ici les auteurs ne s'expriment pas dans le même sens. Sans vouloir faire du maître un de ces catholiques fidèles à pratiquer avec ferveur leur religion dans tout le cours de leur vie, je crois cependant pouvoir affirmer que jamais le grand artiste ne s'est séparé formellement du culte de son baptême. Il avait du reste pour principe qu'« il ne faut pas plus discuter la basse générale que la religion ». A l'appui de cette thèse, je me contenterai de quelques citations qui me semblent accuser un esprit et un cœur pénétrés du christianisme, une de ces âmes naturellement religieuses pour lesquelles le retour est si aisé, surtout sous l'action du malheur.

« O mon Dieu, s'écrie Beethoven dans son testament, ton regard, de là-haut, pénètre dans les profondeurs de mon âme ; tu connais mon cœur, et tu sais, n'est-ce pas, qu'il ne respire que l'amour des hommes et le désir du bien ! » et il termine ce document par ce cri intense : « O Providence, fais luire un dernier jour de bonheur

1. Beethoven hérita du nom et des qualités morales et intellectuelles de son grand-père, notre compatriote, mais n'eut de son père que les traces d'une éducation négligée.

Digitized by Google

sur ma tête ! Depuis si longtemps déjà je suis étranger à toute joie véritable ! Quand donc, ô mon Dieu, quand pourrai-je encore me sentir heureux au milieu de la nature et de la société des hommes ? Plus jamais, peut-être ! Ah ! ce saurait trop cruel ! »

Dans sa lettre à Chérubini, mentionnée plus haut, le maître écrit en français une phrase qui nous le montre faisant des aspirations de l'au-delà le sujet favori de ses méditations : « Ma situation critique demande que je ne fixe pas seulement, comme ordinaire *(sic)*, mes vœux au ciel ; au contraire, il faut les fixer aussi en bas pour les nécessités de la vie. »

Un jour, dans l'abattement que lui cause un de ces rêves du cœur dont j'ai parlé : « Non ! s'écrie-t-il, il n'est que l'amour seul qui puisse adoucir les amertumes de mon existence ! ô mon Dieu ! fais que j'aie trouvé enfin celle dont l'affection me fortifie dans la vertu ! » C'est cette vertu dont il a écrit cette belle sentence dans son testament de Heiligenstadt : « Apprenez à vos enfants à cultiver la vertu : c'est elle, et non l'argent, qui donne le bonheur, et je vous en parle par expérience, car elle a soulagé ma misère, allégé mes souffrances. »

Un des plus beaux cris échappés à l'âme chrétienne du grand artiste est bien cet appel navrant écrit sur un de ses cahiers de conversation, daté de 1818.

« O mon Dieu ! mon rempart, ma défense, mon seul refuge ! » — ce début est manifestement inspiré des psaumes — « Tu lis dans les profondeurs de mon âme et tu sais les douleurs que j'éprouve lorsqu'il faut que je fasse souffrir ceux qui veulent me disputer mon Charles, mon trésor ! Entends-moi, Être suprême, que je ne sais nommer, exauce l'ardente prière du plus malheureux de tous les mortels, de la plus infortunée de tes créatures ! »

« Dieu avant tout ! » C'est à ce cri qu'il se lance dans les études préparatoires à la Messe solennelle. « Sorti du cœur, puisse-t-il en retrouver le chemin ! » écrit-il sur la feuille du *Kyrie ;* et sur l'*Agnus* il trace ces mots : « Ce morceau doit exprimer une profonde paix intérieure et extérieure. » On sent que l'artiste chrétien est entré dans son élément. Cette grande œuvre religieuse a modifié ses aspirations artistiques. Désormais la musique d'église a pour lui des attraits suprêmes.

Du reste, si Beethoven n'eût été connu pour un artiste digne d'écrire avec conviction une Messe solennelle, les signataires de la fameuse pétition qui le retint à Vienne n'auraient jamais pu lui adresser une phrase comme celle-ci : « Nous savons que vous avez

Digitized by Google

écrit une nouvelle composition de musique sacrée et que vous avez traduit les sentiments que vous inspire votre foi profonde ; la lumière surnaturelle qui pénètre dans votre grande âme, l'illumine et l'éclaire. » Oui, tel a dû être Beethoven, malgré certaines nuances de déisme vague, si fort à la mode parmi les grands esprits du temps. C'est dans sa foi survivant aux vicissitudes d'une vie mal prémunie contre les entraînements de l'art par une éducation religieuse négligée, comme l'avait été son éducation littéraire, c'est, dis-je dans cette foi sincère et dans elle seulement que le grand et malheureux artiste a pu trouver, avec ce courage qui ne défaillit jamais, même au sein des plus profondes afflictions, cette résignation virile et filiale qu'il exprime lui-même en termes si touchants : « S'il me reste encore quelques années, j'en rendrai grâces au Très-Haut, comme de toutes les choses heureuses ou malheureuses qu'il m'a envoyées. »

La pensée de la mort et du jugement est familière à Beethoven. « Celui qui n'est pas préparé à recevoir la mort, dit-il un jour, lorsqu'elle frappe à sa porte est un pauvre caractère. Je n'avais pas quinze ans que j'étais déjà familiarisé avec l'idée du trépas. »

« Si le pacte que nous avons contracté te pèse, écrit-il dans un moment solennel, à son ingrat et indocile neveu, rompons-le, à la garde de Dieu ! Je t'abandonne à la justice divine : quant à moi, j'aurai fait mon devoir tout entier, et je paraîtrai sans trembler devant le Juge suprême... »

Sans doute, il y a dans toutes ces paroles beaucoup de vague et çà et là un accent quelque peu stoïque ; mais je ne croirai jamais que l'Olympe de Plutarque et de Gœthe aient pu inspirer à cet enfant du catholique pays rhénan ces expressions où l'on savoure le parfum de la foi de son baptême.

Je n'en regrette pas moins, je l'avoue, et vivement, de ne pas rencontrer dans un cœur aussi ardent les accents d'une piété plus nette, plus tendre, plus expressément surnaturelle et chrétienne. J'aimerais de voir le grand Beethoven invoquer le nom du Sauveur dans ses infortunes et ses angoisses, et pousser l'héroïsme jusqu'à bénir sa surdité par amour de la Croix, comme l'admirable Drouot rendit grâces de la cécité qui visita les quinze dernières années de sa glorieuse vie. J'aimerais de saluer sur la cheminée du grand artiste l'image du chantre d'Israël au lieu du buste du meurtrier de César. J'aimerais de surprendre l'auteur de la Messe solennelle s'inspirant au clavecin par la lecture de l'Évangile, comme Napoléon trouvait Drouot lisant la Bible sur l'affût d'un canon. Il est vrai, l'humble fils du boulanger de Nancy avait reçu au foyer paternel des exemples

Digitized by Google

et des leçons qui manquèrent à l'enfance de notre héros ; et plus tard l'incorporation de Beethoven à la chapelle de l'électeur de Cologne était peu faite pour lui apprendre l'estime d'une religion dont les plus hauts dignitaires étaient en ce temps-là, bien des fois d'indignes représentants. Mais du moins le souvenir de la piété de sa mère, avec la digne figure de son aïeul, dut rester gravé au cœur de l'artiste ; et c'est lui qui s'est réveillé dans toute sa fraîcheur, lorsque, sur le point de mourir, Louis Van Beethoven accueillit les secours de notre sainte religion, avec une foi et un respect dont tous les assistants furent pénétrés. L'Église, qui devait longtemps retentir de ses hymnes, consacra l'agonie de l'artiste et répandit ses bénédictions sur sa dépouille et sur sa tombe.

***

J'ai essayé de tracer le portrait du compositeur de génie que l'Allemagne et la Belgique viennent d'acclamer une fois de plus dans de récentes fêtes musicales. A l'aide de ses paroles et de ses écrits, je me suis efforcé de le dépeindre avec sa fierté indomptable, son cœur ardent et son profond respect de Dieu. Ce grand homme, dont la figure nous apparaît si colossale aujourd'hui, quelle impression a-t-il faite sur ses contemporains ? La réponse à cette question mettra fin à cette esquisse en achevant d'en justifier la ressemblance.

On se représente souvent Beethoven comme un génie fourvoyé dans une époque incapable encore de le comprendre et auquel la postérité a rendu une justice éclatante mais tardive. Rien n'est plus faux. Peu d'artistes ont provoqué de leur vivant plus d'enthousiasme et se sont acquis plus d'admirateurs.

« Messieurs, » disait Mozart à ses invités, en entendant le jeune virtuose, alors âgé de 17 ans, improviser sur un thème qu'il venait de lui donner, « Messieurs, faites bien attention à ce gamin-là, il ne tardera pas à remplir le monde du bruit de sa renommée ». La prédiction devait s'accomplir peut-être même au delà des prévisions de l'auteur de *Don Juan*, alors à l'apogée de sa propre gloire.

Lorsque, en 1792, notre héros quitta sa ville natale, qu'il ne devait plus revoir, le comte Ferdinand de Waldstein lui remit ce charmant billet :

« Cher Beethoven !

« Vous allez partir pour Vienne, accomplissant enfin vos projets si caressés. Le génie de la musique pleure encore la mort de Mozart ; il a trouvé un refuge temporaire chez Haydn, le maître inépuisable,

Digitized by Google

mais il ne saurait y déployer sa féconde activité, et maintenant il cherche, autour de lui, le cœur privilégié qui lui servira d'abri. Allez et travaillez sans relâche ; des mains de Haydn vous recevrez l'esprit de Mozart.

« Bonn, 29 octobre 1792.

« Votre véritable ami,
« WALDSTEIN. »

La vocation du jeune homme était plus haute encore. Le génie de la musique lui avait communiqué sans intermédiaire une flamme plus intense, plus pure qu'à ses illustres devanciers.

Dès son arrivée à Vienne le futur maître conquit sa place. De hautes protections firent bientôt de lui l'artiste le plus recherché dans les salons aristocratiques. Chose vraiment étonnante et qui montre bien l'ascendant de sa nature, cet homme à la physionomie rude, aux allures gauches, aux idées démocratiques, devint l'idole des grandes dames et des élégantes virtuoses de la haute société qui se le disputaient avec un véritable culte. Le prince Lichnowsky, surmontant tous les caprices, toutes les susceptibilités de son protégé, l'adopte comme son fils ; et Beethoven, parlant des soins dont l'entourait la princesse, dit spirituellement : « Elle aurait voulu me mettre sous cloche pour empêcher de toucher à son fétiche. »

Ces hautes faveurs et plus encore son talent hors ligne devaient lui attirer des envieux. Il les eut. « La plupart des pianistes viennois, écrivait-il à Eléonore de Breuning, sont mes ennemis jurés. » Ajoutez à cela les invectives des aristarques de la presse, incapables de comprendre un art aussi novateur. Car, dès ses débuts, Beethoven fit sentir qu'il lancerait la musique dans une voie nouvelle. Il n'en faisait aucun mystère. Les critiques des timorés provoquaient chez lui un fou rire à faire trembler les vitres. « Bon ! s'écriait-il, les voilà qui font de grands yeux, et des mines effarouchées, parce qu'ils n'ont encore trouvé cela dans aucun traité d'harmonie. » Il s'affranchissait à l'occasion des règles en apparence les plus élémentaires. Un jour que Ries lui signalait une fausse relation dans un de ses premiers quatuors en *ut mineur*, le maître s'en défendit d'abord ; puis, forcé de se rendre à l'évidence du fait, il s'écria tout à coup sans se déconcerter : « Hé bien ! qui donc me défend de les écrire ? » — Et comme l'élève atterré par ce changement de tactique hésitait à répondre : « Voyons donc, fit-il en le secouant, qui les défend ces deux quintes de suite ? qui les défend ? — Mais,

Digitized by Google

hasarda Ries, ce sont les règles fondamentales de l'harmonie... c'est Marpurg, c'est Kirnberger, c'est Fuchs, tous les théoriciens. — En vérité, répliqua Beethoven d'un ton sec et cassant ; eh bien, moi je les permets ! »

Une telle assurance au service d'un tel talent devait s'imposer et triompher. Elle le fit. Pendant plus de trente ans le grand symphoniste nous offre l'étrange et séduisant spectacle d'un éducateur éclairé, d'un dompteur irrésistible, initiant par degrés le peuple viennois aux créations toujours plus relevées de son génie grandissant, et, malgré la froideur dont l'auditoire accueille presque toujours une de ses nouvelles œuvres (1), le contraignant à y prendre goût et à l'applaudir avec un enthousiasme frénétique. Certes on voit dans cette prodigieuse carrière le flux et le reflux des marées ; mais les eaux se retirent de moins en moins, et, lorsqu'elles montent, elles envahissent de plus loin en plus loin le rivage avec des éclats de vagues toujours plus retentissants. Par moments Vienne semblait oublier son Beethoven, comme lors du brillant accueil qu'elle fit aux débuts de Rossini. Mais dès que le grand représentant de l'art allemand reparaissait sur la scène, la capitale autrichienne lui faisait une sorte d'amende honorable par de nouvelles et plus bruyantes ovations. La dernière de ces manifestations éclata à la mort de l'éminent artiste. Indifférente, semblait-il, à la maladie qui devait l'emporter, la foule envahit, à la nouvelle de son trépas, la modeste chambre de l'illustre défunt, avide de contempler une fois encore ce front athlétique si fécond en œuvres immortelles ; et le cortège sympathique et recueilli des 30,000 Viennois pressés sur les glacis et suivant lentement le char funèbre jusqu'au cimetière de Wohring, où la dépouille ne put arriver qu'à la nuit tombante, fut un hommage national rendu à la mémoire du grand homme dont le nom est inscrit pour jamais parmi les gloires les plus pures de l'art et du génie (2).

Je laisse pour finir la parole à l'intéressante artiste plus d'une fois déjà mentionnée dans ces pages, Bettina Brentano, la future

1. De grands artistes se méprenaient sur la valeur de ces créations. A propos de la symphonie en *la*, Weber s'oublia jusqu'à trouver « Beethoven mûr pour les petites maisons ».

2. Breuning et Schindler, Hummel et Schubert furent les derniers à faire leurs adieux d'amis et d'admirateurs. Ils ne voulurent quitter le cimetière que lorsque la pelle du fossoyeur eut achevé de combler la fosse. Quelques mois plus tard Schubert mourait et prenait place tout à côté du roi des symphonistes dont il n'ambitionnait que d'être le très humble rival. Lorsque, en 1863, le *Musikverein* fit ouvrir la tombe des deux artistes, on prit l'image photographique et l'empreinte du crâne de Beethoven. La boîte osseuse était d'une épaisseur rare. Le front avait des dimensions tout à fait extraordinaires. Il ne le cède qu'au crâne de Napoléon en hauteur, et le dépasse de beaucoup en largeur.

Digitized by Google

Mme d'Armin. Le rapport qu'elle fit à l'auteur de *Faust*, son maître, de sa première entrevue avec Beethoven est la plus éloquente confirmation de la fidélité de cette esquisse et l'achève par un dernier vigoureux coup de pinceau. Voici cette lettre:

« Lorsque je vis pour la première fois celui dont je veux vous entretenir, l'univers tout entier disparut à mes yeux. C'est de Beethoven que je veux parler, c'est lui qui m'a fait oublier le monde et toi-même, ô Gœthe! Je ne sais comment m'exprimer, mais bien que cela paraisse incompréhensible et invraisemblable, je ne crois pas me tromper en assurant que cet homme est de bien loin en avance sur la civilisation moderne. Le rejoindrons-nous un jour? Il est permis d'en douter! Puisse-t-il vivre assez longtemps pour résoudre l'énigme formidable posée dans son génie; puisse-t-il atteindre le but idéal qu'il s'est proposé et laisser entre nos mains la clef mystérieuse qui doit nous ouvrir le séjour artistique de la vraie béatitude. »

Passe pour ce « séjour artistique de la vraie béatitude », l'Olympe du demi-dieu de Weimar. Mais le reste de ce portrait est bien ce qu'on a écrit de plus beau et de plus vrai sur le caractère gigantesque et précurseur du génie de Beethoven. Si le grand symphoniste a devancé son siècle, si Vienne l'a acclamé de son vivant en le suivant de loin, l'enthousiasme qui salue aujourd'hui ses dernières œuvres donne lieu d'espérer que nous l'avons enfin rejoint. D. L. J.

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

États-Unis. — L'abbaye de Saint-Vincent dont l'importance s'accentue de jour en jour, élève en ce moment une splendide église romane qui sera consacrée en 1896, lors des fêtes du jubilé d'or du monastère.

— Le 29 septembre une nouvelle abbaye bénédictine fondée par celle de Saint-Vincent, a été érigée à Cullman dans le diocèse de Mobile (État de Alabama) sous le patronage de saint Bernard. Le choix des moines s'est porté sur le R. P. Dom Benoît Menges, prieur de Carrolltown en Pensylvanie; chose curieuse, il n'existe point de monastère, et c'est au lendemain de la nomination du premier abbé, que les habitants de l'endroit ont acheté le terrain nécessaire pour la construction de l'abbaye et du collège. La commune de Cullman est composée d'Allemands, dont la plupart sont protestants.

— Le 12 octobre eut lieu l'ouverture du nouveau collège de Saint-Bède à Pern (La Salle County dans l'Illinois) fondé par l'abbaye de Saint-Vincent. Le collège est dirigé par sept moines de Saint-Vincent.

Digitized by Google

Hongrie. — Le 27 septembre a eu lieu à l'archiabbaye de Martinsberg la bénédiction du nouvel abbé de Zalavar, le Rév^me P. D. Richard Rosmanith. Cette cérémonie a été accomplie, avec autorisation du Saint-Siège, par l'archiabbé Mgr Claude Vaszary, élevé depuis au siège métropolitain de Gran. L'abbaye de Zalavar est incorporée à celle de Martinsberg au même titre que les trois autres de Tihany, Dömölk et Bakonybel.

Le dernier Schématismus de l'archiabbaye de Martinsberg porte le nombre des moines à 205 dont 152 prêtres ; 85 sont occupés dans l'enseignement (gymnases de Martinsberg, Raab, Gran, Oedenburg, Güns, Komorn et Papa ; séminaire et école normale de Martinsberg), 28 dans les paroisses.

France. — Malgré la persécution qui sévit actuellement en France contre les maisons religieuses, nous pouvons cependant enregistrer de nouvelles fondations bénédictines. La congrégation de Subiaco y possède depuis l'an dernier deux nouveaux monastères. Celui de Saint-Benoît d'Encalcat au diocèse d'Alby a été érigé par décret pontifical du 30 janvier 1891. Avec les 17 oblats qui y sont élevés, le personnel de Saint-Benoît est de 37 membres. Celui de Sainte-Scholastique de Dourgne, à un kilomètre de Saint-Benoît d'Encalcat, occupé par des bénédictines, a été canoniquement érigé en prieuré le 24 septembre 1891. Il comptait à la fin de l'année dernière 5 professes et 6 novices.

Angleterre. — Les journaux anglais annoncent l'établissement d'une résidence bénédictine à Dulwich (Londres), dans le but de faciliter aux moines de la congrégation anglaise les recherches dans les archives et bibliothèques de Londres.

Brésil. — En raison des circonstances difficiles dans lesquelles l'église se trouve actuellement au Brésil, le Saint-Père a décidé de placer tous les ordres religieux existant dans ce pays sous la juridiction des ordinaires et supprime par le fait même tous les privilèges d'exemption accordés antérieurement. Le décret du 26 novembre 1891 a été porté à la connaissance des supérieurs religieux le 14 décembre. Les évêques reçoivent donc plein pouvoir de veiller à la discipline intérieure aussi bien qu'à l'administration des biens des monastères ou couvents de l'Ordre de Saint-Benoît, du Carmel, de Saint-François et de la Merci. Défense est faite aux religieux d'aliéner aucun de leurs biens, sans autorisation de l'évêque diocésain, sous peine d'encourir les peines canoniques, notamment celle de l'excommunication majeure de la bulle *Apostolicæ Sedis*. — Depuis lors le Gouvernement a franchement déclaré que les lois de main-morte sont abolies et que les ordres religieux peuvent disposer de leurs biens dans les seules limites du droit commun, selon la teneur de la Constitution.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Sont décédés : Le 15 décembre à Brooklyn (États-Unis) le R. Père Dom *Nicolas Balleis*, moine de l'abbaye de St-Pierre de Salzbourg et missionnaire en Amérique depuis 1836, dans la 84me année de son âge et la 62me de sa profession monastique.

Le 17 décembre à l'abbaye d'Admont (Styrie) le R. Père Dom *Meinrad Graf*, O. S. B., dans la 78me année de son âge et la 57me de sa profession monastique.

Le 28 décembre, le R. Père Dom *Odilon Ledwinka*, O. S. B., de l'abbaye de St-Lambert (Styrie),dans la 46me année de son âge et la 24me de sa profession monastique.

Le 2 janvier, le R. P. Dom *Blaise Hanf*, O. S. B., de l'abbaye de St-Lambrecht en Styrie. Né en 1808 à St-Lambrecht, D. Blaise fit ses études à l'abbaye d'Admont et fut admis à la profession solennelle le 30 septembre 1830. Il administra les paroisses de Zeutschach et de Mariahof. C'était un prêtre pieux et zélé. Comme ornithologue il s'est fait une réputation européenne. Plusieurs chambres du presbytère de Mariahof et une salle de l'abbaye de St-Lambrecht renferment la plus précieuse collection d'oiseaux que l'on connaisse : tous ces oiseaux ont été recueillis et préparés par le P. Blaise lui-même. — Le 3 janvier, son frère le R. P. Dom *Vincent*, moine de l'abbaye de St-Lambrecht et curé de Weisskirchen, né le 31 mars 1810 et profès depuis le 7 avril 1833, le suivait dans la tombe.

Le 6 janvier à l'abbaye de Ste-Godelieve à Bruges la Rde Dame *Marguerite-Marie Joostens*, O. S. B., dans la 32me année de son âge et la 4me de sa profession religieuse.

Le 9 janvier à l'abbaye de Gries (Tyrol) le frère *Urbain Kontriner*, O.S.B., dans la 44me année de son âge.

Le 11 janvier à l'abbaye de Ste-Godelieve à Bruges, la Rde Dame *Marie-Mathilde*, O. S. B.

Le 13 janvier au monastère des religieuses de l'Adoration perpétuelle du T.-S.-Sacrement à Caen, la sœur *Marie de Ste-Anne Lamoureux*, religieuse converse, dans la 76me année de son âge et la 39me de sa profession religieuse.

Le 14 janvier au monastère de Notre-Dame de la Paix à Menin, la Rde Dame *Marie-Placide Verbrugge*, O. S. B., dans la 50me année de son âge et la 21me de sa profession religieuse.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de l'abbaye de Floreffe de l'ordre de Prémontré, par le chanoine V. Barbier. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Deux vol. in-8°, sur papier chine, ornés de onze planches. Namur, Delvaux, 1892. Prix : fr. 8,00.

De tous les ouvrages que M. le chanoine V. Barbier a consacrés à l'histoire ecclésiastique de la province de Namur, le plus important était sans contredit son *Histoire de l'abbaye de Floreffe*. L'accueil favorable qu'elle reçut du public témoigne assez de la valeur de cette œuvre d'érudition. On pouvait croire que cet ouvrage était définitif, et personne ne songeait à reprendre ce travail en sous-œuvre. Toutefois en présence des nombreux documents qui sont venus alimenter son trésor déjà riche de notes sur l'ancien monastère norbertin, surtout après la découverte du précieux cartulaire de 1292 qui lui fournissait désormais le texte complet des titres de l'abbaye, le savant auteur a cru qu'il y avait pour lui un devoir d'honneur de soumettre son travail à une révision complète, de le modifier suivant la nature de ses découvertes, de l'enrichir de nouvelles notes, de le compléter enfin, dans l'intérêt de la science, par la publication des textes originaux. C'est de cette refonte que sont sortis les deux volumes que nous signalons à nos lecteurs.

Pour comprendre la portée de ce travail et l'importance qu'il revêt dans la littérature de l'histoire ecclésiastique belge, nous pourrions rappeler ici le rôle et la position sociale de Floreffe au moyen âge. Le fait est trop connu pour que nous insistions sur ce point, qu'il nous suffise de dire que nous avons dans l'ouvrage de M. Barbier le récit le plus véridique des annales de ce monastère, la liste la plus exacte de ses abbés, une source abondante de détails sur le développement de la vie religieuse au sein de notre pays et sur l'influence civilisatrice des corporations monastiques. Quiconque voudra aborder l'histoire de quelque autre abbaye norbertine pourra y puiser de précieuses indications sur l'ordre de Prémontré. Il y a plus. Grâce aux propriétés qu'elle possédait dans de nombreux villages, grâce aux cures qu'elle desservait, l'histoire de Floreffe devient celle d'une foule de paroisses des diocèses de Namur et de Tournai. En suivant leur développement à travers les âges, il est aisé d'en reconstituer l'histoire ; du moins cette histoire s'y trouve en germe, et en recourant aux documents originaux indiqués par l'auteur, il serait aisé d'en écrire la monographie. Sous ce rapport l'ouvrage de M. Barbier est appelé à rendre de grands services. La généalogie des anciennes familles seigneuriales du pays, la topographie du moyen âge profiteront des notes riches et nombreuses qu'il a multipliées dans son travail. A ce point de vue le texte original des chartes est indispensable. L'histoire du moyen âge ne sera complète que lorsque les innombrables documents conservés dans nos archives auront vu le jour. L'œuvre est immense, il est vrai, mais elle doit se faire. M. Barbier a apporté

Digitized by Google

sa pierre à cet édifice, et c'est une pierre angulaire. Nous le félicitons d'avoir eu le courage de publier le cartulaire de Floreffe. Les 547 documents publiés ou analysés par lui seront la meilleure justification de son travail, comme son histoire en sera le commentaire naturel. L'ouvrage forme deux beaux volumes grand in-8° de 550 et 385 pages. Il est enrichi de onze planches : vues de l'abbaye, reproduction de sceaux, d'armoiries et d'œuvres d'art. Nous lui souhaitons un vif succès.

D. U. B.

Une nouvelle Mercuriale à la cour de Cassation, — par le chan. De Becker, Docteur en droit can. et en droit civ., Prof. à l'Univ. cath. de Louvain. — *Extrait de la Revue générale*, décembre 1891.

Si M. Mesdach de ter Kiele s'obstine à poursuivre sa campagne contre les droits publics de l'Église, M. le Professeur De Becker reste fidèle, lui aussi, à la mission qu'il s'est donnée de démasquer devant l'opinion les procédés littéraires du Procureur général à la cour de Cassation de Belgique.

La nouvelle réfutation est aussi digne des précédentes que la dernière Mercuriale du militant magistrat l'est de ses devancières. Cette fois c'est sur « la séparation des pouvoirs spirituel et temporel » que M. Mesdach dogmatise, — car c'est le mot, tant le ton de l'orateur est affirmatif — et cela dans le but de « servir la cause respectée des religions ».

M. le chanoine De Becker suit pas à pas M. le Procureur général dans le dédale confus de ses argumentations où les erreurs historiques coudoyent les plus naïves méprises d'érudition, sans parler des audaces doctrinales. Vraiment cet étrange magistrat n'est pas fort ; l'impression qu'on éprouve après examen de sa harangue, est un étonnement mêlé de tristesse et de pitié. Quel respect avoir pour la science, j'allais dire pour la bonne foi d'un écrivain qui ignore que les cinq conciles œcuméniques de Latran se soient tenus à Rome ; — qui met sur le compte de Bellarmin une opinion que ce savant cardinal rejette comme contraire à la foi ; — qui ne craint pas d'abriter sous l'autorité vénérée de Léon XIII une doctrine directement opposée aux encycliques *Immortale Dei* et *Libertas præstantissimum ?* Comment prendre au sérieux le prétendu catholicisme, à la Quesnay de Beaurepaire, d'un homme qui vante — sans doute jusqu'à la persécution inclusivement — « le grand esprit de tolérance qui anime le monde païen » ; — qui flétrit la constitution chrétienne du moyen âge avec ses « potentats fanatiques » ; — qui confond le catholicisme avec les autres « sectes » ; — qui regarde la doctrine protestante comme la « pure morale de l'Évangile » ; — qui proclame l'Église catholique une « doctrine individuelle » et l'État un « souverain incontesté » ; — qui célèbre le contrat civil du mariage, hors duquel « il ne peut y avoir de sacrement » ;

Digitized by Google

etc., etc.? La thèse de M. Mesdach n'est pas seulement libérale, elle est naturaliste et même sectaire.

Le docte Professeur de Louvain n'a pas eu de peine à relever les énormités et les aperçus fantaisistes qui font de cette Mercuriale une œuvre aussi perfide qu'impuissante. Nous recommandons beaucoup la lecture de cette courte mais substantielle réfutation. Il est bon que les catholiques sachent ce que certains fonctionnaires se permettent jusque dans les circonstances officielles où leur caractère, en quelque sorte sacré, devrait les mettre au-dessus des préoccupations et des controverses de parti. Supposons un instant qu'un magistrat catholique se soit fait, dans une circonstance analogue, le défenseur de la thèse catholique de l'union des deux pouvoirs comme idéal des sociétés chrétiennes. Le *tolle* unanime de la presse gueuse rendrait impossible son maintien en charge. Le contraire se produit, se poursuit systématiquement depuis plusieurs années, et l'indifférence publique accueille ces audaces. Serait-ce qu'un adversaire si mal équipé n'est guère redoutable? — En tout cas, il est toujours important que les catholiques connaissent l'arsenal de l'histoire, de la philosophie et de la théologie où ils trouveront des armes en abondance pour repousser les attaques de l'ennemi. — La brochure de M. De Becker leur en signale quelques-unes de bonne trempe; elle leur apprend en outre à les manier avec vigueur et finesse.

D. L. J.

Œuvres oratoires de Bossuet, publiées selon l'ordre chronologique, par l'abbé J. Lebarq, docteur ès-lettres. Six volumes grand in-8°, avec portraits et fac-simile (1 gravure et 3 fac-simile par volume). *Ouvrage couronné par l'Académie française, qui a décerné à l'auteur, le 19 novembre 1891, un prix Montyon.* Le volume

Prix fr. 6.00.

Le 3me volume vient de paraître, 790 pages, 1 portrait, 3 autographes. Société St-Augustin, Bruges.

DES sermons pour les fêtes de la Nativité, de l'Annonciation, de la Visitation et de l'Assomption de la Sainte Vierge, de l'Exaltation de la sainte Croix et des Saints Anges gardiens, les panégyriques de saint Jacques et de saint François de Paule, deux sermons pour des professions, deux pour des vêtures, des sermons sur l'*Éminente dignité des pauvres dans l'Église*, sur la *Charité fraternelle* et sur l'*Église*, des allocutions aux nouveaux convertis, et enfin les deux premiers Carêmes donnés par Bossuet, l'un aux *Minimes*, l'autre aux *Carmélites*, en tout trente-huit œuvres oratoires prêchées depuis le 2 juillet 1659 jusqu'au 17 avril 1661, voilà ce que contient ce troisième et très riche volume de l'édition critique des œuvres de Bossuet. Nous y trouvons en outre plusieurs fac-simile de l'écriture du grand orateur et un troisième por-

Digitized by Google

trait, gravé exprès pour cette édition, d'après celui d'Hyacinthe Rigaud, fait en 1698 pour le grand-duc de Toscane. Les notices qui précèdent les sermons permettent d'apprécier la nécessité du travail obstiné auquel s'est livré M. l'abbé Lebarq pour l'honneur des lettres françaises et la gloire de Bossuet. Indépendamment de l'historique de chaque sermon, définitivement fixé avec preuves à l'appui, et fixé souvent contrairement à l'opinion reçue, ces notices, sans méconnaître l'utilité des travaux récents auxquels a donné lieu l'établissement du texte des œuvres reproduites, font toucher du doigt les difficultés qu'a rencontrées le nouvel éditeur, les motifs de ses conclusions, et les différences essentielles qui distinguent son édition de toutes celles qui l'ont précédée.

La bonne exécution, à l'église, de la musique et du plain chant. — Conseils et Notions pratiques, par E. L. Comire, S. J. — Paris, R. Haton, 35, rue Bonaparte ; Toulouse, P. Martin et Cie, rue de la Pomme, 72 ; prix : 2 frs.

SOUS ce titre, le R. P. Comire, S. J., déjà avantageusement connu par plusieurs publications musicales, vient de recueillir en brochure une série d'articles fort intéressants qui ont paru dans les dernières livraisons de la *Musica Sacra* de Toulouse. L'auteur les dédie : « aux directeurs et directrices du chant religieux ». En effet ce n'est pas aux savants, aux curieux d'érudition, qu'il s'y adresse, mais à tous ceux qui de près ou de loin peuvent ou doivent contribuer à la bonne exécution de la musique sacrée. Point de controverse, peut-être même trop peu d'affirmation théorique ; des notions élémentaires, mais nettes, méthodiques ; des conseils pratiques exposés avec autant de jugement que de conviction ; le tout dans un style limpide et agréable. L'ouvrage comprend, — outre quelques considérations préliminaires et en guise d'appendice, le règlement de la S. C. des rites sur le chant d'église (24 septembre 1884), — six chapitres, dont les quatre premiers regardent l'exécution de la musique religieuse en général, et les deux derniers celle du plain-chant en particulier. Parmi les conseils utiles dont ces pages abondent, je signalerai tout spécialement ceux qui concernent la direction des chants, les répétitions préparatoires, indispensables à toute exécution soignée, la formation des lutrins et des maîtrises, et l'initiation du clergé à la musique sacrée. Ces derniers points surtout sont traités avec beaucoup de justesse et de vigueur. L'auteur peut être assuré que sa brochure rendra non seulement « quelque service », — comme il le souhaite dans son modeste avant-propos, — mais un service considérable « au public artistique et religieux qu'il a eu en vue » en la publiant.

D. L. J.

Digitized by Google

Cronologia Biblica e i fatti dei due Tobia, par le R. P. D. Atto Paganliel, Bénédictin de Vallombreuse. — Prato, Giachetti, 1892, in-8°, 52 p.

Le P. Paganelli est déjà bien connu en Italie par son monumental ouvrage sur la Chronologie biblique, intitulé : *La Cronologia Rivendicata*. Il fut publié à Milan, en 1889, à l'occasion du Jubilé sacerdotal de S. S. Léon XIII, qui voulut bien en accepter la dédicace. L'idée-mère de ce travail est de chercher à revendiquer pour les données chronologiques de nos livres saints de l'Ancien Testament une valeur historique réelle, et de les concilier avec les dates connues de l'histoire profane. Chacun sait que cette question est absolument distincte de celle de l'autorité dogmatique des saintes Écritures ; aussi l'Église, comme telle, est-elle toujours restée étrangère à la question de la chronologie biblique. Mais il n'en est pas moins intéressant de voir un de ses fils dévoués faire de ce sujet le thème de ses études favorites, et arriver, à force de travail, à des résultats mathématiques souvent aussi inattendus que satisfaisants. Les savants reprocheront toutefois au P. Paganelli de n'avoir pas tenu assez compte des travaux modernes.

De fait, pourquoi notre Vulgate ne contiendrait-elle pas un grand nombre de données chronologiques exactes ? Ce serait folie de les rejeter toutes en bloc, parce que çà et là une erreur de copiste a pu occasionner une lacune ou un point obscur. Le P. Paganelli a le grand mérite d'avoir fait de la chronologie biblique une étude des plus approfondies ; elle sera certainement utile aux hommes qui s'adonnent à la science historique. La bible est dans bon nombre de ses parties le monument le plus ancien de l'antiquité, et il faut que l'historien consciencieux cherche à en tirer le plus grand profit possible, comme de tout autre document. Ce n'est qu'à force de comparaisons et de collationnements de tous les monuments, quels qu'ils soient, que l'histoire de l'humanité peut espérer progresser avec le temps, et il importe assurément que la bible ne soit pas négligée dans ces études comparatives.

L'opuscule que nous annonçons aujourd'hui n'est qu'un complément, le développement d'un point spécial du grand ouvrage de Dom Paganelli. Il est indispensable à quiconque possède le premier.

L'auteur n'est pas exclusif. En même temps que la chronologie biblique, il étudie la chronologie profane et s'apprête à nous donner le résultat de ses études. Déjà sa *Cronologia Romana* est sous presse, et nous savons qu'il travaille à la *Cronologia Greca*. Il est regrettable, pour notre pays, que ses études se publient en italien ; mais beaucoup de nos compatriotes connaissent cette belle langue, car le Belge est par nature quelque peu polyglotte. La langue italienne, d'ailleurs, présente à l'étranger un voile si peu épais, surtout en matière de chronologie, qu'il n'est jamais un obstacle pour l'homme d'étude ni même pour le simple amateur.

D. G. v. C.

Digitized by Google

MONSEIGNEUR BÉLIN.

UN deuil inattendu vient de frapper l'Église de Namur. Quelques heures de maladie ont suffi pour enlever à l'affection de son clergé et de ses ouailles le pasteur bien-aimé dont la piété, la prudence et le zèle semblaient devoir faire longtemps encore le bonheur de ce beau diocèse.

Dieu a trouvé mûr pour la récompense son bon et fidèle serviteur.

Aux regrets unanimes provoqués par la mort prématurée de Monseigneur Bélin, il nous tarde d'ajouter, par un hommage public, ceux de l'abbaye de Maredsous, que le défunt prélat a honorée en toutes circonstances d'une bienveillance marquée.

Né à Obigies (Hainaut), le 24 août 1821, successivement vicaire à Thuin, curé-doyen de Châtelet, et vicaire-général de Tournai, le futur évêque de Namur se montra dès le jeune âge et dans toute sa carrière sacerdotale l'homme du devoir, « pieux comme un ange, austère comme un anachorète, zélé comme un apôtre, saintement avide du salut et de la perfection des âmes, ne perdant pas volontairement une minute et économisant le temps, mais sachant se rendre accessible à tous sans avoir jamais l'air pressé ni affairé, se prêtant avec abandon aux entretiens de la familière amitié et aux devoirs de l'hospitalité la plus large et la plus généreuse (1) ».

Devenu, en 1884, sur le siège de Namur, le successeur de Monseigneur Goossens, aujourd'hui archevêque de Malines et cardinal, Monseigneur Bélin fut un véritable évêque « dans le sens étymologique du mot (2) ». Sa simplicité et sa bonté n'avaient d'égales que sa droiture et son zèle. Homme d'œuvres avant tout, il abhorrait le faste et le bruit. Son action pastorale se portait

1. *Semaine religieuse de Tournai*, p. 106.
2. *Semaine religieuse de Namur*, p. 450.

Digitized by Google

de préférence vers le peuple. Là était la partie préférée de son troupeau, celle qui lui rappelait les plus doux souvenirs et dont le retour à la vie chrétienne lui semblait à bon droit le plus sûr remède à la crise sociale. En un mot, suivant l'heureuse expression du vicaire capitulaire, Monseigneur Xavier Delogne, le regretté prélat réalisait « le type du pasteur, tel que l'a dépeint saint Paul dans ses lettres (1) ».

La sainte fin de Monseigneur Bélin fut le digne couronnement d'une vie si édifiante et si pleine. Il semble même que la mort ait voulu, par son austère simplicité, rehausser la physionomie dominante du vénéré défunt, jusque dans la rapidité inexorable avec laquelle elle l'enleva, comme pour le soustraire aux formalités et aux délais de plus longs adieux.

Dans sa tombe trop tôt ouverte, le 24e évêque de Namur emporte le souvenir pieux et reconnaissant de tous ceux qui ont eu le bonheur de l'avoir pour père ou pour bienfaiteur. Ses funérailles magnifiques, auxquelles tout un diocèse en deuil et de nombreuses députations des diocèses limitrophes s'étaient donné rendez-vous, eurent un caractère vraiment royal, rehaussé par la présence du délégué de la Cour et par celle de toutes les autorités civiles et militaires. Ennemi de toute pompe au cours de sa vie, Monseigneur Bélin n'a pu empêcher le sentiment public de se venger en quelque sorte d'une modestie presque excessive, par ce témoignage doublement expressif de sympathie et de vénération.

Daigne Dieu recevoir à la plénitude de sa lumière le vigilant pasteur qui a montré à tant d'âmes le chemin de la vérité par l'apostolat du zèle et de l'exemple ; et puisse le regretté prélat obtenir à son église en deuil un pontife digne de recueillir les traditions séculaires du siège de Namur, enrichies encore par l'héritage de ses vertus !

D. L. J.

1. Mandement au clergé et aux fidèles du diocèse de Namur.

Digitized by Google

L'AUTEUR
DE L'*ADMONITION SYNODALE*
sur les devoirs du clergé.

I. Nature et contenu de cette Admonition.

La pièce dont je me propose d'étudier ici l'origine, a joui durant tout le moyen âge d'une célébrité exceptionnelle : elle est encore actuellement en usage dans l'Église, ainsi qu'on le verra plus loin.

On peut dire, d'une façon générale, qu'elle résume en quelques pages les diverses prescriptions du droit canonique susceptibles d'intéresser le commun des clercs.

Voici maintenant pour le détail :

« Le prêtre doit avoir sa demeure près de l'église ; les femmes ne peuvent y habiter. Il se lèvera chaque nuit pour les matines, et chantera aux heures fixées les autres parties de l'office.

« La célébration des saints mystères aura lieu avec tout le respect convenable. Le prêtre lavera et essuiera de ses propres mains les vases sacrés. Nul ne pourra chanter la messe qu'à jeun, et à condition de communier. Les ornements nécessaires pour la messe sont l'amict, l'aube, l'étole, et le fanon ou chasuble. Il faut qu'ils soient propres, et ne servent jamais à un autre usage. On aura donc pour la messe une aube différente de celle qu'on porte d'ordinaire. Il est défendu de célébrer avec un calice de bois, de verre, de plomb, de cuivre ou d'étain. On ne doit rien mettre sur l'autel, excepté les châsses et les reliques ou peut-être le livre des Évangiles, et la pyxide contenant la réserve eucharistique pour les malades. Les livres liturgiques indispensables à chaque église sont le missel plénier, le lectionnaire, le graduel et l'antiphonaire. Personne ne se permettra de célébrer avec des souliers munis d'éperons, ou avec des couteaux pendant au côté. On ne devra pas non plus chanter la messe seul. En conséquence, chaque prêtre aura son clerc ou écolier qui lira l'épître ou la leçon, répondra aux prières de la

Digitized by Google

messe, et chantera avec lui les psaumes. Quand on signe le calice ou l'hostie, il faut faire une croix bien distincte, et non pas se contenter, comme beaucoup le font, d'une sorte de mouvement circulaire des doigts. Chaque fois qu'on doit donner une bénédiction, il faut tenir deux doigts serrés et ramener le pouce à l'intérieur de la main : on a ainsi un symbole de la Trinité.

« Le prêtre doit faire la visite des malades, les réconcilier, les oindre de l'huile sainte conformément au précepte de l'Apôtre, et les communier de sa propre main. Il n'est pas permis de confier la communion à un laïc ou à une femme pour qu'ils la portent aux malades. Nul ne peut exiger ni salaire ni présent pour le baptême des enfants, la réconciliation des malades, ou la sépulture des défunts. On aura soin de ne jamais laisser par négligence un enfant mourir sans baptême.

« Il ne convient pas que le ministre de Dieu se livre aux excès de la bouche, prenne part aux querelles ou séditions, assiste aux combats de chiens et d'oiseaux, ou aille boire dans les tavernes. Il prendra soin des pauvres, des orphelins et des étrangers, et les invitera à sa table. Chaque dimanche on bénira de l'eau avant la messe pour en asperger le peuple. On aura soin de ne présenter à l'évêque pour être réconciliés que les pénitents qui en sont dignes.

« Tout ce qu'on acquiert à partir du jour de son ordination appartient à l'église. Chacun doit se contenter de l'église qu'il dessert, sans chercher à s'attribuer les revenus d'une autre. Il n'est pas permis de chanter la messe dans une autre paroisse, si l'on n'en a été prié par le curé. On n'invitera pas un pénitent à manger de la viande et à boire du vin, à moins qu'on ne fasse sur l'heure une aumône pour lui. On ne baptisera que la veille de Pâque et celle de la Pentecôte, excepté le cas de péril de mort.

« Il faut inculquer aux fidèles le symbole et l'oraison dominicale, l'observation du jeûne des Quatre-Temps, des Rogations et de la Litanie majeure. Le mercredi qui précède le Carême, on invitera le peuple à se confesser, et on lui enjoindra une pénitence proportionnée aux délits, non suivant sa propre inspiration, mais comme il est marqué au Pénitentiel. Quatre fois par an, à Noël, le Jeudi saint, à Pâque et à la Pentecôte, on avertira les fidèles de s'approcher de la sainte Communion. On exhortera les gens mariés à s'abstenir du commerce conjugal à certaines époques de l'année. On distribuera du pain bénit au peuple les jours de fêtes à la fin de la messe.

« Le prêtre doit toujours porter l'étole, même en voyage, et ne

Digitized by Google

peut se revêtir d'habits laïques. Il ne lui est pas permis d'aliéner quoi que ce soit des biens de son église. Il veillera à ce qu'on célèbre le dimanche et les fêtes par l'abstinence des œuvres serviles d'un soir à l'autre. Il interdira les chants et les danses publiques sur le seuil de l'église. Il usera des plus terribles menaces pour mettre un terme aux chants diaboliques que le vulgaire a coutume de chanter la nuit sur les tombeaux. Toute communication avec les excommuniés est interdite. Les ecclésiastiques ne doivent pas aller aux noces. Ils auront soin de faire venir les porchers et les pâtres à la messe, au moins le dimanche. Le chrême sera toujours gardé sous clef, à cause des infidèles.

« Pour ce qui est du devoir qu'a le prêtre d'instruire les fidèles, il fera son possible pour avoir par écrit l'explication du symbole et de l'oraison dominicale d'après la tradition des Pères orthodoxes : il s'efforcera d'en bien pénétrer le sens, et s'il en est capable, il l'exposera au peuple qui lui est confié. Il serait à désirer qu'il comprît également les oraisons de la messe et le canon ; mais si c'est trop demander, qu'il soit du moins en état de les prononcer de mémoire et distinctement. Quant à l'épître et à l'évangile, qu'il tâche de les bien lire : heureux s'il pouvait en pénétrer le sens littéral ! Il prononcera de mémoire les paroles des psaumes et des cantiques ordinaires, en observant soigneusement la division des versets. Il saura également par cœur le sermon de l'évêque Athanase sur le dogme de la Trinité, commençant par les mots *Quicumque vult salvus esse*. Il faut qu'il sache mettre au pluriel et au singulier, selon les cas, les formules d'exorcismes, les prières consécratoires ou relatives à l'administration des divers sacrements. Il en est qu'il lui suffira d'être à même de lire : mais il devra savoir par cœur la formule pour la bénédiction du sel et de l'eau, ainsi que les oraisons relatives à la sépulture. Il tâchera, autant que possible, de se mettre au courant du comput ecclésiastique, se procurera le Martyrologe et le Pénitentiel.

« Nul ne sera promu aux ordres sacrés s'il n'a passé un certain temps soit dans la résidence épiscopale, soit dans un monastère ou dans la société d'un homme d'une sagesse reconnue. Il faut de plus qu'il ait une certaine teinte de savoir qui l'élève à la hauteur de son état.

« Pour ce qui est des biens du clergé, on se conformera aux règles des saints canons, qui prescrivent d'en faire quatre parts : l'une pour l'évêque, l'autre pour l'entretien de l'église, la troisième pour les clercs, la quatrième pour les pauvres. Les trois autres parts fidèle-

Digitized by Google

ment versées à qui de droit, les clercs veilleront à se partager consciencieusement celle qui leur revient, sans fraude ni contestation.

« Pendant le Carême, on jeûnera tous les jours à l'exception du dimanche. Autrement, si on jeûne un jour et que le lendemain on s'en donne jusqu'à l'indigestion, ce n'est plus une quadragésime que l'on fait, mais une vigésime. Durant les quatre semaines de l'Avent, à moins que ce ne soit jour de fête, il y aura abstinence de la viande et de tout commerce conjugal. Cette dernière prohibition s'étend même aux vingt jours qui suivent la fête de Noël, aux octaves de Pâque et de la Pentecôte, aux jours de vigiles et de litanies, enfin à tous les vendredis de l'année.

« Le Samedi Saint et la veille de la Pentecôte, il est défendu de commencer l'office baptismal avant quatre heures de l'après-midi.

« Le prêtre peut imposer la pénitence pour les péchés secrets ; mais dès qu'il s'agit d'une faute publique, il faut s'adresser à l'évêque. De même, on ne conférera à personne la dignité de clerc qu'avec la permission de l'évêque. Il faut que le sujet proposé ne soit pas bègue outre mesure, ni qu'il ait la tête trop dure pour s'appliquer à l'étude, ni enfin qu'il ait le corps mutilé.

« Si une fête de la Vierge ou des Apôtres vient à tomber durant le Carême ou un jour de Quatre-Temps, il faut toujours donner la préférence au jeûne, à moins que ce ne soit la fête du saint dont les reliques reposent dans l'endroit. »

Telle est, avec ses curieuses particularités et son manque absolu de prétention à un ordre systématique quelconque, cette pièce intéressante et fort ancienne, dont il nous faut maintenant rechercher les traces à travers tout le moyen âge jusqu'à nos jours.

II. USAGE QU'ON A FAIT DE L'ADMONITION SYNODALE DEPUIS LE HAUT MOYEN AGE JUSQU'A NOS JOURS.

1° Notre *Admonition* se trouve d'abord parmi les anonymes du VIIIe siècle, dans Migne P. L. 96, 1375, d'après Martène (*Ampliss. Collect.*, t. VII, p. 1). Elle est divisée en quarante-sept articles : il y manque environ le dernier tiers du texte résumé ci-dessus.

2° Elle reparaît plus loin sous le nom du pape Léon IV (P. L. 115, 675) d'après l'édition de Labbe (XI, 1075 ed. Ven.). Elle y est plus écourtée encore de la fin que dans Martène.

3° Parmi les *Capitula* du synode d'Hincmar de Reims de l'année 852, les cinq premiers sont pris de notre Admonition (P. L. 125,773).

4° Au commencement du Xe siècle, Réginon, abbé de Prüm,

Digitized by Google

rédigea sur l'ordre de son métropolitain, Radbod de Trèves, une collection très importante sur toute la discipline ecclésiastique. Elle est divisée en deux livres. Le premier commence par une longue liste de 95 questions que l'évêque ou ses officiers doivent faire aux membres du clergé lors de la visite du diocèse (P. L. 132, 187). Or, ces questions se composent presque exclusivement d'emprunts textuels à l'Admonition synodale.

5° Dès cette époque, la pièce qui nous occupe était devenue d'un usage commun dans toutes les églises d'Occident. Au retour du synode diocésain, le diacre en donnait solennellement lecture après l'évangile, l'évêque et le clergé se tenant assis chacun à son rang. Baluze a édité à la suite des œuvres de Réginon l'une des nombreuses versions qu'offrent les manuscrits pour cette circonstance (Migne 132, 455).

6° Notre pièce figure ensuite sous le nom de saint Udalric, évêque d'Augsbourg (923-973) dans la même Patrologie de Migne t. 135, col. 1071. Le texte, comme tous les précédents, est incomplet à la fin.

7° Nous le trouvons à peu près entier pour la première fois dans la synodique de Rathier de Vérone pour le Carême de 966 (P. L. 136, 538). Les Ballerini, éditeurs de Rathier, l'ont commenté savamment, à leur habitude, après avoir indiqué dans l'avertissement les principales éditions de notre formule.

8° Insérée dans la plupart des collections canoniques et liturgiques du moyen âge, l'Admonition a conservé sa place dans la liturgie de Rome, même après la réforme des livres de cette Église au seizième siècle. Baluze donne d'abord dans son appendice aux œuvres de Réginon (P. L. 132, 458) une première rédaction tirée du Pontifical romain d'Augustin Patrizzi, évêque de Pienza, puis celle qui fait partie de l'*Ordo ad Synodum* dans le Pontifical romain actuel, 3e partie. Bien que cette dernière formule ait subi certains remaniements qui l'ont passablement rajeunie, on y retrouve néanmoins plus d'un trait auquel il est aisé de soupçonner une origine plus antique. Telles sont les prescriptions concernant l'exclusion absolue des femmes de la demeure du prêtre, l'obligation de se lever la nuit pour chanter les nocturnes, la défense de recommander à l'évêque les pénitents publics qui n'en sont pas dignes, le rachat d'une partie de la pénitence canonique au moyen de l'aumône faite par autrui, l'avertissement à donner à tous les fidèles de communier trois fois l'an, à Noël, à Pâque et à la Pentecôte, de s'abstenir à certaines époques de l'acte du mariage, de célébrer les dimanches et

Digitized by Google

les fêtes d'un soir à l'autre *a vespera in vesperam*, le devoir pour tout prêtre de savoir par cœur le Symbole de saint Athanase, etc : toutes choses qui dénotent évidemment d'autres temps et d'autres mœurs, et ne peuvent manquer de causer un certain étonnement, proclamées en plein synode au dix-neuvième siècle.

9° En 1832, le cardinal A. Maï a publié (*Scriptorum Veterum nova collectio*, tome VI, part. 2, p. 124-26) le texte écourté de l'Admonition, d'après un Codex du Vatican où elle portait le nom du pape saint Eutychien (!). Ce texte est reproduit sans la moindre observation au tome V de la Patr. Lat. col. 163.

10° Enfin, tout récemment encore, en 1881, W. Wattenbach a édité dans le *Neues Archiv* (VI, 192) une autre leçon de la même pièce. Il l'avait trouvée à Berlin à la fin d'un exemplaire du Décret de Gratien du XIIIe siècle, et croyait l'écrit parfaitement inconnu. Une note de P. Ewald à la fin du même volume (p. 652) rectifie sur ce point l'assertion de Wattenbach. Le texte du manuscrit de Berlin offre quelques variantes intéressantes ; mais en général il se rapproche de celui qu'on a parfois attribué à Léon IV.

III. QUEL EST L'AUTEUR DE L'ADMONITION ? NOMS A ÉCARTER.

Cet exposé rapide des destinées de notre pièce a déjà pu faire entrevoir combien il est difficile de se prononcer sur son auteur. Ce n'est pas qu'il y ait foule de prétendants : au contraire, la plupart des manuscrits comme des éditions ne fournissent aucun nom, et quant à ceux qui ont été mis en avant jusqu'à ce jour, un simple moment de réflexion suffit pour les écarter absolument.

Il est clair, par exemple, qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter au pape Eutychien, de la seconde moitié du IIIe siècle : c'est tout simplement une ânerie de copiste.

Pour saint Udalric d'Augsbourg, voici toute la base de l'attribution. On a trouvé l'Admonition dans un manuscrit copié dans le diocèse d'Augsbourg trente-six ans après la mort du saint. De plus, son biographe rapporte qu'il faisait observer par son clergé la plupart des prescriptions que nous retrouvons dans notre formule, comme aussi du reste dans l'*Inquisitio* ou Interrogatoire de Réginon de Prüm dont il a été question précédemment.

Passons à Rathier. Il paraît avoir été le seul à connaître le texte complet de notre Admonition. Mais la façon même dont il l'introduit dans sa synodique prouve qu'il n'avait nulle prétention à s'en faire passer pour l'auteur. Voici, en effet, comme il commence :

Digitized by Google

Admonemus etiam et obsecramus, sicut alibi scriptum invenimus, *fraternitatem vestram*, etc. D'après les Ballerini, la pièce dont s'est servi Rathier doit avoir une origine gallicane (1).

Il semble d'abord qu'il y ait quelque apparence en faveur du pape Léon IV. Outre un manuscrit de Lucques du XII$_e$ siècle, et le Cod. Vatican. 1355 qui donnent le nom d'un pape Léon, il en est un autre également du Vatican, que les Ballerini citent comme portant expressément l'attribution à Léon IV (2). Mais, d'après Baluze, l'Admonition est certainement antérieure à ce pape (3). — « Je ne puis croire que cette pièce soit de Léon IV, dit M. l'abbé « Duchesne, ou même d'un pape quelconque ; elle ne contient aucun « trait caractéristique des usages romains ; elle suppose un diocèse « séparé en un grand nombre de paroisses rurales ; l'évêque qui « parle se dit vicaire des apôtres et non pas de saint Pierre, etc. (4). »

Pour ma part, je ne vois rien qui empêche d'admettre que Léon IV ait réellement fait usage de notre Admonition, et que cet emploi qu'il en fit ait quelque peu contribué au succès toujours croissant de la pièce. Quant à la question d'auteur, c'est autre chose. Dans le texte attribué au pape Léon, comme dans la synodique de Rathier, nous avons la phrase *sicut alibi scriptum invenimus* (P. L. 115, 673), qui suppose manifestement un emprunt fait à un auteur plus ancien.

Le problème reste donc jusqu'ici sans solution apparente. Retenons cependant ces deux données qui nous seront bientôt de quelque utilité :

1° L'*Allocution synodale* est pour le moins antérieure au pape Léon IV.

2° La rédaction primitive doit avoir une origine gallicane.

IV. SOLUTION FOURNIE PAR UN MANUSCRIT DU *SPECULUM ECCLESIAE* D'HONORIUS D'AUTUN : SAINT CÉSAIRE D'ARLES.

Parmi les ouvrages d'Honorius, écolâtre d'Autun au XIIe siècle, il en est un qui porte le titre de Miroir de l'Église, *Speculum Ecclesiae*. C'est tout bonnement un recueil de sermons pour diverses circonstances. La seule chose à noter ici, c'est que les vieilles éditions

1. « Cum porro nonnulla disciplinæ capita ibidem præscripta ex Gallicana Ecclesia originem ducant, eamdem admonitionem in Galliis conditam arbitramur. » P. L. 136, 553.

2. Ibid., 552.

3. « Ego puto illam Leone antiquiorem esse. » — *Not. ad Reginon.* P. L. 132, 408.

4. Le *Liber Pontificalis*, t. II, p. 135, note 13.

Digitized by Google

qui en ont été données jusqu'à présent ont été faites sur des manuscrits offrant des lacunes vers la fin (voir P.L. 172, 1103.)

Or, parmi les notes de monseigneur Fessler, mises à ma disposition par la générosité de son successeur actuel, Mgr M. Binder, je trouve la description d'un manuscrit plus complet du *Speculum*, lequel apporte un élément de solution inattendu à la question qui nous occupe.

L'érudit Prélat autrichien se trouvait à Munich en 1860, occupé à préparer cette édition de saint Césaire qui fut un des rêves de sa trop courte vie, quand il eut la curiosité d'examiner le Cod. lat. 5515. (Diess. 15). C'était un in-folio sur parchemin, du XIIe siècle environ. Le titre en lettres rouges portait *Speculum Ecclesiae Sci Bernhardi Clarevallensis abbatis.* Une main postérieure avait écrit en noir par dessus la ligne *Honorii Augustodunensis.* Parmi les pièces contenues dans l'ouvrage, une notice du commencement indiquait *Item sermo beati Caesarii episcopi ad clerum.* De fait, le fol. 118 contenait sous le titre *Sermo beati Caesarii episcopi in praesentia cleri...* quoi ? Précisément notre fameuse Admonition synodale. Il est à remarquer que le *Speculum* d'Honorius occupe dans le manuscrit les foll. 1-126. L'inscription *Explicit Speculum Ecclesiae. Amen* figure seulement sur ce dernier folio. Il y a donc tout lieu de croire que l'insertion de l'Admonition dans le *Speculum* est le fait de l'auteur lui-même. Elle est d'ailleurs suivie dans le manuscrit de deux autres pièces qui manquent également dans les éditions.

Maintenant que penser, à priori, de l'attribution de l'écrit synodal à saint Césaire ? Une chose est certaine : c'est que sans le manuscrit de Munich on n'y aurait peut-être pas songé de longtemps; mais une fois suggérée, elle ne peut que paraître fort vraisemblable.

Rappelons-nous, en effet, les conclusions des meilleurs critiques relativement à l'Admonition : elle devait être d'un auteur antérieur à Léon IV, d'un auteur gallican. L'une et l'autre condition se vérifie dans la personne de Césaire.

Ce n'est pas tout. La composition d'une pièce de ce genre rentre parfaitement dans le rôle et les préoccupations habituelles du grand évêque d'Arles, qui peut passer à bon droit pour le père du droit ecclésiastique dans les Gaules. Dans ses *Origines du culte chrétien*, M. l'abbé Duchesne se fait fort de « montrer quelque jour que tous « les *libri canonum* en usage dans la Gaule mérovingienne dérivent « de ceux de l'église d'Arles [1] ». Déjà, l'un de ses élèves M. Malnory, a présenté au premier congrès international des

1. *Origines du culte chrétien*, p. 86, note 2.

Digitized by Google

savants catholiques un mémoire tendant à prouver que les *Statuta ecclesiae antiqua*, recueil de canons disciplinaires et liturgiques, sont l'œuvre personnelle de saint Césaire (1).

Une autre considération qui a bien son importance, c'est que le simple nom de Césaire mis en tête d'une pièce par les copistes du moyen âge offre déjà par lui-même une sérieuse garantie d'une part quelconque prise à sa rédaction ou à sa mise en circulation par l'évêque d'Arles. Saint Césaire n'est pas un de ces riches auxquels on prête volontiers. De son vivant, il avait l'habitude d'abriter des noms les plus divers ses propres productions : on n'a que trop fidèlement suivi son exemple. Bref, je parle ici d'expérience : pour des centaines de cas où le nom de Césaire est absent là où il devrait figurer, à peine en pourrait-on citer deux ou trois où il figure indûment dans les manuscrits. Encore ces rarissimes exceptions s'expliquent-elles toutes par quelque bévue de copiste dont chacun peut se rendre compte sur l'heure.

Enfin, en rapprochant le style de l'Admonition de celui des œuvres oratoires de Césaire, il est aisé de remarquer des rapports assez caractéristiques. Je citerai comme exemple le passage suivant, que le manuscrit de Munich paraît avoir seul conservé, et dans lequel l'évêque recommande en termes assez curieux la sobriété à ses clercs, surtout quand ils se trouvent réunis au service d'un défunt :

Nullus quando anniversarium diem vel tricesimum aut tertium alicuius defuncti aut quacunque vocatione ad collectam presbyteri venerint, se inebriare ullatenus praesumat, nec precari in amore sanctorum vel ipsius animæ bibere aut alios ad bibendum cogere, vel se aliena precatione ingurgitare, *nec ultra tertiam vicem poculum sumere, nec plausus et risus inconditos et fabulas inanes ibi referre aut cantare praesumat, vel turpia ioca fidibus vel urso* vel cervulo *vel tornatricibus ante se facere permittat, nec larvas dæmonum, quas vulgo talamascas dicunt, ibi ante se ferri consentiat, quia hoc diabolicum est et a sacris canonibus prohibitum.*

Tout ce passage a été supprimé dans les autres rédactions destinées à un usage officiel. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : il renferme certaines crudités capables d'effaroucher des susceptibilités respectables. Mais de pareils traits ne sont pas rares dans saint Césaire. Qu'on se donne la peine de parcourir ses deux sermons sur l'ivresse dans l'appendice du tome V de saint Augustin, s. 294 et 295. Là aussi, il parle de ceux qui *usque ad vomitum* ingurgitare se *non erubescunt* (serm. 294, n. 3). Il blâme à maintes reprises la coutume

1. *Congrès scientifique international des catholiques* de 1888, t. II, 428 sqq.

Digitized by Google

déplorable de forcer les autres à boire. « Il y en a aussi, dit-il, qui « lorsque le repas est fini, et qu'ils semblent incapables de boire « davantage, retrouvant tout à coup leur fraîcheur première se « remettent à boire de plus belle à la santé non seulement des « vivants, mais encore des anges et des vieux saints du temps « passé : *diversis nominibus incipiunt bibere, non solum vivorum ho-* « *minum, sed etiam angelorum et reliquorum antiquorum sancto-* « *rum* (serm. 193, n. 3). »

Par malheur, ce ne sont pas seulement les laïcs qui se laissent aller à ces excès. *Quod peius est, aliqui etiam clerici, qui hoc deberent prohibere, ipsi cogunt aliquos plus quam expedit bibere* (serm. 194, n. 8)..... *Et hoc quidem non solum laicis, sed etiam clericis dicimus: quia quod peius est multi sunt* etiam maioris ordinis clerici, *qui cum aliis sobrietatis bonum deberent iugiter praedicare, non solum hoc non faciunt, sed etiam et se et alios inebriare non erubescunt nec metuunt* (serm. 195, n. 4).

De même l'expression *cervulum facere* se retrouve dans le sermon 129 de l'appendice, n° 2, dont les Mauristes disent : *Dicendi ratio Caesarium refert.*

Il y aurait encore d'autres détails à relever, par exemple, l'emploi de certains mots que Césaire affectionne particulièrement, *insinuare*, *prandiola*, etc. Mais ce qui a été dit me semble suffisant pour montrer que l'origine assignée à l'Admonition synodale par le manuscrit de Munich n'a rien en soi que de très vraisemblable.

Maintenant, resterait à faire la partie la plus délicate du travail. Ce serait de reconstituer, à l'aide des multiples leçons des manuscrits, le texte primitif de la pièce telle qu'elle a dû sortir des mains de son auteur dans la première moitié du sixième siècle. J'ignore, à vrai dire, si la chose est possible ; en tout cas ce sera une tâche des plus malaisées: car dans un document de cette nature, où chaque phrase, chaque mot, pour ainsi dire, avait une portée pratique et revêtait le caractère d'une prescription légale obligeant les consciences, il est clair que chaque siècle, chaque milieu différent a dû laisser son empreinte par des additions et des suppressions de tout genre. Il y a tout lieu de croire que le texte du *Speculum*, quoique moins tronqué que les autres, aura subi lui-même certaines modifications.

Quoi qu'il en soit, la découverte de monseigneur Fessler aura eu du moins cet heureux résultat de jeter un jour nouveau sur la provenance de cette vieille formule canonique, qui, durant un laps de quatorze cents ans, n'a cessé d'accompagner l'Église à travers les différentes phases de son existence. D. G. M.

Digitized by Google

NOTE SUR UN ANCIEN PSAUTIER MANUSCRIT DU PRIEURÉ D'HASTIÈRE.

Le Dr Antoine Lechner vient de publier dans ses *Mittelalterliche Kirchenfeste und Kalendarien in Bayern* (1) un calendrier liturgique emprunté à un des plus intéressants manuscrits que possède la Bibliothèque de Munich. Le Codex lat. 13067, du XI-XIIe s., est un psautier-hymnaire enrichi de miniatures. Se fiant à la mention: *mei Petri Veichtner prepositi S. Johannis Ratisponensis* placée au bas du fol. 1r, l'éditeur s'est cru en présence d'un livre liturgique du diocèse de Ratisbonne, et c'est avec cette idée préconçue qu'il a procédé à son annotation. Il est vrai que ce manuscrit est passé de Ratisbonne dans la bibliothèque de Munich, mais la Bavière n'est pas son lieu d'origine. Le calendrier eût suffi pour l'attribuer à la Lotharingie et à une église en rapport avec celles de Liége et de Metz ; des notes locales relatives à Waulsort et à Hastière pouvaient fixer cette provenance.

Le texte en a été édité avec luxe ; c'est donc l'édition de Lechner que nous citerons dans cette note, sauf à le modifier sur un point, à l'aide des indications que mon obligeant confrère, le R. P. Dom Suitbert Baeumer a bien voulu me transmettre de Munich.

Voici d'abord la description du Codex dont le contenu fera suffisamment ressortir l'importance pour l'histoire du Bréviaire.

Fol. 1v—4. Calendarium.

Fol. 4v—5. Tabulae pascales, Epactae, Regulae lunarum, etc.

Fol. 6—8. Prières à la sainte Vierge.

Fol. 9—16v. Prière de saint Brandan, à laquelle est attribuée une vertu spéciale.

Fol. 17—18. Trois grandes images : la première représente la Vierge avec l'enfant JÉSUS, assise sur un trône et recevant un enfant qu'un homme lui présente (sans doute rite de l'oblation monastique); la seconde, la Descente de croix : au-dessus se trouvent trois inscriptions, latine, grecque et runique ; la troisième représente le Roi David tenant en main la psaltérion et accompagné de quatre musiciens.

1. Freiburg, Herder, 1891, pp. 208-228.

Digitized by Google

Fol. 19. Notices sur le Psautier, oraisons, etc.

Fol. 26. Sorte de Bréviaire du commun des saints.

Fol. 27—174. Psautier.

Fol. 174v. Oratio post psalterium et Cantica des Laudes.

Fol. 184. Litaniae sanctorum.

Fol. 187. Commendatio animæ. Officium defunctorum.

Fol. 193v. Image représentant le Sauveur assis sur un trône et entouré des quatre évangélistes.

Fol. 194. Office de la Sainte-Trinité avec neumes. C'est un office pour des clercs. Serait-ce celui d'Étienne de Liége?

Fol. 200. Office de la sainte Vierge avec neumes.

Fol. 203. Incipit psalterium a S. Hieronimo angelo docente compositum. C'est un recueil de prières pour toutes sortes de nécessités.

Fol. 209v—226. Hymnarium.

Fol. 227. Office de la dédicace de l'église avec neumes. Saint Martin y est commémoré; l'office est donc du 11 novembre. Or le calendrier marque en ce jour la dédicace de l'église d'Hastière. Nous sommes donc en présence de l'office récité dans cette église.

Fol. 231v. Prière à saint Hubert; ..... Hugberte abba egregie...

Nous transcrivons ici les notes les plus saillantes du calendrier:

V. Cal. febr. (28 janvier): Dedicantur criptae h. (p. 209) (1).

VIII. id. oct. (8 octobre): Adventus Sti Eloquii in UUalc. (p. 218) et non UUalve, comme l'imprime Lechner.

IIII. id. nov. (11 novembre). Dedicatio novæ ecclesiæ in Harsteria (p. 219).

XVI cal. dec. (16 novembre). Dedicatur turris in harsteria (p. 219).

III. non. dec. (3 décembre). Natalis Sti Eloquii prbri et conf. (p. 220).

En dehors des saints honorés dans toute l'Église nous retrouvons les saints de ce pays: Hadelin (3 fév.), Vaast et Amand (6 fév.), Félix, év. de Metz (20 fév.), Gertrude (17 mars), Ursmer (18 avril), Gengulphe, martyr, patron de la collégiale de Florennes avec laquelle Waulsort avait des rapports (11 mai), Servais de Maestricht (13 mai), Médard et Gildard. Ce dernier est inconnu à l'auteur: « Es giebt keinen Heiligen dieses Namens », dit-il (p. 222), et il cherche à le remplacer par saint Gérard, évêque de Macon, ou mieux par saint Gebhard de Salzbourg. C'est trop de frais d'érudition; il suffisait d'aller au tome II de juin des *Acta Sanctorum* pour

1. M. Lechner (p. 227) interprète la lettre H. par Haimerani et pense sans doute à S. Emmeran de Ratisbonne. Il s'agit de la fameuse crypte d'Hastière dont l'antiquité nous paraît avoir été exagérée par quelques archéologues.

Digitized by Google

y trouver saint Gildard de Rouen ; passons. Géry (11 août), Arnoul (16 août), Paulin de Trèves (31 août), Remacle (3 sept.), Gorgone, honoré à Gorze, monastère influent au Xe siècle et avec lequel Waulsort entretint des rapports, Théodard de Maestricht (10 sept.), Lambert (17 sept.), Oda, connue dans le diocèse de Metz (23 oct.), Rombaud et Foillan (30 oct.), Hubert (3 nov.), Perpétuus de Maestricht (4 nov.), Willibrord (7 nov.), Eugène martyr, dont l'abbaye de Brogne possédait des reliques (16 nov.). De saints propres à la Bavière il n'y en a pas.

Le même fait se reproduit dans les Litanies (fol. 184), où nous retrouvons les saints honorés en Lotharingie, quelques noms chers aux moines irlandais, Brigide, Patrice, Foillan, de plus saint Adalgise dont le corps fut acquis par saint Forannan, abbé de Waulsort (1). Ainsi la liste des saints nous montre d'une manière assez claire que nous sommes en présence d'un calendrier du diocèse de Liége ou de Metz, plutôt de Liége ; les indications locales se rapportent à Waulsort et à Hastière, enfin le fait que l'office de la dédicace se célèbre au 11 novembre avec commémoraison de saint Martin, ce qui ne peut se rapporter qu'à la dédicace d'Hastière, nous prouve que ce manuscrit a été écrit pour cette église.

La prière de saint Brandan, les mentions de saints irlandais dans le calendrier et dans les litanies, l'ornementique des miniatures, les caractères runiques d'une inscription s'expliquent très bien dans un monastère fondé par des Irlandais, de même que le souvenir de saints de l'église de Metz, avec laquelle Waulsort fut en rapports intimes, et tout particulièrement celui de sainte Glosinde, patronne d'un monastère de Metz auquel Hastière appartint au Xe siècle (2). Une particularité liturgique rappelle également la provenance du manuscrit, c'est le titre d'*Ypnus sancti Nicetii* donné au *Te Deum* (fol. 179v). Comme l'a montré Dom G. Morin (*Revue Bénédictine* 1890, pp. 156-157), les anciens manuscrits britanniques sont les seuls témoins de la tradition en faveur de Nicetius ou Nicetas, comme auteur du *Te Deum*. Le Psautier d'Hastière est donc fidèle à la tradition irlandaise et scotique.

Qu'on nous permette d'appeler l'attention sur la première image du manuscrit où un homme offre son enfant à la sainte Vierge: sous l'abbatiat d'Erembert à Waulsort († 1033), l'école intérieure, composée d'oblats, fut transférée à Waulsort (3). Rien donc de plus

1. *Historia monast. Walciod.* ap. MG. SS. XIV, 515.
2. *Ibid.*, p. 512.
3. P. 524.

Digitized by Google

naturel que la représentation du rite de l'oblation d'un enfant à la Vierge, patronne d'Hastière. Serait-ce peut-être Erembert lui-même offert par son père? Comme l'histoire du monastère nous l'apprend, Erembert était de famille noble et était entré dès l'âge le plus tendre à l'abbaye de Waulsort, où il se distingua par ses travaux d'art.

Serait-il permis de préciser l'âge du manuscrit? Il est certain qu'il est postérieur à l'abbatiat de Thierry de Waulsort qui fit consacrer son église par l'évêque Notger (entre 981 et 1008) et modifia à cette occasion les trois solennités de saint Éloque. L'anniversaire du décès resta fixé au 3 décembre; la translation des reliques fut commémorée le 8 octobre ([1]). Ces deux dates sont celles de notre calendrier. Il est également postérieur à l'abbatiat de Rodulphe (1033-1035), l'ancien écolâtre d'Hastière, qui y construisit une nouvelle église et mourut en 1035. C'est à cette église que se rapportent les indications du calendrier aux 28 janvier, 11 et 16 novembre. L'année n'est pas connue. Il nous paraît antérieur au milieu du XIIe siècle, car nous n'y trouvons aucune mention de saint Forannan, dont la vie fut écrite vers cette époque, ni de l'arrivée des reliques des saints Candide et Victor à Waulsort en 1147. Il n'y paraît rien non plus de saint Serenus ni de sainte Reniscende dont les reliques étaient vénérées à Hastière au commencement du XIIIe siècle ([2]). L'attention n'a été appelée sur ces personnages que du temps de Wibald de Stavelot, à partir de 1136 ([3]), lorsque Hastière eut besoin de traditions historiques ([4]).

D. U. B.

1. *Ibid.*
2. SS. XIV. 541.
3. Lahaye, *Étude sur l'abbaye de Waulsort*, Liége, 1890, p. 58.
4. Sackur, *Der Rechtsstreit der Klöster Waulsort und Hastière*, *ap. Deutsche Zeitschrift f. Geschichtswissenchaft* 1889. Bd. II, 349.

Digitized by Google

L'ÉGLISE AU CHILI.

(SUITE) (1).

POURSUIVANT nos études sur cette intéressante contrée de la jeune Amérique du Sud, nous nous proposons de donner aujourd'hui un rapide aperçu des relations qui existèrent entre l'Église et l'État au Chili, depuis la guerre d'indépendance de 1810 jusqu'à nos jours. On y assistera aux péripéties diverses d'une lutte d'abord dissimulée, puis ouverte et ardente, entre l'État moderne, oppresseur et despote, et l'Église, toujours patiente, mais ferme dans ses principes séculaires, qui trouve dans la lutte contre ses ennemis une jeunesse sans cesse renaissante et des forces inconnues à toute institution humaine.

La séparation violente du Chili d'avec l'Espagne, arrivée dans les premières années de ce siècle, devait amener pour l'Église une situation nouvelle. Jusque-là, nous l'avons vu, elle avait vécu en bonne intelligence avec le régime espagnol, et ne paraissait guère souffrir du joug du *patronat*, que le pape Jules II avait accordé à Ferdinand et à Isabelle ainsi qu'à tous leurs successeurs légitimes, sur toutes les églises fondées par eux dans leurs domaines d'outre-mer.

La république succédant au gouvernement des rois d'Espagne, le patronat devait cesser par le fait même. Ni le chef du nouvel État, ni la nation chilienne, ne pouvaient revendiquer la qualité de successeur légitime des rois d'Espagne dont ils avaient secoué le joug les armes à la main. Dès lors, les règles du droit et le simple bon sens apprennent que les relations entre l'Église et l'État devaient se régler d'après les principes généraux, à moins qu'il n'intervînt

1. Nous comptions, comme nous l'avions dit en terminant le dernier article sur le Chili, ne plus en consacrer qu'un seul à ce sujet, et parler, pour finir, de la vie catholique en ce pays, de l'état de ses diocèses et de ses ordres religieux. De nouveaux et abondants renseignements que nous recevons du Chili même, nous permettent d'étendre quelque peu cette étude et de rectifier certaines appréciations émises sur la période moderne de l'histoire du Chili. Les nombreux détails que nous communiquons aujourd'hui à nos lecteurs sur les relations de l'Église et de l'État en ce pays depuis son émancipation font voir que la situation de l'Église n'y est pas aussi satisfaisante que nous l'avions cru d'abord.

Digitized by Google

un Concordat. A la suite des récents événements politiques, l'Église devait recouvrer sa pleine et entière liberté d'action.

Cependant, il n'était guère possible alors qu'il en fût ainsi. Le pays n'était pas mûr pour comprendre la nécessité et les grands avantages d'une entière liberté pour l'Église ; il fallait qu'il passât d'abord par des luttes ardentes contre le despotisme. Le système régalien espagnol qui avait régné au Chili durant trois siècles, sans faire aucun mal apparent à l'Église, était si profondément enraciné dans les mœurs, qu'à peine eût-on pu trouver alors en ce pays, en dehors des évêques, un homme capable de saisir l'idée d'une Église parfaitement libre, et indépendante de tout pouvoir civil.

***

Mais il y avait plus. On venait de traverser des temps bien orageux en Europe, et en dépit du vaste Océan, les principes antireligieux de 1789 avaient pénétré au Chili avec la passion de l'indépendance nationale. Un parti hostile à l'Église se forma en ces années ; nous le verrons subir des transformations diverses, et arriver jusqu'à nos jours, en combattant sans cesse et de mille manières celle qui seule était capable de donner au Chili indépendant les vrais principes de formation des peuples, et d'établir sur des bases solides cette jeune nation affranchie de ses liens séculaires.

Dans les divers projets de Constitution qui surgissent et se succèdent au Chili à partir de 1810, on remarque clairement deux tendances bien distinctes : l'une, vers le maintien du système espagnol ancien, adapté aux institutions républicaines ; l'autre, vers la séparation complète de l'Église chilienne d'avec Rome. On conçoit que le clergé et l'élite des catholiques chiliens, placés dans l'alternative d'adhérer à l'un ou à l'autre de ces partis, se portèrent sans hésiter vers celui qui penchait vers le maintien des anciennes institutions. Grâce à leur appui, le parti conservateur prédomina, et dans les premiers projets de Constitution on n'introduisit aucun changement dans la situation religieuse du pays. On y reconnaissait la religion catholique comme religion d'État, et l'on attribuait au pouvoir exécutif les droits qu'avaient exercé jusqu'alors les rois d'Espagne.

***

Cependant, comme il arrive toujours quand les catholiques ne sont pas organisés pour la lutte, la fraction antireligieuse dite des *exaltés* gagna en influence, et rédigea un *Règlement constitutionnel*

Digitized by Google

provisoire dont l'article premier était ainsi conçu : « La religion catholique et apostolique est et sera toujours celle du Chili. » L'article cinq disait : « Aucun décret émanant d'une autorité quelconque en dehors du Chili n'aura son effet dans l'État ; quiconque les reconnaîtra comme valables sera puni comme coupable de crime d'État.» Ces deux articles visaient ouvertement l'autorité du Siège apostolique; ils avaient pour but la séparation d'avec Rome et la formation d'une Église nationale. En effet, dans le premier, on omettait le mot de religion *romaine*, caractéristique de la foi jusqu'alors en honneur au Chili. Le second était dirigé, il est vrai, en première ligne et d'une manière avouée contre l'autorité du roi d'Espagne Ferdinand VII ; mais il visait indirectement l'ingérence de Rome dans les affaires religieuses du pays.

Comme bien on le pense, un tel projet provoqua les protestations légitimes de l'autorité ecclésiastique. L'évêque de Conception réclama énergiquement contre ces deux articles. Celui de Santiago avait un pied dans la tombe, et lorsqu'il mourut en 1812, le gouvernement exerça une forte pression pour faire nommer en sa place un vicaire capitulaire, ardent patriote et partisan des idées nouvelles.

Cependant, dès l'année 1813, ce *Règlement* était mis de côté, et un nouveau projet de Constitution était publié par le gouvernement. Il était l'œuvre de Don Juan Egaña, homme modéré et de vie chrétienne, mais dont les idées en fait de législation ecclésiastique sont un fidèle miroir du chaos qui régnait alors. Sans rompre ouvertement avec le S. Siège, il asservit à l'État l'Église du Chili, infiniment plus qu'elle ne l'avait été sous le régime espagnol. L'État nommait les évêques et tous les bénéficiaires ; les provinces présentaient aux cures; l'Église n'avait à se mêler d'enseignement d'aucune sorte ; l'État exerçait sa surveillance sur le clergé ; des tribunaux ecclésiastiques on pouvait en appeler aux tribunaux civils ; il était interdit aux religieux de faire profession avant d'avoir atteint l'âge de 50 ans ; les élections des supérieurs des réguliers étaient réglementées par l'État, etc.

***

Sur ces entrefaites, les événements politiques ramenèrent au Chili la domination espagnole et son régime, en 1814. Ce ne fut, il est vrai, qu'une restauration éphémère, car les nouveaux soulèvements de 1817 et de 1818 lui donnèrent le coup de grâce. Elle fut suivie de la dictature de O'Higgins.

Celui-ci, abstraction faite de ses actes de despotisme à l'égard de

Digitized by Google

l'évêque de Santiago, Mgr Rodriguez, connu pour ses tendances royalistes et qui venait d'être nommé durant la courte restauration espagnole, se montra conciliant et modéré à l'égard de la religion. La suite nous fera voir qu'il fut un des présidents les plus favorables à l'Église.

Dans la Constitution provisoire qu'il publia en 1818, il déclara la religion catholique, apostolique et romaine comme unique religion d'État au Chili, à l'exclusion de toute autre, et il chargea le chef de l'État de la conserver et de la protéger. Sa Constitution défend encore la prédication et l'exercice de cultes et de doctrines contraires à la religion catholique, et met celle-ci à couvert contre les attaques de la presse. Elle maintient le patronat dans la forme établie par les lois espagnoles.

O'Higgins ne tarda pas à constater la nécessité de régler la situation ecclésiastique au Chili d'une manière stable et légitime. Jusque-là, en effet, on avait voulu tout régler sans Rome, la principale intéressée. Le président se décida à recourir à la seule autorité capable de porter remède au désarroi qui régnait dans l'Église chilienne à la suite des bouleversements politiques du pays, et de donner une solution à toutes les questions complexes nées de cet état de choses.

On envoya à Rome, au nom du gouvernement, le chanoine Don José Ignacio Cienfuegos. Sa mission principale consistait à prier le Souverain Pontife d'envoyer au Chili un délégué apostolique investi de pleins pouvoirs pour régler la situation. Cette mission diplomatique était la reconnaissance officielle de la souveraine autorité du Pape en matière ecclésiastique et le signal d'une période moins orageuse, pensait-on, pour la pauvre église chilienne. On espérait voir s'établir ainsi un *modus vivendi* définitif entre l'Église et l'État.

Il restait cependant une crainte secrète au gouvernement chilien ; il redoutait que le Pape, par égard pour l'Espagne, n'accueillît qu'avec grandes réserves les ouvertures de la nation naissante. Il n'en fut rien ; le Saint-Siège, qui sait ménager toujours les susceptibilités légitimes, ne néglige jamais pour cela les intérêts primordiaux de ses enfants de toutes les plages du monde. Un délégué, Mgr Muzi, fut envoyé aussitôt au Chili, muni d'amples pouvoirs qui témoignaient des dispositions paternelles et bienveillantes du Saint-Siège envers les catholiques chiliens ; mais il n'était autorisé à prendre que des mesures transitoires, sans aucun caractère définitif, et cela afin de ne point blesser l'Espagne.

***

Digitized by Google

Malheureusement, l'instabilité était grande encore au Chili; sans cesse se produisaient de nouveaux bouleversements politiques. Lorsque Mgr Muzi arriva dans le nouveau monde, le président O'Higgins était renversé, et le parti radical était arrivé au pouvoir. Celui-ci, absolument contraire au prélat, songea à empêcher son débarquement. N'ayant pu aller aussi loin, on ne sut quels obstacles et quelles difficultés susciter à l'exercice de sa juridiction. Malgré ses protestations, le nouveau gouvernement se mit à persécuter l'Église et en particulier l'évêque de Santiago, Mgr Rodriguez, à fermer la bouche aux prédicateurs, à porter des lois en matière ecclésiastique, et à dépouiller de leurs biens les ordres religieux. Le délégué apostolique ne put rien en matière politico-ecclésiastique et dut se borner à exercer sa salutaire influence dans les sphères purement religieuses. Le gouvernement le força finalement à se retirer, ce qu'il fit en 1824.

Débarrassé de leur hôte gênant, les radicaux de l'État se remirent de plus belle à la persécution. Ils exilèrent l'évêque et le remplacèrent par un gouverneur ecclésiastique; en 1826, ils tentèrent d'établir l'usage janséniste de l'élection des curés par le peuple. Leurs excès mêmes les perdirent; leur impiété et leur administration détestable soulevèrent contre eux l'opinion publique, et ils furent renversés en 1829, après avoir conduit le pays au bord de l'abîme.

*
* *

Déjà les événements qui se succédaient et la force même des choses commençaient à séparer le bon grain de l'ivraie. Le parti catholique se formait peu à peu et gagnait en consistance, mais on était bien loin encore des vrais principes. Les hommes d'ordre arrivèrent au pouvoir. Connaissant l'esprit profondément religieux du peuple, ils virent la nécessité de doter le pays d'un gouvernement sympathique à la nation, capable de réparer les errements théoriques et pratiques d'hommes entachés d'encyclopédisme démagogique. Leur premier acte fut de rappeler l'évêque exilé et de restituer aux maisons religieuses leurs biens volés.

On se mit alors à rédiger la Constitution dite de 1833, qui fut enfin la charte fondamentale et définitive de la nation chilienne. Elle donna au pays une organisation stable, prudente, juste, et en parfaite harmonie avec le caractère, les mœurs et les idées régnantes dans le pays. L'esprit d'imitation qui avait régné jusqu'alors fut abandonné avec les tendances démagogiques; on ne chercha plus à introduire au Chili des institutions exotiques. Abandonner

Digitized by Google

l'utopie de créer un peuple nouveau, la Constitution de 1833, pénétrée d'un esprit positif et sage, prend le peuple chilien tel qu'il est, lui procure le moyen de s'améliorer graduellement et vise à faire prévaloir dans le pays l'opinion des hommes les plus éminents. Portales, Prieto, Tocornal et Egaña en furent les auteurs.

Ces hommes, malgré leur bonne volonté, ne pouvaient avoir les idées justes sur l'organisation d'un État chrétien. D'abord, les traditions du régalisme espagnol étaient là, profondément enracinées dans leur âme. Puis, en quels temps vivaient-ils? Quels modèles avaient-ils sous les yeux? Les États-Unis sans religion, le gouvernement bâtard et anti-religieux de Louis-Philippe en France, celui de Charles III non moins mauvais en Espagne.

La nouvelle Constitution disait dans son article cinq : « La religion de la république chilienne est la religion catholique, apostolique et romaine, à l'exclusion de l'exercice public de toute autre. » L'article 82 attribuait au président de la république, par raison d'État, et afin d'affermir le pouvoir exécutif qui jusque-là avait péché par faiblesse, le droit de patronat sur les églises, bénéfices et personnes ecclésiastiques, celui de présenter aux évêchés, dignités et prébendes des églises catholiques, celui enfin de concéder ou de refuser l'*exequatur* ou *pase*, aux décrets conciliaires, aux bulles, brefs et rescrits venant de Rome.

En tout cela, on oubliait la question de droit. Avant de légiférer en fait de matières ecclésiastiques, il fallait évidemment s'entendre avec le Saint-Siège. Un concordat était indispensable. Plusieurs hommes éminents étaient de cet avis ; mais le plus grand nombre pensaient qu'au président de la république, comme chef de la nation, revenait par héritage l'exercice de tous les privilèges et droits régaliens dont avaient joui les rois d'Espagne. On passa outre.

Lors des discussions qui accompagnèrent ce dernier article de la Constitution, on put constater que les conservateurs chiliens ne formaient pas encore un parti compact et homogène, car les doctrines et les tendances les plus opposées se firent jour dans son sein. La formation du véritable esprit catholique devait être le résultat des conflits répétés entre l'Église et l'État ; ceux-ci ne tardèrent pas à se produire, car la Constitution de 1833, sans être en elle-même hostile à l'Église, pouvait devenir une arme perfide entre les mains de ses ennemis.

***

La question des séminaires ne tarda pas à surgir. Une loi nouvelle venant de fonder un Institut national de hautes études, et le

Digitized by Google

gouvernement cherchant à y englober les séminaires, l'épiscopat protesta. Le vicaire apostolique, Mgr Vicuña, réclama énergiquement, et finit par obtenir gain de cause. Les séminaires diocésains furent maintenus dans la forme prescrite par le Concile de Trente et indépendants de toute ingérence gouvernementale. Mais ce ne fut pas sans se heurter à une vive opposition, sortant de leurs propres rangs, que les conservateurs finirent par obtenir justice pour l'Église. Tous les opposants se séparèrent d'eux à ce moment, et allèrent grossir les rangs des ennemis déclarés de la religion.

Au sein du parti conservateur lui-même qui venait de se former, on remarquait dès lors deux courants distincts. Les uns pensaient que la base des relations entre l'Église et l'État au Chili devait être l'article de la Constitution où il est dit que la religion catholique est celle de la République ; que, par conséquent, au lieu de combattre pour asservir l'Église, refusant de reconnaître ses droits et ses lois ou créant des obstacles au libre exercice de son action, l'État doit la respecter, coopérer à sa mission sainte par tous les moyens qui sont en son pouvoir et ne point porter de lois préjudiciables à ses intérêts, sous peine de ne plus être un État catholique. D'autres prétendaient, au contraire, que cet article n'importait que la reconnaissance d'un fait sans conséquences pour le gouvernement ; bien plus, que la base constitutionnelle des relations entre l'Église et l'État c'étaient les articles par lesquels sont déclarés les droits de l'État à s'immiscer dans la nomination des prélats et à enrayer la libre communication du Vicaire de JÉSUS-CHRIST avec ses ouailles ; que ces droits, l'État chilien ne les tenait pas d'un héritage ni d'un privilège quelconque, mais directement en vertu de sa souveraineté. Le premier de ces courants domina sous le gouvernement du général Prieto, le second sous celui de Bulnes.

Les lois chiliennes de cette période reflètent cette double tendance. C'est durant la période favorable à l'Église que le gouvernements'entend avec le Saint-Siège pour rétablir au Chili la hiérarchie ecclésiastique. Les vicaires apostoliques nommés par Mgr Muzi sont élevés au rang d'évêques. L'ancien évêché de Santiago devient archevêché, celui de Conception est rétabli, et deux nouveaux évêchés sont érigés, ceux de La Serena et d'Ancud. Mais cette heureuse période fut hélas ! de courte durée.

***

Bientôt l'horizon s'assombrit. Le nouveau gouvernement promulgue une série de décrets en vue d'asservir l'Église. Un ancien

Digitized by Google

décret de 1795 est tiré de la poussière et adapté à la République : il déclare que dorénavant il ne sera accordé d'*exequatur* à aucun acte romain si le président de la République n'a donné auparavant l'autorisation d'en faire la demande. On veut ensuite imposer aux évêques un serment de fidélité civique, plus humiliant de beaucoup pour leur caractère épiscopal que celui qu'ils prêtaient sous le régime espagnol, et comportant une véritable déclaration de Jansénisme. En un mot, par mille moyens, on cherche à régler les relations de l'Église et de l'État en conférant à celui-ci tous les avantages et privilèges et en soumettant l'Église aux divers pouvoirs qu'avait créés la Constitution.

De son côté, à ces agissements hostiles, le Souverain Pontife opposait une protestation implicite en déclarant nommer *motu proprio* l'archevêque de Santiago et l'évêque de Conception, présentés par le gouvernement. Montt était alors ministre ; bientôt il allait être président et donner son nom à un parti célèbre. Il refusa l'*exequatur* à cette clause des bulles pontificales et à d'autres encore. On se trouvait dans une impasse. Pour en sortir, le ministre voulut tenter enfin un Concordat avec le Saint-Siège qui n'avait sanctionné aucune des dispositions religieuses prises au Chili. Il envoya à Rome, pour négocier cette affaire, Don Ramon Irarrázaval ; mais les pourparlers ne purent aboutir à cause des instructions étroites et hostiles reçues par le chargé d'affaires.

On avançait toujours dans la voie du despotisme gouvernemental. En 1842, le même ministre Montt présenta une loi sur l'enseignement public, ayant pour objet la création d'une université d'État, à laquelle serait soumis tout enseignement se donnant dans le pays. On n'y tenait aucun compte, ni des droits divins de l'Église, ni des droits naturels des individus. Cette loi était une tentative d'asservissement complet de toutes les intelligences à la souveraineté de l'État, déclaré infaillible dans toutes les branches du savoir humain. De plus, elle marchait ouvertement à l'encontre des articles 153 et 154 de la Constitution, qui sauvegardent la liberté de l'éducation ecclésiastique et privée. Elle était une nouvelle tentative pour s'emparer de l'éducation du clergé, établissant une faculté de Théologie officielle qui n'était autre chose qu'une arme perfide de combat, un moyen d'infuser au clergé les principes régaliens dont les hommes du gouvernement étaient imbus. Il est vrai qu'on ne supprimait pas les séminaires.

Il n'était guère possible, on le voit, d'aller plus avant dans l'exagération de l'ancien régalisme et dans le système d'oppression de

Digitized by Google

l'Église. Des hommes de cœur luttaient contre ces faux principes et commençaient à s'aguerrir par des luttes plus ouvertes. Mais les catholiques en général ne comprenaient pas encore que sous prétexte d'affermir le gouvernement et de resserrer l'union entre l'Église et l'État, on avait enlevé à celle-ci tous ses privilèges, qu'on avait renié publiquement ses droits divins, qu'on l'avait enchaînée et opprimée, au grand détriment de sa dignité et de ses intérêts les plus sacrés.

En 1848, le gouvernement alla jusqu'à déclarer, dans le texte d'un *exequatur*, que « le droit de patronat est une prérogative inhérente à la souveraineté nationale ». Il poussa l'audace jusqu'à vouloir supprimer certaines clauses du serment canonique de fidélité que les évêques doivent prêter au Saint-Siège. Pour ouvrir les yeux aux catholiques chiliens, il fallait que la lutte éclatât au grand jour, que deux illustres prélats de leur Église se levassent contre les oppresseurs et livrassent de véritables batailles pour la délivrer de l'esclavage dans lequel elle commençait à gémir. Ces combats frayèrent le chemin à la vérité et au droit.

***

Nous l'avons vu, tant que les principes du régalisme purent se tenir dissimulés sous les apparences d'une protection accordée à l'Église, ils ne rencontrèrent guère de contradicteurs. Mais lorsque ses applications en vinrent à produire de profondes commotions et des maux sans nombre, seuls les ennemis déclarés de l'Église demeurèrent fidèles au régalisme. Ses fils dévoués se mirent alors à réclamer la liberté pour leur mère et souveraine enchaînée. Cette évolution est l'histoire du *monttvarisme*.

Don Manuel Montt nous est déjà connu ; nous l'avons vu à l'œuvre comme ministre. En 1851, il fut élu président de l'État. Cette élection fut mal reçue dans les provinces, qui pressentaient dans cet homme au caractère de fer un tyran pour le pays et un persécuteur pour l'Église.

Les anarchistes s'emparèrent de ce mécontentement qui pouvait servir leurs vues. Les provinces se soulevèrent pour défendre leur autonomie menacée, et la révolution éclata. Elle fut étouffée dans le sang, et il ne resta aux provinces d'autre alternative que de se soumettre au joug de la capitale, dont elles devaient être dès lors considérées comme de simples fiefs.

Le clergé, comme bien on le pense, avait embrassé dès l'abord le parti de l'ordre, du gouvernement établi, personnifié par le président Montt ; mais il ne fut guère récompensé de sa fidélité.

Digitized by Google

La révolution vaincue, le prestige de Montt déjà grand fut doublé. C'était un homme austère, entier, voulant dominer seul et imposer à tous ses idées, qui, d'ailleurs, semblaient modérées et droites. Bientôt il put compter sur l'appui illimité d'un groupe nombreux auquel il imposa le joug de ses principes, de son système et jusqu'à celui de son nom. Étendre et affermir par tous les moyens la souveraineté de l'État, sans y souffrir de limites d'aucune espèce, tel fut son but suprême. Son moyen pour y parvenir fut le *personnalisme* le plus éhonté, qui est la ruine de toute liberté. C'est lui qui implanta au Chili ce système tyrannique de gouvernement que ses successeurs ont conservé, convaincus comme lui que l'État c'est le président.

Un tel homme ne pouvait être pour l'Église qu'un ennemi formidable, le plus redoutable de ceux qu'elle eut rencontrés au Chili. Mais Dieu venait de mettre à la tête de cette église deux de ces hommes qu'il suscite parfois pour opposer à l'erreur et au mal une barrière infranchissable, Mgr Valdivieso, archevêque de Santiago et Mgr Salas, évêque de Conception. Ils avaient deviné la tempête qui se préparait et employèrent toutes leurs forces à mettre l'Église du Chili en état de défense, pour y résister.

Ces deux hommes apostoliques jugèrent que les réformes intérieures doivent précéder les combats. Ils s'y appliquèrent sans trêve et arrivèrent en peu d'années à changer la face de leurs diocèses. Le rétablissement de la discipline ecclésiastique et de l'ordre dans le gouvernement des diocèses, la réforme radicale du clergé tant séculier que régulier, la réorganisation des études, la multiplication des membres de l'un et de l'autre clergé, l'augmentation du prestige et de l'influence sociale de l'Église, l'éducation de la jeunesse par la fondation de nouveaux collèges catholiques, l'instruction des fidèles par la prédication régulière, par les lettres pastorales et par la presse catholique : tels furent les principaux moyens qu'employèrent ces deux grands prélats pour fortifier l'Église, répandre les vrais principes catholiques et démasquer le *monttvarisme* qui se dissimulait encore derrière certaine apparence de modération, mais n'était en réalité qu'une forme locale du catholicisme libéral, lequel exerçait à cette époque tant de ravages dans la société chrétienne et que l'Église avait si énergiquement condamné.

Pour asservir l'Église au Chili, il ne restait plus grand'chose à faire. Montt, comme ministre, avait déjà mis tout en œuvre avec ses collègues, pour arriver à ce but. Devenu président, il ne lui restait plus qu'à consolider son œuvre et à lui donner ce caractère

Digitized by Google

personnel et odieux qui lui a valu son nom. Non content des résultats obtenus, il chercha des moyens nouveaux.

La dîme, seul revenu du clergé, existait au Chili depuis l'établissement de l'Église en ce pays : c'était un impôt ecclésiastique, juste et nécessaire, librement accepté par les populations catholiques. Montt imagina de le transformer en un impôt civil, perçu par l'État: évidemment, ce n'était que pour rendre service à l'Église, pour lui faciliter la perception de cet impôt : l'État devait lui en remettre intégralement le produit. La réussite de ce projet apparaissait à Montt et à son parti comme une nouvelle et signalée victoire à remporter sur l'Église.

Mais il trouva sur son chemin le vaillant archevêque de Santiago. La résistance de Mgr Valdivieso fut prompte, courageuse et tenace; il protesta publiquement et référa aussitôt à Rome des projets du gouvernement. Montt fut obligé de tenir compte de cette attitude énergique du prélat ; il s'aboucha avec lui, et on en vint à un arrangement, après avoir reçu l'avis du Souverain-Pontife. En 1853, le Congrès vota la loi en vertu de laquelle la transformation de la dîme était, il est vrai, adoptée; mais on y stipulait formellement que la dîme demeurait un impôt ecclésiastique et qu'elle conserverait la même destination qu'elle avait toujours eue depuis son institution, « qui est de pourvoir aux églises par l'entretien de leurs ministres et du culte ». Le Saint-Père n'avait donné son consentement à cet arrangement que pour éviter de plus grands maux et à condition qu'il serait bien dûment admis que jamais le fruit de cet impôt ne serait considéré comme une concession gratuite de l'État à l'Église « mais qu'il resterait un véritable droit du clergé ».

L'archevêque, dans une lettre pastorale vraiment magistrale, exposa alors à ses ouailles l'origine et le véritable caractère de la dîme, et les saines doctrines de l'Église sur les relations de celle-ci avec l'État. Mais, hélas ! ce que l'on avait craint avec trop de fondement, arriva. La loi à peine votée, le gouvernement affecta de traiter cet impôt sur le même pied que les autres et de le soumettre au vote du Congrès. De plus, il n'en distribuait au clergé qu'une partie, environ la moitié, et prenait encore à son égard des airs de dispensateur de faveurs. Son but était de réduire les évêques et les prêtres au rang de simples employés de l'État, salariés par lui et ses subordonnés.

***

Les choses allèrent en s'envenimant jusqu'en 1856. C'est alors qu'un incident de minime importance vint précipiter les événements

Digitized by Google

et fit éclater la lutte ouverte. Il est connu sous le nom de *question du sacristain;* c'est cet incident qui fit déborder la coupe et pencher enfin la balance du côté de l'Église.

Un sacristain inférieur de la cathédrale de Santiago avait été relevé de ses fonctions par le chanoine sacristain en chef. Là-dessus, division dans le chapitre. On en appelle à l'archevêque ; celui-ci donne raison au sacristain en chef. Deux chanoines refusent de se soumettre à cette décision et entrent en lutte avec leur pasteur, qui les suspend. Jusqu'ici, rien d'anormal.

Mais, le gouvernement ayant eu vent de l'affaire, s'empressa d'intervenir et de soutenir les deux chanoines opposants. Ceux-ci en appelèrent de la décision de l'archevêque aux tribunaux civils, qui, loin de se déclarer incompétents, comme c'était leur devoir, donnèrent gain de cause aux révoltés et condamnèrent le prélat à lever la suspense sous peine d'exil.

C'était là une ingérence manifeste dans les droits de l'Église. On voyait trop clairement où ces hommes voulaient en venir, et il fallait, l'archevêque le comprit sur l'heure, se préparer à un grand combat pour la défense des principes les plus sacrés. Il mit ordre à ses affaires, confia l'administration du diocèse à des hommes capables, et se prépara à l'exil.

Mais à ce moment se produisit dans tout le pays un mouvement formidable de répulsion contre les envahisseurs du domaine ecclésiastique. Leur tyrannie avait assez duré: ce fut le point de départ de la débâcle du monttvarisme. Pressés par l'opinion publique, les deux rebelles se soumirent à leur archevêque, les catholiques abandonnèrent en nombre le parti du gouvernement et se pressèrent en rangs serrés autour de l'éminent prélat qui faisait triompher la cause du droit. On n'osa plus parler d'exil. Les doctrines régaliennes qu'on avait vu régner en souveraines tombèrent dans un immense discrédit ; le coup mortel leur était donné ; l'esprit catholique se réveillait partout. C'est la *question du sacristain* qui détermina la constitution du parti catholique chilien ; il se forma à ce moment pour obtenir l'indépendance de l'Église. Montt et ses amis, abandonnés des meilleurs éléments de la nation, prirent le nom de *parti national.*

***

Montt ainsi affaibli, tenta de sauver sa situation compromise par un coup habile : plusieurs l'avaient tenté avant lui, et de nos jours encore nous l'avons vu essayer plus d'une fois. Mais Rome a l'œil ouvert. Voyant donc que l'Église chilienne, au lieu de se soumettre

Digitized by Google

sans mot dire aux prétentions de l'État, combattait avec un succès croissant pour conquérir son indépendance, il tenta de la réduire au silence et à la servitude en s'adressant au Saint-Siège. Il voulait, à force d'intrigues et de subterfuges, arracher à Rome un Concordat, reconnaissant non seulement tous les droits usurpés par le gouvernement, mais d'autres encore qu'il ambitionnait, plus durs et plus humiliants pour l'Église que les premiers.

En mai 1861, il désigna un homme de son bord, don Manuel José Cerda, en qualité de plénipotentiaire à Rome. Celui-ci avait reçu de son chef les instructions les plus précises. Il devait tout arracher au Saint-Siège : la reconnaissance des droits acquis, la soumission du clergé à la juridiction civile, et de plus, la présentation par l'État du préfet des missions aux infidèles du Chili, la suppression des droits paroissiaux et des taxes pour les dispenses matrimoniales, etc. Par contre, il ne devait rien concéder en compensation, mais feindre le respect et l'amour de l'Église, faire considérer le gouvernement chilien comme le plus zélé promoteur de ses intérêts, faire croire au pape que, sous la protection d'un tel gouvernement, l'Église jouirait d'une paix perpétuelle, d'un respect universel et que tous ses droits seraient garantis. Enfin, l'envoyé était chargé de calomnier le digne archevêque Valdivieso, de l'accuser comme malversateur des fonds dits de la Croisade et comme ennemi et destructeur des ordres religieux.

Il est heureux que la nation chilienne ne laissa pas au président Montt le temps de commettre cette bassesse. Avant même le départ de Cerda, Montt fut renversé, et le nouveau président, D. Joachim Perez, nomma ministre du culte l'évêque de La Serena, Mgr Donoso, qui donna à l'envoyé des instructions tout opposées aux premières.

A partir de la chute de Montt, auquel la nation reprochera toujours d'avoir corrompu les mœurs publiques en supprimant la liberté des élections, et en implantant au Chili le gouvernement personnel à l'encontre de la Constitution, son parti, jadis si puissant, entra en dissolution et ne tarda pas à disparaître. Ce qu'il contenait de moins mauvais revint aux conservateurs, le reste se groupa autour d'un nouveau chef, Varas, et forma le parti libéral qui, à dater de ce moment jusqu'à nos jours, a été le plus terrible ennemi de l'Église.

***

Les germes d'impiété répandus au Chili à l'époque des guerres d'indépendance avaient eu, depuis quarante ans, le temps de se développer. D'une part, le régalisme chilien dans ses manifestations

Digitized by Google

successives, d'autre part, les idées modernes de libéralisme et d'hostilité religieuse, bien loin de détruire ces germes, les avaient développés sans cesse, et la jeunesse de cette époque en était profondément imbue. Elle ne vit bientôt plus dans le passé et dans sa tradition qu'un ramassis de préjugés qu'il fallait se hâter de détruire. Le gouvernement conservateur ne fit rien contre ces tendances subversives ; l'action de l'Église ne pouvait plus guère se faire sentir alors, pour prévenir et écarter les malheurs qui se préparaient : elle était enchaînée, asservie, bâillonnée. L'enseignement officiel était soustrait à son contrôle : bien loin d'être un élément d'espoir pour l'avenir, il en était le plus grand danger ; il s'était transformé en une véritable semence d'impiété. La jeune génération qui sortait de ces écoles était impie et vicieuse, entièrement dépourvue de principes religieux.

A cette époque, la presse, de son côté, était devenue détestable ; elle importait dans le pays toutes les erreurs, tous les sophismes, tous les poisons du libéralisme de la vieille Europe. Les mauvais livres affluaient aussi, et ils étaient distribués aux enfants et aux jeunes gens par ceux-là mêmes qui, chargés de leur éducation, auraient dû les en préserver.

***

Le parti conservateur, faible et mal organisé, fut bientôt remplacé au pouvoir par le parti libéral. C'est la guerre qui recommençait. Aussitôt, on met sur le tapis la question de la liberté des cultes ; en 1865 une loi est votée à l'encontre de la Constitution, concédant la liberté complète aux cultes dissidents dans des édifices privés, et le droit de fonder des écoles et de répandre leurs fausses doctrines dans le pays. C'était le triomphe des doctrines libérales en fait de tolérance religieuse. Chaque homme a le droit incontestable, disait-on, de chercher à propager ce qu'il croit être la vérité. Le Chili civilisé ne peut rester en arrière sur le monde entier, en fait de tolérance religieuse, etc.

Pendant qu'il laissait à l'erreur toute faculté de se répandre, le gouvernement libéral s'efforçait de tenir enchaînée la vérité. Il se mit à vouloir faire sur l'Eglise de nouvelles conquêtes. De son propre chef, sans avoir consulté le Saint-Siège, il abolit les tribunaux ecclésiastiques, et tenta de réintroduire le serment civil des évêques, inventé par Montt et condamné expressément par Pie IX. Mais, sur ce dernier point, on se heurta de nouveau à l'inflexible résistance de l'archevêque Valdivieso et des évêques Salas et Orrego. L'Église remporta ici un beau triomphe, tant il est vrai que la fermeté de ses

Digitized by Google

évêques et leur noble indépendance, soutenues par la foi du peuple fidèle, ont toujours été et seront toujours ses meilleures armes contre la tyrannie et la rage de ses ennemis. L'antique serment, qui ne reconnaissait rien moins que le patronat, l'exequatur et la primauté de l'État sur l'Église, fut à jamais aboli, et Mgr Orrego, lors de sa prise de possession, jura solennellement, devant le ministre du culte : « d'observer et de faire observer, dans l'exercice de ses fonctions, la Constitution et les lois de la République, *pour autant qu'elles ne seraient pas contraires à la loi divine.* »

Cependant le libéralisme avançait toujours. On allait lutter corps à corps. A Perez avait succédé Errázuriz dans la présidence. Cet homme, ancien élève du séminaire de Santiago, avait passé jusque-là pour un catholique zélé et fervent, et les catholiques se réjouissaient vivement de le voir arriver à la première charge du pays. Mais, à peine élevé au pouvoir, Errázuriz tourna le dos à l'Église sa mère, et se jeta dans les bras de ses ennemis. Comme tous les renégats, il fut ardent à faire le mal, et ouvrit incontinent une campagne contre l'Église, rompant ouvertement en visière avec elle et se donnant pour mission avouée de libéraliser le pays, ce qui voulait dire dans sa pensée de le rendre incrédule et athée. Ce plan fut suivi par tous ses successeurs.

Dès 1872, Errázuriz introduisait la question de la sécularisation des cimetières ; l'Église fut privée de toute juridiction sur les nouveaux cimetières qui s'établiraient dans le pays : ils devaient être purement civils et soumis à l'État. En 1874, on promulgua un code pénal qui mettait la religion catholique sur le même rang que les cultes dissidents. En 1875, on abolit ce qui restait encore du for ecclésiastique. Tout cela se fit en dépit des protestations énergiques de l'épiscopat et des catholiques, et au mépris de la législation ecclésiastique reconnue par la Constitution.

Plus rien n'était capable de contenir l'ardeur antireligieuse du libéralisme au pouvoir, ni droits, ni lois, ni personnes, ni considérations d'aucune sorte. Entre les mains de ces hommes, le patronat et tous les anciens privilèges religieux se convertissaient en armes terribles de combat. A la mort de l'archevêque Valdivieso, le gouvernement lui nomma comme successeur un ecclésiastique que le Saint-Siège, fidèle à ses devoirs, se vit forcé de refuser comme premier pasteur du Chili. Malgré toutes les instances du gouvernement, il ne fut point préconisé. De là, rage du libéralisme. Il déclare la nation outragée par un souverain étranger, injure qui ne pouvait être lavée que dans le sang !

Digitized by Google

***

A Errázuriz avait succédé Santa Maria. En dépit de son nom clérical, cet homme était aussi mauvais que son prédécesseur. Il expulsa ignominieusement du Chili le délégué apostolique, envoyé par le Souverain-Pontife pour traiter avec le gouvernement des questions ecclésiastiques pendantes, et tâcher de remédier aux maux dont souffrait l'Église de ce malheureux pays. Ensuite, il priva de leurs revenus les vicaires capitulaires de Santiago, de Conception et d'Ancud, car ces trois diocèses étaient sans évêques par suite de la persécution religieuse ; il spolia tous les séminaires, consomma la sécularisation des cimetières, défendant d'enterrer encore en terre bénite, profana la sainteté du mariage par la loi sur le mariage civil, enleva aux églises paroissiales les registres de baptême, de mariage, de décès, pour les confier à l'état-civil qu'il venait d'instituer. Enfin, Santa Maria alla jusqu'à demander l'abolition de l'article 5 de la Constitution, qui déclare que la religion catholique est la religion d'État, et comme conséquence, l'abolition du serment prêté par le président de la République, de pratiquer et de protéger cette même religion. Et il eut le cynisme de déclarer au Saint-Siège que toutes ces mesures étaient des représailles pour son refus de préconiser l'archevêque présenté pour le siège de Santiago.

Balmaceda, devenu si tristement célèbre dans ces derniers temps comme président, était alors ministre. Il n'eut pas honte de déclarer en plein congrès, lors de la discussion sur la révision de la Constitution, qu'il convenait de conserver dans cette charte nationale, le patronat, l'exequatur et le modeste budget du culte, parce qu'il était de l'intérêt du libéralisme que l'Église catholique demeurât soumise à l'État jusqu'au jour où celui-ci n'aurait plus rien à craindre de son émancipation.

En même temps qu'il promulguait des lois iniques, le gouvernement libéral ou plutôt antichrétien et athée employait tous les autres moyens qui étaient en son pouvoir pour entraîner le pays dans l'athéisme.

Les collèges de l'État devinrent plus que jamais des pépinières d'impiété où l'on corrompait la jeunesse par les doctrines les plus funestes et l'exemple des mœurs les plus dépravées. Le mépris de Dieu et de ses lois saintes y faisait d'effroyables progrès. Les écoles primaires furent laïcisées partout, et confiées généralement à des étrangers impies. S'il se rencontrait çà et là un instituteur qui élevât chrétiennement les enfants confiés à ses soins, les inspecteurs

Digitized by Google

le persécutaient sans pitié. Le but de la secte en tout cela, car depuis longtemps c'était la franc-maçonnerie qui dirigeait le mouvement, c'était d'arriver à la corruption du peuple croyant. Tous les emplois publics se donnaient aux libéraux les plus avancés : c'étaient autant de champions de l'athéisme. On ne se rappelle guère que, durant cette longue série d'années, un emploi public ait été donné à un catholique. Le gouvernement allait jusqu'à user de toute son influence pour empêcher l'élection d'un député catholique au congrès. La bienfaisance et la charité publique se convertirent en institutions laïques et officielles. Enfin, la presse impie, soutenue et favorisée par l'État, redoubla de jour en jour davantage ses attaques contre l'Église.

Cependant, la divine Providence, qui sait tirer le bien même des plus grands maux, a permis que la persécution libérale procurât à l'Église d'inestimables bienfaits, tels que jamais la paix religieuse n'eût pu lui en donner. Aujourd'hui, enfin, aux yeux de ses fils fidèles l'Église de JÉSUS-CHRIST est indépendante et souveraine de droit divin ; le patronat, avec tout son ridicule cortège de gabelles et de privilèges, est moralement mort, et dans la pratique il est réduit à des proportions insignifiantes.

Le clergé, purifié par le creuset de l'épreuve et de la lutte, a crû en nombre, en mérite et en discipline ; les collèges catholiques se sont développés dans des proportions prodigieuses, et les catholiques du pays se sont groupés en associations nombreuses, destinées à défendre et à soutenir partout les intérêts sacrés de l'Église. Le parti conservateur, qui était, avant la persécution, un assemblage hétérogène d'hommes aux idées et aux aspirations les plus opposées, purifié successivement par les scissions répétées dont nous avons parlé, inscrit aujourd'hui fièrement ces mots en tête de son programme : liberté pleine et entière pour l'Église au Chili. A l'ombre de cette bannière sainte se sont groupés tous les catholiques du pays, unis de cœur et d'action, convaincus qu'il ne peut y avoir rien de commun entre les fils de l'Église et les ennemis de celle-ci, attentifs enfin et parfaitement soumis à la voix de l'auguste pontife, qui du haut de son trône, battu lui aussi par les flots de la révolution déchaînée, les bénit et les anime à soutenir le bon combat.

D. G v. C

(A continuer.)

Digitized by Google

PHILIPPE DE HARVENGT,

abbé de Bonne-Espérance. (Suite.)

CHAPITRE III.

Son abbatiat. — Sa mort.

PHILIPPE était rentré à Bonne-Espérance vers l'an 1152. On peut présumer qu'il y reprit ses fonctions de prieur. Odon gouvernait encore l'abbaye, mais il n'allait pas tarder à remettre à une main plus vigoureuse la direction du monastère dont il avait jeté les premiers fondements. Un de ses derniers actes fut d'obtenir d'Adrien IV la libre élection des abbés de Bonne-Espérance (6 octobre 1155) (1). La dernière trace que nous trouvions de son abbatiat, est une charte de 1156, par laquelle le chapitre de Cambrai lui cède le moulin des Estinnes moyennant une redevance annuelle (2). L'époque exacte de son abdication est inconnue ; elle est toutefois antérieure au 20 avril 1158, jour de la mort de la vénérable Oda de Riveroelle, aux obsèques de laquelle se trouvèrent Philippe et son prédécesseur Odon (3).

Porté par le choix de ses frères à la dignité abbatiale, Philippe voulut être vraiment le père de ses religieux et travailler plus encore qu'auparavant à la prospérité matérielle et spirituelle du monastère. Il savait que son enseignement serait écouté en proportion des exemples qu'il donnerait. L'on retrouve souvent des traces de ces préoccupations dans le cours de ses nombreux écrits (4). Une lettre adressée à un de ses amis d'enfance élevé aux dignités ecclésiastiques, nous révèle l'effroi que lui inspiraient les honneurs, et la profonde impression que faisait sur lui l'idée d'une responsabilité aussi redoutable que celle de la conduite des âmes. Cette lettre, assez étendue pour que son auteur ait pu lui donner le nom d'opuscule, est un traité sommaire des vertus requises dans un supérieur (5).

Sous son habile direction, Bonne-Espérance parvint à un haut

---

1. Maghe, p. 66.
2. *Cartulaire*, t. XIV, p. 23-23v. Maghe, p. 70, rapporte cette donation à Philippe, mais la charte porte le nom de l'abbé Odon.
3. Opp. 1374.
4. Cf. 106, 107, 108.
5. Pages 109, 112.

Digitized by Google

degré de prospérité, et cette abbaye, déjà solidement établie par l'abbé Odon, vit bientôt ses biens s'accroître et son influence s'étendre au loin. Les seigneurs du Hainaut se firent un honneur d'être comptés au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye, et les évêques, heureux de trouver dans les religieux de Bonne-Espérance de précieux auxiliaires, aimèrent à leur confier le soin de nombreuses paroisses. Ces donations n'étaient pas une source immédiate de richesses, car souvent la terre demandait le rude labeur du religieux, et elle ne lui prodiguait ses trésors qu'après avoir été arrosée de ses sueurs. Quant aux cures, fidèle à la pensée de saint Norbert, Bonne-Espérance les administrait par ses religieux. Sous le gouvernement de Philippe, nous voyons l'évêque Henri de Liége lui céder l'église de Leugnies (1) et Nicolas de Cambrai celles de Familleureux, de Haine-Saint-Paul et de Seneffe (2). Bientôt après, Bonne-Espérance reçoit les églises d'Orbaix, d'Erquelinne, de Croix, de Mont-Sainte-Geneviève, de Mont-Sainte-Aldegonde, de Carnières, de Ressaix, de Morlanwelz, d'Anderlues et de Feluy (3). Assurément à une époque où l'élite du clergé se formait et se recrutait dans les cloîtres, le peuple ne pouvait que retirer un immense avantage à recevoir ses pasteurs des monastères. « La cure stimulée par les vertus du cloître, et placée en contact intime avec les populations, conquit les âmes à Dieu par les enseignements et les vertus de chaque jour (4). » Mais, tout en envoyant plusieurs de ses membres dans les paroisses rurales, l'abbaye conservait comme communauté son influence et sa vie propre. Faire uniquement du monastère un séminaire n'a jamais été la pensée du saint fondateur de Prémontré : sa vie, ses constitutions, l'histoire primitive de l'ordre seraient la réfutation la plus évidente de cette opinion (5). C'est dans le cloître même qu'il faut chercher la vie, le foyer de l'action et de l'influence salutaire que les religieux exercent autour d'eux. C'est là aussi que se déploya l'activité de Philippe.

Uni au chœur des frères dans la psalmodie, il préside à leurs lectures, dirige leurs études, encourage leurs travaux. S'il écrit son

1. Maghe, 91.
2. *Id.*, p. 93.
3. Ces donations sont consignées dans le *Cartulaire*. Cf. Maghe, pp. 91-94.
4. Leplay, *L'organisation du travail*, Tours, Mame, p. 91.
5. Lors de sa suppression, l'abbaye de Bonne-Espérance comptait 65 religieux dont 21 n'étaient point revêtus du caractère sacerdotal. Il y avait donc 44 prêtres parmi lesquels 35 étaient consacrés au ministère paroissial (Declèves, p. 254). Il en restait ainsi 9 à l'abbaye, et parmi ces 9 il faut compter l'abbé, le prieur et autres fonctionnaires. Un tel état de chose n'est certainement pas régulier ; en tout cas il ne répond nullement à l'idée que se faisaient de la vie claustrale Philippe de Bonne-Espérance et Adam le Prémontré.

Digitized by Google

commentaire sur le Cantique et divers autres traités sur l'Écriture, s'il compose des vies de saints, il n'a qu'un but : celui de satisfaire aux demandes de ses frères. Car l'abbé est le docteur de la famille claustrale ; c'est à lui qu'il appartient de rompre aux enfants le pain de la parole et de tenir les esprits en éveil, afin que la tiédeur ne se glisse point au sein d'une communauté qu'une vie uniforme pourrait bientôt énerver. Il doit « pourvoir aux nécessités des frères, leur procurer le repos et la tranquillité, montrer dans ses rapports avec eux la douceur et l'affabilité, être en tout et pour tous un modèle de régularité (1). » « Son devoir est d'instruire les ignorants, de corriger ceux qui pèchent, d'indiquer à ses fils les causes de la tentation, ses ravages et ses suites, de prévenir les coups de l'ennemi » (2). « Le tumulte des affaires et les soucis d'une administration importante ne sont pas pour lui un prétexte de négliger les choses de Dieu, la lecture et la méditation des Livres saints, car c'est là qu'il ira puiser la sagesse qu'il doit communiquer à ses frères (3). » Telles sont, d'après Philippe lui-même, les obligations qui incombaient au nouvel abbé de Bonne-Espérance.

A côté de cette famille spirituelle où Philippe devait se dépenser généreusement pour le service de Dieu, il en était une autre qui réclamait de son zèle des soins non moins assidus, un dévouement aussi complet. Non loin de Bonne-Espérance s'élevait le monastère des Vierges de Riveroelle, à la tête duquel se trouva pendant la première année de l'administration de Philippe, la vénérable Oda, dont il écrivit la vie. Étroitement unie au monastère des religieux, cette communauté était placée sous la direction immédiate de l'abbé.

Dans le principe, suivant un usage que nous constatons à Prémontré et dans d'autres abbayes norbertines de Belgique, telles que Averbode, Tongerloo, Saint-Michel d'Anvers, Parc et Floreffe, cette communauté de vierges se trouvait dans l'enceinte même du monastère des hommes, mais dans une partie soumise aux lois d'une sévère clôture (4). Les remarques de saint Bernard (5) et le désir de prévenir tout abus décidèrent le chapitre-général de l'ordre en 1137 à éloigner ces vierges des monastères d'hommes. Nous ne pourrions dire si leur maison de Bonne-Espérance fut jamais établie dans l'enceinte même du monastère ou si sa première fondation eut lieu à Riveroelle même. En 1140 l'abbé Odon acheta de

1. Col. 1080.
2. Col. 328.
3. Col. 300.
4. Herm., lib. III, c. 7, ap. P. L. 156, 996; Jacob. Vitriac. *Hist. occid.*, c. 22; *Acta Sanctor.*, t. I. Jun., 805-807 ; t. XI, Octob., 739-740 ; t. XIII, Octob., 51-52.
5. Bern Epist., 79. P. L. t. 182, 200.

Digitized by Google

l'abbé d'Anchin un alleu à Riveroelle, non loin de son monastère, et y bâtit la maison des religieuses (1). C'était un véritable monastère où les religieuses menaient une vie austère consacrée aux labeurs de la pénitence. Philippe continua l'œuvre de son prédécesseur et put être le témoin des merveilles opérées par Dieu dans l'âme d'Oda, la fille des châtelains d'Aluet, qu'il assista à ses derniers moments en 1158 et dont il a écrit une touchante biographie (2).

La direction de la double communauté confiée à ses soins ne faisait point oublier à Philippe ceux qui lui étaient unis par les liens de l'amitié et qui vivaient loin de son abbaye. Sa correspondance trahit un ami dévoué qui cherche à consoler des cœurs souffrants, à instruire des esprits avides de science, à relever des courages abattus, à préserver des âmes en danger. Les noms de ses correspondants sont pour la plupart inconnus ; nous devons le regretter, car ils nous auraient peut-être permis de constater des relations avec les grandes écoles de ce temps. Plusieurs de ses lettres adressées à des étudiants ou à des clercs occupés aux études sacrées, telles que celles qu'il a écrites à Hervard, à Héroald, à Engelbert et à Richer, sont de pressantes exhortations à l'étude des saintes Écritures ou se rapportent à une discussion théologique sur la chair du Christ. D'autres sont adressées à des personnages de distinction, tels que Philippe d'Alsace, comte de Flandre, Henri de Champagne et Reinard de Dassel. L'abbé de Bonne-Espérance avait été captivé par les grandes qualités qui distinguaient le comte de Flandre et surtout par son goût très prononcé pour l'étude. Philippe l'en félicite en lui rappelant l'exemple du comte Charles, honoré depuis par l'Église du titre de Bienheureux, et l'engage à

1. Maghe, *Chronicon*, pp. 27-28 ; *Cartul. de Bonne-Espérance*, t. III, 242v-243.

2. La maison de Riveroelle dont on voyait encore des vestiges au XVIIe siècle (Maghe, p. 28) est désignée dans les documents contemporains sous les noms de *curtis*, *curia* et *allodium*. Nous ne savons pas à quelle époque le monastère de Riveroelle fut supprimé. Le cartulaire de Bonne-Espérance a conservé les actes des donations faites à cette maison, l'une en 1182 par Mathieu de Ligne dont les deux filles y avaient pris le voile (t. II, p. 62-63), et l'autre par Ghislain, châtelain de Beaumont, en 1189 (t. I, 207-211). Un acte de 1207 fait encore mention du *claustrum de Riveroelle*. Agnès et Flandrine, filles de Mathilde de Fontaine, y avaient porté quelque temps l'habit norbertin. L'austérité de la vie qu'on menait dans cette maison les effraya, et, du consentement de l'abbé de Prémontré, elles passèrent à un ordre moins sévère. Une d'elles, Agnès, figure en 1192 et en 1201 avec Mathilde et Elide de Fontaine parmi les chanoinesses de Sainte-Waudru à Mons (*Bulletins de la Comm. royale d'histoire*, 4e série, t. VIII, p. 429 et 452). En entrant à Riveroelle, elles avaient fait donation de plusieurs terres situées à Ramignies. Lorsqu'elles eurent quitté ce monastère, leurs parents Walter de Ligne et son frère Fastrède, contestèrent cette donation, mais elles la ratifièrent en 1207 en présence de Nicolas de Condé, procureur du comte de Hainaut (*Cartul.*, t. II, pp. 63-65). On peut supposer que le monastère ne subsista pas au delà du treizième siècle, car dès cette époque il n'en est plus question dans les chartes de Bonne-Espérance.

Digitized by Google

suivre généreusement l'inspiration de la grâce, et à se montrer vraiment digne du rang qu'il occupe. Maître de plusieurs provinces, c'est à lui, dit-il, de leur assurer la paix et la tranquillité, ce qu'il fait du reste ; une partie de l'Église dans ses États jouit déjà de ce bienfait, mais l'autre est encore en souffrance. Tous les gens de bien ont les yeux fixés sur lui, l'aiment et prient pour lui. Aidé de leurs prières, il anéantira ses ennemis et consolidera l'œuvre de la paix (1).

La lettre suivante est adressée à Henri, comte de Champagne et de Brie. Philippe ne le connaissait pas personnellement, mais vivement frappé de l'éloge qu'on faisait des vertus de ce prince, il prit la liberté de lui écrire. Dans sa lettre il rappelle les vertus de Thibaut, père du comte de Champagne, et loue particulièrement son inépuisable charité. Quant à Henri, il connaît sa justice, son amour des pauvres du Christ, ses connaissances littéraires. L'abbé de Bonne-Espérance aimait à trouver l'instruction chez les grands du siècle, aussi en félicite-t-il le jeune comte et l'engage-t-il à ne pas laisser refroidir son ardeur pour les travaux de l'esprit.

Philippe était également lié d'amitié avec le célèbre Reinald de Dassel, prévôt d'Hildesheim et conseiller de l'empereur d'Allemagne, Frédéric Ier. Ce prélat lui avait annoncé sa nomination au siège archiépiscopal de Cologne, et lui avait fait connaître les victoires remportées par l'armée impériale dont il avait le commandement. L'abbé de Bonne-Espérance le félicite de son élévation à la dignité épiscopale, fait l'éloge de sa science, mais en même temps ne craint pas de lui rappeler ses devoirs envers Dieu et envers l'Église. S'il est chargé du commandement de l'armée, lui dit-il, qu'il n'oublie point qu'en sa qualité d'évêque il doit être le défenseur de l'Église. « C'est la modestie, l'étude des saintes Écritures, la sainteté, l'amour de l'autel et le respect de l'Église qui te conserveront prêtre et évêque, alors que l'autorité du roi, la nécessité des temps et l'ardeur de ton zèle te mettront à la tête des armées (2). » Ce fut de l'archevêque de Cologne que Philippe obtint les corps de plusieurs martyrs de la société des onze mille vierges, dont un ancien martyrologe de Bonne-Espérance commémorait la translation au 30 octobre (3). Plût au Ciel que Reinald eût suivi ces sages conseils d'un ami dévoué, et qu'au lieu de se faire l'esclave d'une ambition démesurée, il n'eût pas si souvent trahi la cause de l'Église au profit du césarisme (4). Dans toutes ses lettres Philippe

1. Epist. XVI. Col. 149, sq.
2. Col. 163.
3. Rayssius, *Hierogazophil. belg.*, p. 118 ; *Acta Sanctorum*, t. IX, oct. p. 281; Maghe, p. 94.
4. Cf. Janssen. *Wibald von Stablo, als Abt, Staatsman und Gelehrter*, 1854, p. 210.

Digitized by Google

savait glisser un mot du devoir et des vertus chrétiennes. Son âge et sa dignité lui en donnaient le droit, et l'expérience qu'il avait acquise dans la pratique de la vie religieuse, lui suggérait les conseils les plus opportuns.

On peut supposer avec raison que Philippe poursuivit le cours de ses travaux littéraires pendant son abbatiat. Malheureusement il n'est pas possible de déterminer exactement l'ordre chronologique de ses écrits. Son commentaire sur le Cantique des Cantiques fut achevé après son élévation à la charge abbatiale (1) et suivit ses traités sur la dignité des clercs (2), sur le salut du premier homme (3) et sur la damnation de Salomon (4).

Cependant Philippe approchait du terme de sa carrière. Après de longues années de vie religieuse, brisé par l'âge et les travaux, il soupira après le calme et la paix du repos, afin de vaquer avec plus de liberté aux exercices de piété et de se préparer à comparaître au tribunal de Dieu. Durant l'Avent de 1182, il abdiqua la charge abbatiale. Godescalc, abbé de Bucilly, recueillit sa succession (5). Dans le repos et la retraite, Philippe se prépara à mourir de la mort des justes qu'il avait désirée : « Filles de Jérusalem, s'était-il jadis écrié avec l'auteur inspiré du Cantique des Cantiques, n'éveillez point la bien-aimée. Doux et agréable repos, je vous envie. Oh ! qui me donnera, non seulement de ne point éveiller ceux qui goûtent ce sommeil, mais de me reposer moi-même à la gauche de l'Époux et de me cacher dans le secret de son tabernacle à l'abri du soleil du midi, de l'orage et de la pluie ? Heureux si je puis ainsi mourir et m'endormir du dernier sommeil, dans la grâce de mon Dieu ! Heureux, si mourant de la mort des justes, mon âme défaillante soupire après les parvis du Seigneur, si je puis me reposer à la gauche de l'Époux, ou du moins aux pieds de l'Épouse, si mon âme peut enfin jouir de ce sommeil dont Marie la première a goûté l'ineffable douceur (6). » Ce fut dans le monastère de Bonne-Espérance, à l'ombre du sanctuaire qu'il avait aimé, que le pieux servi-

1. Opp., 367.
2. 358.
3. 845.
4. 687.
5. C'est la date fournie par Jean de Sivry (Maghe, p. 114). La Chronique de ce religieux de Bonne-Espérance, dont Maghe nous a conservé quelques extraits, est malheureusement perdue ; sa perte est d'autant plus regrettable qu'il vivait à une époque fort reculée et était à même de fournir les plus précieux renseignements sur son monastère. En 1291 il était curé d'Anderlues (Cartul. de Bonne-Espérance, t. IV, 15-18), et prieur de l'abbaye en 1317 (*ib.*, I, 225-228).
6. Phil. *In Cant.*, 302.

Digitized by Google

teur de Marie rendit son âme à Dieu le 11 avril 1183 (1). L'enceinte de l'abbaye reçut sa dépouille mortelle ; l'obituaire mentionne son anniversaire au 13 avril et la pitance à distribuer aux frères, mais le silence s'est fait sur sa tombe dont on ignore l'emplacement.

D. U. B.

MÉLANGES D'HISTOIRE MONASTIQUE.

Abbaye de Saint-Martin de Tournai. — Dans une étude intitulée : *Lateinische Gedichte aus Frankreich im elften Jahrhunderte* (ap. *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 5 février 1891, VII, 100-108), M. Wattenbach a montré qu'Odon d'Orléans est l'auteur des distiques sur la création publiés sous le nom de Hildebert du Mans (Patrol. lat., t. CLXXI, 1213-1218). Il appelle de nouveau l'attention sur le *Sompnium de Odone Aurelianensi*, de Godefroid de Reims, dont Mabillon avait déjà publié quelques fragments (*Annales*, V, 698-691) et qu'il complète à l'aide d'un manuscrit de Berlin (Cod. Philipps, 1694, f. 231-234). Godefroid y loue la noblesse d'Odon, son savoir et parle de son poème sur la guerre de Troie (cf. *Histoire Littéraire de la France*, t. VIII, 399-400).—

Dans le second fascicule du premier volume des *Kirchengeschichtliche Studien* publiés par les professeurs Knöpfler, Schrörs et Sdralek ce dernier a donné sous le titre de *Wolfenbüttler Fragmente* (Münster, Schöningh, 1891, X-191 pp. 8°) une étude sur une collection de droit canon provenant de la province de Reims, et dont la dernière partie contient des lettres relatives à l'évêché de Térouanne (lat. 212, Coll. Gude XIIe siècle). Nous signalerons particulièrement un chapitre sur les réformes de l'évêque Jean de Térouanne (pp. 59-64) et où il est question du monastère de Formeseele; un autre intitulé : *Zur Geschichte der Trennung der unierten Bistümer Noyon und Tournay* (pp. 66-72), contient le récit de la séparation des

1. Nous adoptons pour le jour de sa mort la date donnée par le Nécrologe de Parc (Bibl. royale de Bruxelles, MS. 11563-4) et par celui de Ninove (Archives de l'État à Gand). L'obituaire de Bonne-Espérance (Archives du Royaume. Cartul. et MSS. 745bis) dit : « Idibus Aprilis (13 avril) : Commemoratio Domini Philippi de Harveng hujus ecclesie abbatis secundi pro quo in conventu officium est celebrandum et hac die debentur conventui XX solidi ad pitanciam (fol. 26v). » Jean de Sivry dit seulement qu'il mourut au Carême (ap. Maghe p. 114). Le *Gallia Christiana* (III, 200) a adopté la date de l'obituaire ; M. Declèves (p. 49) parle du avril, date inadmissible, puisqu'en 1183, Pâques tombe le 17 avril.

Digitized by Google

évêchés de Tournai et de Noyon : « Le développement plus considérable, les particularités plus riches par lesquelles la continuation d'Herman (ap. *Mon. Germ.*, ss. XIV. 320) se distingue de l'Encyclique (adressée à l'occasion de la séparation) trouvent une confirmation de leur exactitude dans les lettres 28 et 29 de notre collection » (p. 67). Ces lettres sont de Pascal II. Par la première (27 mars 1114), il confie par intérim le diocèse de Tournai à l'évêque Jean de Térouanne (Coll. Tervann. Pars V, ep. 28. Cod. Gude, 212, f. 64a ; Sdralek, (pp. 115-116). Par la seconde (28 juin 1114), le pape blâme Raoul, archevêque de Reims, d'avoir voulu imposer au diocèse de Tournai le nouvel évêque consacré de Noyon (ibid., ep. 29, p. 116).

La plus ancienne Vie de saint Foillan. — Dans le tome XIII d'octobre, les Bollandistes ont publié cinq Vies du fondateur de l'église de Fosses. La première ne remonte pas au delà du XIe siècle. En a-t-il existé une plus ancienne ? Corneille Smet (1), se basant sur le texte suivant du vénérable Bède, relatif à saint Fursée, frère de saint Foillan, se prononce pour l'affirmative: *Quæ cuncta in libello ejus sufficientius et de aliis commilitonibus ipsius quisquis legerit, inveniet* (2). Mais Bollandus (3) rejette cette opinion, et pense qu'il est simplement question ici de la vie de saint Fursée qui ne nous serait pas parvenue complète, puisqu'elle ne contient que peu de renseignements sur ses compagnons.

Un fragment relatif à saint Foillan, retrouvé par les Bollandistes dans le Cod. Paris. 2768a, du Xe siècle, nous fournit probablement la solution de cette difficulté (4). Il reste à savoir s'il faut y voir un véritable appendice à la vie de saint Fursée, comme le donne le manuscrit, ou si l'on peut le regarder comme le seul fragment connu d'une ancienne vie de saint Foillan.

Quoi qu'il en soit, ce fragment, dont le style correspond parfaitement à celui de la vie de saint Fursée, respire une saveur antique ; l'orthographe et le sens de certains mots sont du VIIIe siècle. Les détails y sont donnés au naturel, sobrement, avec une précision qui dénote un auteur parfaitement renseigné.

Ce fragment a-t-il été connu des auteurs des premières Vies de saint Foillan ? Malgré certains rapports que l'on peut établir entre

1. *Acta SS. Belgii*, III. 14.
2. *Hist. eccl.* III, 19.
3. *Acta Sanctorum*, t. II, januar., 36.
4. Publié dans *Catalog. Codic. hagiographic. latinorum qui asservantur in Bibl. nation. Parisiensi*, I, 195-196.

Digitized by Google

leurs récits du martyre et le fragment, malgré certaines expressions que l'on pourrait croire empruntées à ce fragment, j'incline à croire que ce fragment n'a pas été utilisé par le premier biographe, encore moins par le second, dont tout le travail consiste à amplifier l'esquisse de son devancier à l'aide de développements oratoires. Notons en passant que cette première biographie *primo rusticano stylo composita, postea a quodam fratre paulo exarata* (1) a été attribuée à un certain Paul, mais ce *paulo*, transcrit dans le Cod. Brux. 9742 fol. 217r avec une lettre minuscule, pourrait fort bien n'être qu'un adverbe. Quelles sont les sources auxquelles a puisé l'auteur de la première biographie? Sans doute l'ancienne légende qu'on lisait à l'office du saint, peut-être encore une vie interpolée de sainte Gertrude. Ce qu'il sait, il le donne *quantum inter oblitterata hujus sanctissimi gesta repperiri potuit*, et il en sait peu de chose : Foillan vient d'Irlande ; il est issu de race royale ; il vient en France accompagné de son frère Ultan après la mort de leur frère Fursée ; grâce à la générosité de sainte Gertrude il fonde le monastère de Fosses, etc. Rien de son enfance, rien de sa vie monastique.

Est-il possible qu'une Vie du saint, si elle eût existé avant le premier biographe connu, eût gardé le silence sur ces faits? Chose singulière: ni l'auteur du *Vita prima*, ni celui du second, n'ont pas même reproduit les renseignements que leur offrait la Vie de saint Fursée. C'est en ce sens que nous comprenons le texte suivant du premier biographe parlant de saint Fursée : *Cujus vitæ præconium qualitercumque scriptorum licentia exaraverit nostræ temeritatis sententiam non incurrit. Cæterum de tanto viro nihil aliud quam quod cœlestis patriæ civi convenit, existimamus.* Il faut attendre jusqu'au troisième biographe pour trouver dans la vie de saint Foillan les détails fournis par celle de saint Fursée.

Si l'auteur de la première Vie n'a pas connu ou utilisé celle de saint Fursée, il y a tout lieu de présumer qu'il n'en a pas connu l'appendice. Tel est bien en effet le caractère du fragment. L'épisode se rattache facilement aux détails fournis par le biographe, et l'expression *vir Domini Foillanus de quo supra memoravimus* indique bien qu'il n'est pas le personnage principal de la narration. Bède aura connu cet appendice et pu dire que la Vie de saint Fursée contenait aussi des détails sur ses compagnons. Ce qui me porte davantage à croire que le premier biographe de saint Foillan n'a pas connu ce fragment, c'est le silence qu'il garde sur les particula-

1. *Acta Sanctorum*, t. XIII, octob. p. 383.

Digitized by Google

rités qu'il lui offrait et qu'il avait intérêt à transcrire pour en composer sa biographie. Tels sont, par exemple, les détails donnés sur la vie monastique de saint Foillan, son arrivée en Gaule, sur le nom primitif de Fosses, *Bebrona*, du nom du ruisseau qui arrose cet endroit, sur les particularités de son martyre, qui n'ont rien du légendaire des autres biographies, sur le jour exact de la découverte de ses restes, le soixante-dixième, anniversaire de la mort de saint Fursée. L'auteur de ce fragment serait-il celui de la biographie de saint Fursée, comme le porterait à croire l'expression *vir Domini de quo supra memoravimus*, ou bien quelque compagnon de l'évêque Didon de Poitiers, témoin oculaire de la translation des reliques à Fosses? Il n'est pas possible de le dire; les rapports qui durent exister entre les disciples de saint Fursée et ceux de saint Foillan permettent de supposer que l'auteur de la Vie de saint Fursée était à même d'ajouter à son œuvre l'appendice sur saint Foillan.

Réginald de la Buissière, moine d'Aulne. — Entre autres écrivains que produisit l'abbaye d'Aulne, Réginald de la Buissière mérite certainement d'occuper la place la plus distinguée. Il est cependant fort peu connu. Quelques indications recueillies au cours de nos recherches sur les abbayes du Hainaut serviront utilement à ceux qui seraient désireux de s'initier davantage à la biographie de cet écrivain belge. Son origine nous est connue par la matricule de l'université de Cologne de 1390, où il figure parmi les maîtres de théologie sous le nom de *Mag. Reginaldus de Buxeria* (1). Mais déjà auparavant il avait enseigné avec Marsilius à l'Université d'Heidelberg, où il est signalé en 1386 (2). Si nous devons prêter foi à une notice que le bénédictin liégeois Corneille Zantvliet a mise dans sa copie d'un ouvrage de Réginald, le moine d'Aulne aurait aussi professé la théologie à Paris vers 1396. Nous ignorons l'époque de sa mort. Voici la liste des ouvrages que nous connaissons de lui :

1° *Lectura super Ecclesiasten Salomonis*, copie faite par Corneille Zantvliet et conservée à la bibliothèque de Bruxelles sous le n° 2056.

2° *Expositiones aliquorum evangeliorum dominicalium* conservées dans le même manuscrit. En voici l'*Explicit:* « Explicit lectura magistri Reynardi de Alna cysterciensis ord. super Ecclesiasten

1. *Mittheilungen aus Akten der Universität Köln. Die Aufzeichnungen der ersten Matrikel* von Dr Wilhelm Schmitz ap. *Programm des Kaiser Wilhelm-Gymnasiums zu Köln.* 1878. p. 9. Nous remarquons dans le programme de 1882 (p. 48). « Frater Franco de Hevere, monachus Alnensis, Ord. Cist. Studens in artibus et theolog. »

2 Hautz, *Geschichte der Universität Heidelberg.* I, 130, sq.

Digitized by Google

Salomonis cum expositionibus aliquorum evangeliorum dominicalium data Parisiis circa annum Domini millesimum trecentesimum nonagesimum sextum. Scripta Leodii per manus fratris Cornelii de Zantvliet monachi sancti Jacobi Leodiensis A° Domini 1433» (244 ff. 4°).

3° *Commentaires sur les livres sapientiaux et sermons.* Le manuscrit 430 de l'Université de Liège (sur papier du XVIe siècle) contient : « Excerpta ex lectura Mgri Reynaldi de Alna super libris sapientiæ. Sermo de nomine JESU. » ( )

Un précurseur de la B. Marguerite-Marie. — Le journal de Dom Martin Gouffart, abbé du monastère bénédictin de Saint-Denis en Broqueroie (✠ 1669), conservé aujourd'hui dans la bibliothèque des Bollandistes, contient une mention curieuse du culte rendu au Sacré-Cœur de JÉSUS en 1659 dans la ville de Mons. La guerre désolait ces contrées et les populations désiraient vivement la paix. Après le récit des obsèques solennelles de son prédécesseur, Dom Gaspar Vincq, célébrées le 5 avril 1659, Dom Martin Gouffart écrit : « Il y a deux mois qu'une petite religieuse bénédictine de Mons a eu révélation que Dieu nous voulait donner la paix, mais qu'il luy fallait demander par le Cœur de JÉSUS, son Fils, — ce que beaucoup de monde fit avec grande dévotion. » Ces faits qui se passaient douze ans avant l'entrée en religion de la B. Marguerite-Marie méritent d'être notés dans l'histoire du culte du Sacré-Cœur. D. U. B.

1. Cf. De Visch, *Bibliotheca Cisterc.*, 1656, p. 285.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Sont décédés : Le 6 décembre 1891, au monastère de Princethorpe (Angleterre), la R^de D^me *Marie-Ida Murray*, O. S. B., dans la 32me année de son âge et la 4me de sa profession religieuse.

Le 9 décembre 1891, au monastère de Colwich (Angleterre), la R^de D^me *Marie-Eloïse Mac Evoy*, O. S. B., dans la 61me de son âge et la 37me de sa profession religieuse.

Le 27 décembre 1891, au même monastère, la R^de D^me *Marie-Julienne Parker*, O. S. B., dans la 60me année de son âge et la 24me de sa profession religieuse.

Le 13 janvier au monastère de Montserrat (Espagne) le R. Père Dom *Antoine Lianza*, O. S. B., dans la 27me année de son âge et la 6me de sa profession monastique.

Le 13 janvier à l'abbaye de Stanbrook (Angleterre) la R^de D^me *Marie Madeleine Brick*, O. S. B., dans la 65me année de son âge et la 43me de sa profession religieuse.

Le 22 janvier au monastère de N.-D. de la Paix à Menin (Belgique), la R^de D^me *Marie-Ambroisine Vlamynck*, O.S.B., dans la 28me année de son âge et la 8me de sa profession religieuse.

Le 28 janvier à l'abbaye Ste-Marie à Oulton (Angleterre), la R^de D^me *Marie-Françoise Gould*, O. S. B., jubilaire dans la 89me année de son âge et la 64me de sa profession religieuse.

Le 1 février, au monastère de Princethorpe, la R^de D^me *Marie-Paul de Dion*, O. S. B., jubilaire dans la 82me année de son âge et la 51me de sa profession religieuse.

Le 9 février, au monastère de Montserrat, Dom *Leon-Gonzalez Peña*, O. S. B., dans la 19me année de son âge et la 3me de sa profession religieuse.

BIBLIOGRAPHIE.

Galilée et la Belgique, essai historique sur les vicissitudes du système de Copernic en Belgique (XVIIe et XVIIIe siècles), par le docteur Georges MONCHAMP, prêtre du diocèse de Liége, professeur de philosophie au Petit Séminaire de St-Trond. (St-Trond, G. Moreau-Schouberechts. — Bruxelles, société belge de librairie, rue Treurenberg, 16. — Paris, Victor Retaux et fils, 82, rue Bonaparte.)

L'UN des côtés les plus intéressants et les plus utiles, mais souvent les plus ardus, des études historiques, est de rechercher les progrès et les vicissitudes d'une doctrine dans tel siècle et tel pays. Déjà, en 1886, le docteur Georges Monchamp nous avait donné dans ce genre un

Digitized by Google

ouvrage couronné par notre Académie royale sur l'*Histoire du Cartésianisme en Belgique* (1). Aujourd'hui il offre au public une étude similaire sur le système de Copernic. Si d'une part le sujet est moins vaste, de l'autre, les décisions romaines de 1616 et de 1633 lui donnent un intérêt plus piquant.

L'ouvrage comprend quatre grands tableaux : Dans le premier l'auteur nous montre les rapports entre notre pays et Galilée avant les susdites condamnations. Le second tableau décrit l'état des esprits après la publication de ces décrets en Belgique. Les deux procès soutenus par Van Velden pour la défense des idées coperniciennes occupent le troisième tableau. On devine que c'est le plus important et le plus dramatique. Enfin les progrès du système de Galilée au XVIIIe siècle dans nos contrées, en particulier à Louvain et à Liége, apparaissent comme le dénouement de cette longue lutte.

Nous nous bornerons ici à ces indications sommaires, nous réservant d'offrir à nos lecteurs une étude plus détaillée de cet intéressant ouvrage.

Le mérite du travail du docteur Monchamp sera unanimement reconnu. Sans crainte d'exagérer, on peut lui appliquer, en modifiant deux termes, l'éloge expressif qu'un critique compétent décernait à l'*Histoire du Cartésianisme* (2) : « Ce livre n'est pas seulement un document essentiel à consulter désormais pour l'histoire (du système de Copernic), il doit être proposé comme modèle pour la façon de traiter et d'épuiser un sujet limité dans l'histoire de l' (astronomie moderne). »

D. L. J.

Linguæ syriacæ Grammatica et Chrestomathia cum Glossario, scholis accommodata. Auctore H. G., S. J. — Berytti Phœniciorum Typographia Soc. Jesu, 1890, IV, 88, 60 et 38 pages in-8°.

CET ouvrage est un manuel très méthodique et pratique pour apprendre la langue syriaque en peu de temps. Il se distingue surtout par la clarté d'exposition et la brièveté des règles ainsi que par le choix des exemples puisés aux meilleures sources. L'auteur de cet excellent travail, le R. Père Henri Gismondi, S. J., professeur de langues orientales au Collège Romain, s'est déjà acquis un nom par plusieurs travaux remarquables. Les Orientalistes vantent surtout son édition de *Ebed Jesu Sobensis Carmina selecta ex libro Paradisus Eden*, qui constitue une véritable anthologie syriaque. La chrestomathie jointe à sa grammaire contient une méthode facile pour l'application des règles de la grammaire, qui présentent d'ordinaire quelque difficulté aux commençants.

On avait déjà, il est vrai, un nombre considérable de grammaires et de chrestomathies syriaques, p. ex. celles de Nœldeke, Nestle, Weniger, Merx-

1. Voir notre article bibliographique, *Revue bénédictine*, 1886-87, janvier, p 525-526.
2. Paul Tannery, *Archiv. für Geschichte der Philosophie.* (Berlin, vol. III, p. 663-666.)

Digitized by Google

Hoffmann, Zschokke. Mais ces ouvrages supposent trop de connaissances linguistiques dans les jeunes gens. Le livre du R. P. Gismondi tâche d'éviter ces inconvénients. Dans la grammaire l'auteur a exposé avec beaucoup de lucidité l'emploi du *status constructus et emphaticus*. Pour le dictionnaire ou glossaire on pourrait désirer que les points *(puncta diacritica)* Rucoch et Schukoi, indiquant quand les gutturales sont « *aspiratæ* » ou « *tenues* », fussent toujours ajoutés, comme cela se fait dans les autres dictionnaires en Allemagne. Faute de trouver ces points, on doit chercher dans l'étymologie la manière de prononcer certaines consonnes. Mais c'est là un détail. Cet excellent manuel, écrit en latin, peut aisément être adopté comme manuel dans les collèges ou cours universitaires où la langue de St Ephrem trouve de jour en jour des admirateurs plus fervents et plus nombreux.

D. S. B.

Le Moine bénédictin, par le R. P. Dom Besse, moine bénédictin de l'abbaye de Ligugé. Ligugé, 1892, 138 pp. in-32.

« LE *Moine bénédictin* paraît comme premier volume d'une série de biographies monastiques que nous nous proposons de publier dans le même format. Il lui sert d'introduction : la notion de la vie monastique, son histoire, sa pratique dans le cours des âges, les caractères qui la distinguent des autres ordres religieux, y sont esquissés de manière à ne pas obliger de revenir sans cesse dans les autres volumes sur ces idées générales. » Ce petit volume se divise en deux parties : dans la première, l'auteur expose *ce qu'est le monachisme*, son origine, son développement, le rôle de saint Benoît, l'histoire de son ordre, le rôle de D. Guéranger ; dans la seconde, *Pratique de la vie monastique*, il indique ce qui constitue le moine, la vie chrétienne, la vie de famille, la prière liturgique, le travail, la pénitence. Avant d'aborder les biographies monastiques, dont nous saluons avec joie la prochaine apparition, il était bon d'éclairer les esprits sur le caractère particulier de la famille bénédictine. Nous osons espérer que la brochure de D. Besse contribuera à réaliser ce but et qu'elle trouvera bientôt sa confirmation dans quelques biographies saillantes et variées d'illustres enfants de saint Benoît.

Le rythme du chant grégorien, rapport lu au Congrès de Malines par Dom Laurent JANSSENS, bénédictin de Maredsous (in-quarto, 46 col.).

PARMI les nombreuses notices bibliographiques qui ont déjà signalé cette brochure dans les organes de la presse, nous extrayons les lignes suivantes d'un long article que M. l'abbé Cras, curé de N.-D. au Sablon, musicien très distingué, y consacre dans le *Journal de Bruxelles* du 14 février.

« Le plus important rapport présenté au dernier Congrès de Malines, dans la section de musique sacrée, est sans contredit le rapport lu par Dom Laurent Janssens, bénédictin de Maredsous : il traite du rythme du chant gré-

Digitized by Google

gorien. Ce rapport vient d'être imprimé séparément dans une élégante brochure in-quarto ; sortie des presses de Poelman, à Gand; on peut se la procurer au prix d'un franc, à l'abbaye de Maredsous.

« Trop longtemps on a cru que le plain-chant était dépourvu de rythme; de cette absence de rythme découlaient, croyait-on, sa monotonie et la tristesse qu'il semblait devoir produire habituellement dans les âmes.

« Cette assertion ne peut plus se soutenir aujourd'hui, depuis les découvertes de Dom Pothier et de plusieurs autres musicologues célèbres. »

M. l'abbé Cras résume ensuite la thèse du rythme libre oratoire que l'auteur expose et défend dans ce rapport, et il termine par ces mots :

« Nous félicitons de tout cœur le docte bénédictin de son importante étude sur l'un des points les plus controversés du chant liturgique. Nous estimons que, grâce à lui, la question aura fait un pas immense. Aussi souhaitons-nous vivement que son ouvrage se trouve bientôt entre les mains de tous ceux qui s'intéressent à la restauration de la musique sacrée, non seulement en Belgique, mais aussi à l'étranger. »

Étude sur l'église de Tervueren au point de vue historique et archéologique, par Aug. Mertens. Bruxelles, Polleunis, 1891, 136 pp. In-8°.

MONSIEUR le curé de Tervueren a eu raison d'attirer l'attention de ceux auxquels est confiée la garde de nos monuments historiques en esquissant l'histoire de son intéressante église « monument qui nous rappelle à la fois la vie politique et la vie religieuse de nos ancêtres. Car telle est la vieille église, où huit siècles ont posé leur empreinte, et qui reste comme le dernier feuillet de l'histoire glorieuse et mouvementée du séjour de nos princes à Tervueren. Sa légende est celle du château ducal, dont elle partagea les destinées, les jours de splendeur et les désastres » (p. 80). On lira avec intérêt les nombreux détails historiques que l'auteur a réunis sur ce monument et qui en font une véritable histoire de Vure. Différentes vignettes permettent de s'orienter plus facilement dans le récit. Espérons que l'appel de M. Mertens ne sera pas le *vox clamantis in deserto* et que « l'église avec ses croix branlantes, ses pinacles brisés et son toit qui s'effondre » ne tardera pas à être l'objet d'une restauration digne de son passé et des souvenirs dont elle est la fidèle gardienne.

Le légat Pierre de Pavie, chanoine de Chartres, par Hipp. Delehaye, S. J. (Extrait de la *Revue des questions historiques*.) Paris, 1892.

CET article est le supplément du travail plus étendu publié l'an dernier par l'auteur et la rectification partielle d'une première idée émise sur la carrière du célèbre légat. L'auteur y discute l'opinion de M. Clerval sur les rapports de Pierre de Pavie avec l'Église de Chartres.

Digitized by Google

LETTRE ENCYCLIQUE DE LÉON XIII aux évêques, au clergé et aux catholiques de France.

LES préoccupations causées par le changement ministériel en France et par le mouvement révisionniste en Belgique ont empêché la presse d'accorder à la dernière encyclique de Léon XIII toute l'attention qu'elle méritait.

Et cependant il n'y a aucune exagération à affirmer que la lettre du 16 février 1892 figure parmi les plus importantes pages que l'Église doit à la plume intarissable du Pontife octogénaire. M. Melchior de Vogüé le proclamait naguère dans une intéressante étude sur Léon XIII. « Dans l'encyclique aux catholiques de France, disait le brillant académicien, le Pape a abordé les problèmes politiques avec autant de hardiesse doctrinale que de modération pratique (1). »

Ce qui nous engage à consacrer quelques lignes à ce document, c'est moins la direction politique qu'il trace aux conservateurs français, que l'enseignement doctrinal sur lequel le Saint Père appuie ses avis si sages et si éminemment opportuns.

On peut ramener à trois principales les questions traitées par Léon XIII dans cet écrit. La nécessité absolue d'unir toutes les forces en vue de conserver à la religion toute son action sociale ; l'urgence d'adhérer, dans ce but, à la forme de gouvernement qui régit en ce moment la France ; l'avantage considérable qu'offrent l'entente harmonieuse des deux pouvoirs et le maintien du Concordat.

Chacune de ces trois questions prête à des considérations d'un intérêt supérieur.

I.

L'exorde de la lettre pontificale résume les joies et les tristesses que la France a causées dans ces dernières années au cœur du Pon-

1. Nous tenons à faire nos réserves expresses sur la manière dont l'auteur envisage la question du pouvoir temporel.

Digitized by Google

tife. Mu par l'affection toute spéciale qu'il porte à la Fille aînée de l'Église, Léon XIII lui adresse une parole de pacification, au nom du Dieu de paix dont il est le représentant visible sur la terre.

Seule la religion crée le lien social solide, sans lequel il ne peut y avoir de paix stable. Telle est la thèse que le Pape développe dans cette première partie de sa lettre. En plusieurs occasions déjà, notamment dans les encycliques *Immortale Dei* et *Libertas præstantissimum*, Léon XIII avait insisté sur la mission sociale de la religion. Ici il s'étend sur cette démonstration avec une complaisance visible. Cette page sera désormais classique pour quiconque voudra rechercher la véritable base de la moralité.

La doctrine du Pape peut se ramener à cet argument. Le perfectionnement moral des familles et des individus est la fin principale de la société ; or, d'une part, sans la religion, base de toute morale, ce perfectionnement moral est impossible, et d'autre part, le catholicisme possédant la morale la plus pure, est plus apte que toute autre religion à seconder ce perfectionnement moral.

La majeure de cet argument mérite l'attention du lecteur. Léon XIII y condense en peu de mots la théorie chrétienne sur la genèse et les droits de la société civile. Voici ce passage.

« Quand diverses familles, sans renoncer aux droits et aux devoirs de la société domestique », — remarquez cette affirmation de la famille devançant l'État et conservant, dans l'État, ce que Dieu l'a faite — « s'unissent sous l'inspiration de la nature », — la vie sociale n'est pas le simple fruit d'un contrat arbitraire, c'est le fruit d'un instinct naturel dont l'auteur n'est autre que Dieu lui-même — « pour se constituer membres d'une autre famille plus vaste, appelée la société civile » — laquelle, étant une famille en quelque sorte supérieure, est plus qu'une simple délégation des familles particulières, mais un véritable corps, ayant ses droits propres, comme tel — « leur but n'est pas seulement d'y trouver le moyen de pourvoir à leur bien-être matériel » — chose que personne ne nie — « mais surtout d'y puiser le bienfait de leur perfectionnement moral. » On le voit, la société civile, telle que la comprend Léon XIII, est bien loin de n'être qu'un pouvoir purement financier et policier. La même notion élevée de l'État se retrouve en maints autres endroits des écrits du Souverain-Pontife.

Or, sans religion, point de morale et dès lors point de perfectionnement moral. Pour démontrer cette proposition capitale, le Pape fait l'analyse de la morale. Point de morale sans une dépendance de l'esprit à l'égard du vrai, et de la volonté à l'égard du bien. Or,

Digitized by Google

quelle est la vérité principale et essentielle, quelle est la bonté suprême, quel est l'auteur de nos facultés? Dieu, encore Dieu, toujours Dieu. Le lien qui unit l'homme à Dieu est donc aussi le lien de la moralité. Chercher à enlever Dieu à un peuple, c'est donc travailler à lui ravir sa moralité.

Cela étant, quelle religion sera le plus sûr appui de la moralité, sinon celle qui relie l'homme le plus intimement à Dieu : la religion catholique ? « Il est évident, dit le Saint-Père, que la religion catholique, par le fait même qu'elle est la vraie Église de JÉSUS-CHRIST possède plus que toute autre l'efficacité voulue pour régler la vie, dans la société comme dans l'individu. » Un exemple frappant s'offrait ici tout naturellement à la pensée de Léon XIII. Aussi l'éloge qu'il fait de l'ancienne France catholique, et même du dévouement des catholiques français d'aujourd'hui, est-il de nature à émouvoir profondément tout enfant de la France qui a le patriotisme bien placé.

La conclusion s'impose. Renoncer à son passé catholique, pour la France, c'est renoncer à sa grandeur. Dès lors, s'opposer par tous les moyens possibles à l'œuvre de déchristianisation qui poursuit ce but néfaste, doit être le mot d'ordre de tous les vrais Français. « Sur ce terrain ils ne peuvent se permettre ni indolence dans l'action, ni division de partis ; l'une accuserait une lâcheté indigne du chrétien, l'autre serait la cause d'une faiblesse désastreuse. »

Mais ici le Pape touche une objection. « On prétend, dit-il, que l'entente et la vigueur d'action inculquées aux catholiques pour la défense de leur foi, ont, comme secret mobile, bien moins la sauvegarde des intérêts religieux, que l'ambition de ménager à l'Église une domination politique sur l'État. » Calomnie aussi vieille que le christianisme. N'est-ce pas elle que les Juifs ont mise en avant pour faire condamner le Rédempteur et pour dénoncer les premiers chrétiens à la haine de l'empire romain ? Calomnie cent fois réfutée, et que cependant, au cours des siècles, les pouvoirs ombrageux ont cent fois reprise en sous-œuvre pour attirer sur l'Église et ses fidèles les vexations les plus iniques et souvent les plus cruelles.

Les incidents qui provoquèrent la chute du cabinet de Freycinet ont donné un à-propos tout particulier à ce passage de la lettre de Léon XIII. On sait le langage violent que M. Clémenceau, le leader de l'extrême-gauche, a tenu dans la séance du 18 février. Quand donc cessera-t-on d'abuser d'une arme aussi perfide ? Quand donc comprendra-t-on que l'Église poursuit un but bien autrement élevé que le triomphe d'un parti ? En Belgique comme en France nous som-

Digitized by Google

mes obsédés, hélas ! par une race d'hommes haineux et altiers qui s'obstinent à ne voir dans le catholicisme qu'une puissance insatiable, une rivale ambitieuse, dont le rêve intime est d'arriver à dominer seule dans le monde. A toute occasion, ils ont à la bouche des formules irritantes sur l'arrogance sacerdotale, sur les empiètements du clergé ; oui, le nom même de cléricaux qu'ils s'acharnent à donner aux catholiques n'est que l'expression odieuse de cette peur de la crosse qui les hante comme un spectre menaçant. Vraiment oui ! c'est bien de cela qu'il s'agit, à l'heure où tout l'édifice social se lézarde et chancelle. C'est bien alors qu'il importe d'abattre ou d'affaiblir la colonne séculaire qui en est le principal soutien (1).

Dès le début de son règne, Léon XIII s'est visiblement donné pour mission de réconcilier l'État avec l'Église en montrant que celle-ci ne lèse aucun des droits légitimes du premier. Sans doute l'Église est une société parfaite, supérieure, hiérarchiquement parlant, à la société civile ; nul ne l'a mieux montré que le Pape en maintes circonstances. Mais l'État, lui aussi, est une société parfaite et dès lors indépendante dans sa sphère propre. Cette indépendance, l'Église est plus soucieuse que personne de la sauvegarder. Son divin fondateur lui en a fait un précepte formel lorsqu'il a dit : « Rendez à César ce qui est à César. » Et puis elle comprend que le respect des droits du pouvoir civil est pour elle la meilleure garantie de ses propres droits, et que César sera plus disposé à « rendre à Dieu ce qui est à Dieu », quand l'autorité qui représente la majesté céleste s'incline loyalement devant son trône terrestre.

Or, César ne peut rendre à Dieu ce qui est à Dieu, sans reconnaître l'Église. De là cette compénétration intime des deux sociétés, distinctes cependant entre elles et parfaites l'une et l'autre. Mais de là aussi la résistance que fait à l'Église l'État oublieux de ce qu'il doit à Dieu. L'usurpatrice n'est donc pas celle qu'on se plaît à dénoncer comme telle à la défiance des peuples. L'Église porte ses regards trop

1. Ces lignes étaient écrites lorsque nous avons lu avec plaisir les mêmes idées exprimées par M. Leroy-Beaulieu dans la *Revue des deux mondes* (livraison de Mars). « Nos hommes d'État, nos législateurs, dit l'éminent écrivain, dupes des visions qui hantent leur cervelle et toujours obsédés par les spectres qui ont terrifié leur enfance, tournent le dos au péril et se mettent en garde contre les fantômes et les revenants.... Que tout cela semble mesquin et misérable en face des formidables problèmes qui se dressent devant nous ! Qui ne voit que ce n'est plus du côté de « Rome et des Jésuites » qu'est le péril ? Ceux qui frémissent encore à l'apparition d'une soutane ont beau se targuer d'être des hommes de progrès, ils ont beau s'affubler des noms de philosophes et de libres-penseurs, ils ne sont que des hommes du passé, momifiés dans des formules vieillies, captifs d'une tradition surannée. Ils n'ont ni l'intelligence, ni la force de se dégager des lisières de leur enfance et des préventions de leur éducation. Ce sont eux les rétrogrades, c'est l'anti-clérical, le mangeur de prêtres qui retarde sur le siècle. En craignant d'être dupes de l'Église, ils sont le jouet des préjugés d'un autre âge. » (Cité par le *Bien Public*.) Sous la plume d'un auteur plutôt sceptique, l'aveu n'en a que plus d'éloquence et de force.

Digitized by Google

haut pour les river aux horizons de ce monde. Mais l'État, fatigué d'une hiérarchie divinement établie et qui ne lui laisse, tout compté, que le second rang, tantôt s'attache si exclusivement aux intérêts matériels qu'il nie ceux de l'ordre moral et religieux, tantôt, s'il les reconnaît, il en ambitionne la garde exclusive, la conduite suprême, et cherchant à s'élever, même dans cette phère spirituelle, au-dessus de l'Église, il ne consent à voir en celle-ci qu'une corporation particulière, soumise partant à l'autorité supérieure du seul pouvoir public et universel.

Pour combattre cette attitude de l'État soit athée, soit libéral et usurpateur des droits de l'Église, il n'y a qu'un moyen : l'union de tous les catholiques et leur résistance légale aux ennemis de leur foi. Mais s'ils veulent obtenir ce résultat en France, il faut qu'ils fassent taire les querelles qui les divisent, en s'alliant sur le terrain commun des institutions qui gouvernent leur pays.

II.

Le problème était délicat. Léon XIII l'a posé avec une précision remarquable, et résolu avec une étonnante largeur doctrinale.

Le Pape commence par établir en fait que, dans le cours de ce siècle, la France a passé par divers systèmes de gouvernement : empires, monarchies, républiques. Puis il distingue nettement entre le terrain des abstractions et celui des faits.

Quelle est, en elle-même, la meilleure forme politique ? quelle est la meilleure forme politique pour tel peuple ? Voilà deux questions dont la solution peut dépendre des points de vue divers auxquels on se place, et dans lesquelles l'Église laisse à tout catholique la pleine liberté de son opinion.

Mais si, de ce domaine purement spéculatif, abstractif, on descend à la pratique, on se trouve, en fait, devant une forme gouvernementale déterminée. Tous les principes restent entiers ; on ne demande à personne d'en sacrifier aucun. Seulement, comme dit le Pape, « en s'incarnant dans les faits, ils y revêtent un caractère de contingence déterminé par le milieu où se produit leur application. »

D'où naissent les différentes formes gouvernementales qui régissent les différents peuples ? La réponse du Saint-Père mérite toute attention. Elle naît, dit-il, « de l'ensemble des circonstances historiques ou nationales, *mais toujours humaines*, qui font surgir dans une nation ses lois traditionnelles et même fondamentales ; et par celles-ci, se trouve déterminée telle forme particulière de gouvernement, telle base de transmission des pouvoirs suprêmes. »

Digitized by Google

Nous avons souligné les paroles *mais toujours humaines*, à cause de la grande portée qu'elles nous semblent avoir dans l'énoncé du problème. N'a-t-on pas, dans ces derniers temps, abusé des théories *du droit divin*, à propos des institutions gouvernementales concernant « la base de transmission des pouvoirs suprêmes » ? Nous en avions la conviction. Il nous semblait qu'on confondait le droit divin de l'autorité avec le droit de celui qui la représente, alors que le premier se déduit de l'institution divine de la société civile, et que le second dérive de la détermination humaine de telle ou telle forme de gouvernement. En somme, à bien prendre les choses, l'autorité est, de par elle-même, aussi divine dans une république que dans une monarchie ; c'est toujours cette autorité dont saint Paul a dit : « Il n'y a de pouvoir que de Dieu. »

Quelle devra donc être en pratique la conduite des catholiques vis-à-vis d'une forme de gouvernement établie ?

Il va sans dire que, d'abord, « tous les individus sont tenus d'accepter ces gouvernements, et de ne rien tenter pour les renverser ou en changer la forme. » L'histoire de l'Église est là pour en témoigner, et la doctrine des princes des apôtres le proclame hautement.

La révolution est donc une chose condamnable, illicite.

Mais, de ce que les catholiques doivent garder cette attitude pacifique, s'en suit-il que les formes de gouvernement soient de droit absolument immuables? Le problème devient plus brûlant. Léon XIII l'aborde franchement en posant le principe suivant : « Quelle que soit la forme des pouvoirs civils dans une nation, on ne peut la considérer comme tellement définitive, qu'elle doive demeurer immuable, fût-ce l'intention de ceux qui, à l'origine, l'ont déterminée. » La raison de cette assertion apparaîtra mieux dans la suite. Elle découle de cet autre principe, trop perdu de vue dans la question présente, que les formes gouvernementales existent non pour elles-mêmes, mais pour le bien des peuples. Leur raison d'être, on pourrait dire jusqu'à un certain point leur légitimité, se trouve dans l'harmonie qui existe entre elles et ce bien. Déjà saint Thomas avait dit : les rois sont pour les peuples et non les peuples pour les rois. Il y a donc entre les droits d'un prince à la couronne et les droits d'un propriétaire sur sa terre cette différence très importante que les prérogatives du roi sont établies pour le bien de la nation, tandis qu'une terre est pour l'usage de celui qui la possède.

Seule l'Église échappe aux vicissitudes qui résultent de ce prin-

Digitized by Google

cipe, parce que seule elle est directement établie par Dieu lui-même pour demeurer, jusqu'à la fin des temps, immuable dans la constitution sublime que son fondateur a su approprier d'avance et d'une manière parfaite aux besoins de tous les siècles. Et cette loi est si sacrée, que les prérogatives temporelles dont l'Église s'est vu providentiellement enrichir au cours des âges, en vue du plus libre exercice de sa mission, participent de son immutabilité, au point qu'elle n'a pas elle-même le pouvoir d'y renoncer. Par cette considération rattachée à une vérité d'un ordre supérieur, Léon XIII évite l'application qu'on eût pu faire au pouvoir temporel, du principe émis par lui sur la non-immutabilité des institutions politiques humaines.

Mais, si ces institutions sont par elles-mêmes sujettes à des changements, si les chrétiens ne peuvent rien tenter pour les accomplir, comment ces changements se produiront-ils? Ici le Pape arrive au cœur de la question. Sans exposer de combien de manières ces permutations peuvent s'opérer, Léon XIII s'attache à celles qu'il a directement en vue dans le but de légitimer la République française. « Ils succèdent parfois, dit-il, à des crises violentes, trop souvent sanglantes, au milieu desquelles les gouvernements préexistants disparaissent en fait. » Le Pape n'apprécie pas le caractère moral de ces crises. Elles peuvent être sans crime (comme l'absence d'autorité qui suivit l'abdication de Napoléon III); elles peuvent être — et ce sera plus souvent le cas — le fait d'une révolte coupable, telle que la grande Révolution. Pour le but de l'encyclique cette distinction n'était d'aucun secours. Léon XIII continue: « Voilà l'anarchie qui domine; bientôt l'ordre public est bouleversé jusque dans ses fondements. » C'est l'histoire de la France avant la dictature de Napoléon Ier, et récemment, quoique à un moindre degré, avant l'établissement du septennat. « Dès lors une *nécessité sociale* s'impose à la nation; elle doit sans retard pourvoir à elle-même. Comment n'aurait-elle pas le droit, et plus encore le devoir de se défendre contre un état de choses qui la trouble si profondément, et de rétablir la paix publique dans la tranquillité de l'ordre? » Ici nous avons le principe duquel va jaillir la légitimité d'un nouvel état de choses. C'est une application à la société de l'adage *corruptio unionis generatio alterius*. L'anarchie elle-même remet aux mains de la nation le droit primordial de se constituer, par la détermination d'un pouvoir, gardien de l'ordre et de la paix. Ce qu'on appelle ici *nation*, sera tantôt une assemblée nommée par le peuple avec mission de déterminer une forme gouvernementale stable, — telle était

Digitized by Google

le Congrès belge, telle encore l'Assemblée nationale au lendemain des revers de la France; tantôt un homme, comme Bonaparte, se faisant, avec le consentement au moins tacite de la nation, l'instrument providentiel de l'ordre à rétablir. « Or, continue le Pape, cette nécessité sociale justifie la création et l'existence des nouveaux gouvernements, quelque forme qu'ils prennent. » La société ne pouvant exister sans une autorité, elle la rétablit, et, bien que sous une autre forme, c'est toujours la même autorité qui demeure, c'est-à-dire, cette autorité dont Dieu, auteur de la société, a voulu que fût investi le pouvoir civil.

Une fois ce pont jeté, ce joint trouvé entre le premier état de choses et le nouveau, le difficile du problème est résolu. Les déductions qui suivent s'imposent d'elles-mêmes. Le pouvoir nouveau étant légitime, comme issu de la nécessité, le devoir de tous est de le reconnaître et de le soutenir. Et puisque le bien commun est la source de sa légitimité, on lui devra respect et dépendance, aussi longtemps que le bien commun l'exigera, « puisque ce bien est, après Dieu, dans la société la loi première et dernière. » Telle est la conduite de l'Église vis-à-vis des nouveaux gouvernements qui surgissent. Telle doit être celle des catholiques français vis-à-vis de la République « qui est le gouvernement actuel de leur nation ».

Avant d'aller plus loin dans l'analyse du document pontifical, qu'il nous soit permis de répondre à un doute qui pourrait surgir ici dans l'esprit du lecteur. Cette doctrine de la succession des formes de gouvernement ne consacre-t-elle pas trop le fait accompli? ne tient-elle pas trop peu compte, par exemple, des droits d'une famille régnante injustement dépossédée? Voici qu'une révolution renverse une dynastie. Après la crise et l'anarchie, la nation peut-elle indistinctement rétablir l'ordre sous la forme qu'elle veut, confier le pouvoir à qui elle veut, sans se soucier des droits que conserve la famille détrônée?

Évidemment Léon XIII a évité de traiter la question à ce point de vue, qui n'appartenait pas nécessairement à son sujet et présentait un caractère plus délicat. Pour légitimer le gouvernement issu de l'anarchie, il lui suffisait de montrer dans la *nécessité sociale* une raison supérieure qui donne à la nation le droit de se constituer un pouvoir, quel qu'il soit, le bien commun dominant alors tous les intérêts particuliers, même dynastiques.

Sans doute, *cæteris paribus*, au lendemain de la crise, la nation reste liée vis-à-vis de son ancien prince, que le fait brutal d'une révolte injuste n'a pu dépouiller de ses titres; cependant, le droit des

Digitized by Google

princes étant subordonné au bien des peuples, du moment que les efforts tentés pour réparer l'injure et la spoliation auraient pour effet de prolonger l'anarchie et peut-être d'empêcher le retour de l'ordre, la nécessité sociale l'emporte sur une obligation et un droit particuliers. C'est l'histoire du septennat.

Jusqu'où une dynastie ainsi dépossédée conserve-t-elle, malgré l'établissement légitime d'un autre gouvernement, ses droits à recouvrer le pouvoir, en cas d'une nouvelle vacance? C'est là une question trop complexe pour entrer dans le cadre restreint de ces pages. Il y a là à tenir compte de plusieurs facteurs, dont le moins important n'est pas la somme d'aspirations légitimes d'un peuple désireux d'orienter ses destinées dans une direction plus favorable à ses progrès ou mieux en rapport avec ses besoins nouveaux.

Mais revenons à l'encyclique du 16 février.

Restait au Saint-Père à triompher de la répugnance qu'inspire aux catholiques français l'esprit antichrétien de la troisième République. Pour y réussir, il pose une distinction fondamentale entre le *pouvoir constitué* et la *législation*. La distinction n'est pas neuve, elle n'est même pas subtile ; mais elle est posée avec une netteté, une vigueur qui dissiperont tous les doutes et toutes les hésitations. Loin de méconnaître le caractère inique des lois émanées du parti actuellement maître de la France, Léon XIII se plaint hautement des tendances impies qui inspirent les hommes du pouvoir. Mais, plus il dévoile ces tendances fatales, plus il proclame l'urgence de l'union de tous les catholiques, oui, de tous les honnêtes gens contre le despotisme sectaire des gouvernants d'aujourd'hui.

Ceux-ci semblent avoir senti combien cette partie de l'encyclique les frappait au cœur. Incapables de consulter des sentiments plus chrétiens, ils se sont obstinés dans le défi. En se présentant aux Chambres, le nouveau ministère Loubet n'a pas craint d'affirmer l'inséparabilité du *pouvoir constitué* d'avec telle *législation;* en d'autres mots, suivant la parole caractéristique prononcée ces derniers jours par un homme politique haut placé, l'inséparabilité de la *république* d'avec la *laïcisation*.

Libre à la franc-maçonnerie de concevoir ainsi son gouvernement. Quant à vouloir imposer cette interprétation de la forme républicaine aux catholiques français, c'est une prétention à la fois tyrannique et insensée. Personne ne s'y laissera tromper. La ruse de guerre est trop vieille. Nos libéraux belges n'ont-ils pas voulu, eux aussi, par un procédé similaire, sommer les catholiques de reconnaître une proclamation de droits naturels et non une transaction politique dans les quatre libertés qui sont la base de notre charte nationale ?

Digitized by Google

III.

Avant de terminer son encyclique, Léon XIII consacre quelques lignes au Concordat et aux rapports entre l'Église et l'État. Les récents débats au palais Bourbon et dans la presse doublent l'importance des conseils que le Pape y donne aux catholiques français.

Qu'est-ce que le Concordat? Quelle attitude prennent les ennemis de l'Église, quelle doit être la conduite des catholiques à son égard ? Voilà ce dont le Saint-Père traite en peu de mots dans cette partie de sa lettre. Remarquons la phrase dans laquelle il appelle le Concordat un pacte solennel et *bilatéral*. Cette dernière épithète sera désormais d'un grand poids dans la controverse théologique sur le caractère de ces traités, au point de vue de l'obligation qu'ils imposent de côté et d'autre. On sait les opinions contradictoires soutenues sur ce point par le cardinal Tarquini et le professeur Moulart. Le texte pontifical résout la question en faveur de ce dernier.

Par sa manière de démasquer la politique des francs-maçons concordataires, Léon XIII montre clairement que rien ne lui échappe des intentions secrètes qui guident les sectaires jusque dans leur modération affectée. Aussi le conseil qu'il donne aux catholiques d'abandonner à la sagesse du St-Siège la conduite de cette grave question, doit désormais rassurer jusqu'aux plus défiants.

Passant ensuite de la question spéciale du Concordat au principe plus général de la séparation de l'Église et de l'État, le Souverain-Pontife s'attache une fois de plus à montrer le caractère impie et les conséquences néfastes de ce principe. Citons la phrase principale de ce beau passage. « Dès que l'État refuse de donner à Dieu ce qui est à Dieu, il refuse par une conséquence nécessaire, de donner aux citoyens ce à quoi ils ont droit comme hommes ; car, qu'on le veuille ou non, les vrais droits de l'homme naissent précisément de ses devoirs envers Dieu. D'où il suit que l'État, en manquant, sous ce rapport, le but principal de son institution, aboutit en réalité à se renier lui-même, et à démentir ce qui est la raison de sa propre existence.» Comment ne pas entendre ici Lacordaire, dans son éloge d'O'Connell, proclamer en ces termes éloquents la dépendance intime qui relie les droits de l'homme à ceux de Dieu ? « Les droits de Dieu et de l'humanité sont conjoints ; les devoirs envers Dieu et les devoirs envers l'humanité ont été confondus dans la loi de l'Évangile aussi bien que dans la loi du Sinaï ; tout ce qui se fait pour ou contre Dieu se fait pour ou contre l'homme. Comme Dieu est persécuté nous le sommes aussi ; comme Dieu est délivré, nous le

Digitized by Google

sommes partiellement. » Comment ne pas se rappeller encore la belle définition que Bossuet donne du pouvoir civil dans son oraison funèbre de la reine d'Angleterre ? « Qu'y a-t-il de plus convenable à la puissance que de secourir la vertu ! à quoi la force doit-elle servir qu'à défendre la raison ? et pourquoi commandent les hommes, si ce n'est pour faire que Dieu soit obéi ? » Quant au démenti que l'État séparé de l'Église se donne fatalement à lui-même, il ne justifie que trop la défiance instinctive de tous les bons catholiques à l'égard d'un pouvoir public sans principe et sans doctrine.

De tout cela il suit que la séparation des deux pouvoirs est en elle-même un grand mal, une mesure extrême, à laquelle il n'est permis de recourir qu'en vue d'éviter un mal plus grand. Alors seulement elle est légitime ; alors seulement l'Église la tolère, non certes comme bonne en principe, mais comme « un état de choses, qui, pratiquement, n'est pas le pire de tous ».

Telle est la situation dans laquelle les événements de 1830 ont mis la Belgique. Situation issue alors de l'oppression protestante et d'un besoin universel de liberté ; mais qu'on ne peut assez déplorer en elle-même, dans un pays dont la population est pour l'immense majorité sincèrement catholique. L'expérience nous a montré que si une charte indifférente peut donner à l'Église, au prix d'efforts héroïques, 60 ans de paix et de prospérité relatives, elle n'en développe pas moins dans une mesure effrayante les doctrines impies, les mœurs licencieuses et les agitations populaires.

Et cependant, telle est la fascination de la liberté, même édifiée sans la reconnaissance des droits divins, qu'aujourd'hui, que la révision de la Constitution s'agite sous une majorité catholique plus nombreuse et plus dévouée que jamais, on doit se résigner à formuler en secret le désir de voir le nom de Dieu et de JÉSUS-CHRIST figurer au frontispice de notre charte nationale. La séparation de l'Église et de l'État, une fois proclamée, il semble presque impossible de revenir encore à une organisation chrétienne de la société.

Voilà le danger contre lequel Léon XIII veut prémunir les catholiques de France, d'autant qu'ils perdraient doublement à ce jeu. Outre qu'elle se verrait frustrée de ses avantages publics, l'Église ne recouvrerait la liberté privée que pour un temps, en attendant qu'on la mît hors du droit commun. Car, comme s'exprime le Pape, dans une sentence finale pleine de vigueur et de justesse : « Pour tout dire en un mot, l'idéal de ces hommes serait le retour au paganisme : *l'État ne reconnaît l'Église, qu'au jour où il lui plaît de la persécuter* ». Ce dernier mot emporte la pièce : il restera.

Digitized by Google

***

En terminant cet aperçu des doctrines contenues dans la dernière lettre du Pape au clergé et aux catholiques de France, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer le vœu de voir partout s'accentuer et se consommer l'union des forces conservatrices en vue d'une lutte énergique, sans trêve ni merci, contre l'athéisme au pouvoir. Il ne faudrait que le concours généreux de tous les dévouements pour produire une poussée irrésistible. Arrière donc les préoccupations de partis, les mesquines rivalités et ces rêves stériles d'un mieux ennemi du bien (1). Qu'on se groupe, qu'on s'organise, qu'on se compte; qu'on se multiplie pour éclairer l'opinion par des œuvres de propagande; et puis, au moment décisif, qu'on s'élance à l'assaut des urnes, pour la patrie, pour l'Église et pour Dieu !

Mais cette agitation, même victorieuse, demeurera à la surface, sans garantie pour l'avenir, sans fruits durables de salut, si le prêtre ne redevient auprès du peuple français ce que son caractère lui donne la mission d'être aujourd'hui comme autrefois : le maître de la jeunesse, l'organe de la charité, le guide des consciences, l'ami, le conseiller, le consolateur des familles; et, dociles à sa conduite, à ses inspirations, à ses exemples, si les catholiques français ne reprennent avec les traditions du foyer chrétien, le chemin de l'église et des sacrements.

Là est le véritable remède à la crise que la France traverse depuis un siècle. Si la Fille aînée de l'Église veut être digne de remplir le rôle que lui impose un si beau nom, il faut qu'elle redevienne un peuple qui croit et qui prie.

D. L. J.

1. Nous souhaitons tout succès à la ligue dont le vaillant comte de Mun vient de prendre l'initiative. Malgré les difficultés déjà survenues dans la constitution de cette œuvre de défense religieuse et nationale, espérons que le bon sens patriotique et le sentiment chrétien triompheront de tous les obstacles. Les monarchistes auxquels il répugne de revêtir les livrées républicaines, doivent considérer qu'en proclamant la mutabilité de la forme des pouvoirs publics, malgré « l'intention » contraire « de ceux qui, à l'origine, l'ont déterminée », Léon III ne légitime pas seulement le régime existant, mais reconnaît, au même titre, à ceux qui l'acceptent le droit de se réserver l'avenir.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR LE

VITA GERARDI BRONIENSIS.

IL a paru dans les dernières années sur les anciens documents de l'abbaye de Brogne différents travaux qui ont modifié sensiblement la chronologie fixée par Mabillon et par les *Acta Sanctorum*. Les faits les plus importants établis par ces auteurs étaient les suivants : Gérard, né vers la fin du IXe siècle (1), vers 890 (2), après avoir vécu quelque temps dans l'entourage du comte Bérenger de Namur, avait reçu du Ciel l'ordre de fonder une église à Brogne et d'y placer des reliques de saint Eugène. Lors d'une ambassade auprès de Robert, comte de Paris, il apprend que l'abbaye de St-Denis possédait les reliques de ce saint ; il s'y rend, mais on ne veut les lui donner que s'il consent à y prendre l'habit monastique. Le 2 juin 919, il dote l'église de Brogne auprès de laquelle il veut bâtir un monastère, et part pour Saint-Denis, où il se fait moine. Après avoir franchi les divers degrés qui mènent au sacerdoce, il est enfin ordonné prêtre par l'évêque Fulrade (927-928), revient à Brogne avec les reliques de saint Eugène et remplace les clercs ou chanoines qu'il y avait d'abord établis par des moines de Saint-Denis.

La découverte du *Translatio* ou *Virtutes S. Eugenii* (3), ouvrage écrit sur l'ordre de saint Gérard même, certainement après 928 (4), probablement entre 935 et 937 (5), permit de contrôler les assertions du *Vita Gerardi*. Les résultats auxquels arriva Schultze, le premier qui entreprit cet examen, furent les suivants : Gérard, né en 898 (6), commença en 913 la construction d'une église à Brogne, y transféra en 915 les reliques de saint Eugène, y bâtit un monastère, puis se fit moine, on ne sait où, mais certainement pas à Saint-Denis.

1. *Acta Sanctorum O. S. B.* Sæc. V, p. 249.
2. *Acta Sanctor.* T. II, octob., p. 225.
3. *Analecta Bollandiana*, t. III, pp. 29-57.
4. Holder-Egger ap. MG. SS. t. XV, 646.
5. *Forschungen zur deutschen Geschichte*, XXV, p. 271.
6. *Annal. Blandin.*, ap. MG. SS. V. 24.

Digitized by Google

Quant aux diplômes de Brogne, ils sont tous postérieurs à 1131 (1).

En publiant la continuation du *Translatio* d'après un manuscrit du séminaire de Namur, Dom G. Morin proposa une nouvelle chronologie (2). La translation s'était effectuée sous l'évêque Étienne de Liége, avant 920, le 18 août, donc pas plus tard que 919, puisqu'Étienne était mort le 19 mai. Ce n'était donc pas après le séjour de Gérard à Saint-Denis. Un an avant l'arrivée des reliques (3), Gérard bâtit à Brogne une église, en 918, et y plaça des *clerici* identifiés ici avec les *monachi* qu'on y trouve plus tard ; le *Translatio* ne fait aucune mention d'une substitution de clercs aux moines, et l'on constate d'ailleurs que l'*æditiuus Anselmus*, dont le *Translatio* (n. 9) parle dès 919, était moine. Gérard pourvut alors à leur subsistance *velut in scripto continetur* (n. 2), c'est-à-dire par le diplôme du 2 juin 919. Puis il part pour Deuil et Paris, obtient le 29 juillet des reliques de saint Eugène (4), et les dépose dans l'église de Brogne le 18 août. Le 27 août 921, il obtient de Charles-le-Simple, après son passage par la Lotharingie, un diplôme daté d'Aix-la-Chapelle. Le 18 décembre 923, Gérard figure comme abbé dans une transaction avec Walter, prêtre de Saint-Martin de Tours (5). Jusqu'en 931, silence complet; c'est donc pendant cet intervalle qu'on pourrait placer par conjecture son séjour à Saint-Denis (6).

M. Holder-Egger, dans les *Monumenta Germaniæ*, n'a pas cherché à résoudre toutes les difficultés que présente le *Vita Gerardi;* il admet les dates de 913 et de 914 données par les *Annales Blandinienses* comme celles de la construction de l'église de Brogne et de la translation des reliques (7). Dans le *Monasticon belge* (8), rejetant l'année 898 donnée par les *Annales Blandinienses* comme date de naissance de saint Gérard, j'ai rapporté la charte du 2 juin 919 à la fondation du monastère, et admis comme date probable de la translation, le 18 août 918. Quant aux *clerici* que Gérard avait placés à Brogne, je me ralliais au sentiment de Dom Morin et je les identifiais également avec les *monachi*. Quant au séjour de Gérard à Saint-Denis, je le regardais comme probléma-

1. W. Schultze, *Gerhard von Brogne und die Klosterreform in Niederlothringen und Flandern*, ap. *Forschungen*, XXV, 223-271.
2. *Analecta Bollandiana*, V, 385-395.
3. Translatio n. 8.
4. *Sermo de adventu S Eugenii*, ibid. V, 395.
5. *Gallia christ.*, t. XIV, Instr. col. 60.
6. *Anal. boll.*, V, 383-388.
7. *Mon. Germ.*, SS. XV, 647.
8. T. I, p. 30.

Digitized by Google

tique et je rejetais l'ordre chronologique du *Vita Gerardi*, c'est-à-dire un séjour antérieur à la Translation.

La question vient d'être de nouveau traitée par M. Ernest Sackur (1). Cet auteur rejette la date de 898 ou 899 comme date de naissance de Gérard (2) ; il admet l'année 914 comme date de la construction de l'église et 915 comme celle de la translation, reculant ainsi d'une année les indications des *Annales Blandinienses* et résout de la façon suivante les difficultés chronologiques résultant de l'opposition que Schultze supposait entre le *Vita* et le *Translatio*. « Dans le diplôme du 2 juin 919, Gérard déclare vouloir fonder un monastère et se faire moine. A cette époque, d'après les *Annales Blandinienses* 913, il existait à Brogne une collégiale et les reliques de saint Eugène se trouvaient déjà dans l'église. Gérard veut donc en même temps transformer la collégiale en monastère et se faire lui-même moine. Or les *Annal. Blandin.* rapportent en 918 : *Gerardus abbas monachus efficitur.* Les *Annales* sont en ce temps toujours d'une année en retard. En tenant compte de cette circonstance, elles concordent bien avec le diplôme. Gérard n'a pu se faire moine à Brogne avant 919, puisqu'il n'y avait pas encore de monastère et qu'en 920 ou 921, nous y trouvons encore des clercs. Cf. *Virtutes sancti Eugenii*, c. 16 : *Quadam tempestate Carolo rege ad Aquisgrani palacium properante*, c'est-à-dire vers 920 (3).... *Ubi suo more nequiter agentes, Dei sacerdotes deonestabant ibi manentes. Quo unus agens nequius ceteris, uni* SACERDOTUM... Donc Gérard doit s'être fait moine ailleurs en 919. Or, au point de vue chronologique, les indications du *Vita Gerardi*, concordent parfaitement avec les faits. *V. Gerardi*, c. 9 : *Anno igitur conversionis eius secundo Parisius ordinatur acolitus ab episcopo eiusdem urbis Theodulfo, a quo etiam ypodiaconus consecratur subsequente tertio, sub eius vero successore Furado ascendit gradum diaconi quarto. Anno autem nono sublimatus est sacerdotio ab ipsius Fulradi successore Adhelelmo.*

En d'autres termes, nous obtenons le tableau chronologique suivant :

Théodulphe	911-922,	2e ann.	de la conv.	de G.	920-921	acolythe.
		3e »	»	»	921-922	sous-diacre.
Fulrade	922-926,	4e »	»	»	922-923	diacre.
Adelelme	927-935,	9e »	»	»	927-928	prêtre.

Nous voyons par là combien le *Vita* est parfaitement renseigné

1. *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des elften Jahrhundert.* Halle, 1892, I. 366-368. Cf. 121-136.

2. P. 368.

3. Cf. MG. SS. XV, p. 650. n. 9.

Digitized by Google

aussi bien sur les années de chaque évêque que sur les détails de la vie de Gérard. L'entrée à Saint-Denis, suivant le diplôme et les *Annal. Bland.* s'est donc effectuée en 919-920. Le *Vita* place son ordination sacerdotale en 927-928 ; de même les *Annal. Bland.*, en retard d'un an, la placent en 926, ce qui confirme d'une manière éclatante la chronologie du *Vita*. La seule erreur de l'auteur est qu'il a combiné le récit déjà existant de la translation avec le séjour de Gérard à Saint-Denis (1). »

J'avoue que les calculs de M. Sackur sont de nature à lui rallier de nombreuses adhésions, d'autant plus qu'il revendique pour le *Vita Gerardi* une valeur qu'on commençait généralement à lui dénier. On remarquera que les *Annales Blandinienses* jouent un grand rôle dans ces calculs. Leur valeur est assurément moindre que celle des *Virtutes S. Eugenii*, puisqu'elles n'ont pu être rédigées avant 944, date de la réforme de Blandain, par Saint-Gérard et qu'elles sont probablement postérieures à cette date et à celle de la mort de Gérard. L'invraisemblance de la date de 898 comme année de sa naissance, et le fait qu'on doit reculer d'un an les autres événements de sa vie, autorisent à mettre quelque peu en doute leur exactitude historique en ce point. Je ne serais pas éloigné d'y voir un écho de la tradition, telle que nous la trouvons dans le *Vita Gerardi* écrit au milieu du XIe siècle, peut-être vers 1060, date du manuscrit d'où sont tirés les *Annales Blandinienses*. Toutefois nous devons reconnaître que ces données proviennent peut-être d'un codex plus ancien et qu'elles ont été écrites dans un milieu où l'on pouvait être bien renseigné. C'est donc aux *Virtutes S. Eugenii* qu'il faut surtout recourir pour établir l'origine de Brogne, car les anciens diplômes sont rares et falsifiés, et la vie primitive de saint Gérard perdue ou plutôt noyée dans des interpolations du milieu du XIe siècle. Suivons donc pas à pas le *Translatio* et extrayons-en les passages historiques ; on remarquera que l'auteur n'a pas toujours observé l'ordre chronologique, car il répète évidemment aux n°s 11 et 12 des faits relatifs à la construction qui devraient être placés au n° 2, ainsi que le donne le *Codex Namurcencis* décrit par Dom G. Morin (2).

Translatio N° 1 : Il existait à Brogne un oratoire dédié le 18 août par S. Lambert ; des trois autels celui du milieu était dédié à S. Pierre, celui de droite à N.-D., celui de gauche à S. Jean-Baptiste.

N° 2 : Au temps du roi Charles (893-929), Brogne appartenait à

1. Sackur, pp. 367-368.
2. *Anal. bolland.* v, 388.

Digitized by Google

un noble du nom de Gérard. Celui-ci « *cœpit cogitare qualiter in alodo jure sibi a progenitoribus concesso quantulumcumque extrueret cœnobium.* » Il songe à Brogne et « *permissu quoque patris sui amicorumque* (c'est-à-dire de ses proches) *fecit quod multo jam tempore mente compleverat et ad certum finem usque complevit.* » Si l'on admet la date de 913 ou 914 comme date de la construction de l'église de Brogne, il est évident que ce *multo jam tempore* force à reculer la naissance de S. Gérard au delà de 898.

N° 11 : L'année avant l'arrivée des reliques de S. Eugène, un prêtre, du nom d'Anselme, habitait une maison contigue à l'oratoire de Brogne et ne voulait pas s'en dessaisir pour y laisser construire la nouvelle église. Un jour il voit un dragon sortir du clocher, voler sur le toit de sa demeure et y vomir des flammes. Le lendemain sa demeure était consumée par le feu.

N° 12 : Aussitôt les ouvriers arrivent et jettent les fondements de l'église « *quæ hactenus in eodem fundata est loco* ». La construction marche vite ; pas une goutte de pluie ne tombe pendant que les murs s'élèvent. Cependant l'édifice ne fut achevé qu'après l'arrivée des reliques, car nous voyons qu'en mettant la dernière main au toit le charpentier perd l'équilibre et n'est sauvé que par l'intervention de S. Eugène, ce qui suppose l'établissement de son culte à Brogne [1]. Le *sacerdos loci Anselmus* est un prêtre attaché à l'oratoire de St-Pierre, peut-être le curé de Brogne.

N° 3 : Cependant Gérard désire enrichir son église de reliques. Il va à Deuil, et obtient de l'abbé Leutger une partie des reliques de S. Eugène.

N° 4 : Les moines de Saint-Denis lui en cèdent une autre partie.

N° 5 : Gérard les dépose à Couvin, où il les confie à la garde de deux moines, ses amis, et va solliciter de l'évêque de Liége, Étienne, la permission de les transférer à Brogne.

N° 7 : La permission accordée, les reliques sont transférées au milieu d'un immense concours de peuple ; l'archidiacre Adelelme y remplace l'évêque, et l'on dépose les reliques dans l'oratoire de St-Pierre, le 18 août. Le culte du saint se propage.

N° 8 : Des clercs envieux portent plainte à l'évêque.

N° 9 : Celui-ci ordonne à l'*ædituus Anselmus* de Brogne de venir au prochain synode avec la Passion du saint et en approuve le culte.

Quand eut lieu cette translation ? Sous le pontificat d'Étienne de

1. On peut en dire autant du miracle opéré en faveur de celui qui va chercher à Biesmerée des chariots pour transporter des matériaux (n. 13).

Digitized by Google

Liége (✠ 19 mai 920), donc pas après le 18 août 919. Mais comme dans le diplôme du 2 juin 919, il est question d'une donation faite au monastère de Brogne, ou plutôt au monastère des SSts-Pierre et *Eugène*, il faut admettre que les reliques s'y trouvaient déjà le 18 aout 918. Les *Annales Blandinienses* donnent la date de 914 (915 suivant M. Sackur). Je ne vois rien qui doive faire rejeter cette donnée. Mais dans ce cas, la construction du *cenobium* entreprise un an avant (*Translatio* n. 11), est celle de l'église et non celle de l'établissement des *clerici*, puisque ceux-ci ne furent établis que « *completo dicti loci ædificio* » (ib. n. 2), et dotés « *velut in scripto continetur* », c'est-à-dire dans la charte du 2 juin 919. Il n'y avait donc pas de *clerici* en 913 ou 914. Les reliques furent déposées dans l'oratoire de St-Pierre, c'est-à-dire dans l'ancienne chapelle dédiée par S. Lambert ; cet *oratorium* subsistait encore lors de la construction de la nouvelle église, puisque le prêtre qui en était chargé, Anselme, ne voulait pas céder sa maison contiguë à cet oratoire *(proxima sancto oratorio erat sacerdotis ædes)*, sur l'emplacement de laquelle *domus Dei debebatur construi et egregii antistitis corpus in ea reponi.* De tous temps il a existé deux églises à Brogne ; et l'église paroissiale actuelle, située à côté de l'ancienne abbatiale détruite, l'est probablement sur l'emplacement de l'ancien oratoire de St-Pierre.

N° 2 : L'édifice achevé, Gérard y place des *clerici* et les dote, comme en fait foi la charte conservée à Brogne « *Completo jam dicti loci aedificio delegavit ibidem clericos qui domino obsecundarent, juxta quantitatem alimoniae quam consequi potuissent, velut in scripto quod in eodem loco fore dinoscitur* ».

Que s'est-il passé entre l'arrivée des reliques et l'établissement d'un monastère, soit entre le 18 août 914 ou 915 et le 2 juin 919 ? L'approbation du culte de S. Eugène dans un synode diocésain et l'achèvement de l'église de Brogne. Quant à l'installation des *clerici*, elle eut lieu après l'achèvement de l'édifice, *completo aedificio.* Le 2 juin 919, il n'existait encore que l'*eclesia*, et Gérard déclare vouloir y construire un *monasterium.* L'établissement des moines est rattaché par les auteurs à la charte de 919 ; or cette charte, d'après les *Virtutes* est celle de la dotation des *clerici* établis par S. Gérard après l'achèvement de l'édifice.

Quels sont ces *clerici* et quel est ce *scriptum ?* Il importe d'abord de connaître la terminologie de l'auteur des *Virtutes.* Nous y trouvons donc des *multi alii fratres* avec lesquels Gérard va chercher les reliques à Couvin (n° 7), avant 920 le *sacerdos loci Anselmus* (n° 11), et *l'aedituus Anselmus* (n° 9), plus loin des *sacerdotes* qui

Digitized by Google

assistent à un miracle à Brogne (n° 18), en 920, 921 des *dei sacerdotes* maltraités par un soldat de l'armée de Charles le Simple et dont l'un nommé Anselme, *uni sacerdotum*, est blessé. Celui-ci est appelé *senior* et *sacerdos* (n° 20). En 928, lors de l'invasion du comte Boson, les *Virtutes* parlent de ceux qui « *voluerunt ... in fratrum ipsius loci manere domibus* » et de la procession des *fratres* qui vont à leur rencontre pour les en détourner. L'un d'eux blesse « *sanctam ferentem crucem Anselmum dei Antistitem* », sans doute le malheureux de 920-921, et en est peu après puni ; il n'est guéri qu'après le pardon obtenu « *a sacerdotibus illis* » (n° 22). Plus loin, il est question de « *Engeramnus presbiter qui adhuc in praescripto coenobio regi aeterno ... fideliter obsecundat* » (n° 25), certainement un moine ; les *psallentes fratres* (n° 28 et 32) sont également appelés *loci ipsius sacerdotes* (n° 28), *fratres Bronienses* (n° 32) ; après 937 nous trouvons de nouveau les *fratres* et parmi eux un Berengarius (n° 38). Plus loin, à propos d'un événement qui se passa « *tertio Kalendas Julii festivitate SS. Apostolorum dieque dominico* », ce qui peut se rapporter à l'une des années 917, 923, 928, 934, 945, 956, et que nous croyons devoir rattacher plutôt à 945, parce que cet appendice en suit un autre ajouté après 937 (n° 34), il est question d'une femme qui priait à la façon des moines lorsqu'ils font profession suivant la règle de S. Benoît (n° 39). Enfin, vers ce temps, paraît l'*abbas monasterii Bronienses ... cum fratribus* (n° 40). » De ces textes il résulte clairement que les *fratres* sont les mêmes que les *sacerdotes*, que le même *sacerdos Anselmus* de 928 (n° 22) est bien le même *sacerdos Anselmus* de 920-921 (n° 20). Par conséquent, si l'on admet avec M. Sackur, qu'en 920 ou 921 il n'y avait que des clercs à Brogne, puisqu'il y est seulement question des *Dei sacerdotes* et de *uni sacerdotum* [1] il faut en conclure qu'il y en avait encore en 928 (d'après n° 22), et comme la synonymie de *fratres* et de *sacerdotes* se poursuit jusqu'à la fin du *Translatio*, sauf qu'au (n° 40) il y est question d'un *abbas huius congregationis*, on pourrait aussi bien en déduire que les moines n'y vinrent que fort tard. « Quand donc faut-il voir à Brogne des moines dans les *fratres* ou *sacerdotes* du *coenobium?* Il est clair que si on les admet en 928, et personne, je crois, ne le contestera, il faut admettre que l'*Anselmus sacerdos* qui figure en 928, donc un moine, et qu'on retrouve également comme *sacerdos* de Brogne en 920-921, l'était également à cette dernière date. *L'Ingeramnus presbiter* du n° 25 l'était pour sûr. Pour ma part je suis porté à

1. P. 367.

Digitized by Google

croire, vu l'usage encore commun au Xe siècle de donner le nom de *clerici* aux moines [1], que les *clerici* établis par S. Gérard sont ceux qui dans la suite sont appelés *sacerdotes* et *fratres*, et qui évidemment, à un moment donné, doivent désigner les moines. Le *Translatio*, étant avant tout une œuvre d'édification dans laquelle les miracles jouent un rôle plus important que la chronologie, tait bien des faits que l'auteur suppose connus de Gérard et de ses moines. De plus il règne une certaine confusion dans le récit, et rien ne permet de préciser à quelle époque les moines ont été établis à Brogne, ni s'ils y ont remplacé une véritable communauté de clercs, rien qui indique d'où S. Gérard a tiré ses moines, quand, comment et où lui-même a pris l'habit monastique.

En résumé, on a commencé à bâtir une nouvelle église à Brogne un an avant la translation des reliques; cette translation s'est effectuée le 18 août, en 914, d'après les *Annales Blandinienses* suivis par Holder-Egger [2], en 915 suivant Schultze [3] et Sackur [4], mais pas plus tard que 918. L'édifice achevé, Gérard place des *clerici* qu'il dote suivant la teneur de l'écrit conservé à Brogne, ce qui semble se rapporter à la charte du 2 juin 919. A cette époque Gérard avait l'intention d'adjoindre un *monasterium* à l'église de Brogne, preuve qu'il n'y avait pas de vraie collégiale, puisqu'à cette époque une collégiale suppose un *monasterium* ou un *cenobium*, comme le dit le *Translatio* lui-même en parlant des *clerici* de Fosses (*ex monasterio sancti Foillani clericorum... turma* n° 7). Quand Gérard l'a-t-il fait? silence du *Translatio*. Si l'on admet qu'en 920 ou 921 il n'y avait que des clercs en en donnant pour preuve le terme de *sacerdotes* employé par l'auteur (n° 20), il faut, pour le même motif, ne pas les admettre en 928, car il n'est encore question que des *sacerdotes* (n° 21). Ou bien S. Gérard a établi aussitôt des moines désignés par le *Translatio* d'abord sous le titre de *clerici*, puis de *sacerdotes* et de *fratres*, et ce après le 2 juin 919, *completo edificio*, ou bien ces *clerici* ne formaient pas une véritable communauté, ce furent quelques clercs séculiers chargés de desservir l'église jusqu'au moment où un véritable monastère y fut organisé. En tout cas, le *Translatio* indique clairement que ces *clerici* n'existaient pas à Brogne avant l'arrivée des reliques, bien que l'auteur en raconte l'installation avant la translation des reliques. La présence de moines

1. Cf. Ducange, *Glossarium*, II, 392; Mabillon, *Annales bened.*, III, 517.
2. MG. SS. XV, 646.
3. *Forschungen*, XXV, 233.
4. *Die Cluniacenser*, p. 122, note 5.

Digitized by Google

à Brogne nous paraît attestée par le diplôme du 18 décembre 923 (1), où Gérard est désigné sous le nom d'abbé ; il serait difficile de ne voir en lui qu'un abbé laïque, alors que les *Annales Blandinienses* disent en 918 : *Gerardus abba monachus efficitur*. Le droit ecclésiastique exigeait que les abbés fussent prêtres ; mais la situation troublée du Xe siècle expliquerait suffisamment des exceptions.

Voyons maintenant les rapports des diplômes avec le *Vita Gerardi* et le *Translatio S. Eugenii*.

1° Le diplôme du 2 juin 919, publié sous différentes formes, ne l'a jamais été d'une manière complète. Nous le donnons en appendice sans toutefois en garantir l'authenticité, d'après un manuscrit du siècle dernier conservé à l'abbaye de Maredsous (Cod. 7.) et transcrit de 1711 à 1721 par Dom Eugène Massart, moine de Saint-Gérard. Le copiste l'a reproduit « *ex littera antiquissima et autentica in pergameno cui appensum fuerat sigillum, non erat tamen originale.* » (p. LXXIII.) Ce diplôme auquel le *Translatio* fait allusion (n° 2) constate simplement que Gérard, du consentement de son père Sancio, de son frère Wido et de ses proches, fait des donations à l'église de Brogne auprès de laquelle il veut bâtir un monastère; jusqu'ici ce diplôme a passé pour authentique et a été admis ou utilisé comme tel par Schultze (2), Heinemann (3), et Sackur (4). Bresslau est, je crois, le seul qui l'ait mis en suspicion (5). Si le doute vient uniquement de la présence du comte Bérenger, que nous retrouvons aussi dans le faux diplôme de Henri Ier (Sickel, DII. 43), on peut se rassurer, car ce Bérenger figure aussi dans le *Translatio* (n° 34) (6). De ce diplôme on ne peut malheureusement tirer de détail positif sur l'année précise de l'érection du monastère, ni sur le temps et l'endroit où Gérard embrassa la vie religieuse.

2° Le diplôme de 921 de Charles le Simple est une falsification faite à l'aide des *Virtutes S. Eugenii*. Le texte en est plus développé dans la copie de Dom Massart ; nous le reproduisons en appendice. D'après M. de Heinemann, ce diplôme a été composé après 935 et avant la fausse bulle d'Étienne VII qu'il place après 1038, pour le motif que la bulle parle de S. Paul comme patron de l'église de Brogne conjointement avec S. Pierre, ce qui n'a pu avoir lieu, dit-il,

1. *Gallia Christ.*, XIV, instr. 60.
2. *Forschungen*, XXV, p. 231.
3. *Die aelteren Diplome für das Kloster Brogne und die Abfassungszeit der Vita Gerardi* ap. *Neues Archiv.*, XV, 592.
4. P. 367.
5. *Neues Archiv.*, VIII, 596.
6. *Anal. boll.*, III, 54. Cf. MG. XV, 652.

Digitized by Google

que lors de la consécration de 1038 (1). Ce motif ne me paraît pas suffisant, car S. Pierre était le patron principal, et les documents qui nous restent de Brogne sont trop rares pour nous permettre de déterminer ce point secondaire. Toutefois l'accord du diplôme avec le *Vita Gerardi* prouve leur étroite parenté (2). S'il était possible de retrouver un fond authentique dans ce diplôme de 921, nous pourrions en déduire que Gérard n'était pas encore abbé, mais que le monastère était établi : *liceat memorato servo dei Gerardo atque abbati cui commendaverit regere supra dicti loci* (3).

3° Le diplôme de Henri l'Oiseleur du 5 avril 932 est rejeté comme apocryphe par Sickel (4). Le récit du voyage de saint Gérard à Rome semble basé sur la fausse bulle d'Étienne VII, et partant le diplôme est postérieur à 1038. Peut-être même est-il postérieur, s'il dépend, comme Sickel l'a montré, du diplôme donné en 1131 par l'évêque Alexandre de Liége (5).

4° Le diplôme d'Othon III du 27 décembre 986 est considéré comme falsifié par Heinemann qui ne précise pas l'époque de la falsification (6).

5° Celui de 992, du même empereur, interpolé à l'aide du *Vita Gerardi*, présente un fond authentique (7).

6° Nous donnons en appendice un diplôme du 30 avril 1051 de Henri III, mais il ne présente aucune particularité saillante pour la question qui nous occupe.

Le *Vita Gerardi*, composé sous l'abbé Gonther, repose sur un texte plus ancien qu'il est impossible de dégager de la biographie postérieure et sur les *Virtutes S. Eugenii*. Quelle est sa valeur intrinsèque? Schultze la combat fortement ; Sackur prend en partie sa défense. Selon lui, à part la méprise du récit de la translation mal à propos rattaché au séjour de Gérard à Saint-Denis, cet espace de 9 ans concorde bien avec ce que nous apprennent les *Annales Blandinienses*. Cette concordance et l'exactitude avec laquelle l'auteur du *Vita* parle des années de gouvernement des évêques de Paris, font croire qu'il a puisé à une source pure.

Il n'existe pas de motif bien fondé qui force à rejeter ces données ; la qualité d'abbé donnée à Gérard dans la charte de 923

1. D'après Martyrol. Bron. cf. *Analectes pour servir à l'hist. eccl. de Belgique*, XVIII, 316.
2. Cf. St. Bormans ap. *Bullet. de l'acad. royale de Belgique*, 2e série, t. XLVII, 272-295.
3. *Neues Archiv.*, XV, 593-594.
4. DH. 43, ap. DD. imp. et reg. I, 77-78.
5. Cf. *Neues Archiv.*, XV, 595.
6. *Ib.*, 594.
7. *Ib.*, 594.

Digitized by Google

n'exclut pas formellement son stage de formation à Saint-Denis ; peut-être celui-ci aurait-il été intermittent. Le voyage de Gérard à Rome a été rejeté pour le motif qu'il est tiré de la fausse bulle d'Étienne VII ; on a peut-être tort, car l'auteur a pu le connaître par une autre source. La seule conséquence logique à tirer de son récit est qu'il fait allusion à un document faux. L'auteur d'ailleurs parle des pierres apportées par Gérard lors de son voyage. A l'époque où il écrivait, la tradition pouvait encore être vivante ; en tout cas il ne pouvait tromper ceux qui devaient lire sa vie et qui connaissaient évidemment la provenance de ces pierres (1). Envisagé dans son ensemble le *Vita Gerardi* repose donc sur un fond historique, et l'on ne peut en rejeter légèrement tous les renseignements.

L'époque de sa composition, faussement reculée par Schultze dans la seconde moitié du XIIe siècle (2) et placée d'abord par Heinemann vers 1045 (3), l'a été récemment par ce dernier entre 1038, date de la consécration de l'église et 1119, époque où la descendance d'Arnoul le Grand s'éteignit avec Baudouin VII de Flandre (4), probablement peu après décembre 1038, du temps de l'abbé Gonther, sous lequel durent être falsifiés ou fabriqués le diplôme de 992 et la bulle d'Étienne VII (5).

L'abbatiat de Gonther ne peut être déterminé que par un document de 1070 dans lequel il figure (6) ; l'autorité de Fisen est trop faible pour dater son gouvernement de 1031 (7). Je suis porté à croire qu'il n'a pu commencer beaucoup avant 1050 ou 1051, car dans le rouleau des morts de Canigou (1050-1051) publié par M. Delisle, nous voyons les moines de Brogne solliciter des prières « *nostro patri defuncto Raginero abbati* » (8) ; il s'agit ici de l'abbé Reiner décédé le 15 juillet (9), une pareille demande suppose une mort encore récente. Selon toute probabilité le *Vita Gerardi* n'a pas été composé avant l'an 1050 (10). D. U. B.

1. *Vita* n. 30, ap. Mabillon, *Acta*, p. 275, MG. XV, 672.
2. *Forschungen*, XXV, p. 233, sqq.
3. SS. XV, 654.
4. *Vita*, 19, SS. XV, 669, *Neues Archiv.*, XV, 595.
5. *Ibid.*, XV, 596.
6. *Annales de la Soc. Archéol. de Namur*, V, 428.
7. *Flores eccles. Leod.*, p. 446.
8. *Rouleaux des morts*, n. 119, p. 107.
9. *Analectes*, XVIII, 330.
10. Dans les *Virtutes S. Eugenii* (n. 40 ap. *Analect. bolland.* v. 393-394), il est question d'un certain Dodon, frère d'Algise et fils d'Emma : ce doit être le même que celui du n. 17 (*ib.*, III, 41). Ils possédaient un bien sur les confins de Brogne, à Lesves, et Algise fit une donation au monastère de Saint-Gérard. Le monastère de Brogne augmenta plus tard ses biens à Lesves grâce à un échange avec l'abbaye de Florennes. Une charte du 16 février 1057 que nous

Digitized by Google

APPENDICES.

I.

Donation de saint Gérard à l'église de Brogne, 2 juin 919 (1).

Ille bene possidet res in seculo qui sibi de terrenis seu caducis comparat premia eterna. Quapropter ego in Dei nomine Gerardus cogitans de Dei timore et eterna bona retributione, dono consentientibus patre meo Santione et fratre meo Widone et ceteris parentibus meis quorum nomina vel signacula subtus tenentur inserta, aliquas res meas ad ecclesiam ubi cupio construere monasterium, et me ipsum in servitio omnipotentis Dei militaturum condonare, quæ est sita in pago laumacense in loco nuncupante Bronium super fluvium Bornon. Dono jus quod habeo in villa Romereis ; dono etiam in pago Ardennensi situm Manisiæ allodium quod est inter Revinium et Haibas et Fumacum, mansum indominicatum cum mansis aliis a manu nostra descendentibus, qui mansus debet in medio februario duos dies de bobus, in martio duos dies de bobus, de quindecim diebus aprilis unum diem de bobus, de aliis quindecim diebus ante primam, diem de bobus, post meridiem de manibus, in maio bonarium in cultura et quindecim diebus censum solvere ; in junio duos dies de bobus ; in julio tres dies falcis aut tres dies furcæ ; inter augustum et septembrem quindecim dies de falcis et duos bonarios unum de spelta et unum de avena ; in octobri unum et alium diem de bobus ; in festivitate vero sancti Martini usque in medio februario quindecim dies de manibus ; in medio maio septem dies de bobus ; in festivitate sancti Remigii totidem. Quisque quartarius horum mansorum debet in cultura viginti virgas longitudinis et quinque virgas latitudinis ; virga debet habere sedecim pedes et dimidium. Ante festum sancti Johannis debent culturæ a mansionariis versari et ante festum sancti Lamberti binari, anteque festum sancti Remigii seminari, et minime si ante hos dies fecerint lege debent emendare. Præterea dono molendinum unum et vennam indominicatam et a venna quæ adjacet vadis exeunt decem anguillæ et ab alia venna quæ adjacet Tiberti fossæ exeunt quindecim anguillæ et alia venna quæ subjacet quinque debet anguillas, et Trugeri insula quator debet denarios. Insuper notum facio omnibus veritatem diligentibus quod secundum hanc inscriptionem prætenduntur confinia præcincturæ

avons retrouvée récemment et qui se rapporte à l'échange conclu entre l'abbaye de Florennes et Otbert, *miles*, des biens que celui-ci possédait à Soulmes contre ceux que Florennes possédait à Lesves mentionne « silvula quæ jam diu concambiata Broniensi abbatie fuerat ». Cf. Roland, *Histoire généalogique de la Maison de Rumigny-Florennes*. Namur, 1891, pp. 34-35.

1. Le volume de Dom Massart d'où nous extrayons ces chartes porte le titre suivant : *Volume contenant les principaux privilèges et titres de l'abbaye de Saint-Gérard, comme aussy les principales difficultés survenues entre les illustrissimes et Rév. Evesques de Namur et les Religieux de la dite abbaye depuis l'incorporation à la mense épiscopale de Namur, avec plusieurs autres pièces curieuses décrites par Dom Eugène Massart*. In-fol. 1356 pp.

Digitized by Google

allodii Manisiæ quod tradidi sancti Petri et sancti Eugenii monasterio broniensi a loco quod vulgus Trugeri insulam appellat usque ad carectam quæ est sub taverna est aquæ medietas ad dictum monasterium pertinens, inde perducitur usque ad Tifontem, ab hinc usque ad lapidem qui est in quercu, et ab hinc usque ad Bernolfontem et usque ad vicum Mannisiæ et ab illo vico usque in Mosam, et a rivo Mannisiæ usque ad viam Covinii quæ est contra molendinum de Revinio est medietas aquæ ecclesiæ et medietas montis, sicut potest dolium plenum aquæ rectius insideri usque ad culturam quæ est contra Tiberti fossam a via Covinii quæ est contra molendinum de Revinio usque sub Trugeri insula ad lapidem ibi positum est nostra planities quæ est a Mosa ad montem supereminentem. Decima in omni genere et specie præfati allodii sicut prætensa est inscriptio in aquam et extra aquam et ubique ad ecclesiam prælibatam pertinet. Si quis autem deinceps, quod futurum esse non crediderim, si nosmetipsi (quod absit) aut ullus quilibet de heredibus, de postheredibus nostris, seu ulla quælibet extranea persona, quæ contra hanc donationem venire aut eam calumpniare præsumpserit, si se exin(de) non correxerit, a liminibus sanctæ Dei ecclesiæ excommunicatus et sequestratus appareat, insuper ante tribunal Christi, hac de causa, judicatum se cognoscat. Cum vero calumpniam intulerit, auri uncias triginta, argenti libras centum coactus exsolvet, et quod repetit nullo modo eum dicare pervaleat. Si præsens hæc donatio nostris et nobis rogantibus bonorum hominum manibus roborata, quorum nomina vel signacula subtus tenentur inserta stipulatione ūposita in æternum tempus maneat inconcussa.

Actum villa Brong publice quarto nonas junii anno ab incarnatione Domini 919 indictione 7ª anno Karoli 8° excellentissimi Regis. Signum Gerardi qui hanc donationem fieri rogavit manu propria roboravit, S. Santionis, S. Widonis filii ejus qui hanc donationem laudaverunt et manu propria roboraverunt, S. Teoderici, S. Berulfi, S. Manonis, Signum Berengarii comitis Namurcensis, S. Germanni, S. Stephani Leodiensis Episcopi, S. Vodonis, S. Gisleni, Signum Ramuardi, S. Helberti, Signum Wandelgeri. Ego Ontherus presbiter et cancellarius scripsi et subscripsi.

(MS. de Dom Massart, pp. LXX-LXXIII),
d'après copie sur parchemin.

II.

Diplôme de Charles le Simple.
27 août 914.

Karolus divina propitiante clementia Rex Francorum. Si nostrorum fidelium petitiones benigne suscipimus, eorum propensius animos ad nostram fidelitatem invitamus. Quapropter notum sit omnibus sanctae Dei ecclesiae fidelibus et nostris, praesentibus atque futuris quia adeuntes nostram serenitatem comites venerabiles Hagano et Ermenfridus adduxerunt secum

Digitized by Google

virum venerabilem servum Dei Gerardum qui Bronium monasterium in pago lomacensi super ripam Bornon situm, ubi Pipinus filius Anssigisi jussit oratoriolum extrui suis fidelibus et beatissimum Lambertum Tongrensem episcopum pia petitione fecit dedicare in honore perpetuae virginis Mariae sanctique Johannis Baptistae atque clavigeri christi et Apostolorum principis Petri restruxit et amplificavit in melius. Completo itaque jam dicti loci aedificio adiit vir Dei parisiense territorium ad monasterium sanctorum martyrum Dionisii sociorumque ejus impetravit quod diu desideravit thesaurum egregii scillicet martyris Eugenii Toletanae sedis episcopi corpus nobilissimum cum aliorum multorum pignoribus sanctorum cum magnae exultationis (sic) asportabat ad jamdictum locum, humiliter sunt deprecati jam dicti fideles nostri quod pro Dei amore et reverentia ipsius sancti loci, ut sicut antecessores nostri, Reges videlicet Francorum et Germanorum monasteria antiquitus fideles sanctae Dei ecclesiae constructa tranquillitatemque servorum Dei cum abbatibus suis semper sub plenissima defensione et immunitatis tuitione concesserunt et per preceptum firmaverunt, praefatum monasterium nostra quoque confirmaremus auctoritate. Quorum petitioni libenter adquievimus et ita in omnibus concessimus atque per hoc nostrum praeceptum confirmavimus. Praecipientes ergo jubemus ut nullus Episcopus neque judex publicus nec quilibet ex judiciaria potestate in ecclesiam (s) aut loca vel agros seu reliquas possessiones memorati monasterii quas moderno tempore infra ditionem regni nostri juste et rationabiliter possidet vel ea quae deinceps in jure ipsius loci voluerit a catolicis viris divina pietas augeri, aut causas audiendas vel praeda aut tributa exigenda vel mansiones aut silvas vel paradas faciendas aut fidejussores tollendos aut homines ejusdem monasterii tam ingenuos quam servos super terram ipsius commanentes injuste distringendos nec ullas redibitiones aut illicitas occasiones requirendas nostris et futuris temporibus ingredi audeat vel ea quae supra memorata sunt penitus exigere praesumat. Item ob amorem Dei et reverentiam supradictorum sanctorum propter stabilitatem jam dicti locelli statuimus atque jubemus ut nullus christianus laicus neque clericus praesumat in circuitu jam dicti loci monasterii in villa Bronio neque in aliis quae prope sunt monasterii unde homines ibi commorantes propter remedium animarum suarum in jam dicto loculo ex foliis debent herbergare nec in mansiones neque in arenas vel prata audeat caballos suos repascere vel ullum hominem neque faeminam aut pecora vel caballos ibi per potestatem sine licentia ibi Deo servientium (1) adprehendere praesumat, sed liceat memorato servo Dei Gerardo atque abbati cui commendaverit regere supradicti loci suisque successoribus res praedicti monasterii sub immunitatis nostrae defensione quieto ordine possidere. Obnixe denique omnes successores nostros istius regni futuros obsecro ut quod salubri et necessaria devotione ob Dei amorem et supradictorum

1. *Cod.* servientibus.

Digitized by Google

sanctorum ad animarum salvationem egimus, inviolabiliter perpetim observare procurent. Sciat vero qui hujus preceptum propter Dei amorem sanctorumque ejus observaverit mercedem aeternae beatitudinis propter suam diligentiam recepturum et si in hoc pietatis opere nostrae institutionis (quod absit) iniqua saeculi cupiditate seu alicujus pravi consiliatoris hortatu fecerint, se ante tribunal Domini nostri JESU CHRISTI in die terribilis et justi examinis ejus in conspectu sanctae et intemeratae ac semper virginis Genitricis ejusdem Dei omnipotentis omniumque virtutum coelestium sanctique Johannis praecursoris Domini atque apostolorum principis Petri et aliorum sanctorum quorum pignora de multis locis ibi sunt adunata incurrat offensam et eorum societate privatus et daemonum contuberniis indissociabiliter maneat conjunctus, et si ille praevaricator sacrilegus contumax emendare legaliter noluerit ad thesaurum Regis duodecim libras de auro donet (1) et ad locum jam dictum triginta pondera de argento persolvat, et si hoc facere noluerit, per justitiam regalem aut se redimat aut de vita componat. Hoc praeceptum pro aeterna remuneratione praedicto monasterio fieri jussimus, propter quod imperamus ut res quae a praefato Gerardo ad sanctum locum donatae sunt, vel ea quae deinceps a fidelibus christianis eidem conlatae fuerint cum tranquillitate perfecta firmiter habeant, teneant et possideant et pro salute nostra atque stabilitate totius regni jugiter Domini misericordiam exorent. Ideo hoc praeceptum ut verius credatur et attentius observetur manu firmare studuimus propria et annulo nostro subtus sigillare praecepimus.

Signum Karoli Regis gloriosissimi.

Notarius vice Rotgeri archiepiscopi recognovit. Datum 5° kal. septemb. indic. II^a a° 28 regnante Karolo Rege glorioso, redintegrante 24, largiore vero hereditate et actum Aquisgrani in palatio A° ab incarnatione Domini 914.

(Ms. de Dom Massart, pp. 1-7.)

III.

Diplôme de l'empereur Henri III
30 avril 1051.

Henricus divina favente clementia romanorum imperator augustus. Omnibus Christi nostrisque fidelibus tam futuris quam praesentibus notum esse volumus qualiter nos pro remedio animae genitoris nostri felicis memoriae Conradi imperatoris augusti nostraeque genitricis Hyliae simulque meæ mercatum, thelonium, districtum caeteraque omnia ad haec juste legaliterque pertinentia omnis hebdomadae quarta feria et in dedicatione ecclesiae tribus diebus in villa broniensi et in pago lomacensi et in comitatu Adalberti comitis sita ad usum fratrum Deo inibi sanctoque Petro et Eugenio omnibusque sanctis sub regula sancti Benedicti diu noctuque servientium nostra

1. *Cod.* Donat.

Digitized by Google

imperiali auctoritate concessimus atque in perpetuum tradidimus, ea videlicet ratione ut si quis illuc venientibus aut ibi negotiantibus vel inde redeuntibus injuste calumniam faciat nostrum bannum persolvat, et si aliquis fratribus supradictis ista substraxerit, ad supremi Dei maledictionem sanctique Petri et Eugenii simulque omnium sanctorum incurrat, et ut hoc idem mercatum in villa praescripta ne amplius inibi habeatur, nostra imperiali auctoritate et potestate modis omnibus interdicimus, et ut haec nostra imperialis concessio atque traditio stabilis et inconcussa omni permaneat aevo, hanc paginam descriptam manu propria ut subtus videtur corroborantes, sigilli nostri impressione jussimus insigniri.

Signum Domini Henrici tertii Regis... secundi Romanorum imperatoris augusti... Cancellarii vice. Data II kal. Maii indictione V a° dominicae incarnationis 1051, a^c autem Domini Henrici tertii Regis 2°, imperatoris ejus ordinatione 23°, regni vero 12° imperii V°. Actum Nertu (?) feliciter Amen.

(MS. de Dom Massart, pp. 22-23.)

Digitized by Google

ITORIA

UN NOUVEAU MOT LATIN,

D'APRÈS UN DISCOURS INÉDIT DE SAINT AUGUSTIN.

PARMI les manuscrits liturgiques de Silos acquis par le Musée Britannique, se trouve un vieux missel, ou plutôt des fragments de missel du XIe siècle, qui vont de la fête espagnole de la Vierge (18 décembre) à celle de l'Ascension. C'est le codex Additionnel 30844.

Entre autres particularités, on y remarque après l'évangile des principales solennités un sermon faisant partie intégrante des formules de la messe. Cette idée de faire lire au peuple un discours rédigé d'avance et destiné à revenir chaque année peut paraître à notre point de vue actuel quelque peu étrange. Pourtant, elle n'était peut-être pas si mauvaise : et pourvu, bien entendu, que le choix de la pièce ait été fait d'une façon intelligente, m'est avis qu'on ne perdrait rien à la voir de temps en temps appliquée, même de nos jours.

Le missel espagnol satisfait généralement à cette condition : la plupart des sermons qu'il renferme sont intéressants à différents points de vue. Je n'ai à m'occuper ici que d'un seul : celui qui est inséré dans la messe de l'Ascension fol. 158^v-162^v. Il commence par les mots : *Ascensionem domini celebramus, fratres carissimi*, et se termine ainsi : *Si inriserunt iudaei in ligno pendentem, non contemnant christiani in caelo regnantem.*

Comme tous ceux du même recueil, il ne porte ni nom d'auteur, ni d'autre titre que ces deux mots *Item sermo.* Cependant on ne tarde pas à s'apercevoir que certaines phrases ressemblent d'une façon frappante à ce qu'on est habitué à rencontrer dans les sermons de saint Augustin. En effet, en comparant notre discours avec le cinquième sermon de ce dernier pour la même fête (Migne, 38, 1218), on constate un parallélisme de pensées et d'expressions qui ne peut guères s'expliquer que par l'hypothèse d'un seul et même auteur.

Je n'ai pas l'intention de donner ici le texte intégral de la pièce,

Digitized by Google

assez défectueuse d'ailleurs dans le manuscrit probablement unique qui nous l'a conservée (1). Mais il sera indispensable de mettre sous les yeux du lecteur les passages qui trahissent davantage le génie d'Augustin, en les comparant, quand il y a lieu, avec le sermon parallèle de l'édition bénédictine.

En voici quelques-uns :

« Pertinet ad curam nostram commendare caritati vestræ quod nobis ipse maxime commendare dignatus est.

— Quid hoc est, fratres, quid sibi vult de iustitia? Hoc est, Quia ad Patrem vado, et iam non videbitis me. Haec quare, nisi quia non videndo credidistis, credendo iusti estis? Si enim videtis, quid creditis? Nonne stultum est modo dicere, Credo istam basilicam, credo istum solem, credo esse hoc caelum? Hoc non credis, sed vides. Vis dico tibi quid credas? Crede in Deum, quia non vides eum ; et sic crede in Deum, quasi visurus sis eum. Crede quod non vides, ut merearis videre quod credis.

— Iam ergo quum iturus esset, discipuli ad illum dicunt, Domine dic nobis si hoc tempore praesentaberis, quando restitues regnum Israel?... Quid ergo interrogaverunt? Si hoc tempore praesentaberis, aut quando regnum Israel (2)?

— Illud est regnum de quo dicimus, Adveniat regnum tuum. Interrogaverunt eum de tempore. Quis autem nolit scire diem iudicii quando veniet Dominus, quando stabunt ad dexteram quibus dicturus est, Venite benedicti Patris mei, percipite regnum etc.

— Quod regnum? De quo dicimus, Veniat regnum tuum. Quod regnum? De quo audituri sunt ad dexteram positi, Venite benedicti Patris mei, percipite regnum, etc. (Serm. 265, n. 3).

— Quibus dixit, Non est vestrum? Petro et Johanni, Jacobo et Andreae, et ceteris sanctis discipulis. Dixit Christus, Non est vestrum : et homines huius temporis dicunt, Nostrum est.

— Audiamus quid dixit ipse Dominus. Quibus? Petro, Joanni, Andreae, Jacobo, ceteris tantis et talibus, tam dignis... Dicitur Petro, Non est vestrum : et dicis tu, Meum est (Ibid. n. 4).

— Et accipietis Spiritum sanctum supervenientem in vobis. Ipse dies celebratur ad decem dies.

— Decem diebus ibi factis misit Spiritum sanctum. Ipse est solemnis futurus Pentecostes (Ibid. n. 8).

— Eritis mihi testes in Jerusalem, primo ibi ubi sum occisus.

— Eritis mihi testes. Ubi? In Jerusalem, ubi occisus sum (Ibid. n. 6).

— Sicut pater tuus quum morere-

— Fratres, pro magno audiri solent

1. Elle figure bien aussi dans le curieux Homéliaire wisigothique (Cod. Brit. Addit. 30853) qui a déjà fourni le sermon sur sainte Eulalie publié en septembre 1891 dans la *Revue Bénédictine* : mais elle y est raccourcie de plus de la moitié, et l'on n'y retrouve plus les particularités intéressantes dont il sera question tout à l'heure.

2. Act., I, 7. C'est la version suivie par saint Augustin, serm. 265, n. 3-4.

Digitized by Google

tur aliqua tibi commendaret, maxime retineres corde, quae ab eius ore ultima audires, et diceres : Haec mihi commendavit pater meus : ista verba mihi novissima dixit : post istam vocem nihil ex ore eius audivi : cum his syllabis animam amisit : faciam quod iussit, quia ista mihi novissima præmandavit. Et modo, fratres mei, novissima verba Domini nostri JESU CHRISTI audivimus Ecclesiae catholicae commendantis, Eritis mihi testes, etc.

— Sileant fluctus haereticorum. Non sibi faciant per angulos partes. Totum ecce nobis dimisit, qui totum suo sanguine reparavit. Magna est possessio, quia tantum est pretium.

verba novissima parentis ituri in sepulcrum, et contemnuntur Domini verba novissima ascendentis in cœlum ? Existimemus Dominum nostrum testamentum scripsisse, et in testamento suo novissima verba posuisse... Agite, fratres, testamentum scripsit Dominus, novissima verba posuit (Ibid. n. 7).

— Sileat humana praesumtio... Sileant partes, totum audiamus. Dicit unus ex uno angulo, Ecce hic est : alius ex alio angulo, Non, sed ecce hic est. Tu, Domine, dic : tu assere quam redemisti... Non pro hoc tantum pretium dedisti, ut hoc solum emeres (n. 6).

***

Les citations qui précèdent n'ont d'autre but que de justifier aux yeux des connaisseurs l'attribution à saint Augustin du discours inédit du missel de Silos.

Voici maintenant les passages que vise spécialement le titre de cet article, c'est-à-dire ceux qui nous font connaître le mot *Itoria*.

Vers le milieu :

« Loquebatur cum discipulis suis ascensurus. Videamus qualia illis reliquit, sicut dici solet, ITORIA. Humanae conditionis est quod dico, ut quando ab amicis amici deducuntur, quando ille qui deducitur discedere coeperit, quia necesse est ut relinquat in animo diligentium se nonnullam tristitiam, dat eis aliquid pecuniae, unde illis eadem dies, sicut dicitur, bene sit, id est, unde convivent, simul laetentur et iucundentur. Et haec quantulacumque pecunia quae datur, hilari nomine ITORIA nuncupatur. Quid dimisit Dominus Ihesus discipulis suis ? Eiate, adtendite, quia ITORIA illa non solum illos inebriavit, sed ad nos usque manebit ».

Un peu plus loin :

« Eritis mihi testes in Ierusalem. Primo ibi, ubi sum occisus, ibi ero gloriosus. In Ierusalem. Et in totam Iudaeam et Samariam. Et adhuc parum est. Et usque in totam terram. O ITORIA ! Bibite, ructate, etc.

***

Digitized by Google

Il suffira aux philologues de profession d'avoir ces textes sous les yeux pour en tirer les conclusions qu'ils jugeront convenables. Mais comme ces pages ne sont pas écrites pour eux seuls, on me permettra d'ajouter quelques courtes explications en faveur des profanes.

Dans les deux passages cités en dernier lieu, saint Augustin répète jusqu'à quatre fois le mot *Itoria*, jusqu'ici inconnu, semble-t-il, même, aux lexicographes les plus complets.

Voici à propos de quoi. Parlant du dernier entretien du Sauveur avec ses disciples avant son ascension, il s'exprime ainsi : « Voyons « quels *Itoria*, comme on dit, il leur a laissés. Ce à quoi je fais ici « allusion est d'un usage fréquent dans le commerce habituel de la « vie. Quand des amis donnent un pas de conduite à un ami, comme « le départ de celui qu'on a ainsi accompagné ne peut manquer de « laisser une certaine impression de tristesse dans les cœurs de « ceux qui l'aiment, il leur donne de l'argent pour que ce jour-là, « comme on dit, aille bien pour eux, c'est-à-dire, pour qu'ils se réga- « lent et se réjouissent ensemble. Et cette petite somme d'argent « qu'on donne ainsi, s'appelle d'un nom joyeux, *Itoria*. »

Appliquant alors le mot à la situation du Sauveur vis à vis de ses disciples, Augustin continue en ces termes :

« Qu'est-ce que le Seigneur JÉSUS a laissé à ses disciples ? Allons, « faites attention que cette *Itoria* ne les a pas remplis eux seuls, « d'une sainte ivresse, mais, nous aussi, nous y aurons notre part. »

Cette *Itoria* du Seigneur, c'est pour l'orateur la promesse faite par JÉSUS à ses apôtres que son Église s'étendrait de Jérusalem à toute la Judée et à la Samarie, et jusqu'aux extrémités de l'univers. A peine a-t-il rappelé le texte de cette promesse, que revenant à son idée favorite, le saint Docteur s'écrie dans un de ces élans d'enthousiasme qui lui sont familiers : « O la magnifique *Itoria !* Buvez « donc, et exhalez ce que vous avez bu. *O itoria ! bibite, ructate.* »

Quelques mots encore sur la forme grammaticale et l'étymologie du nouveau mot.

Dans les passages cités plus haut, il figure d'abord au neutre pluriel, *qualia reliquit itoria*. Bientôt après, nous le trouvons au féminin singulier, *Itoria illa illos inebriavit*. Nous avons donc ici, moins un substantif proprement dit, qu'un de ces adjectifs employés substantivement, dont le genre et le nombre varie suivant la nature du substantif sous-entendu.

Digitized by Google

Par exemple, dans le second cas, le substantif sous-entendu est évidemment *pecunia ;* dans le premier, quelque chose d'indéfini, l'ensemble des objets auxquels peut convenir l'épithète en question, *Itorius, a, um.*

Quant à l'étymologie du mot lui-même, après le luxe de détails fournis par saint Augustin, il n'y a guères moyen de s'égarer. *Itoria* vient du verbe *eo*, par *itor*, substantif inusité au simple, mais qui est entré dans la formation du composé *praetor* (prae-itor). Nombre de mots latins ont une dérivation analogue : un radical en *tor* qui signifie l'agent, avec la terminaison *ius*, exprimant ce qui sert à l'agent. Pour en citer quelques-uns, *mutatorius* vient de *mutator*, *viatorius*, de *viator*, *natatorius* de *natator*, *liquatorium* de *liquator*, *coenatorius* de *coenator*, etc. Enfin, notre mot *itoria* lui-même se retrouve dans le composé *transitorius, a, um*, (qui sert de passage).

Qu'il me soit permis, en terminant, d'exprimer le vœu que notre discours inédit sur l'Ascension, remis en bon état par des mains habiles, puisse bientôt trouver place dans l'édition des sermons de saint Augustin que préparent en ce moment les savants de l'Académie de Vienne.

D. G. M.

Digitized by Google

L'ÉGLISE AU CHILI.

(SUITE.)

DANS notre dernier article nous avons fait passer devant les yeux du lecteur la longue série des démêlés entre l'Eglise et l'Etat au Chili, depuis le début de ce siècle. Ce n'est là qu'un côté de la question, celui que l'on pourrait nommer le côté officiel. Il faut y ajouter un coup d'œil sur la vie intérieure de l'Eglise, l'esprit qui anime ses enfants du Chili, le développement de ses missions, et de ses ordres religieux, en un mot, sur ces mille détails sans lesquels il est impossible de se rendre un compte exact de la situation religieuse d'un pays. Après les vues d'ensemble, venons-en aux aperçus spéciaux, et adoptons comme plan, dans la course rapide que nous ferons, la division diocésaine du pays.

Le Chili a quatre diocèses,dont deux remontent au seizième siècle et les deux autres sont de création récente. C'est un de ces derniers, le diocèse de San Carlos d'Ancud,que l'européen rencontre en premier lieu en arrivant au Chili. Il comprend les provinces les plus méridionales du pays : le territoire de Magellan, qui est fort peu habité, la province de Chiloé, grande île faisant suite au continent et environnée d'une infinité d'îles de petite dimension, celle de Llanquihué, habitée en grande partie par des émigrés allemands, et enfin la province de Valdivia qui s'étend jusqu'au centre de la fameuse région des Araucaniens et est surtout peuplée de ces fiers indigènes.

On le voit, le diocèse d'Ancud est l'un des plus difficiles à gouverner de tout le Chili,tant à cause de son immense étendue de 500 lieues de long que par la variété de ses habitants. Ajoutez à ces circonstances l'extrême pénurie de prêtres, et l'on comprendra sans peine que sans l'intervention des religieux et surtout des Récollets, des Capucins et des Jésuites, qui rivalisent de zèle sur plusieurs points de ces contrées, il serait impossible de donner satisfaction aux besoins religieux les plus impérieux des populations.

Le diocèse d'Ancud, y compris l'évêque dominicain, Mgr Lucero, et les chanoines de sa cathédrale, ne compte aujourd'hui qu'une

Digitized by Google

quarantaine de prêtres séculiers, répandus sur quinze paroisses. Heureusement, ce nombre tend à s'accroître, grâce surtout aux efforts des PP. Jésuites allemands de Puerto Montt et à leur collège de St-François-Xavier.

La province ou territoire de Magellan n'entre guère en ligne de compte. Ces pays méridionaux ne sont habités que par les Patagons et les Fuégains, au nombre de 4000 au plus. On ne parle pas encore de leur évangélisation du côté du Chili. Quant à leurs frères du territoire argentin, chacun sait que les Pères Salésiens de don Bosco s'occupent avec zèle à les faire entrer dans le bercail du Christ.

Il y a toutefois, dans ces parages antarctiques, une ville ou colonie chilienne, celle de Punta Arenas, sur le détroit de Magellan ; tous les vaisseaux qui passent d'un océan dans l'autre y font station. Ayant en vue de hâter la civilisation des tribus sauvages qui errent éparses au sud de la république et de prêter aux navires le secours dont ils peuvent avoir besoin, le gouvernement chilien établit en 1843 ce poste avancé, dans le même port qui 258 ans auparavant servit à Sarmiento pour fonder la malheureuse colonie qui porta son nom. Simple poste militaire d'abord, prison de criminels ensuite, ce lieu n'attirait pas les colons. On en fit en 1853 une colonie agricole placée sous la direction d'un gouverneur dont la juridiction s'étend sur tout le territoire méridional de la république (1). Il y a là, aujourd'hui, un prêtre catholique et une petite église.

La province ou île de Chiloé est peuplée par les Chilotes que l'on distingue des Chiliens proprement dits. Converties anciennement à la vraie foi par le zèle des franciscains et des jésuites, ces populations indigènes se sont maintenues dans une ferveur religieuse vraiment touchante, quoique si peu de prêtres aient résidé parmi eux.

« Tout Chilote, dit Perez-Rosalès, est propriétaire. Il bâtit sa maisonnette au bord de la mer, fait un petit enclos à côté où il sème du blé, des fèves, et plante des pommes de terre, et un autre sur les sables que la basse marée laisse périodiquement à découvert. Le premier lui fournit du pain et des légumes ; sur le second, la mer dépose tous les jours une quantité de poissons dont il ne peut consommer qu'une petite partie. Sa hache et les forêts dont il est entouré pourvoient au reste de ses besoins (2). »

« Le Chilote, dit-il encore, n'a pas une taille avantageuse mais il est fortement constitué et jouit d'une grande agilité. Il est non seu-

1. Perez-Rosalès, *Essai sur le Chili*, p. 219.
2. Ibid., p. 243.

Digitized by Google

lement le premier marin de la république, mais de toute l'Amérique méridionale. Habitué, dès sa plus tendre enfance, aux périls de la mer, il a, pour les affronter, un sang-froid qui dépasse les bornes du courage et approche de la témérité (1). »

La population de la grande île est profondément religieuse et croyante : la pernicieuse influence de colonistes irréligieux ne s'y est pas encore fait sentir. Jamais on n'a entendu dire qu'un Chilote eût abandonné sa foi. Le blasphème, le désespoir, le suicide, sont des maux inconnus dans ces contrées. Le bon peuple chilote a une dévotion toute spéciale à la sainte Vierge et aux âmes du purgatoire. Dans beaucoup de familles s'y est maintenu l'usage de la prière en commun et du chapelet récité à haute voix. La pureté des mœurs, la foi vive et l'esprit profondément religieux constituent chez ce peuple un patrimoine précieusement conservé.

Outre les Chilotes, existe, au sud de l'île et sur les petites îles avoisinantes, la tribu des Pajos ; eux aussi sont maintenant christianisés, de sorte que l'on peut dire que le paganisme n'existe plus dans ces parages.

La ville d'Ancud, centre du diocèse, possède un séminaire de 40 élèves et un lycée, plus un important couvent de franciscains. La cathédrale et l'habitation de l'évêque sont encore à bâtir. Les sœurs de la Charité de Paderborn ont à Ancud un hôpital et plusieurs écoles. Cette excellente congrégation, arrivée au Chili à la suite du *Kulturkampf* allemand, a fait un bien immense dans tout le pays et y a réalisé des progrès vraiment remarquables. Il n'y a guère aujourd'hui de ville importante où elles ne soient établies. Elles forment au Chili une province spéciale, et beaucoup de jeunes personnes des meilleures familles du pays y sont entrées dans la congrégation (2).

***

La province de Llanquihué, de formation toute récente, est voisine de celle de Chiloé, et est située un peu plus au nord, au fond du golfe de Reloncavi. C'est la région des lacs ; toute une série de grands lacs ou de lagunes s'échelonnent dans la large vallée centrale et viennent aboutir au golfe. C'est là, entre la dernière lagune et le golfe que se dresse la capitale de la province, Puerto Montt, grand centre de colonisation allemande.

1. Perez-Rosalès, p. 249.

2. Ces détails religieux sur Chiloé, comme beaucoup de ceux qui vont suivre sur le Llanquihué, sont empruntés aux intéressantes relations du P. Düffel, et du P. Mellwie, S. J., missionnaires résidant au collège de Puerto Montt, dans les *Katholische Missionen*, nos de juillet 1883 et d'avril 1889.

Digitized by Google

Fondée par décret du 27 juin 1853, dit Perez Rosalès (1), cette province était entièrement couverte de vastes forêts. Ses colons n'ont eu besoin que de mettre le feu aux broussailles pour se procurer de beaux champs d'une fertilité peu commune. La superficie de ce terrain se compose d'une couche épaisse de détritus végétal, atteignant, en plusieurs endroits, la hauteur de dix mètres. Cet excès de bonté du terrain de Llanquihué est, au commencement, un obstacle à l'agriculture, à cause de la difficulté qui en résulte pour l'entretien des chemins.

Il suffit de parcourir le Llanquihué pour se convaincre que le Chili est le pays natal de la pomme de terre. La première plante qui germe du sol après l'incendie des forêts, c'est ce précieux tubercule que l'on retrouve partout.

C'est vers ce point surtout que le gouvernement Chilien a dirigé l'immigration étrangère; les Allemands s'y sont portés en grand nombre et y forment aujourd'hui une véritable colonie. Heureusement, des Pères Jésuites de leur nation les y ont suivis; ils ont établi leur centre à Puerto Montt, dont la paroisse entière de trente lieues de long est confiée à leur zèle, et rendent en outre de très grands services à tout le diocèse d'Ancud, par leurs missions continuelles prêchées aux indigènes et leur florissant collège de Saint-François Xavier.

Au milieu de la ville s'élève leur belle petite église de St-Joseph; un peu plus en arrière dans un pli de terrain, leur collège. Plus haut, le long du chemin qui conduit à la lagune, est la maison St-Joseph, où les bonnes Sœurs de la Charité, dont nous avons parlé plus haut, se consacrent à l'éducation d'un certain nombre d'orphelines. Près du rivage, ces mêmes sœurs ont leur hôpital, et dans la ville, deux écoles florissantes où se presse la jeunesse féminine de Puerto Montt.

Cette ville, il faut l'avouer, présente un terrain assez peu favorable aux travaux apostoliques. Le bruit du port, le flot des arrivants pour coloniser, empêchent la ville de prendre un cachet vraiment catholique. Les sueurs de trente années de ministère n'ont pas encore entièrement triomphé des difficultés inhérentes à toute formation de nouveau centre catholique; mais on a beaucoup obtenu. Aux dimanches et aux fêtes, l'église se remplit jusqu'à deux et trois fois; les sacrements sont bien fréquentés; les congrégations et l'Union catholique rendent de précieux services.

Le gouvernement Chilien avait envoyé des agents en Allemagne pour recruter des colons, ayant eu soin de recommander à ceux-ci

1. P. 257 et suiv.

Digitized by Google

de n'admettre que des catholiques. Hélas! cette race cupide de racoleurs n'y regarde pas de si près. Les agents prirent tout ce qui se présenta, et le malheur voulut que ce furent presque tous protestants. « On ne les renverra pas en Europe pour le seul fait de leur religion », se disaient les agents, et ils empochèrent leurs primes. Ce ne fut que plus tard que de nouveaux arrivages de catholiques amenèrent un contrepoids salutaire. Mais l'hérésie s'était implantée au Chili, et elle y resta.

Le terrain de la nouvelle colonie était divisé en lots de 100 cuadros chacun. Le droit d'acquérir de ces terres n'était accordé qu'aux gens mariés, d'antécédents exempts de reproches. Chaque père de famille put acheter 24 cuadros ; la mère et chaque enfant âgé de plus de 10 ans pouvaient, en outre, en obtenir 12 de plus par personne. C'est à Puerto Montt que l'on débarquait les émigrants ; là les attendait un bâtiment spacieux destiné à leur servir de premier asile; on leur y distribuait gratis des vivres durant les huit premiers jours de leur arrivée. De là, on les transportait aux frais de l'État avec leurs bagages, au lieu où se trouvait le lot qu'ils avaient choisi.

Une fois en possession de ce terrain, on distribuait à chaque colon et à sa famille des vivres pour une année, une couple de bœufs de labour, une vache avec son veau, mille livres de blé et mille livres de pommes de terre pour semer et planter. Ces avances devaient être remboursées à partir de la cinquième année, et par cinquième partie annuellement. Aucun intérêt n'était exigible. Les secours médicaux, les écoles, l'assistance religieuse étaient à la charge du gouvernement.

C'est ainsi que se forma la colonie du Llanquihué, aujourd'hui déjà très florissante. Le service militaire est inconnu au Chili. L'immigré est naturalisé par le seul fait de la demande qu'il en a fait, une fois établi dans la colonie. Les seules obligations du colon sont de se conduire en honnête homme, d'entretenir deux cuadros du chemin qui passe par sa propriété et de travailler pour augmenter son bien être. Il est obligé de résider dans sa propriété ; s'il l'abandonne, il perd ses droits acquis. Il ne peut vendre son bien avant d'avoir bâti une maison et défriché deux cuadros de terre qu'il doit clôturer (1).

***

La population de ces parties méridionales du Chili, séparée du autres Chiliens par la tribu araucanienne, a conservé une physio-

1. Perez-Rosalès, p. 258-59.

Digitized by Google

nomie à part, plus antique, plus pure, moins modernisée que celles des provinces centrales, où sont les grandes villes.

Les habitants y sont petits, trapus, de visage brunâtre, à cheveux d'un noir de jais qui ne blanchissent ni ne tombent jamais, même dans l'âge le plus avancé. Ils sont comme créés pour les travaux agricoles. Les colonistes allemands, quoique campagnards Westphaliens pour la plupart, avouent qu'ils ne pourraient rien faire au Chili sans l'aide des Chiliens; l'un des leurs ne peut faire un tiers de ce que fait un Chilien. Malgré cette force naturelle, le Chilien n'aime pas le travail. Ce n'est jamais le désir d'améliorer sa position qui l'y pousse, mais la faim seule. Et cette faim, il commence par la supporter patiemment quelques jours, sans s'en trop ressentir. Alors, soudain, il se rue sur la besogne avec une énergie inouïe et une persévérance à toute épreuve, jusqu'à ce qu'il ait gagné quelques écus. Puis, arrêt subit ; il mange et boit en quelques jours le fruit de ce travail, sans jamais songer au lendemain. La famine revient-elle frapper à sa porte, nouveau travail d'Hercule, la hache et la pioche à la main ; ensuite, nouvelle bombance, et ainsi de suite et toujours. « Nous ne travaillons que pour cela, » disait un jour un ouvrier chilien à un missionnaire, et il se plaçait la main sur l'estomac.

Chez le Chilien, aucune idée de ménage, aucune préoccupation pour l'avenir. Aussi, tous dans ces parages, tous sans exception, sont-ils sous la dépendance et au service des colons allemands. Ceux-ci sont comme un ferment que la Providence a envoyé parmi ces peuples, qui, du reste, ont de grandes qualités, pour achever son éducation sociale et le préserver d'une décrépitude anticipée. A Puerto-Montt, et plus encore à Osorno et à Valdivia, toutes les affaires et les biens fonds se concentrent de plus en plus entre les mains des Allemands.

Le Chilien, nous l'avons dit, est loin de manquer des qualités de l'esprit et du cœur, et il est remarquable par son adresse. Mais ces qualités sont demeurées sans développement, à cause de l'abandon presque complet dans lequel il a vécu ; l'absence de formation religieuse causée par la grande disette de prêtres est pour beaucoup aussi dans cet état de choses.

Dans les provinces centrales la situation est bien différente ; aussi nos observations présentes ne s'appliquent-elles qu'aux habitants de ces plages séparées du monde. Mais ici même, une conversation un peu prolongée avec un Chilien fait découvrir en lui les mêmes qualités que chez ses frères du Nord. D'abord, tous, même les plus pauvres gens qui n'ont jamais mis les pieds à l'école, parlent un es-

Digitized by Google

pagnol d'une pureté classique. Il n'y a pas de dialectes au Chili. La langue qu'on y parle est la langue littéraire du pays ; elle se rapproche beaucoup du plus pur castillan.

De plus, la bonne éducation est comme innée chez eux. L'homme du peuple forme ses phrases avec un tel art, il est si heureux dans le choix de ses expressions, il a des manières si aisées et si distinguées, que l'on pourrait l'introduire dans la société la plus choisie sans qu'il en éprouvât aucune gêne. Mais, si on le traite grossièrement, il peut devenir grossier lui-même et violent.

Le respect de l'autorité est une marque distinctive du Chilien ; il va même au delà des bornes et jusqu'à la servilité. Leur maître, celui qui leur donne du travail, est à leurs yeux un vrai potentat. Dans leur naïveté, ils croient tout ce qu'un homme haut placé leur dit. Malgré leur apathie naturelle, s'ils ont entrepris une affaire, un travail, ils le poursuivent avec une persévérance rare, sans craindre aucun obstacle, pas même la mort. Aussi, sont-ils d'excellents soldats ; car ils joignent un ardent patriotisme à leur témérité naturelle.

***

Ce qui entretient surtout dans l'Amérique du Sud l'esprit catholique ce sont les missions faites au peuple. Un seul prêtre auquel incombe le soin d'une paroisse qui compte souvent plus de 15,000 âmes, et ces fidèles sont disséminés sur une étendue qui varie de 30 à 50 milles carrés, est absolument incapable de pourvoir à tous les besoins religieux de ses ouailles. Les longues courses à cheval, souvent pénibles et difficiles, qu'il doit entreprendre pour visiter les malades et les mourants, la tenue des livres paroissiaux et les offices réguliers de son église, absorbent déjà tout son temps. De plus, on manque généralement de bons catéchistes capables d'aider les curés dans l'œuvre capitale de l'enseignement religieux. On voit par là quels services immenses peuvent rendre les missions dans ces contrées où elles sont toujours reçues du bon peuple à bras ouverts. C'est au cours de ces missions que l'on prépare les enfants à la première communion, et souvent il y a parmi eux des adultes comptant jusqu'à 20 ans ; on y bénit beaucoup de mariages, et parfois aussi, moyennant des pouvoirs spéciaux, le missionnaire administre le sacrement de confirmation. Bref, plus que partout ailleurs, une mission est ici une source de renouvellement d'esprit catholique, le temps de la réconciliation avec Dieu et de la préparation à une bonne mort. « Quiconque désire ressentir les véritables joies du saint ministère », disait un vieux missionnaire, « doit se donner à

Digitized by Google

l'œuvre des missions. » Ceci est doublement vrai dans le Chili méridional. Pour ce peuple sincèrement croyant, qui faute de prêtres, demeure parfois huit à douze ans sans recevoir les sacrements, une mission produit l'effet d'une douce rosée après une longue sécheresse.

Depuis ses origines, l'Église du Chili souffre du manque de prêtres, et par suite, du petit nombre et de l'excessive étendue de ses paroisses. Jamais l'organisation diocésaine n'a pu y être ce qu'elle devrait, et c'est dans les provinces du Sud que ce mal se fait le plus vivement sentir. De plus, le mauvais état des chemins ou leur absence complète dans les forêts vierges et les Cordillières, le grand nombre d'îles disséminées dans l'archipel de Chiloé, ont de tout temps rendu très rares et difficiles les relations du prêtre et de l'indigène converti par les missionnaires.

Cet état de choses fut cause, que dès l'origine, il s'établit dans ces parages une organisation religieuse qui y est encore en vigueur de nos jours. On prit soin avant tout d'élever de petites chapelles partout où il se trouvait un certain nombre de familles habitant un même lieu. En l'absence de prêtres, le laïque le plus influent de la localité fut désigné comme chef spirituel de la petite paroisse, sous le nom de *fiscal*, nom assez bizarre et qui doit son origine au traitement que les titulaires recevaient du fisc, comme honoraires de leurs fonctions. Ce fiscal était une sorte de catéchiste et il l'est encore. Les dimanches et fêtes, il convoque les fidèles à la chapelle et préside aux prières qui s'y font en commun ; il enseigne aux enfants les éléments de la religion, baptise les nouveau-nés, assiste les mourants de ses exhortations, et fait appeler, s'il le peut, le missionnaire le plus voisin, pour lui administrer les sacrements. C'est grâce à ces humbles auxiliaires du prêtre, que ce pauvre et sympathique pays doit de n'être point retombé dans le paganisme.

Il y a lieu de s'étonner de ce que, dans une telle situation, le peuple de ces contrées soit demeuré aussi bon, aussi croyant, aussi religieux ; c'est grâce, je le répète, au peu de contact qu'il a eu avec les Européens. Mais on ne peut nier que le Chilien possède une tendance naturelle vers la piété et la foi religieuse. De là lui vient, entre autres choses, son profond respect pour le prêtre ; ce respect se fait jour dans les titres qu'il lui prodigue. On appellera le prêtre, tantôt « le saint homme de Dieu », ou « JÉSUS-CHRIST sur la terre »; tantôt on ira jusqu'à lui donner des titres pontificaux dont sa modestie s'offusque d'abord : c'est « le Saint-Père », « Sa Sainteté » ou d'autres titres analogues dus au génie inventif des pieux fidèles. Dans tout le Chili le prêtre est si honoré, que les honneurs militaires lui sont

Digitized by Google

rendus là où il passe. Dans les villes de garnison, deux soldats accompagnent toujours le prêtre qui porte le Saint-Sacrement aux malades. Du reste, le clergé chilien est digne de tout respect. Sa réputation est intacte, sa piété sincère, sa science souvent profonde ; il se recrute généralement dans les familles les plus haut placées de la république.

La piété des Chiliens du sud se manifeste surtout dans trois de leurs principales dévotions : celles des âmes du purgatoire, de la Très-Sainte-Vierge, et de la Passion de N.-S. JÉSUS-CHRIST.

Le jour des morts, auquel tout prêtre au Chili comme en Espagne, célèbre trois fois, comme à Noël, le saint Sacrifice de la Messe, les églises sont bondées de monde. Il faut qu'une famille soit bien pauvre pour ne point faire célébrer de temps en temps une messe pour ses défunts. Souvent, ces braves gens apportent au prêtre des vivres de toutes sortes afin qu'il dise pour leurs morts un *Libera*. Il leur arrive fréquemment aussi d'affirmer, à tort ou à raison, avoir eu des apparitions de leurs parents décédés.

Quant à leur dévotion à Marie, la pratique qu'ils affectionnent le plus est celle du *Rosaire chanté*, introduite au XVIe siècle par les missionnaires Jésuites de Chiloé, et qui n'est en usage que dans le sud. Chacun des quinze mystères est développé dans un pieux cantique chanté par l'assistance ; ils sont séparés les uns des autres par la récitation des dix *Ave Maria*. Jamais les Chiliens ne disent : Marie, tout court ; ils disent : Notre-Dame, la Très Sainte Marie, ou emploient un pieux titre semblable.

C'est par la pratique fréquente du Chemin de la Croix qu'ils font voir surtout leur amour pour la Passion de Notre-Seigneur. Les trois derniers jours de la Semaine-Sainte sont pour eux les plus grands et les plus solennels de l'année. Ceux qui ne peuvent venir à l'église aucun autre jour, font un effort suprême pour y accourir en ces jours. Ce qui a pu contribuer à établir cet usage, c'est que, dans toutes les villes du Chili, le Jeudi-Saint est célébré avec la plus grande pompe officielle. Les autorités civiles et militaires se rendent aux offices de l'église, et la garnison y assiste en grand gala, musique en tête. A Santiago, on dresse un calvaire sur la place publique le Vendredi-Saint, et on y représente la Passion sur des tréteaux comme on le faisait au moyen âge dans les Mystères, et comme on le fait encore de nos jours à Oberammergau. Il n'y est permis à personne, en ces trois jours, de circuler à cheval en ville, en signe de pénitence et de respect pour les suprêmes humiliations de l'Homme-Dieu.

Digitized by Google

La profonde piété des Chiliens se manifeste encore par leur attitude à l'église et à l'heure de la mort.

Dans leurs temples, les sexes sont rigoureusement séparés. Les femmes sont enveloppées, de la tête aux pieds, dans leur noir *mantilla*, ample voile de mérinos. Elles s'accroupissent ou s'agenouillent sur de petits tapis qu'elles apportent et déposent à terre. Les hommes, pieux et recueillis, suivent les saints mystères à genoux sur les dalles ou sur leur mouchoir. Inutile d'ajouter que ni bancs ni chaises ne font partie du mobilier de leurs églises.

A l'heure de la mort ils sont admirables de calme, de confiance, de pieuse résignation. Ils n'ont aucune crainte. Quelqu'un vient-il à être gravement malade, bien loin de lui cacher son état comme on le fait trop souvent chez nous, on lui parle immédiatement de recevoir les derniers sacrements, de se disposer à bien mourir, et au besoin, de ses funérailles et d'autres choses semblables. Une robe d'un gris-noir, que l'on serre autour des reins au moyen d'une corde, sert de vêtement aux morts et de linceul ; ce vêtement est bénit par le prêtre avant la mort, s'il se peut ; on le place ensuite sur le lit du moribond afin qu'il lui rappelle constamment son prochain passage à une vie meilleure et l'aide à s'y disposer saintement. L'heure de la mort est-elle sur le point de sonner, on dit au malade : « Il est temps de te chausser », et on lui met ses souliers, n'en eût-il même jamais porté de sa vie.

A cause de leur foi profonde et de leur piété, les Chiliens du sud sont peu exposés à embrasser le protestantisme, même s'ils dépendent de maîtres protestants. Il suffit de leur dire que ceux-ci ne prient pas pour les âmes du purgatoire et n'honorent pas la Sainte Vierge, pour les discréditer complètement. C'est aussi une exception des plus rares qu'un Chilien, même s'il a vécu loin de la pratique religieuse, ne désire recevoir les sacrements sur son lit de mort, là où il le peut. Ils considèrent comme un affreux malheur de ne pouvoir être enterrés en terre bénite et par un prêtre.

***

La dernière province du diocèse d'Ancud, au nord, est celle de Valdivia. C'est dans la partie septentrionale de celle-ci que commence le territoire des Araucaniens dont nous aurons à nous occuper spécialement, en parlant des missions franciscaines.

Il y a peu de provinces de la république dont l'avenir soit plus assuré que celui de Valdivia, à cause de son délicieux climat, de la nature de ses productions et de la grande facilité que ses fleuves offrent pour les exporter.

Digitized by Google

Les habitants du département d'Osorno et d'Union sont des campagnards de province ; l'agriculture les absorbe, la navigation n'est rien pour eux. Ceux du département maritime de Valdivia, au contraire, dédaignent l'agriculture, que leurs forêts rendent d'ailleurs très difficile, et sont, comme les chilotes, de vrais marins ou des bûcherons excellents. Le Valdivien du nord, en contact direct avec les Indiens, ne s'adonne guère qu'au commerce avec ces derniers dont il possède la langue ; il est aussi excellent cavalier et conduit des convois de bestiaux, à travers le territoire indien, jusqu'à la ville de Conception (1).

A ces habitants chiliens proprement dits, il faut ajouter les colons étrangers et surtout allemands que le gouvernement ne cesse d'attirer, et qui tendent à transformer peu à peu le pays, par leur industrieuse activité.

Le système des chemins dans ces régions est tout à fait exceptionnel. L'épaisse couche de feuilles et de branches en décomposition qui couvre le sol des forêts, s'affaissant graduellement par l'action des chariots et les pieds des chevaux y détermine une accumulation très nuisible des eaux atmosphériques, de manière que les chemins sont presque impraticables quelque temps après avoir été ouverts à grands frais. Pour obvier à cet inconvénient, et à défaut de pierres et de gravier, on met sur la voie de grossiers planchers formés de fortes poutres, lesquelles, reposant sur des dormants plongés dans l'humidité, ont constamment besoin de réparations. Aussi, c'est seulement sur les terrains que le feu a dépouillés de la haute végétation et dans les vallées centrales, que les voies de communication rendent en tout temps le service qu'on doit en attendre (2).

Cette province compte cinq lacs principaux. Le lac de Villarica est le dernier de cette singulière succession de grands dépôts d'eau, occupant la partie la plus rapprochée des Andes dans la vallée centrale du sud. On attribue au Ranco, le plus grand de tous, une superficie de 28 lieues (3).

La province de Valdivia ne compte que trois paroisses et le vicariat établi au port de Corrol. Mais elle est heureusement dotée de plusieurs missions franciscaines tenant lieu de paroisses et qui seraient érigées comme telles depuis longtemps si le clergé séculier n'était si faiblement représenté dans le diocèse d'Ancud.

(A continuer.) D. G. v. C.

1. Perez-Rosales, 269 et 272.
2. Ibid., p. 276.
3. Ibid., p. 268.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Sont décédés : Le 18 février, au monastère de St-Pierre de Solesmes de la Congrégation de France, le R. Père Dom *Alexandre-Michel Renaud*, O.S.B., dans la 65me année de son âge et la 25me de sa profession monastique.

—

Le 20 février, au monastère de la Paix de Jésus à Estaires (France), la Rde Dame *Philomène Couvreur*, O. S. B., dans la 73me année de son âge et la 33me de sa profession religieuse.

—

Le 1 mars, au monastère de la Paix de Notre-Dame à Liége, la Rde Dame Abbesse *Marie-Ildephonse Vandatte*, O. S. B., dans la 68me année de son âge et la 40me de sa profession religieuse.

—

Le 6 mars, au prieuré de Ste-Scholastique à Atherstone (Angleterre), la Rde Dame *Marie-Bernard Macdonald*, O. S. B., dans la 54me année de son âge et la 20me de sa profession religieuse.

—

Le 10 mars, au monastère St-Pierre de Solesmes, le Rév. Père Dom *Flavien Massion*, O. S. B., dans la 67me année de son âge et la 26me de sa profession monastique.

BIBLIOGRAPHIE.

Notes de littérature et d'art chrétiens, par Joseph Demarteau. — Liége, imprimerie et lithographie Demarteau, 8, rue Saint-Michel.

CETTE brochure se distingue par les qualités si appréciées de la plume de M. Demarteau : chaleur, coloris, mouvement, conviction, humour, érudition variée et doctrine sûre.

L'opuscule contient quatre morceaux distincts. Le premier est le rapport lu par l'auteur au récent congrès de Malines : *Un théâtre chrétien est-il possible*, très intéressante étude, reproduite avec de justes éloges par les journaux catholiques au lendemain de cette assemblée. — Vient ensuite une espèce de notice littéraire intitulée *Le poète wallon N. Defrecheux*, causerie pleine de fraîcheur et de charme, même pour le lecteur peu familiarisé avec le patois de Liége. L'analyse d'un des plu célèbres crâmignons du poète wallon : *L'avez-v'veiou passer* est traitée avec une rare finesse d'observation et de sentiment. — Le troisième morceau transporte le lecteur dans une tout autre gamme. *A Trèves pendant l'ostension de la sainte Robe.* Ce sont des notes de voyages, mais des notes pleines de vie, de goût et surtout de piété. A les lire, une émotion vraie vous saisit. Avec le pèlerin liégeois vous

Digitized by Google

assistez à cette manifestation grandiose de la foi d'un peuple. Entraîné par ce fleuve humain, vous passez recueilli devant l'auguste relique, objet de ce culte imposant, une des gloires nationales de l'Allemagne catholique. La page finale est saisissante. En présence de ce spectacle, unique dans son genre, l'auteur s'élève à des considérations supérieures sur la force morale d'une nation capable d'une telle démonstration. « L'ostension de la tunique du Sauveur à Trèves, dit M. Demarteau en terminant, n'a pas été que le renouvellement de cérémonies traditionnelles et glorieuses ; elle n'a pas été que l'attestation éclatante de l'immortalité de l'Église et de l'incessant renouveau de sa puissante jeunesse ; le respect qu'elle doit inspirer à tous pour le peuple capable de se lever tout entier, avec cette énergie et cette unanimité en vue de vénérer ce qu'il aime, a plus fait pour le maintien de la paix dans le monde que n'importe quel congrès d'habiles diplomates, quelle revue d'armées ou d'escadres, ou quelle redoutable alliance d'empereurs et de républiques. » — Un discours sur l'art termine la brochure : *A l'école de Saint-Luc ;* allocution prononcée à la dernière distribution de prix de l'école liégeoise d'art chrétien. On connaît de longue date les convictions de M. Demarteau sur cette importante question. Dans cette harangue il les expose avec une vigueur et une crânerie toutes juvéniles. L'orateur, on le voit, traite son sujet *con amore.* Et certes, il a dû faire une impression profonde sur son auditoire, puisque, à la lecture, son discours garde encore ce frémissement de l'éloquence auquel on ne résiste pas.

D. L. J.

KIECKENS (J.-F.), S. J. *Étude historique sur saint Boniface de Bruxelles* (1181-1260). — Bruxelles, Société belge de Librairie. 1 volume in-18 de XIV-206 pages. Prix : 2 fr.

C'EST une excellente contribution à l'histoire religieuse de notre pays que cette biographie de saint Boniface de Bruxelles. Grâce aux consciencieuses recherches du R. P. Kieckens, nous pouvons suivre aisément le cours de la carrière de notre illustre compatriote, depuis son entrée au chapitre de Sainte-Gudule, pendant son professorat à Paris et à Cologne, pendant son épiscopat à Lausanne, lors de son retour dans notre pays et dans sa retraite de la Cambre. Le savant auteur a heureusement fixé un grand nombre de dates ; pour arriver à ces résultats il a compulsé nombre de livres et de cartulaires manuscrits. Que de trouvailles inespérées nos vieux chartriers réservent encore aux fouilleurs à venir ! Mais aussi que de lumières un nom, une date ne jettent-ils pas sur une vie, sur une époque ! L'ouvrage du P. Kieckens en est une preuve, et l'histoire des monastères brabançons profitera largement de ses découvertes. Le savant auteur nous permettra d'appeler son attention sur deux actes inédits également tirés de cartulaires monastiques : Un acte de 1232 de l'évêque Jean de Liége est dressé en présence de Boniface évêque de Lausanne et de Baudouin évêque de Semgallen (*Cartul. d'Aulne* aux Archives de l'État à Mons, fol. 12v) ;

Digitized by Google

un autre du 12 novembre 1251 de l'abbé Walter de Villers déclare que ce monastère doit annuellement à Boniface, jadis évêque de Lausanne, douze muids de blé (*Cartul. de Villers* aux Archives du Royaume. Cartul. et MSS. 88ª fol. 35ᵛ). Nous recommandons ce petit volume, fruit d'études sérieuses et de patientes recherches, à tous ceux qu'intéresse le passé religieux de la Belgique et que la dévotion attacherait d'une manière plus particulière au saint bruxellois.

D. U. B.

Heinrich Braun und die Bayerischen Schulen von 1770-1781. Dissertatio inauguralis... scripsit Martinus Guckel. Monachi Kutzner, 1891, 110 pp. in-8°

IL se produisit à la fin du siècle dernier en Allemagne d'importantes modifications dans la méthode d'enseignement. Des réformes étaient nécessaires ; la langue allemande notamment, trop négligée à l'école, avait besoin d'une culture plus soignée. En Bavière cette réforme fut surtout l'œuvre du bénédictin Henri Braun. Né à Trotsberg, le 17 mars 1732, formé aux études classiques à l'université bénédictine de Salzbourg, le jeune Henri entra à l'âge de 18 ans à l'abbaye de Tegernsee, où il fit profession en 1751. Après ses études de théologie achevées au monastère de Rott, il fut nommé professeur de poésie au gymnase de Frisingue (1756-1760), puis rappelé à Tegernsee pour y enseigner la théologie et prendre la direction de la bibliothèque. Son action comme réformateur du système scolaire commence en 1765 avec sa nouvelle charge de professeur de langue allemande à Munich, et il mena vigoureusement sa campagne pendant quinze ans sans se laisser arrêter ni intimider par les nombreuses contradictions que ses mesures ou ses idées lui suscitèrent. Il mourut à Munich le 8 novembre 1782.

Sans partager toutes les vues de l'auteur, ni même celles de Braun, en matière d'enseignement et de pédagogie, nous devons reconnaître qu'il y avait dans ses vues beaucoup de justesse et qu'il contribua pour une large part dans l'amélioration de l'enseignement primaire et secondaire. L'auteur de cette dissertation nous semble dominé par des préjugés anti-jésuitiques ; un peu plus de calme n'eût pas nui à son travail. Quant à ce qu'il dit p. 92 de la grande difficulté qu'il y a à former pleinement un caractère dans un monastère, nous pensons qu'il y a là de sa part un *lapsus memoriæ* : l'histoire aurait pu lui en fournir assez de preuves, même en Bavière où les sciences étaient loin d'être négligées dans ces grands monastères qui fournissaient à l'université de Salzbourg ces « um die Pflege der Klassischen Literatur eifrig bestrebten Benediktiner » (p. 5), dont il veut bien plus loin (p. 80) reconnaître les mérites dans l'enseignement secondaire. D. U. B.

Digitized by Google

SACERDOS *rite institutus piis exercitationibus menstruæ recollectionis*, auctore P. ADULPHO PETIT, S. J. — Series prima, *nova editio*. — Typis Societatis sancti Augustini, Desclée, De Brouwer et Socii, Brugis et Insulis, 1891.

TROIS mille trois cents exemplaires écoulés en moins de deux ans, montrent suffisamment de quelle vogue jouit parmi le clergé le *Sacerdos* du R. Père Petit. Nous ne reproduirons pas à propos de cette seconde édition du premier volume, les témoignages flatteurs donnés en haut lieu à l'onctueux et docte écrivain. Il n'y a pas assez longtemps qu'ils ont figuré dans nos colonnes, pour que lecteur ne s'en souvienne plus.

Cette nouvelle édition ne sera certainement pas la dernière. L'ouvrage du Père Petit aura un succès toujours grandissant. On appréciera de plus en plus cette doctrine aussi sûre que claire, cette direction non moins forte que suave, cette onction indéfinissable, ce style élégant à la fois et simple, et surtout, ce qu'une longue expérience peut seule donner, cette connaissance si complète de la vie sacerdotale de nos jours, de son esprit, de ses besoins, de ses œuvres, de ses dangers et de ses consolations.

La Maison de Saint-Augustin, dont la réputation est devenue européenne, a su faire du *Sacerdos* un petit joyau de typographie, un *elegantissimo volumetto*, comme disait gracieusement une revue italienne.

1 vol. fr. 1,50 ; 2 vol. fr. 2,50.

Souvenirs d'une excursion archéologique en Espagne, par ULYSSE CHEVALIER. Lyon, 1892, 56 pp. in-8°.

QUICONQUE ouvre un ouvrage de M. Chevalier est sûr d'en tirer quelque nouveauté littéraire. J'inviterai donc tous ceux qui s'intéressent à la bibliographie des livres liturgiques à lire sa brochure ; ils pourront y trouver des suppléments à l'ouvrage de M. Weale, pour Toulouse, Burgos, Madrid, Tolède, en somme pour toute l'Espagne et les différents ordres religieux, sans compter de nombreux et intéressants renseignements sur les monuments visités par le savant auteur.

Notice sur le tableau vénéré à l'abbaye de Soleilmont sous le nom de N.-D. de Rome, par S. V. S., O. P. 2e éd. Tamines, 1891, in-18.

L'OPUSCULE de M. Van Spilbeeck contient la description et l'historique du tableau de N.-D. de Rome ainsi que le récit des faveurs obtenues par l'intercession de la sainte Vierge à Soleilmont. C'est un excellent manuel de la dévotion à la Vierge miraculeuse invoquée à Soleilmont.

Digitized by Google

PHILIPPE DE HARVENGT,

abbé de Bonne-Espérance.

CHAPITRE IV.

Travaux littéraires. — Écrits exégétiques.

L'ACTIVITÉ littéraire de Philippe de Harvengt a été déterminée par les milieux dans lesquels il fut formé et vécut. Étranger aux discussions des écoles célèbres de son temps, éloigné des grands centres littéraires, il reste fidèle aux traditions du passé, sans paraître se douter de la transformation que subit la société qui l'entoure, tout entier aux devoirs de sa profession et de la charge que la Providence lui a confiée. Pour un abbé du moyen âge Philippe a laissé assez d'écrits, la plupart d'exégèse ou d'hagiographie, ces deux grands thèmes de la production littéraire du XIIe siècle. Bien que son nom ne puisse être placé sur le même rang que ceux de saint Bernard et des illustres religieux qui faisaient alors la gloire du monastère de Saint-Victor de Paris, Philippe occupe cependant une place distinguée parmi les auteurs de son temps. Ne pouvant entrer dans un examen détaillé de chacun de ses ouvrages, nous nous bornerons à une courte analyse que nous ferons précéder de quelques remarques, destinées à faire ressortir le point de vue particulier de notre auteur dans la composition de ses écrits. Ses ouvrages exégétiques occupent une place distinguée dans ses œuvres; ils feront le sujet de la première partie de cette étude.

L'Écriture sainte a été jusqu'au XIIe siècle, d'une manière particulière, la base de l'encyclopédie chrétienne (1). C'est en elle que se concentrait presque toute l'activité intellectuelle; elle en était le but, le centre, le foyer. Elle était, suivant l'expression de saint Augustin, l'arsenal où les défenseurs de la foi allaient chercher leurs armes, la source ordinaire où la piété des fidèles allait s'abreuver, le pain quotidien dont leur foi se nourrissait (2); pour les religieux elle était le livre par excellence, dont les mystères insondables

1. Cf. S. Augustin, lib. II, *de doct. christ.*, c. 42. P. L., t. XXXIV, 65.
2. De vera relig., c. 51. P. L., t. XXXIV, 165.

Digitized by Google

devaient nuit et jour faire l'objet de leurs pieuses méditations. Manifestation progressive du Verbe à travers les âges, elle est, suivant une pensée profonde du pieux abbé Rupert de Deutz, « le Verbe divin engendré par l'âme fidèle qui sait en découvrir le sens mystérieux » (1). C'est à la recherche de ce sens caché que les anciens consacrèrent les pieuses méditations de leurs journées et de leurs veilles. Certes l'arbitraire et la fantaisie d'esprits ingénieux ont pu se donner libre jeu dans cet exercice, on ne peut le contester; mais en dépit du mépris dans lequel certaine exégèse moderne essaie d'envelopper ces productions, nous nous permettrons d'affirmer que l'interprétation mystique du texte sacré repose sur une tradition ininterrompue depuis les premiers siècles de l'Église (2), tradition consacrée, réglée, formulée par le grand évêque d'Hippone, fécondée par la Liturgie, complétée et dotée par saint Grégoire le Grand de ce cachet pratique et lucide en même temps qu'onctueux que les âges suivants s'empresseront de lui emprunter.

Le zèle qu'on apportait à l'étude du sens mystique des Livres saints pourrait peut-être faire supposer que les anciens négligeaient les recherches scientifiques sur le texte biblique; ce serait une erreur de le croire. Leurs progrès assurément furent lents, leurs résultats souvent peu importants, mais il faut plutôt en accuser les faibles ressources dont ils disposaient que leur bonne volonté. En général leur méthode fut celle que Cassiodore avait préconisée dans son *Institution des lettres sacrées*. Connaître d'abord le texte même, autant que possible de mémoire, puis essayer d'en pénétrer le sens par le travail personnel de la comparaison, enfin aborder la lecture des Pères : tel était le conseil donné par l'abbé de Vivaria. En outre pour l'intelligence claire et exacte du texte, il était nécessaire d'avoir des notions assez approfondies des sciences profanes ; l'étude des arts libéraux servait comme d'introduction à celle de l'Écriture sainte. Ces connaissances préliminaires devaient aider à fixer le sens littéral regardé par tous les exégètes catholiques comme le fondement indispensable de l'interprétation mystique. Il est de plus permis de constater que l'étude des Livres sacrés était graduée, et l'ordre dans lequel il fallait les aborder fixé par la tradition (3). Au XIIe siècle, il ne manquait pas d'Introductions et de Guides capables d'indiquer au cénobite la marche à suivre dans la lecture

1. Lib. I, *de Opp. S. Trinit.*, c. 7, P. L., t. 167, 1575.

2. Voir les intéressants travaux du Cardinal Pitra : *Spicilegium Solesmense*, t. II et III ; *Analecta*, t. II.

3. Cf. S. Hier., Ep. 107, n. 12, ap. P. L., t. XXII, 876 ; Anonym. ap. Martène, *Anecdot.*, t. I, 485, sqq.

Digitized by Google

du texte sacré. Les Pères de l'Église lui livraient la clef de cette interprétation, et c'est en marchant sur leurs traces qu'il avançait sûrement dans la connaissance des mystères divins. L'Écriture devenait pour lui un autre champ de Booz, où il lui était permis de glaner les quelques épis qui leur avaient échappé ; il les ramassait avec avidité, en même temps qu'il s'enrichissait de leurs plus abondantes récoltes (1). Du VIIe au XIIe siècle, l'exégèse est conservatrice du dépôt légué par les âges antérieurs.

Quand on se rappelle que pendant toute la période qui s'écoula du sixième au commencement du douzième siècle, il n'existait point de théologie systématique, mais que toute l'érudition théologique se concentrait dans l'exégèse, on comprend facilement l'ardeur qu'on devait apporter à cette étude. Tout s'y rapportait : dogme et morale, liturgie et discipline ; l'étude même des Pères n'en était pas séparée. Dans les cloîtres plus particulièrement, elle était, en même temps que la base des études, le manuel ordinaire de la perfection religieuse. Avec ses quatre sens, l'Écriture prêtait matière aux plus ingénieuses combinaisons, aussi bien qu'aux vastes spéculations de la théologie et aux pieuses affections de l'ascétisme. Il n'était pas donné à tous de pénétrer dans ce sanctuaire mystérieux où l'âme se met en contact immédiat avec son Dieu. Les anciens savaient que cette intelligence est un don du ciel que l'homme peut parfois obtenir après de rudes labeurs et doit mériter par la sainteté de sa vie ; aussi s'efforçaient-ils de cultiver la vertu avec autant de zèle que la science. « La science, dit Philippe, est un don divin que nous devons tâcher d'acquérir dans un double but : pour progresser dans la vertu et pour nous rendre capables d'instruire les autres. Seule la grâce peut nous découvrir les mystères des Livres Saints (2). L'Écriture a ses obscurités et ses divers sens : pour arriver à l'intelligence du texte, trois choses sont nécessaires : l'étude assidue, un certain talent (3), mais surtout l'humilité et la prière (4) ; cette connaissance ne peut venir que de Dieu, mais à la condition que l'homme fasse de sérieux efforts pour la mériter (5).

Tel est le caractère de l'exégèse du douzième siècle, du moins, chez les auteurs restés attachés à l'école traditionnelle qui trouve encore dans tous les ordres religieux des représentants illustres, tels que saint Bernard, Rupert de Deutz et Hugues de

1. Adam Præm., ap. P. L. t. 198, col. 625 et 633.
2. Phil. *Opp.*, 711.
3. 16-17.
4. 704, 820.
5. 953

Digitized by Google

Saint-Victor. Les ouvrages exégétiques de Philippe comprennent des lettres, des traités sur le salut du premier homme et la damnation de Salomon et surtout son grand commentaire sur le Cantique des Cantiques. Sa méthode d'interprétation est empruntée aux Pères dont il embrasse fidèlement les opinions ; aussi ses ouvrages sont-ils plutôt des travaux de vulgarisation que des œuvres originales ; Philippe est moins auteur que compilateur. La science ne lui fait point défaut, mais il lui manque le génie de l'invention et de la synthèse. Ses ouvrages, destinés plus spécialement à guider ses religieux dans l'étude des saints Livres, ne franchirent guère le seuil de son cloître.

La première lettre de Philippe est une réponse à un étudiant du nom de Wéderic, qui lui avait fait part des débats élevés sur l'œuvre de la création dans son école, où les uns admettaient un ordre réel de succession et de distinction dans la création des êtres, tandis que les autres, adoptant le concept idéaliste, se prononçaient pour la simultanéité de la création et prenaient les paroles de la Bible dans un sens figuré. Ne sachant à quel système se rallier, Wéderic avait prié Philippe de lui donner la solution du problème. Celui-ci reconnut la difficulté de cette question déjà discutée par les Pères, et, passant en revue les diverses solutions qu'ils en avaient données, il crut pouvoir adopter, quant à la création de la nature spirituelle *(cœlum)* avant celle de la nature matérielle *(terra)*, la manière de voir de saint Augustin (1), qui est aussi celle d'Hugues de Saint-Victor (2). Il discute également la question du péché, de la chute des anges et de celle de l'homme, en restant fidèle à la doctrine de ces deux auteurs (3).

Le traité *du salut du premier homme* est la réponse à une question posée par les religieux de Bonne-Espérance. S'appuyant sur le livre d'Osée et sur celui de la Sagesse, auquel cependant il n'attribue pas la même valeur canonique (4), et sur le sentiment des Pères,

1. Lib. I *de Genes.* ad litt. c. 17.

2. Lib. I *de Sacram.*, P. V, c. 3, P. L., t. 176, 247.

3. Philippe parle de Hugues de Saint-Victor dans les termes suivants : « Vir nostri temporis, religionis habitu et moribus insignitus et litteris tam divinis quam secularibus non mediocriter eruditus, qui nobis ingenii sui non parva reliquit monumenta, in quibus inveniuntur non contemptibilia sanæ fidei documenta » (col. 12).

4. Col. 619. De même il dit ailleurs : « Sunt autem duo volumina quorum apud nos in Ecclesia lectio frequentatur, quorum unum Sapientia Salomonis, alterum Ecclesiasticus appellatur. Quæ propter nonnullam similitudinem eloquii, Salomon scripsisse a quibusdam æstimatur, sed ab his qui antiquiores et prudentiores sunt, falsa hæc æstimatio judicatur. Denique et primum illorum, videlicet Sapientia Salomonis, græcam, ut ait Hieronymus, eloquentiam redolet, et cum nusquam apud Hebræos inveniatur, non Salomonis, sed cujusdam Philonis fuisse affirmatur. » (*In Damnat. Salom.* 629.)

Digitized by Google

surtout de saint Augustin, Philippe admet que la tradition de l'Église est unanime à reconnaître la pénitence et le repentir d'Adam, tradition confirmée par la condamnation des Encratistes ou Tatianistes.

Le traité *de la damnation de Salomon* est également une réponse aux demandes de ses confrères (1). Après avoir rapporté tous les passages de l'Écriture favorables à Salomon et ceux qui contiennent un blâme de ce prince, Philippe examine la valeur de ces textes et conclut en disant que Salomon n'ayant point expié ses désordres ne peut être sauvé. A l'appui de son opinion, il cite de nombreux passages des Pères de l'Église, mais il a également soin de produire ceux qui sont favorables à Salomon, et il les cite tels qu'il les a trouvés dans un petit opuscule *(foliola)* composé sur cette question. Ces témoignages sont extraits d'un certain Baccharius que Philippe prend à tâche de combattre (2). Il contrôle les textes cités par cet auteur, tels que ceux de Josèphe, de St Augustin et de St Jérôme. Quelle que soit la valeur de ce contrôle, Philippe se trompe en assurant que le passage de St Jérôme sur l'Ecclésiaste a été interpolé (3). Il rejette également l'opinion qui attribue à Salomon le livre de l'Ecclésiastique et refuse d'accepter le témoignage des livres apocryphes. Ce traité prouve dans son auteur une bonne érudition, une certaine critique, mais aussi quelques préventions (4).

L'ouvrage exégétique le plus important de l'abbé de Bonne-Espérance est son *Commentaire sur le Cantique des Cantiques*. Commencé dans la paix du cloître, continué au milieu des épreuves qui vinrent l'assaillir après dix-neuf années de charge priorale, ce travail fut enfin heureusement terminé, lorsque Philippe eût été rendu à son monastère.

Entre tous les Livres saints, il n'en est point qui ait captivé à un plus haut degré les âmes contemplatives que cet épithalame sacré, où l'écrivain inspiré a retracé d'une manière typique l'union merveilleuse du Christ avec son Église dans le mystère de l'Incarnation. Mais là ne se borne point l'interprétation traditionnelle des Pères. Cette union du Christ avec son Église trouve aussi sa réalisation dans chacune des âmes fidèles, et plus particulièrement dans l'âme la plus privilégiée, la plus intimement unie à JÉSUS, dans

1. En 1727, un prémontré de Bonne-Espérance, le P. Gilles Martin, publia à Mons un petit ouvrage in-12, intitulé : *Salomon pœnitens*.

2. Cf. P. L. t. XX. 1039, sqq.

3. Cf. P. L. t. XXV, 438.

4. L'explication allégorique et morale *du Songe de Nabuchodonosor* est de peu d'importance. Le style, quelque peu différent des ouvrages de Philippe, se rapproche davantage de celui des *Moralitates in Cantica*.

Digitized by Google

Marie. Sans être exclusifs à l'égard de l'un ou l'autre de ces sens, les Pères se sont spécialement attachés à développer l'un d'entre eux, et l'on peut à bon droit diviser leurs commentaires en différents groupes, suivant le sens mystique qu'ils ont donné à ce livre.

Moins accentuée dans les premiers siècles de l'Église, l'application de l'épithalame sacré à l'union de Marie avec le Christ s'affirme dans St Ambroise et surtout dans les écrivains du XIIe siècle. Ces commentaires sont nombreux : Philippe nous parle d'une multitude de commentaires qui laissent peu de place à de nouvelles explications (1). Tandis que Robert de Tombeleine, Anselme de Laon et Brunon d'Asti l'interprètent de l'union du Christ avec son Église, Honorius d'Autun, St Bernard l'appliquent davantage à l'union du Christ avec les âmes fidèles, et cette explication est également adoptée par Wolbéron de St-Pantaléon de Cologne, Richard de St-Victor, Gilbert Folioth et Thomas de Cîteaux. Rupert de Deutz le rapporte entièrement au mystère de l'Incarnation dans ses relations avec Marie; Guillaume de St-Thierry marche sur ses traces; Philippe de Harvengt, à son tour, et plus tard Allain de Lille, l'interprètent uniquement de l'union du Christ avec Marie. Nous n'avons pas à rechercher ici la cause de la multiplicité de ces commentaires ; qu'il nous suffise de rappeler que la plupart de ces auteurs étaient des âmes appelées par Dieu à la vocation du cloître. Ce qui les attirait vers ce texte tout pénétré du souffle de l'amour divin, c'était le désir de rendre plus intime leur union avec Dieu. Ce cantique est en effet l'expression la plus complète et la plus élevée de l'amour réciproque de Dieu et de la créature. Plus l'intelligence en était profonde, et plus « la génération du Verbe par l'âme (2) » était complète. C'est là qu'il faut chercher la raison d'être de tant de commentaires qui reflètent si bien dans la variété de leurs interprétations la piété et le caractère de leurs auteurs. Ouvrages de méditation plutôt que de science, ces commentaires ne peuvent être regardés comme l'interprétation adéquate du texte biblique. Quelque riches qu'ils soient, considérés en eux-mêmes, ils manquent souvent d'unité. Leurs auteurs s'inquiètent peu du plan du livre sacré; ce sont les versets qui leur fournissent le fond d'une interprétation, d'autant plus abondante qu'elle est plus isolée du reste de l'ouvrage. Sous ce rapport, on ne peut nier que les travaux modernes n'aient jeté une plus vive lumière sur l'ensemble du Cantique que les nombreux commentaires du moyen âge.

1. *Prol. in Cant.*, col. 181.
2. Rupert, *De Spir. S.* lib. I. c. 7, P. L., t. 167, 1575.

Digitized by Google

Nous ne pouvons suivre Philippe dans les multiples interprétations qu'il donne du texte biblique, en dépit de l'ingénieuse allégorie qui orne son travail. Constatons seulement sa profonde connaissance des Livres saints et des Pères, l'exactitude de sa doctrine théologique, ainsi que son intelligence de l'ascèse qui se manifeste dans les considérations qu'il fait sur les vertus chrétiennes ou les devoirs de l'état religieux. On y sent en maints endroits, sinon l'influence directe de S. Bernard et de Rupert, tout au moins une grande affinité entre son travail et les commentaires de ces auteurs. Sa facilité d'exposition ne serait pas moins remarquable si la profusion de détails et les longueurs de style ne venaient, comme toujours chez lui, arrêter la marche de sa pensée. Philippe a écrit des pages ravissantes sur les prérogatives de Marie, et, pour célébrer la patronne de Bonne-Espérance, il a trouvé des accents dignes d'un saint Bernard ou d'un saint Anselme.

CHAPITRE V.

Controverses sur la chair du CHRIST et sur la dignité des clercs.

Philippe de Bonne-Espérance n'a point composé d'ouvrages proprement théologiques : tous ses écrits cependant trahissent une profonde connaissance du dogme. Il serait même aisé de reconstituer les grandes lignes de sa théologie, en rapprochant les uns des autres les principaux passages de ses œuvres relatifs aux vérités de la foi. Toutefois un tel travail serait de peu d'importance, car il n'est pas possible de constater que l'abbé de Bonne-Espérance ait pris quelque part aux discussions théologiques du douzième siècle ; il semble même plutôt ressortir de ses œuvres qu'il se tint à l'écart des violentes polémiques de cette époque, car on n'y trouve point de trace sensible des controverses qui agitaient alors si passionnément les écoles. Cependant les questions relatives à la christologie sont fréquemment traitées par notre auteur; en maints endroits il expose solidement la doctrine du péché originel (1), les rapports de Marie avec le premier péché (2), l'incarnation (3), l'union des deux natures dans le Christ (4), l'humanité du Christ (5), la né-

1. Phil. *Opp.* col. 307, 127.
2. Col. 226, 359.
3. 209.
4. 192, 271, 432-440.
5. 288

Digitized by Google

cessité de la foi (1). Un point mérite de fixer notre attention, car les discussions soulevées à ce sujet peuvent servir utilement à l'histoire de la théologie catholique du douzième siècle : c'est la controverse sur le dixième livre de S. Hilaire sur la Trinité.

L'emploi que le saint docteur avait fait de termes insolites pour exposer la doctrine catholique sur l'humanité du Christ, avait provoqué une vive discussion sur la question de savoir si la chair du Christ avait été sujette à la douleur en vertu de sa nature. Il suffit de lire Pierre Lombard et les commentaires de S. Thomas et de S. Bonaventure pour reconnaître aussitôt les difficultés que ces textes, considérés isolément et sans tenir compte de la langue et de la polémique de S. Hilaire, pouvaient présenter aux théologiens. Le prêt que Philippe avait fait à son ami, le prévôt Jean, d'un ouvrage qu'il croyait être celui de S. Athanase contre les hérétiques, et qui n'était autre que le traité de S. Hilaire sur la Trinité, ainsi que le lui apprit l'évêque de Poitiers lors d'un voyage à Paris, fut l'occasion d'une correspondance théologique entre les deux amis. Le prévôt n'ayant pas saisi le sens des paroles de S. Hilaire condamnait son ouvrage comme hétérodoxe. Philippe en prit la défense et formula la doctrine suivante, qu'il croyait être celle du saint docteur de Poitiers : La chair du Christ, en tant que conçue sans péché, n'était soumise à aucune peine de péché, partant elle ne pouvait souffrir naturellement, car elle avait tiré de sa génération merveilleuse une telle vertu, qu'élevée au-dessus de la condition de la souffrance, elle ne pouvait souffrir naturellement, mais seulement par une loi extraordinaire et comme par miracle. En résumé le Christ a souffert réellement, mais non par nécessité de nature, mais par sa libre volonté (2).

La correspondance continua, mais sans amener d'autre résultat que celui d'échauffer quelque peu la bile du prévôt. Pour terminer leur différend, les deux adversaires eurent alors l'heureuse idée de recourir à l'arbitrage d'Hunald, leur ami commun. La lettre de ce dernier fournit la solution du problème.

Hunald indique d'abord quelle interprétation il faut donner aux paroles de St Hilaire sur la formation du corps du Christ, en déterminant la valeur des termes employés par le saint docteur, puis il aborde directement l'objet de la controverse. « La chair du Christ, se demande-t-il, fut-elle d'une telle faiblesse qu'elle ait dû comme la nôtre souffrir nécessairement les maux qui lui étaient causés et

1. 290.
2. Col. 40-45.

Digitized by Google

qu'elle n'ait pu être exempte de la souffrance que par miracle ? Philippe, si je comprends bien le sens de ses lettres, affirme que le corps du Seigneur était doué d'une si grande force qu'il pouvait supporter de longs jeûnes et marcher sur les eaux ; il dit que si le Christ souffrit et mourut, ce fut contre sa nature et par miracle. Cette faculté qu'il avait de souffrir et d'agir quand il le voulait, nous l'admettons certainement nous aussi, mais non en vertu de son humanité, mais par un effet de la grâce. L'union hypostatique lui donnait en effet le pouvoir de commander à la nature et de la soumettre à sa volonté raisonnable d'après laquelle il voulut toujours comme homme ce que Dieu voulut. Il n'en est pas de même de la volonté appétitive. Il faut donc établir une distinction entre la force qu'il recevait de la nature et celle qu'il recevait de la grâce. Sa puissance et sa sagesse égalèrent celles du Verbe, non par nature, mais par grâce. Aussi, en raison de cette toute-puissance, je consens à écarter de l'humanité du Christ la nécessité de la mort.

« Mais cette exemption de nécessité provient-elle de la nature du Verbe ou de celle de l'humanité ? Les saints Pères, Origène, Maxime, Hilaire, écartent du Christ la nécessité de la mort et des souffrances ; Philippe le fait également, mais veuillez remarquer en quoi mon interprétation diffère de celle qu'il propose. La force du Christ ne provient pas de la nature de son humanité, mais de la grâce. L'union hypostatique lui donnait tout pouvoir sur la nature, mais non pas en vertu d'une conception sans tache, car cette conception ne lui conféra que ce qu'il voulut bien prendre. Or le Christ a voulu prendre l'état de notre infirmité, moins le péché. Le Christ a donc contracté l'infirmité de notre chair, mais librement, et cette volonté libre fait que la souffrance lui fut naturelle [1]. » Cette lettre d'Hunald mit fin momentanément à une discussion qui allait bientôt se renouveler à Paris dans les commentaires sur les Sentences [2].

L'autre débat, auquel Philippe prit une part active, présente un plus vif intérêt, tant à cause du nombre de personnages qui y furent mêlés que de sa nature et de l'ardeur avec laquelle il fut poursuivi, je veux dire la controverse sur la dignité et les droits de la cléricature. La cléricature était le privilège de trois ordres, l'ordre clérical ou canonial séculier, l'ordre clérical régulier et l'ordre monastique. Quel en était le plus digne ? A qui revenait le droit de régir les âmes ? Telles furent les questions mises en litige, du jour où la formation des congrégations de clercs ou chanoines réguliers, prétendûment imitateurs ou successeurs des clercs de la primitive Église,

1. Phil. *Opp.*, 174-180.
2. Cf. Coustant, *Opp. S. Hilar.*, in Trinit. x, n. 23, notes.

Digitized by Google

vint établir une scission au sein du clergé, et que ces clercs essayèrent de faire interdire aux moines le droit d'administrer des églises.

Dans son traité de la *Dignité des clercs*, Philippe a longuement discuté la première question de savoir lequel des deux états, celui des clercs ou celui des moines, est le plus élevé dans l'Église, « question difficile, remarque-t-il, et qui suppose un affaiblissement de l'humilité dans les ordres religieux qui se la posent, question d'autant plus difficile qu'appartenant aux clercs, il doit juger les moines (1). » L'ordre des clercs, qui a pour lui l'ancienneté, puisqu'il remonte à Aaron, est, en raison de ses fonctions, le plus digne des deux. Notre auteur le prouve avec assez de développements, disons plutôt de longueurs, pour qu'on le croie sur parole. D'autres s'étaient également posé la même question : « pour moi, disait un chanoine régulier dans une lettre au prieur de la Charité-sur-Loire, si l'on me demandait ma pensée sur cette prééminence, si j'étais chanoine, je répondrais que les moines sont les plus parfaits, et si j'étais moine, je dirais que ce sont les chanoines. Tel est le précepte de JÉSUS-CHRIST et la règle de la charité (2), » et ces sentiments étaient partagés par plusieurs autres écrivains (3). Cette partie du débat était simplement puérile ; l'autre avait plus d'importance en raison des conséquences qu'entraînait sa solution.

Des chanoines réguliers, embrassant à leur tour les préventions de quelques clercs séculiers contre l'ordre monastique, lui refusaient absolument le droit d'exercer le ministère pastoral, oubliant que tous les arguments qu'ils faisaient valoir contre les moines, astreints comme eux à des règles spéciales et soumis à un supérieur distinct de l'évêque, battaient en brèche leur propre cause. C'était à la fois ignorance du droit et méconnaissance de la prescription historique.

Assurément le monachisme, à son principe et pendant plusieurs siècles, avait représenté dans l'état de perfection évangélique, l'élément laïque. Mais bientôt par un droit légitimement cédé ou reconnu, il constitua des églises administrées par ses membres et forma des paroisses religieuses sous l'autorité d'un abbé, au même titre que les autres paroisses soumises à l'évêque diocésain (4). Dans le cours des siècles, l'initiation au sacerdoce se généralisa, il vint un temps où quiconque entrait dans l'ordre monastique, se destinait par le

1. *Opp.*, 667.

2. Mabillon, *Annales*, V, 677; P.L. t. 213, 717-720.

3. Anonym., *Liber de diversis ordinib. et profess.* ap. Martène *Ampl. coll* IX, 1027 ; Willelm. Epist. 3, 3, ap. P.L. t. 189, 1414-1416.

4. Cf. Dom Guéranger, *De l'Église et de sa divine constitution*. Paris, Palmé, 1885, pp. 440-442.

Digitized by Google

fait même à la cléricature (1). C'est à l'ordre monastique que l'Europe doit ses missionnaires, ses églises, une grande partie de sa hiérarchie. Puissant, parce qu'il était renforcé par l'élément féodal qu'il dominait de toute la hauteur de sa force morale (2), l'ordre bénédictin avait fait l'Europe chrétienne, l'avait régénérée dans la lutte des Investitures, et se présentait au monde pendant le XIe et le XIIe siècle avec ses innombrables monastères, ses savantes écoles, ses grandes possessions et les nombreuses églises desservies par lui. Renverser un ordre de choses établi depuis des siècles et que le temps avait consolidé, s'attaquer à une institution qui n'avait répandu autour d'elle que des bienfaits, alors que seule elle avait affronté les dangers et bravé les périls de la lutte, c'était une ingratitude,c'était une faute historique.Qui avait rendu à l'ordre clérical sa pureté et sa vigueur, sinon l'ordre monastique ? Et de quelle manière sinon par l'exercice des fonctions du ministère ? Pouvait-on lui contester légitimement la prescription de ses droits, acquis en vertu de la cléricature, concédés par l'Église, reconnus par les lois ecclésiastiques ? La justice l'eût interdit, la jalousie le fit. En somme donc on refusa aux moines le titre de clercs, et, en se basant sur ce principe faux, on attaqua leur ministère. Telle fut la portée de ce débat, qui se trahit dans la plupart des écrits de cette époque. La lutte fut vive, et dans cette arène, on put voir descendre des joûteurs tels que Abélard, Yves de Chartres, Hugues de Rouen, Rupert de Deutz, Anselme d'Havelberg, Gerhoh et Arnon de Reichersperg, Philippe de Harvengt et d'autres moins célèbres, mais non moins ardents à prendre part à cette discussion.

Abélard est trop fougueux pour que son jugement soit calme et impartial ; aussi laisserons-nous de côté ses mordantes attaques (3). Yves de Chartres épilogue sur des textes tronqués de S. Jérôme et de S. Augustin et essaie de prouver que l'office du moine est de pleurer et non d'enseigner et qu'un bon moine fait à peine un bon clerc (4); d'autres, plus conciliants, admettaient que les moines pouvaient être revêtus du caractère sacerdotal, *par concession* (*ex indulgentia*,dit Hugues de Saint-Victor) (5) et même exercer les fonctions

1. L'élément laïque resta représenté par les frères convers.

2 Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, I, p. 253.

3. Epist. 12. P. L., t. 178, 352.

4. Epist. 36. ap. P. L., t. 162, 48. Il n'est pas nécessaire d'insister ici sur l'inepte application de ces textes si souvent reproduits dans cette discussion. Celui de S. Augustin a été tronqué à dessein. Le voici en entier : « cum aliquando etiam bonus monachus vix bonum clericum faciat, si adsit ei sufficiens continentia, et tamen desit instructio necessaria aut personæ regularis integritas. » Epist. 60. ap. P. L., t. 33, 228.

5. *De Sacram.* P. III. c. 4. ap. P. L. 176, 422.

Digitized by Google

du ministère à défaut de clercs (1), ce qui avait eu lieu surtout depuis l'abolition de la vie commune dans le clergé, comme le suppose erronément Gerhoh de Reichersperg (2), mais ils n'osaient concéder le principe dont peut-être ils ne se rendaient pas compte.

Arnon de Reichersperg, frère et successeur de Gerhach, se rapproche davantage de la vérité : « Si l'ordre monastique et l'ordre clérical diffèrent entre eux par le but de leur profession et la diversité de leurs habits, ils ne sont nullement opposés l'un à l'autre ; souvent même on les trouve réunis dans la même personne, soit que des clercs se consacrent à la perfection monastique, soit que dans les monastères on élève au ministère de l'autel les moines remarquables par leur science et leur piété. Grégoire I, Gregoire VII, Eugène III, sortis des rangs des moines sont montés sur le siège de Rome, et que d'autres, élevés à l'épiscopat et au sacerdoce, ne pourrait-on pas citer qui brillèrent par leurs vertus et par leur science ? (3) »

Idongue, moine de Saint-Emmeran de Ratisbonne indique la solution du litige. Distinguant dans un monastère les simples moines laïques et les moines engagés dans la cléricature, il fait remarquer que ceux-ci ont reçu le même caractère sacerdotal que les prêtres séculiers, du même évêque, dans la même ordination. Et puisqu'on permet aux moines de gouverner des diocèses, pourquoi leur défendrait-on d'administrer des paroisses, si les évêques les leur confient (4) ?

Hugues, archevêque de Rouen et ancien abbé de Reading, se met au même point de vue et revendique pour les moines l'appellation de clerc, puisqu'on trouve chez eux tous les signes de la cléricature (5). Rupert de Deutz, ancien moine de Saint-Laurent de Liége, défend la même thèse dans ses lettres à Everard, abbé de Brauweiler (6), au chanoine Liezelin (7), dans son traité de la vie vraiment aposto-

1. Anselme de Laon ap. d'Achery. *Opp. Guib. Novig.*, p. 642 ; P. L. t. 162, 1590.

2. *Lib. de ædificio Dei.* P. L., t. 194, 1286.

3. P. L. t. 194, 522. Le traité attribué à Anselme d'Havelberg sous le titre *De ordine canonicorum regularium* n'est que la reproduction textuelle de l'ouvrage d'Arnon de Reichersperg (P. L., t. 194, 1493-1525). Dom Pez, qui l'a édité sous le nom d'Anselme (*Thes. anecd.*, t. IV, II.) soupçonnait déjà que l'auteur n'appartenait pas au diocèse d'Havelberg, mais à celui de Salzbourg ou de Passau (p. 74). En effet Arnon appartenait à celui de Passau. D'ailleurs les termes employés dans le chap. 29 *De ordine canonicorum* sont en contradiction avec la lettre adressée par Anselme à l'abbé Egbert d'Huysbourg.

4. *Lib. IV quæst. statum clericorum, monachorum et virginum... spectantium* ap. Pez. *Thes anecd.*, t. II, p. 542.

5. *Dialog.* ap. P. L. t. 192, 1215-1228.

6. P. L. t. 172, 541-542.

7. *Ib.*, t. 170, 663-668.

Digitized by Google

lique (1) et notamment dans un dialogue entre un clerc et un moine (2), où il prouve qu'il n'y a point d'incompatibilité entre la cléricature et la profession monastique, et que le droit de prêcher dépend de la mission que les clercs reçoivent de leurs évêques Rupert ramenait la controverse à la question de principe en recherchant l'origine du ministère pastoral et en l'expliquant par l'histoire.

C'est à ce moment de la lutte que Philippe, occupé de son grand travail *De l'Institution des clercs*, intervient dans la discussion. Arrivé au soixante-septième chapitre, Philippe avait été amené à déplorer la décadence de l'esprit primitif dans le clergé et avait découvert dans cette décadence, l'origine de l'ordre monastique et la cause immédiate de sa prospérité. Cette idée l'obsède visiblement ; il trace alors du monachisme un tableau historique des plus fantaisistes, et à l'aide d'antithèses choisies à dessein,insiste sur ce fait que les moines jadis fuyaient toutes les dignités ecclésiastiques. Chez eux ce ne sont que pénitences et travaux manuels ; il leur concède à peine la faculté de se livrer à la lecture et leur refuse le droit de vivre des aumônes des fidèles ; ce dernier point se retrouve ailleurs que chez Philippe et pour cause. Devenu florissant, l'ordre monastique trouva bon, pour rompre la monotonie de sa vie, d'alterner le travail manuel avec la récitation de l'office, mais les moines de Tabenna, plus parfaits, avaient maintenu la primitive observance (3). Avec de pareilles idées, il n'est pas difficile de deviner les conclusions que notre abbé devait tirer en faveur de sa thèse et de son ordre. Sans se douter qu'il fausse l'histoire, Philippe attaque violemment les possessions des moines et leur prétention d'appartenir à la cléricature et d'en exercer les fonctions,puis il s'emporte contre les abus et il ne sait pas garder la modération qu'il avait promise au début de son travail. « J'aurais pu terminer ici ma réponse, ajoute-t-il, si l'écrit d'un moine ne me forçait à poursuivre ma démonstration de la supériorité des clercs sur les moines. Cet ouvrage, je ne veux pas, je ne puis le passer sous silence, dans la crainte qu'il n'ébranle vos convictions (4). Ce moine, que je ne connais que de nom, disputant

1. *Ib.*, 618-644.
2. *Ib.*, 537-542.
3. Col. 773-775.
4. Il s'agit ici de l'*Altercatio monachi et clerici*, que deux manuscrits de Weissenau donnent sous le titre de *Conflictus Ruperti Coloniensis abbatis cum Nortperto.* Dans une série d'articles publiés dans la revue hollandaise : *De Katholiek* (Sept. 1884, dec. 1884 et mars 1885), le Rév. M. Van den Elsen, prémontré de l'abbaye de Berne à Heeswyck, a tenté de justifier l'identification, donnée par les manuscrits de Weissenau. Dans une note publiée dans la *Revue bénédictine* (octobre 1890, pp. 452-457), j'ai émis des doutes au sujet de cette identification, vraisemblable mais non prouvée, et malgré la réfutation qu'a faite de mes remarques, le savant religieux hollandais (*De Katholiek* Dl. XCIX pp. 300-311), je persiste à croire que le texte de Philippe de

Digitized by Google

un jour avec un clerc de ma connaissance, défendait la supériorité des moines sur les clercs. Le clerc se refusait à lui donner raison, mais le moine lui citait en sa faveur des textes de S. Jérôme qu'il tronquait à sa guise et faisait abonder en son sens avec tant de force, que le clerc, qui n'avait pas lu les lettres de S. Jérôme ou qui ne les avait pas retenues, n'osant résister à l'autorité d'un si grand docteur, s'avoua vaincu par les arguments du moine. L'affaire eût pris une tout autre tournure, s'il eût connu ces lettres, ou s'il se fût agi de Porphyre ou d'Aristote, car ce clerc était un grand dialecticien. D'ailleurs on s'explique aisément la victoire du moine, qui, au dire de plusieurs clercs de sa ville, est lui-même l'auteur de cette dispute où il s'est attribué une facile victoire (1). » Voilà Philippe remis en campagne. L'argumentation de Rupert était celle-ci : Ce n'est ni la science, ni la tonsure, ni l'habit qui font le clerc, mais le ministère de l'autel, or les moines remplissent ce ministère, donc ils sont clercs. De plus à ce ministère ils joignent la dignité de la profession monastique, donc ils sont plus élevés que les simples clercs. Philippe, dans sa réponse, évite l'argumentation et s'esquive trop facilement au moyen de plaisanteries déplacées (2). Il concède néanmoins qu'un moine puisse remplacer un clerc et avoir charge d'âmes.

Au fond cette discussion restait incomprise et gardait beaucoup d'équivoques : on ne désempara pas. En France et en Belgique, aussi bien qu'en Allemagne, les récriminations des chanoines-réguliers se reproduisirent sans cesse contre les moines. Ce fut à cette époque qu'un cistercien allemand riposta d'une manière fort originale. Il s'appliqua à prouver à ses adversaires, les chanoines-réguliers, qu'ils étaient vraiment moines, puisqu'ils étaient des cénobites, et leur montra qu'attaquer les moines, c'était s'attaquer eux-mêmes (3). Au reste la question de la dignité cléricale des moines était tranchée par l'histoire et leur droit d'exercer le ministère des âmes reconnu par les décisions pontificales (4). L'effervescence se calma peu à peu, et le silence se fit pour un siècle sur cette question, futile entre toutes, qui devait reparaître au siècle suivant entre l'Université de Paris et les ordres mendiants.

D. U. B.

Bonne-Espérance s'applique difficilement à saint Norbert et que celui de Reiner de Liége ne le concerne aucunement. Je suis plus disposé à voir dans ce dialogue un écho des controverses de Liége que de celles de Siegbourg. Au reste dans cette question, c'est le cas de maintenir le *in dubiis libertas*, chacun restant libre d'adopter l'opinion qui lui semble la plus vraisemblable.

1. Col. 807.
2. Cf. chap. 108. col. 813 sur les manuscrits de S. Jérôme.
3. Martine, *Thes. Anecd.* V, 1614 sq.
4. Martène, *Thes. Anecd.* V, 1614 sq ; Alexand. III. Epist ad Lanfr. P. L. t. 146, 1415-1416.

Digitized by Google

GALILÉE ET LA BELGIQUE (1).

ENCORE cet éternel Galilée avec son éternel procès !

Rassurez-vous, lecteur ; ce ne sont pas les condamnations subies par l'illustre savant, mais les relations qui existèrent entre lui et notre pays, ainsi que les vicissitudes de son système parmi nous, dont je viens vous entretenir dans ces pages.

Supposant donc la cause de l'astronome florentin suffisamment connue, je me contente, pour rafraîchir les souvenirs, de reproduire ici, avec quelques remarques en note, les considérations sommaires que l'auteur de *Galilée et la Belgique* lui consacre au début de l'intéressante étude qui me sert de guide dans ce travail. Après avoir cité le décret du 22 juin 1633, condamnant le système de Copernic, et la formule d'abjuration imposée à l'astronome italien, l'érudit professeur de St-Trond résume la question en ces termes :

« Nous n'aurons pas la mauvaise grâce de révoquer en doute le système de Copernic : elle nous paraît incontestable, et dès lors nous reconnaissons que l'on a eu tort de proclamer ce système faux, absurde, hérétique, etc.

« Mais nous nions que les tribunaux ecclésiastiques soient sortis de leur compétence en s'occupant de cette doctrine : en effet, elle a une connexion réelle avec plusieurs passages de nos Livres saints.

« Nous nions que Copernic ou Galilée eussent des preuves certaines de leurs opinions, du temps où ils les émettaient : leurs arguments, considérés en eux-mêmes, étaient seulement probables, parfois même absolument inconcluants (2).

« Nous nions encore que les catholiques pussent, de ce temps,

1. *Galilée et la Belgique*, essai historique sur les vicissitudes du système de Copernic en Belgique (XVIIe et XVIIIe s.), par le Dr Georges Monchamp, prêtre du diocèse de Liége, lauréat de l'académie royale de Belgique, professeur de Philosophie au Séminaire de St-Trond. — Voir notre article bibliographique. *Revue bénédictine*, mars 1892.

2. On ne saurait trop insister sur cette considération. Ceux qui représentent, d'un côté, Galilée comme un martyr de la science, placé par l'autorité religieuse entre l'affreux dilemme de mentir à sa conscience de savant ou de trahir sa foi de chrétien, et, de l'autre côté, la Congrégation romaine comme un corps de juges obstinés à fermer les yeux à la lumière qui se dégageait, évidente, des écrits de l'astronome florentin, méconnaissent la véritable situation de ce temps. Sans doute, il faut un effort d'esprit pour dépouiller le système de Copernic de ce qu'il a d'absolument probant pour nous ; mais sans cet effort fait de bonne foi, il est impossible d'apprécier équitablement, sans anachronisme de pensée, ce grave débat.

Digitized by Google

opiner pour le mouvement de la terre ; prise dans son sens propre, l'Ecriture nie ce mouvement, et il est de règle de n'abandonner le sens propre pour le sens figuré que quand une raison tout à fait plausible l'exige : du temps de Copernic et de Galilée, les raisons de ce genre faisaient défaut (1).

« Si les décrets romains s'étaient bornés à exiger des savants catholiques un assentiment opinatif, on ne pourrait y trouver rien à reprendre.

« Malheureusement les théologiens chargés de les rendre, entraînés à leur insu par leurs préjugés d'école, confirmés dans leur sentiment par les erreurs même de Galilée, mécontents de certains artifices de ce savant, piqués peut-être par ses railleries (2), ont dépassé les bornes, ont élevé ce qui devait rester une opinion provisoire à la hauteur d'une vérité révélée, et ont ainsi mal jugé. »

Inutile de redire, après tant d'autres, que l'infaillibilité de l'Église ne peut être mise en cause dans cette affaire, aucun jugement

1. Cette assertion demande, ce me semble, un mot d'explication. L'Écriture Sainte s'exprimant par endroits en des termes qui, pris à la lettre, excluent le système de Copernic, il est clair que, tant que la tradition catholique expliquait ces passages suivant leur sens littéral, on ne pouvait affirmer comme *certaine* une opinion scientifique qui exigeait une interprétation figurée de ces mêmes passages, à moins d'avoir, pour ainsi agir, une raison impérieuse, telle qu'un argument scientifique rigoureusement probant. Mais ne pouvait-on pas *opiner* pour une opinion semblable, en se basant sur des considérations scientifiques sérieusement probables, et en s'attachant à montrer comment le texte de l'Ecriture Sainte pouvait s'accommoder à cette opinion ? Je le pense. Sans cela, il faudrait dire que les savants catholiques soumis se trouvaient dans une situation très défavorable, et qu'ils devaient laisser aux hérétiques ou aux insubordonnés l'honneur de cette conquête scientifique.

— Mais, dira-t-on, après les décrets de condamnation, n'en a-t-il pas été ainsi ? — Oui, dans une certaine mesure, pour un temps restreint du moins. Or, c'est là tout juste une des occasions dans lesquelles se montre le mieux la Providence supérieure qui gouverne l'Église. Attentive aux vrais progrès, Rome, alors même qu'elle a dépassé le but par une sentence moins heureuse, ne s'obstine jamais ; au contraire, avec une loyauté et une largeur de vues admirables, elle trouve toujours, sans même devoir pour cela se déjuger, moyen de faire comprendre aux savants dociles que rien ne doit entraver leurs prudentes recherches. N'est-ce pas ainsi qu'on la vit bientôt après les décrets de 1616 et de 1633 à la tête du mouvement copernicien ? Et depuis lors, n'avons-nous pas eu, jusque sous nos yeux, des exemples de cette même conduite et de triomphes semblables de la science stimulée par l'Église ? Aussi l'attitude la plus respectueuse à garder vis-à-vis de Rome consiste-t-elle non pas à s'attacher uniquement à la lettre des mesures émanées de son autorité, mais à scruter l'esprit dans lequel elle veut elle-même qu'on les comprenne et les applique. La lettre ne changeant pas, cet esprit peut se modifier suivant les circonstances, jusqu'à faire tomber la lettre elle-même dans l'oubli. Ainsi en a-t-il été des décrets concernant Galilée, sans que la science catholique se soit vue entravée par le regrettable jugement du Saint-Office.

2. Un des malheurs de Galilée, on le sait, a été d'avoir eu trop d'esprit, et de lui avoir sacrifié les droits du respect et de l'amitié. Cependant, il est juste de l'ajouter, à cette forme caustique que le savant florentin donnait volontiers à sa pensée, s'unissait presque toujours et comme d'instinct une grande élévation de vues. Témoin cette sentence caractéristique : « Infinita è la turba degli schiocchi, cioè di quelli che non sanno nulla ; assai son quelli che sanno pochissimo di filosofia ; pochi son quelli che ne sanno qualche piccola cosetta ; pochissimi quelli che ne sanno qualche particella ; un solo Dio è quello che la sa tutta. — Sans nombre est la tourbe des sots, c'est-à-dire de ceux qui ne savent rien ; nombreux sont ceux qui savent très peu de philosophie ; rares sont ceux qui en connaissent quelque bribe ; très rares ceux qui en connaissent une parcelle ; il n'y a que Dieu seul qui la connaisse tout entière. » *Saggiatore* (Albéri, v. IV, p. 178).

Digitized by Google

suprême, ni conciliaire, ni pontifical, n'ayant été prononcé (1) ; non plus que Galilée n'aurait jamais eu à comparaître devant le redoutable tribunal de l'Inquisition s'il s'était contenté de son rôle de savant, sans vouloir usurper celui d'exégète.

Mais laissons là ce côté souvent rebattu de la question de Galilée et bornons-nous à signaler que saint Augustin, dont le Saint-Office eut le tort de trop peu s'inspirer dans cette grave circonstance, avait d'avance tracé le programme de l'exégèse catholique dans ses rapports avec le système de Copernic.

Sur la question de savoir si le ciel était immobile, les astres tournant seuls, ou si le ciel tout entier se mouvait en entraînant dans sa rotation les astres fixés au firmament, le saint docteur avait répondu par une fin de non recevoir :

« *Multum subtilibus et laboriosis rationibus ista perquiruntur, ut vere percipiatur utrum ita annon ita sint : quibus ineundis atque tractandis nec mihi tempus est, nec illis esse debet, quos ad salutem suam, et sanctæ Ecclesiæ necessariam utilitatem cupimus informari.* Pour trancher cette question selon la vérité, il faudrait de longues et subtiles argumentations. Le temps nous manque pour aborder et mener à terme un tel travail ; et je crois qu'ils ne l'ont pas davantage ceux que nous désirons instruire de ce qui regarde leur salut et de ce qui touche nécessairement aux intérêts de l'Église (2). » Puis, après quelques réflexions sommaires, saint Augustin conclut en affirmant qu'en toute hypothèse les phénomènes apparents dans le ciel peuvent également s'expliquer, soit que le firmament, soit que les astres seuls se meuvent.

Sans doute, dans ce passage il ne s'agit pas de l'hypothèse copernicienne, comme Libert Froidmont l'a cru dans ses *Météorologiques* (3). Cependant l'évêque d'Hippone y affirme clairement qu'à

1. Cf. les récents travaux sur Galilée, entre autres: l'article « Galilée » du dictionnaire apologétique de Jaugey; Gilbert, *Le procès de Galilée, d'après les documents contemporains (Revue catholique*, 1869) ; *Encore le procès de Galilée*, (*Ibid.*, 1872) ; *La condamnation de Galilée d'après les publications récentes*, (*Revue des questions scientifiques*, 1877, t. I et t. II); *Publications récentes sur Galilée* (*Ibid.* 1878, t. III). *M. Wohlwill et le rigoureux examen* (*Ibid.* 1881, t IX), *Kirchenlexicon de Hergenroether-Kaulen*, t. V ; etc., etc.

2. *De gen. ad litt.*, Lib. II, c. 10, P. L., t. 34, c. 271, sq.

3. Voici comment ce savant introduit le texte que nous venons de citer : « Un passage de S. Augustin m'a récemment frappé. Ses confrères (les fidèles?) lui avaient demandé si les astres tournaient autour de la Terre, ou si plutôt la Terre ne tournait pas, le Ciel restant immobile. » Trad. du Dr Monchamp. — Or voici les paroles du saint Docteur: « *De motu etiam cœli*, nonnulli fratres quæstionem movent, utrum stet, an moveatur. Quia si movetur, inquiunt, quomodo firmamentum est? Si autem stat, quomodo sidera, quæ in eo fixa creduntur, ab oriente usque ad occidentem circumeunt, septentrionibus breviores gyros juxta cardinem peragentibus ; etc. » On le voit, les deux termes ne sont pas les Étoiles et la Terre, mais le Firmament et les Étoiles. Nous aurions aimé de voir cette illusion de Froidmont signalée par le Dr Monchamp, qui cite ce passage de l'auteur des *Météorologiques*. Op. cit. p. 74-75.

Digitized by Google

ses yeux la question du mouvement des astres est une question de science qui ne concerne pas nécessairement les intérêts de l'Église, en d'autres termes une question de libre discussion. Aussi les coperniciens s'autorisaient-ils de ce texte (1). Déjà en 1815 Galilée s'en était prévalu dans sa célèbre lettre à Christine de Lorraine (2); et le P. Benoît Castelli s'appuya, en 1632, sur le même passage en défendant Galilée auprès du Saint-Office (3).

Génie élevé et large, saint Augustin ne redoutait rien tant que de voir les Écritures amoindries, rétrécies par des explications trop serviles. « Que m'importe, s'écriait-il dans un mouvement de superbe dédain pour la science profane, que m'importe de savoir si le ciel, semblable à une sphère, enveloppe de toutes parts la terre suspendue au centre, ou s'il s'étend seulement d'un côté au-dessus d'elle à l'instar d'un disque? Mais puisqu'il y va de la foi aux Écritures, pour la raison que j'ai déjà signalée plus d'une fois, c'est-à-dire pour empêcher que quelqu'un, ignorant les oracles sacrés et y trouvant ou y entendant lire une chose qui lui semble contraire à des raisons qu'il voit être certaines, n'ajoute plus aucune foi aux autres avis salutaires, aux récits et aux oracles qui y sont contenus; je me contenterai de dire que nos auteurs ont eu une notion vraie de la figure du ciel, mais que l'Esprit de Dieu n'a pas voulu qu'ils enseignassent aux hommes ces choses indifférentes au salut. » Puis le saint docteur développe cette pensée par quelques textes, auxquels on n'aurait qu'à substituer ceux qui firent l'objet de la querelle de Galilée, pour avoir dans saint Augustin une réfutation anticipée de l'interprétation littérale des Écritures en cette matière (4). Et dans le même ouvrage, le saint docteur résume ainsi le rôle de l'exégèse catholique vis-à-vis des affirmations des ennemis de la révélation :

« Tout ce qu'ils démontreront dans les sciences naturelles à l'aide d'arguments certains, sachons leur montrer que rien de tout cela n'est contraire à nos Livres sacrés. *Quidquid ipsi de natura rerum veracibus documentis demonstrare potuerint, ostendamus nostris liberis non esse contrarium* (5). »

Admirable résumé de l'union nécessaire entre la raison et la foi ;

1. « *Ut nos etiam hoc favori demus Copernicanorum* », dit Froidmont en le citant dans son *Ant. Aristarchus*.

2. Albéri, v, II, p. 35. « Et pur l'istesso disprezzo avuto da medesimi scrittori sacri nel determinar quello che si deve credere di tali accidenti dei corpi celesti ci vien nel seguente capitolo decimo replicato dal medesimo santo Agostinò nella questione se se debba stimar che il cielo si muova o pure stia fermo. »

3. Albéri, v. IX, p. 295.

4. *Gen. ad. litt.* l. II, c. IX. P. L., 34, cl. 270, 59.

5. *Ibid.* l. I, c. XXI. ib cl. 262.

Digitized by Google

programme fier et libre, digne en tout du penseur qui s'écriait : « *Intellectum valde ama !* Aimez beaucoup l'intelligence ! »

***

Au temps où surgit la controverse de Galilée, la Belgique était un des pays privilégiés où la haute culture intellectuelle allait de pair avec l'humble soumission à la foi. Un mouvement scientifique intense reliait les savants belges avec ceux du monde entier. Louvain formait comme le centre de ce commerce scientifique. Théologie, exégèse, patristique, lettres, histoire, sciences, rien n'était négligé dans cet aréopage de la pensée.

Parmi les savants étrangers dont le renom et les œuvres occupèrent l'attention de nos doctes travailleurs, Galilée se distingue au premier rang. Le géographe Ortélius (1), les mathématiciens Michel Coignet (2) et Zugmesser (3), le prince-évêque de Liége Ernest de Bavière (4), le jésuite astronome Odon van Maelcote (5) nous apparaissent tour à tour en relation scientifique avec l'auteur du *Nuncius Siderius ;* le comte Daniel Antonini d'Udine (6) et Balthasar Nardi d'Arezzo (7) sont aussi en correspondance avec leur illustre compatriote.

1. Né à Anvers en 1527, mort en 1598.

2. Né à Anvers en 1549, mort en 1623. La correspondance de Galilée contient une lettre latine, datée d'Anvers, 31 mars 1588, dans laquelle Michel Coignet félicite Galilée de la manière nouvelle qu'il venait de trouver pour déterminer le centre de gravité d'un conoïde parabolique tronqué. Cette lettre se termine par ces mots : « Salut, très docte Galilée, quand le Ciel nous donnera plus de loisir, nous vous communiquerons quelques-unes de nos inventions. »

3. Zugmesser, mathématicien attaché à Ernest de Bavière, fut célèbre par ses démêlés avec Galilée au sujet de l'invention du compas de proportion. L'issue des débats fut favorable à l'astronome florentin.

4. C'est Ernest de Bavière qui introduisit en Belgique le premier modèle de la lunette de Galilée. En passant par Prague vers la fin d'août 1610, il la montra à Kepler. Grâce au nouvel instrument, l'illustre astronome allemand aperçut pour la première fois les quatre planètes médicéennes et s'écria : *Galilee, vicisti !* Cet heureux résultat fit écrire à Galilée dans une lettre à l'ambassadeur de Toscane, Julien de Médicis : « Io ho sentito gran contento che il Signore Keplero, e altri insieme abbino finalmente potuto vedere e osservare i Pianeti Medicei col mezzo dell occhiale che mandai al Serenissimo Elettore di Colonia. » (Alberi, V, VI, p. 122.)

5. Né à Bruxelles en 1572, le P. Van Maelcote était en 1609 un des quatre astronomes attachés à l'observatoire du collège romain. Il y fit grand usage d'un télescope fabriqué en Hollande, qu'il put comparer avec celui de Galilée, lors du séjour de ce savant à Rome en 1611. Interrogés par Bellarmin sur la valeur des travaux de ce dernier, les astronomes du collège romain rendirent un éclatant témoignage en faveur de l'illustre florentin. Daniel Antonini, averti par Galilée lui-même de cet heureux événement, lui écrivit à ce sujet ces lignes caractéristiques : « J'ai appris avec un vif plaisir que vous avez gagné au système de Copernic les jésuites si estimés du collège romain : j'ai toujours pensé que cela était aussi malaisé que de rendre la vue à des aveugles, mais ce sont là des miracles auxquels nous a accoutumés Monsieur Galilée. »

6. Engagé volontaire à Bruxelles en 1611 et 1612, il trouva la mort sur les bords de l'Isonzo (Italie en 1616).

7. Nardi, comme le comte Antonini, avait été élève de Galilée à Padoue. Avant son départ

Digitized by Google

C'est un autre astronome italien résidant à Anvers qui imprime la première fois le nom de Galilée en Belgique. Dans son ouvrage intitulé *Astrologia seu motus et loca siderum*, Octave Pisani (1) consacre au *Nuncius Siderius* un passage élogieux dont voici la finale : « Florence a donc produit deux Américs, l'un terrestre (Vespuzzi), et l'autre céleste (Galilée) ». Vers la même époque, le P. François d'Aiguillon, un autre jésuite bruxellois, doué d'aptitudes tout à fait remarquables pour l'expérimentation, signalait les immenses avantages de la lunette de Galilée, sans toutefois en nommer l'inventeur. Nul doute que le savant jésuite ne se proposât de parler longuement de Galilée dans la seconde partie de son ouvrage. Malheureusement une mort prématurée l'enleva à ses brillants travaux.

Mais voici entrer en scène un personnage plus considérable, dont le nom s'est déjà trouvé sous notre plume. Janséniste ardent, il est vrai, mais au reste doué d'« un talent vraiment distingué comme philosophe, physicien, controversiste, exégète, astronome, commentateur et écrivain latin (2), » Libert Froidmont était un de ces esprits encyclopédistes dont le nombre diminue à mesure que s'étendent en tous sens les branches du savoir humain. « Parmi ses contemporains, dit le Dr Monchamp, il n'y a qu'un savant belge qu'on puisse lui comparer : le curé limbourgeois Godefroid Wendelin, une des gloires les plus brillantes de la patrie belge (3). »

(A continuer prochainement.) D. L. J.

d'Italie il avait écrit un mémoire très estimé sur la *dissecazione delle Chiane*. Il vint s'établir à Bruxelles. Puteanus le qualifie de littérateur et de protonotaire apostolique. Dans une lettre à Galilée, il écrit cette phrase emphatique : « Contemplant de loin les vertus qui illustrent votre nom, tous ici vous vénèrent comme la merveille du nouveau siècle. »

1. Né à Naples vers 1675.
2. Dr Monchamp, *Op. cit.*, p. 34.
3. *Ibid.*, p. 35.

Digitized by Google

L'ÉGLISE AU CHILI.

(SUITE.)

NOUS voici amené à parler de cette fameuse Araucanie si célèbre dans l'histoire de la conquête de l'Amérique. Elle s'étend à la fois sur la province de Valdivia et sur celle d'Arauco dont nous n'avons pas à nous occuper en ce moment. Mais la situation présente de ces peuples commençant à sortir de la barbarie est si intimement liée à celle des missions franciscaines qui les évangélisent que nous ne pouvons faire autrement que d'en traiter simultanément en ce lieu.

Revenons donc à ces fameux et fiers Araucaniens aux luttes héroïques desquels nous avons assisté et que trois siècles n'ont pu encore assimiler entièrement à la nation chilienne. Ils sont toujours cantonnés au sud de leur Bio-Bio qui leur fut donné pour limite ; leur territoire s'étend de Conception à Valdivia et de l'Océan à la Cordillière, sur les deux diocèses de Conception et d'Ancud. Grâce aux efforts des missionnaires, ce dernier demi-siècle les a vus se rapprocher insensiblement de la civilisation et embrasser en grand nombre la vraie foi. Leur région est devenue moins impénétrable ; l'ère des combats paraît définitivement close pour eux, et on a tout lieu d'espérer que le siècle prochain verra s'effacer les dernières traces d'antagonisme entre eux et la civilisation chrétienne.

Depuis longtemps, le gouvernement chilien a renoncé à les dompter par les armes. Dès la fin du XVIIIe siècle, le régime espagnol de concert avec le Saint-Siège, avait établi des missions soutenues par les deniers publics. Elles étaient divisées en trois districts : les missions au *nord* et au *sud* de l'*Araucanie*, confiées respectivement aux franciscains et aux jésuites, lesquels cherchaient à pénétrer plus avant, chacun de leur côté dans ce pays sauvage et à l'illuminer du flambeau de la foi; enfin, la mission de l'*archipel de Chiloé*, fondée dès 1646 par les jésuites et toujours soutenue par l'État comme les précédentes.

Malgré les efforts des ouvriers évangéliques, dont plusieurs versèrent glorieusement leur sang pour JÉSUS-CHRIST, les progrès

Digitized by Google

furent lents dans ces missions. Les ressources de l'État étaient peu abondantes, les missionnaires faisaient défaut, des alternatives continuelles de guerre et de paix entravaient leur ministère, souvent les révoltes des indigènes anéantissaient les missions. En 1767 survint la suppression de la Compagnie de JÉSUS ; ce fut un coup mortel pour les missions du Chili, qui furent bientôt après complètement anéanties à la suite des guerres d'indépendance.

Lors du départ des jésuites, les franciscains récollets avaient, à la demande de l'évêque Espineira de Conception, repris leurs missions abandonnées, et ils se trouvèrent seuls alors chargés de l'apostolat parmi les Araucaniens. Ce fut à ce moment qu'ils fondèrent leur centre principal, le collège de Chillan, pour la formation des missionnaires, et l'éducation de la jeunesse araucanienne. Ce collège devint le point central des royalistes dans le sud, lors des guerres d'indépendance, et ce fut pour ce motif que les missions eurent à pâtir de la politique. Car les patriotes, à leur retour au pouvoir en 1817, chassèrent les franciscains de Chillan et détruisirent leur précieux collège. Ceux-ci durent fuir à l'étranger ; la prise de Valdivia, en 1819, amena l'anéantissement complet de toutes les missions dans cette région, et l'exil des derniers religieux qui s'étaient réfugiés chez les Indiens du pays.

Cette situation désolante fut de courte durée. Dès 1824, le gouverneur de Valdivia demanda au gouverneur général Fréire de lui envoyer des missionnaires pour rétablir les missions les plus faciles à faire revivre. On ne sentait que trop combien le missionnaire est indispensable pour amener le sauvage à la civilisation. Le gouvernement fit droit à cette demande, et envoya aussitôt 2 franciscains, 2 religieux de la Merci, 2 augustins et 2 dominicains. C'était un premier pas.

Par décret du 11 janvier 1832, le gouvernement du général Prieto rétablissait le collège de Chillan et le rendait aux franciscains, moyennant l'obligation pour eux d'envoyer des missionnaires aux Indiens et de recevoir chez eux, pour les élever, les enfants de ceux-ci qui leur seraient confiés. Cette mesure impliquait la réorganisation des missions araucaniennes d'une manière stable de la part des récollets franciscains. Ils se mirent avec le plus grand zèle à cette œuvre, et le gouvernement les y seconda de la manière la plus louable.

Mais on s'aperçut bientôt que cet ordre seul ne pouvait suffire à desservir à la fois les missions du nord et celles du sud de l'Araucanie. Le gouvernement s'adressa alors à Rome pour obtenir qu'un

Digitized by Google

autre ordre religieux fût chargé des missions du sud, tandis que les récollets franciscains conserveraient celles du nord. La Propagande y consentit et désigna pour occuper ce poste les PP. Capucins de la province d'Italie. Ces excellents religieux arrivèrent au Chili en 1848, et reçurent de leurs frères en saint François les missions de la région de Valdivia, tandis que ceux-ci conservaient celles du diocèse de Conception. On fixa la rivière Cautin comme limite entre les deux juridictions. Il est à remarquer que ces deux groupes de missions continuèrent à dépendre directement de la Propagande, quoique le Chili eût sa hiérarchie épiscopale ; mais, pour tous leurs rapports avec les catholiques chiliens, les missionnaires relèvent des ordinaires locaux.

Les récollets continuent jusqu'à ce jour à développer leurs missions araucaniennes, qui ont toujours pour centre le collège de, Chillan. Ils ont un second collège à Castro, dans l'île de Chiloé où 60 missionnaires desservent les anciennes missions devenues aujourd'hui paroisses. L'œuvre de l'évangélisation est terminée dans cette grande île, et beaucoup de missionnaires de Castro se portent au secours de leurs confrères de l'Araucanie. Il existait là, en 1890, neuf missions florissantes, et trois ou quatre étaient en voie de formation. Quatre seulement parmi ces missionnaires sont entretenus aux frais du gouvernement. La mission reçoit en outre mille pesos annuellement sur les fonds de la croisade, pour l'entretien de ses écoles. Les stations de missionnaires ne pouvant suffire aux besoins des populations converties répandues au loin, on pratique dans ce district comme aussi dans celui des PP. Capucins, le système des *correrias*, ou tournées des missionnaires. Quelques-unes de ces tournées ont des itinéraires déterminés, marqués par des chapelles élevées çà et là par la mission : à certaines époques de l'année la population s'assemble en ces lieux, et le missionnaire vient leur y administrer les sacrements et leur annoncer la parole de Dieu (1).

L'ordre des Récollets forme au Chili une province, du titre de la *Très-Sainte-Trinité du Chili ;* il y a plusieurs couvents, entre autres ceux de Santiago et de Valparaiso, avec 92 religieux. Les deux collèges, relevant de la Propagande, avec les religieux qui en dépendent, ont un total de 206 missionnaires. Ces détails sont empruntés à la relation envoyée du Chili au Chapitre général de l'ordre en 1889.

1. *Estudio sobre la iglesia en Chile desde la independencia, por la academia filosófica de santo Tomás de Aquino establecida en el colegio de san Ignacio.* — Santiago de Chile, Cervantes, 1887, in-8°, p. 360.

Digitized by Google

***

Les missions des PP. Capucins au sud de l'Araucanie n'ont pas été moins fécondes que celles des PP. Récollets au nord. Débarqués en 1848 au nombre de douze, ils reçurent les dix missions alors existantes au sud du Cautin, dans le diocèse d'Ancud, fondées de 1633 à 1847. Les plus anciennes avaient été détruites plusieurs fois par les infidèles, et leur développement en avait été gravement entravé. Elles comptaient néanmoins en 1848, une population d'environ 20,000 indigènes catholiques avec un nombre égal d'Européens, plus quarante mille indigènes païens, répandus au loin dans leurs forêts impénétrables. Ces missions étaient donc mûres pour être érigées en paroisses, et les missionnaires eussent désiré se livrer entièrement à l'œuvre de l'apostolat aux infidèles. Mais l'évêque d'Ancud n'ayant pas de prêtres disponibles pour ces stations, force fut aux Pères Capucins d'en accepter l'administration au détriment de l'évangélisation des Araucaniens.

Toutefois, de leurs dix stations, pour lesquelles leur petit nombre était à peine suffisant, ils firent pour les indigènes éloignés tout ce qu'ils purent, reprenant, pour les évangéliser, le mode employé par les anciens missionnaires, c'est-à-dire un système combiné de courses apostoliques à travers les tribus, et de convocations de celles-ci au centre de la mission pour une durée d'une vingtaine de jours consécutifs. Les Araucaniens vivent en tribus nomades, et non point réunis par villages ; leur territoire est sillonné d'une infinité de rivières, qui leur rendent impossibles, durant la saison des pluies surtout, l'accès régulier de la mission et les rapports avec le missionnaire. Il faut donc d'abord courir à leur poursuite pour leur annoncer la bonne nouvelle ; puis, les attirer peu à peu vers la mission, à certaines époques propices de l'année, et les y retenir un temps suffisant pour les instruire et leur faire recevoir les sacrements. De temps en temps on fonde une nouvelle station de missionnaires, on attache au sol les sauvages autant qu'on le peut autour de ces nouveaux centres, et ainsi la civilisation et la foi gagnent ensemble du terrain sur la barbarie.

Ce genre de missions exige évidemment des frais assez considérables, attendu surtout que le missionnaire doit toujours être accompagné d'un interprète à cause des préjugés des indigènes qui ne veulent point parler directement à un étranger, sût-il parfaitement leur langue, qu'il doit s'entourer d'un certain apparat, sous peine d'être méprisé et qu'il doit leur faire des cadeaux. De

Digitized by Google

plus, chaque centre de missions doit être pourvu de bâtiments assez spacieux pour héberger les néophytes sauvages, durant le temps qu'ils passent à la mission, et de vivres pour nourrir tout ce monde. Les hommes sont séparés des femmes ; chacun de ces deux locaux est placé sous bonne surveillance, et l'on donne de l'occupation à tous afin de les soustraire à l'oisiveté. Ces interprètes et surveillants doivent recevoir un salaire, de même que le *fiscal* de chaque tribu, homme de confiance des missionnaires choisi dans la tribu elle-même, chargé de veiller à ce que chacun se rende une fois l'an à la mission et de dénoncer au missionnaire les désordres qui ont pu s'y produire. Enfin, chaque mission a son école pour les indigènes : on y donne aux enfants, l'instruction, le logement, la nourriture, le vêtement, les fournitures scolaires, tandis qu'il faut encore faire aux parents des cadeaux.

Tout cela, on le conçoit, exige de grandes dépenses. Le gouvernement subvenait jadis aux traitements des interprètes et des fiscaux ; les tribus elles-mêmes avaient fourni à chaque mission un terrain fertile à cultiver. Mais, dans ces derniers temps, l'état a cessé ses subventions, déclaré nationaux tous les terrains des missions et sécularisé les écoles des missionnaires, y plaçant des maîtres laïques.

A la première phalange d'ouvriers évangéliques dont nous venons de parler en succédèrent d'autres. En 1853, l'Italie envoyait 30 nouveaux prêtres capucins et sept frères laïques. De 1848 à 1889, 120 missionnaires de cet ordre furent envoyés de Rome au Chili. Aux dix premières stations, ils en ajoutèrent cinq nouvelles : Imperiale en 1850, Tolten en 1862, Pelcinchin en 1864, Purulon en 1874, et Boroa en 1884. De plus, ils avaient fondé deux grands couvents à Santiago et à Conception, centres de formation pour les nouveaux arrivants et lieux de repos pour les missionnaires épuisés par les labeurs et les privations de la vie apostolique. Là encore, dans les églises de ces couvents, ils s'occupèrent avec zèle du saint ministère, et s'adonnèrent à l'œuvre des missions paroissiales dans les parties civilisées du Chili. Tous les ans, ils donnèrent, en moyenne, cinquante missions, au cours desquelles ils administraient les sacrements à environ 70,000 fidèles.

Toutes ces œuvres réalisées au Chili par le zèle des bons Pères Capucins déplurent à l'ennemi de tout bien, et il trouva le moyen de les arrêter dans leur développement en en stérilisant la source. La loi inique de suppression des Ordres religieux en Italie y arrêta le recrutement des Capucins. Ceux-ci, décimés par la mort, se virent

Digitized by Google

dans l'impossibilité d'envoyer au Chili de nouveaux missionnaires et furent contraints d'abandonner en 1889 cette florissante mission. La Propagande la confia alors aux Capucins d'Espagne, eux aussi, hélas ! trop peu nombreux. Ils ne purent y envoyer que six Pères et cinq Frères, aujourd'hui encore les seuls ouvriers apostoliques de ces vastes régions (1).

Nous ne pouvons omettre de parler ici d'une excellente institution chilienne qui a rendu des services considérables aux missions de l'Araucanie. C'est la *Société Évangélique ;* elle n'a rien de commun, hâtons-nous de le dire, avec certaines sociétés homonymes de notre vieux continent et des îles adjacentes. C'est une œuvre purement catholique, née comme celle de la Propagation de la Foi du zèle apostolique des enfants de l'Église, et dont l'initiative est due à l'un des fils de St-François dont nous venons de parler, le P. Ange de Lonigo, préfet de la mission. Laissons-lui la parole pour nous exposer les débuts de cette excellente œuvre.

C'était en 1849, peu après l'arrivée des premiers Capucins au Chili. Ils brûlaient du désir de ne point se borner aux dix paroisses déjà existantes mais de pénétrer plus avant chez les indigènes.

« Ce peuple à la fois barbare et héroïque, dit le Père Ange, me fit grande impression, et je résolus de m'avancer vers eux coûte que coûte. Je fis part de mon dessein à quelques-uns de nos interprètes nommés *Capitaines des amis*, promettant une bonne récompense à celui d'entre eux qui m'accompagnerait dans cette entreprise ; mais il n'y en eut pas un seul qui voulût exposer sa vie pour satisfaire ce qu'ils appelaient mon caprice. Voyant donc que si je demeurais à la mission de Saint-Joseph il me serait impossible de mettre à exécution mon projet, et cela surtout faute de ressources, je partis pour Valdivia, en mars de cette même année 1849, et de là pour Santiago, malgré les difficultés que me fit le gouverneur de Valdivia qui voulait s'opposer à mon embarquement. Arrivé à la capitale, je me rendis chez le ministre du culte qui me reçut très froidement, qualifiant mon projet d'irréalisable et ajoutant que le gouvernement n'avait pas de fonds à jeter pour une tentative stérile. —« Soit, lui répondis-je, puisque le gouvernement n'est pas à même de coopérer à la conversion des infidèles, qu'il me permette au moins de m'adresser à la piété des bons Chiliens. » Cette proposition inattendue lui plut, et il dicta aussitôt une note au gouverneur de la

1. L'*Araucania, memorie inedite delle missioni dei FF. MM. Cappucini del Chili.* — Roma, typ. Vaticana 1890

Digitized by Google

province de Santiago, lui enjoignant de m'autoriser à faire une quête dans la ville et aux alentours.

La nouveauté du motif de cette quête excita un grand enthousiasme parmi ces généreux habitants de Santiago, et je profitai de ces dispositions pour donner à l'œuvre une forme stable et solennelle. Telle fut l'origine de la *Société Évangélique*, créée sur le modèle de celle de la Propagation de la Foi. Son Ex. l'archevêque de Santiago accepta la présidence de l'œuvre, et des messieurs haut placés consentirent à en devenir les directeurs et conseillers; bientôt après, on organisa les centurions, les décurions et les autres charges. Le président de la République approuva l'œuvre par décret spécial du 5 août et voulut assister en personne à l'inauguration solennelle de la Société qui eut lieu à la cathédrale, le 24 juillet de la même année. Monseigneur l'archevêque chanta la messe ; un prêtre de la ville prononça un discours de circonstance, et toutes les corporations assistèrent à cette cérémonie extraordinaire. Douze dames, des principales de Santiago, se firent un honneur de parcourir les rangs pressés de l'immense multitude de peuple et de recueillir leurs aumônes pour la propagation de la foi dans l'Araucanie. Le peuple qui n'avait jamais vu des dames faire la quête dans une église, fut grandement édifié de ce spectacle, et se plaignit hautement de n'avoir pas été prévenu de cette quête de manière à pouvoir y faire plus d'honneur. Quoi qu'il en soit, cette seule collecte produisit environ cinq mille francs ; c'était de quoi fonder une nouvelle mission en Araucanie (1). »

La *Société Évangélique* prospéra au Chili et y rend aujourd'hui encore aux missions les services les plus signalés. L'archevêque la soutint puissamment, et obtint de Rome l'autorisation d'y consacrer le produit de la bulle des croisades, autrement dit les aumônes que font les fidèles en remplacement de l'abstinence aux jours prescrits. Le gouvernement, de son côté, se montra généralement bienveillant envers cette œuvre, accédant aux demandes de subsides de la société, et consentant à l'établissement de missions nouvelles. La société améliora la situation des missionnaires, subventionna ceux qui ne recevaient rien de l'État, fonda des écoles parmi les Araucaniens et rebâtit le collège de Castro sur l'île de Chiloé, point central des missions de l'archipel de ce nom (2).

(A continuer.) D. G. v. C.

1. L'Araucania, etc. p. 44-46.
2. *Estudio sobre la Iglesia en Chile*, etc., p. 258.

Digitized by Google

UNE INTÉRESSANTE DÉMONSTRATION DU RYTHME GRÉGORIEN.

PLUSIEURS fois déjà nous avons eu l'occasion de louer l'école de musique sacrée du séminaire de Namur. Une heureuse circonstance nous a permis d'en apprécier récemment encore les principes et les résultats.

Tous les ans les séminaristes, sous la conduite de M. l'abbé Sosson, célèbrent la fête de Saint-Grégoire par une exécution spéciale de chant en son honneur. Les événements de février firent remettre cette année-ci la solennité au 31 mars.

Le but que se proposa cette fois l'habile directeur dans la séance de musique sacrée fut de démontrer par des exemples gradués le caractère propre et constant du rythme grégorien, c'est-à-dire d'un rythme oratoire artistement équilibré, sans être astreint cependant à la balance rigoureuse de la mesure moderne. A cet égard la démonstration nous a paru si intéressante et si lumineuse que nous croyons servir la cause du plain-chant en résumant ici les expériences faites à cette occasion dans la salle de conférences du séminaire de Namur.

Après le *Veni sancte Spiritus* chanté ou, pour dire mieux, prié par le chœur suivant la mélodie liturgique si pénétrante de la Pentecôte, M. l'abbé Sosson donna à l'auditoire distingué — on y remarquait outre Mgr Delogne, M. l'archiprêtre Fisse et M. le chanoine Legrand, plusieurs notabilités musicales tant du clergé régulier que séculier — quelques notions succinctes mais claires sur l'essence du rythme et sur les degrés qu'il comporte ; en même temps il esquissa le programme de cette séance toute d'expérimentation. On prendrait pour point de départ les morceaux les plus voisins de la cadence mesurée, pour aboutir aux compositions de plus large envergure où la période prend tous les élans oratoires et où les neumes ornés dérobent leurs oscillations mélodiques à tout équilibre isochrone.

Dans ce but, on chanta d'abord quelques hymnes iambiques dimètres : l'hymne *Te lucis ante terminum*, dont les quatre vers sont différents ; l'hymne *Lucis creator optime*, où le vers final ramène délicieusement celui du début ; enfin la mélodie de l'hymne *Cœlestis*

Digitized by Google

aulæ nuntius, propre au diocèse de Namur, mélodie très ancienne et très attachante que M. le chanoine Legrand a sauvée de l'oubli en l'adaptant à ces strophes de l'office du S. Rosaire.

Après ces hymnes, que l'on peut en quelque sorte considérer comme mesurées pour le chant comme elles le sont pour le texte, viennent les antiennes simples, composées sur des textes disposés avec une symétrie évidemment intentionnelle. Les antiennes *Ecce sacerdos magnus*, *Ideo*, etc. de l'office des Confesseurs, celles de plusieurs Martyrs *Isti sunt sancti Sancti per fidem* fournirent d'intéressants modèles de rythme tantôt quaternaire, tantôt ternaire, tantôt mixte. Le rythme sans doute n'a plus sa rigueur d'il y a un instant; cependant il n'est pas moins saisissable, et certes il ne le cède pas en charme.

Pour rendre plus palpable encore la cadence propre à ce genre de morceaux, M. l'abbé Sosson fit une expérience neuve et très curieuse. Il fit chanter des textes rythmés sur plusieurs antiennes libres : l'*Iste Confessor* sur l'antienne *Veni et non tardabit*, l'*Ave Maris stella* sur l'antienne *Jerusalem gaude*, le *Lauda Sion* sur l'antienne *Juste et pie vivamus*. L'adaptation des vers sur la mélodie se fit sans le moindre effort, on peut dire sans transposition de note. Serait-ce l'indice que les textes libres ont été composés sur des mélodies préexistantes, inspirées par des paroles rythmées ? L'érudit professeur se borna à émettre l'hypothèse. Toujours est-il que cette expérience était fort concluante en faveur de l'existence d'un rythme très développé. Aussi fut-elle saluée par les applaudissements de l'auditoire.

Poursuivant sa démonstration, M. l'abbé Sossson fit entendre plusieurs antiennes dialoguées, dans lesquelles les différents personnages mis en scène accentuent le mouvement par des incises correspondantes, tout en donnant à celles-ci une allure plus dégagée. L'antienne *Ite et vos*, partagée en 6 membres ou trois groupes binaires, ouvrit avec succès cette nouvelle série de chants. Les antiennes *Dixit autem paterfamilias*, *Dixit Dominus ad Noe* corroborèrent l'effet produit par ce premier morceau. Cette partie de la démonstration se clôtura par *Ecce nunc tempus acceptabile*, morceau d'un très beau style, où le groupement ternaire se poursuit rigoureusement jusque dans les subdivisions.

Après avoir ainsi passé en revue les antiennes depuis les mélodies les plus simples jusqu'aux morceaux plus développés, on aborda les introïts, nouveau genre de compositions, déjà plus ornées.

Le champ s'ouvrait ici à des expériences nombreuses et variées. L'heure avancée força les chantres à se limiter dans leur choix. Du

Digitized by Google

reste les introïts *Ad te levavi*, *Esto mihi in Deum protectorem*, *Lætare Jerusalem*, parfaitement choisis, suffisaient pour asseoir une démonstration saisissante. Quelle belle structure que l'introït du premier dimanche de l'Avent, avec son parallélisme dans les deux membres, chacun se subdivisant en deux groupements, le premier composé de deux, le second de trois incises. Quant aux introïts de la Quinquagésime et du quatrième dimanche du Carême, comme structure rythmique et comme modulation, ils figurent parmi les morceaux les plus inspirés de tout le répertoire liturgique. Chacun de ces chants comporterait une étude approfondie.

Les offertoires font suite aux hymnes au point de vue de la richesse du style. Trois morceaux, l'*Ave Maria*, le *Justitiæ Domini*, le *Laudate Dominum* servirent à mettre en relief le rythme déjà plus libre, plus subtil, mais toujours réel et très esthétique de ce genre de compositions.

Vinrent ensuite les communions, morceaux plus particuliers, plus personnels, plus originaux. Les communions *Passer invenit*, *Manducaverunt*, *Jerusalem quæ ædificatur* montrèrent parfaitement comment, sous une forme plus dégagée, la même loi de pondération demeure le secret de la structure dans ces admirables mélodies. Qui n'a tressailli, par exemple, en entendant le dernier de ces chants ? D'abord intime et contemplative, la modulation s'élance par bonds hardis, impatiente de s'unir à l'allégresse de ces tribus, tribus saintes, qui montent de Sion pour proclamer le nom de Jéhovah. Rien ici qui ne soit le fruit d'un art consommé, rien qui ne satisfasse parfaitement le sentiment rythmique dans une pondération délicate, dégagée cependant de toute entrave.

Les traits, les graduels, les versets alléluiatiques devaient naturellement clore cet intéressant *crescendo*. Le manque de temps force M. l'abbé Sosson à ne prendre dans cette catégorie que deux modèles, le trait *Audi filia* et le graduel *Lætatus sum*. Le premier est un des plus beaux types de ces compositions du 2 mode, dont les allures sont si variées et la chute si délicieuse.

L'intéressante séance se termine par le chant, en forme de prière, du *Sub tuum præsidium*, suivi de quelques paroles très flatteuses et très méritées adressées par Mgr Delogne aux habiles choristes et à leur infatigable maître.

De l'exécution nous ne dirons que ceci. M. l'abbé Sosson nous assura que rien n'était préparé d'avance pour le choix des morceaux que l'on venait de chanter, et cependant l'interprétation fut toujours nette et pleine de sentiment. N'est-ce pas un résultat vraiment

Digitized by Google

remarquable, lorsque un chœur de séminaristes possède à ce point le répertoire des mélodies saintes ?

Il y a là un mouvement sérieux, digne d'admiration et de louanges. Aussi les encouragements autorisés ne manquent-ils pas de le stimuler. Le regretté Mgr Bélin appréciait hautement les efforts tentés et les fruits obtenus par l'école dont M. l'abbé Sosson est le principal inspirateur. Les chants exécutés lors des funérailles du pieux prélat furent le plus touchant hommage rendu à ce patronage épiscopal. Tous les évêques présents à la cérémonie n'eurent qu'une voix pour louer cette exécution modèle. Mgr Decrolière, qui fut un des premiers à l'admirer, sera, sans aucun doute, l'héritier des sympathies de son prédécesseur, pour soutenir la jeune école et maintenir dans la vraie voie de l'interprétation traditionnelle la restauration tant désirée du chant liturgique.

Inutile de faire remarquer en finissant qu'une démonstration du rythme grégorien comme celle que l'on venait d'applaudir suppose un groupement de notes conforme, autant que possible, à celui de la mélodie telle qu'elle a été à son origine. La reconstitution fidèle de la mélodie primitive est inséparable de la véritable interprétation rythmique du plain-chant.

D. L. J.

Digitized by Google

LAURENT KÁLFSSON, O. S. B.

évêque de Hólar en Islande (1267-1331).

IL est peu de contrées qui puissent offrir pour l'histoire de leur passé religieux un ensemble de documents aussi complets et intéressants que l'Islande,ce pays de glace perdu dans l'Océan Atlantique, aux confins de la mer polaire du Nord. Cette île, où végète aujourd'hui une rare population dont la mer est la seule ressource a jadis été un centre de culture intellectuelle intense, dont témoignent encore de nos jours les nombreux monuments littéraires de la littérature islandaise du moyen âge. Convertie à la foi du Christ dans le cours du XIe siècle, l'Islande compta deux évêchés, Skalholt (1056), et Hólar (1106) et plusieurs abbayes de l'ordre de Saint-Benoît : Thingeyri 1133, Múnka-Thvera 1155 pour hommes, Kírkjubaer 1186, Stádr í Reynisnesi 1295 pour femmes, et plusieurs monastères de l'ordre de Saint-Augustin, tels que Thykkvibaer 1168, Flatey 1172, Videy 1226, Mödruvellir 1295 et Skrida.

Dans le recueil des *Biskupa Sögur*, ou biographies des évêques islandais, écrites pour la plupart par des contemporains, une des plus attrayantes est le *Laurentius-Saga* ou vie de Laurent Kálfsson, onzième évêque de Hólar, écrite par son disciple et ami Einar Haflidason. Les nombreux détails qu'elle donne sur ce personnage nous semblent de nature à nous initier à la vie religieuse des Islandais du moyen âge et à lever un coin du voile qui couvre encore, du moins pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec la littérature des pays scandinaves, l'histoire religieuse et monastique de l'Islande [1].

Laurent Kálfsson naquit le 10 août 1267 dans la paroisse de Vellir dans le Sfarvadardalr (vallée de Sfarva), dont son oncle Thórarin était curé. C'était un prêtre instruit et un excellent copiste. A sa mort, les parents de Laurent, quittèrent Vellir et allèrent s'établir sur les terres de l'évêché de Hólar. L'évêque Jörundr Thorsteinson (1267-1313) s'intéressa à l'enfant, et le fit placer à l'école de Hólar que dirigeait son neveu Oblaud Hallvardsson Laurent s'y distingua bientôt par son application autant que par l'éclat de ses

1. Cette Saga a été traduite en anglais par Oliver Elton, mais avec de nombreux contresens : *The life of Laurence, Bishop of Hólar in Iceland (Laurentius-Saga) by Einar Haflidason.* London. Rivingstons, 1890, VIII-152 pp. in-18.

Digitized by Google

talents. Le peu de cas qu'il faisait des jeux de ses compagnons et son zèle infatigable pour l'étude, lui attirèrent maintes plaisanteries de leur part : «laissons-le, disait-on, c'est un futur évêque». A l'âge de vingt-deux ans, il fut ordonné prêtre et chargé de la direction de l'école (1288). Il écrivait aisément la prose latine et pouvait composer des vers avec autant de facilité que parler latin. Au bout de trois ans, il fut placé à la tête de la paroisse de Háls dans le Fnjóska-dardalr; mais, dégoûté bientôt des soins que réclamait l'administration de sa ferme, il ne tarda pas à rentrer à Hólar pour y reprendre son enseignement.

Les difficultés réelles allaient commencer pour le jeune prêtre. Un différend était survenu entre des habitants et l'évêque au sujet de terres de l'église de Hólar à Mödruvellir. Laurent, chargé de faire une enquête, frappa d'excommunication le principal détenteur de ces biens. Celui-ci en appela à l'évêque, et le jugement fut réformé. Dès lors les bons rapports de Laurent avec l'évêque furent rompus, et, pour échapper aux inconvénients de cette disgrâce, le jeune prêtre obtint de se rendre à Skálholt dans l'été de 1294. Ce diocèse était alors gouverné par un excellent évêque, Arni Thorláksson (1268-1298), qui avait eu maints combats à livrer pour revendiquer les droits de son église contre les envahissements des laïques. L'évêque lui fit bon accueil dans sa demeure et l'appliqua à l'étude du droit canon. Laurent lui garda toujours un pieux souvenir. Plus tard on lui entendit souvent raconter qu'il n'avait jamais vu que deux figures de saint, celle de l'évêque Arni et celle de l'abbé bénédictin Bjarni de Thingeyri. A la fin de l'été Laurent sollicita de son évêque l'autorisation de passer en Norwège, et il se rendit à Bergen, où se trouvait le roi Eirek auprès duquel sa science lui fit trouver bon accueil.

Au printemps de 1295 Laurent se trouvait à Trondhjem, dont l'archevêque avait fort à faire avec son chapitre. L'archevêque Jörund aimait l'étude et il savait apprécier à leur valeur les hommes instruits, car il les regardait comme de puissants auxiliaires dans les procès continuels qu'il avait à soutenir contre ses chanoines. C'est ainsi que nous trouvons dans son entourage un légiste, du nom de Jean le flamand, qui avait jadis étudié à Paris et à Orléans. Laurent plut à l'archevêque, reçut l'ordre de se perfectionner dans la connaissance du droit ecclésiastique à l'école de Jean le flamand et ne tarda pas à être pourvu au carême suivant du bénéfice de l'église de Saint-Olaf. Jean et Laurent s'entendaient à merveille ; celui-ci avait sa prébende, l'autre voulut aussi avoir la sienne. Mais il y avait un

Digitized by Google

obstacle, c'est qu'il ne savait pas le norwégien et qu'il lui était impossible de faire le plus petit sermon, malgré les répétitions malicieuses que lui donnait son compagnon.

Un instant, à l'occasion du couronnement du roi Hakon, le chapitre s'était raccommodé avec l'archevêque, mais l'accord fut de courte durée et l'insubordination fut bientôt publique. Jörund lança l'excommunication sur les trois principaux coupables et chargea Laurent de la publier pendant la grand' messe à la cathédrale. Celui-ci le fit, mais dès ce jour, il s'attira la vengeance du chapitre. On chercha à se débarrasser de lui ; le moyen le plus facile était de le renvoyer en Islande. On proposa donc à l'archevêque de décider une prochaine visitation des diocèses islandais, et on lui représente que personne n'était plus capable d'entreprendre cette mission que Laurent. L'archevêque y consentit, mais Laurent refusa, à moins d'avoir pour compagnon le dominicain frère Björn, et, malgré les conseils du prélat qui le mettait en garde contre le danger du *regnum in se divisum*, il ne se décida à partir qu'à cette condition.

L'accueil qu'on fit aux légats à Skálholt fut parfait ; ils purent parcourir le diocèse, réformer les abus et consacrer librement l'été de 1307 à la visite des monastères et des principales églises. De là ils se rendirent à Hólar ; l'évêque fut poli pour eux, mais rien de plus. Il invita frère Björn à passer l'hiver chez lui, se gardant bien de faire la même invitation à Laurent. Tandis que celui-ci partait pour le Nord, frère Björn, doucement travaillé par son hôte, commençait à croire que la visitation était superflue dans le diocèse de Hólar. Lorsqu'au printemps Laurent voulut reprendre ses courses, Björn qui avait pris parti contre lui dans un différend survenu entre l'évêque et l'abbé de Múnka-Thverá, déclara qu'il voulait retourner en Norwège. Tous les efforts de Laurent pour le retenir furent en pure perte. Björn partit emportant des présents et des lettres de l'évêque pour l'archevêque de Trondhjem.

Laurent ne tarda pas à le suivre et arriva à Trondhjem le 29 septembre 1308. Björn y était arrivé le 8, et l'on y avait déjà pris connaissance des lettres de l'évêque Jörund accusant formellement Laurent d'avoir outrepassé ses droits. Le chapitre trouvait une excellente occasion de se venger de lui : à son débarquement, le légat fut saisi et jeté dans une étroite prison. L'archevêque malade ne pouvait lui venir en aide. Laurent avait contre lui deux des chanoines contre lesquels il avait jadis lancé l'excommunication : l'official Eilif et Audunn le Rouge. Au printemps de 1309, on le rembarqua pour

Digitized by Google

l'Islande et on le remit à la disposition de l'évêque Jörund. Il n'emportait avec lui que son exemplaire du *Decretum*.

L'archevêque Jörund était mort le 10 avril 1309 ; Eilif, l'adversaire de Laurent, lui avait succédé, et, en renvoyant celui-ci à l'évêque Jörund, il l'avait frappé d'interdiction. L'évêque de Hólar le reçut charitablement et lui rendit sa liberté, sans lui accorder toutefois l'autorisation de célébrer la sainte Messe. Laurent fut péniblement affecté de cette mesure ; il quitta Hólar et se rendit au monastère de Thingeyri, qui venait de recevoir un nouveau supérieur dans la personne de l'abbé Gudmund et s'offrit à donner des leçons aux moines et au clergé. L'abbé eût volontiers accepté cette proposition, s'il n'avait appris que l'évêque Jörund ne désirait nullement voir Laurent résider dans son diocèse. Celui-ci se retira alors à Breidabólstad chez son ami Huflidi Steinsson, qui lui annonça un jour son élévation future à l'épiscopat. En 1309 et 1310 nous le trouvons à l'abbaye de Thykkvabaer, où il donne des leçons. Mais le même motif qui avait déterminé l'abbé de Thingeyri à l'éloigner de son monastère, força également celui de Thykkvibaer de se priver des services que Laurent lui rendait. Enfin en 1312 l'abbé Thórir de Múnka-Thverá obtint de l'évêque l'autorisation d'appeler Laurent pour y donner des leçons aux moines. Celui-ci s'y rendit avec empressement et y reçut un accueil chaleureux.

Un an plus tard l'évêque Jörund mourut à Hólar. Malgré les torts qu'il avait à l'égard de Laurent, c'était un prélat distingué. Il avait bâti une nouvelle cathédrale, relevé l'école, amélioré la discipline ecclésiastique, mis fin aux difficultés relatives aux dîmes et fondé les deux monastères de Mödruvellir pour des chanoines réguliers de St-Augustin et de Stádr í Reynisnesí pour des Bénédictines. Un différend éclata à Hólar au sujet de l'administration du diocèse et de la reconnaissance de l'official. Laurent ayant pris parti pour Thorstein contre Kodran dut quitter Múnka-Thverá. L'abbé de Thingeyri, qui n'avait plus à redouter le ressentiment de l'évêque s'empressa de l'inviter à venir chez lui. Laurent s'y rendit, prit la direction de l'école et y forma, dit-on, d'excellents latinistes. Ce monastère avait déjà une tradition littéraire : vers la fin du XIIe siècle on cite parmi les écrivains islandais, l'abbé Karl Jonsson, le moine Oddr Snorrason, puis au siècle suivant le moine Gunnlaugr Leifsson ; elle sera continuée par les élèves de Laurent, notamment par l'abbé Arngrim († 1361).

Sur ces entrefaites, Audunn le Rouge, chanoine de Trondhjem,

Digitized by Google

avait été élu évêque de Hólar et sacré le 25 novembre 1313. Il arriva en Islande durant l'été de 1314, et consacra l'automne à la visite des églises de son diocèse. La question des dîmes fut de nouveau agitée et le nouveau prélat ne tarda pas à se brouiller avec les abbayes de son diocèse. Le prieuré de Mödruvellir ayant été la proie des flammes en 1315, ses biens furent réunis à la mense épiscopale; l'abbé Thórir de Múnka-Thverá fut déposé de sa charge, et celui de Thingeyri fut obligé de recourir à l'archevêque, aidé de Laurent qui ne ménagea pas à son bienfaiteur le concours de services qu'il dut quelque peu regretter plus tard.

Cependant, fatigué de la vie instable qu'il menait, Laurent avait conçu le projet de se fixer définitivement à Thingeyri. Le souvenir du saint abbé Bjarni, la reconnaissance qu'il devait à l'abbé Gudmund, le zèle que montraient les moines pour l'étude, étaient de nature à l'y retenir. Arni, le fils qu'il avait eu d'un commerce illicite lorsqu'il était à Trondhjem, était venu l'y rejoindre en 1315. Tous deux y revêtirent l'habit monastique et firent profession en 1317. Berg Sokkason, un moine de Múnka-Thverá, remarquable par ses connaissances en littérature et musique, était venu se joindre à eux. « Frère Laurent, dit son biographe, observait parfaitement la règle de S. Benoît, sous laquelle il s'était consacré à Dieu, et il pouvait servir d'exemple aux autres. Il n'aimait pas à sortir du cloître, sauf quand la nécessité l'y contraignait ou que l'abbé lui en donnât l'ordre. Il observait soigneusement les heures de silence, et, la nuit, quand c'était grand silence, jamais il ne proféra un mot soit en latin, soit en islandais ; en dehors de ce temps, quand il se trouvait avec le convent, il parlait le plus souvent en latin. Plein de respect pour son supérieur, il lui rendait exactement le devoir de l'obéissance. Toute son occupation était de lire, d'enseigner et d'étudier. Il eut un soin extrême d'Arni, dont il fit un savant accompli, un excellent copiste et un versificateur, ce qui au moyen âge passait souvent pour le suprême degré du savoir. On peut dire en toute vérité, ajoute le biographe, que Thingeyri se composait de moines comme on n'en rencontrait pas ailleurs.

Parmi les élèves de Laurent se trouvait un diacre de l'église de Hólar, du nom de Egil. L'évêque Audunn le rappela et l'ordonna prêtre, au grand regret de Laurent, qui perdait en lui un excellent élève et un ami. Peu de temps après le prélat vint faire visite à Thingeyri, mais n'y reçut qu'un accueil très froid. Egil en conçut de la peine et tenta de réconcilier son ancien maître avec Audunn, en représentant à ce dernier de quel secours pouvait lui être un

Digitized by Google

homme de la valeur de ce moine. Le prélat céda à ces instances, fit venir Laurent, et, en signe de réconciliation, lui confia l'éducation de son neveu Eysstein.

Durant l'été de 1320 Audunn partit pour la Norwège et y tomba gravement malade ; lorsqu'on lui eut administré l'extrême-onction, l'archevêque vint le voir et lui demanda quel serait le prêtre islandais le plus capable de le remplacer sur le siège de Hólar. « L'évêque Audunn, dit le biographe, lui répondit : dans le diocèse de Hólar il ne manque pas d'excellents prêtres, mais devant Dieu, je dois vous déclarer que je n'en connais pas de plus propre à la charge épiscopale que frère Laurent de Thingeyri, et ce pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'il s'est consacré à Dieu et qu'il le sert très dévotement sous la sainte règle de St-Benoît ; nous avons eu occasion de l'apprendre en Islande ; ensuite c'est un prêtre instruit et très versé dans les lois ecclésiastiques, donc parfaitement au courant des affaires de procédure, et jamais il ne souffrirait que les droits de la sainte Église soient violés par qui que ce soit ; les Islandais du Nord ont besoin d'un évêque très instruit et assez ferme pour réprimer tous les abus. » — « Mais ne vous rappelez-vous pas, lui dit l'archevêque, la résistance qu'il nous a faite sous l'archevêque Jörund et l'excommunication qu'il a lancée contre nous ? » — « Les nécessités de la sainte Église, répliqua Audunn, n'exigent-elles pas qu'on élise de tels hommes pour évêques et faut-il leur préférer certaines offenses personnelles ? Il me semble qu'il est juste et convenable que si nous lui avons manqué en quelque chose, nous réparions nos torts par son élection. Laurent n'est pas responsable des actes de son maître. » Audunn mourut le 28 janvier 1322, et, sur ses recommandations, Laurent fut élu évêque de Hólar et reconnu comme tel par le chapitre.

Le 3 août 1322 arrivait un envoyé de l'archevêque de Trondhjem, et le 10 août le décret de la nomination de Laurent était publié dans la cathédrale de Hólar. A peine élu, le nouvel évêque voulut se rendre un compte exact des biens de son église ; il visita le monastère ruiné de Mödruvellir, plaça à la tête de celui de Múnka-Thverá, dont l'abbé déposé se trouvait en Norwège, son ancien élève et confrère Berg Sokkason de Thingeyri, et se retira l'hiver à Hólar, où il travailla au bien de l'école et à l'amendement des abus. Au printemps suivant, il continua la visite de son diocèse et, sur la fin de l'été, il partit pour la Norwège, où il reçut la consécration épiscopale le 24 juin 1324. Il y termina deux différends relatifs aux biens de Mödruvellir et aux dîmes de Thingeyri et rentra en Islande pour s

Digitized by Google

chanter sa première messe pontificale à la Toussaint de la même année.

La vie de Laurent fut celle d'un véritable pasteur d'âmes. Nuit et jour, dit son biographe, il assistait aux offices de sa cathédrale, et les heures qu'il ne consacrait pas à la prière, il les occupait à l'étude, à la lecture, aux audiences. Simple dans sa conduite, il ne voulut jamais quitter son habit monastique ; à table il prenait son repas avec ses prêtres ; ses aumônes étaient abondantes. Désireux de former un clergé à la hauteur de sa mission, il suivait d'un œil attentif les progrès de l'école de Hólar, exigeait des ordinands des connaissances sérieuses et une conduite irréprochable. Sous son gouvernement, les monastères de son diocèse n'eurent qu'à se féliciter de sa bienveillance. Non content d'assurer l'avenir du monastère de Múnká-Thverá en donnant la bénédiction abbatiale au savant moine Berg Sokkason, il restaura le monastère de Mödruvellir qu'il pourvut de meubles et de cloches et céda à l'abbaye de Thingeyri les dîmes de Hvamm dans le Vatndardalr. Ces générosités ne lui faisaient pas oublier sa cathédrale et ses prêtres ; il fit don à son église de deux évangéliaires et d'un beau calice et bâtit pour les prêtres âgés une maison de retraite à Kvia-Beck.

Le 24 mars 1331, au moment où il se disposait à se rendre aux Vêpres, Laurent se trouva mal ; cette indisposition cependant ne l'empêcha pas de se rendre les jours suivants à la messe, appuyé sur son diacre Einar. Le jour de Pâques, il voulut encore revoir sa chère église et y recevoir le corps du Seigneur. Le soir, comme le mal empirait, il fit faire l'inventaire de ses objets précieux, des biens « qu'il avait ramassés, dit-il, pour son église de Hólar », régla les legs qu'il destinait aux églises et aux monastères, et prit ses dernières dispositions pour le bien spirituel de son diocèse. Deux personnes surtout lui étaient chères : c'étaient son fils Arni et son diacre Einar ; au premier il ordonna de retourner à son monastère ; quant au second, il pria l'official de ne pas tarder à le faire ordonner par l'évêque de Skálholt.

Le 9 avril, le pieux évêque fit encore une fois la confession de ses fautes et déclara maintenir l'excommunication contre tous ceux qu'il avait frappés des censures de l'Église. L'official lui administra alors l'Extrême-Onction et lui apporta le corps du Seigneur. Quand Laurent aperçut son Seigneur et son Dieu, il prononça un discours qui arracha des larmes à tous les assistants. Jamais prêtre ne leur avait donné de pareils exemples de foi et d'amour. Rien ne pouvait le distraire de la pensée de Dieu : chaque jour il disait son office

Digitized by Google

et se faisait lire les *Expositiones* de saint Grégoire et les prières de saint Augustin, et cette lecture lui faisait verser d'abondantes larmes. Le 16 avril, qui fut le dernier qu'il passa sur la terre, il fit réciter par Egil, le prêtre auquel il avait remis son anneau épiscopal comme signe de sa future dignité, l'office du Saint-Esprit et fit célébrer la messe dans sa chambre par Frère Arni. Ce fut au moment où il donnait sa bénédiction aux assistants qu'il rendit son âme à Dieu.

Ainsi mourut avec la simplicité des patriarches un de ces évêques islandais du moyen âge, dont la grandeur pourrait exciter l'envie des autres Églises. Que reste-t-il maintenant de cette église d'Hólar, jadis si florissante? L'école en a disparu; une pauvre chapelle a remplacé la cathédrale de Laurent et, il y a trois siècles, la foi catholique a été arrachée à ce peuple qui garde encore un souvenir si vivace des grandeurs de son passé.

D. U. B.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés : Le 22 mars, en l'abbaye de St-Boniface à Munich, le R. Père Dom *Corbinien Dengler* O. S. B. dans la 80me année de son âge et la 21me de sa profession monastique.

Le 22 mars, en l'abbaye de St-Martin (Mont de Pannonie, en Hongrie), le R. Frère *Valère Gérots*, diacre, O. S. B. dans la 24me année de son âge, et la 7me de sa profession monastique.

Le 6 avril, en l'abbaye de N.-D. d'Oulton (Angleterre) la Rde Dame *Marie Julienne Marsland*, dans la 77me année de son âge et la 48me de sa profession religieuse.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Gottwald (Bened.), O. S. B. — *Catalogus codicum manuscriptorum qui asservantur in bibliotheca monasterii O. S. B. Engelbergensis in Helvetia*, XVI-327 pages in-8°. Fribourg en Brisgau, Herder, 1891. Prix : 15 frs.

A L'OCCASION de la vingt-cinquième année d'abbatiat de leur abbé Anselme Ier, les moines d'Engelberg ont eu l'heureuse inspiration d'offrir au vénérable jubilaire le catalogue des manuscrits conservés dans ce monastère. La préface rend hommage au zèle infatigable déployé par le pieux prélat pour accroître les trésors de la bibliothèque aussi bien que pour faire fleurir les études et les lettres dans son abbaye. Heureux les chefs de familles religieuses qui savent mériter un semblable éloge, exprimé dans un langage aussi convaincu et aussi sincère !

Le catalogue est rédigé avec beaucoup de soin, et même avec un véritable luxe, si l'on considère la valeur relativement assez médiocre de la plupart des manuscrits analysés. C'est que depuis le XIIe siècle, époque de sa fondation, le monastère et sa bibliothèque ont été jusqu'à trois fois dévastés par l'incendie, sans compter les autres pertes que le malheur des temps et l'injustice des hommes ont occasionnées.

Parmi les 914 codices conservés actuellement à Engelberg (165 sur parchemin, le reste sur papier), un bon nombre étaient destinés à l'usage liturgique et offrent un choix varié d'hymnes et de séquences dont on trouve à la fin du volume une table fort complète.

En fait d'autres manuscrits offrant un intérêt particulier, les suivants surtout sont à signaler :

Codd. 169 et 357. Deux ouvrages du bienheureux Frowin, second abbé d'Engelberg († 1178), l'un sur le Libre arbitre, l'autre sur l'Oraison dominicale. Mabillon en avait déjà donné une idée d'après deux manuscrits d'Einsiedlen, en exprimant le vœu de voir publier un jour ces deux écrits, surtout le second, qui mériterait, semble-t-il, de prendre rang parmi les principaux traités théologiques du XIIe siècle (Voir Migne, P. L., 179, 1801-12). C'est sous ce même abbé Frowin que furent écrits la plupart des plus anciens manuscrits portés au présent catalogue.

Cod. 358 (conf. Cod. 18, 2°). Encore un ouvrage d'un abbé d'Engelberg, l'*Apologia* du bienheureux Berchtold (1178-97) *contra errorem Burchardi abbatis S. Joannis in Thurthal.* C'est, d'après le P. Vogel (*Kirchenlexikon* 2e éd., t. II, col. 390), un véritable modèle de polémique dogmatique.

Cod. 53. Exemplaire du XIIIe siècle du fameux *Micrologus de ecclesiasticis observationibus*, auquel se trouvent ici accolés divers extraits des opuscules de Bernold de Constance. Voilà qui concorde bien avec la thèse soutenue par moi l'an dernier sur « l'Auteur du Micrologue » : thèse que s'apprête à mettre davantage en lumière un de mes confrères, le même qui

Digitized by Google

d'abord avait pris, au Congrès de Paris, le parti d'Yves de Chartres (Voir *Neues Archiv.* t. XVII (1892), p. 457-8). C'est aussi sous le nom d'Yves que le P. Gottwald range le Micrologue dans sa table alphabétique : vieille rubrique qu'il faudra enfin se résigner à abandonner complètement.

Cod. 47. Excellent manuscrit des Homélies authentiques de Bède sur l'Évangile. Il contient exactement les cinquante pièces du recueil primitif, quoique dans un ordre un peu différent de celui qu'a connu Paul Diacre.

Cod. 142. Manuscrit du IXe siècle, l'un des rares codices antérieurs à la fondation de l'abbaye. C'est un commentaire sur la Règle de St-Benoît, en connexion avec les deux textes que l'on a publiés récemment, au Mont-Cassin sous le nom de Paul Diacre, à Metten sous celui d'Hildemar. Il porte ici le titre suivant : *Expositio Basilii episcopi et abbatis super regulam sancti Benedicti abbatis.* Déjà Mabillon avait signalé dans ses Annales (l. XXXII, n. 30) deux anciens manuscrits de Reichenau donnant sous le nom de l'abbé Basile ce même commentaire, que l'illustre Mauriste avait cru à tort identique à celui d'Hildemar. L'un de ces manuscrits, du IXe ou Xe siècle, est aujourd'hui conservé à la bibliothèque de Karlsruhe. Il contient le même texte que le codex d'Engelberg : mais celui-ci offre cette particularité intéressante, qu'il fait de Basile un de ces évêques-abbés, comme il y en avait tant à l'époque carlovingienne.

Voilà donc plus d'un renseignement utile fourni par l'excellent ouvrage du P. Gottwald. Il est à désirer que l'exemple des moines d'Engelberg soit suivi par toutes les abbayes de notre Ordre qui ont réussi à conserver jusqu'à ce jour un fonds quelque peu important de manuscrits.

D. G. M.

Manuel complet des Frères et des Sœurs du Tiers-Ordre de la Pénitence de notre séraphique Père saint François d'Assise, comprenant un abrégé de l'histoire du *Tiers-Ordre*, l'explication succincte de la règle établie par la constitution *Misericors Dei Filius* de S. S. Léon XIII, le nouveau cérémoniel, un court aperçu de l'archiconfrérie du cordon de Saint-François, etc... par le P. Libert de Malines, frère-mineur capucin. — Tournai, Société Saint-Jean l'Évangéliste, Desclée, Lefebvre et Cie, éditeurs pontificaux.

PEU d'institutions religieuses ont été si souvent et si expressément approuvées par l'Église que le Tiers-Ordre de la Pénitence dont saint François d'Assise jeta les fondements en 1221. Depuis cette date jusqu'à l'année 1500 Wadding ne compte pas moins de cent-neuf bulles publiées à son occasion. Deux conciles généraux, celui de Vienne et le 5e de Latran, l'ont solennellement approuvé. De nos jours Léon XIII, Tertiaire franciscain lui-même, comme sept autres de ses prédécesseurs (Grégoire IX, Jules II, Léon X, Innocent XII, Paul V, Pie VI et Pie IX), s'est plu à recommander en plusieurs circonstances dans le Tiers-Ordre de Saint-François un moyen

Digitized by Google

souverainement efficace pour combattre l'esprit licencieux et sceptique de notre siècle. Non content de louer publiquement l'œuvre du séraphique patriarche, à l'occasion de son sixième centenaire, par l'admirable encyclique *Auspicato* du 17 septembre 1882, le Souverain-Pontife a voulu se faire, par la constitution *Misericors Dei Filius* du 30 mai 1883, le second législateur de cet institut de pénitence.

Cette nouvelle législation demandait un nouveau manuel qui en donnât un commentaire autorisé et en mît la teneur et l'esprit à la portée des membres du Tiers-Ordre.

Le R. P. Libert de Malines, frère-mineur capucin, s'est acquitté de cette mission avec autant de savoir que de piété. L'opuscule qu'il vient de publier sera désormais le *Vade mecum* des Frères et Sœurs qui portent dans le monde les livrées franciscaines.

L'auteur met en tête de son ouvrage, sous forme d'avant-propos, l'encyclique *Auspicato* si pleine de doctrine et de saveur mystique. Il divise ensuite son manuel en quatre parties. La première comprend des notions générales sur l'origine et la nature du Tiers-Ordre ; excellent résumé historique, inspiré des plus doctes travaux existants, surtout de l'ouvrage du P. Salvador d'Ozieri (1). Dans la seconde partie l'auteur réunit tout ce qui a trait aux indulgences et aux privilèges dont l'Église, on le sait, s'est montrée si prodigue au cours des siècles en faveur du Tiers-Ordre de Saint-François. Cette partie est du plus haut intérêt non seulement pour les Tertiaires, mais encore pour tous ceux que leur ministère met en rapport de direction spirituelle avec eux. La même remarque vaut pour la troisième partie du *Manuel*. Celle-ci comprend la législation du Tiers-Ordre, d'après la bulle *Supra montem* de Nicolas IV, et la récente constitution *Misericors Dei Filius* de Léon XIII. Cette partie abonde en conseils pratiques embrassant toute la vie tertiaire. Un article supplémentaire contient des renseignements précieux sur les Tertiaires Réguliers. La quatrième partie est consacrée au cérémoniel du Tiers-Ordre. On y trouve tous les formulaires en usage pour les réunions, les vêtures, les bénédictions, etc., etc. A la fin de son ouvrage l'auteur a recueilli sous forme d'appendices une série de notices sur les principales dévotions de l'ordre, l'archiconfrérie du cordon de Saint-François, la couronne franciscaine, le petit chapelet de l'Immaculée-Conception l'office séraphique, etc.

On le voit, le *manuel* du P. Libert de Malines mérite pleinement son nom : il est *complet*. Aussi, pour nous servir des termes employés par le Tr. R. P. Provincial Gonzalve de Reeth dans son décret d'approbation, avons-nous « la ferme confiance que cet ouvrage contribuera largement à l'extension du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise ».

Au XIIIe siècle le chancelier de Frédéric II se plaignait à ce prince,

1. On lira avec intérêt les pages où le P. Libert énumère les personnages illustres et surtout les saints et les saintes que le Tiers-Ordre compte dans ses annales, p. 49-56 ; 81-88.

Digitized by Google

ennemi déclaré de l'Église, que les Tiers-Ordres des Frères Mineurs et des Frères-Prêcheurs faisaient plus pour ruiner son parti dans le Milanais que n'eussent pu faire de nombreuses armées. Le même résultat se reproduirait sous nos yeux, si les exhortations réitérées de Léon XIII étaient suivies en masse par les populations catholiques. Pour combattre les forces du démon, rien de plus efficace, au XIXe siècle comme au temps de saint François, que les pacifiques livrées de la pénitence et l'affiliation des laïques pieux aux ordres monastiques.

D. L. J.

La querelle des investitures dans les diocèses de Liége et de Cambrai. Deuxième partie : Le schisme (1092-1107), par Alfred Cauchie. Louvain, Peeters, 1891, 218 pp. in-8°.

LE deuxième fascicule du savant travail de M. Cauchie a rencontré un accueil aussi bienveillant et aussi justement mérité que le premier dont nous avons annoncé la publication dans cette Revue (1890, pp. 447-448).

Les réformes religieuses, opérées dans les diocèses de Liége et de Cambrai, n'ont point détruit l'influence du Césarisme ; la formation d'un parti attaché aux idées de Grégoire VII doit provoquer tôt ou tard un schisme au sein du clergé. « Avant tout, l'issue du combat dépendait des inclinations de l'évêque. Le combat va donc se concentrer autour du siège épiscopal. L'empereur évidemment ne négligera rien pour placer sur les sièges de Liége et de Cambrai des personnes étroitement attachées à sa fortune ; mais à Liége et à Cambrai, surgira une ardente opposition. A Liége, l'évêque de son choix devra livrer de rudes batailles aux monastères ; à Cambrai, le prétendant impérial verra le parti pontifical lui opposer et défendre sans relâche diverses candidatures. Ici les dissensions seront d'autant plus grandes, la querelle plus violente, que divers intérêts de l'ordre politique et social viendront compliquer le conflit religieux ». (pp. 5-6). Tel est le cadre général de cette partie du travail de M. Cauchie.

A Liége, Otbert, créature de Henri IV, n'est monté sur le siège de saint Lambert que par le pacte honteux de la simonie ; le prix réclamé immédiatement de lui par César est la déposition des abbés légitimes de Saint-Laurent et de Saint-Trond. Cet acte d'injustice souleva contre Otbert des monastères réformés ; Saint-Hubert devint le foyer d'une réaction si forte, que pour la briser, Otbert se vit bientôt entraîné à des mesures illégales qui ne tardèrent pas à atteindre les autres monastères du diocèse. La lutte fut acharnée, mais elle ne pouvait durer dans toute sa violence. On avait frappé un innocent, Bérenger de Saint-Laurent, et cet acte d'injustice souleva l'indignation contre Otbert ; celui-ci céda à l'opposition et remit Bérenger en possession de son abbaye. C'était désarmer l'opposition ; réduit à combattre

Digitized by Google

seul contre Otbert, privé du secours des seigneurs laïques, Thierry de Saint-Hubert fut impuissant à soutenir la lutte et son monastère se soumit à Otbert. Liége offrit alors le curieux spectacle d'une église attachée aux doctrines de l'Église catholique romaine, étroitement unie à son chef coupable d'avoir violé les canons de l'Église, et souffrant dans son sein des membres infectés des vices combattus par les pontifes de Rome. Diverses causes avaient pu contribuer à ce résultat, et il faut sans doute faire une aussi large part aux qualités personnelles d'Otbert qu'aux faveurs et à la protection des empereurs.

A Cambrai la lutte se concentre autour du siège épiscopal. Le candidat d'Urbain II l'emporte d'abord, mais doit bientôt céder à celui de l'empereur, qu'Urbain II reconnaît à son tour. Diverses circonstances amènent la déposition du dernier, qui n'était au premier chef que le candidat de l'empereur. La lutte se complique : « d'un côté Henri IV et les Liégeois lutteront contre Robert II, comte de Flandre, pour soutenir Gaucher à Cambrai ; de l'autre, le comte recevra de Rome la mission de détruire à Liége la domination de l'empereur et du parti schismatique » (pp. 152-153.) A Cambrai, éclate la révolution communale, et l'on conclut une trêve avec le comte de Flandre. Liége est à l'abri des coups de ce dernier, mais l'heure des revers a sonné pour Henri IV, et le malheureux empereur vient mourir dans la cité fidèle à sa cause, auprès de son plus chaud défenseur. La situation se modifie, et Otbert est amené à faire sa soumission à Pascal II. Cambrai, à son tour, voit l'agitation cesser dans ses murs par l'élection d'un nouvel évêque, Odon, abbé de Saint-Martin de Tournai, qui était le candidat de Rome. A Cambrai donc comme à Liége, le parti pontifical avait fini par triompher.

Nous n'ajouterons rien aux éloges que nous avons donnés au premier fascicule du travail de M. Cauchie ; nous retrouvons dans le deuxième la même sûreté d'érudition et de critique. On y suivra, non sans satisfaction, l'excellente réfutation de certaines théories hasardées, émanées pour la plupart de M. Krollick, auteur d'une étude sur la chronique de Saint-Hubert. Pour terminer je me permettrai d'appeler l'attention du lecteur sur l'utilité du travail de M. Cauchie relativement à l'histoire des monastères liégois ; son livre en quelques endroits est une exposition soigneusement détaillée de leur histoire.

D. U. B.

Digitized by Google

Les joies de la sainte Vierge, par J. Cras, licencié en Droit Canon et curé de Notre-Dame au Sablon, à Bruxelles.

La vraie dévotion au Sacré Cœur de Jésus, par le même. — Tournai. H. et L. Casterman.

PARMI les titres que la piété catholique se plaît à donner à la Mère de Dieu, l'un des plus attachants est certes celui de *Mater gaudiosa*. La joie n'est-elle pas un fruit du Saint-Esprit, et l'Église n'invoque-t-elle pas Notre-Dame sous le vocable de *Causa nostræ lætitiæ ?* Mais cette joie dont Marie est, après Dieu et son Fils, la source la plus pure, s'est trouvée pour elle mêlée d'amertumes ici-bas, avant de s'épanouir là-haut dans son rayonnement parfait. De là, avec le double aspect que présentent les joies de Notre-Dame, la compénétration terrestre de ses joies et de ses douleurs, suivant la parole du livre des Proverbes : *Extrema gaudii luctus occupat.*

Les joies de Marie ainsi comprises et développées ont inspiré à M. l'abbé J. Cras, licencié en Droit Canon et curé de Notre-Dame au Sablon à Bruxelles, un opuscule doublement méritoire, tant pour sa valeur intrinsèque, que pour avoir fait retrouver la statue miraculeuse de Notre-Dame des Joies, — la *Virgo Procera sive Gaudiorum* du *Bruxella Septenaria* de Puteanus,— anciennement vénérée dans l'Église des SSts-Michel et Gudule à Bruxelles et réinstallée naguère avec grande pompe dans le sanctuaire de son culte primitif. Les fidèles désireux de s'initier davantage aux mystères de grâce dont Marie est à la fois le réservoir et le canal, trouveront dans l'ouvrage du docte écrivain un enseignement solide, exposé avec clarté et onction; un guide éclairé qui leur fera connaître et aimer dans Notre-Dame l'aimable dispensatrice de la joie spirituelle, ce don précieux dont l'action bienfaisante double les ressorts de l'âme en lui rendant suave et léger le joug du devoir.

Le même esprit anime le second opuscule de M. l'abbé Cras, intitulé la *Vraie dévotion au Sacré Cœur*. Sans doute, le sujet est moins neuf, à première vue ; tant d'ouvrages ascétiques ont paru ces dernières années sur le culte du Cœur Sacré du Rédempteur. Cependant, comme l'indique le titre du traité, l'auteur en abordant cette matière importante s'est proposé un but spécial. C'est la *vraie* dévotion au Sacré-Cœur que M. l'abbé Cras a voulu offrir à l'instruction et à la contemplation des fidèles. Dans cette pensée, l'auteur s'attache aux grands aspects de la dévotion au Cœur de Jésus. La saine théologie et le culte liturgique lui servent partout de base. Il évite avec soin cette terminologie hasardée, ces recherches de nouveautés, ces expressions presque mièvres que l'on trouve sous la plume de plusieurs écrivains et que naguère le Saint-Office censurait en termes non équivoques.

Si les *Joies de Marie* sont un excellent *vade-mecum* pour le mois de mai, la *Vraie dévotion au Sacré-Cœur* est un guide non moins recommandable pour le mois de juin. Parmi les passages les plus saillants de l'opus-

Digitized by Google

cule en l'honneur de la Mère de Dieu nous signalerons les rapprochements que l'auteur établit entre les joies et les douleurs de Notre-Dame ; rapprochements souvent pleins de charmes, comme le montre cette séquence *Stabat Mater Speciosa* dont chaque strophe offre un gracieux parallèle avec celles du *Stabat Mater Dolorosa*. Dans l'opuscule sur le Sacré-Cœur nous avons particulièrement remarqué les pages dans lesquelles le pieux auteur analyse les qualités qui rendent le Cœur de Jésus infiniment digne d'un culte suprême d'amour, de louange et d'imitation.

D. L. J.

Mon pays et mon village. Histoire de Nalinnes, ancien village de l'Entre-Sambre-et-Meuse au pays de Liége par le P. Lejeune, rédemptoriste. Bruges, Société Saint-Augustin, 1892, 270 pp. in-8°, avec 6 gravures. Fr. 2,50.

Le R. P. Lejeune a entrepris de faire l'histoire de son village, plus encore de faire connaître la vie sociale et religieuse des siècles passés dans le pays de l'Entre-Sambre-et-Meuse si riche en souvenirs historiques. Pour beaucoup de lecteurs, cette histoire est une révélation à laquelle ils doivent être initiés graduellement. Telle est la raison de la première partie de cet ouvrage où l'auteur étudie son village au point de vue civil et religieux. Le premier chapitre comprend 12 articles : l'aspect du pays, la condition des habitants, l'administration, la législation, le partage des terres, la fondation des monastères, le service militaire, la langue, les dynasties royales, l'invasion des Normands, la féodalité. Le second traite de l'évangélisation du pays et de l'action des moines, du développement du culte divin, des usages religieux locaux, des dîmes et de l'administration religieuse du pays. En somme d'excellentes vues sur une foule de questions obscures, et cependant nécessaires à l'immense majorité des lecteurs auxquels s'adresse ce livre. La seconde partie est consacrée à l'histoire de Nalinnes du XIe au XIXe siècle : seigneurie, paroisse, administrations judiciaire, communale et religieuse, célébrités, instruction. Les nombreux documents que l'auteur a recueillis sur son village rendent cette partie de son travail intéressante en raison des détails si précis qu'ils offrent aux lecteurs. Lorsqu'on a lu ces pages, on peut se dire parfaitement orienté dans l'histoire du pays d'Entre-Sambre-et-Meuse ; on a suivi les péripéties du passé avec tant de facilité et d'intérêt qu'on se prend à aimer ce coin de terre et à souhaiter que l'exemple de l'auteur trouve de nombreux imitateurs.

La première église de Liége, l'abbaye de Notre-Dame. Lettre à M. Godefroid Kurth par Joseph Demarteau. Liége, Grandmont, 1892, 108 pp. in-8°.

M. Demarteau, rédacteur en chef de la *Gazette de Liége*, vient de consacrer aux origines religieuses de Liége une de ces études de critique dont les amis de l'histoire nationale lui sont toujours reconnais-

Digitized by Google

sants. Les points qu'il a cherché à établir sont les suivants : « Une petite église vraisemblablement paroissiale, existait au hameau de Liége avant la fin du VIIe siècle, avant le martyre de saint Lambert. C'est cinq cents ans plus tard qu'on a commencé à prétendre que cette église était une chapelle des Saints-Cosme et Damien. Il y a bien plus de raison de croire qu'elle était dédiée à Notre-Dame, et pour justifier cette croyance, on peut invoquer le fait que si la cathédrale de cette ville a été, peu après l'an mil, dédiée à la Mère de Dieu, autant et plus qu'à saint Lambert, cette double dédicace ne répondait pas seulement au double patronage sous lequel était placé le diocèse, mais aussi à une situation et à des traditions locales plus anciennes ; l'existence jusqu'au XIIIe siècle de l'abbaye de Notre-Dame de Liége, l'antiquité de cette institution, son rétablissement après le pillage normand, l'importance de ses revenus et des charges attachées à la fonction d'abbé ; la haute position, l'influence et les œuvres de ceux qui se succédèrent dans cette dignité ; la façon dont on constitua, au moyen de ses prébendes, ce collège des chanoines dit de Saint-Materne rattaché, pour le service du culte, au chapitre même de Saint-Lambert ; enfin, après la suppression de l'abbatialité, le caractère et l'étendue des attributions dont héritèrent soit le prévôt de Saint-Lambert, soit l'église baptismale et archidiaconale de Notre-Dame-aux-Fonts » (p. 2). Le savant auteur a réuni en faveur de sa thèse tant d'arguments vraisemblables, que nous n'hésitons pas à l'adopter pleinement. On lira avec intérêt les nombreux renseignements qu'il a recueillis sur l'abbaye de Notre-Dame de Liége, qui désormais a trouvé sa monographie aussi complète que neuve.

D. U. B.

Les Trafiquants d'enfer. Drame en un acte, en vers, par DOM LAURENT JANSSENS, O. S. B., Professeur de Rhétorique à l'école abbatiale de Maredsous. Desclée, De Brouwer et Cie, Bruges.

LES trafiquants d'enfer, qui sont-ils? Ceux qui se chargent de la besogne satanique de priver des secours de la religion leurs « frères » mourants. Ici ce sont deux envoyés d'un club socialiste, montant la garde auprès d'un pauvre ouvrier moribond : nantis d'un document, signé jadis par le malheureux, ils restent sourds aux supplications de l'agonisant, et malgré les protestations de sa fille, ils le laissent mourir sans que le curé puisse s'approcher de lui. J'en oublie un : le médecin affilié au club qui lâchement et froidement trompe le malade sur son état.

Lecteur, soulageons d'abord notre âme et répétons le vers final du drame : « Vils trafiquants d'enfer, le peuple vous maudit ! »

C'est le cri d'indignation qu'il faut faire retentir partout, bien haut, pour rassurer la timidité et pour éclairer la bonne foi surprise des malheureux que les clubs socialistes tiennent dans leurs filets. C'est l'anathème vengeur qu'il faut lancer au front des séides de Satan. Les stigmatiser et leur arracher leurs victimes, c'est la plus sainte, la plus auguste des œuvres sociales.

C'est aussi le noble but que poursuit l'auteur du drame qui nous occupe; et c'est le fruit qu'il cueillera de son œuvre ; car il n'y a pas que de bonnes intentions dans ces modestes pages.

Digitized by Google

Il y a dans ces flexibles alexandrins de la couleur et du ton à ravir un artiste ; il y a dans ce dialogue très mouvementé une vie vraie et puissante, un parler merveilleusement digne malgré sa liberté d'allures et sa rude et native simplicité ; il y a, en un mot, dans ce petit drame une émotion profonde et communicative qui fait vibrer les meilleures cordes du cœur.

Si la seule lecture nous a valu une si exquise jouissance, que ne peut-on attendre de la représentation ? Seulement il faudra que les acteurs ne soient point dépourvus de cette rare et fine délicatesse qui, dans le poète, trahit en maints endroits sa culture esthétique.

Pas n'est besoin d'insister là dessus : la réputation artistique de l'humble moine de Maredsous n'est plus à faire. D'ailleurs, je n'aimerais pas de me brouiller avec lui, en mettant trop sa personne en évidence.

Je finis donc en faisant des vœux pour que le succès et la diffusion de ce petit drame réponde aux nobles aspirations et aux efforts consciencieux de son auteur.

(Extrait du *Bien Public.*) E. D. L.

Musiques d'église, par le R. P. Michel Horn, de l'abbaye de Maredsous, Namur, Ad. Wesmael-Charlier, éditeur.

La musique qu'on a si bien appelée chrétienne, et à laquelle nous devons un si grand nombre de chefs-d'œuvre, existe encore. Certains esprits reviennent à elle comme à la source des grandes pensées et des fécondes inspirations.

Le Révérend Père Michel Horn, de l'abbaye de Maredsous, est de ce petit nombre ; il est de ceux qui ont encore la *naïveté* de chercher le beau idéal que cherchaient les anciens maîtres.

Il vient de faire paraître une *Missa brevis* à 4 voix d'hommes sans accompagnement (sans *credo*) ; un *Ave Maria* à 2 voix égales et orgue ; un *Tantum ergo* à 3 voix égales et orgue, et un *Puer nobis nascitur* (Noël) à 4 voix mixtes et orgue.

Ces œuvres d'une exécution facile, qui font autant d'honneur au penseur qu'au musicien, ont été écrites dans le but louable et utile de combattre la corruption du sentiment musical religieux trop souvent méconnu de nos jours dans les œuvres composées en vue du culte divin. La musique d'église du R. P. Horn, où les voix sont habilement groupées, rappelle les formes mélodiques qu'affectionnaient les maîtres du XVIe siècle appartenant à l'école de Palestrina.

On sait tout ce que les bénédictins de Maredsous ont tenté et réalisé en faveur de la musique religieuse ; le R. P. Michel Horn, sous ce rapport, ne dément pas dans ces nouvelles œuvres ce qu'ils ont émis à ce sujet. Les compositions qu'il vient de publier, s'accordent merveilleusement avec les théories professées si longtemps par les plumes fermes, convaincues et savantes des moines qui ont illustré l'ordre de Saint-Benoît.

(Extrait de la *Gazette de Liége.*) J. G.

Carnet d'un Moine, par le R. P. Dom Gérard van Caloen, bénédictin de Maredsous. In-12 de 206 pages. Bruges-Lille, Société de Saint-Augustin, 1892.

Ce petit *Carnet* renferme la pensée intime d'un fils de Saint-Benoît sur quelques points de la vie moderne. « Liberté, Père et Mère, Éducation, Noblesse, Dimanche, la vraie Dévotion, la Parole de la croix » : ces titres nous indiquent déjà les maux que veut guérir l'auteur et les remèdes qu'il propose à tous les hommes de bonne volonté, particulièrement aux chrétiens des classes dirigeantes. Ces remèdes seraient souverainement efficaces. Pour les faire accepter l'auteur déploie dans son style et ses raisonnements ce que son zèle a trouvé de plus persuasif. La dernière partie nous présente le grand saint Benoît comme le modèle de la vie chrétienne. Ces récits merveilleux nous transportent dans une atmosphère surnaturelle où l'âme se dilate dans la paix et la charité, deux biens de plus en plus rares au milieu de notre monde païen et révolutionnaire.

(Extrait des *Études religieuses.*) Ét. Cornut, S. J

Digitized by Google

RÉPONSE DU SAINT-SIÈGE SUR LA QUESTION DU JUSTE SALAIRE.

LA presse catholique s'est beaucoup occupée ces derniers jours d'une réponse émanée du Saint-Siège à certains doutes concernant le sens précis d'un passage de l'Encyclique *Rerum Novarum*. L'importance de l'enseignement contenu dans ce document nous engage à consacrer quelques pages à cette réponse. Nous discuterons d'abord quelle autorité il convient de lui donner; ensuite nous examinerons les questions qu'elle résout.

Comme il importe, en vue de l'accord pacifique des esprits, de s'attacher au sens de la réponse telle qu'elle est en elle-même et par rapport à la lettre pontificale, nous ferons abstraction dans ces pages des controverses, par moments assez vives, auxquelles l'Encyclique *Rerum Novarum* a donné lieu. Après tout, pour des catholiques désireux de connaître la vérité par l'organe de l'Église, qu'importe de savoir si la réponse émanée de Rome donne raison à telle école ou à tel organe ? Ces recherches ont presque toujours le double inconvénient d'entretenir l'ardeur de la lutte et d'entraver la clairvoyance, chaque théorie préadoptée étant comme un prisme qui décompose à sa façon les rayons de la lumière.

I.

Et d'abord, quelle autorité convient-il d'accorder à la réponse du Saint-Siège ?

Avant tout il faut préciser la provenance du document.

« Cette réponse, dont la *Science catholique* nous apporte le texte, n'émane pas d'une Congrégation romaine ; mais elle a été envoyée, par l'ordre de Sa Sainteté, à un archevêque français qui avait consulté le Saint-Siège sur le sens de l'Encyclique. »

Ainsi s'exprime *Le Prêtre*, journal des études ecclésiastiques sous la direction de M. l'abbé Jaugey.

Le R. P. Eschbach, supérieur du collège français, qui a le premier

Digitized by Google

communiqué à la *Semaine religieuse* le texte de la réponse, termine sa lettre du 22 mars au même abbé Jaugey par un post-scriptum où on lit les paroles suivantes : « Les réponses existent, et les voici : elles sont du Saint-Siège, c'est-à-dire qu'elles ont été approuvées par le Souverain-Pontife, mais de fait elles ne sortent pas des bureaux du Saint-Office. »

De ces affirmations qui se complètent il résulte que la réponse en question est l'œuvre d'un théologien du Saint-Office, ou du moins au service du Saint-Office ou du pape, lequel théologien a reçu communication officielle des doutes formulés par certains évêques, avec mission également officielle de les résoudre suivant les doctrines de l'Encyclique. Le pape a pris connaissance des solutions proposées et les a ratifiées. Ainsi sanctionnées par l'approbation pontificale, elles ont été transmises aux demandeurs. Elles méritent donc leur nom de réponse du Saint-Siège, bien qu'elles n'émanent directement ni du pape ni des Congrégations.

La provenance du document ainsi fixée, il n'est pas malaisé, ce semble, de préciser l'autorité qui lui revient. Quelques remarques suffiront.

1°) La réponse du Saint-Siège n'a pas la même autorité que l'Encyclique *Rerum Novarum*. Celle-ci est un document dogmatique et moral émanant directement du Docteur suprême sans que celui-ci cependant emploie la forme la plus solennelle de son enseignement, qui est la définition *ex cathedra;*—la réponse, au contraire, ne contient pas un mot qui la fasse provenir directement du pape. En outre l'Encyclique *Rerum Novarum* a été solennellement promulguée dans le monde entier; la réponse, au contraire, donnée il y a quelque temps déjà — il en était question dès le mois de septembre 1891 au congrès de Malines — a été rendue publique récemment, on ne sait trop à quelle occasion.

2° La réponse en question a, croyons-nous, moins d'autorité qu'un décret du Saint-Office, ou qu'un document officiel émané d'une Congrégation romaine. Les deux motifs allégués plus haut s'appliquent ici aussi, quoiqu'à un moindre degré. En effet, d'une part le Saint-Office ou les Congrégations représentent publiquement l'autorité du pape, et de l'autre leurs décisions sont communiquées avec des formalités qui ne laissent aucun doute sur leur authenticité.

3° La réponse en question doit être regardée comme un acte du Saint-Siège. Sans doute, elle est privée, si on ne considère que son mode de rédaction. Mais elle a été sanctionnée par l'autorité suprême.

Digitized by Google

Elle a donc plus que la valeur intrinsèque des arguments fournis par un théologien de mérite. L'approbation du Souverain-Pontife et l'usage auquel il l'a destinée élèvent ce qu'elle a de privé au rang d'un document officiel, sans toutefois lui donner la pleine valeur d'un décret directement émané d'une Congrégation romaine, moins encore celle d'une parole publique prononcée par le pape lui-même.

Si les renseignements fournis par M. l'abbé Jaugey et le R. P. Eschbach dans *L'Univers* sont exacts (1), nous croyons donc que le document en question est de ceux auxquels les catholiques doivent une déférence respectueuse (2). Certes, on eût pu souhaiter que la réponse du Saint-Siège fût rendue publique avec des garanties plus manifestes de son caractère officiel. Mais il nous paraît que jamais la Cour romaine n'aurait laissé publier, sans protester, un document comme émanant d'elle, s'il en était autrement. Sous ce rapport l'argumentation du journal belge visé par *L'Univers* nous semble procéder à rebours. Le document a été lancé comme étant officiel. Rome n'a pas réclamé contre cette publication. Donc le document a vraiment ce caractère. Seulement, il l'a au degré précisé plus haut.

Dans un prochain article — l'espace nous faisant défaut aujourd'hui — nous examinerons la doctrine contenue dans la réponse du Saint-Siège. Tout en accordant aux conclusions la part d'autorité extrinsèque qui leur revient, nous discuterons avec plus de liberté la valeur des arguments pris intrinsèquement. On le sait, dans des documents de cette nature, le poids de l'autorité porte avant tout sur les conclusions et moins sur les arguments qui les étayent.

D. L. J.

1. Dans sa lettre du 7 mai à l'*Univers*, le R. P. Eschbach donne des renseignements plus précis sur l'origine de la réponse pontificale. Celle-ci a été communiquée au prélat demandeur par une lettre de la Secrétairerie d'État en date du 25 septembre 1891. Il est regrettable qu'on ne publie pas cette lettre d'envoi. Les termes dans lesquels elle annonce le document achèveraient de nous instruire sur la portée de ce dernier.

2. C'est bien dans ce sens que Mgr d'Hulst a parlé de la réponse de Rome, dans le dernier congrès des catholiques français. Est-ce à dire qu'il faille regarder le document comme mettant fin absolument à la controverse? Nous ne le pensons pas. L'autorité de la réponse a été trop mise en doute, sans protestation publique de la part du St Siège et son caractère a été trop vaguement affirmé pour qu'on puisse exiger une adhésion absolue aux solutions contenues dans ce document.

Digitized by Google

PHILIPPE DE HARVENGT,

abbé de Bonne-Espérance.

CHAPITRE VI.

Écrits hagiographiques. — Poésies. — Ouvrages supposés.

APRÈS l'étude des saintes Écritures, la lecture de la vie des saints, la transcription de passionnaires et parfois même la composition de pieuses biographies formaient une des occupations les plus ordinaires des cénobites du douzième siècle. Ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur le caractère des études hagiographiques de cette époque; nous constaterons seulement qu'on y remania beaucoup d'anciennes vies. Si le style gagnait à ce procédé, suivant l'opinion commune des contemporains, si l'on remplaçait l'aridité barbare d'une biographie succincte, mais véridique, par des phrases arrondies et cadencées, la vérité courait souvent le risque d'être aisément défigurée au milieu de ces ornementations littéraires que l'imagination de l'écrivain savait multiplier avec une étonnante profusion (1). Ces nombreuses biographies étaient souvent le fruit d'une piété naïve tout imprégnée de foi. Malheureusement, en maintes occasions, la foi dégénérait en crédulité, et de la crédulité à la supercherie littéraire, inconsciente ou préméditée, le pas était facile à franchir, surtout lorsqu'il s'agissait de miracles (2). Les abus, quelque regrettables qu'ils soient, ne doivent cependant

1. Le texte suivant d'un fécond écrivain liégeois du douzième siècle, le moine Reiner de Saint-Laurent, expliquera suffisamment le procédé et les raisons des remaniements hagiographiques : « Cujus S. Pelagiæ monimenta conversionis ab alio quidem scripta reperi, sed cum oratio parum idonea, tum vero barbarismorum erat atque solæcismorum tanta confusio, ut illustrem materiam stilus obscurior laceram reddidisse ac despicabilem videretur. Verum de scriptoris vitio quam de auctoris imperitia id accidisse suspicor, dum quatuor aut amplius clausulis, tum et dimidiis se versiculis passim mutilatum textus pronuntiaret. Gloriosis autem relqus plurimum tollit gratiæ sermo contemptibilis. Meliori ergo aliquantum facie prædictam curavi materiam reformare rudemque experiri adolescentiae indolem. » (Prol. in vit. S. Pelagiæ ap. Pez. *Thes. Anecd.*, t. IV, Pars III, pp. 71-72.)

2. De là les plaintes amères élevées par plusieurs écrivains contemporains contre ces désordres dont les hérétiques profitaient pour tromper le peuple. Cf. *Vit. Godehardi*, II, 34 ap. MG. SS. XI, 216 ; *Annal. Brunwill.*, 1145, ib. XVI, 727 ; *Annal. S. Jacobi Leod.* ib. 641 ; Cæsar-Heisterb,, Dial., V, 18.

Digitized by Google

pas nous faire mépriser ou méconnaître l'origine et le but de cette vaste littérature hagiographique dont chaque jour nous découvre l'étonnante variété. Son origine et son but, il faut les chercher dans la piété de nos pères, dans leur dévotion aux saints, dans un désir sincère d'arriver à la perfection et à l'imitation des saints.

C'est à ce point de vue qu'il faut juger les œuvres de Philippe. L'historien retire peu de profit de ces travaux, il doit même regretter de les voir prendre la place d'ouvrages plus anciens, dont la perte est aujourd'hui d'autant plus sensible que les erreurs manifestes des biographies remaniées ne sont pas toujours aisées à redresser. Nous devons donc les envisager à un autre point de vue. Interrogeons Philippe lui-même ; le pieux abbé nous indiquera les motifs qui l'ont déterminé à composer ses vies de saints : c'est à la demande de ses frères et de ses amis qu'il les a écrites, afin de leur donner un opuscule d'une lecture plus facile que la biographie soi-disant barbare du septième ou du huitième siècle. Philippe a dévoilé le fond de sa pensée dans le prologue de sa vie de la vénérable Oda ; on nous permettra de la traduire ici :

« L'antiquité païenne, dans son aveuglement, n'a cessé, dit-il, de combler de ses louanges ceux de ses poètes qui, obscurcissant la vérité sous le voile du mensonge, présentaient à son admiration le vice triomphant de la vertu. Négligerions-nous, nous chrétiens, d'honorer la mémoire des hommes que l'amour de la vérité, de la justice et de la vertu a portés à transmettre à la postérité les écrits des docteurs les plus célèbres et la vie des hommes illustres ? Leur descendance ne s'est point éteinte, et le récit des vertus pratiquées par les hommes qui se sont distingués entre leurs semblables, nous est parvenu pour l'instruction de la postérité... Lors donc que dans la nuit de ce monde, une de ces lampes ardentes vient à briller, il ne faut pas la cacher sous le boisseau, mais il faut la placer sur le candélabre, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison de Dieu. Autant l'enflure et l'élévation de la vaine science sont répréhensibles, autant est louable l'intention de celui qui célèbre les vertus des saints. A l'imitation des apôtres que les scribes et les pharisiens voulaient empêcher de parler au nom de JÉSUS, nous répondrons aussi : « Ce que nous avons vu et entendu, nous ne pouvons le taire. » Car, dit un auteur, celui-là recueille une part de l'éloge, qui le premier fait connaître une bonne parole ou bonne action. Quel charme peut avoir un bien qu'on ne peut partager avec un ami ? Aussi, quoique l'étude des lettres n'ait point suffisamment poli la rudesse de mon esprit, et que je ne

Digitized by Google

possède ni les déductions philosophiques d'un Socrate, ni la puissante logique d'un Démosthène, ni l'éloquence véhémente d'un Cicéron, aidé par ma dévotion plutôt que par ma science, j'essaierai de balbutier en prose la vie d'une vierge dont les vertus ont brillé d'un si vif éclat à notre époque même. Me recommandant donc à sa puissante intercession, je la supplie de daigner ouvrir ma bouche; avec le secours d'une si puissante protection, je ne craindrai ni le venin d'un lecteur critique, ni les reproches d'un censeur trop loquace ; sous le manteau tutélaire de sa protection, je serai à l'abri de tout danger (1). » Ce texte explique assez clairement le but poursuivi par Philippe dans la composition de ses biographies.

Nous possédons de l'abbé de Bonne-Espérance six biographies. La première dans l'ordre chronologique est la vie de saint Augustin qu'il composa avant son élection abbatiale. La seconde fut celle de saint Saulve. Il est difficile de dire en quel temps et dans quel ordre il écrivit celles de S. Landelin, de saint Foillan et de S. Ghislain ; celle de la vénérable Ode est postérieure à l'année 1158.

Le premier travail de Philippe fut la vie de saint Augustin, comme nous l'apprend sa lettre à Hugues de Saint-Saulve (2). Le chapitre trente-deuxième nous fait connaître le nom de l'auteur (3). Elle fut composée à la demande des religieux de Bonne-Espérance, qui trouvaient trop longue la vie de saint Augustin écrite par Possidius. Philippe résista longtemps à leurs pressantes sollicitations, du moins l'affirme-t-il par modestie littéraire, et il ne céda qu'en comptant sur la charité de ses confrères. Cet ouvrage n'est qu'un abrégé de Possidius enrichi de quelques extraits des Confessions du saint docteur. Tout le mérite de l'écrivain du douzième siècle, ou, pour parler plus correctement, tout le travail de l'auteur, a été de l'orner d'allégories et de réflexions morales, d'explications historiques dans lesquelles Philippe aime à faire preuve d'érudition, enfin de rehausser le tout de citations des poètes classiques dont il avait d'ailleurs une sérieuse connaissance (4). En résumé, c'est un ouvrage d'édification, une vie populaire dont l'historien ne peut tirer parti.

Hugues, prieur du monastère bénédictin de Saint-Saulve près de

1. Phil. *Opp.*, 1359-1360.

2. « Ad quod aggrediendum me compulit fratrum meorum crebra commonitio et eiusdem confessoris tenera qua eum amplectebar dilectio. Ut autem verum fatear, nihil tale vel ante vel postea feci, quia nec ingenio nec studio ad tale quid sufficienter agendum profeci. » Prolog. ad vit. S. Salvii, col. 1312.

3. Col. 1216.

4. Il cite entre autres l'*Asinaria* de Plaute (col. 1216).

Digitized by Google

Valenciennes, ayant eu connaissance de la publication de cette vie, pria l'abbé Odon de Bonne-Espérance d'engager Philippe à écrire celle du patron de son monastère. Le prieur de Bonne-Espérance trouva la proposition par trop flatteuse et s'excusa modestement auprès de son solliciteur, en lui faisant remarquer que son peu d'habileté dans l'art d'écrire pourrait fort bien porter préjudice à la cause de son patron. C'était supposer saint Saulve bien difficile. Philippe passa sur ses scrupules et se mit à l'œuvre sur l'ordre de son abbé. A cet effet il retoucha une ancienne vie du saint, l'enrichit de réflexions ascétiques propres à édifier les lecteurs et les revêtit des charmes de sa rhétorique fleurie (1). Cette vie n'a pu être écrite avant l'an 1144, puisque Hugues n'était pas encore prieur de Saint-Saulve à cette date, ni après 1157, date probable de l'élection abbatiale de Philippe ; dans sa lettre à Hugues, Philippe s'appelle prieur de Bonne-Espérance.

La vie de saint Landelin porte le nom de l'auteur dans le huitième chapitre (2) ; le style et la méthode trahissent l'abbé de Bonne-Espérance. L'auteur a puisé ses renseignements dans une des deux biographies antérieures de saint Landelin, dont la plus étendue, au témoignage de Mabillon, lui a servi de base (3). Philippe, qui en a reproduit jusqu'aux termes eux-mêmes, y a simplement ajouté des réflexions pieuses.

La vie de saint Foillan fut écrite à la demande des chanoines du monastère du Rœulx ou de ceux de Fosses, comme le prologue permet de le supposer. Ces chanoines possédaient une vie métrique de leur saint patron, mais ils désiraient en posséder une en prose, sans doute pour la facilité d'une lecture publique. La vie métrique, récemment éditée par les Bollandistes (4) avait pour auteur Hillin, chanoine et chantre du chapitre de Fosses, qui la dédia à son ancien maître, Sigebert de Gembloux (1086-1112). Philippe se contenta de convertir en prose les vers du chanoine de Fosses : son travail ne peut donc prétendre à aucune valeur historique, puisqu'il n'est que le remaniement d'une quatrième vie de saint Foillan.

La même demande lui fut bientôt adressée par les moines de Saint-Ghislain, on ne sait trop pourquoi, puisque le travail de l'abbé de Bonne-Espérance ne pouvait être que la répétition en termes

1. La première biographie contemporaine a été éditée par les Bollandistes (t. VII jun. 173-180) ; un autre texte plus simple qui en est peut-être l'abrégé a été publié dans les *Analecta bollandiana*, t. II, pp. 308-311. D'autres actes antérieurs à Philippe sont aussi mentionnés par les Bollandistes (p. 173).

2. Col. 1358.

3. *Acta Sanct.* O. S. B., t. II, 837.

4. *Acta Sanct.*, t. XIII, octob. pp. 395-408.

Digitized by Google

différents d'une vie plus ancienne (1). Une simple comparaison avec la vie de saint Ghislain composée par Reiner permet de conclure que celle-ci a servi de modèle et de guide à notre abbé. Nous sommes donc porté à croire que Philippe n'a voulu écrire qu'un pieux panégyrique du saint dans ce style cadencé qui plaisait tant aux lettrés du douzième siècle.

La seule biographie originale que Philippe ait écrite, c'est la vie de la vénérable Oda de Riveroelle (2). Là il est vraiment personnel, et sa plume n'a jamais été mieux inspirée que dans cette touchante biographie d'une vierge qu'il a connue et dont il a été le père spirituel. La vénérable mourut le 20 avril 1158 ; Philippe était alors abbé de Bonne-Espérance. Le style de cette vie est imagé et fleuri, tout parsemé de textes sacrés. On y sent l'épanchement d'une âme aimante et pieuse ; il s'en exhale un de ces parfums délicats que le cloître seul connaît et apprécie et qui pénètre profondément l'âme du lecteur en l'embaumant de son suave arôme.

Avant de parler des ouvrages faussement attribués à Philippe, jetons un rapide coup-d'œil sur une autre série d'écrits que l'on rencontre presque infailliblement chez la plupart des auteurs de son siècle, les poésies. La première question à résoudre, serait celle de leur authenticité ; la plupart de celles qu'on a insérées dans l'édition de ses œuvres ont pour auteur Hildebert du Mans. Les autres sont-elles de Philippe ? La perte de ses manuscrits ne nous permet pas de l'affirmer ; nous inclinons même à croire que l'éditeur, l'abbé Nicolas Chamart, les aura publiées à la suite des œuvres de son prédécesseur avec plusieurs autres documents qui ne lui appartiennent pas, pour la seule raison qu'elles se trouvaient dans le recueil manuscrit des ouvrages du second abbé de Bonne-Espérance. Nous ne voudrions pas dénier à Philippe tout droit à la paternité de quelques pièces, mais rien ne nous permet de les reconnaître d'une manière certaine.

Au douzième siècle, comme à une époque encore assez rapprochée de nous, l'on regardait l'habileté à tourner des vers comme un secret précieux, et comme une science sérieuse, nous entendons parler du travail de la versification. Nous dirons plus, il y avait alors une véritable fureur de versifier. C'était le temps où notre vieille langue romane prenait un vigoureux essor dans des poèmes populaires.

1. Cf. Dom Baudry, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain* ap. Reiffenberg, *Monuments*, VIII, 365.

2. *Act. Sanct.*, t. II, april., pp. 770-778 ; Maghe, *Chronicon Bonæ-Spei*, 1704, pp. 70-91 ; Phil. *Opp.* édit. Duac. 1621, pp. 779-787 ; P. L. t. 203. Col. 1359-1374 ; Lepaige, *Bibl. ord. Præm.*, pp. 489-493.

Digitized by Google

D'un autre côté, les écoles tenaient ferme aux procédés de la métrique ancienne, et il n'était si pauvre écolier qui ne trouvât dans la lecture des grands poètes de l'antiquité un stimulant à des compositions plus ou moins originales. Les abbayes de Saint-Amand, de Lobbes, de Gembloux, de Waulsort, de Saint-Hubert, de Liége et de Stavelot possédaient alors de florissantes écoles où l'on expliquait avec ardeur les poètes anciens. Là, des maitres formés auprès des écolâtres les plus en renom dirigeaient les lectures de leurs élèves et surveillaient leurs travaux littéraires. Les ouvrages des moines du douzième siècle fourmillent de citations classiques; on pousse même la manie de la versification jusqu'à intercaler des vers dans les compositions historiques (1).

Jean de Salisbury raconte que son professeur de grammaire, Bernard de Chartres, donnait tous les jours à ses élèves une composition en vers ou en prose (2). Philippe de Bonne-Espérance rapporte que de son temps les écoliers s'essayaient en prose et en vers et voulaient manier tous les mètres avec une égale dextérité (3). Assurément il en est peu qui n'aient dit sérieusement avec le moine Reiner de Saint-Laurent de Liége : *et magnos poetas ego poeta modicus tentabam utcumque imitari* (4). Sans vers, semble-t-il, on ne peut prétendre à la qualité de lettré, bien moins encore aspirer aux honneurs de la célébrité. Le succès ne répondit pas toujours à la bonne volonté des auteurs, et, malgré leur connaissance sérieuse des anciens, les poètes du douzième siècle se perdirent dans les jeux de mots, les acrostiches, les assonances, sans atteindre jamais, ou fort rarement à la véritable poésie. La véritable poésie s'était réfugiée dans le sanctuaire.

Les ouvrages de Philippe reflètent bien le mouvement littéraire de son siècle par les matières qu'il traite, et surtout par la forme affectée, le style travaillé, presque moulé dans toutes ses parties, dont il revêt sa pensée. Sa narration manque de naturel et d'unité; ses images, parfois heureuses, sont souvent trop forcées et trop multipliées. Philippe a le secret des rimes riches ; mais que d'efforts pour arriver à ce tour de force! Il se répète, poursuit son idée jusqu'au moment où il peut trouver son heureuse finale, et, pour arri-

1. Citons comme exemple la vie de S. Gérard de Brogne dans laquelle l'auteur a fréquemment intercalé des vers, sans cependant s'interdire de donner fréquemment à ses phrases la finale des hexamètres. Cf. Mabillon, *Acta SS.* Sæc. V, p. 252 sqq.

2. *Metalog.* Lib. I, c. 24 ap. p. l. t. 199, 856. On peut juger de l'étendue des connaissances classiques de cet auteur par ses nombreuses citations des poètes anciens. Voir l'intéressant travail de l'abbé Clerval : *L'enseignement des arts libéraux à Chartres et à Paris dans la première moitié du XIIe siècle d'après l'Heptateuchon de Thierry de Chartres*, Paris, 1889.

3. Col. 701.

4. *Lib. de scriptor. sui monast.* c. 1.

Digitized by Google

ver à ce résultat tant désiré, il ne craint même pas d'intervertir l'ordre logique des pensées ou de supprimer des idées réclamées par la suite naturelle du récit. La lecture, quelque rapide qu'elle soit, des œuvres de notre auteur, permettra d'y relever ces défauts. Chez lui, le style est le plus sûr critérium pour distinguer ses écrits de ceux d'autrui. Les assonances, il est vrai, se rencontrent dans un grand nombre d'auteurs du douzième siècle, mais nulle part elles ne présentent ce raffinement de travail continu que nous constatons dans Philippe de Harvengt. Les périodes y sont longues, souvent de huit membres, rarement de moins de quatre. La phrase se divise généralement en deux parties, chacune de deux membres. Les rimes varient parfois dans les deux parties, mais souvent aussi elles sont les mêmes dans les quatre membres. On nous permettra d'en donner ici deux exemples. Le premier est emprunté à sa neuvième lettre, adressée à l'évêque Barthélemy de Laon :

« Cum vero solis jubar plene cornu terræ dignanter se *infundet*, cum mihi Christus præsens lucis suæ plenitudinem *superfundet*, jam mihi adversarius graves injuriæ tenebras non *offundet*, vel meam patientiam prævalente malitia non *obtundet*. A qua plenitudine dum pro meritis mea parvitas procul *jacet*, vestra interim mihi visitatio satis *placet* : quæ et verbo bono, verbo consolatorio me *refovit*, et ad quantulamcumque fortitudinem mystico munere me *promovit*. Neque enim vobis sufficere visum est ut mihi parvulo *scriberetis*, nisi abundantiore gratia munus etiam mysticum *mitteretis* : quo multo subtilius, multo frequentius compellor *admoneri*, ut patiens quid molestum, studeam patientia non *dimoveri* (1). »

Le second texte, tiré de son commentaire sur le Cantique des cantiques, est encore plus frappant : « Quid sibi vult, quod cum de dilecto loquitur hic *dilecta*, ejus hæc locutio videtur aliquantulum *imperfecta*, nec in ea sensus plenior *invenitur*, si non ad inveniendum foris aliquid *subauditur* ? Quid autem verius, quid certius velit ipsa quæ loquitur *subaudiri*, facile, ut arbitror, non potest ad loquendum *inveniri*, ab his præcipue quos constat mentis caligine *præpediri*, nec sibi scripturarum occulta merentur *aperiri*, quia ergo tenuis intellectu, meritis non *abundo*, supplementum verbi hujus ipse mihi et non alius sic *abscondo*, ut et loquentem non arguam et ejus verbum sensu devio non *infirmem*, dum si quid illic dixero, magis conjiciam quam *affirmem* (2). »

Un fait aussi constant nous permettra de discerner facilement les

1. Col. 71.
2. Col. 33.

Digitized by Google

ouvrages qui ne sont point de Philippe, et, en nous servant de ce critère, nous ne ferons que suivre l'exemple de Mabillon et des auteurs de l'*Histoire littéraire*. Dans cette catégorie, nous rangerons les lettres à Guillaume et à Alexandre III, les *Moralitates in Cantica*, le traité sur le songe de Nabuchodonosor, les vies de S. Amand et de sainte Waudru, enfin les actes de saint Cyrice et de sainte Julitte.

Les deux lettres à Guillaume et à Alexandre III, sont l'œuvre de Philippe, abbé de l'Aumône, de l'ordre de Cîteaux. La première est adressée à Guillaume de Champagne, qui, d'évêque de Chartres devint archevêque de Sens et plus tard de Reims et avec lequel Philippe de l'Aumône fut en rapport (1). Quant à la lettre à Alexandre III (2), outre qu'elle est d'un style différent de celui de l'abbé de Bonne-Espérance, elle ne peut se rapporter en aucune façon à la vie de ce dernier, tandis qu'elle s'explique aisément, si on lui reconnaît pour auteur l'abbé de l'Aumône qui fut plusieurs fois chargé de missions importantes par les papes, spécialement par Alexandre III. Cette lettre rend précisément compte de ses négociations aux cours de France et d'Angleterre et du résultat de ses démarches.

Le commentaire sur le Cantique est suivi dans l'édition de Chamart d'une série de *Moralitates* qui ne peuvent être de l'abbé de Bonne-Espérance : le style est différent de celui de ses ouvrages authentiques, quoiqu'il trahisse la même époque et les mêmes goûts. De plus, l'auteur déclare dans le prologue que son nom est renfermé dans les cinq premières lettres des cinq premières parties du premier tome, ce qui évidemment ne peut s'appliquer au nom de Philippe. L'auteur en est peut-être un prémontré, car il adresse son ouvrage à deux prémontrés, Milon, évêque de Thérouanne (1131-1158), et Hugues, abbé de Prémontré (3). Ne serait-ce pas ce religieux dont Philippe fait mention au chapitre 49 de son traité *De silentio clericorum ?* Un religieux de son ordre avait entrepris un commentaire sur le Cantique et venait d'en terminer quatre livres. Trop pressé de le donner au public, raconte Philippe, il eut à subir de vives critiques et jugea prudent d'interrompre son travail (4). Faut-il avec Paquot regarder comme l'auteur de ces *Moralités* Luc, abbé de Mont-Cornillon ? Plusieurs raisons semblent

1. Cf. *Hist. litt.*, XIV, 176-177.
2. Ap. d'Achery, *Spicileg.*, III, 527.
3. *Phil.* opp. 489.
4. *Ib.* 1025.

Digitized by Google

confirmer cette hypothèse. D'abord ces *Moralités* sont dédiées à Milon et à Hugues, de même que l'abrégé fait par Luc du commentaire d'Aponius sur le Cantique. En outre son nom, *Lucas*, pourrait se retrouver dans les cinq lettres indiquées dans le prologue des *Moralités* (1). « En réunissant les initiales du deuxième tome, du troisième, du quatrième et du cinquième, dit M. Daunou, on a les quatre lettres UCAS, et il est permis de supposer que le premier tome dont les premières lignes sont perdues commençait par la lettre L. Mais il reste une difficulté, c'est que l'auteur ne dit point de chercher son nom dans les initiales des cinq premiers tomes, mais dans celles des cinq premières parties du seul tome premier. Or ce tome premier n'est point divisé en parties : les coupures qu'il présente semblent arbitraires, ne tiennent à aucun système, et ne reproduisent d'ailleurs sous aucun aspect les cinq lettres du mot *Lucas*. Peut-être les sept livres que l'éditeur a intitulés *tomus primus*, *tomus secundus*, etc., ne sont-ils que des parties d'un tome premier qui était suivi d'un autre ou de plusieurs autres ; cette hypothèse est même assez plausible, puisque l'ouvrage tel que nous l'avons, n'embrasse point, à beaucoup près, tous les chapitres du Livre saint sur lequel l'auteur moralise (2). »

La vie de S. Amand est l'œuvre de Philippe, abbé de l'Aumône, qui l'écrivit à la demande de l'abbé Hugues de Saint-Amand et la dédia à l'abbé Jean, successeur de Hugues. Le nom de l'abbé de l'Aumône est indiqué dans le prologue de cet ouvrage ; le moine Albert qu'il charge d'aller le présenter à l'abbé Jean, est ce personnage dont il est fait plusieurs fois mention dans ses lettres. La relation des miracles de S. Amand, placée à la suite de cette vie, fut écrite par un moine d'Elnone (3). Les autres relations dont on l'a fait suivre sont également l'œuvre de moines de cette abbaye (4). Enfin le sermon qui termine cette compilation est celui que Milon, moine de Saint-Amand, prononça à l'occasion de l'élévation des reliques du saint fondateur de l'abbaye (5).

La vie de sainte Waudru, semble avoir été composée à Mons même par un auteur plus ancien que notre abbé. Il serait superflu d'ajouter que le style en est tout différent (6). Nous en dirons au-

1. Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. VI, p. 313.

2. *Hist. litt. de la France*, t. XIV, p. 9-10. Cela répond assez bien aux indications données par Philippe qui ne parle que d'un commentaire sur *pauci versiculi*, col. 1025.

3. *Hist. litt.*, XIV, 177 ; Desilve, *De schola Elnonensi*. Lovanii, Peeters, 1890, pp. 136-138.

4. *Hist. litt.*, IX, 383.

5. *Ib.* V, 409 ; cf. Desilve, p. 77.

6. Mabillon. *Acta SS.*, II, 830, 836 ; *Hist. lit.*, XIV, 291 ; V, 45-46, Ghesquière, *Acta SS. Belgii*, IV, 420.

Digitized by Google

tant des actes de saint Cyrice et de sainte Julitte, qui portent dans les manuscrits le nom de l'abbé de l'Aumône. Celui-ci, d'ailleurs, ne fit que retoucher un travail plus ancien [1]. Le surnom d'Aumônier parfois donné à notre abbé, nous ne savons depuis quand ni à quel propos, aura produit cette confusion entre l'abbé de Bonne-Espérance et celui de l'Aumône.

D. U. B.

1. *Hist. litt.*, XIV, 178, 289 ; Desilve, p. 136. Les Bollandistes ont publié les *Acta sincera SS. Cirici et Julitæ* dans les *Analecta bollandiana*, I, 192-207.

Digitized by Google

GALILÉE ET LA BELGIQUE.

(SUITE.)

« LIBERT Froidmont est né à Haccourt, près de Visé, en 1587. Après de brillantes humanités à Maestricht, il alla faire sa philosophie au Collège du Faucon, à Louvain, et y fut proclamé troisième, à la promotion ès-arts de 1606. Ce succès lui valut une chaire de philosophie chez les Prémontrés anversois, et, plus tard, au collège du Faucon. » (1) Avant de passer en revue les cinq ouvrages dans lesquels Froidmont traite des questions astronomiques, il importe de nous familiariser avec le caractère et les tendances du philosophe de Haccourt.

Excellent latiniste, railleur spirituel, catholique austère jusqu'à tomber dans le jansénisme, Froidmont a l'esprit large, élevé et très ouvert aux innovations légitimes. Le passage suivant, tiré de la préface du *Cœnæ saturnalitiæ*, nous le peint au vif. « Il y a des « nouveautés et des audaces dans ce livre: je les ai émises au moins « pour m'exercer l'esprit. Recevez-les, si elles vous plaisent. Et « pourquoi les refuseriez-vous? Les Anciens, ces amants de la Na- « ture, ont estimé leurs yeux à eux, et se sont moqués des brouil- « lards de leurs pères. Nous, aveuglés par je ne sais quelle fatalité, « ou tombés dans le pyrrhonisme, nous doutons si nous voyons ce « que nous voyons, et nous nous entêtons à ne voir que ce qu'ont « vu quelques vieillards chassieux, appartenant à l'antiquité moisie.

« Mais, me direz-vous, il y a une voie plus facile, celle qu'ont « battue tant d'illustres astronomes, pourquoi nous empêtrer de « gaité de cœur dans un sentier nouveau et difficile? Philosophe « ignorant, prenez-moi cette faux : oui, nous devons abattre les « buissons et les épines qu'a longtemps nourris l'opinion commune. « Mais à l'ouvrage, et au nom de Dieu, ne faites pas se vérifier en « nous ce vers de Lucrèce :

Ardua dum metuunt, amittunt vera viai (2). »

Malgré sa forme un peu badine, voilà certes un fier programme.

1. *Galilée et la Belgique*, par le Dr G. Monchamp, p. 35.
2. Trad. de M. l'abbé Monchamp, *Op. cit.*, p. 43-44.

Digitized by Google

Il sera intéressant de constater comment la hardiesse du philosophe s'est peu à peu ralentie, du moins pour ce qui regarde le système de Copernic et de Galilée.

Les ouvrages de Froidmont que nous avons à esquisser rapidement dans ces pages sont la *Pérégrination céleste* dans les *Cœnæ saturnalitiæ*, la dissertation sur la comète en 1618, les *Météorologiques*, l'*Ant-Aristarchus*, et le *Vesta, sive Ant-Aristarchi Vindex*.

En 1615 Froidmont fut chargé de présider à Louvain les exercices connus sous le nom de *Saturnales* ou de *Discussions quodlibétiques* (1). Les harangues du professeur du Faucon nous ont été conservées. L'astronomie y occupe la partie principale. Écoutons le spirituel humaniste nous annoncer ses intentions dans la préface de ce recueil : « Pour allécher mes jeunes étudiants en philosophie, dans ces repas des Saturnales, je leur ai servi une friandise en rapport avec leur propension à la somnolence, je veux dire un rêve sur des matières de philosophie céleste. Les merveilles que d'autres et moi-même avons vues dans les cieux à travers le télescope, j'ai voulu les vulgariser une fois de plus. Ah! que n'ai-je eu l'excellent instrument de Galilée, qui lui a fait distinguer le triple système de Saturne. C'est alors que j'aurais pu rencontrer bien plus et bien mieux (2) ! »

Le Songe ou Pérégrination céleste commence vers le milieu de l'opuscule. C'est la partie qui nous intéresse davantage. En croupe d'un génie, sur le cheval Pégase, Froidmont a dépassé la région des nuages, et est entré dans celle des étoiles filantes. « Hem! quo imus? Où allons-nous », crie le philosophe effrayé, « arrêtez votre monture ; nous voici sur les confins de la sphère du feu, malheur à nous trois si nous y pénétrons ».

Suit une charmante satyre: Froidmont joue le rôle du *Simplicio* de Galilée. Le génie réfute l'une après l'autre les explications aristotéliciennes qu'il émet naïvement sur les phénomènes qui s'offrent à leurs yeux dans ce voyage aérien. Nous nous bornons à signaler les passages qui ont plus particulièrement trait au système de Galilée.

A propos de la constitution de la Lune, Froidmont manifeste assez ouvertement ses tendances coperniciennes, puisqu'il range la Terre parmi les planètes habitées (3). Un peu plus loin, il place l'en-

1. Dans les Fastes académiques, Valère-André donne sur ces exercices quelques détails fort curieux. Ces Saturnales fondées en 1427 avaient lieu chaque année vers la fête de sainte Lucie. Elles consistaient dans un feu roulant de thèses et d'objections, où la faconde, l'humour, la hardiesse de pensée se donnaient libre carrière. La plaisanterie, à condition de respecter la pudeur et la charité, était de mise dans ces joutes.

2. Trad. du Dr Monchamp, *Op. cit.*, 37-38.

3. P. 83.

Digitized by Google

fer dans le Soleil comme dans le centre de l'univers (1); hypothèse très bien conciliable d'après lui avec l'Écriture, puisque déjà saint Augustin a laissé libre la question du lieu réservé au feu infernal (2). Dans cette dissertation enfin Froidmont déclare que, si la Terre tourne chaque jour sur elle-même, il n'en résulte aucun inconvénient pour le Christ : *Nec deshonestius ideo in Terra Christus habitavit, si copernicana eum vertigo cottidie in orbem rapit* (3). On le voit, le philosophe de Haccourt ne se prononce pas ouvertement pour le système de Copernic, mais il penche visiblement de ce côté.

L'apparition de la fameuse comète de 1618 fournit à Froidmont une nouvelle occasion de traiter les questions astronomiques. Conjointement avec Thomas Feyens, son collègue de la faculté de médecine, le professeur du Faucon publia une dissertation sur l'apparition de ce météore (4). C'est toujours la même verve, la même élégance de style, le même accueil bienveillant aux nouveautés. Pour Froidmont la comète a une signification augurale : elle présage la mort d'un prince... le prince des philosophes, Aristote, *Hic cometa certe Aristoteli nostro non minas solum, sed exitium tulit. Ite, Peripatetici, et imaginarium funus facite vestro principi* (5). Cependant une nuance distingue cet ouvrage des harangues saturnalesques. Celles-ci, prononcées en 1815, étaient antérieures à la première condamnation de Galilée. A l'heure où l'opuscule sur la comète voyait le jour, l'auteur avait eu de son ami Thomas Feyens une vague connaissance du décret de 1816. Froidmont s'exprime là-dessus en termes trop intéressants pour ne pas les reproduire ici, malgré le cadre serré de cette analyse.

« Mais, à propos des Coperniciens, que vous ai-je récemment entendu dire (6)? Qu'il y a un an ou deux, notre Saint Père le Pape Paul V les aurait condamnés? Jusqu'ici je n'ai rien su, non plus que toute cette foule de lettrés allemands et italiens, très savants, et, ce

1. P. 86.

2. « In qua parte mundi Infernus sit, scire neminem arbitror, nisi cui divinus Spiritus revelavit ». *Civ. Dei*, l. II, c. 16. Nous sommes heureux de signaler à propos de ce texte de saint Augustin que la rectification dont il a été question dans notre précédent article se trouve à un autre endroit du livre du Dr Monchamp.

3. P. 99.

4. On sait que la comète de 1618 donna lieu à d'innombrables travaux. La Belgique ne resta pas en arrière. Outre cette dissertation, signalons encore un écrit, probablement perdu, de G. Wendelin, les thèses de *Cometis* soutenues au collège des Jésuites de Louvain, le traité de Puteanus; en outre une quantité de poèmes, dont le plus célèbre est bien le *Carmen reciprocum* de Jean Stormius. Nous reviendrons plus loin sur la dissertation de Feyens et sur le traité de Puteanus.

5. Pp. 79, 80.

6. L'auteur s'adresse sous forme de lettre à son ami Feyens.

Digitized by Google

semble, très catholiques, qui font tourner la Terre et suivent les idées de Copernic. Est-il possible qu'en un laps de temps aussi considérable, nous n'ayons d'un pareil événement qu'une rumeur indécise ? J'ai peine à le croire, tant que rien de plus certain sera venu d'Italie. Des définitions de ce genre devraient surtout être rendues publiques dans les universités, où se trouvent les hommes doctes capables de donner dans cette opinion (1). » Puis, après avoir rappelé le jugement sévère porté par Juste-Lipse sur le système de Copernic, que ce grand homme n'hésitait pas à traiter d'hérétique, Froidmont scrute les raisons qui auraient poussé la Congrégation de l'Index à proscrire une doctrine suivie cependant par un nombre considérable de savants, quoique l'auteur de la *Physiologie* l'ait crue ensevelie avec son restaurateur (2). Ces raisons, le professeur du Faucon les croit trouver dans le langage pris à la lettre de l'Écriture au chapitre X du livre de Josué et au chapitre I de l'Ecclésiastique. Sans doute, ajoute-t-il aussitôt, ces textes comportent une explication qui n'a rien de contraire au système de Copernic. L'Écriture n'a-t-elle pas pu s'accommoder à nos conceptions vulgaires, parler d'après les apparences, comme l'a fait Virgile dans ce vers célèbre: *Provehimur portu, terræque, urbesque recedunt?* Cependant, une telle interprétation demande une raison impérieuse, qui n'existe pas dans l'espèce. Et il finit en disant: « Cette grande difficulté serre de très près ces philosophes pythagoriciens, et je résoudrais plus plausiblement les arguments que nous autres, nous formons contre eux. » Certes, vu les clartés encore indécises que la science jetait de ce temps-là sur le problème devenu si lumineux bientôt après, il faut dire que Froidmont ne raisonne pas trop mal en cette affaire.

Est-ce une volte-face ? Il s'en défendra plus tard avec force dans la préface de son ouvrage contre Jacques van Lansberge, intitulé *Vesta* ou *Ant-aristarchi Vindex*, dont nous dirons bientôt quelques mots.

La condamnation romaine a rendu Froidmont plus circonspect. Il n'ose plus accorder au système de Copernic la même probabilité que dans sa *Peregrinatio cœlestis*. Cependant il donne encore de pompeux éloges à l'immortel chanoine de Thorn, entre autres le titre d'*acutissimus*, et cela tout juste à propos d'une preuve établissant le mouvement de Mercure et de Vénus autour du Soleil (3).

1. Trad. du Dr Monchamp.

2. Voici le texte de Juste-Lipse : « Vides diliria, quomodo aliter appellem ? aut quid in ista inquiram ? etsi, tantus paradoxarum amor est, etiam patrum ævo nobilis mathematicus hanc heresim excitavit, sed cum ipso sepultam. » Et Froidmont ajoute avec vivacité : « Falleris, vir magne ; vivit et viget etiam nunc apud multos. »

3. P. 134.

Digitized by Google

Même il n'hésite pas à écrire ces deux sentences : « Il est fort vraisemblable que toutes les planètes, hormis la Lune, se meuvent naturellement autour du Soleil (1). » « La plupart des savants affirment que toutes les planètes tournent autour du Soleil, ayant cet astre pour centre : et l'expérience est fortement d'accord avec leur affirmation. »

A première vue on croirait voir formuler le système de Copernic. Cependant, comme l'observe fort justement le Dr Monchamp, ce n'en est qu'une partie. Froidmont ne dit rien de notre globe. Il ne range pas la Terre au nombre des planètes. Il la place immobile au centre du monde, et fait tourner autour d'elle le Soleil avec son cortège planétaire. En un mot Froidmont s'arrête à mi-chemin ; il rejette Aristote; mais, sans aller jusqu'à suivre entièrement Copernic, il adhère au système mixte de Tycho-Brahé.

Huit ans environ après sa dissertation sur la comète, le philosophe d'Haccourt publia un traité en six livres sur la météorologie. Nous nous bornerons à extraire de ce volumineux ouvrage les principaux passages qui regardent Galilée et son système. Le Froidmont de 1827 est le même que celui de 1818. Il n'admet pas le mouvement de la Terre. Il le traite au contraire de paradoxe (2), de fabuleux (3).

Le nom de Galilée apparaît surtout au livre troisième, où il est longuement question des comètes. Froidmont y développe les mêmes principes exposés à l'occasion de la comète.

Il ne craint pas de combattre ouvertement, et parfois avec succès, les théories émises par Marius Guiducci, consul de l'Académie de Florence, et élève de Galilée, dans son *Discorso delle comete*. Mais ailleurs il se prévaut de l'opinion du savant italien pour asseoir ses propres théories. Copernic est aussi invoqué dans cet ouvrage avec le titre de *grand* : « *In quo sensu* (il s'agissait des centres de gravitation particuliers à chaque astre), *aut prope, magnum Copernicum jam video.* »

Quatre années s'écoulent, et nous sommes près de l'époque où la Congrégation romaine prononcera son second jugement plus solennel dans la cause de Galilée. Les discussions sur le système de Copernic et de l'astronome florentin sont de plus en plus à l'ordre du jour. Froidmont, avec sa nature essentiellement militante, combat à

1. « Est valde verosimile omnibus planetis (excipe semper lunam) circa solem motum proprium et naturalem ire. » P. 132.

2. *Météorologiques*, p. 128.

3. Cf. le texte en entier, Dr Monchamps, op. cit. p. 75.

Digitized by Google

la tête des anti-coperniciens. Deux raisons expliquaient cette attitude : les critiques peu respectueuses dont le décret de 1616 était l'objet,et deux ouvrages récemment publiés par Philippe van Lansberge, Gantois de naissance et pasteur protestant à Goes : le premier ouvrage, publié en 1628, en latin, portait le titre prétentieux de *Progymnasticum astronomiæ restitutæ liber de motu Solis ;* l'autre, publié l'année suivante en hollandais était intitulé : *Bedenckingen op de dagelijksche en de jaerlijcksche beweginge van de Aerdt*, et fut traduit en latin en 1630 par Martin Hortensius.

Le hasard mit un exemplaire de ce dernier ouvrage entre les mains de Froidmont. Aussitôt le spirituel professeur du Faucon partit d'un beau zèle. « J'ai coutume, dit-il, d'aimer et de louer mes compatriotes belges, même ceux qui sont d'une autre religion,quand ils offrent matière à louanges (n'estimons-nous pas une perle,quand elle se trouverait dans du fumier ?). Mais donner des éloges à cet auteur-ci pour son astronomie et sa théologie copernicienne, je ne puis m'y résoudre. Je l'avoue, cet opuscule si stupide m'étant tombé naguère sous la main, a enflammé ma bile,et m'a fait traiter à nouveau ces matières dont je m'étais occupé dans le temps. » Deux autres savants écrivirent également contre l'ouvrage du pasteur de Goes, l'astrologue français J. B. Morin dans son traité anti-copernicien dédié à Richelieu ([1]), et le Danois Pierre Bartholin dans son apologie de Tycho-Brahé.

Sans doute van Lansberge soutenait la vraie thèse, mais il la défendait d'une manière outrée et maladroite. Nous aurons dès lors dans l'*Ant-Aristarchus* que Froidmont lança contre lui deux parties fort différentes : dans celle où il renverse les preuves de son adversaire, le fougueux professeur du Faucon sera victorieux et splendide de verve ; dans celle où il édifie son système à lui, il sera ingénieux mais forcément faible, puisqu'il défend une mauvaise cause. Le lecteur pourra trouver dans le livre du Dr Monchamp une série de solutions opposées par Froidmont aux arguments de son antagoniste.

En bâtissant sa thèse, l'auteur de l'*Ant-Aristarchus* se déclare une fois de plus partisan du système de Tycho-Brahé, bien qu'il voie clairement combien il le cède en simplicité à celui de Copernic. Ses réponses aux arguments de Képler sont tout à fait dans le goût du temps. Témoin celle-ci. L'illustre astronome allemand, remarquant que les astres plus petits tournent autour des plus grands, en tirait une preuve en faveur de la rotation de la Terre autour du So-

1. Famosi et antiqui problematis de Telluris motu vel quiete hactenus optata solutio. Parisiis.

Digitized by Google

leil. — Non pas, répond Froidmont, la Terre n'est pas un astre mais un centre (1). Puis il ajoute plaisamment : « Il n'est pas rare que les maîtres soient surpassés par leurs serviteurs en embonpoint, et que des Suisses de haute stature entourent un prince de petite taille. »

Parmi les arguments que notre auteur fait valoir contre le système de Copernic, le texte de la Bible et la condamnation de 1616 occupent le premier rang. Bien qu'il ne regarde pas cette condamnation comme définitive, — Froidmont est trop bon théologien pour tomber dans cet excès,—cependant,il y attache une grande autorité: *Temeraria nihilominus, ut minimum, est Copernicanorum opinio, et altero saltem pede intravit hereseos limen : nisi sanctæ sedi aliter visum.* Ces derniers mots sont à noter. Ici, comme dans ses écrits antérieurs, le docte professeur reconnaît la possibilité d'expliquer les textes sacrés dans un sens favorable au système de Copernic.

Après ces raisons théologiques, Froidmont insiste longuement sur la raison tirée de la chute verticale des corps. Chose étrange, les coperniciens eux-mêmes, on le sait, accordaient que les corps tombent exactement selon la verticale ; alors que l'excès de vitesse absolue les faisant incliner dans le sens même de la rotation du globe, fournit un phénomène directement opposé à celui que cette rotation aurait dû produire d'après les anti-coperniciens. Ici encore Froidmont abuse de la plaisanterie. « *Wrighte, salta semel, animi gratia in altum,* » dit-il en s'adressant à Édouard Wright, astronome anglais, « faites un saut en l'air, et prenez bien garde de retomber un quart de mille vers l'ouest du point du départ : *Ecce uno solido quadrante Britannici milliaris inde ad occidentem recides* » (2). Étrange inconséquence. Ces raisonneurs ne voyaient pas que, si leur objection était fondée, la rotation de notre globe aurait dû produire non seulement ces phénomènes dans la chute des corps, mais encore une tempête de vent non interrompue, allant du levant au couchant.

Mais nous devons nous borner.Si le nom de Galilée n'apparaît pas plus souvent dans ce livre de Froidmont, c'est que le savant Florentin n'avait pas encore publié son fameux *Dialogo.* Sauf pour une question, l'auteur de l'*Ant-Aristarchus* se montre d'accord avec celui

1. P. 99. « On sait que l'une des corrections exigées par la Congrégation de l'Index pour la réédition de l'ouvrage de Copernic *De revolutionibus orbium cœlestium* était précisément de faire disparaître l'appellation de *sidus* donnée à la Terre. » Note du Dr Monchamp, ap. cit., p. 87.

2. Ailleurs (p. 62) Froidmont prétend que, si la Terre tournait, il se produirait, par suite du conflit entre l'atmosphère et notre globe, des sonorités semblables à celles des toupies creuses et percées. « Ce fait, ajoute le Dr Monchamp, prouve au moins une chose, savoir, que les jeux qui sembleraient d'aujourd'hui sont vieux de trois siècles. »Et encore,étaient-ils nouveaux alors? *Op. cit.*, p. 90.

Digitized by Google

du *Nuncius Siderius*, qu'il regarde avec Foscarini comme le chef en Italie du parti copernicien.

L'ouvrage de van Lansberge mit deux ans pour franchir les Alpes. L'*Ant-Aristarchus* tomba dès l'année qui suivit sa publication aux mains du Jésuite Bonaventure Cavalieri, l'auteur de la *Géométrie des Invisibles*. En annonçant à son ami Galilée l'ouvrage de Froidmont, ce savant l'apprécie en termes pleins de finesse : « J'ai à vous dire, écrit-il de Bologne le 18 mai 1632, que j'ai reçu de Milan un livre imprimé en 1631 et dû à un certain Libert Froidmont. Il est intitulé *Ant-Aristarchus sive Orbis Terræ immobilis*. Je l'ai parcouru, et en vérité, il expose avec tant de netteté et d'efficace l'opinion de Copernic et les arguments en sa faveur, qu'il montre véritablement très bien l'entendre. Mais il les résout ensuite avec si peu de vigueur (1), qu'il semble plutôt être de l'avis contraire à celui qu'exprime le titre du livre. J'en ai fait cadeau à M. César (Marsili). Si vous désirez le voir, nous vous le ferons parvenir. Les arguments qu'il apporte contre Copernic sont ceux que vous avez si magistralement examinés et résolus dans vos dialogues (2). »

Cavalieri ne prévenait point Galilée en lui annonçant le livre de Froidmont. Dès le 9 avril 1632, l'illustre Florentin s'exprimait sur l'*Ant-Aristarchus* et sur l'ouvrage de van Lansberge dans une lettre à Diodati et à Gassendi. Galilée regarde le pasteur de Goes comme un défenseur encombrant qui compromet la bonne cause par ses argumentations maladroites. Froidmont, au contraire, lui semble « parmi les adversaires de Copernic le plus sensé et le plus capable de tous ceux qu'il ait vus jusque-là (3). »

Dans une autre lettre écrite à ces deux savants, en date du 15 janvier 1633 (4), Galilée, tout en reconnaissant le « grand talent (5) » de Froidmont, lui fait cependant un double reproche : « J'aurais voulu, dit-il, qu'il ne fût pas tombé dans ce qui me paraît véritablement une grande erreur, quoique très commune. Pour réfuter l'opinion de Copernic, il a commencé par railler et tourner en dérision

1. L'expression italienne « *con tanta tenerezza* » semble indiquer une absence voulue de vigueur.

2. Albéri, v. IX, p. 268.

3. « Fra gli oppositori del Copernico, il Fromondo mi pare il più sensato e capace di alcun altro che fin qui io abbia veduto. » Et il ajoute ces judicieuses paroles : « En vérité si j'avais vu ces livres à temps, je n'aurais pas manqué d'avertir le lecteur que, même quand il s'agit de doctrines solides et profondes, quelques-uns, soit par une trop grande confiance en eux-mêmes, soit par manque d'intelligence, peuvent les entremêler de choses légères et extravagantes, ce que Copernic n'a jamais fait. » Trad. du Dr Monchamp. *Op. cit.*, p. 95.

4. Libri, *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, t. IV, p. 472.

5. La manière dont Galilée parle de J. B. Morin dans cette même lettre montre qu'il l'estimait beaucoup moins que notre savant compatriote.

Digitized by Google

ceux qui la tiennent pour vraie; » — voyez-vous l'auteur du *Dialogo* le plus spirituel railleur de son temps, se plaindre des plaisanteries du philosophe d'Haccourt? — « et puis, ce qui me semble encore moins convenable, il a voulu l'établir principalement sur l'Écriture, et, de ce chef, la qualifier de presque hérétique. Procéder de cette façon n'est pas à louer, et il me paraît qu'on peut le prouver fort clairement. »

Suit une dissertation doublement intéressante si l'on songe qu'elle a été écrite cinq mois seulement avant le décret du 22 juin. La pensée de Galilée peut se résumer en ceci. La nature et l'Écriture sont toutes deux l'œuvre d'un même Dieu ; elles ne sauraient dès lors être mises en contradiction. La parole de Dieu comporte plusieurs sens, elle s'accommode à notre manière de penser et de voir, comme il est aisé de le montrer par maints endroits de l'Écriture. Pourquoi dès lors nous attacher à connaître la nature par la parole plutôt que par l'œuvre, alors que cette œuvre n'est ni moins nette ni moins excellente ? De là cette conclusion : « Si les ouvrages de la nature se font voir évidemment autres que ce que disent les paroles, cela n'est d'aucun préjudice à l'Écriture. » Il termine en rappelant un écrit dans lequel il a revendiqué pour sa manière de voir (1) la tradition exégétique des Pères de l'Église.

Il faut bien le dire, l'argumentation de Galilée était profonde et serrée. Seulement, il n'est pas malaisé d'expliquer pourquoi Froidmont ne s'y rangeait pas. Pour l'astronome florentin les raisons en faveur du système de Copernic étaient « évidentes »; le professeur de Louvain ne les regardait pas même comme sérieusement probables.

Du reste Galilée n'avait pas été seul à reconnaître le mérite de l'*Ant-Aristarchus*. Dans l'approbation officielle placée en tête du livre de son collègue, Martin Lunœcenius, professeur de théologie, ne ménageait pas ses éloges, toujours avec une pointe d'ironie, comme on les aiguisait volontiers à cette époque. « Convaincus d'erreur par cet ouvrage de Froidmont, que les partisans du mouvement de la Terre soumettent leur raison à la foi : que, guéris de leur vertige, ils se tiennent en repos : *Vertiginis propriæ immunes, conquiescant.* » La grande majorité des savants belges et hollandais jugeaient de même, ainsi que Froidmont le dit ouvertement à ses adversaires dans son *Vesta sive Ant-Aristarchi Vindex*.

Cet ouvrage, le dernier dont nous ayons à dire un mot, fut provoqué par l'*Apologia pro commentationibus Philippi Lansbergii*.

1. La lettre du P. Gastelli (1618), ou celle à Christine de Lorraine (1615)?—Note du Dr Monchamp. *Op. cit.*, p. 99.

Digitized by Google

Philippe était mort en 1632, l'année qui suivit la publication de l'*Ant-Aristarchus*. Un de ses six fils, Jacques, prit sa défense et fit paraître deux ans après à Middelbourg l'apologie des écrits de son père. Dans cette *Apologie*, c'est surtout à Froidmont que Jacques s'en prend ; Jean-Baptiste Morin et Pierre Bartholin ne viennent qu'en second lieu. Le sentiment filial égare le bon Jacques ; son père est pour lui un savant de toute première marque : « Après le grand Copernic, ose-t-il écrire, est enfin venu Philippe van Lansberge.... » etc. Suit une longue tirade dans laquelle il revendique pour son père la gloire d'avoir enfin donné au système d'Aristarque une certitude scientifique.

On devine par là dans quelles exagérations devait tomber l'auteur de l'*Apologia*. Si l'on ajoute à cela une grossièreté de style peu commune, qui lui fait prodiguer les mots les plus outrageants (1), l'on comprendra combien Froidmont, tout en défendant une thèse fausse, avait la partie belle dans son *Vesta*. Seulement il répondit dans un style un peu trop *ad hominem*, et oublia parfois la finesse de son ton railleur pour prendre celui de l'injure à titre de riposte. L'esprit toutefois ne le quitte pas, malgré le frémissement de sa plume indignée. En voici un échantillon. A propos de la fameuse comparaison de la broche et du foyer, par laquelle Képler, on le sait, démontrait la vraisemblance de son système, Froidmont dit : « Je vous donnerais aisément une preuve de même acabit. Climède a dit que le Soleil féconde la Terre, pour qu'elle engendre des plantes et des animaux. Donc le Soleil est homme, et la Terre est femme. Quels sont maintenant les usages en Zélande ? Est-ce l'homme qui courtise la femme, ou la femme qui courtise l'homme ? En tout cas, en Brabant, les femmes n'ont pas coutume d'aller faire la cour. Donc c'est le Soleil qui tourne autour de la Terre. Vous riez ? Mais telle marmite, tel couvercle, *dignum patella poculum*, et tout ce que vous dites est aussi ridicule que cette preuve-là, pour ceux, du moins, qui ont le cerveau bien constitué (2). »

Malgré ces railleries, on voit que Froidmont est influencé par le côté dogmatique de la question. Vienne une preuve vraiment apodictique, et l'auteur de l'*Ant-Aristarchus* passera du camp de Tycho-Brahé à celui de Copernic. Aujourd'hui, comme l'ajoute le Dr Mon-

1. Pour le gracieux Jacques van Lansberge, Morin n'est qu'un sophiste, un comédien, un astronome indigne de ce nom. Bartholin est plus mal partagé encore, c'est un homme stupide, dont l'âme n'a d'autre office que celui d'empêcher le corps de se corrompre (*Animam pro sale habet*). Quant à Froidmont, à chaque page, il le nomme sophiste, calomniateur, impudent, médisant, diseur de contes, comédien des cardinaux, stupide autant qu'une pierre. On voit que le père de Jacques avait fréquenté l'école de Luther.

2. P. 9.

Digitized by Google

champ, après les découvertes des Newton, après les expériences des Plateau, des Foucault, des Gilbert, et les observations de Herschell, le doute raisonnable n'est plus possible, et Froidmont eût été un des premiers à se rendre à la certitude scientifique.

Quoi qu'il en soit, même de ce temps l'auteur de l'*Ant-Aristarchus* ne regardait pas le système de Copernic incompatible avec le catholicisme. Si c'est là le seul scrupule qui vous retient, dit-il au protestant van Lansperbe, il est bien excessif. Il faudrait pour cela une décision plus expresse du chef de l'Église. Du reste les Copernicens interprètent d'une façon telle quelle l'Écriture suivant leurs idées.

Tel était le sentiment de Froidmont à la veille de nouveau décret de 1633. Et tandis qu'il combattait en tête des anti-copernicens, à cause de l'impression que lui faisait le décret de 1816, dans le même pays, un savant d'une science non moins solide et d'une piété non moins éclairée donnait, en 1633, publiquement son adhésion au système de Copernic. C'était Wendelin. Connaissant le caractère non définitif de la décision romaine, le docte curé limbourgeois estimait les raisons en faveur de Galilée trop convaincantes pour les abandonner. Ce n'est pas à dire cependant qu'il fût le moins du monde admirateur des écrits de Ph. van Lansberge. Au contraire, emporté par son indignation, il s'écriait un jour en voyant l'*Uranométrie* de cet astronome : « Pour qui donc écrivent ces gens ? Est-ce pour des hommes ou des champignons ? Vraiment en même temps que la lumière de la foi orthodoxe, ils semblent avoir perdu la lumière naturelle de la raison. » Quant au vrai mérite, Wendelin le reconnaissait sans peine, et le protonotaire Nardi, dans sa lettre du 9 avril 1633, dont il a été question plus haut, écrit à Galilée : « Tous ici vous révèrent comme la merveille de ce siècle, et particulièrement M. Godefroid Wendelin. » Ensuite il fait un bel éloge de ce savant, que Froidmont n'hésitait pas à appeler : *Clarissimus totius Belgii astronomus.*

Mais voici qu'en poursuivant l'analyse des cinq écrits du philosophe de Haccourt nous avons laissé de côté deux travaux antérieurs à la date à laquelle nous sommes arrivé : la dissertation de Feyens et celle de Puteanus sur la comète de 1618. Quelques mots suffiront.

Thomas Feyens était un savant médecin, né à Anvers, formé aux universités de Leyde et de Bologne, professeur de médecine, de 1593 à 1631, à Louvain, d'où la faculté alors si célèbre de Bologne tenta vainement de le détacher. En fait d'astronomie, Feyens est

Digitized by Google

adversaire du système de Copernic. Il le combat, pour ce qui regarde le mouvement diurne, dans une dissertation adressée à l'astronome anglais copernicien Mathew. On peut voir dans l'ouvrage du Dr Monchamp l'exposé des neuf arguments par lesquels il défend le système demi-copernicien soutenu par l'astronome silésien David Origan. Il est aisé de remarquer que les considérations de Feyens ne sont guère que des probabilités, des vraisemblances. Du reste, Feyens avait beaucoup de coup d'œil et une grande liberté de jugement, unis à une parfaite soumission aux enseignements de l'Église.

La dissertation d'Erycius Puteanus (Henri van de Put), successeur immédiat de Juste-Lipse, est aussi digne d'attention. Sans être astronome de profession, Puteanus est un observateur assidu de la comète. « Sur ce phénomène merveilleux, écrit-il dans sa dédicace à Albert et Isabelle, j'énonce des paradoxes, mais plus ils s'éloignent de l'opinion du grand nombre, plus ils sont près de la vérité. » Sa théorie sur la nature de la comète renverse les idées péripatéticiennes. Il connaît les observations de Galilée et s'en autorise. Cependant il ne va pas jusqu'à adopter le système de Copernic. Comme Froidmont il se contente de celui de Tycho-Brahé. Craignait-il de souscrire au *delirium* si malmené par Luste-Lipse ?

Galilée et Puteanus se connaissaient. L'ami de Puteanus, Van Langern travaillait à faire agréer une méthode de détermination de la longitude, tandis que le savant italien s'occupait du même problème. Balthazar Nardi signale le successeur de Juste-Lipse à l'auteur du *Cursus sidereus*. Puteanus aurait beaucoup désiré avoir de Galilée un mot d'approbation pour son *Circuli Urbaniani Vindex*. On ignore si cette demande indirecte eut quelque suite ; on ne sait pas davantage si le chevalier del Pozzo, autre correspondant de Galilée, réussit à obtenir de Puteanus les renseignements désirés par l'astronome florentin sur les travaux de Van Langern.

Telle était la disposition des esprits en Belgique sur le système de Copernic, lorsque Urbain VIII fit publier dans toute la chrétienté la sentence du 22 juin 1633 et l'abjuration de Galilée. Dans un prochain article nous verrons les effets produits par cet événement.

D. L. J.

(A suivre prochainement.)

Digitized by Google

GEOFFROI DE VENDÔME [1].

L'ÉTUDE de M. Compain sur Geoffroi de Vendôme, a recueilli dans certaine revue un tribut d'éloges que la science et l'impartialité de l'auteur semblaient justifier aux yeux du critique ou de l'ami qui le lui décernait. Nous avouons que l'impression qu'elle nous a faite n'a pas été aussi heureuse; cela provenait non du manque de science de l'auteur, il y en a abondamment, mais du ton général de son œuvre. L'étude, en somme, tourne au dénigrement systématique, quelque peu au persiflage. Le grand abbé du XIIe siècle n'est plus qu'un ambitieux, de haute envergure, il est vrai, dont l'entrée en religion n'a d'autre mobile que celui de s'assurer une position honorable, comme pouvait l'être celle d'un abbé d'un puissant monastère exempt, qui se retranche derrière ses privilèges et ses immunités pour fronder les évêques, les archevêques et les légats apostoliques et qui, au fond, ne prend le parti de la papauté qu'en raison des avantages qu'il en retire. C'est au reste une vie bien remplie. « Directeur de consciences, maître absolu de son abbaye et de ses moines, propriétaire et suzerain, homme d'étude et plus encore homme d'action, l'abbé avait devant lui une belle carrière [2]. » M. Compain aime à le reconnaître, nous le reconnaissons aussi et croyons même qu'il l'a fournie honorablement et utilement. Le Geoffroi de Vendôme historique répond-il donc au portrait qu'en a fait M. Compain ? Nous en doutons sur plus d'un point, car maintes idées émises à son sujet, trahissent trop le milieu où elles ont été conçues. L'auteur est un jeune protestant que la mort a enlevé aux études historiques à l'âge de vingt-cinq ans, le 17 novembre 1889. Certes la qualité de protestant ne nuit en rien à l'impartialité de l'historien ; on n'en dit pas toujours autant dans le camp opposé; mais elle explique certaines erreurs et quelque ignorance du dogme catholique et de la jurisprudence ecclésiastique. L'auteur a de plus reçu sa formation critique à l'école des Hautes-Études, un des foyers

1. *Étude sur Geoffroi de Vendôme* par L. Compain (86e fascicule de la *Bibliothèque de l'école des Hautes-Études*). Paris, Bouillon, 1891, XVI-296 pp. in-8°. A signaler sur Geoffroi de Vendôme l'intéressante étude de M. Ernst Sackur : *Zur Chronologie der Streitschriften des Gotfried von Vendôme.* (Neues Archive XVII, 329-347.)

2. P. 280.

Digitized by Google

du mouvement intellectuel en France, mais où la conjecture est parfois cultivée avec plus de hardiesse que de bonheur, témoin le 76e fascicule de sa « Bibliothèque », si bien exécuté, il y a deux ans, dans certaine revue parisienne par un qui savait, lui, son Loup de Ferrières et encore autre chose.

Geoffroi, né à Angers vers l'an 1070, était le fils de Henri, seigneur du bourg de Lion d'Angers. Ce fut chez son oncle Renaud, seigneur de Craon, qu'il reçut sa première éducation, qui précéda son entrée à l'école épiscopale d'Angers. Se destinait-il dès l'enfance à la vie ecclésiastique ou, à l'exemple d'autres enfants de bonne naissance, venait-il simplement recevoir l'instruction dans le cercle des recrues du sanctuaire ? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit du motif qui le conduisit à Angers, ses relations avec l'abbaye de Vendôme datent de ses premières années passées à Craon, où existait un des plus importants prieurés de ce monastère. A l'école où avait enseigné Marbode, les études classiques étaient en honneur. Geoffroi eut l'occasion d'apprendre les auteurs comme plus tard celle de les citer. Si toutefois dans sa correspondance comme dans ses opuscules on n'en retrouve point de trace, faut-il l'attribuer à une idée arrêtée, aux convictions monastiques qu'il acquit plus tard, par suite de la suspicion dans laquelle l'enseignement et la littérature monastiques tenaient l'antiquité païenne ? La lecture des principaux écrivains sortis du cloître, la conservation elle-même des classiques dans les monastères protestent contre une telle assertion, qui ne trouve d'appui que dans quelques faits particuliers et exceptionnels.

Vendôme était déjà une abbaye importante, quand Geoffroi vint y prendre l'habit monastique. Exempt de toute juridiction épiscopale, jouissant de droits féodaux très étendus, chef de plusieurs prieurés, l'abbé de la Trinité occupait une place distinguée dans le monde ecclésiastique du XIe siècle. Geoffroi cédait au mouvement général de son siècle qui attirait fortement vers les cloîtres. Prétendre que « la direction de l'importante congrégation vendômoise offrait à l'ambition un plus vaste champ d'action que la possession de la petite seigneurie laïque (1) » qui de droit revenait au fils de Henri de Lion d'Angers, et que cette perspective peut avoir été le mobile de la vocation de Geoffroi, c'est une pure supposition qui n'a aucun fondement historique. M. Compain lui-même est obligé d'avouer que lorsqu'on peut étudier Geoffroi sur son propre témoignage, on s'aperçoit qu'« il est moine dans l'âme, chrétien pénétré des convictions réformistes selon les préoccupations du temps (2) ». Une

1. P. 21.
2. P. 26.

Digitized by Google

allusion à son ambition, on n'en trouve ni dans ses écrits ni dans les lettres de ses correspondants.

Geoffroi n'était encore que diacre lorsque les moines de Vendôme le choisirent, le 21 août 1093, pour succéder à l'abbé Bernon démissionnaire. L'acte d'élection est trop simple, paraît-il, aux yeux de l'auteur pour qu'il n'y ait pas là-dessous quelque mystère, soit dans la retraite de Bernon, soit dans certaines intrigues dont l'élu aurait bénéficié. « Geoffroi, dit la chronique du monastère, était un homme jeune d'âge, mais mûr d'esprit, de physionomie modeste et beau de corps ; très instruit dans les lettres et riche de diverses autres qualités (1). » Sans doute, insinue M. Compain, la chronique ne dit pas crûment que Geoffroi ne s'était fait moine que pour devenir abbé, mais la suite du récit le laisse deviner assez clairement, car on y doit voir « comment il se fit que ce jeune homme apparenté à une famille riche et noble de l'Anjou, put dès le début de sa vie espérer profit et satisfaction de l'état de moine et d'abbé de la Trinité de Vendôme (2). » En effet, il est facile de voir comment les circonstances ont amené l'élection de Geoffroi, mais comment et quand il ait visé à la charge abbatiale, on ne le voit nulle part.

Appelé au gouvernement de l'abbaye, Geoffroi consacra tous ses soins à y maintenir la discipline régulière, à propager le mouvement monastique, à sauvegarder les droits de son monastère et à bien gérer le temporel. Ce dernier point semble capital à l'auteur ; nous lui reconnaissons aussi une grande importance. Au moyen âge une abbaye ne se comprend point sans possessions territoriales ; c'est là pour elle l'unique moyen de subsistance. A l'époque féodale préserver les propriétés contre les envahissements des rapaces barons n'était pas chose aisée, et, à moins d'une puissance équivalente et d'une énergique résistance, l'on était exposé à se voir tondre la laine sur le dos. De plus pour assurer dans des temps agités une subsistance convenable, alors que les revenus consistent en nature, il importe de tenir grand compte du temporel, sauver et défendre ses droits, et au besoin, arrondir son domaine. En bon administrateur, Geoffroi ne faillit pas à ce dernier devoir. Parfois, il est vrai, on alla trop loin, et l'excès de propriétés engendrant la nécessité de créer des prieurés lointains, amena une décadence du véritable esprit religieux, au seul profit de la puissance féodale de l'abbaye-mère. Mais encore, pourquoi chercher dans le zèle de Geoffroi pour le développement de son monastère une arrière-pen-

1. *Bouquet*, XI, 30.
2. [illegible]

sée d'intérêt matériel ? Est-ce parce que l'auteur a trouvé deux donations faites à l'abbaye par deux novices qu'il faut admettre en principe que « de quelque manière ou à quelque moment qu'on entrât à l'abbaye, on payait cette faveur (1) » ? Geoffroi lui-même a écrit à ce sujet les paroles suivantes : « J'aime mieux la pauvreté et l'honnêteté que la fortune et l'orgueil chez un homme ; néanmoins si les richesses se trouvent avec le mérite, elles ne sont pas à mépriser, car elles ont aussi leur place. Nous ne demandons rien pour la réception d'un moine néanmoins, quand il apporte quelque offrande avec lui, la règle ordonnant qu'on l'accepte nous l'acceptons (2). » Geoffroi agissait sagement, et celui qui faisait don d'une terre au monastère en y prenant l'habit religieux, ne faisait que payer à l'avance une dette de reconnaissance. Quand M. Compain voit les encouragements prodigués par Geoffroi aux nouvelles fondations monastiques, telle que celle de Fontevrault, il lui prend envie de lui recommander un peu plus de prudence, car, à ses yeux, ces nouvelles fondations devaient faire concurrence aux anciennes et détourner à leur profit la générosité des fidèles. Geoffroi n'a jamais exprimé cette idée, remarque l'auteur ; mais il a pu s'en rendre compte, et cette possibilité suffit.

La théorie de M. Compain sur le pouvoir abbatial n'est pas tout à fait correcte. Étranger au principe surnaturel sur lequel il repose, le jeune savant ne l'a jugé que dans ses manifestations extérieures. Pour lui le monastère est une sorte de petite république présidée par l'abbé,qui est chargé d'exécuter la volonté de la majorité du chapitre et de défendre au dehors les droits et les intérêts de la communauté. « Geoffroi, dit-il, a eu une très grande idée de son autorité (3). » Inférieure en théorie à celle de l'évêque, dans la pratique il l'a voulue supérieure. Dans le monastère il est tout, et, comme le nerf de la vie monastique, c'est l'obéissance passive, Geoffroi la tient en grande estime; même « il poussa la subordination du moine jusqu'à lui refuser l'initiative dans le bien » ; le tempérament apporté par S.Benoît lui-même à l'autorité abbatiale dans le contrôle capitulaire n'existe pas pour lui (4). Telles sont les idées de M. Compain. « Aucun document, ajoute-t-il, ne nous dit si l'abbé Geoffroi chercha jamais à se soustraire au contrôle capitulaire ou s'il accepta de rendre compte de sa gestion à l'assemblée. Mais

1. PP. 36-37.
2. *Epist. lib.*, IV, 49.
3. P. 39.
4. Ib.

Digitized by Google

une chose est bien certaine, c'est qu'on se représenterait à tort l'abbé devant ses moines comme un chargé d'affaires justifiant sa conduite devant ses électeurs. Il agit bien plutôt en maître et en juge (1). » Et en ceci l'auteur a raison. Il est des limites au pouvoir abbatial ; la règle elle-même, les constitutions, les canons de l'Église les ont déterminées, mais ce pouvoir a son principe dans la promesse d'obéissance faite lors de la profession, promesse faite librement, après mûr examen devant Dieu et pour Dieu. Sans ce motif surnaturel, l'obéissance religieuse est une absurdité ; comme le dit M. Compain, « les menus actes de la vie ne valent que par l'objet auquel on les rattache (2) ». Cette obéissance Geoffroi l'a réclamée comme un droit et devoir strictement imposés par la règle bénédictine. Sans elle que serait devenue la discipline de l'abbaye ? Quelle raison y aurait-il eu pour celle-ci d'exister ? Mais Geoffroi, loin d'être uniquement un maître, était aussi un père, et un père dévoué. Surviennent des moments difficiles pour le monastère, survienne une infirmité quelconque à l'un de ses moines, Geoffroi se montre plein de dévouement. C'était ce qu'on devait attendre d'un moine aussi sincèrement religieux et d'un abbé aussi zélé que l'était Geoffroi. Cette explication est toute naturelle ; M. Compain flaire plutôt de la politique. Le tempérament de l'abbé de Vendôme, à son avis, rendait les crises fréquentes au sein du chapitre, et comment aurait-il calmé les esprits excités sinon par quelques mesures de douceur habilement calculées ? Ulger, évêque d'Angers, n'a-t-il pas parlé au pape lui-même du joug intolérable de Geoffroi ? Pas tout à fait; l'évêque Ulger avait eu maille à partir avec l'abbé au sujet de revenus d'églises; il n'aimait pas Geoffroi, qui était de force et d'humeur à lui résister. S'il parle de joug intolérable, c'est à propos de l'abbaye et non de l'abbé (3). Nous ne voyons pas en quoi Geoffroi puisse être taxé d'autoritaire, lorsqu'en se basant sur la règle bénédictine, il réclame pour Vendôme des moines qui veulent passer dans d'autres monastères comme Cluny, Saint-Aubin d'Angers et Beaulieu, ou comme ce moine architecte, Jean, que l'évêque Hildebert du Mans lui emprunte pour restaurer sa cathédrale et ne veut plus lui rendre. Le procédé d'Hildebert était aussi peu correct que la réclamation de Geoffroi était juste, et, s'il faut en somme en juger par les exemples cités par M. Compain, les peines infligées aux délinquants n'étaient pas si rudes, et, en cela, l'abbé de Ven-

1. P. 43.
2. P. 46.
3. Intolerabili jugo Vindocinensis monasterii (P. L. t. 180, 1653). L'auteur a traduit plus exactement à la page 189.

Digitized by Google

dôme connaissait mieux le code bénédictin qu'Yves de Chartres et Hildebert du Mans et que M. Compain lui-même.

Comme administrateur, l'abbé de Vendôme n'a rien laissé à désirer. « Bien qu'il se soit à la fois accordé de dénigrer la gestion de ses devanciers (était-ce à tort ?) et de se lamenter sur les persécutions qui le poursuivaient et dont résultait l'appauvrissement de son abbaye, Geoffroi pouvait à d'autres moments se rendre un témoignage véritable sur la prospérité de sa maison. L'état de la Trinité était florissant tant par la dotation première du monastère et ses privilèges spirituels que par le génie de l'administration abbatiale. « Nous avons des émules, mais qui sont animés contre nous d'une émulation diabolique. Leurs calomnies m'obligent de dire ouvertement ce que volontiers j'aurais tenu caché : c'est qu'aucun de ces envieux n'osera affirmer qu'il y ait dans toute la France un monastère mieux dirigé que le mien. Grâce à Dieu, mon administration a vu l'abbaye s'accroître de plus encore que ce que lui avait accordé la piété de ses fondateurs ; cependant je n'ai jamais acquis ni église, ni dîme d'église, ni aucune possession ecclésiastique, comme le font quelques-uns (1). »... Les chartes qui nous restent de l'époque de la prélature de Geoffroi portent en effet un assez grand nombre d'acquisitions territoriales faites par l'abbé (2). » La confraternité de prières unissait Vendôme à un grand nombre d'autres monastères : un manuscrit du XVe siècle n'en compte pas moins de 66, dont la plupart remontent certainement à une époque plus reculée (3). Que des différends aient surgi entre Vendôme et d'autres monastères au sujet de propriétés, rien d'étonnant ; que Geoffroi ait parfois fait valoir ses revendications sous une forme vive, autoritaire, mordante même quand on ne lui faisait pas immédiatement droit, nous le reconnaissons volontiers et ne l'en excusons pas. Geoffroi était un caractère fougueux et batailleur ; quand il fait un compliment, c'est qu'il le faut bien ; pour le reste, il jugeait vite les hommes, et le coup portait loin.

Au demeurant ces disputes, que l'on rencontre ailleurs que dans sa vie, ne l'ont pas tellement absorbé qu'il ait négligé ses devoirs d'abbé et de moine. Il y a bien quelques procès échelonnés le long de sa carrière, mais il y a bien d'autres actes et événements, et nous en trouvons la preuve dans les paroles suivantes de M. Compain ; elles ne sont pas toutes à approuver, mais elles montrent du moins qu'à certains moments, l'auteur a su reconnaître le caractère élevé de l'abbé de Vendôme. « Geoffroi de Vendôme, dit-il, a eu ce mérite

1. *Epist.*, I, 9.
2. P. 54.
3. *MS. Bibl. de Vendôme*, n. 100, f. 173v, cité par Compain, p. 64, note 4.

Digitized by Google

que moine dans l'âme et chef de congrégation selon le modèle du temps, il n'a pas limité son rôle de moine au mépris de la société laïque et à la haine de l'Église séculière, ni sa fonction d'abbé à maîtriser ses religieux et à arrondir son domaine. Bien qu'il ait toujours été fidèle à ces caractères de sa vocation monastique et abbatiale, il a voulu y adjoindre d'autres soucis ; prélat et religieux intelligent, il a cherché à faire de sa communauté un centre de culture chrétienne et régulière, et à prendre parti par lui-même dans les grandes discussions qui agitaient l'Église. Il a été surtout heureux dans ce dernier effort ; Geoffroi de Vendôme a été théologien de quelque mérite et partisan convaincu de la réforme religieuse. Cette question était assez importante pour que les vues de l'abbé à ce sujet en prissent un intérêt durable. L'alliance des congrégations avec le Saint-Siège, promoteur du mouvement réformiste, favorisant les intérêts particuliers des abbayes, leur a rendu ce service plus véritable d'élever leurs ambitions et d'élargir leur rôle par des préoccupations d'un ordre moral (1). » L'abbaye devait posséder une assez riche bibliothèque : on n'en a conservé qu'un catalogue incomplet, mais « les citations nombreuses que fait l'abbé des Pères de l'Église et des recueils de droit canon donnent à penser que pour certaines matières, tout au moins, le monastère était bien pourvu d'ouvrages (2) ».

« Onze sermons, dix-sept opuscules sur divers sujets théologiques, un volumineux commentaire des Psaumes (3), deux pièces de vers, tels sont, avec ses lettres, les titres de Geoffroi comme littérateur. Sauf sa correspondance, les écrits de l'abbé ont tous immédiatement trait à des matières religieuses (4). » Geoffroi connaissait l'Écriture et en faisait un fréquent usage. Nous n'insisterons pas sur ses œuvres. M. Compain reconnaît que la forme de ses sermons est claire, que les idées en sont énoncées avec ordre et que les images en sont sobres (5). Les opuscules polémiques nous amènent à parler de ce qui a été l'âme de sa vie: la lutte contre la simonie et l'investiture laïque.

Lorsqu'un conflit éclate entre deux grandes puissances, il est rare que les revendications ne soient portées aux extrêmes, et généralement l'accord se fait sur le terrain de la modération. C'est du choc des idées que jaillit parfois la saine notion de la vérité, plus sou-

1. P. 75.
2. P. 78.
3. *Bibl. nat. de Paris, MS. lat.*, n° 12959, ouvrage inédit.
4. PP. 78-79.
5. PP. 81-82.

Digitized by Google

vent celle de la justice. Pour rendre à l'Église sa liberté et sa sainteté, il fallait l'affranchir du concubinage et de la simonie qui souillaient ses membres. La simonie résultait de l'investiture laïque ; il fallait abroger celle-ci. Mais à ces dignités ecclésiastiques étaient généralement annexés des fiefs laïques astreints à des obligations de vassalité et dont la jouissance touchait de trop près la personne des princes pour qu'ils voulussent ou pussent s'en désintéresser. La convention de Sutri coupait le mal à sa racine en supprimant pour l'Église les fiefs laïques ; mais cette convention, eût-elle été consentie librement, ne serait jamais devenue une réalité. C'eût été le bouleversement du monde politique du XIIe siècle ; les rois et les empereurs retiraient trop d'avantages des feudataires ecclésiastiques non héréditaires, pour se passer de leur concours, et pour l'Église, vivre alors dépouillée de toute puissance féodale, ç'eût été la perte de son influence sur un monde qui ne connaissait souvent d'autre force que celle qui savait se faire respecter. Les exagérés du parti réformiste réclamaient pour l'Église le droit de se passer de toute intervention du pouvoir civil ; mais puisque l'Église entendait jouir des droits régaliens, elle devait en supporter les charges, dans l'intérêt du pouvoir qui les lui conférait, mais naturellement dans les limites de la justice et jamais en opposition avec la loi de Dieu. Geoffroi de Vendôme a partagé ces idées exagérées, et ce n'est qu'à la fin, instruit par l'expérience et l'inutilité de la lutte, qu'il a transigé et adhéré aux idées du concordat de Worms. Aussi, quand Pascal II eût fléchi devant les prétentions de Henri V, éleva-t-il la voix pour protester avec énergie contre la faiblesse du successeur de Pierre « lui, qu'on verra dans toutes les autres circonstances de sa vie, le serviteur docile du Saint-Siège et l'apologiste ardent de l'autorité souveraine de Rome [1]. » Le concordat de Worms où Henri V renonça à l'investiture par la crosse et l'anneau, mit fin à cette lutte acharnée d'un demi-siècle. Elle avait été vive : mais que serait devenue la liberté de l'Église sans ce combat qui lui a rendu son indépendance et avec elle sa force morale et sa sainteté? Un clergé dépendant de l'État est un clergé qui n'a plus de force de résistance ; suivant les temps et les lieux, il sera souple, inerte comme celui d'Angleterre, ou dégradé comme celui de Russie. En brisant l'orgueil d'un Henri IV, Grégoire VII a sauvé la liberté des peuples. Suivons maintenant Geoffroi dans ses rapports avec le monde féodal, avec la hiérarchie et avec Rome.

1. P. 93.

Digitized by Google

Les relations de l'abbé de Vendôme avec les seigneurs féodaux furent généralement peu amicales. Cela provient non de son mépris radical pour l'élément laïque, mais de la nécessité incessante de défendre ses intérêts. Les comtes de Vendôme étaient les plus proches voisins de l'abbaye, et les juridictions se touchaient de trop près pour qu'il ne surgît fréquemment entre eux quelque conflit. Grâce à ses privilèges et à la protection des comtes d'Anjou, Geoffroi obtint toujours gain de cause. Il était, paraît-il, dans son droit. Tout autres étaient les rapports avec les comtes d'Anjou et les ducs d'Aquitaine, et la bonne intelligence qui régnait entre eux ne pouvait servir qu'aux intérêts des uns et des autres. Nous ne parlons pas de la royauté, dont l'intervention dans les affaires de l'abbaye fut presque nulle à cette époque.

« Mais ce qui représentait véritablement pour Geoffroi et ses moines l'élément laïque, c'étaient beaucoup moins les grands feudataires du royaume que les petits seigneurs des régions où se trouvaient les divers prieurés de la Trinité. Chevaliers pillards prêts à détrousser une caravane de moines cheminant sur la route ; voisins jaloux méditant l'incorporation à leur domaine d'une pièce de terre appartenant aux religieux ; propriétaires peu scrupuleux, cherchant à attirer sur leurs terres les colons et les serfs du monastère, presque chaque jour ils créaient des embarras aux administrateurs des possessions abbatiales. De temps en temps on rapportait à Geoffroi que le comte d'Anjou ou le comte de Poitiers prétendait prélever des taxes dans une terre du monastère, et l'abbé y avisait ; mais c'était tous les jours que le chef de la congrégation de Vendôme devait s'occuper de menus actes de violence commis tantôt sous les murs mêmes de la maison de Vendôme, tantôt dans les prieurés les plus éloignés, par quelque seigneur dont l'impiété bravait parfois victorieusement l'excommunication que lui valaient ses forfaits. C'étaient des hostilités de cette sorte qui constituaient véritablement pour les moines la partie la plus importante et la plus constante de leurs rapports avec le monde extérieur, et pour eux le laïque par excellence était le chevalier qui guettait les religieux sur la route ou assaillait à l'improviste leurs prieurés » (1). Si c'est à l'égard de ces laïques que Geoffroi a professé du mépris, et même un mépris radical, il avait raison.

Les relations de Geoffroi avec l'épiscopat furent d'une nature plus délicate. Exempt de toute autre juridiction que celle du pape, il était vis-à-vis des évêques dans une situation exceptionnelle, et pour peu

1. P. 140.

Digitized by Google

que ces prélats voulussent protester contre ce fait en invoquant les anciens canons, il devait infailliblement se trouver en lutte avec eux. Jamais Geoffroi n'a prétendu se montrer supérieur aux évêques, c'eût été folie ; il savait que l'épiscopat est d'institution divine, mais il proclamait hautement que le principe de toute juridiction réside dans le pontife romain, que les évêques étaient, comme s'exprimait déjà saint Léon, *vocati in partem sollicitudinis*, et d'autant plus dépendants de Rome, que les intrusions du pouvoir civil dans les affaires ecclésiastiques étaient plus fréquentes et la résistance des métropolitains et des évêques eux-mêmes plus faible. En accordant l'exemption aux monastères, Rome usait d'un droit ancien, reconnu et largement pratiqué en Afrique et en Italie dès le cinquième siècle, d'un droit qui pour l'occident avait une tout autre portée que le décret du concile de Chalcédoine si souvent interprété de travers, d'un droit enfin qui dans les circonstances critiques traversées par l'Église devait tourner au profit de l'épiscopat lui-même et de l'Église entière. Sans le concours des moines exempts, la lutte des investitures eût été difficile ; avec eux Rome put parler et frapper, et elle fut écoutée et obéie. Qu'y avait-il en outre d'extraordinaire à ce que Rome accordât à certains abbés, dont le prestige égalait souvent celui des prélats les plus puissants, le privilège des insignes pontificaux, soit pour récompenser des travaux entrepris pour la cause de l'Église, soit pour rehausser leur dignité ? D'aucuns s'en offusquèrent, il en a toujours été ainsi. L'ambition, dira-t-on, trouvait un libre jeu; nous reconnaissons que le cas n'est pas unique, mais l'abus d'une chose ne nécessite pas toujours son abrogation.

Geoffroi a donc lutté pour l'exemption contre l'évêque de Chartres ; il a fait annuler la promesse d'obéissance personnelle exigée de lui par l'évêque lors de sa bénédiction abbatiale. Yves de Chartres connaissait les canons et réclamait impérieusement l'exécution de cette promesse. Geoffroi les connaissait aussi et, fort de son exemple, il prétendit ne relever que du pape. Ses arguments n'étaient pas très solides ; il lui eût suffi d'en appeler au pouvoir supérieur du pape. Sur le reste, quand on ne touchait pas aux droits de Geoffroi et que celui-ci savait maîtriser la fougue de sa plume, on tâchait de vivre d'accord et l'on se rendait de mutuels services.

Il en fut de même avec les évêques d'Angers, à la différence toutefois que Geoffroi n'a pas su garder de mesure à l'égard de l'un d'eux, Renaud de Martigni, dont il attaqua violemment l'élection et qu'il ne cessa de déprécier, alors même que dans ses lettres il devait lui prodiguer les formules de la plus parfaite courtoisie. Hildebert du

Digitized by Google

Mans eut aussi sa part d'attaques, mais, à part les traits malicieux que Geoffroi ne pouvait s'empêcher de lui lancer, celui-ci n'était pas toujours dans son tort. A tout prendre, l'abbé de Vendôme s'entendait admirablement à sonner la cloche de son église et, malheureusement pour lui, il lui échappait fréquemment des traits d'esprit bien acérés qui portaient droit au but, quelle que fût la qualité de celui qu'ils devaient atteindre. Certes ce sont là des faits regrettables,et avec de tels faits nous comprenons la défaveur avec laquelle des prélats et de saints abbés accueillirent les exemptions aux XIe et XIIe siècles. A côté des avantages incontestables qu'elles procurèrent aux monastères bien disciplinés,on ne peut nier qu'elles ne furent une source de conflits continuels qui se manifestèrent avec d'autant plus de violence à cette époque que la réaction du clergé séculier contre les moines était plus forte et plus continue. Qu'on regrette les abus,rien de plus juste ; mais qu'on n'oublie pas l'ancien droit canonique en vigueur en Occident, droit qui n'a pas toujours trouvé son expression adéquate dans le *Corpus juris*, mais droit attesté par l'histoire ; qu'on n'oublie pas que le clergé séculier ne retrouva sa pureté,sa force et son indépendance que par la coopération du clergé monastique.Celui-ci,à certains moments,l'a éclipsé,dominé même,mais il s'agissait d'intérêts supérieurs à de mesquines questions de propriété, de prééminence, ou même de personnalités.Dans un conflit de ce genre c'est le résultat final qu'il faut surtout tenir en vue. La lutte terminée, les esprits se calment, et chacun rentre dans les limites de son pouvoir ou de son devoir. Si un abus se produit, qu'on le supprime : c'est justice.

Le trait le plus distinctif du caractère de Geoffroi de Vendôme, c'est son dévouement au Siège de Rome. « Geoffroi de Vendôme, dit M. Compain, n'a point agi en inconscient ; il a su ce qu'il voulait : le triomphe du Saint-Siège dans l'Église » (1), « la monarchie au profit du pontife romain », non pas absolue comme le dit l'auteur mais universellement reconnue et pratiquée, non pas « l'anéantissement de toutes les dignités qui pouvaient faire obstacle à l'autorité pontificale », mais l'affranchissement de l'Église de tout pouvoir laïque, l'affranchissement de l'Épiscopat lui-même, retrouvant sa vigueur et son honneur dans sa liberté. A ses yeux les décisions conciliaires et synodales n'ont de valeur qu'après confirmation du Saint-Siège ; c'est la doctrine catholique. Rome n'a jamais rêvé le renversement des trônes ni revendiqué une suprématie temporelle sur les royaumes. Grégoire VII et ses successeurs ont revendiqué

1 P. 280.

Digitized by Google

celui de déposer des rois : c'était un droit reconnu aux papes au XIe siècle, et des écrivains protestants eux-mêmes y ont vu une sauvegarde pour le bien des peuples, et nous ne voyons pas que Geoffroi ait poussé plus loin les prétentions de Rome. Fidèle serviteur de Rome, il l'a toujours été. « Il n'y eut point d'évolution dans l'âme de l'abbé Geoffroi... Tel au début on a trouvé l'abbé de la Trinité, tel on le quitte » (1). Pour servir Rome, Geoffroi n'a épargné ni argent, ni fatigues, et en cela il a voulu autre chose que défendre ses intérêts personnels ou se concilier la bienveillance des papes. Quand Pascal II faillit à Sutri, Geoffroi le lui fit entendre dans des termes dont la fierté et l'énergie n'ont pas leurs pareils. Mais, dira-t-on, l'appel au pape était un abus ; distinguons : en soi, il était légitime ; multiplié, il devint un abus ; Eugène III l'entendit de S. Bernard.

Geoffroi a souvent traversé les Alpes pour se rendre auprès du pontife romain ; divers intérêts de sa maison l'appelaient également à Rome, où Vendôme possédait l'église de Sainte-Prisque qui conférait à son abbé le titre de cardinal. M. Compain trouve qu'il ne s'y rendit le plus souvent que par contrainte et par intérêt. Geoffroi, à maintes reprises, a essayé de se dérober à ce voyage en alléguant les difficultés de la route ou les chaleurs de Rome ; selon nous, il était prudent: pour M. Compain, c'était un politique. En voici la raison: Geoffroi, qui s'excusait à raison de sa vieillesse et de sa mauvaise santé auprès d'Honorius II avait jadis prétexté auprès d'Urbain II une indisposition pour ne point se présenter devant le pape (2) ; il était donc coutumier du fait. Est-ce que par hasard Geoffroi n'aurait pu être indisposé plus de deux fois en sa vie? Mais passons, puisque l'auteur est obligé de convenir que les voyages de l'abbé de Vendôme se firent dans des temps troublés et non sans danger.

En 1124 Geoffroi avait déjà traversé les Alpes douze fois. Les relations avec Urbain II avaient été très intimes, et, pour secourir le pontife au milieu des difficultés qui suivirent son élection, il avait largement payé de sa bourse. De son côté, Urbain II, moine comme Geoffroi, français comme lui, témoigna un souci constant, pour la prospérité de l'abbaye de Vendôme (3). Pascal II marcha sur les traces de son prédécesseur, et sa bienveillance ne s'altéra en rien, même après le blâme si violent que Geoffroi lui infligea au sujet de la capitulation de Sutri. Calixte II, qui le connaissait de longue

1. P. 4.
2. P. 256.
3. P. 269.

Digitized by Google

date, se montra toujours le protecteur de Vendôme. Tous ces pontifes poursuivaient le même but, et Geoffroi était un de leurs principaux et plus actifs collaborateurs.

« Le 26 mars 1132, Geoffroi mourut à Angers, où il s'était rendu appelé par la nouvelle de l'incendie de la maison de l'Evière. Quoique depuis longtemps miné par la maladie qui l'enleva, il déploya jusqu'à la fin de sa gestion une activité aussi grande que celle qui avait marqué son avènement comme abbé de la Trinité, près de quarante ans auparavant (1). » Sa carrière avait été bien remplie. Comme abbé, il pouvait se rendre le témoignage d'avoir bien géré les biens de son monastère et d'y avoir maintenu une excellente discipline. Chef d'une abbaye exempte, il avait hautement revendiqué ses droits, et en cela il avait plus contribué à affermir l'autorité du pontife romain que par tous ses écrits sur l'investiture laïque. « Les vues des théoriciens les plus illustres, remarque justement M. Compain, ont moins servi la cause du Saint-Siège que le travail souvent obscur et ignoré, mais continu et infatigable des congrégations que la papauté s'était rattachées (2). » Caractère ardent, Geoffroi ne sut pas toujours maîtriser sa fougue ; son ardeur l'emporta au delà même des limites du droit et des convenances à l'égard de ceux dont il se plaignait, seigneurs ou évêques, mais rien ne justifie l'accusation d'ambition dont on a voulu entacher toute sa vie.

Moins de préjugés dans l'étude du sujet, moins d'esprit ou plutôt d'habitude de rabaissement, une connaissance plus saine et plus complète de la doctrine catholique sur l'Église, la primauté et l'esprit des institutions monastiques, auraient permis à l'auteur, dont nous nous plaisons à constater la solide érudition, de faire de son livre une excellente biographie où personne ne serait tenté de trouver étranges les critiques légitimes et nécessaires adressées à l'abbé de Vendôme.

D. U. B.

1. P. 280.
2. P. 281.

Digitized by Google

CHOSES D'ORIENT.

Notice concernant la prescription du concile de Nicée sur l'époque de la Pâque.

ON sait que, grâce à la noble initiative de Sa Grandeur Mgr Azarian, patriarche de Cilicie, un synode général des Arméniens catholiques, réuni à Constantinople au mois de juin 1890, a décidé, en principe et à l'unanimité, l'adoption de notre calendrier, s'en remettant ensuite à chaque évêque pour l'époque et la manière de l'introduire dans son diocèse. Cette mesure a déjà été mise à exécution dans les trois diocèses arméniens de Mélithène, d'Angora et de Brousse, et elle a fait naître la pensée d'une conférence internationale qui se réunirait à Constantinople pour discuter les mesures à prendre pour l'unification du calendrier. Tous comprennent cependant que rien de ce genre ne peut avoir lieu sans l'assentiment de la Russie. L'accordera-t-elle? La difficulté gît en ceci que, pour les populations orthodoxes toucher au calendrier c'est, dit-on, toucher à la foi.

Fort heureusement il y a un fait historique sur lequel il importe de porter l'attention de ces populations et qui, au besoin, pourrait rendre beaucoup plus facile qu'elle ne l'a été jusqu'à présent la tâche de leur faire accepter notre calendrier. Ce fait historique le voici.

Nos frères séparés de Russie et d'Orient professent la plus grande vénération pour les prescriptions du concile œcuménique de Nicée où fut réglée la question de la Pâque. Or, ce concile entendait tellement que le calendrier fût d'accord avec ce qui se passe effectivement dans le firmament, que non seulement il eut soin, comme nous en informe saint Ambroise, de s'entourer des lumières des savants les plus versés dans les calculs astronomiques *(congregatis peritissimis calculandi)* (1), mais voulut aussi confier, de préférence à l'église d'Alexandrie, le soin de fixer chaque année l'époque de la Pâque, parce que cette église avait la réputation d'être très versée en astronomie *(quoniam apud Alexandriam talis esset reperta eccle-*

1. *Epistola ad Episcopos per Æmiliam constitutos.* Œuvres de S. Ambroise. (Ed. Migne, *Patr. lat.*, T. XVI, p. 1026-7. Ep. XXIIII).

Digitized by Google

sia quæ in hujusmodi scientia clareret) (1). C'est aussi ce que déclare expressément le pape saint Léon lui-même dans une lettre à l'empereur Marcien. « Les saints Pères (de Nicée), dit-il, voulant empêcher qu'il y eût discordance dans la célébration de la Pâque, s'en « remirent entièrement à l'évêque d'Alexandrie, vu que, dès l'anti- « quité, paraissait s'être transmise chez les Égyptiens la science de « ces calculs — et chargèrent le même évêque de signifier, chaque « année, le jour de la Pâque au siège apostolique, afin que celui-ci « en donnât communication aux églises les plus éloignées. » Les Pères du Concile de Nicée ont donc voulu donner en ce qui concerne le côté astronomique du calendrier, le pas aux astronomes sur les évêques, celui de Rome compris, et saint Léon le Grand avait si bien compris dans ce sens leur prescription, et tenait tellement à s'y conformer, qu'un doute s'étant élevé sur l'exactitude des calculs des Alexandrins il ne voulut pas trancher la question lui-même, ni s'en rapporter à des juges purement ecclésiastiques, mais en écrivit à l'empereur pour l'engager à faire étudier le cas par les meilleurs savants, soit égyptiens soit même, au besoin, d'autres nations *(Ægyptii vel si qui sunt alii, etc.)* (2).

Qu'on juge maintenant s'il n'est pas vrai de dire que le maintien chez nos frères séparés du calendrier julien n'est pas, au fond, en opposition manifeste avec la volonté du concile de Nicée. Cette remarque du reste, a été déjà faite, longtemps avant moi, par un illustre astronome russe, M. von Mädler, professeur à l'université de Despat. Dès 1864, M. von Mädler non seulement confirmait ce que je viens de dire, mais il allait si loin que le qualificatif de *julien* dont on se sert généralement pour désigner le calendrier encore en usage en Russie, lui paraissait une sorte d'injure à Jules César. Voici ses propres paroles :

« De quel droit appelle-t-on notre calendrier *julien?* On pourrait « l'appeler julien si l'on s'était donné la peine de se conformer à « l'intention nettement exprimée par Jules César, et *si les décrets « de Nicée avaient été vraiment mis à exécution.* Mais tel qu'il est, « il ne lui convient pas d'autre nom que celui de calendrier *russe,* « et nous espérons que bientôt il perdra aussi ce nom, et qu'on « le reléguera parmi les antiquailles, comme un objet hors d'état « de servir (3). »

1. *Prologus Paschalis* de saint Cyrille d'Alexandrie. Voir IDELER, *Handbuch der matematischen und technischen Chronologie*, II, p. 208.

2. Voir la lettre de saint Léon à l'empereur Marcien. Œuvres de saint Léon, éd. Migne, *Patrol. lat.*, T. LIV. Lettre CXXI (alias 94), pp. 1055-1058.

3. Mädler (von). *Die Kalender Reform mit spezieller Beziehung auf Rusland*, dans le volume de ses *Reden und Abhandlungen*, Berlin, 1870, p. 351.

Digitized by Google

Et, comme si cela ne suffisait pas encore, M. von Mädler, réimprimant en 1870 le discours prononcé, en 1864, à Hannovre, et d'où est tiré le passage que je viens de citer, n'hésitait pas, lui sujet russe et conseiller d'État, à rendre la Russie responsable d'avoir cherché à maintenir, par la différence du calendrier, la « réclusion *(Absperrung)* » de la Russie (1).

On s'étonnera d'une telle hardiesse de langage. Voici, cependant, une explication fort naturelle. Il est des cas où n'importe quel gouvernement *voudrait* adopter certaines mesures, sans cependant pouvoir en prendre ostensiblement l'initiative. Dans ces cas, rien ne saurait lui faire un plus grand plaisir que de s'y voir forcé par l'opinion publique.

Or, je ne crois pas me tromper en affirmant que le gouvernement russe était, en 1864 et en 1870, fort heureux du langage tenu à l'étranger par son illustre astronome, tout comme il souhaite, en 1892, que l'opinion publique du monde entier lui force bientôt la main et l'oblige à réaliser, une bonne fois, ce qu'il désire depuis fort longtemps. Voilà pourquoi je voudrais, pour ma part, que l'Europe encourageât la belle initiative de Mgr Azarian, lui procurât des imitateurs, et mît sérieusement à l'ordre du jour la question de l'unification du calendrier. Si, depuis plus de trois ans, l'Académie des sciences de Bologne a poussé à la solution de la question du méridien initial qui fixerait l'heure universelle (2), elle y a été aussi déterminée, je n'hésite pas à le déclarer, par la pensée que cette solution hâterait l'unification du calendrier *en facilitant la tâche de la Russie*. L'heure universelle, en effet, que ce soit celle de Jérusalem, ou de Paris, ou de Greenwich, ou de Behring — traversé presqu'exactement au milieu, par l'anti-méridien de l'observatoire de Bologne — ou de n'importe quel autre point du globe, ne saurait se concevoir séparée d'un jour, d'un mois et d'un an parfaitement déterminés. Il s'ensuit que l'adoption — pour certains usages — d'une heure universelle implique aussi celle d'un calendrier universel. Il ne s'agira plus, alors, pour la Russie, que d'étendre toujours davantage l'application de ce dernier et de *laisser tomber*, sans

1. *Je mehr die Absperrung die Rusland festzuhalten versuchte*, id., p. 354.

2. On sait que l'Académie des sciences de Bologne poursuit, depuis les fêtes du huitième centenaire de sa célèbre université (juin 1888), la belle tâche de compléter l'œuvre de son illustre concitoyen le pape Grégoire XIII, par l'unification du calendrier et de la mesure du temps. Ceux qui s'intéressent à cette dernière question trouveront, dans les actes du récent congrès géographique international de Berne (10-14 août 1891), le discours que j'y ai prononcé, comme délégué de la même Académie, sous ce titre : *Le* statu quo *dans la marine, l'astronomie et la topographie, et le méridien de Jérusalem-Nyanza pour fixer l'heure universelle.*

Digitized by Google

même paraître le désavouer, celui que M. von Mädler, d'accord, je crois, avec son gouvernement, se refusait à appeler même *julien*.

Quoi qu'il en soit de ce point, je crois rendre service, non moins à la science qu'à la Russie et à l'*Église gréco-russe elle-même*, en appelant l'attention sur les véritables intentions du concile de Nicée.

Quant à l'objection que notre Pâque *peut* coïncider, comme cela est arrivé en 1825, avec la Pâque juive, c'est là un cas exceptionnel (1) et dû, *non pas au Calendrier grégorien, mais à l'emploi des cycles pour déterminer la Pâque*. De plus, l'Église qui, puisqu'il s'agit d'un point de simple discipline liturgique, pourrait aussi ordonner que la Pâque fût toujours célébrée le même dimanche — par exemple le premier dimanche d'avril — ne s'est jamais engagée à ne pas tenir compte des nouvelles lumières fournies par l'expérience et les progrès de l'astronomie. Rien, donc, n'empêcherait que la Russie se réservât, tout en adoptant notre Calendrier, de faire usage, pour la détermination de la Pâque d'après les règles du Concile de Nicée, de quelque méthode offrant plus de sûreté que celle des cycles et épactes. Et je crois que, si on trouvait une méthode compensant par ses avantages les inconvénients de l'innovation, le Saint-Siège lui-même serait heureux de prendre en considération une mesure d'où pourrait résulter que *la Pâque fût, constamment, célébrée le même jour dans toute la chrétienté* (2).

Tout ce qui est *vraiment* sage, utile et scientifique est, par là même, catholique.

C. TONDINI de Quarenghi, Barnabite.

1. Si mes calculs, que j'ai poussés jusqu'à l'année 2050, ne m'ont point trompé, le 15 nisan, jour de la Pâque juive, ne correspondra plus avec notre Pâque qu'en 1903 (12 avril), en 1923 (1er avril), en 1927 (17 avril), en 1954 (18 avril) et en 1981 (19 avril).

Aussi faut-il remarquer que si Moïse reparaissait aujourd'hui, il se hâterait d'appliquer au calendrier israélite actuel la réforme que Grégoire XIII a appliquée au calendrier julien. (Voir Ideler, Mahmoud, Loeb, etc., etc.)

2. L'Académie des sciences de Bologne a tenu aussi compte de cette éventualité en proposant comme méridien initial, pour fixer l'heure universelle, celui de Jérusalem. C'est qu'en une question où il s'agirait, *surtout pour la Russie*, d'éviter chaque année la coïncidence avec une date juive, on ne saurait se passer, pour la détermination astronomique de cette date, du méridien qui fixe le commencement de chaque lunaison du calendrier israélite.

Digitized by Google

La Messe d'Edgar Tinel, en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes.

LA fécondité n'est pas la dernière qualité du talent d'Edgar Tinel. Qelques années ont suffi à l'auteur du *Franciscus* pour enrichir l'art musical d'un véritable trésor de compositions multiples et variées. Symphonies, chœurs, sonates pour orgue ou piano, romances, ballades, cantiques (1), chants sacrés, oratorio, le maître flamand aborde tous les genres et crée dans chacun d'eux des œuvres types qui marquent et qui resteront.

En fait de compositions religieuses, Tinel nous avait déjà donné, outre sa magnifique sonate pour orgue, et plusieurs motets, un *Te Deum* d'une facture magistrale, digne de compter parmi les plus puissantes créations du style diatonique. Nous eûmes le bonheur d'assister à la première exécution de cette hymne imposante, lors de la réunion générale de la société de Saint-Grégoire, tenue à Tournai au cours de l'été de 1887 ; nos lecteurs se souviennent sans doute des quelques pages que nous consacrâmes dans notre revue à cette audition vraiment splendide. C'était le début de plus grands succès.

La maîtrise de la vieille cathédrale *aux chouncq clôtiers*, dirigée, on le sait, par M. le Chan. Durez, musicien de grand mérite, vient d'interpréter pour la première fois une nouvelle œuvre du maître, avec un succès digne à la fois du génial compositeur et de l'éminent maître de chapelle.

Voici en quels termes un musicographe distingué, M. le chanoine Maton, s'exprime sur ce triomphe musical dans la *Semaine religieuse* de Tournai.

« La *Messe en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes* composée par Edgar Tinel, pour chœur de cinq voix inégales (soprano, alto, ténor,

1. Nous ne pouvons laisser de signaler en passant la dernière œuvre de Tinel en ce genre. Son *Cantique de Première Communion*, qui vient de paraître chez Breitkopf, est une perle, « un modèle de cantique », comme l'appelle M. le Chan. Van Damme dans la *Musica Sacra* de Gand (livraison d'avril, p. 94.) La mélodie est d'une fraîcheur et d'une puissance d'expression tout à fait remarquables. Elle est composée sur une charmante poésie française de Madame Edgar Tinel, rendue en flamand avec une rare fidélité par l'abbé Eugène De Lepeleer. Le cantique porte cette dédicace touchante : « A nos Enfants ». Heureux vraiment les enfants élevés dans une atmosphère où la foi donne à l'art la claire vue du véritable idéal.

Digitized by Google

baryton et basse) a été chantée le dimanche et le lundi de Pâques avec toute la perfection désirée par le maître lui-même, qui assistait à la cérémonie.

« L'œuvre est digne du génie de l'illustre auteur du *Franciscus*. Jusqu'à présent M. Tinel, dominé peut-être par certaine crainte respectueuse, a peu produit de musique sacrée, nous voulons dire de musique destinée à être chantée à l'église: un magistral *Te Deum*, quelques rares motets, voilà tout ce que nous avions pu obtenir de son talent.

« Sa messe, la messe qu'il nous avait promise il y a cinq ans, a enfin vu le jour, et d'emblée nous n'hésitons pas à la placer au tout premier rang des plus parfaites compositions de musique religieuse: c'est de la musique savante, parce qu'elle vient du plus savant des contrapuntistes ; c'est de la musique agréable et harmonieuse, parce qu'elle vient d'un des plus suaves harmonistes de notre temps ; c'est surtout de la musique pieuse, pleine d'onction et d'émotion, parce qu'elle vient du plus chrétien des artistes, du plus dévot des croyants, du plus ardent des hommes de cœur.

« Le style de la messe de Tinel est celui de la vraie musique d'église, style naturel et diatonique, admettant toutefois l'emploi bien réglé des modulations de la musique moderne. L'auteur a pris pour thème de sa mélodie la phrase initiale du *Graduale* (à plain-chant) de l'office de N.-D. de Lourdes, approuvé pour le diocèse de Tarbes. Cette phrase se fait bien entendre dans toute l'œuvre en de multiples combinaisons, mais d'une manière tellement discrète et variée que l'auditeur n'en pourrait être fatigué.

« Quel charme et quelle ferveur dans le *Kyrie !* quel accent suppliant sur les paroles *Christe eleison*, où les voix se divisent en double chœur, voix graves et voix de dessus ! Quelle allure majestueuse au *Gloria*, au *Sanctus*, — celui-ci d'un contrepoint si serré, à cause du dédoublement des parties. — Quelle suavité au *Benedictus* et à l'*Agnus Dei !* Mais surtout quel drame, quelle inspiration, quel coloris, malgré la simplicité des moyens employés, dans le *Credo*, le plus complètement beau que nous ayons entendu ! Affirmation calme de la foi en Dieu Créateur, exposition émouvante du mystère de l'Incarnation (par les ténors et les sopranis), récit du Crucifiement magnifiquement rendu sensible par les brisures du rythme, annonce triomphale de la Résurrection, élans d'adoration et de glorification vers le Saint-Esprit, espérance de la vie éternelle, comme tout est bien dit dans cette partition splendide ! Et pourtant, nulle recherche, nulle affectation ; partout, la plus scrupuleuse observation

Digitized by Google

du sens et de la prosodie du texte, ainsi que des règles musicales les plus sévères.

« L'immense foule des fidèles assistant à l'office pontifical du dimanche de Pâques, a dû profondément sentir et comprendre ce qu'il y avait de beau, de sublime, dans une liturgie ainsi exprimée à ses yeux, à ses oreilles, à son cœur. Certes nous en félicitons Edgar Tinel, mais en même temps nous en rendons tout simplement grâces à Dieu, inspirateur du génie.

« De l'interprétation de cette œuvre superbe par les cent choristes de la maîtrise, nous ne dirons plus qu'un mot : elle a été admirable. Tinel avait *prié* son œuvre en l'écrivant, les chanteurs l'ont *priée* en l'exécutant ; nul doute que les fidèles ne l'aient eux-mêmes *priée* en l'écoutant.

« C'était le vœu de l'artiste ; il a été rempli. »

***

Le maëstro a été si ravi de l'interprétation de sa messe qu'il a tenu à en exprimer lui-même sa haute satisfaction aux choristes et à leur vaillant directeur. Il l'a fait avec des larmes dans la voix : si grande était son émotion. « L'audition de ma messe à la cathédrale de Tournai, disait-il, m'a causé une satisfaction plus intense et plus intime qu'aucune des auditions de mon *Franciscus.* »

La partition de la *Messe en l'honneur de N.-D. de Lourdes* n'est pas encore publiée. Sitôt qu'elle sortira de presse nous la signalerons à nos lecteurs.

En ajoutant nos félicitations à celles exprimées en termes si élevés par M. le Chanoine Maton, nous souhaitons d'avance à l'infatigable maëstro le même succès pour la nouvelle œuvre à laquelle il travaille : l'oratorio de sainte Godelièvе.

Entre l'histoire captivante, profondément tragique de l'héroïne de Ghistelles, et le talent descriptif, lyrique, mélodieux d'Edgar Tinel, il y a, ce nous semble, un accord si parfait que la légende semble faite pour l'artiste autant que l'artiste pour la légende.

Godelièvе promet un chef-d'œuvre, sinon plus parfait au moins plus national et plus émouvant encore que *Franciscus.*

D. L. J

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Sont décédés : Le 23 avril, à l'abbaye de Seitenstetten (Autriche), le R. P. *Dom Célestin Berger*, O. S. B., dans la 24me année de son âge et la 2me de sa profession monastique.

—

Le 4 mai, à la même abbaye, le R. P. *Dom Guillaume Riesch*, O. S. B., dans la 71me année de son âge et la 47me de sa profession monastique.

—

Le 29 avril, au monastère de Mariahilf à Endenich près Bonn (Allemagne), la Rde Dame *Marie-Joséphine Scholastique Schmitz*, O. S. B., dans la 25me année de son âge et la 1re de sa profession religieuse.

—

Le 10 mai, au même monastère, la Rde Dame *Marie-Joséphine-Jean-Baptiste du S. C. Bosch van Drakestein*, O. S. B.. dans la 38meannée de son âge et la 8me de sa profession religieuse.

—

Le 11 mai, à l'abbaye de Saint-Boniface à Munich, le R. P. *Dom Pie Gams*, O. S. B., docteur en Philosophie et en Théologie, dans la 77me année de son âge et la 36me de sa profession monastique.

—

Le 12 mai, à l'archiabbaye de Saint-Martin en Pannonie (Hongrie), le *R. P. Dom Marius Liszka*, O. S. B., dans la 67me année de son âge et la 48me de sa profession monastique.

—

Le 15 mai, au monastère de Stanbrook (Angleterre), la sœur *Catherine-Anne Frosser*, O. S. B., dans la 57me année de son âge et la 28me de sa profession religieuse.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire politique interne de la Belgique par le Père Firmin Brabant, S.J. — Namur, Wesmael. —

Le R. P. Brabant vient de publier le cours qu'il fait aux élèves de la Faculté de Philosophie du collège de la Paix, à Namur, et dans un mot de préface, il indique bien la nature de son livre : c'est le texte qu'il *développe* dans ses leçons. En effet il y a là, dans un tout petit volume de XXXIV—223 pages, la matière d'une histoire très complète de nos institutions, depuis le démembrement définitif de l'empire de Charlemagne, (843) jusqu'à la révolution française et à la conquête de notre pays par les armées de la République. Il va sans dire que tant de choses, dites en

Digitized by Google

si peu de pages, ne sont pas susceptibles de longs développements. Aussi n'en faut-il pas chercher dans le livre du R. P. Brabant. Il est court et bon, très bon même. D'abord sa brièveté en fait un ouvrage fort commode pour les étudiants à qui il est surtout destiné, et qui trop souvent, hélas ! ne cherchent pas à en savoir plus que le strict nécessaire au passage d'un examen. Puis il rendra service à ceux qui veulent connaître à fond notre histoire nationale, dont il est un vrai répertoire, et ce n'est pas le plus mince mérite de l'auteur d'avoir mis en tête de son livre les XXXIV pages d'indications bibliographiques et d'appréciations critiques des sources où il a puisé. De leur côté les tables chronologiques et alphabétiques qui terminent le volume, sont d'un grand secours pour le lecteur qui peut aisément et rapidement trouver dans le manuel les matières dont il a besoin. Au bas de chaque page, il rencontrera le titre abrégé des livres auxquels il devra recourir s'il veut approfondir la question, la liste alphabétique des ouvrages cités lui en donnera les titres complets, et, s'il le faut, quelques indications complémentaires sur leur emploi ; enfin le chapitre préliminaire lui fournira brièvement d'excellents renseignements sur les sources et leur valeur historique. L'étude des institutions politiques de notre pays, qui fait le fond de l'ouvrage, est divisé en deux parties : Le moyen âge et l'époque moderne, que l'auteur fait commencer à la réunion des provinces belges sous Philippe le Bon. Comme je l'ai dit déjà il n'y faut pas chercher de longs développements : tout y est, mais brièvement. Ce n'est donc pas un livre de lecture que le livre du R. P. Brabant, mais un livre d'étude, comme l'auteur le dit lui-même. Cependant je voudrais le voir sur la table de tout homme qui lit, et veut le faire sérieusement, l'histoire belge : il y trouverait de suite ce qui lui serait nécessaire pour se faire une idée claire et précise de nos institutions nationales, de leurs origines et de leurs développements. Je souhaite donc bon accueil à ce manuel non seulement de la part des étudiants et des hommes d'études — qu'on ne peut malheureusement pas toujours confondre— mais aussi des lecteurs sérieux et désireux de s'instruire davantage.

Quant à ceux qui auraient à enseigner l'histoire nationale, ou à préparer des jeunes gens aux examens de Philosophie, le livre du R. P. Brabant, leur sera d'un grand secours. D. G. F.

Fories et Bolania noms de lieux cités dans le polyptyque de l'abbaye de Lobbes de 868-869, par Gonzales Decamps. Mons, Masquelier, 1891, 22 pp. in-8°,

DANS cette intéressante étude de topographie l'auteur identifie le nom de *Fories* avec *Forchies* et celui de *Bolania* avec *Les Bulaines*, terres appartenant jadis au prieuré de Sart-les-Moines à Gosselies, et situées sur la commune de Piéton. Dans les preuves que M. Decamps en donne on trouvera à glaner d'excellents renseignements pour l'histoire du prieuré de Saint-Michel de Sart-les-Moines et du village de Piéton.

D. U. B.

Digitized by Google

L'enseignement des mathématiques dans les classes inférieures des Humanités. Bruxelles, Société belge de librairie, 1892, 40 pp. in-8°. Prix 0,75 cent

L'AUTEUR de ce travail, nous pouvons le dire sans lever le voile de l'anonyme derrière lequel il s'est retranché, est un prêtre qui se consacre à l'enseignement des classes inférieures des humanités dans un de nos collèges ecclésiastiques les plus réputés. Il parle d'expériences d'années d'études, que l'auteur de ces lignes a faites comme lui, et d'années d'enseignement. D'où vient la situation déplorable faite aux mathématiques dans les humanités et quels sont les moyens d'y remédier ? Telles sont les questions examinées par l'auteur. La cause en est souvent dans l'ignorance des premiers principes, dans l'abstraction et l'aridité de la matière, dans le mauvais emploi du temps que l'on devait consacrer à cette étude. L'auteur a frappé juste : ses remèdes sont excellents. Je souhaite que les jeunes générations de nos collèges les appliquent et en ressentent les heureux effets.

Rozekens Eerste-Communie. Volksgedicht door A. J. M. JANSSENS, briefwisselend lid der koninklijke Vlaamsche Academie. Sint-Niklaas, G. de Puysselaere, Drukker ; Gent, A. Siffer, Uitgever.

NOUS ne pouvons mieux recommander ce charmant poème, si chrétien et si vraiment populaire, qu'en publiant la lettre adressée à son auteur par un de nos critiques les plus compétents, M. le professeur Godefroid Kurth.

« Liége, le 11 mars 1892.

Monsieur,

« Recevez mes félicitations pour votre beau poème *Rozekens Eerste-Communie.* Bien que fort chargé d'ouvrage en ce moment, je l'ai lu d'une haleine, et, pourquoi ne pas vous l'avouer, avec des yeux remplis de larmes. Voilà de la vraie poésie populaire, faite pour aller droit à l'âme du peuple et pour le rendre meilleur. En ce temps où tant de rimeurs se battent les flancs pour produire des œuvres qui stupéfient le public, vous ne demandez votre succès qu'aux sources d'inspiration les plus anciennes et les plus taries en apparence, et vous en faites jaillir un flot limpide et abondant. Votre poème, je n'en doute pas, est appelé à faire partie du patrimoine littéraire du peuple flamand ; il a cette profondeur d'émotion, cette perpétuité d'intérêt et cette absolue simplicité de forme qui garantissent la durée des œuvres d'art. *Nattvaedsbarnen* de Tegnér, plus riche de couleur et d'une harmonie plus séduisante, n'atteint pas à ce degré de pathétique, et n'est jamais arrivé, que je sache, à l'universelle popularité qui est réservée à *Rozekens Eerste-Communie*, si le peuple flamand le lit avec mes yeux et le juge avec mon cœur.

« En vous remerciant de l'heure charmante que vous m'avez fait passer dans la société de vos sympathiques héros, je me plais à me dire, Monsieur, votre admirateur bien dévoué. GODEFROID KURTH. »

Digitized by Google

RÉPONSE DU SAINT-SIÈGE

SUR LA

QUESTION DU JUSTE SALAIRE.

(SUITE.)

II.

LES demandes résolues dans la réponse du Saint-Siège ont toutes trait au passage suivant de l'Encyclique *Rerum novarum :* « Que le patron et l'ouvrier fassent tant et de telles condi-« tions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le « chiffre du salaire ; au-dessus de leur libre volonté il est une loi de « justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le sa-« laire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre « et honnête. Que si, contraint par la nécessité ou poussé par la « crainte d'un mal plus grand, il accepte des conditions dures, que « d'ailleurs il ne lui était pas loisible de refuser, parce qu'elles lui « sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, « c'est là subir une violence contre laquelle la justice proteste. »

Ce passage est tiré de la partie de l'Encyclique qui traite de la part d'action qui revient à l'État dans la question sociale. Après avoir posé les principes généraux sur lesquels est basée l'intervention des pouvoirs publics en matière sociale et économique, Léon XIII applique ces principes en développant quelle action légitime l'État peut exercer pour sauvegarder les droits des propriétaires et ceux des ouvriers. Ces derniers droits sont de l'ordre moral et de l'ordre matériel. Parmi les droits d'ordre matériel, la juste rémunération du travail occupe une place importante. Pour mieux faire entendre sa pensée, le Saint-Père expose d'abord sous forme d'objection la théorie libérale du laisser-faire, laquelle n'admet d'action de l'État en matière de salaire que si le contrat stipulé entre patrons et ouvriers n'est pas fidèlement exécuté. Le Pape démontre l'insuffisance de cette théorie, en mettant en relief un des caractères essen-

Digitized by Google

tiels du travail, dont cette théorie ne tient pas compte, le caractère de *nécessité*, en vertu duquel, suivant l'ordre établi par Dieu lui-même, l'homme doit vivre de son travail. Il faut donc, pour répondre à la justice naturelle, que le salaire du travail puisse être un gagne-pain. Tel est le résumé de la doctrine dont le passage cité plus haut constitue la conclusion finale.

Le sens général de cette doctrine est clair. Cependant certains points importants prêtent à discussion. Le Pape affirme que le salaire insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête « est contraire à la justice, c'est-à-dire, à une loi de justice naturelle ». De quelle justice s'agit-il ici ? Est-ce de la justice commutative, qui entraîne l'obligation de restituer à la partie lésée, ou seulement de la justice naturelle générale ; car la justice naturelle est générique et la justice commutative spécifique. — Premier doute, très important, à raison des conséquences résultant de la solution du problème dans l'un ou l'autre sens.

Ensuite, que faut-il entendre par « la subsistance de l'ouvrier sobre et honnête ? » Est-ce la subsistance de l'ouvrier pris isolément, ou celle de l'ouvrier avec sa famille ? Si le contexte, à lui seul, n'autorise pas cette dernière explication, l'ensemble de l'Encyclique semble l'exiger. En effet, un peu plus loin, le Pape, parlant du devoir qu'a l'État de favoriser l'épargne de l'ouvrier, débute ainsi: « L'ouvrier qui percevra un salaire assez fort pour parer aisément à ses besoins et à ceux de sa famille, » etc. Le salaire entendu plus haut est donc bien celui qui fournit à l'entretien de la famille ouvrière. Le salaire minimum y suffira strictement, le salaire maximum y suffira « aisément ». En outre le salaire familial — nous dirons plus loin dans quel sens — peut se démontrer à l'aide des principes mêmes posés par l'Encyclique. En effet, voici comment raisonne le Saint-Père. L'homme a le devoir d'entretenir sa vie; or, l'ouvrier ne le peut que par son travail ; donc il faut que par son travail l'ouvrier puisse soutenir sa vie. — Transportant cet argument au salaire familial, nous aurons : « La nature impose au père de famille le devoir sacré de nourrir et d'entretenir ses enfants; » — majeure tirée de l'Encyclique — or le père de famille ne peut remplir ce devoir que par son travail ; donc il faut que par son travail le père de famille puisse nourrir et entretenir sa famille. — Et pour qu'on ne puisse pas récuser la parité, en disant que celui-là seul a le droit de devenir père de famille qui dispose de ressources nécessaires pour entretenir les siens, Léon XIII déclare que la famille ouvrière, et la famille ouvrière féconde et nombreuse, existe en vertu d'un droit naturel

Digitized by Google

et primordial (1). Ne faut-il pas dès lors que le salaire familial suffisant pour l'entretien d'un ménage nombreux, soit aussi, de droit naturel ? — Deuxième doute, non moins important que le premier, on le voit, puisque de sa solution dépend le taux même du juste salaire.

Un troisième doute peut surgir touchant les raisons suffisantes pour que le salaire en-dessous de la valeur du travail fourni et des besoins des travailleurs cesse d'être frauduleux. Le Saint-Père dans son Encyclique cite comme causes injustes la nécessité, la crainte d'un mal plus considérable. Que penser du motif qui résulte du grand nombre d'ouvriers acceptant le travail à un taux inférieur ? Le patron qui profite d'une semblable situation, sans la créer ni l'imposer, pêche-t-il contre la justice ?

Voilà les trois doutes auxquels répond la consultation sanctionnée par l'autorité du Saint-Siège. Nous les examinerons séparément, en donnant d'abord le texte de la demande et de la solution, et en faisant ensuite l'examen de la doctrine qu'elle contient. Dans cette discussion nous nous abstiendrons autant que possible de signaler les opinions émises par les principaux représentants des écoles en présence ; nous pourront ainsi maintenir d'autant mieux notre liberté d'appréciation.

1re DEMANDE.

On demande 1°) Est-ce que (dans le passage cité plus haut) par ces mots « justice naturelle », on doit entendre la justice commutative, ou plutôt l'équité naturelle ?

« *Réponse à cette première demande.* — A proprement parler, on doit entendre la justice commutative.

Explication. — Certes, le travail d'un ouvrier diffère extrêmement d'une marchandise, de même que le salaire diffère de prix. Car le travail de l'ouvrier procède de la liberté humaine, et par cela même revêt un caractère de mérite et de droit à la récompense ou salaire. C'est pourquoi il est beaucoup plus noble que la marchandise et le prix qui s'obtiennent par le seul échange. Néanmoins, pour plus de clarté, le travail d'un ouvrier est considéré comme une sorte de marchandise, et le salaire ou récompense comme une sorte de prix. Et ce n'est pas à tort qu'il en est ainsi; car bien que le travail de l'ouvrier soit quelque chose de plus noble qu'une marchandise, il garde cependant tout le caractère d'une marchandise si on le considère par le côté qui fait que celle-ci est l'objet du prix. Le raisonnement de saint Thomas est donc très juste, quand il dit : I-II. Q. CXIV, art. 1.

1. Voir le texte plus loin, p. 300.

Digitized by Google

« On appelle salaire ce qui est attribué à quelqu'un pour rétribution de son travail ou labeur, comme une sorte de prix dudit travail. Aussi, de même que c'est un acte de justice de donner à quelqu'un le juste prix pour une chose que l'on en reçoit, de même c'est un acte de justice de donner le salaire d'un travail ou labeur. » Acte de justice commutative, disons-nous. Car de même que l'achat et la vente, de même le travail et le salaire sont pour l'utilité commune des contractants, puisque l'un a besoin de la chose ou du travail de l'autre, et *vice-versa*. Or, ce qui est pour l'utilité commune ne doit pas être plus au détriment de l'un que de l'autre, et c'est pourquoi, entre le maître et l'ouvrier, il doit s'établir un contrat de justice conformément au principe d'équivalence, qui est le propre de la justice commutative. (Cf. II-II Q. LVII, art. 1.)

Que si l'on cherche le *criterium* au moyen duquel devra être établie cette équivalence entre le travail manuel de l'ouvrier et le salaire à donner par le maître, nous répondrons : l'Encyclique dit que ce *criterium* il faut le chercher dans la fin immédiate de l'ouvrier qui lui impose le devoir naturel ou la nécessité de travailler, à savoir dans le vivre et le vêtement dont il a besoin pour sustenter convenablement sa vie et que le travail manuel a pour but premier et principal d'obtenir. (*Ib.* Q.CLXXXVII, art. III.) Toutes les fois donc que, l'ouvrier ayant satisfait par la nature de son travail à son devoir naturel d'obtenir le but immédiat de son labeur, le salaire n'est pas suffisant pour obtenir cette fin convenable, c'est-à-dire le vivre et le vêtement, alors, à proprement parler et vu la nature des choses, il y a inégalité objective entre le travail et le salaire et, par suite, lésion de la justice commutative.

Cependant, il faut, sur ce point, considérer d'une manière générale deux choses. La première, c'est que, de même que le prix des choses vénales n'est pas ponctuellement déterminé par la loi de la nature, mais consiste plutôt dans une certaine estimation commune, de même doit-on le dire aussi du salaire en général. C'est pourquoi, rien n'étant changé aux conditions tirées du motif de la fin, il y a, ou du moins il peut y avoir, par l'estimation commune, sans manquer à la justice, une légère augmentation ou diminution du salaire de l'ouvrier, de même qu'une légère augmentation ou diminution du prix des marchandises, d'après l'estimation publique, ne semble pas contraire à l'égalité de la justice. (II-II, Q. LXXVII, art. 1, ad I.) La seconde chose à considérer, c'est que, pour déterminer l'égalité de justice entre le salaire et le travail manuel, on ne s'attache pas seulement à l'estimation commune pour la qualité ou à la quantité du travail, mais aussi à sa durée, de même qu'aux prix des choses que l'ouvrier doit acheter pour se nourrir et se vêtir convenablement; car ces prix ne sont pas les mêmes partout.

Enfin s'il arrive qu'un maître, sans avoir lésé la justice, ainsi qu'il a été dit, tire un grand profit de son travail, il peut, spontanément et louablement, donner quelque chose de surplus à son ouvrier ; mais c'est là une

Digitized by Google

affaire de bienveillante équité et il n'en est pas tenu de par la justice. Dans ce cas, il faut appliquer les principes dont on use pour le juste achat et la juste vente. (*Ibid.* in corp. ar.)

Pour rendre plus claire la réponse contenue dans ces lignes voyons d'abord la doctrine de saint Thomas sur la justice commutative. Nous résumons ici la question LXI de la II-II de la *Somme* Fidèle à la partition d'Aristote, saint Thomas divise la justice en deux espèces : l'une, distributive, regarde l'individu dans sa relation avec la communauté, comme partie du tout ; l'autre, commutative, regarde l'individu dans sa relation avec un autre individu, comme partie et partie. L'une et l'autre justice tendent à l'égalité, mais dans une proportion différente : la justice distributive exige une proportion géométrique ; la justice commutative une proportion arithmétique. Tous les échanges volontaires, c'est-à-dire toutes les translations volontaires d'un objet avec intention de créer obligation, sont du domaine de la justice commutative et requièrent dès lors une égalité absolue. En énumérant ces translations, saint Thomas les range toutes en deux catégories : les contrats de vente et d'achat, les locations ou prêts. Le contrat du travail ne peut être rangé dans cette dernière ; il doit par conséquent appartenir à la première. Il relève donc de la justice commutative. Or, d'après ce même docteur, au début de la question suivante, la lésion de la justice commutative entraîne l'obligation de la restitution. Donc toute contravention à la loi de l'égalité ou de l'équivalence, loi qui doit présider au contrat du travail, entraîne l'obligation de restituer jusqu'à la mesure de l'équivalence.

Fort bien, dira-t-on, mais quel sera le criterium de cette équivalence ? En d'autres mots, quel point de comparaison prendra-t-on, pour apprécier la valeur du travail ? La raison de la difficulté est la suivante.

La tradition théologique est unanime à reconnaître que la mesure du juste salaire se trouve dans la valeur pleine du travail accompli. Sous ce rapport il serait téméraire de vouloir mettre l'Encyclique *Rerum Novarum* en contradiction avec l'enseignement constant des théologiens, qui rangent le contrat du salaire parmi les contrats de vente et le soumettent aux mêmes lois. La distinction introduite par le Pape entre l'élément *nécessaire* et l'élément *personnel* ne peut avoir eu pour but de rompre avec cet enseignement. Il reste donc vrai, après comme avant le document pontifical, que la mesure du juste salaire est la valeur du travail accompli. Le début de la

Digitized by Google

réponse le montre au reste clairement. Mais quel est le *criterium* ou quels sont les *criteria* de cette valeur ?

Voici une production industrielle — un tissu, du charbon— livrée au patron par l'ouvrier. Que vaut ce tissu, que vaut ce charbon? Évidemment, pour l'estimer, il y a trois espèces de facteurs à prendre en considération : la qualité première de l'étoffe ou de la veine houillère, la situation du marché industriel, le salaire dû à l'ouvrier. Sans doute, comme nous le verrons dans un instant, le second facteur peut agir sur le troisième ; mais il ne s'ensuit pas que le troisième ne soit qu'une résultante et non pas un véritable facteur. S'il présente un double aspect d'effet et de cause, il est cause avant d'être effet, et il reste cause bien plus qu'effet.

Or, considérons de plus près ce troisième facteur, et examinons ce qui détermine le salaire dû à l'ouvrier. Nous pourrons décomposer ce facteur en trois éléments : la somme de travail physique fournie (quant à la quantité ou à l'effort exigé), la somme d'habileté ou de talent dépensée, le but premier que le travailleur se propose par son travail, c'est-à-dire sa subsistance. De ces trois éléments, le dernier est le plus constant, les deux autres sont sujets à plus de variations ; en outre le dernier est le plus fondamental, le plus essentiel. Même si nous mettons en regard tous les facteurs qui concourent à fixer la valeur du travail livré, avec leurs divers éléments — car les deux premiers seraient aussi susceptibles d'une analyse comme celle que nous avons fait subir au troisième — nous devons reconnaître que de tous ces facteurs, de tous ces éléments, le plus essentiel, le plus fondamental, le plus constant, ajoutons le plus sacré, se trouve dans les besoins de l'ouvrier, besoins auxquels celui-ci se propose directement de subvenir par son travail. Quiconque va au fond des choses verra que ce sont avant tout ces besoins qui d'une part se mesurent sur le prix des choses nécessaires à la vie, et de l'autre exercent une action prédominante sur le marché public, en tenant compte, bien entendu, de la valeur variable que les objets nécessaires à la vie tirent de leur abondance ou de leur rareté. Dans un climat et chez un peuple sobre les salaires baissent naturellement. Pourquoi ? Parce que les besoins de l'ouvrier y diminuent. En temps de disette, au contraire, ils montent. Pourquoi ? Parce que la valeur des denrées augmentant, les besoins croissent en proportion de la chèreté des vivres (1).

1. Un théologien de mérite avait cru, dans un article au reste très remarquable, pouvoir assigner à la justice commutative l'équivalence qui regarde la valeur matérielle du travail livré, et à la justice naturelle celle qui regarde les besoins du travailleur. C'est ingénieux, mais peu fondé. Ces deux équivalences ne sont pas d'un ordre différent, elles se résolvent en une

Digitized by Google

C'est donc à juste titre que le théologien consulté par le Saint-Siège place le *criterium* de l'équivalence entre le travail et le salaire, dans la propre subsistance que l'ouvrier se propose pour fin immédiate. Cela est si vrai qu'anciennement l'entretien assuré était l'unique rémunération que réclamait le travailleur en se constituant au service d'un maître.

Non moins fondée est la considération qui suit aussitôt après. Le contrat du salaire étant assimilé à un contrat d'achat et de vente, il se trouve dans les mêmes conditions que ce dernier pour ce qui est de l'équivalence rigoureuse requise sous peine d'obligation de restituer. Or, les théologiens, s'inspirant de saint Thomas, enseignent que les objets ont un triple prix, minimum, moyen, maximum, dans les limites de la stricte justice. De même donc qu'on peut acheter au prix minimum et vendre au prix maximum, de même on peut rémunérer le travail au prix minimum, sans encourir l'obligation de restituer.

La limite de cette équivalence *minima* dépend évidemment de circonstances variables qu'aucune théorie ne peut préciser. Nous ne nions pas qu'on puisse blesser l'équité ou la charité en se tenant à ce salaire minimum; mais avec saint Thomas, cité dans la réponse du Saint-Siège, nous soutenons qu'on ne pèche pas contre la justice commutative.

Le second point sur lequel s'étend le document que nous analysons a été déjà touché dans ce que nous avons dit des facteurs et des éléments qui concourent à fixer la valeur d'un travail déterminé. Il est inutile d'insister davantage sur ces considérations, dont du reste la justesse saute aux yeux.

La dernière remarque mérite plus d'attention. Elle touche un point fort débattu entre économistes depuis quelques années.

Nous avons dit un peu plus haut que l'on peut acheter une marchandise au prix minimum et la revendre au prix maximum. Le travail livré par l'ouvrier pouvant être assimilé à une marchandise, le patron peut l'acheter par un salaire de A, et vendre l'article au taux de A + B, réalisant ainsi — tous autres frais décomptés — un bénéfice B pour chaque quantité de travail A. La question qui se pose est de savoir si cette quantité différentielle B doit être considérée comme plus ou moins constante, en sorte que si A + B s'accroît considérablement par suite du placement avantageux des marchan-

seule. Aussi le même théologien, décomposant les facteurs qui concourent à produire la valeur matérielle du travail, se voyait-il contraint d'y faire entrer les besoins du travailleur. N'était-ce pas se contredire et renverser son propre système ?

Digitized by Google

dises, la quantité A, représentant le salaire, doive s'accroître dans la même proportion ; ou bien, si ces deux quantités A et B sont indépendantes l'une de l'autre, en sorte que le bénéfice du patron n'entraîne aucune majoration du salaire de l'ouvrier.

La question est complexe. La réponse du Saint-Siège dit qu'elle doit être résolue suivant les principes qui régissent les autres contrats d'achat et de vente ; et que dès lors, supposé le prix d'achat conforme à la rigueur de l'équivalence réclamée par la justice commutative, il n'y aura plus pour le patron qu'une question de bienveillante équité à augmenter le salaire de l'ouvrier à cause d'un accroissement de son propre bénéfice.

On comprendra mieux ce que cette réponse a de sensé, si l'on considère quels sont les éléments qui influent sur la quantité différentielle B. Ces éléments se ramèneront d'ordinaire aux suivants : une modification survenue dans le marché public, l'habileté particulière du patron ou de ses administrateurs à se procurer les matières premières, à diriger le travail et à en écouler les produits. Or, il est aisé de voir que ces éléments sont indépendants de la valeur A fournie par le travail de l'ouvrier. De quel droit dès lors celui-ci prétendrait-il à une part des bénéfices réalisés par le concours de ces éléments ? Autre chose serait si l'augmentation du profit réalisé par le patron avait pour raison la qualité supérieure de la confection des articles d'industrie. Dans ce cas l'ouvrier étant la cause première de ce profit, son travail en acquerrait une valeur réelle plus considérable, et le patron serait tenu, en stricte justice commutative, d'en tenir compte dans la quantité A. Du reste, en pratique, cela s'observe. Les travaux sont rémunérés en raison de l'habileté qu'ils requièrent (2me élément énuméré plus haut) ; un bon ouvrier est bientôt discerné par le patron, lequel a tout intérêt à se l'attacher en lui assurant un salaire correspondant à son adresse.

On objectera peut-être à cette théorie de la non-participation proportionnelle aux bénéfices du patron, le fait que l'ouvrier pâtit nécessairement des crises industrielles, et que, dès lors, à titre de compensation, il est juste qu'il profite aussi de la prospérité. D'abord nous répondrons que nous avons reconnu l'équité d'une augmentation, sans toutefois en admettre la nécessité par devoir de justice. En outre les risques des patrons sont toujours plus considérables que ceux des ouvriers ; aussi dans les temps de crise est-on loin de diminuer leur salaire en proportion des pertes subies : dans les années mauvaises les ouvriers gagnent souvent davantage que les patrons eux-mêmes. Enfin il n'y a pas de parité. En effet, l'augmentation de

Digitized by Google

bénéfices n'ajoutant rien a la valeur intrinsèque du travail livré, elle n'oblige pas en justice le patron à augmenter le salaire des ouvriers ; tandis qu'au contraire les pertes subies par le patron — dans l'hypothèse d'une crise industrielle générale — l'autorisent en toute justice à abaisser le salaire des ouvriers. Le développement de ce dernier argument trouvera sa place dans l'examen de la troisième demande.

Concluons de cet ensemble de considérations que la réponse du Saint-Siège à la première demande s'inspire des principes les plus solides et se distingue par une modération pleine de sagesse.

IIe DEMANDE.

On demande II°. — Le maître péchera-t-il, qui paie le salaire suffisant à la sustentation d'un ouvrier, mais insuffisant à l'entretien de sa famille, soit que celle-ci comprenne avec sa femme de nombreux enfants, soit qu'elle ne soit pas nombreuse ? S'il pèche, contre quelle vertu pèche-t-il ?

Réponse à cette deuxième demande. — Il ne péchera pas contre la justice, mais il pourra parfois pécher, soit contre la charité, soit contre l'équité naturelle.

Explication. — Par cela même que, selon ce qui a été déclaré en réponse à la première question, on observe l'égalité entre le salaire et le travail, on satisfait pleinement aux exigences de la justice commutative. Or, le travail est l'œuvre personnelle de l'ouvrier, et non de sa famille ; ce travail ne se rapporte pas tout d'abord et en soi à la famille, mais subsidiairement et accidentellement, en tant que l'ouvrier partage avec les siens le salaire qu'il a reçu. De même donc que la famille, dans l'espèce, n'ajoute pas au travail, de même il n'est pas requis par la justice que l'on doive ajouter au salaire mérité par le travail lui-même.

Cependant il pourra pécher contre la charité, etc., non pas généralement et en soi, mais accidentellement et dans certains cas. C'est pourquoi la réponse porte : « parfois ».

Il pourra pécher contre la charité, non seulement de toutes les manières par lesquelles on peut pécher contre la charité envers son prochain, mais encore d'une façon particulière. Car le travail de l'ouvrier tourne à l'avantage du maître. Toutes les fois donc que celui-ci est tenu par le précepte de la charité, d'exercer les devoirs de charité et dans chacun des cas où il y est tenu, il est tenu d'observer l'ordre de la charité. Or, de par cet ordre, les ouvriers qui font pour l'utilité du maître un travail prolongé, lui sont plus prochains que les autres pauvres qui ne font rien pour lui. C'est pourquoi le maître qui est en situation de faire la charité doit l'exercer de préférence en faveur de ses ouvriers en leur donnant largement par charité ce qu'il n'est pas du tout tenu de faire en justice, afin que le salaire ainsi accru par

Digitized by Google

la charité soit moins insuffisant pour la sustentation de la famille de l'ouvrier. Tout cela, d'ailleurs, doit être dit au sens général et en forme de principe ; car dans la pratique on ne doit pas décider témérairement si le maître pèche ou non contre la charité.

Il pourra pécher aussi contre l'équité, dont le propre est de rétribuer spontanément et non par obligation de justice. Ici nous n'entendons point parler de cette équité qui amène la gratitude par suite du bienfait reçu, car le travail de l'ouvrier n'est pas un bienfait, puisque par le salaire il est récompensé conformément à l'égalité de la chose ; mais, du moment que le maître tire du travail de l'ouvrier beaucoup de bénéfice et d'avantage, quand en réalité il en tire, il est tenu, par une certaine équité naturelle de le récompenser d'une certaine manière par surérogation, ainsi qu'il a été dit au paragraphe Ier « Enfin, s'il arrive » de la réponse à la première demande ; mais il est clair que l'ouvrier n'a aucun droit à cette surérogation.

A première vue cette réponse semble tellement nette et catégorique qu'elle doive mettre fin à la controverse touchant le salaire familial. Cependant, en considérant de près l'état de cette controverse nous trouvons la réponse, sinon quelque peu évasive, du moins incomplète. Nous donnerons en toute liberté les motifs sur lesquels se base cette appréciation.

Le salaire doit-il suffire aux besoins de l'ouvrier comme père de famille, *qua caput est familiae* comme s'exprime l'Encyclique ? Les réponses données à cette question peuvent être échelonnées de la manière suivante :

1° Le salaire doit suffire aux besoins de l'ouvrier comme père de famille, en ce sens que, pour un même travail, l'ouvrier père de famille a droit à un plus fort salaire que le célibataire ; le père d'une nombreuse famille, à un plus fort salaire que le père d'un ou deux enfants. C'est la théorie du salaire familial *relatif*.

2° Le salaire de l'ouvrier doit suffire aux besoins de toute une famille, peu importe que l'ouvrier soit célibataire ou père de nombreux enfants. C'est la théorie du salaire familial individuel *absolu*. Parmi ceux qui la défendent les uns prennent pour base une famille *maxima*, les autres une famille moyenne.

3° Le salaire de la famille ouvrière doit suffire aux besoins de la famille ouvrière ; ou bien, en donnant à cette collectivité un sens plus large encore : le salaire de la classe ouvrière doit suffire aux besoins de la classe ouvrière. Dès lors, pour calculer le taux moyen du salaire, il faut tenir compte des différents âges de la vie et de tous les appoints qu'apporte à la famille le travail de la mère et des enfants ; tous ces facteurs étant réunis, il faut que le travail de

Digitized by Google

la famille ouvrière — sauf des cas exceptionnels — suffise à l'entretien de la famille. C'est la théorie du salaire familial *collectif*.

4° Le salaire fait abstraction complète des besoins autres que ceux du travailleur même. C'est la théorie du salaire *personnel* pur et simple.

De ces quatre théories, laquelle est la bonne, laquelle se dégage comme vraie de la réponse du Saint-Siège?

A ne prendre que la lettre de la réponse, il semblerait qu'on dût regarder comme seule vraie la théorie du salaire personnel pur et simple, énumérée en dernier lieu. Cependant deux raisons, qui nous paraissent l'une et l'autre très fondées, nous empêchent de souscrire à cette interprétation.

D'abord, l'argument sur lequel la réponse s'appuie ne vaut pas pour démontrer la théorie du salaire personnel, mais bien pour réfuter celle du salaire familial relatif. Si nous parvenons à trouver dans les besoins moyens d'une famille ouvrière, ou de la classe ouvrière en général, une valeur assez constante pour servir de base à l'estimation de l'équivalence, nous évitons les inconvénients signalés par le théologien du Saint-Siège. Dès lors son argument ne nous touche plus. Or, la théorie exposée en troisième lieu permet suffisamment de fixer cette valeur constante. Par conséquent la réponse en question ne la réfute point.

Et vraiment la réponse à la première demande prouve la légitimité de notre conclusion. En effet, le lecteur s'en souvient, il y est dit que le *criterium* au moyen duquel on arrive à établir l'équivalence entre le travail et le salaire, se trouve dans les besoins auxquels l'ouvrier a pour but premier et immédiat de faire face. En étendant ces besoins à ceux de la famille ouvrière, ou de la classe ouvrière, nous conservons un *criterium* de même nature *in eodem ordine*, sauf à obtenir pour résultante une valeur plus forte.

La seconde raison qui nous empêche de donner à la consultation romaine la portée indiquée plus haut, se trouve dans l'ensemble de la doctrine de l'Encyclique *Rerum novarum* confirmée par la réponse du Saint-Siège. Nous espérons le démontrer par trois arguments — esquissés déjà plus haut — tirés du document pontifical, et par une considération prise de la consultation même.

1° Le Saint-Père fonde la proportion requise entre le salaire de l'ouvrier et ses besoins, sur la parole que Dieu dit au premier homme après sa chute. « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » Or, demanderons-nous, cette punition regardait-elle Adam seul, ou bien le premier homme et sa famille, et en elle toute la

Digitized by Google

famille humaine? La réponse ne saurait être douteuse. Le fruit du travail doit donc répondre à la somme de ces besoins, au même titre que la loi du travail pèse sur tous ceux qui attendent du travail leur subistance. Par conséquent la théorie du salaire personnel pur et simple n'interprète pas convenablement ce passage de la Genèse.

2° Ailleurs Léon XIII, appuyant le droit naturel de la propriété privée sur le droit naturel qu'a tout homme à la vie conjugale, pose les deux principes suivants : « Aucune loi humaine ne saurait enlever d'aucune façon le droit naturel et primordial de tout homme au mariage, ni circonscrire la fin principale pour laquelle il a été établi par Dieu dès l'origine : *Croissez* et *multipliez-vous.* » — « La nature impose au père de famille le devoir sacré de nourrir et d'entretenir ses enfants. » De ces deux principes consacrant l'un un droit naturel, général, primordial, l'autre un devoir également naturel, ne résulte-t-il pas pour la famille le droit de se suffire par son travail, et pour la société le devoir de tenir compte de ce droit? Or, la théorie du salaire personnel pur et simple méconnaît ce devoir et ce droit. Au contraire, la théorie du salaire familial collectif les sauvegarde dans une juste mesure. Quant aux théories du salaire familial absolu ou relatif, la première dépasse le but et manque partant de fondement solide ; la seconde — comme plusieurs écrivains se sont plu à le faire ressortir avec beoucoup d'esprit (1) — manque de toute base stable, conduirait aux applications les plus étranges et renverserait toute l'économie industrielle.

3° Du reste, si l'on considère de près la doctrine de l'Encyclique, on voit que le Saint-Père suppose que la classe ouvrière puisse se suffire par son travail. En effet, immédiatement après le passage qui a donné lieu à la consultation, Léon XIII parle de l'obligation qu'a l'État de favoriser les économies des ouvriers. « L'ouvrier qui percevra un salaire assez fort pour parer aisément à ses besoins et à ceux de sa famille, suivra, s'il est sage, le conseil que semble lui donner la nature elle-même : il s'appliquera à être parcimonieux et fera en sorte, par de prudentes épargnes, de se ménager un petit superflu, qui lui permette de parvenir, un jour, à l'acquisition d'un modeste patrimoine. » Sans doute, on aurait tort de chercher dans ce passage — dont nous avons déjà cité le début — un argument en faveur de la thèse du salaire familial individuel. La forme d'incidente que le Pape y donne à sa pensée montre assez que le salaire

1. Cf. *L'Encyclique sur la condition des ouvriers et la Gazette de Liège.* Salaire familial. — Simple histoire, p. 67.

Digitized by Google

dont il y est question n'est pas absolument le même que celui dont il vient de traiter. Ce dernier était le salaire rigoureusement juste, considéré comme tel ; ici il s'agit du salaire abondant, relativement aux besoins variables des familles. Cependant il n'y a pas d'exagération à trouver dans l'ensemble de cette doctrine un indice que le Saint-Père suppose le salaire d'une famille ouvrière en général suffisant pour parer, sinon « aisément », du moins strictement à l'ensemble de ses besoins.

4° A ces considérations tirées de l'Encyclique nous en ajouterons une prise de la consultation elle-même. Dans la réponse à la deuxième demande il y est dit que le criterium d'équivalence entre le salaire et le travail se trouve dans la fin première que l'ouvrier se propose par son travail, c'est-à-dire sa subsistance. Or, nous le demandons, cet argument ne peut-il pas s'étendre à la famille ouvrière, à la classe ouvrière prise collectivement ? Par conséquent il sera juste de conclure que le criterium de l'équivalence entre le salaire et le travail de la famille ou, plus généralement, de la classe ouvrière, est l'ensemble des besoins auxquels celle-ci se propose de suffire par son travail.

Telle est donc bien la saine doctrine sur le juste salaire et telle est bien aussi son application pratique dans les pays où la question ouvrière est bien comprise. Sans doute, il existe des abus et des lacunes — nous en dirons un mot bientôt — mais n'est-il pas vrai qu'en règle générale les salaires font vivre la classe ouvrière ? Dans notre pays notamment, un des plus industriels du monde, l'ouvrier est généralement rémunéré dans une mesure large, eu égard au coût des choses nécessaires à la vie. Et certes, si la presse étrangère, en particulier la presse allemande, connaissait un peu mieux notre situation économique, elle ferait trêve aux récriminations fantaisistes qu'elle se permet trop souvent sur notre compte. On serait parfois tenté de répondre à ces écrivains avec le fabuliste : Votre compassion part d'un bon naturel, mais quittez ce souci : la crise nous est moins qu'à vous redoutable.

Pour le moment nous nous bornerons à exprimer le regret de voir si rarement notre presse catholique relever ces ineptes exagérations, alors cependant qu'il y a là une véritable atteinte dont notre fierté nationale devrait tenir à honneur de se venger. Non ! ne laissons pas impunément s'accréditer à l'étranger des opinions malveillantes sur notre situation industrielle au point de vue du salaire des travailleurs. Il n'y a que le socialisme pour en tirer profit. En général nos ouvriers sont de la catégorie de ceux qui gagnent un

Digitized by Google

salaire assez fort pour réaliser des économies. Ce qui leur manque, dans les centres principalement, c'est l'esprit de corporation, l'habitude de l'épargne, et surtout, hélas! une direction chrétienne.

Mais comment trouver au juste ce salaire qui suffise aux besoins de la classe ouvrière? Sans vouloir traiter de « haute fantaisie » le système des moyennes préconisé au dernier Congrès de Liége par M. le comte Kuefstein (1), comme le fit naguère M. Théry, dans une étude au reste très intéressante (2), nous pensons avec cet économiste français que le fonctionnement normal de l'industrie — en dehors des temps de crise — détermine naturellement l'équivalence entre le travail et le salaire de manière à fournir une subsistance honnête et même aisée à la classe ouvrière. Dans cette estimation il convient de tenir compte des épargnes que peuvent réaliser les jeunes gens avant leur entrée en ménage, de l'appoint apporté par le travail — proportionné, sans doute, à leur sexe et à leur âge — de la femme et des enfants, enfin des ressources fournies aux mariés par les parents célibataires. Tout cela se tient et forme un ensemble harmonieux. Une famille ouvrière nombreuse, si elle est économe, passera d'ordinaire par les périodes suivantes. Entrée en ménage avec une épargne des deux côtés, elle aura un début aisé : loin de devoir déjà entamer ce petit fonds, elle pourra même l'augmenter ; puis, quand les enfants se succéderont, jusqu'à ce que les aînés puissent être de quelque secours, viendront des années plus pénibles : tout au plus le salaire suffira-t-il, souvent même faudra-t-il entamer, épuiser l'épargne ; mais dès que les aînés seront en état d'assister leurs parents, la situation s'améliorant peu à peu deviendra aisée et prospère. Sans doute, même parmi les ménages exemplaires, il y aura des exceptions. Il est impossible de compter avec les santés ébranlées, les accidents imprévus, les crises d'affaire.

Dans ce cas, le patron est-il tenu en justice d'assister la famille de de son ouvrier? On s'en souvient, la réponse négative que donna à cette question M. l'avocat Théry de Lille, provoqua une tempête de protestations au dernier Congrès de Liége. La consultation romaine est venue cependant confirmer la distinction posée alors par cet orateur entre un devoir de justice et un devoir de charité.

Nous n'insisterons pas sur les considérations que fait là-dessus le théologien dont l'avis a reçu l'approbation du Saint-Siège. Le lecteur aura compris combien est juste et belle cette partie de la réponse qui montre dans les ouvriers indigents la portion des pau-

1. *Congrès de Liége de 1890.* Compte-rendu, 2e section. p. 53.

2. *La question du juste salaire d'après l'Encyclique :* Revue catholique des institutions de droit. Avril 1892, p. 331.

Digitized by Google

vres auquel le patron chrétien doit de préférence à tous les autres consolation et secours. A côté de ce devoir de charité, qui regarde tous les membres de la famille chrétienne, l'État, lui aussi, a le devoir strict de soulager les familles en détresse. Léon XIII le dit formellement dans son Encyclique. Quant au patron, outre cet ordre de la charité qui lui enjoint d'assister d'abord ses ouvriers besoigneux, une équité naturelle, s'inspirant de la justice distributive, lui dictera, si ses bénéfices le lui permettent, d'augmenter le salaire du travailleur au delà de la mesure d'égalité, sans qu'il y ait cependant là pour lui une obligation de justice commutative.

Tel est l'enseignement contenu dans cette partie de la réponse du Saint-Siège, si on la met en harmonie avec l'Encyclique *Rerum novarum* et avec l'ensemble de la consultation.

3me DEMANDE.

On demande III°— Les maîtres pèchent-ils, et pour quelle raison pèchent-ils, quand, sans user de violence ni de fraude, ils donnent un salaire moindre que ne le mérite le travail fourni et que ne le réclame une honnête sustentation, et cela parce que de nombreux ouvriers se présentent, qui se contentent de ce petit salaire ou y ont consenti librement ?

Réponse à cette troisième demande. — A proprement parler, ils pèchent contre la justice commutative.

Explication. — Il a été dit que le travail de l'ouvrier, bien qu'il ne soit pas proprement une marchandise, peut néanmoins, pour plus de clarté, se comparer à une marchandise, parce que, par rapport à l'égalité du salaire, il offre tout ce qu'a la marchandise par rapport au prix et même quelque chose de plus. Par conséquent, l'on peut raisonner justement du moins au plus. Or, dans un achat, il n'est pas permis, à proprement parler, d'acheter une chose à un prix moindre qu'elle ne vaut d'après l'estimation commune étant donnés les temps et les lieux. *A fortiori* n'est-il pas permis, et est-il contre la justice, de donner un salaire moindre que le travail fourni ne le mérite, c'est-à-dire suffisant pour une honnête sustentation. Sur ce point, voir l'Encyclique, pp. 38 et 39.

Nous avons dit : « à proprement parler », car accidentellement il peut y avoir des cas particuliers où les maîtres peuvent engager licitement des ouvriers qui se contentent d'un salaire non adéquat. Par exemple, si le maître ne retirait aucun bénéfice, ou si son bénéfice était tout à fait insuffisant pour sustenter convenablement sa vie en donnant un salaire adéquat, et à plus forte raison si par ce salaire il était mis en perte. Dans ce cas, en effet, et dans les cas pareils, bien qu'il s'agisse, à première vue, d'une question de justice, en réalité, c'est plutôt une question de charité par laquelle le maître pourvoit à ses besoins et à ceux des siens. (Cf. Explication de la

Digitized by Google

réponse à la première demande, au paragraphe « Cependant il faut considérer deux choses »).

Après tout ce que nous avons dit plus haut, la réponse à cette troisième demande n'a pas besoin de longs commentaires.

Nous venons de voir que la justice commutative exige l'équivalence entre le travail et le salaire ; et que le criterium de cette équivalence se trouve dans les ressources suffisantes pour parer à l'honnête sustentation du travailleur. Dans quelles circonstances sera-t-il permis de déroger à cette double règle ? Telle est la portée de cette dernière demande.

On peut répondre : Jamais, à moins que la situation industrielle ne soit elle-même anormale. Et d'abord, il est évident que la raison alléguée dans la demande n'est pas suffisante. Les ouvriers, à moins d'être des insensés, ne consentiront jamais librement à recevoir un salaire moindre que celui qui leur revient. S'ils le font, c'est donc un signe qu'ils sont surpris ou moralement influencés par un usage qu'ils trouvent en vigueur ; usage reçu peut-être, mais injuste en soi et désastreux pour le marché des salaires. C'est ici le lieu de signaler des abus qui résultent des travaux faits par entreprises et sous-entreprises, chacun des entrepreneurs percevant un tantième de bénéfice sur le coût total, au détriment des ouvriers, réduits ainsi à livrer la marchandise à un salaire bas pour permettre au dernier sous-entrepreneur de réaliser encore un avantage suffisant. Par un vice inhérent à ce système d'engagement il se commet de criantes injustices. Les grèves des docks anglais ont révélé des horreurs, et plus d'une grève légitime est née de la pressuration qui résulte des entreprises ou des adjudications publiques. On peut même dire que le bon marché fabuleux auquel on vend les objets de confection et de luxe dans les grands magasins de nos capitales, n'est que le fruit d'une atroce spéculation sur la détresse des ouvriers et surtout des ouvrières. Il y a là des abus révoltants, que la corporation et au besoin la loi devront extirper. La concurrence excessive produit le même effet que ces entreprises subordonnées. Le public y gagne, peut-être ; mais c'est l'ouvrier qui paie en diminution de salaire l'excédent de la vente sur le faible coût des produits. Pour empêcher ces funestes excès il est à souhaiter que, se groupant toujours plus, les ouvriers se rendent à même de revendiquer pacifiquement leurs droits, et que les patrons, s'entendant sur un prix minimum des produits, empêchent que, par suite d'une concurrence effrénée, les salaires ne viennent à être faussés en même temps que le marché.

Ce serait ici le lieu de dire un mot de l'influence que peuvent

Digitized by Google

exercer sur cette concurrence le protectionisme et le libre échange. Mais cela nous mènerait trop loin. Bornons-nous à constater que la concurrence, dans l'état normal de l'industrie, doit en justice sauvegarder l'équivalence du salaire et du travail.

Nous disons dans l'état normal de l'industrie. C'est qu'en effet, comme le reconnaît la réponse du St-Siège, en temps de crise la question change d'aspect. Voici un patron qui ne parvient plus à réaliser le bénéfice auquel lui donnent droit les risques du capital engagé. Il se trouve devant l'alternative de devoir ou faire de mauvaises affaires, ou diminuer le salaire de ses ouvriers en dessous de ce qu'exigerait la valeur du travail. Peut-il s'arrêter à ce second parti ? Si l'embarras dans lequel il se trouve est particulier à sa maison, la situation générale de l'industrie étant normale, il devra, ou bien congédier ses ouvriers, ou bien s'entendre avec eux et prendre l'engagement en justice de réparer, dès qu'il le pourra, par une augmentation proportionnelle du salaire, le dommage que leur cause la diminution du moment. Si au contraire cet embarras provient d'une crise commune à toute une industrie, à tout un pays, le patron pourra, sans léser la justice, abaisser le salaire en dessous du salaire équivalent. En effet, dans ce dernier cas, d'une part, l'ouvrier ne trouvant pas ailleurs l'occasion de travailler à meilleures conditions préférera de travailler pour un salaire diminué que d'être sans gagne-pain ; d'autre part, aucune loi ne peut obliger le patron à travailler sans profit, oui même l'ordre de la charité lui fait un devoir de pourvoir d'abord à l'entretien de sa propre famille avant de songer à entretenir celle de ses ouvriers. En raisonnant sur une semblable situation industrielle on a parfois trop perdu de vue les droits des patrons et trop exalté ceux des ouvriers. Méfions-nous de toute doctrine qui aurait pour conséquence de reconnaître à l'ouvrier le droit au travail, ou de rendre, par suite d'une grève forcée des patrons, l'État seul maître de l'industrie. De là au socialisme d'État, il n'y a qu'un pas.

Il résulte de tout ceci que le salaire peut avoir un triple taux. Un taux anormal, inférieur à l'équivalence absolue, légitime seulement en temps de crise industrielle ; un taux normal, réalisant l'équivalence absolue, exigé en tout autre temps, de par la justice commutative, sous peine de restitution ; enfin un taux supérieur à l'équivalence, conseillé par l'équité naturelle ou la justice distributive en temps de prospérité.

Le lecteur se demandera peut-être quelle est la portée de l'Ency-

Digitized by Google

clique *Rerum novarum* pour la question du salaire, si, après tout, elle ne fait que consacrer les principes reconnus jusqu'ici par tous les théologiens en cette matière ?

Le grand mérite de l'Encyclique est de ramener le salaire à son criterium d'origine. La loi du marché, de l'offre et de la demande, occupait presque seule les esprits. Léon XIII en montrant ce qui différencie le contrat du travail des autres contrats d'achat et de vente, rappelle à la société la loi divine qui marque à la fois à l'homme le devoir de sustenter sa vie et la valeur première de son travail. C'est renverser le problème, le prendre par son point de départ le plus relevé : les besoins de l'ouvrier ; au lieu de ne le considérer qu'à son point d'arrivée, le plus matériel : le marché public. Sans doute, pour beaucoup d'industries, pour des pays presque entiers, le marché répond généralement à ces besoins ; là l'Encyclique, sans rien changer aujourd'hui, inculque le soin sacré que l'on doit avoir à conserver dans l'avenir ce juste rapport. Pour d'autres pays, pour d'autres industries, la doctrine du Pape aura fait sentir la disproportion qui existe entre le marché public et les besoins de la classe ouvrière ; et là l'Encyclique *Rerum novarum* est à la fois une charte libératrice et un arrêt vengeur. Tous, patrons et ouvriers, sont également redevables au document pontifical. Aux travailleurs elle montre, avec leurs droits légitimes, le moyen de les faire triompher en s'unissant en corporations pacifiques (1) ; aux patrons elle inspire une sollicitude paternelle pour l'ouvrier et sa famille, et, par dessus les applications variées d'un problème complexe et contingent, elle trace, en les distinguant, les règles trop confondues jusque-là de la justice, de l'équité et de la charité.

D. L. J.

1. On ne saurait trop insister sur les avantages qui résultent des corporations ouvrières. Le salaire dépend à la fois du marché industriel et des besoins du travailleur. Eh bien, la corporation agit efficacement sur ces deux facteurs : sur le marché, par des mesures de défense commune contre toute exploitation ; sur les besoins du travailleur, par l'organisation des coopératives qui réduisent de beaucoup le coût de la vie. Dans cet ordre d'idées les sociétés qui ont pour but de procurer aux familles ouvrières des habitations convenables et bon marché, méritent aussi tout encouragement et tous éloges, ainsi que le disait si bien dans son discours d'ouverture le président du dernier Congrès de Malines, l'éminent et regretté ministre d'État Victor Jacobs.

Digitized by Google

BAUDOUIN DE BOUCLE

et les origines de l'abbaye de Baudeloo.

DANS les dernières années du XIIe siècle, un moine de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand obtint de son abbé l'autorisation de mener la vie érémitique dans une solitude du pays de Waes. Il s'appelait Baudouin de Boucle, du nom d'une seigneurie, enclavée aujourd'hui dans la paroisse d'Everghem, où il avait vu le jour. Ses parents appartenaient à une famille très chrétienne et jouissaient dans le monde d'une certaine considération. Dès sa plus tendre enfance, le jeune Baudouin avait témoigné le désir de se consacrer à Dieu et manifesté une grande prédilection pour la solitude. A l'âge de onze ans, il entra à l'abbaye de Saint-Pierre, où il se fit remarquer par une piété sincère. Le seul fait que son biographe (1) nous ait conservé de cette période de sa vie est le récit d'une visite que le jeune moine, après plusieurs années de vie religieuse, dut faire à ses parents, à leur demande et sur l'ordre de l'abbé Hugues (1163-1177). Baudouin édifia sa famille pendant quelques jours et s'empressa de venir reprendre dans son abbaye ses exercices de piété et ses études. Différentes chartes du monastère de Saint-Pierre mentionnent de 1163 à 1197 des moines du nom de Baudouin (2) et notamment en 1188 Baudouin de Boucle (3).

1. La vie de Baudouin a été publiée par Sanderus dans son *Hagiologium Flandriæ*, 211-235. Elle se trouve dans le manuscrit 481 de la bibliothèque de l'université de Gand (catal. de Saint-Genois n° 67) fol. 49-57^r, dans le MS. 466 de la bibliothèque de Valenciennes, du XVIe siècle, fol. 12-19 (catal. Mangeart), et dans un autre de la bibliothèque de Cambrai (catal. Molinier, n° 260, al. 250) du XIV-XVe siècle, fol. 183^r-189. Certains auteurs l'attribuent à D. Josse Horenbaut, cistercien de Baudeloo, qui transcrivit en 1586 le MS. 481 de Gand, où se trouvent le Nécrologe de l'abbaye, la vie de Baudouin et la liste des moines depuis la fondation du monastère jusqu'en 1780. Josse Horenbaut prit l'habit monastique en 1570 et mourut chapelain de l'abbaye de Maegdendael le 16 août 1626 (Cod. 481. fol. 30). L'existence d'un texte antérieur à Josse Horenbaut (MS. de Cambrai) montre que celui-ci n'est pas l'auteur de la vie. La vie elle-même suppose que l'auteur écrivait avant la destruction de Baudeloo (*ad locum in quo nunc monasterium de Bodelo situm est*), donc avant 1579, ce qui à la rigueur pourrait avoir été dit par Horenbant, si l'on ne devait attendre de lui en 1586 une rectification ou une explication de ce texte. Mais ce qui doit faire admettre un auteur contemporain, c'est le récit de la mort de Baudouin de Boucle, suivi de ces mots empruntés à S. Jean (XXI, 24) : *et qui omnibus hiis interfuit testimonium perhibuit et credimus eum vera testari.*

2. Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand*, I, n°s 276, 280, 286, 311, 350, 359, 378.

3. N° 357.

Digitized by Google

Lorsqu'il eut atteint l'âge requis pour les ordres sacrés, son abbé le fit ordonner prêtre et l'envoya en Angleterre au prieuré de Levesham, qui dépendait de Saint-Pierre de Gand. Il nous est en effet permis de constater la présence d'un moine du nom de Baudouin dans deux chartes données par l'évêque Gilbert de Rochester en faveur du prieuré de Levesham, et il est à présumer qu'il s'agit de notre Baudouin (1). Malheureusement, ces pièces ne sont pas datées, et les seules limites qu'on puisse leur assigner sont celles de l'épiscopat de Gilbert qui dura de 1185 à 1214. Toutefois on ne peut les retarder au delà de l'an 1200, date certaine du séjour de Baudouin à Baudeloo, et peut-être même de 1197, si l'on admet cette date comme celle du départ de Baudouin pour le pays de Waes. Nous ne saurions dire si son séjour à Levesham est antérieur ou postérieur à la charte de 1188 (2); l'auteur de sa vie laisse toutefois supposer que son départ de Saint-Pierre suivit son retour d'Angleterre.

Le désir d'une vie plus retirée agitait toujours le moine du Mont-Blandin. De retour de Levesham, il eut un jour l'occasion de parcourir les solitudes du pays de Waes et trouva au lieu dit Bodelo (Petit-Sinay) entre Waes et Ertvelde un endroit qui lui sembla propice à son dessein (3). L'abbé de Saint-Pierre, reconnaissant en Baudouin les aptitudes requises par S. Benoît dans ceux qui désirent embrasser la vie érémitique, l'autorisa à suivre l'appel de Dieu. Baudouin partit, n'emportant avec lui que six pains d'orge dont il se nourrit pendant quarante jours. Des bergers, qui le rencontrèrent dans sa solitude, lui vinrent en aide, en lui bâtissant une petite cellule et en lui fournissant les aliments nécessaires à sa subsistance Un homme du nom de Thierry lui offrit même les services de son fils Guillaume, qui reçut plus tard le surnom de *priorulus* ou de petit prieur. Baudouin et Guillaume se mirent au travail et, pour emprunter le mot du baron de Saint-Genois « ces obscurs anachorètes commencèrent alors le défrichement de la contrée qui les environnait et préludèrent ainsi à la prospérité agricole de ce riche pays qu'on a depuis appelé le jardin de l'Europe » (4).

Peu de temps après ils se virent rejoints par un autre compagnon,

1. Ib. nos 405 et 406.

2. I, n° 357.

3. On a voulu dériver le nom de Baudeloo du nom du fondateur de ce monastère, bois de Baudouin, mais en présence des lettres des évêques de Tournai, Étienne et Gossuin, qui parlent de l'établissement du moine Baudouin *in loco qui Boudelo appellatur... in quodam loco... qui Bodelo nuncupatur*, et de la donation de terres faite par le comte Baudouin *in loco... in Bodelo*, on peut douter de la justesse de cette étymologie.

4. *Biographie nationale*, I, 839.

Digitized by Google

frère Arnoul d'Elmare. Le travail n'était pas aisé, et les pénitences que s'imposait Baudouin étaient parfois de nature à ébranler la constance de ses deux compagnons. Une nuit que Baudouin goûtait un profond repos, la Vierge lui apparut et lui donna l'ordre d'élever en cet endroit un monastère. Cet ordre lui fut réitéré les deux nuits suivantes. Cependant, en présence des hésitations de ses compagnons qu'effrayait le manque de ressources, Baudouin tardait à se mettre à l'œuvre. Il obéit enfin et bâtit une église et une demeure assez spacieuse. Un riche gantois, Eustache Mate, vint à propos s'adjoindre à eux et leur apporter une dot de seize cents livres qui leur permit de couvrir les frais des constructions. De son côté, le comte de Flandre, Baudouin, qui ne devait pas tarder à ceindre la couronne du nouvel empire d'Orient, devinant sans doute les immenses bienfaits que l'institution d'un monastère allait répandre sur le pays, fit à Baudouin le 25 juillet 1200 une donation de trente bonniers de terre arable à Baudeloo, d'une prairie, du moulin dit Coudenborn et des bruyères adjacentes, se réservant, en qualité de fondateur, le droit de patronat à Baudeloo, et accordant en outre aux moines l'exemption de toute dîme [1]. L'année 1200 ou 1201 fut signalée par l'arrivée d'un nouveau frère, Rolin, fils du *præco* ou huissier de Lokeren.

L'ermitage de Baudeloo s'était développé ; un monastère s'était élevé sur l'emplacement de l'humble cellule de l'ancien moine de Saint-Pierre: l'heure était venue de solliciter l'approbation de l'autorité ecclésiastique. L'évêque de Tournai, Étienne, fit un excellent accueil à la demande de Baudouin, et dans le courant du mois de mai 1203, il lui adressa la lettre suivante :

« Étienne, par la permission de Dieu, humble serviteur de l'Église de Tournai, à notre cher fils, le moine Baudouin, qui mène la vie solitaire dans le lieu dit Bodelo, salut et persévérance dans le bien. Puisqu'au témoignage des hommes vénérables E(verdie), abbé de Saint-Bavon, W(alter) abbé d'Eename, et G(érard) abbé de Tronchiennes, vous menez à Baudeloo une vie si honnête et si religieuse que la bonne renommée de votre nom et de vos exemples a déterminé quelques fidèles à embrasser auprès de vous votre genre de vie, non seulement nous approuvons cette vie fondée sur une véritable charité, mais encore nous vous confions le soin des âmes de ceux qui voudront s'unir à vous et faire profession de la vie monastique, en qualité de moines ou de convers, afin qu'ils puissent aller à vous en toute sécurité et vous rendre davantage les devoirs de

1. Miræus, *Opp. dipl.* III, 363.

Digitized by Google

l'obéissance. Donné à Tournai... en mai 1203 (1). » Une autre lettre du même évêque, portant la même date, faisait connaître à tous les fidèles qu'il avait donné à Baudouin, ancien moine de Saint-Pierre de Gand, autorisé par son abbé à embrasser la vie solitaire, la permission d'établir son monastère à Baudeloo, et, en approuvant les donations du comte Baudouin, il exprimait l'espoir de voir cette nouvelle institution produire d'excellents fruits de salut (2). Le 3 décembre de la même année Innocent III, accédant au désir exprimé par Baudouin et ses frères, prenait la nouvelle fondation de Baudeloo sous la protection du Saint-Siège (3).

L'année suivante, l'Église de Tournai recevait un nouveau pasteur dans la personne de l'archidiacre Gossuin. Celui-ci ne tarda pas à donner à Baudouin des marques de sa faveur. « Toute nouvelle plantation religieuse, plantée par le Père céleste, dit-il, et qui promet de devenir un grand arbre, mérite d'être protégée et soutenue. » Marchant donc sur les traces de son prédécesseur, il prend sous sa protection tous ceux qui font profession de la vie monastique à Baudeloo et confirme les donations faites au nouveau monastère. Cette lettre, datée du 30 septembre 1204 (4), fut accompagnée le même jour d'une autre plus particulièrement adressée à Baudouin et à ses frères, et dans laquelle il leur ordonnait, en vertu de la sainte obéissance, dès que la communauté aurait atteint le nombre de douze moines lettrés (ou moines de chœur) de faire élever leur monastère au rang d'abbaye et de le constituer ainsi membre de l'Église de Tournai (5).

De nouvelles donations ne tardèrent pas à développer les ressources matérielles du monastère. Le 22 juillet 1205, Rasse de Gavre vint trouver le moine Baudouin à Baudeloo, lui fit abandon complet de tous droits sur les terrains cédés par le comte Baudouin et l'autorisa à étendre les propriétés de l'abbaye jusqu'à une limite déterminée (6): c'est la dernière mention que nous avons trouvée de Baudouin dans les chartes de l'abbaye. Les deux manuscrits de sa vie que nous avons pu examiner, ceux de Gand et de Valenciennes, indiquent l'année 1200 comme date de sa mort. Il est évident qu'un chiffre a été omis par les copistes. Avant de faire le récit de sa mort, le biographe rappelle que le comte Philippe (✠ 9 octobre 1212) auquel

1. Cartulaire de Baudeloo, MS. des Archives de l'État à Gand. A. 99-99v. Nous reproduisons cette lettre en appendice. Document I.
2. *Gallia christ.*, V. Instr. 327 ; Mir., III, 579.
3. Cartulaire de Baudeloo A. 37v-38. Document II.
4. *Ibid.*, 96v-97. Document III.
5. *Gallia christ.*, V. Instr. 37 ; Mir., III, 580.
6. Mir., III, 363.

Digitized by Google

Baudouin avait confié le comté de Flandre pendant son absence, engagea vivement le fondateur de Baudeloo à prendre l'habit de Cîteaux et que celui-ci s'était refusé à changer de règle et d'habit. Il reçut encore un novice, frère Hugues, surnommé plus tard le Grand. Nous ignorons l'année exacte de sa mort, qui ne doit pas être de beaucoup postérieure à 1205.

Quand le nouveau monastère embrassa-t-il la règle de Cîteaux et sous quel abbé? C'est un point assez difficile à déterminer. Qu'on nous permette d'abord d'exposer la tradition, erronée évidemment, telle qu'elle existait à l'abbaye de Baudeloo à la fin du XVIe siècle. Nous l'empruntons à Josse Horenbant, auteur d'une matricule de ce monastère : « Baudouin de Boucle, dit-il, bâtit le monastère de Bodelo en 1197 et eut pour premiers compagnons Guillaume dit *priorulus*, Impinus étranger, *abbé*, Hugues dit le Grand (1), Arnoul d'Elmare, D. Amelius étranger, *abbé*, D. Gérard étranger, *abbé* (2), Eustache Mate, Rolin de Lokeren et Foulques. Ils suivaient la règle de Saint-Benoît et portèrent l'habit bénédictin après la mort de Baudouin jusqu'en 1225, année où ils passèrent à l'ordre de Cîteaux (3). »

Pour éclaircir la question des origines de Baudeloo, nous devrions déterminer l'année de l'érection du monastère en abbaye, fixer la succession exacte des abbés et l'année du changement de règle. Les documents malheureusement ne permettent pas de donner une solution complète à ces différentes questions.

Et d'abord quand Baudeloo fut-il érigé en abbaye? Il est permis de douter que ce fût du vivant de son fondateur, car son biographe nous aurait renseigné sur ce point, et il n'est pas douteux que le choix des frères ou de l'évêque diocésain ne se fût porté sur Baudouin. Le premier document qui fasse mention d'une abbaye est, à notre connaissance, une charte du 18 juillet 1213, par laquelle le comte de Flandre Fernand, charge Gérard de Sotteghem de mettre l'abbé et les moines de Baudeloo en possession des dîmes des novales de Waes (4). Le *Kalendarium* de Josse Horenbant (5) donne comme premier abbé un certain *Impinus*, mentionné au Nécrologe le 8 janvier. Dans une donation du 28 avril 1218 (6) figure entre le

1. Nous trouvons un moine du nom de Hugues dans une charte du 4 novembre 1220, (Cartul. B. 37) et en 1221, H. prieur, (Cartul. A. 259).
2. On a ajouté plus tard : premier abbé sous la règle de Cîteaux.
3. Codex 481 de Gand, fol. 59.
4. Cartulaire A. 162v ; document IV.
5. Fol. 59. Ce nécrologe ne nous semble pas à l'abri de toute interpolation ou confusion.
6. Cartulaire B. 207v.

Digitized by Google

prieur Thierry et le cellerier Raoul un certain *Ingelbert*, jadis abbé *(quondam abbas)*; s'agit-il ici d'un abbé de Baudeloo, du premier abbé de cette maison dont le nom aurait plus tard défiguré en celui d'Impinus? Tout en inclinant à le croire, nous n'oserions l'affirmer.

Voici les noms que nous avons relevés dans les chartes :

Théobald est signalé parmi les témoins d'une donation faite à l'abbaye de Cambron en 1218 (1).

Thierry que nous rencontrons comme prieur le 19 avril 1218 (2), est mentionné comme abbé en 1221 (3).

Amelius, que le *Kalendarium* donne à tort comme abbé bénédictin, figure dans plusieurs chartes, le 7 janvier 1227 (4), le 10 novembre 1227 (5), en avril 1228 (6), en novembre 1228 (7), le 21 juin 1231 (8) et le 20 octobre de la même année (9).

Thierry pour mettre fin aux discussions relatives à la filiation de son monastère, déclara le 9 février 1236 que le droit de paternité sur Baudeloo revenait à l'abbé de Cambron (10).

Comme on le voit, cette liste diffère notablement de la série donnée par Josse Horenbaut et adoptée en partie par Sanderus et le *Gallia Christiana*.

Ces auteurs donnent comme troisième abbé un certain Gérard, mentionné dans le nécrologe le 16 avril comme le premier abbé sous la règle de Cîteaux ; nous n'en avons trouvé aucune trace.

Il nous reste à voir en quelle année et comment le monastère de Baudeloo embrassa la règle de Cîteaux. Un document de l'abbé Thierry jette quelque lumière sur ce fait. Pour mettre fin à toute controverse sur la filiation de son monastère, Thierry fit une enquête au sujet de l'incorporation de son abbaye à l'ordre de Cîteaux. Les résultats en furent les suivants : lors d'un chapitre général, son monastère avait été incorporé à l'ordre de Cîteaux et l'abbé de Clairvaux avait envoyé des moines à Baudeloo. Ceux-ci, n'y trouvant pas les ressources suffisantes (11), sollicitèrent de leur abbé

1. De Smet, *Cartulaire de Cambron*, p. 899.
2. Cartulaire B. 20v.
3. Cartulaire A. 259 et 262.
4. *Cartular. de Dunis*, p. 529.
5. *Ibid.* 386.
6. *Ibid.* 534.
7. *Cartul. de Cambron*, p. 419.
8. *Cartul. de Baudeloo*, B. fol. 83.
9. *Cartul. de Dunis*, p. 549.
10. Lewaitte, *Historia Camberon.* Pars II. 133 ; *Gallia Christ.*, V. Instr. 332; Mir. II, 1224 ; De Smet, *Cartul. de Cambron*, p. 119.
11. Une charte de mai 1219 (*Cartulaire de Baudeloo*, C. 72), contient une donation faite *pauperrime domui de Bodelo.*

Digitized by Google

l'autorisation de retourner à Clairvaux. Pour se décharger du soin de peupler la nouvelle abbaye, l'abbé de Clairvaux, Conrad, obtint de son couvent de remettre à Baudouin, abbé de Cambron, les droits de paternité sur Baudeloo: ce qui ne tarda pas à se réaliser. Nous avons ici des dates précises. Baudouin, abbé de Cambron, gouverna de 1195 à 1221 (1), et Conrad dirigea l'abbaye de Clairvaux de 1214 à 1217. Il nous semble donc que l'incorporation de Baudeloo à l'ordre de Cîteaux est antérieure à 1225 et qu'elle eut lieu selon toute probabilité en 1215, année indiquée par différentes Chronologies cisterciennes (2). La présence de l'abbé Théobald dans une charte de Cambron en 1218 donne assez de vraisemblance à cette opinion.

D. U. B.

DOCUMENTS.

I

Lettre de l'évêque Etienne de Tournai au moine Baudouin de Baudeloo
Mai 1203.

Stephanus dei permissione Tornacensis ecclesie humilis minister dilecto filio Balduino monacho in loco qui Bodelo dicitur solitariam vitam agenti salutem et perseverantiam in bono. Cum secundum testimonium quod ex litteris venerabilium virorum E. Sancti Bavonis, W. Ehamensis et G. Trunchinensis abbatum accepimus in loco qui Boudelo appellatur ita honeste religioseque fueris conversatus quod iam propter bonam famam nominis et vite tue fideles aliquot in eadem religione tecum desiderent commorari, nos tam commentabilem conversationem tuam non tantummodo approbamus prout provida est et honesta (3) ut credimus caritate condita, verum etiam omnium illorum tibi curam committimus animarum qui tecum habitare et religionem monasticam ut monachi vel laici conversi voluerint profiteri ut proinde securius ad te veniant et tibi magis obedientes existant. Datum Tornaci per manum magistri Giselini cancellarii nostri anno dominice incarnationis M° CC° tertio mense maio.

(Cartulaire de Baudeloo aux archives de l'État à Gand, petit in-fol. du XVIe siècle. N° 225. A fol. 99-99^v).

1. Monnier, *Histoire de l'abbaye de Cambron*, p. 42-46.
2. Janauschek, *Orig. cisterc.*, I, 228.
3. Une main contemporaine du copiste a corrigé *honesta* en *non ficta*.

Digitized by Google

II.

Innocent III prend le monastère de Baudeloo sous sa protection.

3 décembre 1203.

Innocentius episcopus servus servorum dei dilectis filiis Balduino et fratribus ecclesie de Bodelo salutem et apostolicam benedictionem. Justis petentium desideriis dignum est nos facilem prebere assensum et vota que a rationis tramite non discordant effectu prosequente complere. Quapropter dilecti in domino filii vestris iustis postulationibus grato concurrentes assensu prefatam ecclesiam de Bodelo et personas inibi domino famulantes sub beati Petri et nostra protectione suscipimus et presentis scripti patrocinio communimus. Decernentes ergo ut nulli omnino hominum liceat hanc paginam nostre protectionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit indignationem omnipotentis dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum eius se noverit incursurum. Datum Anagnie III nonas decembris pontificatus nostri anno sexto.

(Ibid. fol. 37ᵛ — 38).

III.

Gossuin, évêque de Tournai, approuve la fondation du monastère de Baudeloo.

30 septembre 1204.

Gossuinus dei gratia Tornacensis episcopus universis christifidelibus ad quos litere iste pervenerint in domino salutem. Confoveri debet religiosa novae cohabitationis plantatio que a patre caelesti plantata creditur et per dei gratiam in magnam speratur arborem profectura. Inde est quod nos attendentes laudabilem conversationem Balduini quondam monachi sancti Petri Gandensis in quodam loco vaste solitudinis in silva Wasie nostre diocesis qui Bodelo nuncupatur, et cohabitationem quorumdam fidelium qui se cum eo et sub eo vitam monasticam observaturos voverunt, inherentes vestigiis bone memorie domni Stephani predecessoris nostri viri tante discretionis et prudentie qui eis hanc novellam religionis congregationem in christo et locum ipsum cum bonis collatis suis noscitur literis confirmasse idem confirmationis ipsos a nobis volumus obtinere munimen. Sciat igitur universitas vestra quod nos prefatam cohabitationem fratrum ibidem servientium cum bonis omnibus que per rationabilem collationem nobilis viri B. Flandrie et Hannonie comitis et aliis iustis modis in presentiarum possident et que in futurum iuste poterint adipisci, laudamus, approbamus et, quantum sacri concedunt canones presentis scripti patrocinio confirmamus. Datum Tornaci per manum magistri Ghiselini cancellarii nostri anno verbi incarnati M. CC. quarto pridie kalendas octobris consecrationis vero nostre anno primo.

(Cartul. A. fol. 96ᵛ — 97ᵛ).

Digitized by Google

IV.

Lettre de Fernand, comte de Flandre, en faveur de Baudeloo.

18 juillet 1213.

Fernandus cǫmes Flandrie et Hannonie dilectis suis Gerardo de Sottenghien et omnibus ballivis de Wasia salutem. Mando vobis et volo quatinus abbatem et monachos de Baudelo pacifice gaudere faciatis possessione decimarum de novalibus terrarum de Wasia ita quod ipsas decimas novalium sine perturbatione aliqua possideant. Datum Ypre feria quinta ante Magdalenem anno domini M° CC° tertio decimo.

(Cartul. A. f. 162ᵛ — 163).

V.

Lettre de Jeanne comtesse de Flandre en faveur de Baudeloo.

27 juillet 1214.

J. Flandrie et Hannonie comitissa dilecto et fideli suo Gerardo de Sottenghien et omnibus ballivis de Wasia salutem. Mando vobis et volo finaliter ut monachis de Bodelo permittatis in pace colligere decimam de nova terra in Wasia quam ipsis in elemosinam contuli. Nolo enim quod aliquam ipsis iniuriam vel molestiam inferatis. Datum Gandavi dominica post festum sancti Christophori anno domini millesimo CC° quarto decimo.

(Cartul. A. fol. 162ᵛ.)

Digitized by Google

LE RECUEIL PRIMITIF DES HOMÉLIES DE BEDE SUR L'ÉVANGILE.

LES homélies de Bède le Vénérable sur l'évangile ont été de tout temps considérées comme l'un des monuments importants de la tradition occidentale, surtout à cause de l'usage fréquent qu'en a fait dès leur apparition l'église Romaine dans sa liturgie. Néanmoins, par un phénomène assez surprenant, on n'est pas encore parvenu à en reconstituer le recueil primitif, avec les pièces qui en faisaient partie et dans l'ordre que chacune d'elles occupait à l'origine. Certains manuscrits que j'ai eu l'occasion d'examiner en ces derniers temps, m'ont paru offrir une base suffisamment solide pour permettre de tenter sans témérité cette restitution, qui ne laisse pas d'offrir quelque intérêt au point de vue des études liturgiques.

Mais avant de communiquer aux lecteurs les données nouvelles résultant de cet examen, il sera nécessaire de tracer en quelques lignes l'historique de la controverse relative au problème qui nous occupe.

I. L'HOMÉLIAIRE DE BÈDE DEPUIS LE HUITIÈME SIÈCLE JUSQU'A SON DERNIER ÉDITEUR (1843).

On ne saurait mettre en doute la composition par Bède d'un certain nombre d'homélies sur l'évangile. Il mentionne lui-même ce recueil dans la liste de ses propres ouvrages, et en même temps nous fait savoir qu'il était divisé en deux livres, *Omeliarum Evangelii libros II* (*Hist. Eccl.*, v, 24. Migne, 95, 289).

Un demi-siècle plus tard, Paul Diacre complète ce signalement dans une sorte de prologue à une homélie composée par lui pour la fête de saint Benoît. Voici comment il s'exprime : « Le vénérable « Bède, dans la dernière de ses homélies, c'est-à-dire, *la cinquan-* « *tième*, traite presque exclusivement de la vie et des actions d'un « certain Benoît, reclus de son monastère. Comme la lecture n'en « pouvait convenir à nos offices, moi, Paul diacre, le dernier des « serviteurs du bienheureux Benoît, *afin que le nombre de ces cin-* « *quante homélies ne fût en rien diminué*, j'ai composé, avec l'aide

Digitized by Google

« de la grâce d'en-haut, cette cinquantième homélie, pour la gloire « de Dieu et l'honneur de notre très saint Père Benoît [1]. »

Ainsi à la fin du huitième siècle, l'Homéliaire de Bède comprenait cinquante pièces réparties en deux livres. La dernière de toutes était destinée à la fête de saint Benoît Biscop, fondateur des monastères de Wearmouth et de Jarrow.

Mais au cours du moyen âge, la physionomie du recueil ne tarda pas à s'altérer au point de devenir entièrement méconnaissable. Non seulement on le grossit d'extraits empruntés aux autres ouvrages de Bède, mais on y fit entrer aussi des pièces de fabrication beaucoup plus récente, dont plusieurs étaient loin de faire honneur à leur auteur. Bref, au seizième siècle, la collection se composait de cent quarante homélies distribuées de la façon suivante :

33 homélies pour le temps d'été ;
32 pour les fêtes de saints durant la même saison ;
15 pour le temps d'hiver ;
16 pour les saints de la même période ;
22 pour le carême ;
enfin 22 sermons divers au peuple.

Lorsque nos érudits du dix-septième siècle se trouvèrent en présence de cet assemblage hétérogène, ils reconnurent promptement la nécessité de débrouiller enfin le vrai du faux. Nul ne s'en acquitta mieux que Mabillon, dans son éloge historique de Bède, au tome IIIe des *Acta Sanctorum O. S. B.* Il rechercha les citations des homélies du docteur anglo-saxon qui se trouvaient dans les auteurs les plus anciens et les mieux renseignés, entre autres dans Amalaire ; puis, à l'aide de deux manuscrits de la bibliothèque de Colbert, il essaya d'en reconstituer la liste primitive.

Son travail fut beaucoup loué ; tous les savants qui eurent à s'exprimer sur la question se bornèrent dès lors à reproduire textuellement sa dissertation : si bien que jusqu'à nos jours on a considéré le problème comme résolu dans la mesure du possible par l'illustre mauriste.

Cependant, quel que fût le mérite du travail de Mabillon, il laissait

[1] « Quia Venerabilis Beda presbyter ultimam homiliarum suarum, hoc est quinquagesimam, « de vita et actibus cuiusdam Benedicti inclausi sui monasterii pene totam contexuit, quæ « utique minime ad legendum nostris congruere videbatur officiis : ego Paulus diaconus, extre- « mus beati Benedicti servulus, ne numerus ipse quinquagenarius harum homiliarum esset « diminutus, hanc quinquagesimam homiliam ad Dei gloriam et sanctissimi nostri Patris Bene- « dicti laudem gratia superna suffragante composui. » — Ce texte publié d'abord par Mabillon dans ses *Annales* (l. XXVI, n. 63) d'après un manuscrit du Mont-Cassin, a été réédité par A. Maï, *Nov. collect.*, VII. 256. *Patr. Lat.*, t. 95, col. 1574, 1577.

Digitized by Google

encore à désirer sous plus d'un rapport. En examinant de près sa double liste, on y reconnaissait bien la division en deux livres indiquée par Bède : mais la reconstitution de chacun de ces livres, la distribution des différentes pièces qui en faisaient partie, tout cela pouvait passer à bon droit pour quelque peu artificiel. On y voyait, par exemple, la même homélie figurer à la fois sous le n. 17 du premier livre et sous le n. 24 du second. L'homélie sur saint Benoît Biscop, qui terminait tout le recueil à l'époque de Paul Diacre, se trouve ici intercalée entre la fête de saint Pierre (29 juin) et celle de saint Jacques (25 juillet), avec la destination évidente de servir à la fête de la Translation de saint Benoît du Mont-Cassin (11 juillet). Il est clair que ce ne peut être là l'ordre primitif.

Enfin ce nombre même de cinquante, quasi sacramentel pour Paul Diacre, n'est pas davantage respecté. Les listes de Mabillon ne contiennent en tout que quarante-neuf homélies, ou plutôt quarante-huit, puisqu'il y en a une qui fait double emploi.

Sur ces quarante-huit pièces, dix étaient pour lors inédites. Comme elles se rapportaient à des péricopes depuis longtemps hors d'usage, on avait fini par les éliminer de ce prétendu Homéliaire de Bède, grossi d'autre part de tant de productions apocryphes. Dom Martène s'en étant aperçu les fit entrer dans le tome V de son *Thesaurus nov. Anecdotorum*, en compagnie d'une onzième dont il n'osa garantir l'authenticité.

Puis les choses en restèrent là durant plus d'un siècle.

II. L'ÉDITION DE GILES ET LE MS. DE BOULOGNE.

En 1843, J. A. Giles a donné dans le Ve volume de l'édition anglaise de Bède les homélies de ce dernier. Malheureusement, il ne semble guère avoir été à la hauteur de sa tâche. Ainsi, sans tenir compte des recherches de ses devanciers, il n'avait rien imaginé de mieux que de faire réimprimer les homélies apocryphes de la vieille édition de Bâle. Huit de celles-ci étaient déjà prêtes, quand il trouva dans la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer un manuscrit du VIIIe/IXe siècle, contenant les cinquante homélies de Bède distribuées en deux livres. Dans la suite, il découvrit à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, un autre exemplaire du même recueil, postérieur de deux siècles environ. Après avoir admis en principe l'authenticité des pièces contenues dans les deux codices, il eut le tort de gâter sa découverte en ne voulant pas sacrifier les homélies apocryphes en question. Il les joignit donc, avec la onzième de Martène, aux cinquante du ms. de Boulogne. Enfin, pour comble de maladresse, il

Digitized by Google

jeta tout cela pêle-mêle et sous des rubriques toutes modernes, « sans s'astreindre à aucun ordre, comme il l'avoue lui-même, et suivant ce qui convenait le mieux aux compositeurs. » Une telle façon de faire a naturellement jeté le discrédit sur son travail : c'est ce qui explique sans doute pourquoi il n'en a été tenu aucun compte dans la Patrologie de Migne, bien qu'on y ait mis à profit l'édition anglaise pour la plupart des autres ouvrages de Bède.

Néanmoins, ce manuscrit de Boulogne signalé par Giles n'aurait pas dû passer ainsi inaperçu. Fût-il seul [1], son ancienneté, et surtout sa conformité, pour le nombre des homélies, avec l'exemplaire de Paul Diacre, suffiraient pour lui assurer dans la question présente une importance exceptionnelle. Il est vrai que l'homélie sur saint Benoît Biscop n'occupe pas la dernière place du recueil : mais celle qui lui est assignée, entre le dimanche après l'Epiphanie et l'octave de cette même fête, correspond exactement au *dies natalis* du saint abbé (12 janvier), et peut être en soi non moins autorisée que la première.

Pour le reste, la collection se compose des quarante-huit pièces comprises dans la liste de Mabillon. Deux homélies rejetées depuis ce dernier parmi les apocryphes complètent le nombre de cinquante: celle pour la dédicace, *Quia propitia divinitate*, et celle pour la première messe de Noël, *Audivimus ex lectione evangelica* (Patr. Lat. XCIV, 433 et 334). Le tout est divisé en deux livres comprenant chacun vingt-cinq pièces distribuées dans un ordre assez différent de celui de Mabillon, comme on le verra tout à l'heure.

III. LE MANUSCRIT DE CLUNY (Paris nation. Nouv. acq. lat. 1450).

En examinant dernièrement à la Bibliothèque nationale de Paris quelques manuscrits du fonds de Cluny, j'en ai trouvé un, sous le n° 1450 des nouvelles acquisitions latines, qui reproduit exactement, si je ne me trompe, le recueil décrit par Paul Diacre.

Ce manuscrit, du XIe siècle, se compose de 129 ff. à deux colonnes et porte en tête l'inscription suivante :

INCIPIUNT CAPITVLA LIBRI OMELIARUM IN EVANGELIO
EDITIONIS BEATI BEDAE PRESBITERI.

Après la péricope ou passage de l'évangile, sans aucune indication

1. Il ne l'est pas, évidemment. Outre celui de l'Arsenal, on peut citer comme appartenant à la même famille les mss. 47 d'Engelberg, 162 de Charleville, 66 de Montpellier (École de médecine). Les catalogues de plusieurs autres bibliothèques contiennent des indications assez précises pour permettre de conclure à l'existence d'un nombre relativement considérable de copies du même recueil.

Digitized by Google

liturgique, vient invariablement la rubrique : *Omelia lectionis eiusdem venerabilis Bedae presbiteri.*

Le premier livre se termine fol. 58 par ces mots : *Explicit omelia vicesima quinta. Deo laudes. Amen.* Puis, au verso du même feuillet : *Incipiunt capitula lectionum evangeliorum, numero viginti quinque.*

Ce second livre s'achève par la rubrique finale : *Explicit liber L^ta omeliarum Bedae presbiteri.*

Pour le nombre et la disposition des homélies, le manuscrit clunisien concorde exactement avec celui de Boulogne, sauf en un point : l'homélie sur saint Benoît Biscop se trouve ici à la place qu'elle occupait dans l'exemplaire de Paul Diacre, c'est-à-dire, la dernière de toutes. Par contre, l'homélie pour la nuit de Noël qui termine le second livre dans le manuscrit de Boulogne, se trouve ici faire partie du premier livre, avec les deux autres homélies pour la même fête. Il en résulte que malgré ce déplacement, on retrouve de part et d'autre la même répartition en deux livres composés chacun de vingt-cinq pièces.

Il semble assez difficile d'assigner l'origine véritable de cette légère différence. Cependant je serais porté, pour ma part, à accorder la priorité au manuscrit de Boulogne, et voici pourquoi. On conçoit fort bien que des copistes étrangers aient assez tôt relégué au dernier rang, comme étant hors d'usage chez eux, l'homélie renfermant l'éloge du saint abbé de Wearmouth : on s'imagine moins aisément, au contraire, qu'on ait pris postérieurement la peine de reporter à son jour précis ce panégyrique d'un personnage qui n'a presque pas eu de culte en dehors de l'Angleterre.

Au reste, c'est là un point de détail sur lequel les avis peuvent être partagés, Ce qui reste acquis, après examen de ces deux exemplaires de provenance toute différente, c'est que nous pouvons à présent déterminer avec précision quelles pièces faisaient primitivement partie de l'Homéliaire de Bède sur l'Évangile, et, à une ou deux exceptions près, quelle place chacune d'elles occupait dans le recueil. Voici donc la liste qui semble devoir être substituée désormais à celle de Mabillon. Je prends comme type le manuscrit de Cluny, qui a en sa faveur l'attestation de Paul Diacre, en indiquant à côté l'ordre de chaque homélie dans les autres collections imprimées ou manuscrites. Enfin, quelques notes ajoutées çà et là feront ressortir les particularités les plus intéressantes au point de vue liturgique.

Digitized by Google

IV. Reconstruction de l'Homéliaire, d'après le Ms. de Cluny.

LIVRE I.

	Mss. de Boulogne, etc.	Ordre de Mabillon.	Édit. de Giles, n°.	Migne P. L. t. 94, col.
1 Adventum dominicae praedicationis. Péricope : Marc I, 4-8, inusité aujourd'hui. Destination : Une des féries de l'Avent.	I,1	I,3	48	22
2 Redemptoris nostri praecursor. Jean I, 15-18. Lecture hors d'usage aujourd'hui. Même destination.	I,2	I,4	49	26
3 Nativitatem Domini et Salvatoris. Matth. I, 18-21. Pour la vigile de Noël.	I,3	I,5	50	31
4 Audivimus ex lectione evangelica. Luc II, 1-14. Première messe de Noël.	II,25	—	44	334
5 Nato in Bethleem Domino. Luc II, 15-20. Seconde messe de Noël.	I,4	I,6	45	34
6 Quia temporalem Mediatoris. Jean I, 1-14. Troisième messe de Noël. L'homéliaire authentique d'Alcuin, destiné au même usage que celui de Bède, contient également une homélie sur chacun des trois évangiles de Noël.	I,5	I,7	46	38
7 Lectio sancti evangelii quae nobis. Jean XXI, 19-24. Pour la fête de saint Jean l'évangéliste.	I,6	I,8	35	44
8 De morte pretiosa martyrum. Math. II, 13-23. Pour la fête des Innocents.	I,7	I,9	36	50
9 Sanctam venerandamque. Luc II, 21. Pour la Circoncision.	I,8	I,10	22	53
10 Lectio sancti evangelii quam modo. Math. III, 13-17. Péricope actuellement hors d'usage, mais assignée à la messe de la nuit de l'Épiphanie *(De stilla domini nocte)* dans le célèbre évangéliaire de saint Cuthbert, contemporain de Bède. Voir *Revue Bénédictine*, nov. et déc. 1891.	I,9	I,11	23	58
11 Quod Dominus noster atque Salvator. Jean II, 1-11. C'est l'évangile des noces de Cana. D'après la place qu'occupe l'homélie dans les deux familles de mss., il semble qu'il faille la rapporter au jour même de l'Épiphanie. Les lectionnaires gallicans supposent, en effet, qu'on lisait le récit du miracle de Cana d'un seul trait avec l'évangile précédent. Des vestiges de ce vieil usage se sont perpétués jusqu'au seizième siècle en diverses églises de France et de Belgique.	I,10	I,13	18	68

Digitized by Google

	Mss. de Boulogne, etc.	Ordre de Mabillon.	Édit. de Giles, n°.	Migne P.L. t. 94, col.
12. Aperta nobis est, fratres carissimi.	I,11	I,12	17	63
Luc II, 42-52. Pour le premier dimanche après l'Épiphanie. Les mss. de Boulogne, Engelberg, etc. intercalent à cet endroit l'homélie sur saint Benoît Biscop.				
13 Joannes baptista et praecursor.	I,13	I,14	37	74
Jean I, 29-34. Pour l'octave de l'Épiphanie.				
14 Solemnitatem nobis hodiernae.	I,14	I,15	24	79
Pour la Purification. L'évangile, Luc, II, 22-35, comporte trois versets de plus que dans le romain actuel.				
15 Audivimus ex lectione evangelii.	I,15	I,17 II,24	51	261 89
Jean I, 43-51. Péricope maintenant hors d'usage. Probablement pour quelque férie des semaines qui suivent l'Épiphanie. Voir Tommasi-Vezzosi, *Opp.*, t. V, p. 434, note 1.				
16 Quia Dominus ac Redemptor noster.	I,16	I,18	28	96
Évangile de la Transfiguration, Matth. XVII, 1-9. Pour le samedi des Quatre-Temps du Carême.				
17 In lectione sancti evangelii.	I,17	I,19	33	102
Évangile de la Chananéenne, Matth. XV, 21-28. Assigné au deuxième dimanche de Carême dans les lectionnaires de Tommasi et l'homéliaire d'Alcuin.				
18 Praesentem sancti evangelii.	I,18	I,20	52	106
Évangile de la Femme adultère. Jean VIII, 1-12. Se lit actuellement au samedi après le troisième dimanche de Carême, avec un verset en moins.				
19 Surdus ille mutus.	I,19	II,19	38	234
Évangile : Marc VII, 31-37. C'est une des péricopes les plus intéressantes. On la lit maintenant au vingt-et-unième dimanche après la Pentecôte, et c'est probablement ce qui a motivé sa place dans les recueils suivis par Mabillon. Mais cette disposition n'est point conforme aux anciens lectionnaires ; et le texte de l'homélie, qui renferme des allusions formelles à l'approche de la fête de Pâques et au rite de l'*Effeta*, prouve qu'elle est bien à sa place dans les recueils de Cluny et de Bologne, parmi les pièces afférentes à la liturgie quadragésimale. L'évangéliaire de saint Cuthbert et le *Liber Comicum* de Silos (Cod. Paris nouv. acq. lat. 2171) indiquent notre péricope pour la réunion où s'accomplissait le rit de l'*Effetatio* sur les catéchumènes.				

Digitized by Google

		Mss. de Boulogne, etc.	Ordre de Mabillon.	Édit. de Giles, n°.	Migne P.L., t. 94, col.
20	Solet movere quosdam. Jean II, 12 sq. Pour le Carême (*Et quia iam prope est tempus quo solutionem eiusdem templi venerabilis quae facta est a perfidis... annua solemnitate celebrare desideramus*).	I,20	I,22	53	114
21	Duo pariter miracula. Évangile du Paralytique, Jean V, 1-17.	I,21	I,16	54	83
22	Qui signa et miracula. Multiplication des pains, Jean VI, 1-14. L'ordre de ces trois dernières péricopes ne concorde pas, on le voit, avec l'usage romain actuel.	I,22	I,21	20	110
23	Moris esse prudentium solet. Jean XI, 55—XIII, 9. Une partie se lit maintenant au lundi saint, mais la place que nos deux recueils assignent à cette péricope donne lieu de supposer qu'elle est mise ici pour le matin du dimanche qui précède immédiatement la fête de Pâques, le *dies unctionis* de la liturgie gallicane. (Duchesne, *Origines du culte chrétien* p. 308.) Notre évangile se retrouve, en effet, invariablement à ce même jour dans le lectionnaire gallican, le missel de Bobbio, l'ancien missel ambrosien, le missel mozarabe, le *Liber Comicus* de Silos, et jusque dans l'évangéliaire de saint Cuthbert.	I,23	I,24	43	125
24	Mediator Dei et hominum. Évangile de la bénédiction des Rameaux, Matth. XXI, 1-9.	I,24	I,23	21	121
25	Scripturus evangelista Joannes. Jean XIII, 1-15. Pour le Jeudi Saint.	I,25	I,25	59	130
	LIVRE II.				
1	Vigilas nobis huius sacratissimae. Pour le Samedi Saint. L'évangile, Matth. XXVIII, 1-10, comprend trois versets de plus que dans la liturgie actuelle.	II,1	II,1	4	133
2	Aperta nobis est, fratres, de resurrectione. Luc XXIV, 1 sq. Cette péricope n'est pas en usage dans la liturgie romaine ; aussi les copistes postérieurs n'ont-ils su que faire de notre homélie. Mais dans le lectionnaire gallican et dans celui de Bobbio elle est assignée au jour même de Pâques, dans l'ancien missel ambrosien au lundi, dans l'évangéliaire de saint Cuthbert au samedi.	II,2	II,4	55	149

Digitized by Google

	Mss. de Boulogne, etc.	Ordre de Mabillon.	Édit. de Giles, n°.	Migne P.L., t. 94, col.
3 Gloriam suae resurrectionis. Luc XXIV, 36-47. Au mardi de Pâque, d'après l'usage actuel.	II,3	II,2	5	139
4 Evangelica lectio, fr. car. quam modo. Matth. XXVIII, 16-20. Vendredi de Pâque.	II,4	II,3	6	144
5 Laeta Domini et Salvatoris nostri. Jean XVI, 16-22. Troisième dimanche après Pâque.	II,5	II,5	1	154
6 Sicut ex lectione evangelica. Jean XVI, 5-15. Quatrième dimanche après Pâque.	II,6	II,6	2	158
7 Potest novere infirmos. Jean XVI, 23-30. Cinquième dimanche après Pâque.	II,7	II,7	3	163
8 Dominus ac Redemptor noster ad coelestis. Luc XI, 9-13. Pour les Rogations.	II,8	II,8	59	168
9 Ascensurus in caelum. Luc XXIV, 44-53. Encore une péricope aujourd'hui inusitée à Rome. Mais c'est celle que l'évangéliaire de saint Cuthbert assigne au jour de l'Ascension. Elle fait partie de l'évangile de la même fête dans le lectionnaire gallican, le missel de Bobbio et l'ancien missel ambrosien.	II,9	II,9	57	174
10 Ex multis sancti evangelii. Jean XV, 26 — XVI, 4. Dimanche après l'Ascension.	II,10	II,10	8	181
11 Quia sancti Spiritus hodie. Jean XIV, 15-21. La liste de Mabillon porte *in vigila Pentecosten;* Giles, *In fest. sancta Pentec.* D'après le texte de l'homélie, il semble qu'il s'agit bien du jour même de cette solennité. De fait, cette péricope lui est assignée dans le lectionnaire gallican, le missel ambrosien et celui de Bobbio.	II,11	II,11	9	189
12 Sicut ex lectione sancti evangelii. Pour l'octave de la Pentecôte. Évangile Jean III, 1-16, comme dans la plupart des anciens lectionnaires et dans l'homéliaire authentique d'Alcuin.	II,12	II,12	16	197
13 Venturus in carne Dominus. Luc I, 5-17. Vigile de saint Jean-Baptiste.	II,13	II,13	39	202
14 Praecursoris Domini nativitas. Luc I, 57 sq. Nativité de saint Jean.	II,14	II,14	32	210
15 Lectio s. evangelii quam modo audistis. Matth. XVI, 13-19. Évangile de la fête de saint Pierre.	II,15	II,16	27	219

Digitized by Google

	Mss. de Boulogne, etc.	Ordre de Mabillon.	Édit. de Giles, n°.	Migne P.L., t. 94, col.
16 Virtutem nobis perfectae.	II,16	II,15	26	214
Jean XXI 15-19. Evangile actuel de la vigile de saint Pierre. Les deux lectures sont donc ici interverties : mais cela correspond exactement aux *Capitula* napolitains de l'évangéliaire de saint Cuthbert, qui assignent le passage de saint Jean à la fête même, celui de saint Matthieu à la vigile. On retrouve çà et là des traces du même usage jusqu'à la fin du moyen âge et même après.				
17 Dominus conditor ac redemptor.	II,17	II,18	41	228
Matth. XX, 20-23. Probablement pour la fête de saint Jacques le Majeur, marquée au 25 juillet dans le martyrologe de Bède.				
18 Natalem, fr. car. beati Joannis diem.	II,18	II,20	29	237
Pour la fête gallicane de la Passion ou Décollation de saint Jean, 29 août. Présentement la péricope est autre, Marc VI, 17-29. Mais celle que Bède explique ici est marquée dans l'évangéliaire de saint Cuthbert, le lectionnaire gallican, et le missel de Bobbio.				
19 Audivimus ex lectione evangelica.	II,19	II,21	31	243
Jean X, 22-30. Pour la fête de la Dédicace.				
20 Quia propitia divinitate, fr. car.	II,20	—	42	433
Luc VI, 43-48. Pour la même fête. J'ignore la raison d'être de la place qu'occupent ici les deux homélies entre le 29 août et le 21 septembre. Il ne s'agit certainement pas de la dédicace de Jarrow, qui eut lieu un 24 avril. Voir la note de Mabillon, Patr. Lat. 94, 718. — Cette seconde homélie, omise dans la liste de Mabillon, et rejetée dans Migne parmi les apocryphes, figure à côté de la précédente et sous le nom de Bède dans l'homéliaire authentique de Paul Diacre.				
21 Legimus apostolo dicente.	II,21	II,22	30	249
Matth. IX, 9-13. Pour la fête de saint Matthieu.				
22 Tanta ac talis est scripturæ divinæ.	II,22	II,23	34	256
Jean I, 35-42, la moitié seulement de l'évangile qui se lit maintenant à la vigile de saint André.				
23 Exordium nostræ redemptionis.	II,23	I,1	47	9
Luc I, 26-38. Mercredi des Quatre-Temps de décembre.				
24 Lectio quam audistis sancti evangelii.	II,24	I,2	40	15
Luc, I, 39-55. Vendredi des Quatre-Temps de décembre.				
25 Audiens a Domino Petrus.	I,12	II,17	25	224
Matth. XIX, 27-29. Pour la fête de saint Benoît Biscop.				

Digitized by Google

V. CONCLUSIONS.

Voici en peu de mots le résumé de cette étude :

Le vénérable Bède a composé un recueil d'homélies en deux livres sur un certain nombre de lectures évangéliques.

Ce recueil, qu'on ne connaissait qu'imparfaitement jusqu'ici, comprenait cinquante pièces réparties par moitiés égales dans les deux livres.

Ces cinquante pièces sont les quarante-huit admises par Mabillon, plus deux autres rejetées à tort parmi les apocryphes. La onzième de D. Martène doit être exclue, ainsi que les huit autres de l'édition de Giles.

La distribution des différentes pièces dans le manuscrit de Cluny correspond exactement à la description que Paul Diacre au huitième siècle nous a laissée de l'homéliaire de Bède. Le manuscrit de Boulogne, à la famille duquel se rattachent la plupart des exemplaires conservés dans les bibliothèques de nos contrées, ne diffère du précédent qu'en un point de peu d'importance : et en cela même il correspond peut-être davantage à l'original.

Un examen attentif de la place assignée à chaque homélie dans les deux manuscrits donne lieu de constater que Bède n'a pas observé strictement l'ordre des péricopes romaines, tel qu'on peut le suivre depuis saint Grégoire ; il s'en éloigne plus d'une fois, notamment pour se rapprocher des indications napolitaines du célèbre évangéliaire de saint Cuthbert, dont il a pu avoir entre les mains soit une copie, soit même l'original. Il faut donc renoncer à donner les homélies de Bède sur l'évangile comme un document attestant l'usage romain pur du huitième siècle.

D. G. M.

Digitized by Google

UN ROULEAU DES MORTS DE L'ABBAYE DE SAINT-TROND DE L'AN 1450.

UNE des plus belles coutumes que le moyen âge ait connues et largement pratiquées, est assurément celle des associations de prières en faveur des défunts. Des contrats de confraternité réglaient les bonnes œuvres que les églises et monastères s'imposaient mutuellement pour le repos de ceux qui en faisaient partie. Chaque fois qu'un moine mourait dans quelque monastère, plus souvent après quelques décès, on en faisait part aux églises associées, afin de solliciter leurs suffrages en faveur des défunts. La lettre de faire part, transcrite en tête d'une bande de parchemin large de 15 à 20 centimètres et dont la longueur atteint parfois plus de six mètres, signalait les noms des défunts et sollicitait les prières pour le repos des âmes. Cette bande de parchemin était ensuite enroulée autour d'un cylindre et confiée à un messager ou porte-rouleau *(rotulifer)* qui s'en allait alors d'église en église, de monastère en monastère, portant au cou son message. Arrivé dans une abbaye, il avait d'abord droit à être nourri et hébergé et parfois à percevoir une redevance pécuniaire. Il déroulait alors ses lettres, et faisait attester sa présence par quelque membre de la communauté. Celui-ci indiquait le monastère, l'ordre, le diocèse, mentionnait le jour, parfois l'heure de l'arrivée du rotulifère. Certains rouleaux des morts contiennent aussi les défunts de chacun des monastères où le messager funèbre se présentait, afin qu'à son retour les moines qui l'avaient envoyé priassent à leur tour pour leurs associés défunts. Un certain nombre de ces rouleaux ont déjà été publiés en Allemagne et, en France, ils ont donné lieu à un intéressant travail de M. Léopold Delisle dans la *Bibliothèque de l'école des chartes* (IIe série, t. III, pp. 371 sqq). Les monuments de ce genre sont plus rares en Belgique. Nous en avons trouvé un de l'année 1450 dans les archives de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Trond (Archives du Royaume à Bruxelles, Carton 6678) (1). Malheureuse-

1. A la fin d'un recueil canonique du IXe siècle conservé à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris sous le n° 483 se trouve un feuillet, fragment d'un ancien rouleau, où l'on remarque les mentions des *Tituli* des églises de *Monasteriolum* (jour de Saint Luc), Liessies (jour de Saint Luc), de Maubeuge (in die Marci), de Gembloux (jour de Sainte Catherine), de Villers (it.), de Saint Pierre de Frasne (le lendemain), des frères Mineurs de Nivelles (it.), etc. Cette note nous a été communiquée par notre confrère D. Germain Morin.

Digitized by Google

ment ce rouleau n'est pas entier ; le *titulus* proprement dit avec les noms des moines défunts manque ; le rotulifère n'apparaît qu'à une certaine distance de l'abbaye d'où il est parti. Toutefois, vu le nombre des monastères qui y sont consignés, vu surtout l'intérêt local qu'il présente, nous croyons utile d'en reproduire ici l'itinéraire. Ce sera un exemple frappant et facile à saisir de cet antique usage. Nous suivrons ainsi jour par jour les pérégrinations de notre courrier à travers la Belgique et les contrées avoisinantes en l'an de grâce 1450.

15 *Mars :* Collégiale d'Harlebeke, Groeninghe, Marquette.
16 » Saint Pierre de Lille, Frères-Mineurs, Frères-Prêcheurs.
17 » Warneton (O. S. A.), Messines (O. S. B.), Vormezeele, Clarisses près d'Ypres.
18 » Carmes, Ermites de S. Augustin, Frères-Mineurs, Frères-Prêcheurs à Ypres.
19 » Nonnenbosch, Zonnebeke, S. Pierre de Loo, Eversam, Rousbrugge, (O. S. Vict.)
20 » Berghes-St-Winnoc.
21 » Frères-Prêcheurs, Ste Marie et Ste Élisabeth (O. S. Vict.) à Berghes, Saint-Bertin.
22 » Collégiale de Saint-Omer, Frères-Mineurs, Chartreux, Frères-Prêcheurs, Clarisses.
23 » Clairmarais.
24 » Ravensberghe, Bourbourg.
25 » Dunes, Ste-Walburge à Furnes, Saint-Nicolas à Furnes.
26 » Merckem, Hemelsdael.
27 » Ste-Godelièvе de Ghistelles, Oudenbourg.
28 » Saint-André, Saint-Trond près de Bruges, Saint-Donatien à Bruges.
29 » *Jour des Rameaux :* Ter Doest.
30 » Carmes à Bruges, Eechout, Ermites de Saint Augustin, Frères-Prêcheurs, Frères-Mineurs, Frères-Prêcheurs *de valle angelorum* près de Bruges, Chartreux du val des Grâces.
31 » Spermale (O. Cist), Zoetendael, Oosteecloo (O. Cist.)
1 *Avril :* St-Pierre de Blandain, St-Bavon, collégiale de Ste-Pharaïlde, La Biloke (O. Cist.), Chartreux du Val-royal à Gand.

Le rotulifère s'arrête ici quelques jours pour prendre part sans aucun doute aux solennités religieuses de la semaine sainte et des jours fériés de Pâques.

8 » Carmes, Frères-Mineurs de Gand.

Digitized by Google

9 *Avril :* Tronchiennes, Clarisses près de Gand, Nieuwenbosch.
10 » Doorezeele, Boodelo.
11 » Waesmunster (O. S. Vict.), Saint-Bernard, St-Michel,
12 » Frères-Prêcheurs, Chartreux.
14 » Ste Marguerite *de Valle* (O. S. Vict.) près d'Anvers.
15 » Collégiale de St-Jean l'Évangéliste, Frères-Prêcheurs, Clarisses, Frères-Mineurs, à Bois-le-Duc, *Porta cœli*, vulg. Baseldonck (O. S. Guill.) près Bois-le-Duc.
16 » Collégiale de Eyndhoven, Marienweert.
17 » Saint-Sauveur, Saint-Jean, N.-D. à Utrecht.
21 » Saint-Paul d'Utrecht, Saint-Gervais (O. Cist.), Frères-Prêcheurs, Chevaliers teutoniques, Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem, Frères-Mineurs à Utrecht, Ten Dael (O. Cist.)
22 » Aldwijk (O. S. B.), Blanches-dames (O. S. A).
23 » Ste-Marie et St-Laurent à Oostbroek (deux monastères O. S. B.)
1 *Mai :* Saint-Pierre, Saint-Cunibert, Saint-Georges à Cologne.
2 » Mariagraden, Saint-Pantaléon.
3 » Saint-Martin, Saints-Apôtres, Carmes, Frères-Mineurs, Frères de Saint-Antoine, Croisiers, Ermites de Saint-Augustin, Frères-Prêcheurs.
5 » Deutz, Ste-Marie du Capitole, Saint-Maurice.
6 » Dikningen, Saint-Cassius à Bonn, Frères-Mineurs.
7 » Siegbourg, Willich, Rindorp. (O. S. B.)
8 » Laach.
9 » Mettlach, Coblence : Saint-Castor et Boppard.
10 » Aix-la-Chapelle, Cornelimunster.
19 » Ermites de Saint-Augustin, Frères-Prêcheurs, Frères-Mineurs à Aix-la-Chapelle.
20 » Saint-Servais, Frères-Prêcheurs, Frères-Mineurs à Maestricht.
21 » Hocht (O. Cist.), Saint-Odulphe de Loos.
1 *Juin :* Liége : Cathédrale, Saint-Pierre, Sainte-Croix, Saint-Martin, Saint-Jean, Saint-Paul, Saint-Denis.
2 » Saint-Jacques, Saint-Barthélemi.
3 » Saint-Laurent, Beauretour, Carmes, Frères-Prêcheurs, Frères-Mineurs, Chartreux.
4 » Robermont, Val-Benoît.
5 » Saint-Guillaume près de Liége, Val-Saint-Lambert.

Digitized by Google

6 *Juin :* Huy : N.-D., Sainte-Croix-lez-Huy, Frères-Mineurs, Saint-Sépulcre près de Huy, Saint-Quirin (O. S. A.).
7 » Paix-Dieu, Flône, Amay, Saint-Victor de Huy.
8 » Andenne, Sclayn.
9 » Saint-Aubain, Frères-Mineurs à Namur, Salzinnes.
10 » Malonne, Floreffe, Fosses.
11 » Oignies, Aulne.
12 » Saint-Théodard de Thuin, Lobbes, Saint-Ursmer de Binche, Bonne-Espérance, Saint-Germain à Mons.
13 » Sainte-Waudru, Val-des-Écoliers, Frères-Mineurs.
14 » Saint-Ghislain, Saint-Landelin de Crespin, N.-D. de Condé.
15 » Collégiale de Valencienne, Saint-Jean, Frères-Prêcheurs, Carmes, Saint-Sauve (O. Clun.), Frères-Mineurs.
16 » Vicogne.
17 » Saint-Amand en Pévèle, Hasnon, Marchiennes, Anchin.
18 » N.-D. de Cambrai, Sainte-Croix.
19 » Saint-Aubert, Saint-Géry, Saint-Sépulcre, Frères-Mineurs, Prémy, Cantimpré.
20 » N.-D. du Vivier, Cathédrale d'Arras, Saint-Vaast.
21 » Frères-Prêcheurs, Frères-Mineurs, Sainte-Trinité, Carmes.
22 » Étrun, Mareuil, Mont-Saint-Eloi, Saint-Barthélemy à Béthune, Saint-Jean des Prés.
23 » Frères-Mineurs, N.-D. de Braelle (O. Cist.).
24 » Henin.
25 » Saint-Pierre à Douai, Saint-Amé, Frères-Prêcheurs.
26 » Frères-Mineurs, Beaulieu (O. S. Vict.), N.-D. des Prés (O. Cist.), Flines, Cathédrale de Tournai Saint-Martin, Mont-Saint-André, Saint-Nicolas des Prés. — Frères-Mineurs, Ermites de Saint-Augustin, N.-D. des Prés (O. S. A.).
27 » Saulchoir, Croisiers.
28 » Refuge N.-D. à Ath, Ghislenghien, Cambron.
29 » Ermites de St-Augustin à Enghien, Carmes.
1 *Juillet :* Forest.
2 » Septfonts, Alsemberg, Bois-Seigneur-Isaac.
3 » Collégiale de Nivelles, Guillelmites, Frères-Mineurs.
4 » Argenton.
5 » Val-Saint-Martin à Louvain.
9 » Tongerloo, Nazareth.
10 » Roosendael, Loo, Saint-Rombaut à Malines, Carmes, Frères-Mineurs, Clarisses près Bruxelles.

Digitized by Google

11 *Juillet :* Grimberghe, Jette.
12 » Bigard.
13 » Malines, Ermites de Saint-Augustin.
14 » Sainte-Gudule à Bruxelles, Caudenberg.
30 » N.-D. à Bruxelles, Frères-Mineurs, Sainte-Agnès (O. B. Vict.).
1 *août :* Cortenberg.
4 » Anderlecht, Groenendael, Rougeval.

C'est ici que finit le rouleau ; il contient encore à la fin quelques mentions de mai 1451 pour Val-Duchesse, Parc-les-Dames et Tirlemont. Le nombre des églises visitées par notre rotulifère est de 261, et nul doute que si le rouleau fût resté entier, nous n'eussions atteint le chiffre de 300.

D. U. B.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Sont decédés : Le 30 avril, à Pittaburgh (Allegheny, Amérique du Nord) le R^d Père *Dom Maurice Kaeder*, O. S. B., de l'abbaye de Saint-Vincent dans la 55me année de son âge et la 15me de sa profession religieuse.

—

Le 22 mai, la R^de *Mère Françoise Gertrude Rooke*, O. S. B., moniale du prieuré de Sainte-Scholastique d'Atherstone (Angleterre) dans la 73me année de son âge et la 37me de sa profession religieuse.

—

Le 25 mai, à l'abbaye d'Einsiedeln, le R^d Père *Dom Georges Ueber*, O.S.B., maître des novices et professeur de philosophie, dans la 74me année de son âge et la 52me de sa profession monastique.

—

Le 31 mai, à l'archiabbaye du Mont Cassin, le R^d Père *Dom Gabriel Wueger*, O. S. B., moine de la Congrégation de Beuron, dans la 63me année de son âge et la 20me de sa profession monastique.

—

Le 3 juin, près le monastère de S. Pierre à Solesmes, le R^d Père *Dom Albert Saint*, O. S. B., moine de la Congrégation de France, dans la 42me année de son âge et la 15me de sa profession monastique.

BIBLIOGRAPHIE.

Ignaz von Döllinger. *Eine Charakteristik von Dr. Emil Michael, S. J.* a. o. Professor der Kirchengeschichte an der Universität Innsbruck. Zweite vermehrte Auflage. Mit einem Porträt Dollingers. Innsbruch, Druck und Verlag von Fél. Rauch, 1892, XIII, 600 pages in-8°.

Le Révérend Père E. Michael, digne successeur du savant Père Grisar dans la chaire d'histoire ecclésiastique à l'université d'Innsprück, nous donne dans ce livre une exposition très intéressante et très instructive du procès intérieur par lequel « le prévôt » Döllinger, jadis une des colonnes de l'orthodoxie en Allemagne, est arrivé jusqu'à l'opposition formelle contre l'Église catholique et le Souverain Pontife.

L'auteur se borne principalement à la période de 1860 à 1890. Sans doute, plusieurs passages dans les écrits de Döllinger, de 1826 à 1860, prouvent que la théologie dogmatique ou plutôt scolastique n'était pas son côté fort, et cela, joint à son immense érudition, a certes contribué pour beaucoup à confondre ses idées sur l'Église pendant les dernières années de sa vie. Cependant on trouve dans les ouvrages de la première époque, comme note dominante, un grand amour pour l'Église romaine, avec la foi expressément formulée dans l'autorité suprême du pape en matière de dogme et de mœurs.

Digitized by Google

C'est avec l'année 1860 que commence la triste période pendant laquelle l'éminent professeur travailla avec acharnement à détruire tous les titres de gloire qu'il s'était acquis dans la première moitié de ce siècle par sa défense chaleureuse des droits de l'Église et par la lucidité de ses travaux historiques. La défection intérieure de Döllinger semble avoir été amenée par l'idée de réunir les protestants d'Allemagne avec l'Église catholique, idée émanée du roi Maximilien II, et pour laquelle on avait tâché de gagner les coryphées de l'université de Munich. Cette union (« Uberbrückung der Gegensätze ») « des deux grandes fractions de la religion chrétienne « aurait dû se faire par une espèce d'échange *do ut des*, dans lequel l'une et l'autre devaient sacrifier un peu de ses doctrines ou bien se borner à ne pas accentuer quelques-uns, de ses dogmes ». Remarquons cependant que quelques auteurs, anciens amis de Döllinger, attribuent plutôt à des influences anglaises les velléités unionistes du prévôt.

Les deux discours prononcés à l'Odéon de Munich, les 5 et 9 avril 1861, dans lesquels l'orateur traitait la question brûlante des États pontificaux, montraient pour la première fois aux catholiques étonnés jusqu'où était allé déjà le professeur de théologie. Afin de prouver l'inopportunité d'un pouvoir temporel des papes, il cherchait des arguments dans les auteurs protestants, soit politiques, soit historiens, soit enfin théologiens libéraux.

L'année 1863 vit paraître les « Papstfabeln », — livre dans lequel Döllinger, en contradiction avec son compendium d'histoire ecclésiastique, traite plusieurs épisodes de l'histoire des papes du moyen âge, entre autres la célèbre question d'Honorius, d'une manière qui manque parfois du respect dû au Saint-Siège, et qui dévoile un cœur plein d'amertume.

A côté des tendances d'union nationale et religieuse, Döllinger nourrissait celle d'une union scientifique. Il manifesta ses plans à cet égard au Congrès des savants catholiques d'Allemagne tenu à l'abbaye de Saint-Boniface à Munich, pendant les derniers jours du mois de septembre 1863. C'est là qu'il prononça le fameux discours sur le passé et le présent de la théologie catholique : « *Vergangenheit und Gegenwart.* » — Ce discours contenait encore des pensées sublimes et dignes des plus grands théologiens du passé ; mais à côté d'elles on trouvait de véritables platitudes et des assertions trop hardies. — Flatté désormais par le roi et par quelques représentants d'une science soi-disant indépendante, le prévôt continuait à travailler pour la réalisation de ses plans unionistes sur le terrain de la science historique ; mais en oubliant les devoirs de piété filiale envers sa mère la sainte Église et son père le pape. La rupture ouverte arriva pendant l'année 1869 par la publication d'une série d'articles très véhéments dans l'*Allgemeine Zeitung*, ainsi que du livre *Janus*, qui flétrissait les actions d'un grand nombre de papes, et patronnait une théologie janséniste et un droit fébronien. Enfin, après le 18 juillet 1870, le pauvre érudit tant fêté par les ennemis de l'Église ne trouva plus la grâce de se soumettre à l'autorité infaillible et fut excommunié par l'archevêque de Munich.

Digitized by Google

S'il continua à travailler et à publier des livres pleins de traits envenimés, il respecta cependant la censure ecclésiastique et ne voulut pas faire cause commune avec les vieux-catholiques qui dressaient autel contre autel. Aussi avait-il refusé d'admettre le prêtre vieux-catholique. Celui-ci ne put approcher de son lit de douleur que lorsque le malade avait déjà perdu connaissance. C'est ainsi que le pauvre Döllinger reçut l'extrême-onction. Mais ce qui laisse peut-être une lueur d'espoir, c'est une circonstance qui nous était connue déjà depuis longtemps et de très bonne source. Le R. P. Michael la rapporte aussi, tout en ajoutant que des raisons sérieuses l'empêchent d'en dire davantage pour le moment. La voici. Il conste par des documents irrécusables, que Döllinger, peu de semaines avant sa mort, a fait des démarches pour se réconcilier avec l'Église catholique et le Saint-Père tant outragé par lui. (Michael, pag. 560 et 581.) Un de ses amis, savant égyptologue, adversaire de la définition avant le 18 juillet 1870, et depuis lors soumis aux décisions du concile œcuménique, fit visite au prévôt vers la fin de l'année 1889 et lui dit que la définition n'impliquait pas une infaillibilité telle que lui Döllinger semblait la croire, mais l'infaillibilité du docteur universel parlant en chef de l'Église et « témoignant la foi de celle-ci ».

Alors Döllinger écrivit un acte de soumission et pria son ami partant pour Rome de solliciter pour lui l'absolution auprès de Sa Sainteté Léon XIII ; et après il le pressa de nouveau de mener à bonne fin cette affaire. L'égyptologue partit pour Rome et y tomba malade, la fièvre romaine le força de quitter la Ville Éternelle sans avoir eu l'audience tant désirée. Là-dessus Döllinger mourut, le 10 janvier 1890. — Quelle leçon pous nous tous ! —

Nous adressons nos remercîments au R. P. Michael pour nous avoir présenté d'une manière lumineuse le développement psychologique qui a amené cette tragédie. Espérons que Dieu aura exercé sa miséricorde envers une âme qui, après avoir si noblement servi l'Église, s'est tournée contre elle et s'y est brisée. La plume est tombée et la main desséchée, mais le rocher de Pierre reste debout bravant toutes les attaques de ses ennemis et de ses fils rebelles.

D. S. B.

Inventaire analytique des pièces et dossiers contenus dans la correspondance du conseil provincial et du procureur général de Namur par L. Lahaye et H. de Radiguès de Chennevière. — Namur, Douxfils, 1892. 372 pp. grand in-4°.

UN des plus utiles services que l'on puisse rendre aux études historiques, c'est, après la publication des documents originaux, l'inventaire des matériaux déposés dans nos archives. Faute d'inventaires connus du public, bien des ouvrages sont forcément incomplets, et la faute n'en revient pas toujours à leurs auteurs. Aussi saluons-nous avec joie le travail de MM. L.

Digitized by Google

Lahaye et H. de Radiguès. Le conseil provincial de Namur avait à connaître d'une foule d'affaires au point de vue tant judiciaire qu'administratif, et le procureur général exerçait une action non moins étendue. Communes, églises, particuliers, monastères avaient à traiter avec eux. C'est dire l'importance de leur correspondance ; l'histoire des deux derniers siècles est incomplète, si l'on ne recourt aux nombreux et multiples renseignements qu'elle fournit. Mais jusqu'ici comment pouvait-on s'orienter dans ce fouillis de 165 liasses et de 78 gros registres dont la vue avait de quoi intimider les plus intrépides ? Désormais nous avons un fil conducteur « un guide aussi exact que possible » pour les savants et les chercheurs, et l'excellente table qui termine le volume orientera vite dans les recherches à faire dans les dossiers du conseil provincial et du procureur général. La correspondance du procureur général commence en 1583, celle du conseil provincial en 1557. L'histoire monastique profitera de cet inventaire où nous remarquons les noms d'Affligheim, Aiwières, Alne, Andenne, Argenton, Bénédictines de Namur, Boneffe, Bonne-Espérance, Félipré, Floreffe, Florennes, Gembloux, Géronsart, Grandpré, Heylissem, Jardinet, Leffe, Liessies, Los, Malonne, Marche-les-Dames, Moulins, Saint-Gérard, Salzinnes, Solières, Villers, Waulsort, etc. Nos remercîments et nos félicitations aux deux auteurs dont le public lettré appréciera le labeur et l'abnégation que requiert ce genre de travail.

D. U. B.

Le bienheureux Louis, comte d'Arnstein, de l'ordre de Prémontré, par I. V. S., O. P. Bruxelles, Société belge de librairie, 1891, 60 pp. in-16.

La bienheureuse Hildegonde, comtesse de Meer, et ses enfants, le B. Herman et la B. Hadwige de l'ordre de Prémontré, par le même, Bruxelles. ib. 1892, 52 pp. in-16.

Le Rév. M. Ignace Van Spilbeeck, chanoine-régulier de l'abbaye de Tongerloo, continue à bien mériter de l'hagiographie norbertine par les deux brochures qu'il vient de nous offrir. La vie du B. Louis d'Arnstein retrace l'histoire de la fondation et des premiers développements de la célèbre abbaye de ce nom au duché de Nassau et la vie de son fondateur, le châtelain d'Arnstein qui, après avoir transformé son manoir en monastère, y revêtit l'habit de frère convers et y mourut en odeur de sainteté en 1185. — Hildegonde, châtelaine de Meer, près de Dusseldorf, rappelle la fondation du monastère des vierges norbertines de Meer, dont elle devint prieure et qu'elle eut la joie de voir prospérer. Cette notice renferme de nombreux renseignements sur la fondation et les développements du monastère de Meer et sur les diverses phases de son histoire jusqu'à sa suppression en 1802. Une liste chronologique des prieurés et des directeurs (prieurs) termine cet intéressant opuscule pour lequel l'auteur a utilisé divers travaux publiés récemment en Allemagne.

D. U. B.

Digitized by Google

Histoire de la seigneurie de Dave par le chanoine TOUSSAINT. Namur, Douxfils, 1892, 130 pp. In-8°.

L'AUTEUR de ce travail n'est pas un inconnu dans l'historiographie namuroise qu'il a enrichie de nombreuses monographies destinées au grand public. La seigneurie de Dave, avec ses origines reculées, méritait, elle aussi, de trouver son historien. M. Toussaint s'y est dévoué avec son ardeur bien connue; et, cette fois, à l'aide des chartes qu'il a patiemment dépouillées, il nous donne une série bien établie des seigneurs de Dave. Les chartes, c'est parfois pénible à déchiffrer, difficile à dénicher, laborieux à dépouiller, mais quelle douce récompense que d'en pouvoir extraire une histoire véridique. J'eus aimé de voir l'auteur user plus largement de ce procédé ; il eût pu enrichir sa liste de maints noms intéressants, même au XIe siècle. A côté de Rotfride et de Goderan, nous trouvons dans la même charte de 1067 (Miræus. I, 663) un frère de Rotfride nommé Walter, que l'on retrouve encore en 1085 (*Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de Belgique*, XVI. 15) ; une charte de l'évêque Otbert de Liége (1092-1119) mentionne un Guillaume de Dave (Ernst, *Histoire du Limbourg*, VI, 127). Par contre, nous bifferions le Warnier de Dave et son frère Godescalc trouvés dans une charte de 1152 (Quinaux, *Histoire de l'abbaye de Leffe*, p. 107) pour les remplacer par Warnier de *Dasur* ou Daussoulx, comme le porte l'original (cf. *Analectes*, XIX. 399). Il serait en outre permis de constater l'existence de 1262 à 1275 d'un Nicolas de Dave, de 1268 à 1280 d'un Gérard de Dave. Cela contrarie peut-être les données de Hemricourt et de Lefort, mais n'en déplaise au bon Hemricourt et à Lefort, j'aime encore mieux les chartes. Il me reste un petit point à signaler : pourquoi ne trouve-t-on pas avant Thibaut de Longchamps ce Warnier de Longchamps, son père (charte de 1252 ap. Barbier, *Histoire de Géronsart* p. 259) que l'on voit mentionné dans les chartes de 1228 à 1252 ? N'aurait-il rien à voir avec Dave ? Son fils Thibaut, qui vivait encore en 1263 (Barbier, *Histoire de Floreffe*, II-130), donc 13 ans après l'année fixée par M. Toussaint, pourrait fort bien avoir hérité de son père. Mais en voilà assez. Ce sont là des problèmes assez curieux pour les érudits et, ne sachant si l'auteur a eu en vue leur solution, je préfère m'en tenir à ce qu'il nous donne, c'est-à-dire une intéressante notice historique sur la seigneurie de Dave, surtout depuis le XIIIe siècle, époque où les documents lui fournissent une généalogie sûre et continue. Son livre contribuera utilement au redressement documenté de la généalogie d'une des familles les plus anciennes et les plus influentes du Namurois, et par là même il rendra de bons services à l'histoire du comté.

D. U. B.

Digitized by Google

AMALAIRE.

Esquisse biographique.

J'AI essayé l'an dernier de démontrer qu'il fallait dorénavant abandonner la thèse « des deux Amalaire », formulée par J. Sirmond au commencement du dix-septième siècle, pour revenir à la donnée primitive identifiant l'évêque de Trèves avec le liturgiste de Metz. Maintenant que ce premier essai a trouvé grâce devant des juges compétents, il s'agit de remettre dans son vrai jour l'histoire passablement longue du personnage ainsi recousu.

De là, une double étude : d'abord, sur la biographie même d'Amalaire, puis sur les écrits nombreux et importants qu'il a laissés.

Je devrai nécessairement me borner à une mise en œuvre assez rapide des matériaux en partie inédits qu'il m'a été donné de rencontrer sur ma route. On y trouvera toutefois, si je ne me trompe, plus d'un détail jusqu'ici inaperçu, plus d'un point de vue nouveau, capables de suggérer à l'un ou l'autre de nos lecteurs l'idée d'une biographie en règle, du genre de celles dont les érudits modernes nous offrent continuellement tant d'excellents modèles. Heureux si à cela venait s'ajouter un jour une édition critique des œuvres complètes du liturgiste messin ! Ce serait, à coup sûr, l'un des monuments les plus importants de la littérature carlovingienne, l'une des bases les plus précieuses pour l'étude des origines liturgiques de l'Église latine.

1. Fable relative à l'enfance d'Amalaire ; ce qu'on sait de ses commencements.

Ciacconi, dans son Histoire des Papes et des Cardinaux, raconte, d'après Dom Constantin Cajetan, qu'Amalaire, tout jeune encore, fut volé à ses parents, et porté à Constantinople [1].

J'ai longtemps recherché en vain où le moine italien avait pu puiser un détail aussi romanesque, quand un jour, en feuilletant le

1. « Adhuc puer... ex patria Constantinopolim fraude fuit asportatus. » *Histor. Pontificum Roman. et S. R. E. Cardinalium*, t. I, col. 610.

Digitized by Google

De officiis d'Amalaire, j'ai trouvé le mot de l'énigme. C'est un passage du livre Ier, chapitre 38, dans lequel le liturgiste, au moyen de la comparaison suivante, explique d'une façon fort mystique, à son habitude, pourquoi l'*Alleluia* des vigiles de Pâques et de la Pentecôte est immédiatement suivi du Trait. « Je suppose, dit-il, que moi, « catéchumène, j'ai été fait captif à Constantinople : mon maître, « dans sa tendre compassion pour moi, a bien voulu aller à ma re- « cherche, il m'a trouvé captif ; il a tué celui qui m'avait enlevé « furtivement grâce à mon insouciance, et m'a rendu à la liberté en « m'invitant à retourner dans ma patrie. Quelle gloire pour moi...(1). » C'est là, à n'en pas douter, ce qui a inspiré à Cajetan son premier trait de l'histoire d'Amalaire.

La vérité est qu'on ne sait à peu près rien de positif sur les premières années de celui-ci. La date même et le lieu de sa naissance sont incertains. Seulement, les rapports intimes qu'il eut toute sa vie avec l'église de Metz, donnent lieu de présumer qu'il lui appartenait par son origine même. De plus, la date de sa promotion à l'épiscopat (v. 809) et celle de sa mort (environ 850) permettent de fixer aux environs de l'année 775 celle de sa naissance.

Ce qui est sûr, car il a soin de nous l'apprendre lui-même, c'est qu'il fut élevé dès son enfance à l'école du célèbre Alcuin, qu'il se plait à appeler « le maître le plus docte de son pays (2). » Il s'appliquait dès lors à noter les particularités liturgiques dont il était témoin, et s'inspirait en tout des préférences et des appréciations de son maître vénéré. Son nom néanmoins ne paraît nulle part dans la vaste correspondance de ce dernier : ce qui donnerait lieu de penser qu'il ne se fit pas particulièrement remarquer durant son séjour à l'école. Ce fut vers ce même temps que, d'après l'usage alors en vogue, il dut ajouter à son nom franc d'Amalaire les deux surnoms littéraires de Fortunat et de Symposius, si tant est qu'il ait jamais pris ce dernier, qu'Adhémar d'Angoulême est seul à lui donner.

2. Séjour probable d'Amalaire à Lyon sous Leidrade.

Au sortir de l'école, Amalaire dut aller reprendre sa place parmi les clercs de l'église de Metz (3). Mais selon toute probabilité, ce

1. Verbi gratia, fui catechumenus Constantinopoli captus : quaesivit me dominus meus « misericors et piissimus, invenit me captivum ; occidit illum qui me rapuit propter meam in- « curiam, et me reddidit libertati, ut reverterer ad patriam meam. Quam ingens gloria apud « me...» Migne, CV, 1069.

2. « Quando videbar puer esse ante Albinum doctissimum magistrum regionis nostrae... »— « Audivi illas in ea festivitate canere Albinum doctissimum magistrum nostrae regionis, de quo « saepe mentionem facio. » *De Ord. Antiph.* c. 58 et 67. Migne CV, 1303 et 1307.

3. Mabillon (*Act. Praef. in saec. IV*, n. 181-2), a émis la conjecture qu'Amalaire avait été

Digitized by Google

ne fut pas pour longtemps. Le fait de sa présence à Lyon vers l'an 800 résulte, en effet, assez clairement d'une lettre de l'archevêque Leidrade, suivant une version mise en lumière seulement de nos jours, bien qu'elle offre tous les caractères de la rédaction primitive.

Élu archevêque en 798, Leidrade, dès qu'il put s'appliquer entièrement aux affaires de son église, commença par y faire adopter et exécuter d'une façon modèle la liturgie romaine, telle qu'on la pratiquait à la chapelle du Palais. Il décrit lui-même dans une lettre adressée à l'empereur Charles les moyens par lui mis en œuvre pour établir cette réforme, et les résultats merveilleux qui bientôt étaient venus couronner son zèle.

D'après le texte communément reçu de cette lettre, Leidrade, pour venir à bout de son entreprise, aurait obtenu de l'empereur la restitution des revenus de son église : « *Et ideo officio vestrae pietatis* « *placuit, ut ad petitionem meam mihi concederetis* reditus qui ab « antiquo fuerant de Lugdunensi Ecclesia : per quam *Deo iuvante,* « *et mercede vestra annuente, in Lugdunensi Ecclesia est ordo psal-* « *lendi instauratus, ut iuxta vires nostras secundum ritum sacri* « *Palatii omni ex parte agi videatur quidquid ad divinum persol-* « *vendum officium ordo exposcit* ». (Migne P. L. t. 99, col. 871.)

Ces paroles figurent dans les différentes éditions qu'on a données de la lettre de Leidrade depuis Paradin (✠ 1590) qui le premier la publia sans en indiquer la provenance. Mais en 1846, on en a édité à Lyon un texte assez différent et qui semble offrir plus de garanties que le premier. Il est tiré du manuscrit 1250 bis de la bibliothèque de Lyon qui est lui-même une copie de l'original conservé autrefois dans le monastère de l'Ile-Barbe. L'abbé Roux en a reproduit les passages les plus intéressants dans sa brochure intitulée : *La Liturgie de la sainte Église de Lyon d'après les monuments.* (Lyon, Vingtrinier. 1864.) (1)

C'est précisément dans le passage que je viens de citer que se trouve la variante la plus importante. Au lieu de la restitution des revenus ecclésiastiques, c'est « un clerc de l'église de Metz » que

quelque temps préposé à l'école palatine. Mais ni le texte d'Angelome auquel il se réfère, ni aucun autre document que je sache ne peuvent être invoqués à l'appui de cette conjecture. — Quant au titre de cardinal qu'on prétendit de bonne heure avoir été conféré à Amalaire par le pape Léon III, il n'a pas d'autre attestation que les faux actes de la canonisation de saint Suidbert. V. *Gallia Christiana* XIII, 390.

1. Je suis redevable de la communication de cette plaquette, peu connue en dehors de Lyon, à l'obligeance de Monsieur T. Desloges, prêtre de Saint-Sulpice, professeur au grand séminaire de Saint-Irénée. Qu'il me permette de lui en exprimer ici toute ma gratitude. — J'ai fait d'inutiles efforts pour retrouver à la bibliothèque de la ville de Lyon l'intéressant codex 1250bis. Il a disparu depuis de longues années, prêté sans défiance à un malhonnête homme qui l'aura soustrait avec bien d'autres documents, si ce qu'on m'a dit de lui est exact.

Digitized by Google

l'empereur aurait accordé à Leidrade pour établir sa réforme liturgique. Voici le texte, d'après le manuscrit collationné de nouveau par Roux :

« *Et ideo officio* quidem *vestre pietatis placuit, ut ad petitionem* « *meam michi concederetis* unum de metensi ecclesia clericum, per « quem *Deo iuvante, et mercede vestra annuente*, ita *in lugdunensi* « *ecclesia* restauratus est ordo psallendi *ut iuxta vires nostras secun-* « *dum ritum sacri pallacii* nunc *ex parte agi videatur quidquid ad* « *divinum persolvendum officium ordo exposcit* ».

Roux se demande (p. 14, note) si « Amalaire ne serait point ce même clerc de l'église de Metz qui avait accompagné Leidrade ».

L'identification n'est pas absolument certaine : mais pour qui a présente à l'esprit la suite de l'histoire d'Amalaire, elle est à tout le moins fort probable. Pour ma part, je suis convaincu que rien ne saurait mieux expliquer les violences inqualifiables des Lyonnais, et en particulier du diacre Florus, que cette première rencontre avec Amalaire. En l'an 800, Amalaire pouvait avoir vingt-cinq ans, Florus en avait vingt-et-un (1). On ne vit guères côte à côte à cet âge, sans devenir amis ou ennemis pour toute la suite de la vie. Or, il est sûr que la réforme liturgique de Leidrade excita dans le clergé Lyonnais une sourde opposition, qui ne tarda pas à se faire jour après l'abdication de l'archevêque (814). Les rancunes de parti pouvant difficilement atteindre ce dernier, elles se retournèrent tout naturellement contre son ancien auxiliaire, l'infortuné clerc de l'église de Metz. Il faut bien avouer que celui-ci, par son étrange naïveté, prêta en plus d'une rencontre le flanc à ses adversaires : mais du moins jamais il n'eut recours contre eux à cette polémique de mauvais aloi, à ces injures grossières auxquelles la passion ou un zèle fort mal entendu ont entraîné plus d'une fois Agobard et Florus. Après avoir parcouru ses écrits, on se demande avec étonnement ce qui a donc pu exciter à un tel point la susceptibilité des Lyonnais à son endroit. Évidemment, il y a là ce qu'on appelle vulgairement un dessous des cartes. Rien de plus propre à nous expliquer le mystère de cette étrange et persistante inimitié, que le concours prêté à Leidrade par Amalaire, supposé qu'on doive reconnaître ce dernier dans le *clericus de Metensi ecclesia* de la lettre à Charlemagne.

1. J'admets ici, avec divers savants, que les notes marginales du manuscrit d'origine lyonnaise dont parle Mabillon dans son *Iter Italicum* p. 68, sont de la main de Florus, et par conséquent, que les premières dates ont trait à la biographie de celui-ci, et non à celle d'Agobard. Mabillon et D. Rivet ont cru le contraire, mais leur sentiment ne paraît point soutenable. La première de ces notes est ainsi conçue : *DCCLXXVIIII. Hoc anno natus sum.*

Digitized by Google

3. Amalaire abbé. De quel monastère, et dans quelles conditions?

Sa qualité d'élève d'Alcuin, jointe aux services rendus par lui à l'archevêque Leidrade, ne tarda pas à attirer sur Amalaire les faveurs impériales. Le premier gage qu'il en reçut fut, semble-t-il, un bénéfice abbatial.

On ne peut lui contester le titre d'abbé que lui donnent de nombreux manuscrits. Il s'agit seulement de savoir de quel monastère il fut abbé, dans quelles conditions, enfin si ce fut avant ou après son passage sur le siège de Trèves.

La plupart des historiens, et à leur suite Streber, dans le nouveau *Kirchenlexikon* actuellement en cours de publication (t. I, col. 673), font d'Amalaire un abbé commendataire de Mettlach. Aucun document quelque peu ancien n'autorise cette affirmation. Mabillon a deviné plus juste en se prononçant pour Hornbach, abbaye du diocèse de Metz. Nous avons, en effet, à la suite de la correspondance de l'archevêque Lulle, une lettre dans laquelle « Amalardus et Wido », au nom de la communauté de Saint-Pierre de Hornbach, s'efforcent de mettre de leur côté son successeur, Riculf de Mayence, dans un différend qu'ils avaient avec Bernaire, évêque de Worms (Migne 96, 847). D'autre part, dans le *Liber Confraternitatum* de l'abbaye de Reichenau, la liste des frères du monastère de Hornbach, dressée en 826, porte en tête le nom de l' « abbé Amalhart », et, à côté, celui de « Wirundus abbé [1] ».

La présence simultanée de deux supérieurs dans un monastère doit s'expliquer par la malheureuse coutume qui prévalait alors en beaucoup d'endroits, d'avoir à la fois un abbé commendataire et un abbé régulier [2]. Ici, le premier est évidemment Amalhart ou Amalaire (car tous conviennent que c'est le même nom); le second, Wirundus ou, sous une forme abrégée, Wido.

Au reste, qu'Amalaire n'ait jamais embrassé la profession monastique, c'est ce qui résulte clairement de tous ses écrits, notamment de divers passages du supplément publié par Mabillon [3], où il se range lui-même parmi les clercs, en opposant la pratique de ceux-ci à celle des moines.

Reste à savoir à quelle époque il fut pourvu de sa commende. Il en jouissait encore, à coup sûr, assez longtemps après sa renoncia-

1. « Amalhart abb. — Wirundus abba. » *Monum. Germ. Historica*, Libri Confratern. ed. P. Piper, Berolini 1884, p. 252. Conf. p. 148.

2. Voir Thomassin, *Vetus et nova Eccl. discipl.* part. II, lib. 3, c. 12. n. 9.

3. *Vetera Analecta* ed. in-fol. Paris 1723 p. 93-100.

Digitized by Google

tion au siège de Trèves, bien qu'il ne figure plus sur la liste des frères du monastère de Hornbach en fraternité avec Saint-Gall vers 839 (1). Mais son titre d'abbé commendataire était-il antérieur à cette renonciation ?

La lettre citée plus haut permet de l'affirmer. Elle suppose, en effet, encore en vie l'archevêque Riculf, qui mourut le 9 août 813. Or, à cette époque, Amalaire était encore titulaire du siège de Trèves.

Certainement écrite avant la fin de 813, la lettre en question put l'être peu après 803, année de la promotion de Bernaire à l'épiscopat, tandis qu'Amalaire ne parvint à cette dignité que vers 809.

Ainsi, tout porte à croire que ce dernier aura reçu son titre d'abbé commendataire à son retour de Lyon : il l'aura gardé, suivant l'usage du temps, même après son élévation à l'épiscopat ; il s'en sera contenté durant les premières années qui suivirent son abdication.

4. Amalaire, archevêque de Trèves.

On place communément en 809 la promotion d'Amalaire au siège de Trèves. Une seule chose est assurée : c'est qu'il succéda à Wizo ou Wazo, dont l'avènement est postérieur au 1er octobre 804, date de la mort de l'archevêque Richbod.

Tout ce qu'on sait de son épiscopat se réduit aux faits suivants.

En 811, l'empereur Charles envoya un évêque franc du nom d'Amalaire consacrer la première église chrétienne de la partie de la Saxe située au-delà de l'Elbe (2). Les historiens sont d'accord pour reconnaître dans l'Amalaire en question notre archevêque de Trèves.

Peu après, celui-ci eut à répondre à la circulaire envoyée par Charles à tous les métropolitains de son empire au sujet des cérémonies du Baptême. Je reviendrai plus loin sur cet écrit. Ce qu'il importe surtout de remarquer ici, c'est la dernière partie, qui témoigne du peu de confiance qu'Amalaire lui-même avait dans la réalité et la stabilité de ses droits archiépiscopaux. On sent qu'il est avant tout un haut fonctionnaire *ad nutum imperatoris*, et qu'il suffirait du premier événement imprévu pour le voir mis de côté. L'empereur lui avait demandé ce que lui et ses suffragants enseignaient à leur peuple sur le sacrement de Baptême.

1. *Monum. Germ.*, ibid., p. 42.

2. « Qua de re primitus etiam ibi Ecclesiam per quemdam Episcopum Galliae, Amalharium nomine, consecrari fecit ». (*Ex Vita Anscharii* ap. Dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, nouv. édit. t. 6, n. 304). — « Ex remotis Galliae partibus quemdam episcopum, Amalarium nomine, direxit, qui primitivam Ecclesiam ibidem consecraret ». (Diplôme de Louis le Débonnaire, ibid. p. 593).

Digitized by Google

— « Le nom de suffragant, répond Amalaire, est susceptible de « plusieurs significations. Si vous entendez par là les prêtres, les « abbés, les diacres et autres ministres inférieurs, je ne manque pas « au devoir de leur inculquer la saine doctrine. Mais si vous avez « voulu désigner par ce terme les évêques qui dépendaient autrefois « de ce siège, je vous en prie, ne m'en faites pas un grief, mais jus- « qu'à présent je n'ai pas osé me mêler de ce qui ne m'a pas été « enjoint. »

Dans le billet par lequel il lui accuse réception de sa réponse, Charles s'exprime ainsi relativement au doute émis par Amalaire sur sa situation. « C'est ma volonté que vous soyez prélat de l'église « de Trèves. Quant à la question des évêques suffragants, vous avez « bien fait d'attendre ma décision. Continuez ainsi, jusqu'à ce que « vous soyez venu vous présenter à mon audience (1). »

En dépit de cette situation assez précaire, Amalaire avait conscience qu'il était réellement évêque de Trèves. Il prend lui-même ce titre dans la note écrite de sa propre main sur le précieux codex d'Eugippius qu'il avait donné au monastère de Saint-Euchaire : *Amalheri episcopus civitatis Treforensis* (2). C'est donc à tort qu'il est omis dans les cinq plus anciennes listes des pontifes Tréviriens (3).

5. Amalaire ambassadeur de Charles à Constantinople.

Au printemps de l'année 813, Charles envoya Amalaire avec Pierre, abbé de Nonantule, en ambassade à Constantinople, afin de ratifier la paix conclue avec Michel empereur d'Orient (4).

C'est peut-être à cette circonstance que se rapporte la lettre, adressée « au très révérend serviteur du Christ Amalhaire », dans laquelle Einhard mande à ce dernier de célébrer chez lui la fête de Pâque, et de se tenir ensuite prêt à partir, lui et sa suite, dès que l'empereur lui aura donné ses instructions au sujet de l'ambassade(5).

1. « Si forte episcoporum nomen, qui aliquando vestræ civitati subiecti erant, addere « debemus, oro ut hoc non imputet dominus servo suo, quia usque in præsens tempus non « sum ausus ea attingere, quae nobis iniuncta non sunt » — « De episcopis suffraganeis ad « Ecclesiam Treforum, in qua Domino annuente te præsulem esse volumus, ... volumus ut « interim, quod ad nostrum venias colloquium, ita expectes. » (Migne t. 99, col. 900 et 902.) On ne doit pas oublier que la hiérarchie ecclésiastique avait eu beaucoup à souffrir en France durant les deux siècles précédents, et que cette situation s'était prolongée assez longtemps après l'avènement de Charlemagne (Voir L. Duchesne, *Liber Pontificalis* I, 482).

2 *Gallia Christiana* XIII, 390.

3. Réunies par O. Holder-Egger dans les *Monum. Germ.* SS. XIII, 298 sq.

4. « Incipiente verni temperie Amalharium Treverensem episcopum et Petrum abbatem « monasterii Nonantulas propter pacem cun Michaele imperatore confirmandam Constantino- « polim misit. » (*Einhardi Annales* ad. an. 813 ap. Pertz SS. I, 200 — Migne 104, 478.

5. Migne 104, 509.

Digitized by Google

Il n'est pas impossible qu'Amalaire, avant son départ, ait pris part au sacre de Frothaire, évêque de Toul (21 mars 813) (1).

La lettre écrite par lui dans la suite à l'abbé Hilduin, et publiée tout récemment par Dom G. Meier dans le *Neues Archiv* t. XIII p. 308 sqq. nous donne quelques détails intéressants sur la façon dont s'effectua le voyage. Le 28 juin, veille de la Saint-Pierre, les ambassadeurs de Charles se trouvaient à Zara, ville de Dalmatie sur l'Adriatique. On voit par la même lettre que sa mission diplomatique n'absorbait pas à tel point Amalaire, qu'elle lui fît oublier ses chères études liturgiques. Loin de là, il tenait note des moindres particularités, et parfois même s'engageait dans quelques discussions pacifiques avec l'abbé Pierre et ses moines, qui se prévalaient du pur usage de Rome.

Le récit de l'expédition est complété par les *Versus marini* qu'Amalaire envoya plus tard à son vénérable collègue (2). On y voit qu'en descendant l'Adriatique les voyageurs furent assaillis par une furieuse tempête qui les rejeta sur la côte de Dyrrachium (Durrazzo). De là, longeant les côtes de la Grèce, ils relâchèrent à Egine, où ils eussent aimé de s'arrêter plus longtemps. Mais désireux de quitter l'Orient avant l'hiver, ils durent hâter leur marche vers Constantinople.

Arrivés dans cette ville, ils se mirent à visiter ce qui pouvait davantage les intéresser. Mais bientôt la défiance des Grecs vint mettre des bornes à leur pieuse curiosité : des gardes furent apostés pour surveiller leurs moindres démarches. Deux mois se passèrent ainsi, qui durent leur paraître bien longs. Enfin, Léon V l'Arménien, que la trahison venait d'élever au trône impérial, manda à son palais les députés de Charles, leur débita de belles phrases à l'adresse du puissant monarque d'Occident, de sa famille et de toute la nation des Francs : bref, il chargea deux ambassadeurs d'accompagner à leur retour Amalaire et Pierre, et de négocier une nouvelle alliance avec la cour d'Aix-la-Chapelle.

L'hiver était déjà venu quand la double légation prit la mer.

1 « Temporibus Wolpharii eiusdem Remensis ecclesie episcopi iussu Magni Karoli im-« peratoris ad ordinationem epistole *(episcopi)* cuiusdam Fotharii Treverensis aecclesiæ presbi-« teridomnus Amalarius Trevirorum archiepiscopus Remis venit.» (*De reb. Trevir. sæc. VIII-X* dans les *Monum. Germ.* SS. XIV, 101. — Cf. Flodoard, *Hist. eccl. Rem.* II, 18). — Mabillon dans ses *Annales* l. 28, n. 11 a contesté l'authenticité de ce détail, à cause de l'absence d'Amalaire, parti déjà, selon lui, pour l'Orient. Mais rien ne prouve que ce dernier eût encore quitté la France à la date du 21 mars, et le contraire résulte assez clairement de la lettre citée d'Einhard, si elle se rapporte à cette ambassade de 813. Les Annales d'Einhard, on l'a vu, disent simplement que l'envoi des députés eut lieu *incipiente verni temperie* (ad. a. 813).

2. *Monum. Germ.* POETÆ ÆVI CAROLINI, t. I, p. 426-8.

Digitized by Google

Comme la première fois, la traversée fut longue et périlleuse. Ce fut seulement au printemps que les voyageurs revirent l'Italie. Ils se rendirent directement à Nonantule [1], où Amalaire probablement se sépara de son vénérable compagnon pour regagner en compagnie des envoyés grecs la résidence impériale. Il savait dès lors sans doute la nouvelle qui devait, en plongeant son âme dans la tristesse, modifier considérablement la suite de son existence : Charles, le grand empereur, était mort le 28 janvier précédent.

6. Amalaire remplacé sur le siège de Trèves : principaux événements jusqu'en 834.

A dater de cette époque, nous ne voyons plus paraître nulle part Amalaire comme évêque de Trèves : un puissant personnage, Hetti, occupe sa place. On a voulu en conclure prématurément qu'Amalaire n'avait pas survécu longtemps à sa lointaine expédition. Mais une étude plus approfondie des documents connus de longue date, jointe à la lumière toute nouvelle que jettent sur notre personnage les pièces publiées plus récemment, ne permettent pas d'accepter cette conclusion. Il est certain qu'Amalaire survécut à son remplacement. Avant même que j'eusse fait de ce point jusqu'ici universellement contesté l'objet d'une étude spéciale, MM. Holder-Egger et Zeumer l'avaient accepté sans hésitation, en marquant au nombre des auteurs mis à profit dans les *Monumenta Germaniæ* jusqu'en 1890 : « *Amalarius archiepiscopus Treverensis* (809-814), *postea abbas* ».

Des événements qui suivirent ce changement de position, les suivants seuls nous sont connus.

Peu de temps après son retour d'Orient, l'abbé Pierre de Nonantule écrivit à Amalaire pour lui demander un exemplaire d'un certain *Codex Expositionis* rédigé par lui durant la traversée. Il le priait d'y joindre la réponse aux questions de l'empereur Charles sur les cérémonies du Baptême. Amalaire fit droit à cette demande. Il accompagna son envoi des *Versus Marini* dont il a été question plus haut, et fit part en outre à son ancien compagnon de quelques nouveaux projets d'études liturgiques (Migne 99, 890 sq.).

S'il faut en croire Adhémar d'Angoulême (*Chronic.* III, 2 ; Migne 141, 29.), Amalaire aurait joué un rôle assez important au synode

1. Non toutefois peut-être sans visiter Rome au passage. Amalaire raconte en deux endroits de son *De ecclesiastico officio*, livre III, ch. 42 et livre IV, ch. 40, qu'il avait vu le pape Léon III dire la messe dès le point du jour : et on ne trouve pas qu'il soit allé à Rome une autre fois avant l'année 816, date de la mort de Léon. Mais il n'est pas impossible qu'il se soit trouvé à la rencontre de l'empereur et du pape à Paderborn en 799.

Digitized by Google

d'Aix-la-Chapelle en 816 : c'est lui qui aurait été chargé de rédiger la Règle des Chanoines approuvée dans cette assemblée.

Vers 820, il écrivit à l'abbé Hilduin la lettre publiée par Dom G. Meier.

Peu après le mois d'avril 823, il offrit à la famille impériale le grand ouvrage *De ecclesiastico officio* auquel il avait déjà mis la main à plusieurs reprises (Voir Migne, 105, 987).

Au commencement de novembre 825, Amalaire se trouvait au concile de Paris pour l'affaire des saintes images. Les Pères le choisirent, lui et Halitgaire de Cambrai, pour aller porter à l'empereur un recueil de textes composé par l'assemblée. Les deux députés se présentèrent à la cour le 6 décembre. Il paraît que Louis le Débonnaire songea d'abord à les envoyer tous les deux à Constantinople pour terminer avec les Grecs ce différend théologique. Mais il est probable que le manque d'entente avec le pape fit échouer ce nouveau projet d'ambassade. Ce fut seulement deux ans plus tard que Halitgaire fut envoyé à Constantinople, et on lui adjoignit pour collègue, à la place d'Amalaire, l'abbé Ansfrid de Nonantule (1).

Vers ce même temps, Amalaire se vit chargé auprès du pape Grégoire IV d'une mission d'un autre genre, et apparemment plus conforme à ses goûts. On ne sait au juste quel en fut l'objet principal : il n'est pas impossible qu'il faille la rattacher à l'envoi de ce député chargé par l'empereur d'examiner la légitimité de l'élection de Grégoire (*Einhardi Annal.* a. 827) (2). Mais ce qui est sûr, c'est qu'Amalaire la mit largement à profit pour ses études favorites.

On se rappelle qu'un clerc de l'église de Metz, probablement notre Amalaire en personne, avait jadis sous Leidrade organisé à Lyon la célébration des offices divins suivant le rite de la chapelle impériale. Un des éléments constitutifs de cette réforme fut l'introduction de l'Antiphonaire, romain pour le fond, dont on se servait à la cour. Malheureusement, cet Antiphonaire ne semble pas avoir été du goût des Lyonnais. Car, à peine Leidrade se fut-il démis de la dignité archiépiscopale, qu'Agobard se mit en devoir de corriger en ce point l'œuvre de son prédécesseur. On ne saurait douter que le principal agent de cette réaction n'ait été le diacre Florus. C'est ce qui ressort clairement de l'opuscule *De divina Psalmodia*, qu'on a toujours jusqu'à présent attribué à Agobard lui-même, mais qui en

1. Dom Bouquet, nouv. éd. VI, 340-1, 189. — Migne 98, 1302 et 1348-50.

2. « Gregorius presbiter tituli sancti Marci electus, sed non prius ordinatus est, quam legatus imperatoris Romam venit, et electionem populi, qualis esset, examinavit. »

Digitized by Google

réalité est l'œuvre du célèbre diacre lyonnais [1]. Agobard se contenta de lancer une circulaire à l'effet de promulguer l'édition corrigée par son ordre.

Dans les deux écrits, Amalaire est déjà fort malmené par ses fougueux et puissants adversaires, bien que ceux-ci ne jugent pas à propos de le désigner encore par son nom. Ce dernier ménagement parut superflu après la publication du *De officio ecclesiastico*. L'infortuné liturgiste se vit dénoncé à l'indignation et à la risée du public dans un pamphlet spécial intitulé : *Contra Libros quatuor Amalarii Abbatis* (Migne 104, 339).

Si toutes ces menées des Lyonnais ne semblent pas avoir ému outre mesure l'âme naturellement pacifique d'Amalaire, on conçoit néanmoins qu'elles aient excité en lui un vif désir de mettre à couvert l'autorité de ce fameux Antiphonaire, objet d'une réprobation si passionnée. Mais la tâche n'était pas aisée. Ce qui venait surtout la compliquer, c'était l'embarras résultant des nombreuses divergences qu'on constatait entre les divers exemplaires usités dans les églises de France. Heureusement, Amalaire sut intéresser l'empereur à sa cause : il se fit confier par Louis la mission de rapporter de Rome un exemplaire qui pût servir de règle à l'avenir.

Le succès ne répondit point à son attente. Le pape Grégoire s'excusa de ne pouvoir satisfaire à la requête du prince. Lors d'une précédente légation sous Eugène II, le moine Wala avait emporté à l'abbaye de Corbie tout ce qu'il y avait à Rome d'exemplaires disponibles. Amalaire cependant ne perdit pas son temps : il accabla de questions l'archidiacre Théodore que le pape avait mis à son service, et consigna par écrit tout ce qu'il eut occasion de voir et d'entendre en fait de détails liturgiques. De retour en France, il compulsa soigneusement les antiphonaires conservés à Corbie, les collationna ensuite avec celui de Metz, et finalement rédigea un Antiphonaire type, en vue duquel il composa un nouveau traité, intitulé *De ordine Antiphonarii* (Migne 105, 1243).

7. Amalaire prélat temporaire de l'église de Lyon.

Toute la lutte entre Amalaire et les Lyonnais s'était bornée jus-

1. Pour reconnaître que cet écrit n'est point l'œuvre d'Agobard, il suffit de faire attention au passage dans lequel l'auteur annonce qu'il a cru devoir mettre en tête du nouvel Antiphonaire corrigé « la préface composée par le pieux et orthodoxe Père dont tout le monde reconnaît et admire la foi et la doctrine. » D'après une note de Baluze (Migne 104, 326), ce « pieux et orthodoxe Père » ne serait autre que Leidrade. Mais cette supposition dénote une intelligence incomplète et même fausse de la situation. Le passage *De divina Psalmodia* que je viens de citer vise évidemment la circulaire d'Agobard *De correctione Antiphonarii*, qui fait suite au traité précédent dans les diverses éditions (Migne 104, 329).

Digitized by Google

que-là à une guerre de plume. Une circonstance des plus inattendues ne tarda pas à donner à la querelle un caractère tout nouveau d'acuité.

En 833, Agobard avait pris parti pour les princes conjurés contre le faible empereur leur père. Après le rétablissement de celui-ci l'année suivante, l'archevêque rebelle fut obligé de partager l'exil des vaincus : châtiment encore aggravé par une sentence synodale de déposition rendue au mois de mars 835. C'est dans ces conjonctures que nous voyons Amalaire rentrer en scène à l'improviste comme « *praelatus ecclesiae Lugdunensis* » (1).

On peut aisément imaginer combien la position du nouveau venu était délicate, avec un clergé prévenu contre lui de longue date, avec Florus à ses côtés, tout disposé à faire preuve d'attachement à son maître en critiquant les moindres démarches du prélat intérimaire. Malheureusement, celui-ci ne semble pas s'être douté le moins du monde des difficultés inhérentes à sa situation. A peine installé à Lyon, il n'eut rien de plus pressé que de réunir en synode les chorévêques et les prêtres du diocèse pour les entretenir trois jours durant de ses élucubrations liturgiques, les leur faire expliquer, approuver, adopter, copier ; de telle sorte que les exemplaires ne tardèrent pas à s'en multiplier, pour le plus grand bien des ecclésiastiques, suivant sa conviction trop clairement manifestée. Florus eut du moins le mérite de faire éclater sa franchise en cette occasion : il déclara tout net qu'il aimerait mieux se faire couper trois doigts, plutôt que de s'en servir pour souscrire à de telles sottises, destinées à subir au prochain concile une condamnation bien méritée. A quelque temps de là, le diacre récalcitrant trouva un chorévêque en train d'exécuter une des copies commandées par Amalaire ; il y jeta les yeux, et signala à l'heure même tant de monstruosités qu'à la fin le chorévêque se trouva persuadé de suspendre son travail et rendit le manuscrit à son auteur (2).

Florus ne se borna pas à ces agissements au sein du clergé lyonnais. Il écrivit plusieurs lettres dans le but d'intéresser à sa cause les personnages influents du dehors, et leur dénoncer la conduite et la « doctrine infecte » d'Amalaire. La première est adressée aux quatre évêques Drogon de Metz, Hetti de Trèves, Aldric du Mans, Albéric de Langres, et au célèbre abbé Raban Maur : la seconde, aux Pères du concile de Thionville (Migne 119, 71 et 94).

A ces deux écrits, il faut probablement en ajouter un troisième,

1. Florus, *Epist. ad Theodonis villae concilium.* (Migne 119, 94.)
2. Id. *Epistolae ap. Migne*, 119, 73 et 95.

Digitized by Google

encore inédit. C'est le traité intitulé *Invectio canonica Martini papae in Amalarium officiographum.* (Manuscrit de Saint-Gall 681, pages 7-54) (1). Comparaison faite de ce traité avec les ouvrages connus de Florus, il n'est guères possible de douter qu'il ne provienne de la même source. Je me propose de revenir sur ce curieux monument des vieilles rancunes lyonnaises à l'endroit d'Amalaire, rédigé, semble-t-il, après le concile de Thionville : car l'auteur se plaint au commencement de ce qu'il n'y a plus que si peu de bons évêques, et de ce que ceux qui pourraient et voudraient défendre la bonne cause ne sont pas à même de porter librement une sentence (2). Or, on sait que l'assemblée de Thionville trompa complètement les espérances de Florus : au lieu de condamner Amalaire, on y prononça la déposition d'Agobard.

Mais enfin arriva pour ce dernier l'heure de la revanche. Dès le milieu de l'année 838, l'ancien prélat rebelle pouvait impunément reparaître à la cour. Au mois de septembre de la même année, il dénonçait à la diète de Kiersy le faux docteur dont les erreurs exécrables avaient, disait-il, fait de si grands ravages parmi son troupeau. L'infortuné Amalaire fut sacrifié à ce retour inespéré de la faveur impériale: on blâma ses explications nébuleuses ; sa doctrine des « trois formes du corps du Seigneur » fut condamnée comme provenant directement du démon ; et Florus triomphant trouva de suite les loisirs nécessaires pour écrire à sa manière les actes de cette condamnation (3), poursuivie par lui avec tant de zèle, et, disons-le, d'injustice. Car si les reproches faits au liturgiste messin à propos de son mysticisme à outrance ne sont que trop fondés, jamais néanmoins la postérité n'a ratifié l'accusation formelle d'hérésie lancée contre lui : et plût à Dieu que le neuvième siècle nous eût laissé en ce genre un plus grand nombre de travaux comparables à ceux d'Amalaire !

8. Dernière mention d'Amalaire dans l'histoire. Sa mort : commencement de culte.

Après le synode de Kiersy, le nom d'Amalaire ne reparaît plus qu'en une seule circonstance : c'est dans la réponse de l'église de Lyon aux trois lettres de Hincmar, de Pardule de Laon et de Raban Maur dans l'affaire de la prédestination. Pardule avait consulté sur cette question si difficile sept théologiens différents parmi

1. Ce manuscrit a été décrit par E. Dümmler dans le *Neues Archiv.* XI (1886), p. 406-7.

2. « Scio et nunc esse aliquos bonae voluntatis, sanae fidei, et clarae scientiae, sed non esse « illis liberam facultatem ad defendendum iudicium et ad dandam sententiam ». P. 8.

3. Migne 119, 80.

Digitized by Google

lesquels se trouvaient Jean Scot et un certain Amalaire qui avait répondu dans un traité spécial. On a douté si l'Amalaire dont il s'agit ici est bien notre Amalaire de Metz. Il suffit, pour s'en convaincre, de peser les expressions que le seul nom d'Amalaire inspire au rédacteur de la lettre lyonnaise, lequel, suivant Baluze, ne serait autre que Florus lui-même (1). On y retrouve toute l'amertume et la violence presque féroce dont ce dernier avait jadis fait preuve à l'endroit de son perpétuel adversaire. « Nous avons éprouvé un vif « chagrin, y est-il dit, de voir des hommes renommés pour leur « dévouement à l'Église et leur prudence, se faire tort à eux-mêmes « en consultant sur des matières de foi cet Amalaire qui, par ses « paroles et ses livres remplis de mensonges, d'erreurs, d'opinions « fantastiques et hérétiques, a fait tout ce qui dépendait de lui pour « infecter et corrompre presque toutes les églises de France et « même plusieurs des autres contrées. Loin de lui demander son « avis sur un point de foi, il eût fallu bien plutôt livrer ses écrits au « feu, au moins après la mort de leur auteur, afin de préserver de « la contagion les esprits peu éclairés qui y trouvent, dit-on, leurs « délices et en font leur lecture favorite (2) ».

Cette lettre fut écrite vers 853. C'est donc peu de temps avant cette date qu'il faut mettre l'époque de la mort d'Amalaire. Une des *Additiones Mettenses* au martyrologe de Berne nous en fait connaître le jour exact : « III KL. MAIAS..... OBIIT AMALARIUS EPISCOPUS (3) ». C'est au sein de sa mère église de Metz que le vénérable prélat termina sa carrière si bien remplie. Son corps fut enterré au milieu de la crypte du monastère de Saint-Arnoul (4). Il jouit de bonne heure d'une sorte de culte populaire : les chroniqueurs racontent plusieurs miracles arrivés à son tombeau. Ceux qui souffraient de la fièvre y obtenaient souvent leur guérison ; et on l'invoquait également, paraît-il, pour avoir la paix dans les ménages (5).

Au mois de septembre 1552, l'approche des troupes de Charles V, qui venait assiéger Metz, détermina le duc de Guise, défenseur de

1. Migne 104, 325 note *a*.

2. Migne 121, 1052-4.

3. Bolland., octobr., t. XIII, p. XII.

4. Sur la prétention peu fondée des Tréviriens à posséder le corps d'Amalaire, on peut consulter l'ouvrage du P. Beissel, *Geschichte der Trierer Kirchen*, 1re partie, p. 227-8, (Trèves, 1887).

5. Voir le chapitre intitulé « *De vita sancti Amalarii* » parmi les extraits de l'histoire de saint Arnoul dans les *Monum. German.* SS. XXIV, 535. — Les Bollandistes (au 10 juin, *inter praeterm.*) croient que le saint Fortunat, évêque et confesseur, honoré actuellement à Trèves n'est autre en réalité que notre Amalaire Fortunat. Hontheim (*Prodrom. Histor. Trevir.*, I, 365) et Brower (*Annal. Trevir.*, I, 182) sont du même avis.

Digitized by Google

la place, à détruire tous les monuments suburbains, et entre autres la vieille basilique de Saint-Arnoul. Mais il eut soin de faire transférer religieusement les corps des saints, des rois et des évêques qui s'y trouvaient, dans une autre église à l'intérieur de la ville. Cette église, qui avait jusque-là appartenu aux Dominicains, prit depuis le nom de Saint-Arnoul et fut donnée aux anciens Bénédictins de l'abbaye détruite. Le corps de saint Amalaire, « évêque de Trèves », fut placé à gauche du maître-autel, tandis que de l'autre côté s'élevait le sépulcre en marbre blanc de l'empereur Louis le Pieux (1). C'est ainsi qu'après sept siècles se retrouvaient côte à côte l'homme qui a eu le plus de part à la formation de la liturgie romaine-française, et le fils de Charlemagne, son royal protecteur.

D. G. M.

1. *Gall. Christ.*, XIII, 911.

Digitized by Google

L'ÉGLISE AU CHILI.

(FIN.)

LE diocèse de Conception, vers lequel nous amène la suite de notre étude est l'un des deux diocèses primitifs du Chili; il fut érigé en 1563, en pleine région araucanienne, et l'Église y eut beaucoup à souffrir autrefois des longues guerres intestines qui désolèrent surtout ces parages. Cependant la civilisation s'y implanta de bonne heure, et on constate aujourd'hui dans ces provinces centrales du pays, une vie sociale et chrétienne fort développée, et bien différente de la situation des provinces méridionales formant le diocèse d'Ancud, étudiées précédemment.

A mesure que la civilisation se développe et que le pays se peuple, de nouvelles provinces se forment. C'est ainsi qu'outre les provinces d'Arauco, de Conception, de Nuble et de Maule, dont Perez-Rosalès faisait consister vers le milieu de ce siècle le diocèse de Conception, nous en comptons aujourd'hui trois nouvelles, celles du Biobio, de Linarès et d'Angol, sans qu'il y ait toutefois augmentation de territoire. Sa population est d'environ 800,000 habitants, répartis en 41 paroisses seulement. Heureusement que les Ordres religieux y sont nombreux, et viennent puissamment au secours du clergé séculier, trop restreint ici comme dans tout le Chili. Nous avons vu que les Pères Capucins évangélisent toute la partie araucanienne du diocèse, soit le Sud. Dominicains, Jésuites, Lazaristes, Augustins et autres se partagent le reste du territoire; ils résident surtout dans les villes, s'adonnant à la prédication, au ministère des âmes, à l'éducation, à toutes les œuvres diocésaines. Sous ce rapport, ainsi que sous celui de l'existence des maisons religieuses de femmes, dévouées à toutes les œuvres de bien, la situation du diocèse de Conception est la même que celle de l'archidiocèse de Santiago.

Au commencement de ce siècle, cependant, les affaires ecclésiastiques étaient loin de se trouver dans cet état. Les guerres d'indépendance avaient désolé le pays et étouffé toute efflorescence de vie chrétienne et religieuse. Un grand pontife fut placé par Dieu à la tête du diocèse de Conception, Mgr Salas, et c'est lui qui, durant un pontificat de plus d'un quart de siècle, renouvela la face des

Digitized by Google

choses dans son vaste diocèse, tandis que Mgr Valdivieso dirigeait à Santiago un mouvement semblable.

Cet homme éminent, Mgr Salas, mérite de fixer un instant notre attention. Il apparaît dans l'histoire moderne du Chili comme un type accompli et vénérable de père, de docteur et de réformateur. Il sut tenir tête aux envahissements du libéralisme, défendre admirablement les droits et les traditions de l'Église, tant au Chili qu'au Concile du Vatican, infuser dans le cœur de ses ouailles un esprit de ferveur chrétienne inconnu depuis longtemps, et doter son diocèse d'un admirable réseau d'institutions, de monastères, d'écoles, destinés à maintenir et à développer ce même esprit chez les générations futures.

Aussi, Mgr Salas était-il l'idole de son peuple. Rien d'émouvant comme le récit de son départ pour le Concile en 1869. Vieillard lui-même, il s'arrache au chevet d'une mère nonagénaire mourante, et part pour Rome où le devoir l'appelle. Il ne reverra plus celle qu'il a le plus aimée au monde, mais qu'importe ? N'est-ce pas la voix de son père, le Vicaire de JÉSUS-CHRIST, qui a retenti de l'extrémité du globe ? Il vole à son appel, il a hâte d'aller défendre, de sa science profonde servie par une parole à laquelle nul ne résiste, l'infaillibilité pontificale dont son œil perspicace a déjà découvert la suprême opportunité. — Toute la ville est en deuil à son départ. Une foule immense de ses enfants l'accompagnent jusqu'au port de Talcahuano. Clergé et fidèles se pressent autour de lui pour le consoler et recevoir sa bénédiction, qui sera peut-être la dernière. La seule parole qu'il leur adresse, en les quitant, est celle-ci : « Mon cœur est à l'agonie (1). »

Et cependant il part. Il traverse l'Océan Pacifique, l'Océan Atlantique, la Méditerranée. Il arrive dans la Ville Éternelle, et y obtient au concile, sans la chercher, une place au premier rang parmi les prélats les plus influents. Chaque fois qu'il parle, des centaines d'évêques viennent féliciter cet inconnu de la veille. A ceux qui lui demandent dans quelle université d'Europe il a fait ses études, il répond : « Je n'ai jamais quitté mon pays ! »

***

Le diocèse de Conception comprend au midi la moitié du pays des Araucans. Notre article précédent ayant traité la question de l'évangélisation de ce peuple, nous n'avons plus à y revenir. Mais nous citerons encore un intéressant passage de Perez-Rosalès sur les Araucans eux-mêmes qu'il a eus à gouverner.

1. *Stimmen aus Maria-Laach*, 1870, p. 185.

Digitized by Google

« Pendant que j'étais chargé du commandement de la province de Valdivia, dit-il, je leur ai offert plusieurs fois l'établissement de nouvelles missions apostoliques dans leur territoire ; mais ils les ont toujours refusées. Ils n'aiment pas beaucoup les missionnaires ; mais ils demandent des écoles primaires et des maîtres pour l'apprentissage des métiers. Leurs chefs les plus notables, questionnés par moi, à l'époque de la visite d'hommage qu'ils font annuellement à l'intendant de Valdivia, sur leur répugnance à admettre des missionnaires chez eux, m'ont tous répondu que c'est parce que l'abolition de la polygamie, à laquelle ils ne veulent pas renoncer, en serait la conséquence immédiate.

« Leur indépendance des autorités républicaines n'est pas absolue; ils viennent souvent demander l'approbation pour leurs guerres intestines. Le gouvernement entretient parmi eux quelques fonctionnaires qui sous le nom de *capitaines d'amis*, arrangent leurs différends. Quelques-uns de leurs chefs les plus puissants reçoivent une petite subvention du trésor public, en récompense des services rendus du temps de la guerre ou de ceux qu'ils rendent encore.

« Aujourd'hui, dit-il ailleurs, le pays des Araucans s'est sensiblement retréci au Nord et au Sud, ainsi qu'à la côte. Les Indiens n'occupent plus guère que la vallée centrale, vers la base des Andes, sur un degré et demi de longueur. Ils ne forment plus une masse compacte et belliqueuse ; ils se battent et se pillent entre eux. Lors de la guerre d'indépendance, ils se divisèrent en 2 camps, l'un pour l'Espagne, l'autre pour la République, et la paix étant faite, ils continuèrent à se battre pour leur compte.—Ils ne sont plus aussi sauvages qu'on le pense; ils s'adonnent à l'agriculture, possèdent des maisons de bois avec enclos, et fabriquent un drap bizarrement colorié ; les forgerons et les orfèvres sont les bien-venus parmi eux.

« Ces Indiens passent souvent les Andes, et se joignent aux aborigènes des Pampas, dont ils deviennent les chefs pour piller les villes argentines. Ils reviennent chargés de butin et leurs compatriotes les attendent au passage des Andes, pour les dépouiller à leur tour [1]. »

En 1852, le besoin de pourvoir de plus près à la civilisation des Indiens fit détacher ce territoire de la province de Conception pour l'ériger en province spéciale, sous le nom d'Arauco. C'est ici que commence la section agricole du Chili; la nécessité d'y appeler l'émigration étrangère l'a fait placer par la loi sous la protection immédiate du chef de l'État, comme le Valdivia et le Llanquihue.

1. *Essai sur le Chili*, p. 280, 290, 291.

Digitized by Google

A mesure que nous remontons vers le Nord, nous pénétrons davantage dans le pays de la civilisation, de l'agriculture, de l'industrie. Toutes les provinces que nous traversons, Angol, Biobio, Nuble, Maule, sont des fragments détachés de l'ancienne et grande province de Conception, réduite aujourd'hui à un territoire relativement exigu. L'habitant de ces contrées est le guerrier de la république ; demeurant depuis le temps de la conquête sur la frontière indienne, et soldat de la liberté lors de la guerre d'indépendance, il manie la charrue et l'épée avec la même dextérité (1).

Conception est une des provinces les plus renommées du Chili, à cause de l'abondance de ses blés, de ses vins, les meilleurs de l'Amérique, et de ses mines de charbon. Le Biobio, le plus grand fleuve du pays, la sillonne. Les ports de mer sont nombreux sur ses côtes. Enfin Conception, sa capitale, est une des plus belles villes de la république.

Nuble est une des rares provinces sans côtes. Sa fondation remonte à 1848. Sa position, dans la vallée centrale, lui donne, comme richesse de sol, un avantage signalé sur la province de Conception.

Chillan, sa capitale, possède dans ses solfatares un élément de grande richesse, et ses eaux minérales de Cato jouissent d'une juste renommée.

A propos de l'isolement de cette province située loin de la côte, l'auteur déjà cité fait encore cette intéressante remarque :

« La physionomie des villes et le caractère des habitants qui les peuplent ou les environnent, conservent, dans tout le Chili, une ressemblance bien marquée, tant que l'élément étranger n'y apporte pas de modifications par son contact immédiat.

« Les villes de l'intérieur sont en général stationnaires. Les commodités et le luxe européen n'y font que des progrès très lents ; on n'y songe qu'aux travaux des champs, et les riches propriétaires séjournent dans les campagnes (2). »

Maule, enfin, créée en 1826, est sillonnée de petites rivières qui offrent à l'industrie agricole, des ressources qu'on ne trouve dans aucune autre province. Elle a la spécialité des bois pour constructions navales ; c'est dans son port de Curanipa, dangereux du reste à cause de sa barre, que se font les grands dépôts de courbes et des pièces les plus importantes pour la marine de l'État.

***

Nous remontons toujours du Sud au Nord. Nous voici arrivés au

1. Perez-Rosalès, p. 302.
2. Ibid., p. 302.

Digitized by Google

territoire du diocèse de Santiago, cœur à la fois du pays et de la province ecclésiastique du Chili.

Évêché depuis 1561, Santiago fut élevé au rang d'archevêché et d'église métropolitaine en 1840. Ce diocèse comprend les provinces du centre, les anciennes, de Talca, Colchahua, Santiago, Aconcahua, Valparaiso, et les provinces nouvellement créées de Curico et O'Higgins, ainsi que les îles de Juan Fernandez. Sa population totale est de 1,148,000 catholiques et de 6000 protestants, ces derniers résidant pour la plupart à Valparaiso. Dans ce diocèse, comme on est en droit de s'y attendre, le nombre des prêtres et des églises est mieux proportionné à la population que dans les autres. Il compte 357 prêtres, desservant, avec l'aide des religieux, 81 paroisses, 19 filiales, 197 églises et 205 chapelles publiques.

Déjà plus d'une fois, dans le cours de cette étude, nous avons eu occasion de signaler les hommes vraiment remarquables qui ont illustré le siège de Santiago, tant en notre siècle qu'aux siècles précédents. Vicuña et Valdivieso sont des figures historiques ; le XIXe siècle s'en fera gloire à travers les âges, et l'Église catholique les comptera toujours au nombre de ses défenseurs les plus vaillants (1).

A Santiago se trouve le centre de vie catholique du pays. Les églises y abondent, les œuvres religieuses y exercent leur heureuse influence, les ordres religieux y ont leur centre et leur principal foyer d'action, c'est ici enfin que les catholiques chiliens s'assemblent périodiquement et tiennent leurs assemblées générales, dont les compte-rendus font voir qu'ils ne le cèdent en rien en zèle et en activité aux catholiques d'Europe (2).

Ayant parlé ailleurs des Franciscains, des Capucins et des Jésuites, c'est le lieu, nous paraît-il, de nous étendre spécialement sur l'Ordre de Saint-Dominique, dont le grand couvent de Santiago est un puissant foyer d'action catholique pour tout le Chili.

***

L'Ordre de Saint-Dominique, nous l'avons vu, fut le premier à porter au Chili le flambeau de la foi au XVIe siècle. Ses œuvres d'apostolat, d'éducation, de haut enseignement et la part que certains de ses membres prirent au gouvernement des églises sont demeurées écrites en lettres d'or dans les annales chiliennes.

1. On peut lire des biographies très intéressantes sur ces deux grands évêques dans l'ouvrage : *Estudio sobre la Iglesia en Chile desde la independencia, por la Academia philosophica de S. Tomas de Aquino.* Santiago, 1887.

2. Nous avons sous les yeux le compte-rendu de leur cinquième assemblée générale : *Quinta Asamblea jeneral de la Union catolica de Chile.* Santiago, 1889.

Digitized by Google

Cependant, la fin du siècle dernier avait vu cet Ordre, comme les autres, perdre au Chili sa ferveur primitive. Mais une maison de stricte observance, le couvent de Notre-Dame de Bethléem de la Récoletta, s'était formée à cette époque, non loin de Santiago, grâce aux efforts d'un homme de Dieu, le P. Acuna, qui fut puissamment aidé dans son œuvre de restauration dominicaine par l'illustre Maître Général de ce temps-là, le P. Brémond. Ce couvent de la Récoletta resta toujours, depuis sa fondation, sous la juridiction directe du Général des Dominicains ; et c'est lui, qui, vers le milieu du siècle présent, fournit les principaux éléments d'une réforme complète de la province dominicaine de Saint-Laurent du Chili. Il avait reçu bien des fois dans ses murs l'illustre Pontife Pie IX au temps de son séjour au Chili, et celui-ci conserva toujours une affection particulière pour ce couvent.

La réforme commença sous l'initiative de Mgr Raphaël Valentino, archevêque de Santiago, nommé, vers 1850, commissaire apostolique pour la réforme des ordres religieux. Il trouva comme premier ouvrier de la grande œuvre, le P. Macho, Dominicain espagnol, expulsé de son pays en 1832, par la révolution, qui ouvrit un noviciat à San-Felipe. Mais le véritable foyer de la restauration dominicaine au Chili fut le grand couvent de Santiago, où se transporta, deux ans après, le petit noviciat de San-Felipe, et qui est aujourd'hui encore le centre principal des Dominicains en ce pays Le P. Duboyer, homme éminent par sa vertu autant que par sa science, y fut nommé prieur par le P. Jandel, alors Général de l'Ordre.

Les débuts de cette restauration furent humbles, mais la marche en fut bénie de Dieu. Aujourd'hui, huit grands couvents et un vicariat forment la province dont la maison de Santiago est la tête, et une centaine de religieux les peuplent. Ces couvents exercent leur salutaire influence sur les principales villes du pays : à Santiago Conception, Chillan, où ils ont chacun un noviciat ; à Valparaiso à San-Felipe, à Talca, à Quillota, à La Serena, et enfin à Canquènes où se trouve le vicariat.

Déjà des hommes très remarquables sont nés de la réforme dominicaine au Chili ; nous ne citerons que l'évêque actuel de San-Carlo d'Ancud, Mgr Lucero, religieux de la Recoletta et l'un des fondateurs de la réforme de Santiago, et un humble prieur de la Recoletta, le P. Aracena, qui ne sortit guère de son couvent, mais dont on a pu dire avec vérité : Par sa haute vertu, son humilité, son amour pour la mortification, ses talents, sa science, son style, et

Digitized by Google

l'influence heureuse qu'il exerce sur la jeunesse et même sur le pays tout entier, il peut être comparé au P. Lacordaire dont il fut l'un des plus fervents admirateurs [1].

Le P. Aracena ne voulut jamais voir, ni les bateaux à vapeur, ni les chemins de fer, ni les autres merveilles de l'industrie dont le bruit se faisait entendre presque dans sa cellule. « Je bénis le Seigneur, avait-il coutume de dire, pour les grands biens dont il a enrichi ma patrie et je prie pour les hommes qui se sacrifient pour son bien-être et ses progrès ; mais un religieux doit être mort au monde et ne s'y laisser voir que lorsque la charité le force à porter à ses frères les consolations du Ciel. » Et cet homme était un des professeurs les plus érudits, un des prédicateurs et des confesseurs les plus connus, celui que l'opinion publique désignait pour chaque siège épiscopal qui venait à vaquer.

Le grand centre d'action de l'Ordre dominicain au Chili est aujourd'hui, sans contredit, leur couvent principal de Santiago, auquel est annexé un collège très important. Ce couvent, le même qui fut fondé dès le XVIe siècle au centre de la nouvelle capitale, occupe dans un des plus beaux quartiers de Santiago [2], un vaste terrain formant un quadrilatère, entouré des quatre côtés par la voie publique. L'ensemble des constructions se compose de trois corps de bâtiments bien distincts. Le premier, situé à gauche de l'église, est occupé par le collège de jeunes gens que dirigent les Pères. Derrière le collège, et complètement séparé de celui-ci, se trouve le couvent proprement dit. Et enfin, dans le fond, derrière l'église et à la gauche du couvent, dont il forme comme le prolongement, on rencontre un troisième corps de logis réservé au noviciat. Ces trois corps de bâtiments ont chacun leur cloître, et jouissent vis-à-vis l'un de l'autre, d'une complète indépendance. Le tout est entouré à l'extérieur de magasins et de logements loués aux plus riches commerçants de la ville. De la sorte, le couvent, le collège et le noviciat n'ont aucune ouverture sur la façade extérieure et sont ainsi protégés contre les bruits du dehors et les regards indiscrets. Autour du cloître se trouvent le chapitre, le réfectoire et les autres lieux réguliers installés dans des salles vastes et d'un bel aspect. Au-dessus sont les cellules des religieux.

Du couvent, passons au collège. Les locaux scolaires, placés aux deux étages, sont, eux aussi, distribués autour d'un cloître. Les

1 P. Roye. *Les Dominicains en Amérique*. Paris, Poussielgue, 1878, p. 429.

2 Cette description du couvent de Santiago est empruntée à une lettre d'un F. Dominicain du Chili, insérée dans l'*Année Dominicaine*, tom. XXVI 1887, p. 107 et suiv.

Digitized by Google

élèves de cet établissement appartiennent en général aux premières familles du Chili et sont en ce moment au nombre de trois cents environ. On leur enseigne les humanités et les sciences naturelles, fort développées au Chili, autant et plus peut-être que dans aucune de nos capitales en Europe. Le personnel des professeurs se compose d'une dizaine de religieux. Deux d'entre eux seulement, le Père directeur et le Père sous-directeur, habitent dans le collège, dont ils assument tout le gouvernement. Ils ont pour les aider dans la surveillance des enfants un certain nombre d'inspecteurs, tous laïques, hommes d'ailleurs de confiance, choisis par les Pères, qui se les associent dans leur œuvre d'éducation chrétienne. Ceux d'entre les religieux qui sont professeurs habitent dans le couvent, et ne viennent dans le corps de logis réservé aux élèves que pour le moment des classes. Par ce moyen, bien que donnant une partie de leur temps aux enfants, ils conservent tous les avantages de la retraite, du silence et de la vie claustrale. Pour être complets ajoutons que quelques professeurs séculiers habitant dans la ville, viennent donner des leçons supplémentaires.

A leurs écoles les Dominicains ont adjoint une académie, qui en est comme le complément. Nos collèges d'Europe peuvent envier au Chili cette institution, née sous le régime de liberté laissée à l'Église dans ce pays. Plus heureux que les éducateurs du vieux continent, les Dominicains du Chili, ont, dans la formation de la jeunesse qui leur est confiée, la liberté à peu près complète des programmes.

Des examens surchargés et à heure fixe, ne commandent point en despote à toute la série des années préparatoires. L'intervention de l'État, dans ces contrées, est plutôt une protection qu'une entrave. Enfin, lorsque les élèves des Pères ont achevé leurs études classiques, ils ne sont point enlevés avant l'heure à l'influence de leurs maîtres, pour être jetés précipitamment dans des écoles, qui ont la prétention de faire d'eux des spécialistes, avant même qu'on ait pu former l'homme par la culture suffisante de l'intelligence et du cœur.

Il y a quatre ans, le Père José Maria de JÉSUS Ovalle, pour répondre aux désirs de Sa Sainteté Léon XIII, a créé une académie dont il est le directeur à l'heure actuelle. Cette académie, placée sous le vocable de Saint-Thomas d'Aquin, se compose de deux cents membres environ, pour la plupart anciens élèves de l'école. Parmi eux l'on trouve des magistrats et des prêtres : les jeunes gens appartenant aux classes des dernières années sont admis dans la compagnie des anciens. Cette société, dont les séances sont hebdomadaires, tient ses réunions dans de fort beaux salons qui lui sont

Digitized by Google

réservés dans les locaux du collège. Deux séances par mois sont consacrées à l'étude de la philosophie et du droit naturel. Les deux autres sont destinées à la culture des lettres et aux distractions artistiques de la musique, très goûtée par le peuple du Chili. Plusieurs personnages, appartenant aux autorités civiles et religieuses de Santiago, sont membres honoraires de la société, et de temps à autre se font un plaisir d'honorer de leur présence ces réunions. Pour donner plus de vie à cette institution, tous les religieux, professeurs de l'école, se sont astreints à présider à tour de rôle les séances de l'Académie. Ils prennent alors la parole et apportent leurs travaux personnels, donnant ainsi les premiers l'exemple à la jeunesse studieuse sur laquelle ils exercent une puissante influence.

L'Académie a sa revue spéciale où sont publiés les travaux de ses membres. Ce recueil périodique rehausse dans le public le prestige de la société, et contribue efficacement à répandre au Chili l'influence des doctrines thomistes, en religion, en philosophie, en droit naturel, dans les sciences physiques, et jusqu'en politique.

L'établissement scolaire des Dominicains a tellement prospéré depuis quelques années, que les bâtiments actuels de leur collège ne suffisent plus au nombre toujours croissant de leurs élèves. Pour faire face à de nouveaux besoins, ils ont dû acheter en ces derniers temps un grand terrain où ils ont construit de vastes bâtiments pour y transférer leur collège. C'est un des plus beaux édifices de la ville. Il est séparé par une rue des bâtiments actuels, avec lesquels il communique par un passage souterrain. Les anciens locaux serviront désormais aux réunions des nombreuses confréries dirigées par les Pères et qui ont leur siège dans la belle église du couvent. La confrérie du Rosaire en particulier a pris depuis peu de grands développements.

Bien que sans cesse occupés par les soins à donner à toute cette jeunesse, les Frères-Prêcheurs de Santiago n'en exercent pas moins le ministère des âmes. Il s'est formé sous leur direction deux Fraternités de Tertiaires séculiers, l'une d'hommes et l'autre de femmes. Chacune de ces confréries se compose de deux cents membres environ.

Telles sont les œuvres principales qui, se fortifiant l'une l'autre, se trouvent groupées autour du grand couvent de l'Ordre de saint Dominique à Santiago. Il y a là un véritable foyer de vie dominicaine, exerçant, au service de l'Église dans ce pays, une incontestable influence.

***

Digitized by Google

Après les Dominicains, venons-en aux Rédemptoristes. Les fils de Saint-Alphonse n'ont fait leur première apparition au Chili qu'en 1876; ils n'y possèdent encore qu'un couvent, celui de Santiago, mais le bien qu'ils ont opéré en si peu d'années et avec si peu d'hommes, dans la population la plus délaissée de la capitale et dans l'archidiocèse tout entier est incalculable.

Déjà, lors du concile, Mgr Valdivieso avait fait à Rome des instances auprès du Général des Rédemptoristes pour obtenir ces vaillants travailleurs dans son diocèse. Ils arrivèrent quelques années plus tard, de la république de l'Équateur qu'ils devaient quitter à la suite de la mort tragique de l'illustre Garcia Moreno. A leur tête se trouvait l'inoubliable Père Mergès, mort à Santiago en 1890, en odeur de sainteté. C'est à sa plume que nous devons la relation de cette difficile fondation, bientôt si fertile en fruits de grâce et de salut; elle parut dans la *Sainte Famille*, en 1878. Les Pères, après mille difficultés, s'établirent dans le quartier le plus pauvre et le plus mal famé de la ville, là où vivait une nombreuse population ouvrière, privée de tous secours religieux. Leur zèle et leur charité y opérèrent de vrais prodiges. Dès la première année, ils y administraient les sacrements à 17,000 personnes; aujourd'hui, ce nombre est monté jusqu'à 50,000 communions annuelles. Le voisinage de la gare leur permet d'exercer leur zèle apostolique en faveur d'un millier d'ouvriers du chemin de fer, population flottante, généralement fut abandonnée. Ils ont établi l'association de Notre-Dame du Perpétuel Secours qui compte plus de 5000 membres, et une société de tempérance de 600 associés qui a déjà produit des fruits très appréciables dans la population du quartier. La police reconnaît ouvertement que cette partie de la capitale, autrefois la plus surveillée, a été assainie et civilisée par la seule influence du couvent des Rédemptoristes. Quoique vivant eux-mêmes d'aumônes, ils trouvent le moyen de secourir journellement les pauvres du voisinage, dont les groupes compactes se pressent sans cesse devant leur porte : le secret de ces pieuses largesses est l'extrême simplicité de leur propre existence. Le clergé des trois paroisses du quartier trouve dans ces modestes apôtres du peuple des auxiliaires précieux et toujours prêts au travail. De plus, leur zèle s'étend sur tout le diocèse : ils donnent d'excellentes missions au dehors : deux fois déjà depuis leur arrivée, ils ont fait le tour du diocèse, prêchant partout la rénovation des mœurs et recueillant sur leur passage les fruits les plus précieux de pénitence et de bon propos (1).

1. Ces renseignements sur l'apostolat des Rédemptoristes au Chili sont empruntés au compte-rendu de la 5e Assemblée Générale des catholiques de Chili, en 1889.

Digitized by Google

***

Mais il est temps de reprendre notre course à travers les provinces, en remontant toujours du Sud au Nord. La province la plus méridionale du diocèse de Santiago est celle de Talca ; elle fut fondée en 1833. Ici, la présence de l'oranger et de l'olivier, quoiqu'en petite quantité, annonce le rapprochement des tropiques. L'agriculture est très en honneur dans cette province, mais le manque de voies de communications s'y fait sentir.

La charmante ville de Talca fut fondée en 1742 par l'illustre gouverneur Monro ; elle se distingue, entre toutes les autres de fondation contemporaine, par ses développements et ses progrès, qui l'ont placée au même degré d'importance que Conception.

C'est dans le territoire de Talca que commence à se caractériser la zone aurifère qui parcourt le Chili le long de sa côte. On y trouve plusieurs gisements d'or d'alluvion et la mine renommée de Chivota, près de la capitale (1).

La province de Colchahua, créée en 1825, réunit à elle seule, presque toutes les productions qui constituent le revenu des autres provinces. Rien ne peut être comparé à la fécondité de la majeure partie du sol de sa vallée centrale.

L'éloignement où cette belle contrée se trouve de l'élément étranger, par suite du manque de ports, a fait que ses habitants conservent encore, dans presque toute sa pureté, le caractère espagnol originaire (2).

Mais pour nous, catholiques, étudiant surtout le Chili au point de vue des intérêts religieux du pays, le point de cette province qui attire spécialement notre attention est la petite ville de Rengo. C'est là que sont venus se fixer l'an dernier les Pères Augustins de l'Assomption, ces fils d'une congrégation récente dont le zèle a trouvé un champ fertile dans la presse catholique comme dans l'apostolat des nations. Jusqu'ici, leurs missions se tenaient groupées en Orient, dans les états du Sultan. Voilà qu'ils viennent de traverser l'Océan, et le premier point de la jeune Amérique où ils aient dressé leurs tentes est cette petite ville de Rengo. Comme tous les religieux du Chili, ils s'y adonnent surtout à l'œuvre des missions. Écoutons un de ces vaillants missionnaires, sur le mode dont leurs missions se pratiquent :

« L'exercice principal a lieu le soir à 7 heures. On récite le chapelet,

1. Perez-Rosalès, *Essai sur le Chili*, p. 314-315.
2. *Ibid.*, p. 318-21.

Digitized by Google

puis le Père fait la *platica* doctrinale. C'est un catéchisme expliqué. Ensuite vient un sermon solennel sur les grandes vérités. La foule est si nombreuse que notre chapelle,très petite, ne peut la contenir C'est en plein air, dans la cour d'entrée qu'on fait les instructions. A la fin de celles-ci, les hommes sont convoqués dans la chapelle pour la discipline. On éteint toutes les lumières, le Père entonne le *Miserere* et chante lentement quelques versets. Pendant ce temps, les coups de discipline retentissent jusqu'à ce que le Père donne, avec une sonnette, le signal de finir.

« Dans les premiers jours, on fait le catéchisme aux enfants. Ils se divisent par groupes tout autour de la cour sous les galeries, et les plus grands enseignent aux autres les prières et un petit catéchisme résumé, en usage ici, et rédigé par un concile de Lima. C'est ce qu'on appelle la *doctrina breve*.

« Il faudrait peindre cette foule qui arrive de tous côtés et de quatre ou cinq lieues à la ronde, pour assister à la mission. On en voit arriver à cheval, c'est la plus grande partie, d'autres sur de grandes charrettes attelées de quatre ou de six bœufs. Pendant les instructions toute l'*alameda* qui précède la cour est remplie de chevaux et de voitures à bœufs. Les animaux accompagnent quelquefois la voix du prédicateur.

« Ceux qui sont les plus proches de la mission retournent chez eux le soir. Les plus éloignés campent ici pendant les neuf jours. Le long du chemin qui longe l'*alameda*, on a établi de chaque côté, des tentes de feuillage, où l'on voit le soir les gens préparer leur cuisine à la lumière. La nuit, des centaines de pèlerins couchent par terre; hommes et femmes ont leurs endroits déterminés. On sait ici ce que c'est que faire pénitence.

« Si vous saviez, mon très cher Père, tout le bien qu'il y a à faire ici, combien ce peuple est délaissé et avec quelle joie il reçoit le prêtre qui vient prêcher et confesser, vous voudriez nous envoyer tous vos religieux. Il est rare que, dans une mission, on parvienne à confesser tous ceux qui se présentent, bien qu'on appelle des confesseurs de tous côtés.

« Au Chili, il faut beaucoup de travailleurs. Voyez plutôt. Je n'exagère rien en disant qu'il y a peut-être 500 fondations rentées qui attendent, faute de sujets, que leurs revenus soient efficacement employés au salut des âmes. Chacune des paroisses chiliennes pourrait aisément être divisée en 10, et le curé ne manquerait pas de besogne s'il se mettait à faire le catéchisme, ce qui est inconnu ici, ou à peu près. Ajoutez à cela que la République Argentine est encore plus

Digitized by Google

pauvre en vocations et que le Pérou réclame à grands cris des religieux nouveaux.

« Quand vous lirez ces lignes, nous serons en train de prêcher la retraite à nos bons paysans, dans une maison (un véritable couvent cloîtré, avec église, réfectoire, cellules): 200 paysans vont se réunir et s'enfermer pour 10 jours ; silence absolu, méditations, un sermon et une discipline par jour: voilà les exercices principaux. Nous nous chargeons de la besogne spirituelle : méditations, prédications, confessions, présidence de la discipline, quand les retraitants sont des hommes. Il y aura six *corridas* successives : 4 d'hommes, 2 de pauvres, 2 de riches ; 2 de femmes, 1 de pauvres et 1 de riches. On pourra exercer son zèle apostolique. Cela ne sera point fini, que la mission de Mendoza nous réclamera. En dix jours, on compte 6000 communions ; jugez s'il faut confesser : bonté divine ! que d'absolutions données dans la vie d'un missionnaire chilien ! que de joie aussi (1) ! »

***

La province de Santiago est celle de la capitale, la seule sur laquelle il existe des données géographiques et statistiques absolument précises. Elle est remarquable surtout par ses irrigations. Une foule de larges canaux, alimentés par le Maïpo, donnent la vie à ses riantes campagnes. Le terrain de cette province est constellé de grandes fermes autour desquelles est groupée la population. La propriété territoriale y est très divisée, surtout aux abords de la capitale ; elle y a acquis une valeur si énorme qu'elle est hors d'atteinte pour le public ordinaire et n'est accessible qu'aux grands capitalistes (2).

Valparaiso est la plus petite province du Chili ; elle fut créée en 1842. Les îles de Juan Fernandez en forment un département. La plus considérable d'entre elles est devenue célèbre, tant pour avoir été le théâtre des aventures du marin Seltink, lesquelles donnèrent lieu à l'histoire de Robinson Crusoë, que pour avoir servi de prison aux habitants les plus respectables du Chili, envoyés dans cet exil, en 1815, par le gouvernement espagnol.

La ville de Valparaiso est un exemple frappant de ce que peut devenir une misérable bourgade lorsqu'elle est poussée par l'industrie et le commerce. Le port en était détestable, les environs arides. Elle ne présentait presque point d'espace pour y élever une ville ;

1. Ces extraits de lettres sont empruntés aux " *Missions des Augustins de l'Assomption* ", 1891, nos 12, 13 et 14.

2. Perez-Rosalés, p. 325.

Digitized by Google

rien n'en présageait l'importance future. En 1819 ses habitants, dont le chiffre atteignait à peine 5000, étaient si pauvrement installés et si arriérés en tout, qu'ils dépendaient de l'industrie de Santiago même pour se chausser. 35 ans après, elle était non seulement devenue une ville européenne, mais encore la ville la plus industrielle du Chili, l'entrepôt du commerce de l'Océan Pacifique et une des premières sources de richesse pour le Chili (1).

En remontant vers le Nord, on entre dans la province d'Aconcahua. Le sol en est beaucoup plus accidenté que celui de toutes les provinces précédentes ; elle est partagée en cinq vallées d'une fertilité étonnante. Cette province est à la fois agricole et minière ; on y trouve l'or, l'argent et le cuivre. Parmi ses montagnes les plus célèbres on compte le fameux pic d'Aconcahua, géant du système des Andes. Non loin de là est la célèbre gorge des Andes ; elle livra passage en 1817 à l'armée des indépendants qui, sous les ordres du général San Martin, vint aider le Chili à reconquérir la liberté. Dans le midi de la province, le prix de la propriété territoriale est plus élevé encore qu'aux environs de Santiago. La petite ville de Los Andes, située à l'entrée du haut et étroit passage d'Uspallato, est le grand débouché du Chili vers l'Argentine. L'activité et le mouvement, si inusités dans les villes de l'intérieur, y deviennent chaque jour plus grands.

***

Nous quittons à présent le cœur du Chili, ses belles, délicieuses et fertiles provinces centrales, pour jeter un rapide coup d'œil, en finissant, sur ses provinces septentrionales, qui constituent le diocèse de La Serena. L'immense territoire de ce diocèse ne comprend que deux provinces, celles de Coquimbo et d'Atacama ; depuis 1879, il s'est accru du territoire d'Autofagasta, au Nord, enlevé par le Chili à la Bolivie, et constitué par le S. Siège en administration apostolique unie au siège de La Serena.

La province de Coquimbo, sans exceller par les produits de ses mines comme l'Atacama, ni par ceux de l'agriculture, comme les provinces centrales, est pourtant loin d'être dépourvue des dons de la nature : l'or, l'argent et le cuivre s'y trouvent à côté du cobalt et du lapis-lazuli. Les ports de Coquimbo et de Herradura comptent parmi les meilleurs du Chili (2).

La province d'Atacama, créée en 1843, est une des plus étendues du Chili ; si elle est la moins importante sous le rapport agricole

1. Perez-Rosalès, p. 348 et 351.
2. *Ib.*, p. 356.

Digitized by Google

elle occupe le premier rang au point de vue des richesses minérales. La ville de Tres Puntos, au pied des Andes, est le grand centre pour l'extraction de l'or et de l'argent. La grande zone cuprifère qui commence à la Maule et s'étend au Nord bien au delà du Chili, est ici des plus riche et des plus abondante. Le plomb argentifère, le nickel, le cobalt et le fer s'y trouvent en quantité considérable. L'Atacama possède de belles salines près de la mer et de grands lacs salins au pied des Andes. Enfin, c'est ici le lieu où l'on découvrit les grands dépôts de guano qui furent si précieux pour l'agriculture en Europe, vers le milieu de ce siècle surtout ; les côtes du désert d'Atacama en étaient couvertes, et plusieurs îles aux environs en étaient exclusivement formées. La possession de ces îles causa même de sérieux différends entre la Bolivie et le Chili, qui finit par avoir gain de cause. Toutes ces richesses, jusqu'ici, ont été découvertes plutôt par l'effet du hasard qu'à la suite de recherches scientifiques; mais dans les derniers temps, tous les progrès de l'industrie moderne ont été appliqués aux établissements métallurgiques de l'Atacama et la population y augmente de jour en jour.

Le grand désert d'Atacama qui s'étend sur la partie nord de la province, est plutôt causé par le manque d'eau que par la mauvaise qualité du terrain. Il a des zones habitables : l'une au pied des Andes, arrosée par quelques ruisseaux qui se perdent dans le désert et s'évaporent au soleil ; l'autre, le long de l'océan, où il y a trois petits villages, à proximité des ports de Paposo, Flamenco et Chañaral de las Animas ; on y voit prospérer le pêcher, le figuier, la vigne et l'oranger. La population de l'Atacama n'est pas disséminée comme dans les provinces australes. Le manque d'eau et de végétation, et la difficulté de trouver des occupations lucratives forcent les habitants à se grouper dans les vallées qu'arrosent les deux petites rivières de Huasco et du Copiapò, et auprès des grands centres de production minérale (1).

Tel est le vaste territoire sur lequel s'étend la juridiction de l'évêque de La Serena, et où trouve à s'exercer son zèle apostolique et celui de son clergé, hélas ! si restreint. Jusqu'en 1840, cette région faisait partie du diocèse de Santiago; mais le gouvernement chilien, voyant l'impossibilité pour un évêque d'administrer un diocèse aussi immense, pria le Saint-Siège d'ériger ce nouveau siège, ce que fit Grégoire XVI par Bulle du 6 juillet 1840. Le premier évêque de La Serena fut D. José de la Sierra. Il fonda le séminaire diocésain et le dota au moyen des offrandes du célèbre sanctuaire de N.-D.

1. Perez-Rosalès, *Essai sur le Chili*, p. 365 et 368.

Digitized by Google

d'Andacollo dont nous dirons un mot tout à l'heure. En 1851, lui succéda D. Justo Donoso, transféré d'Ancud ; c'était un évêque savant, mais de tendances un peu gallicanes ; ses ouvrages sont fort estimés. Lorsqu'il fallut rédiger le Code civil chilien, l'épiscopat ayant demandé la révision de certains articles contraires à l'esprit de l'Église, Mgr Donoso eut l'honneur d'être désigné par ses collègues, à cause de sa science éminente, pour rédiger l'exposition qu'ils devaient signer en commun.

Peu après, en 1861, il fut élevé lui-même au poste honorable de ministre de la Justice, du Culte et de l'Instruction publique, sous le président Perez.

Cependant le digne prélat consacrait toujours ses principaux efforts au bien de son diocèse. Il améliora partout le service religieux, fonda le monastère du Bon Pasteur, développa son séminaire diocésain qu'il dota d'un local propre et stable ; il établit des conférences de morale pour développer l'instruction du clergé et donnait lui-même à ses prêtres de fréquentes retraites spirituelles. Son dernier acte fut de léguer sa propre habitation comme maison de retraite pour les prêtres invalides de son diocèse, avec une dotation convenable pour leur entretien.

Le troisième évêque de La Serena, qui prolongea jusqu'en 1890 la tradition des vaillants évêques Chiliens du concile dont il était le dernier survivant, fut Mgr D. Manuel Orrego. Il avait, avant d'être évêque, vers l'année 1851, accompli une célèbre visite officielle à toutes les missions de l'Araucanie, dont la relation imprimée est un document de grande importance. Il introduisit dans son diocèse les Pères du Sacré Cœur de Marie, qui rendent d'inappréciables services en donnant des missions dans ces vastes régions si pauvres en prêtres. Il appela aussi les Sœurs de la Charité et celles de la Providence, et fonda à Copiapò un petit séminaire destiné à favoriser et à développer les vocations ecclésiastiques.

Mgr Orrego fut, en outre, un défenseur de la foi; il eut à subir des vexations du gouvernement antichrétien de son pays. Traduit devant les tribunaux, en 1882, obligé à cet effet, de faire à cheval un voyage de plusieurs centaines de lieues, à un âge où les infirmités se font sentir, menacé de l'exil, il écrivait au ministre ces nobles paroles : « J'ai pour moi la justice de ma cause ; mon corps est faible et brisé par l'âge, mais je me sens fortifié par l'autorité dont m'a investi l'Église. Tout en me préparant à la lutte dont vous me menacez, je rends à Dieu de ferventes actions de grâces de m'avoir conservé l'énergie nécessaire pour défendre ses droits sacrés (1). »

1. *Estudio sobre la Iglesia en Chile*, etc. p. 187 et 199.

Digitized by Google

Le diocèse de La Serena est aujourd'hui gouverné par Mgr Fontecilla. Il compte 232, 387 catholiques et 6000 protestants; pour cette population disséminée sur une entendue de 120 lieues il n'y a que 58 prêtres, 18 paroisses, 14 filiales, 44 églises et 81 chapelles.

Un mot enfin sur le sanctuaire national de N.-D. du Rosaire à Andacollo; c'est le grand centre de dévotion pour les provinces minières du Nord, et l'un des plus célèbres du pays tout entier; on y vient même du Pérou, de la Bolivie et de l'Argentine. Mais ce qui constitue le caractère particulier de ce lieu de pèlerinage, c'est le rendez-vous général que s'y donnent, le 25 décembre et jours suivants, les ouvriers mineurs de la contrée. Plusieurs jours à l'avance, les travaux sont suspendus partout; l'ouvrier s'arrache avec joie aux entrailles de la terre, et va se retremper dans la piété au pied de sa bonne mère Marie, mettre ordre à sa conscience, et à la fois se reposer, jouir du grand air et du soleil dont il est toujours privé. De longues files d'hommes, de femmes, d'enfants s'acheminent vers Andacollo pendant plusieurs jours. Ils y campent, y séjournent, s'y réjouissent et retournent enfin à leur rude labeur, réconfortés pour l'âme et pour le corps. Une particularité de ces jours de joie, ce sont les pieuses danses qui s'exécutent l'après-midi, devant l'image de Marie, et nous rappellent des dévotions populaires de pays plus proches de nous. Jamais l'autorité ecclésiastique n'y a vu d'inconvénient, et c'est en vain que l'autorité civile a cherché à abolir ces usages nationaux; elle se heurtera toujours à l'invincible obstination de populations croyantes, jalouses de maintenir leurs anciennes traditions et les joyeuses et consolantes manifestations de leur foi.

Et maintenant, pieux lecteur qui m'avez suivi patiemment jusqu'ici, comme fruit de cette lecture, mettez avec moi le Chili sous la protection de Marie. Que cette nation jeune, sympathique et pleine d'avenir se développe et prospère sous l'égide de Marie Immaculée; qu'elle reste chrétienne, qu'elle le devienne davantage chaque jour. Que le dragon de l'incrédulité qui la guette soit écrasé par celle qui a triomphé de l'antique serpent et que l'Église de JÉSUS-CHRIST puisse librement et sans entraves étendre sur elle son bras tutélaire et rénovateur!

D. G. v. C.

Digitized by Google

DOM GABRIEL WÜGER.

L'ÉCOLE d'art religieux des Bénédictins de Beuron vient d'éprouver une grande perte. Dom Gabriël Wüger est mort au Mont-Cassin, le 31 mai dernier.

Le mérite et l'éclat particuliers qui caractérisent la carrière de ce grand artiste nous engagent à offrir à nos lecteurs un aperçu succinct de son œuvre et de sa vie.

Jacques Wüger naquit à Heckborn, petite ville suisse située près du lac de Constance, le 2 décembre 1829, d'une famille protestante de nom, mais où la grâce du saint baptême avait transmis comme un héritage intact l'esprit chrétien d'avant la Réforme. Le père Wüger était un marchand laborieux, honnête et d'une intégrité de mœurs parfaite. « Je ne crois pas, disait de lui plus tard son fils devenu Dom Gabriël, je ne crois pas qu'il ait jamais perdu l'innocence baptismale. » Sa mère, femme accomplie, toujours oublieuse d'elle-même, ne vivait que pour se donner toute aux siens. Très dévote à Notre-Dame, ainsi que sa plus jeune fille, elle veillait sur ce dépôt comme un ange tutélaire. Aussi l'innocence et la candeur jaillissaient-elles du regard limpide et doux de la sœur de Jacques.

Enfant du peuple, Wüger devait à son origine cette modestie, cette simplicité, cette vertu naïve, qui rendaient son commerce si agréable et donnaient à son art une touche si délicate et si sympathique.

Bien jeune encore Jacques trahit ses aptitudes pour le dessin. Un portrait qu'il fit de lui-même à l'âge de treize ans, révélait déjà le futur artiste.

Après un assez long séjour dans la Suisse française, le jeune Wüger se mit, en 1847, sous la direction d'un peintre à Zurich. En automne de la même année, il passa à Munich, dont le roi Louis Ier venait de faire la patrie magnifique des arts. Cornélius, il est vrai, l'avait échangée dès 1841 contre la capitale de la Prusse ; mais son génie inspirait encore les écoles de la capitale bavaroise et ses peintures de la Glyptothèque, admirées comme des modèles accomplis, ne cessaient d'y stimuler les talents naissants. Gärtner était alors

Digitized by Google

à la tête de l'académie des beaux-arts, assisté d'éminents artistes tels que Maurice Schwind et Kaulbach. Ce dernier dirigeait en outre un cercle privé où les élèves les plus doués s'exerçaient à la composition. Wüger ne tarda pas à se distinguer parmi ces privilégiés. Une composition qu'il esquissa pendant la quatrième année de ses études académiques signala en lui un talent de premier ordre. Elle avait pour sujet: « Jacob pleurant Joseph à la vue de sa tunique ensanglantée. »

L'étude des modèles antiques occupa pendant deux années l'attention du jeune peintre. Il s'y appliqua avec une ardeur toute singulière. Doué d'un sentiment rare des proportions, il comprenait la beauté supérieure de ces œuvres où se retrouve comme la somme des traditions primitives et le point d'arrivée de l'antiquité. La connaissance approfondie du beau classique qu'il puisa à cette étude fut plus tard un des ressorts principaux de sa productivité comme artiste chrétien.

Cependant les aspirations idéalistes n'absorbaient pas le talent de Jacques Wüger. Il sentait en lui deux facultés également dominantes : d'une part, son imagination éprise d'idéal l'entraînait vers les œuvres qui se distinguent par l'élévation de l'idée et la noblesse du style; d'autre part, sa finesse d'observation le portait avec non moins de force vers la nature réelle, pour scruter ses harmonies, ses formes et ses lois. La structure du corps humain, des animaux et des plantes avait pour son œil inquisiteur des attraits souverains, et son crayon assoupli à rendre jusqu'aux moindres nuances, se délectait dans les virtuosités d'une reproduction parfaite. Aussi unissait-il dans un même culte les maîtres du beau antique, et les princes de la renaissance qui avaient poussé si loin l'observation de la nature et la reproduction de sa vitalité.

On comprend dès lors comment un artiste à la conception si élevée se laissa entraîner un moment par le courant réaliste, jusqu'à s'attacher à l'école réactionnaire fondée à Munich même par Rahl, Genelli, Berdelle, etc. Sous la direction de ce dernier surtout, il apprit à mieux comprendre et goûter le pinceau de Rubens, de Veronèse, même de Caracci, et se prit d'admiration pour les écoles modernes si florissantes alors en France et en Belgique, où brillaient les de la Roche et les Gallait.

Cette école plus réaliste était, il est vrai, moins bien fréquentée; les principes plus libres qu'on y professait en fait d'art, avaient leur contre-coup dans la conduite plus légère de leurs adeptes. Mais Jacques Wüger dut à sa candeur native de ne sentir aucune atteinte

Digitized by Google

de ce dangereux milieu : le respect qu'avaient pour lui ses condisciples le garantissait contre toute tentative d'entraînement. De cette époque de sa formation artistique datent plusieurs compositions, fruit d'un travail opiniâtre et consciencieux. Le *Triomphe de Joseph* lui coûta des études sans fin. Pour le *Meurtre de Caïn* il alla jusqu'à dessiner les squelettes dans leurs plus menus détails. Malgré ces soins, la première toile qu'il acheva alors, et à laquelle il avait voué deux années d'un labeur assidu, ne fut pas favorablement accueillie des critiques d'art. Wüger en éprouva un vif chagrin. Il lui eût été si doux d'offrir à ses parents une preuve de son savoir en même temps qu'un léger retour pour leurs sacrifices.

Mais notre artiste, loin de se décourager, prit bientôt sa revanche. Après un court séjour à Dresde, il peignit un panneau de moindre dimension : *Gretchen vor der Madonna*, la petite Marguerite devant la Madone. L'œuvre fit sensation à l'exposition, et trouva aussitôt un acquéreur. C'est vers la même époque que Wüger, revenu au pays natal, y dessina au pastel un portrait de ses parents et de plusieurs membres de sa famille, et peignit de lui-même un portrait à l'huile. Toutes ces œuvres se distinguaient par une ressemblance parfaite et un excellent style.

***

Cependant, dès 1851, Jacques Wüger avait contracté à Munich une amitié destinée à exercer une influence prépondérante sur sa formation et sa carrière. Pierre Lenz, jeune artiste du pays de Hohenzollern, se faisait remarquer entre tous par ses aspirations élevées ainsi que par une conception idéale, austère, grandiose du beau. Malgré ses tendances plus réalistes, Wüger s'attacha comme instinctivement à lui, et bientôt cette sympathie artistique devint une union étroite, robuste, indissoluble, que le sceau de la profession monastique devait consacrer à jamais.

Lorsque Lenz fut appelé, en qualité de professeur, à l'Académie de Nuremberg, son ami le suivit dans cette ville classique de l'art médiéval. Sous l'influence de ce nouveau milieu le génie de Wüger s'épanouit dans une direction nouvelle. Les antiques l'avaient initié à la noblesse des formes et à la simplicité des moyens ; les maîtres de la Renaissance lui avaient appris à aimer la vérité, la fougue et la couleur ; ici le moyen âge lui fit respirer sa candeur, sa foi, sa vie. Parmi les œuvres de ce temps, signalons la *Loreley*, *Adam Krafte dans l'atelier*, *Egmond*, *La Fiancée de Messine*, *Gertrude von der Wart*, une Geneviève et plusieurs scènes de Faust. Ces tableaux et ces compositions dénotaient un rare talent

Digitized by Google

avide de se perfectionner. toujours davantage ; car Wüger n'avait pas encore trouvé sa voie définitive. A peine s'était-il arrêté à l'esquisse d'un tableau et avait-il mis le pinceau à la toile, que déjà sa composition lui déplaisait et qu'il la remaniait en tous sens. Labeur pénible, mais fructueux ; semailles arides, mais riches de promesses et de moissons.

Au cours de l'hiver, Pierre Lenz, muni d'un subside du gouvernement prussien, entreprit un voyage en Italie. Wüger résolut de l'accompagner au pays des merveilles artistiques. Le passage du St-Gothard, opéré le 21 décembre au milieu des tempêtes de neige faillit leur coûter la vie. Tandis que son ami poussait droit sur Rome, Wüger s'arrêta à Florence. Un certain Cassioli de Sienne lui procura un vaste atelier dans une des salles du palais Pazzi. C'est là qu'il composa son *Guillaume Tell*, si justement admiré. Plus tard il ajouta à ce sujet trois autres scènes : *La mort de l'empereur Albert* et *La bataille de Morgarten* en deux panneaux ; compositions magnifiques destinées à décorer la salle du conseil de Bern, mais dont l'exécution, faute de protection, ne fut pas confiée à notre artiste.

Arrivé à Rome en été 1863, Wüger prit d'abord un atelier près de Sainte-Marie-Majeure. Plus tard il loua, avec d'autres, une gracieuse installation appartenant aux Pères Rédemptoristes et attenante à leur jardin. Parmi les artistes allemands qu'il y connut, citons Flatz, Seitz, les deux Rhoden et Wittmer, ainsi que Dittrich et Weizenmüller ; Schimek et Sequens, peintres tchèques, entrèrent aussi en relation avec lui. Il trouva dans un certain Schmid, commandant de la garde pontificale, un ami particulièrement agréable.

Par les œuvres que Wüger produisit alors on voit que l'atmosphère religieuse de Rome et l'art chrétien des basiliques l'impressionnèrent grandement. Les sujets sacrés l'absorbent de plus en plus ; le style sévère et majestueux des mosaïques le fascine. Une fuite en Égypte, une Vierge pour l'église de Bühmil en Suisse témoignent de ce travail intérieur. C'est de cette époque que date la Madone qu'il peignit à Reichenau sur le mur du « Bürgle », fresque colossale dont les couleurs brillantes, réfléchies dans les eaux du lac, attirent encore de loin le regard du touriste.

Ces œuvres toutes empreintes d'un souffle catholique faisaient prévoir que bientôt Jacques Wüger entrerait publiquement dans le sein de cette Église à laquelle il avait toujours appartenu de cœur et d'esprit. Rome avec ses souvenirs, les artistes catholiques qu'il y fréquenta achevèrent de mûrir en lui cet important dessein. Le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, le pieux peintre de

Digitized by Google

Madones émit la profession de foi du concile de Trente; et dès cette heure il se montra en toutes ses impressions, paroles, actions, si parfait catholique qu'il était impossible de retrouver en lui la moindre trace de son ancienne confession. Longtemps sa famille s'affligea de son abjuration ; cependant elle ne rompit point avec lui ; au contraire les relations du nouveau converti avec les siens continuèrent d'être très cordiales.

L'artiste vient de trouver sa voie. La formation est achevée ; la direction commence. A peine Wüger se fut-il installé dans la vaste maison attenante au jardin des Rédemptoristes, que plusieurs apprentis, attirés par sa réputation, vinrent s'attacher à lui. C'étaient Bosch, actuellement peintre à Rome, Lythi, jeune converti du pays de Berne, Erich de Kestenburg, Fettiger, élève de Deschwanden, et surtout un jeune Suisse, âgé de 16 ans seulement, Fridolin Steiner, qui devait bientôt, sous le nom de Dom Luc, compléter le trio des moines-artistes.

Le moment choisi par la Providence pour l'accomplissement de ce dessein n'était plus éloigné.

En 1868, Pierre Lenz fit la connaissance des Bénédictins de Beuron, installés, depuis quelques années dans ce riant vallon du Danube, sous la haute protection de la princesse Catherine de Hohenzollern.

C'est dans ce romantique séjour, au bord du fleuve aux eaux bleues, que Lenz était invité par la princesse à construire une chapelle en l'honneur de saint Maur, patron du fondateur de la congrégation naissante. Le monument une fois élevé, l'architecte et son ami le décoreraient à fresques.

Dans quel style allaient-ils édifier et orner ce sanctuaire? Leur choix était libre; dès lors il devenait un programme. Ce programme, le voici.

Nous avons dit un mot déjà du génie idéaliste et austère de Pierre Lenz. Architecte avant tout, l'ami — nous allions dire le séducteur — de Wüger, regardait principalement dans les manifestations de l'art leur loi fondamentale et constructive. Le style majestueux et simple de l'art chrétien primitif, fraîchement éclos de l'art grec, avait toutes ses sympathies. Mais cet art étant plutôt une résultante qu'un principe, son esprit n'était pas satisfait tant qu'il ne remontait pas au germe, seul capable d'initier aux secrets de son fruit et de mettre l'artiste à même de produire à son tour dans le même style des œuvres vivantes et non pas seulement de simples copies fatalement froides et imparfaites. L'expérience de

Digitized by Google

chaque jour ne montrait-elle pas que, si l'art grec s'harmonise merveilleusement avec la nature, la seule imitation de celle-ci ne peut aboutir à des créations comparables aux œuvres classiques du passé ?

C'est à Rome que Lenz sentit son intelligence s'ouvrir à cette loi primordiale. C'est là que, son horizon s'élargissant, il crut retrouver dans l'art anté-hellénique le berceau de l'art chrétien. Trois années de méditations solitaires passées dans un des plus beaux sites du Tyrol mûrirent ces impressions; et lorsque, après ce long travail de recueillement contemplatif, l'architecte mit la main à l'œuvre, son style avait pris forme et vie. La chapelle de St-Maur en fut la première éclosion. C'est le style de la basilique, ramené, si je l'ose dire, à sa source égyptienne. Wüger mit à décorer ce sanctuaire, vrai chef-d'œuvre de simplicité,tout l'élan d'un génie qui voit enfin la vraie voie ouverte à ses inspirations longtemps flottantes. Ce début ne pouvait certes manquer d'avoir les excès inhérents à toute réaction. Mais que de beautés dans ces fresques de St-Maur ! quel parfum d'idéalisme ! malgré les raideurs voulues, quelle noblesse, quelle subtilité de contour et d'expression ! L'archéologue voué au réveil exclusif de l'art médiéval se trouve décontenancé devant cette création du Donauthal; il voudrait crier au blasphème, si lé rayonnement chrétien qui se dégage de l'œuvre entière ne s'imposait malgré tout à ses yeux éblouis. Mais l'artiste, l'esthète véritable, après un premier mouvement d'étonnement, de recul peut-être,s'approche,admire,savoure et garde de cette création si originale et si pénétrante un impérissable souvenir.

Cependant les trois peintres — car le jeune Steiner avait accompagné son maître à Beuron — en même temps qu'ils communiquaient aux parois de ce sanctuaire les impressions de leur pieux idéalisme, ouvraient leurs âmes naturellement contemplatives au souffle de vie religieuse qu'exhalait la jeune abbaye bénédictine. Ils comprirent aussitôt le rapport intime qui existe entre l'art chrétien primitif et l'esprit monastique. Si le style de la basilique leur semblait le plus noble cadre, la vie du cloître leur apparaissait comme le tableau le plus en harmonie avec ses lignes à la fois douces et sévères. Se rapprocher de l'idéal divin en se vouant à son service, ne serait-ce pas se mettre mieux à même de le reproduire par le pinceau ? Ils le crurent. Aucun lien ne les retenait dans le monde.Ils se fixèrent à Beuron. Fridolin Steiner, il est vrai, sur le conseil de son maître, reprit le chemin de Munich ; mais bientôt il vint le rejoindre, et tous trois s'engagèrent généreusement dans la carrière bénédictine.

Digitized by Google

Jacques Wüger avait sollicité, le premier, l'admission à l'abbaye de Saint-Martin. Il prit l'habit religieux en octobre 1870, et se lia à Dieu par la sainte profession, le 1 avril 1872, sous le nom de Frère Gabriël. Dès le début sa ferveur monacale marcha de pair avec son zèle artistique ; ou plutôt elle fut le secret d'une nouvelle activité, d'une plus haute puissance de conception.

Fidèle à la sévérité adoptée pour la chapelle de Saint-Maur, Dom Gabriël renonça désormais aux séductions de la perspective et du clair-obscur, pour limiter ses ressources d'expression à l'harmonie des proportions et à la finesse des contours. Mais telle était la maëstria qu'il révélait dans cet austère procédé, qu'on y reconnaissait aussitôt le fruit d'une abnégation calculée, bien distincte de ces routines superficielles, masques faux qui trahissent les lacunes d'un talent aussi peu sincère que peu complet.

Nous voudrions ici faire une étude détaillée de l'œuvre de Dom Gabriël Wüger. Peut-être l'essaierons-nous un jour. Pour le moment nous devons nous borner.

Les premiers travaux des artistes-moines furent pour l'abbaye même de Saint-Martin. Ravissantes de simplicité,d'onction et de grandeur, ces scènes de la vie de saint Benoît dessinées en simples contours dans les arcatures du cloître. On y trouve en germe tout ce que l'école de Beuron produisit de plus classique et de plus achevé.

Après avoir, en 1876, orné d'admirables fresques la chapelle de Saint Conrad au dôme de Constance, Dom Gabriël se rendit au Mont-Cassin avec une phalange artistique, afin d'y décorer pour le 14e centenaire de saint Benoît la partie antique du monastère, appelée *Torretta*, sanctifiée par les souvenirs du patriarche d'Occident. Ces travaux vraiment grandioses durèrent jusqu'en 1880. L'auteur de ces lignes range parmi les plus chers souvenirs de ses années d'Italie la visite qu'il fit en 1877 à la sainte montagne, en compagnie d'un jeune artiste belge, ancien élève d'Ittenbach, qui achevait ses études à Rome sous la direction du célèbre professeur Louis Seitz. Les moines de Beuron, alors en pleine préparation de leurs fresques, firent aux touristes le plus gracieux accueil et leur montrèrent, comme à des initiés, les trésors de leurs études et de leurs cartons. C'était une scène charmante.

Dom Didier Lenz, avec sa large et haute stature, son front sculptural, sa longue barbe descendant avec grâce austère sur sa coule monacale, était bien le type accompli de ces artistes du cloître tels qu'on les rêve dans les légendes. Et puis, son port patricien, son expression paternelle, son regard de voyant, rappelaient d'une

Digitized by Google

manière saisissante le grand homme que son génie travaillait à glorifier. Dom Gabriel et Dom Luc semblaient s'effacer devant le maître ; mais, lorsque la conversation devenait plus expansive, on devinait aussitôt ce que cette modestie cachait de finesse et de talent.

Plus tard, en 1879, nous revîmes dans la tour même les travaux presque terminés. Les fresques imposantes répondaient bien à ce que nous avaient promis les cartons. Depuis lors une célébrité croissante range cette œuvre parmi les plus remarquables de notre époque. Si l'on y trouve dans les motifs de décoration trop de réminiscences égyptiennes, et dans les couleurs des hardiesses, des sombreurs excessives, l'ensemble n'en est pas moins un travail d'un mérite exceptionnel.

Les années qui suivirent les fêtes du centenaire furent richement remplies pour Dom Gabriel par la décoration du monastère, surtout de l'église d'Emaüs à Prague. Cette église, en style ogival à triple nef d'égale hauteur, est devenue un bijou d'ornementation picturale. C'est là que l'école de Beuron exécuta le gracieux cycle des mystères de Notre-Dame.

De 1889 à 1890, nous retrouvons Dom Gabriel dirigeant à Stuttgart les travaux du chemin de la croix dans l'église de Sainte-Marie ; œuvre considérable, déjà vulgarisée en Allemagne par une édition de luxe qu'en publia dès son achèvement la maison Herder de Fribourg, et dont la première édition fut aussitôt épuisée.

***

Cependant la santé de Dom Wüger laissait depuis longtemps à désirer. Un mal de pied et de jambe, reparaissant par intervalles avec une intensité croissante, obligeait de temps en temps l'artiste à garder le lit. C'est dans cette attitude qu'il mit la dernière main aux cartons de Stuttgart.

Une cure à Wörishofen sembla avoir rendu au malade assez de forces pour lui permettre de reprendre le chemin de l'Italie et de diriger au Mont-Cassin l'achèvement des travaux de la Torretta. Malheureusement la maladie reparut presqu'aussitôt sous une autre forme avec une recrudescence effrayante.

Dom Gabriel lutta contre la faiblesse et les douleurs avec un courage héroïque. Pendant plusieurs jours, il dirigea encore de la porte de sa cellule les travaux de ses frères. Mais enfin il fallut céder. Tout espoir de sauver une vie si précieuse s'évanouit. Le pieux moine sentant sa dernière heure venir, se prépara au grand voyage par la réception des saints Sacrements. Son calme était parfait, sa résignation admirable. C'est dans ces sentiments

Digitized by Google

qu'il rendit sa belle âme à Dieu, le 31 mai dernier, sur cette montagne sacrée à laquelle il avait voué un culte filial, et où, douze ans auparavant, il avait reçu le caractère du sacerdoce.

En vérité, où pouvait-il mieux se reposer et recevoir sa couronne, qu'en ce lieu illustré des marques les plus glorieuses de son labeur et de son génie ?

La mort de Dom Gabriël, deuil immense pour la phalange artistique qui le vénérait comme un père, fut un deuil non moins grand pour toute la communauté du Mont-Cassin. Le R^me^ Archiabbé d'Orgemont voulut honorer le défunt d'une sépulture extraordinairement solennelle. La dépouille de Dom Wüger d'abord exposée dans la chapelle principale de la Torretta, fut inhumée à côté de celle du cardinal Bartolini, protecteur du Mont-Cassin et de l'ordre Bénédictin. Une inscription courte mais expressive rappelle les talents et les vertus de l'éminent artiste qui eut une part prépondérante dans la restauration du sanctuaire de Saint-Benoît.

Le lecteur devine combien la nouvelle de la perte d'un si digne confrère affligea la famille entière de Beuron. Au milieu des larmes de regret, ce ne fut de toutes parts qu'un concert d'éloges auxquels s'unirent les artistes de l'Allemagne ainsi qu'un grand nombre de prélats et de personnages de distinction. Et certes le défunt les méritait bien.

Dans le récit de sa carrière nous avons déjà fait ressortir l'excellence et la nature de son talent. Un mot encore de son caractère et de ses vertus.

Dom Gabriël Wüger était d'un commerce simple, modeste et doux. Rien en lui ne trahissait au premier abord sa valeur supérieure ; lui-même se serait bien gardé de la faire ressortir. Mais pour peu qu'on entrait en commerce fraternel avec lui, on voyait s'épanouir ce petit œil noir et brillant, et ces lèvres, que n'abandonnait presque jamais un tremblotement timide, esquissaient un sourire plein de finesse et de bonté. Ce n'est pas sans une vive émotion que nous rappelons ces détails qui révèlent toute une nature. Les longs mois pendant lesquels nous eûmes le bonheur de vivre en intimité artistique avec Dom Wüger, nous laissent un impérissable souvenir. Après une journée de travail assidu, quel charme dans ces promenades du soir, le long de la Moldau, dans les jardins publics de Prague, ou par les vertes campagnes de Styrie ! Quelles heures délicieuses, par exemple, que cette après-midi que nous passâmes avec Dom Gabriël et Dom Luc, à la lisière d'un coteau de pins, au bord d'un petit lac dominant la vallée de Seckau ! L'air était saturé de résine ; un franc soleil d'été

Digitized by Google

inondait la coupe de la Muhr de sa lumière encore chaude et ambrée. Pas un bruit autour de nous ; sinon, dans le ravin, le badinage des eaux fuyantes, et, dans les cimes au-dessus de nos têtes, le gazouillement d'une légère brise avant-coureur du soir. Assis sur un tapis de myrtilles et de fougères, le dos appuyé contre une souche tapissée de mousse, nous écoutions dans ce calme rêveur les lettres de Raphaël, que Dom Luc nous lisait avec cet accent toujours jeune qui se retrouve dans ses tableaux. De temps en temps Dom Gabriël interrompait le texte pour le souligner d'un trait approbateur ou l'enrichir d'un commentaire exquis, tiré de l'histoire ou de ses expériences personnelles. Une lettre achevée, on la ruminait en silence, le regard baigné dans ce paysage tout raphaélesque; et puis l'on reprenait la lecture, jusqu'à ce que le chant des pâtres au retour, la rutilance des cimes, les brouillards humides montant de la vallée et du lac, nous avertissaient de regagner le monastère avant le coucher du soleil.

Sans prétention pour lui-même, Dom Gabriël avait un respect instinctif pour les travaux et les opinions d'autrui. C'était encore là une réminiscence de sa formation artistique. Il savait reconnaître sans peine ce que les diverses époques et les diverses écoles ont produit en fait de beau. Cependant, il avait des principes nettement arrêtés, et les défendait au besoin, avec chaleur. Autant il abhorrait le réalisme sensuel, autant il méprisait la reproduction du laid sous prétexte d'art chrétien. Sur ce point il était implacable; et certes il avait raison. Génie mâle et idéal, il rejetait absolument toute mollesse et toute caricature. Il ne voulait au service de Dieu rien que d'austère et de pur; mais aussi rien que de vraiment beau. Défigurer la nature, était à ses yeux le pire moyen de la transfigurer. Il protestait contre la déplorable équivoque qui cherche à substituer l'archaïsme au véritable sentiment religieux.

Cette conviction était une manifestation de sa haute piété. Louer Dieu par le pinceau, lui semblait une mission sublime. Rien ne pouvait être trop beau pour la remplir ; et l'œuvre de Dieu, comme moyen d'expression, devait, selon lui, être comprise, observée par l'artiste avec les yeux pleins de fidélité et de respect, et non à travers le prisme menteur de formules conventionnelles.

La piété de Dom Wüger, austère et grave par l'intelligence, était tendre et naïve par le cœur. Initié assez tard aux sciences ecclésiastiques, l'humble moine avait besoin de recueillir toute son attention pour accomplir exactement la tâche de l'office divin. Combien c'était touchant de le voir, après qu'il avait mis la dernière main à quelque

Digitized by Google

chef-d'œuvre, oubliant à l'instant toute pensée artistique, s'adonnant avec une certaine angoisse à louer son Dieu avec la parole de l'Église. C'était bien l'application du principe fondamental de l'ascèse bénédictine : « *Nihil operi Dei præponatur:* L'œuvre de Dieu avant toute autre ! »

C'est cette piété qui se retrouve dans toutes les compositions de Dom Gabriël. Malgré la grande simplicité des moyens et la sobriété des lignes, on y admire une intensité d'expression contemplative qu'il serait difficile de surpasser et qui reporte le spectateur ému vers les œuvres du bienheureux Angélico. Comme les peintures de San Marco, celles de Beuron, du Mont-Cassin, d'Emaüs et de Stuttgart sont avant tout des prières.

Cette piété simple et douce, mais profonde, s'est épanouie dans les derniers moments du grand artiste. Pas une plainte, malgré ses vives douleurs; pas un regret de se voir arraché au couronnement de son œuvre préférée ; rien, qu'un humble aveu de ses fautes, avec un amoureux élan vers la vision face à face de ce Beau Infini entrevu sur terre à travers l'idéal de l'art et la lumière de la foi [1].

D. L. J.

1. V. l'intéressante monographie que Dom Didier Lenz a consacrée à son regretté ami, dans la *Kölnische Zeitung* (3 juillet 1892), sous le titre de *P. Gabriël Wüger. O. S. B., Ein christlicher Künstler.*

Digitized by Google

MÉLANGES D'HISTOIRE MONASTIQUE.

LE MOINE RICHER DE WAULSORT.

L'AUTEUR de la Chronique de Waulsort (M. G., SS. XIV, 534) nous apprend que le moine Richer composa deux opuscules sur la translation des SS. Candide et Victor, qui eut lieu le 13 janvier 1143, et sur celle de trois corps des 11,000 vierges à l'abbaye de Waulsort faite sous l'abbé Thierry (1129-1152). Les Bollandistes viennent de publier ces deux textes dans les *Analecta bollandiana* (t. XI, pp. 115-135) à l'aide du seul manuscrit connu, celui du séminaire de Namur transcrit en 1525 par D. Arnoul de Saint-Trond. Le contenu de ces deux opuscules a été suffisamment mis en lumière par M. Léon Lahaye dans son *Étude sur l'abbaye de Waulsart* (*Bullet. de la soc. d'art et d'hist. du dioc. de Liége*, t. V, pp. 299-303). Le seul point que nous tenions à relever est l'opinion de l'éditeur de ces textes qui hésite à regarder Richer comme auteur de ces opuscules. Les raisons qu'il invoque sont les suivantes : 1° Le principal acteur de la première translation est un certain moine Robert, dont l'auteur raconte tous les actes avec un soin et une prédilection marquée, au point qu'on ne peut comprendre qu'un autre que lui ait pu entrer dans des détails aussi précis ; 2° le style, ampoulé, torturé présente beaucoup de ressemblance avec la vie de saint Forannan de ce moine Robert et même avec la première partie de l'*Historia Walciodorensis*. Il incline donc à croire que Robert est plutôt l'auteur de ces opuscules que Richer. Ce Robert est connu, il est cité dans des actes de Waulsort de 1143 (*Translatio SS. Cand. et Vict.*, n. 4, p. 117), de 1147 (*Analectes*, XVI, 17), de 1152 (*Ampl. Coll.* I, 823) et de 1157 (*ib.* 849). Les arguments internes invoqués par l'éditeur ne nous semblent pas assez saillants pour pouvoir infirmer la tradition de Waulsort qui nous fournit un témoignage aussi ancien que celui de l'*Historia*. Il est vrai que les actes de Robert sont racontés en détail ; il est à croire que celui-ci n'aura pas caché à ses confrères le récit de son entreprise; avec un peu de mémoire ou de bonne volonté, Richer aura bien su lui consacrer six paragraphes de son opuscule. Notons en outre que cet argument ne pourrait valoir que pour la première translation.

Digitized by Google

Ce moine Richer entra à l'abbaye de Waulsort sous l'abbé Wéry, (1101 ? — 1129), et probablement vers le temps où Wibald y prit l'habit monastique, soit vers 1118 ou 1119 (*Hist. Walciod.* XIV, 534 ; cf. Janssen. *Wibald von Stablo*, p. 213) ; il est cité vers 1134 dans le *Vita Forannani* (Mabillon. *Acta SS.* V. 593), en qualité d'écolâtre de Waulsort, charge qu'il n'exerçait plus en 1147, car dans une charte de cette année nous rencontrons le *magister Lambertus* (*Anal.* XVI, 17, texte corrigé par M. Lahaye, l. c.) dont il est question dans le *Vita Forannani* (p. 592). Nous ignorons s'il était mort à cette date. Dans le *Translatio SS. Candidi et Victoris*, n. 4, (p. 117) il est question du moine Goscelin qui aida le moine Robert. C'est sans doute cet élève de Richer qui était diacre vers 1134 (*Vita Forannani*, l. c.) et qui signe une charte de 1147 en qualité de prévôt (*Anal.* XVI, 17). Le texte a été publié avec tout le soin que les Pères bollandistes apportent à leurs publications. Dans le *Translatio trium Colon. Virg.* n. XI, (p. 134) nous aurions laissé la leçon du codex : « *Ex eodem tamen castrensi oppido, a Deo Nam antiquitus nuncupato* », allusion étymologique, et non *a deonant*, forme qu'on retrouve en effet dans les diplômes, mais qui semble exclue ici par la préposition.

D. U. B.

LA FONDATION DE L'ABBAYE D'ÉPINLIEU (1).

Un acte du XIIIe siècle, conservé dans le *Cartulaire d'Épinlieu* (2), nous apprend que la fondation de ce monastère s'effectua le 29 octobre 1216. Malgré certaines indications fautives de ce document anonyme, qui nous semble n'être que le commencement d'une chronique aujourd'hui perdue, nous n'avons pas de motif plausible de récuser l'exactitude de la date de 1216, qui s'accorde parfaitement avec les chartes du monastère.

Cet acte porte les indications suivantes : *Anno dominice incarnationis M° CC° sexto decimo, epacta undecima, concurrente quinto decemnovennali cyclo primo, luna XI, quarto kalendarum novembris... papa Honorio presidente, anno sui tercio presulatus, Remensem ecclesiam regente Willelmo et Cameracensem Johanne... die vero sabbati.* L'épacte, le nombre concurrent, le cycle de 19 ans, le samedi correspondant au 29 octobre 1216. Toutefois l'auteur est

1. Cet article a déjà paru dans les *Bulletins des séances du cercle archéologique de Mons*, 5e série, 6e bulletin (1890) pp. 190-192. Vu le nombre restreint de lecteurs auquel ce bulletin s'adresse, nous avons été sollicité de reproduire ici cette étude.

2. DEVILLERS, *Description de cartulaires*, t. III, pp. 63-64. — *Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons*, 1re série, pp. 123-124.

Digitized by Google

dans l'erreur en supposant que cette année est la troisième du pontificat d'Honorius et que la fondation s'effectua sous le gouvernement de Guillaume, archevêque de Reims, car ce pape ne fut élu que le 18 juillet 1216, et Guillaume ne monta sur le siège de Reims qu'en juin 1219. Ce document est également erroné, lorsqu'il insinue que la première abbesse fut Raimburge, alors que les chartes nous font connaître une abbesse Gertrude qui figure dans des actes de 1218 (1).

Le cartulaire de l'abbaye contient plusieurs chartes qui prouvent l'intérêt que la comtesse Jeanne de Flandre et de Hainaut prit à cette fondation de moniales. Un acte émané de cette comtesse nous permet d'associer à cette œuvre le nom de son père Baudouin de Constantinople et de sa mère Marie. C'est une lettre adressée par Jeanne à l'abbé de Cîteaux à l'effet de lui proposer une fondation de moniales aux environs de Mons, dans un endroit choisi par ses parents. Pour mener son œuvre à bonne fin, elle en avait confié l'exécution à maître Jacques de Vitry(2).Or,comme une noble demoiselle, Beatrice de Lens, s'offrait à bâtir l'abbaye et à la doter de revenus, le moment lui semblait propice pour cette fondation. Cette lettre, conservée dans le Chartrier d'Épinlieu, ne porte pas de date. Il est toutefois permis de la supposer antérieure à 1215. Jacques de Vitry, dont il y est fait mention à deux reprises, après son ordination sacerdotale en 1210, s'était retiré à Oignies ; en 1213 il aide Foulques à prêcher la croisade, parcourt en 1214 la Belgique et le Nord de la France et reçoit en cette année la nouvelle de son élévation au siège épiscopal de Saint-Jean d'Acre et est appelé à Rome par le pape Innocent III. Il partit au commencement de 1216 (3). Il y a donc lieu de supposer que ses rapports avec la comtesse Jeanne datent de ses pérégrinations en faveur de la croisade, partant que la fondation d'Épinlieu fut résolue vers l'an 1214. Nous reproduisons ici cette charte qui ne manque pas d'intérêt pour l'histoire ecclésiastique de notre pays.

Venerabili patri in Christo,... (4) Dei gratia abbati Cisterciensi J. Flandrie et Hannonie comitissa salutem et omnium bonorum affluentiam. Cum sexus femineus mollis ac fragilis de natura manum suam per gratiam Dei ad fortia mittere jugoque domini suavi ac miti se submittere intendit et quod maius est se ipsum sub sancta

1. DEVILLERS, III, 9-10 ; *Bulletins* 69-70.

2. Nous aurons un jour l'occasion de signaler l'intervention de Jacques de Vitry dans les fondations de Doorezele et d'Aiwières.

3. MATZNER. *De Jacobi Vitriacensis crucis prædicatoris vita et rebus gestis.* Dissertat. inaugur. Monasterii. Theissing. 1803. In-8°, pp. 10, 42-43.

4. Adam.

Digitized by Google

religione Cisterciensis ordinis deo sacrificare et hostiam laudis in conspectu dei viventis offerre proponit. Quomodo posset humana pietas tam pio deesse proposito? Quis est homo timoratus qui muliebri sexui ad hoc aspiranti non condescenderet? Verum cum sanctitatis vestre caritas ad omnes se extendat, maxime sexum istum in Christo debet amplexari et dexteram auxiliarem eidem porrigere ad hoc ut de mundi contagio valeat eripi et liberari. Cui nullum aliud superest salubre et securum refugium nisi quod sancte se alliget religioni. Nos igitur pietatis vestre plenitudinem toto exoramus affectu quatenus divine pietatis intuitu locum quendam qui prope Montes in Hannonia situs est, quem pater meus bone memorie Balduinus imperator Constantinopolitanus, Flandrie ac Hannonie comes et Maria mater mea ad serviendum deo in elemosinam contulerunt sub protectione vestra suscipere dignemini. Nos enim de communi favore et assensu nobilium virorum Hannonie locum predictum ad frugem melioris vite convertere volentes, abbatiam unam monialium Cisterciensis ordinis ibidem construere proposuimus. Verum etiam ad id agendum sepedictum locum in manu boni ac discreti viri magistri Jacobi de Vitriaco posuimus. Si autem velit scire sanctitas vestra de ipsius abbatie sufficientia, sciatis quod nobilis virgo Beatrix de Lens mille libras alborum et amplius preter edificia ad hoc necessaria ad comparandos reditus ejusdem loci in manu predicti magistri Jacobi jam posuit. Cum etiam alii nobiles huic novelle plantationi vehementer spondeant auxilium et consilium dummodo favorem vestrum ibidem adhibere velitis.

Chartrier d'Épinlieu, aux archives de l'État, à Mons. Orig. sur parchemin dont le sceau manque.

D. U. B.

NÉCROLOGIE.

Le 2 Juin, le *R. Père Dom Gabriel Gürster*, O. S. B., de l'abbaye de St-Vincent en Pensylvanie (Etats-Unis), dans la 60me année de son âge et la 29me de sa profession monastique.

—

Le 14 Juin, le *R. Père Dom Luc Assam*, à l'abbaye de Kremsmünster (Autriche), O. S. B., dans la 81me année de son âge et la 57me de sa profession monastique.

—

Le 19 Juin, le *R. Père Dom Pierre Klinglmayr*, O. S. B., Directeur du gymnase de Kremsmünster, dans la 63me année de son âge et la 38me de sa profession monastique.

—

Digitized by Google

Le 19 Juin, à l'abbaye de St-Pierre de Salzbourg, le *R. Père Dom Corbinien Maier*, O. S. B., dans la 49me année de son âge et la 28me de sa profession monastique.

—

Le 2 Juillet, à l'abbaye de St-Nicolas de Verneuil, la Rde Dame *Anastasie-Françoise-Jeanne-Désirée Grandineau*, O. S. B., Abbesse, dans la 62me année de son âge, la 34me de sa profession religieuse et la 21me de sa charge.

—

Le 4 Juillet, à l'abbaye de Melk (Basse-Autriche), le *R. Père Dom Hugues Kriechbaum*, O. S. B., Prieur, dans la 52me année de son âge et la 28me de sa profession monastique.

—

Le 15 Juillet, au monastère du Très-Sacré-Cœur de Jésus des Religieuses de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement, la Rde *Mère Marie-Joséphine Dankelmann*, O. S. B., dans la 47me année de son âge et la 26me de sa profession religieuse.

BIBLIOGRAPHIE.

La famille ouvrière, véritables moyens d'améliorer sa condition, par UN AMI DE L'OUVRIER, précédé d'une lettre de Mgr Rutten Vic.-gén. de Liége. — Casterman, Tournai. 1892.

L'AN dernier nous avons recommandé à nos lecteurs une excellente brochure intitulée : *La question sociale et l'apostolat de l'ouvrier*. L'auteur de ce travail vient de livrer au public un nouvel opuscule social qui ne mérite pas moins d'éloges que son devancier. « Les ouvriers le liront avec le plus grand fruit, et heureux seront-ils, s'ils mettent en pratique les conseils et avis que vous y prodiguez. » Ce jugement adressé à l'auteur par Mgr Rutten, vicaire-général de Liége, sera ratifié, nous en sommes persuadé, par la mission pacifique que ces pages modestes et substantielles rempliront auprès de notre classe ouvrière. Nous disons pacifique, car l'auteur appartient à cette école d'économistes qui, sans fermer les yeux sur des griefs légitimes, estiment cependant que l'esprit religieux joint à l'esprit d'économie et de corporation peuvent donner aux travailleurs, même dans l'état présent de l'industrie, un bien-aise assez grand pour leur permettre de vivre heureux et d'améliorer peu à peu leur condition. L'énumération des chapitres donnera une idée suffisante du contenu de cet opuscule. — I. L'éducation de l'enfant. — II. La mère de famille. — III. Le père de famille. — IV. La journée du travail. — V. L'ouvrier dans sa maison. — VI. Dimanches, fêtes et soirées en famille. — VII. L'Église et la famille ouvrière — VIII. Cercles, gildes et corporations. — IX. Le socialisme et la famille ouvrière. Nous apprenons avec bonheur que *La famille ouvrière* a été tirée à un grand nombre d'exemplaires en flamand en même temps qu'en français. « Ce sera, comme le dit encore justement Mgr Rutten, un précieux livre de propagande ou à donner comme prix. » Nos félicitations au catholique et élégant écrivain qui dérobe son nom sous le titre si mérité d'*Ami de l'ouvrier*.

D. L. J.

Digitized by Google

LES BÉNÉDICTINES DU SAINT-SACREMENT.

(SUITE.)

XII. MONASTÈRE DE TOULOUSE.

Fondé en 1817. — Agrégé en 1837.

LE monastère de Toulouse doit son origine à la dernière survivante des religieuses Feuillantines, de l'Ordre de Saint-Benoît, la Révérende Mère Sainte-Sophie (Antoinette Denise Deschamps). Le 1er juillet 1817, elle s'unit à quatre autres moniales bénédictines expulsées de leurs abbayes respectives par la Révolution, et s'établit avec elles dans une maison. Aidée de personnes généreuses, elle put faire bientôt l'acquisition d'un hôtel spacieux, et, le 12 septembre de la même année, elle s'y établit avec sa petite famille monastique, augmentée bientôt de quelques anciennes religieuses et de plusieurs postulantes.

Le 23 décembre 1818, toutes ensemble reprenaient ou recevaient l'habit monastique ; un vicaire général vint présider à cette cérémonie. Elles prirent l'habit noir et la règle mitigée de Saint-Benoît, avec le bréviaire du diocèse.

C'est dans cette humble communauté naissante qu'eut lieu la guérison miraculeuse d'une jeune religieuse de 24 ans, la sœur Sainte-Clotilde,guérison attribuée aux prières du pieux serviteur de Dieu, le prince de Hohenlohe. La guérison eut lieu le 25 juillet 1822, à la suite d'une neuvaine à laquelle voulut bien s'unir le cardinal prince de Clermont-Tonnerre. Ce prélat célébra la messe dans l'infirmerie du monastère. A l'heure qu'avait indiquée le prince, la malade sentit sa jambe devenir flexible, son pied se redresser, et elle put aller recevoir la sainte communion à genoux, à la grande surprise des assistants. Cette même religieuse fut envoyée à N.-D. d'Orient, en 1825, avec quelques compagnes, pour y fonder la communauté dont nous avons parlé précédemment (1). Elle y succéda à

1. Voir livr. de janvier 1892, p. 8.

Digitized by Google

la première prieure, et après avoir gouverné pendant vingt ans, elle se retira dans la maison d'Arras, où elle vécut encore quelque temps avant de mourir dans la paix du Seigneur.

A différentes époques, d'anciennes moniales vinrent encore s'unir à celles de la maison de Toulouse. La communauté demeura florissante un certain temps ; mais, plus tard, elle déclina insensiblement, traversa de grandes épreuves, et parut même sur le point de disparaître, tellement ses rangs s'étaient éclaircis.

Par surcroît de malheur, une mort inopinée vint enlever à ses filles la vénérée fondatrice de la maison, Mère Sainte-Sophie ; elle fut victime de l'imprudence d'un élève pharmacien, qui lui administra par mégarde une potion empoisonnée. Elle avait eu le pressentiment de cette fin prochaine et s'y était saintement préparée.

Elle ne laissait après elle qu'un noyau de cinq moniales et de deux sœurs converses. La prieure qui lui succéda rappela du monastère d'Orient une jeune religieuse qui avait fait ses vœux selon les constitutions de l'Institut de l'Adoration Perpétuelle auquel venait d'être agrégé ce monastère. Voyant le triste état de la communauté de Toulouse, au spirituel comme au temporel, la nouvelle venue n'eut pas de repos jusqu'à ce qu'elle y eût fait implanter la même observance ; déjà l'adoration perpétuelle y était établie comme dévotion spéciale. Elle fit des instances réitérées auprès de la maison du Temple pour en obtenir des religieuses. Le cardinal d'Astros, archevêque de Toulouse, qui avait été directeur de la princesse de Condé et supérieur de sa communauté, appuya fortement cette demande. Le 19 septembre 1836, la Mère St-Louis, alors prieure du Temple, envoya trois religieuses à Toulouse et deux autres les suivirent au mois de mai 1837. Elles travaillèrent avec zèle et dévouement à régulariser l'observance et à instruire les anciennes religieuses sur l'usage du bréviaire monastique et les pratiques de l'adoration perpétuelle.

Le 25 mai 1837, l'adoration perpétuelle et l'office en chœur du jour et de la nuit furent établis dans la communauté de Toulouse, qui fut définitivement agrégée, à partir de ce jour, à l'Institut de la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement. Ce fut le commencement d'une ère de prospérité ininterrompue jusqu'à nos jours.

Un fait mémorable se produisit dans la communauté en 1867, lors des fêtes célébrées à Toulouse, à l'occasion de la canonisation de sainte Germaine Cousin. Une maladie épidémique sévissait à ce moment dans la famille monastique. La procession des reliques de la sainte ayant passé devant la maison des Dames Bénédictines,

Digitized by Google

l'épidémie cessa aussitôt, et toutes les religieuses se trouvèrent rendues à la santé.

Un pensionnat peu nombreux et bien choisi est annexé à la communauté ; on n'y admet point d'externes. Le nombre des moniales a toujours été assez restreint. Ce monastère a l'honneur de posséder les ossements de la vénérée princesse Madame d'Orléans de Longueville.

En 1880, le monastère des Bénédictines de Toulouse se composait de 22 moniales professes, 12 converses, 3 tourières et avait 28 élèves pensionnaires.

XIII. — MONASTÈRE DE ST-LAURENT DE BOURGES.

Fondé vers la fin du VIIe siècle. — Rétabli en 1806. — Agrégé à l'Institut en 1840 (1).

De tous les monastères de l'Institut de l'Adoration perpétuelle, il n'en est aucun qui puisse être comparé pour l'ancienneté et l'importance dans les siècles passés, à l'antique abbaye de Saint-Laurent de Bourges, dont la communauté, agrégée en 1840 à l'Institut de la Mère Mechtilde, s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Le monastère de St-Laurent de Bourges fut fondé, suivant l'ancien martyrologe de l'abbaye, par saint Asclépius, évêque régionnaire du Berry, qui mourut le 2 janvier, et fut enseveli dans l'église qu'il avait fondée en l'honneur du saint diacre martyr.

A la fin du VIIIe siècle, Charlemagne, revenant de la guerre d'Espagne, passa à Bourges, qu'il releva de ses ruines, et à la prière de l'archevêque saint David, il rebâtit le monastère de vierges en l'honneur de S. Laurent et de S. Jacques apôtre. En même temps il lui donna comme abbesse une de ses filles, nommée Euphrasie, depuis Afraie, insérée au nécrologe le 27 janvier et vénérée sous le titre de sainte ou de bienheureuse. A dater de cette seconde fondation, St-Laurent devint monastère royal et joua un grand rôle dans l'histoire du Berry.

Malheureusement la perte des anciennes archives nous laisse ignorer jusqu'au nom même des abbesses qui succédèrent à sainte Afraie jusque vers le milieu du XIIe siècle. L'histoire signale seule-

1. Nous avons entre les mains, sur le monastère de St-Laurent de Bourges, un véritable petit travail d'érudit, des plus intéressants, qui nous a été fourni par une digne religieuse de ce monastère que nous avions consultée. Ne pouvant le publier ici de peur de sortir de notre cadre, nous nous contentons d'en faire un abrégé très succinct ; mais nous espérons l'insérer plus tard en entier, dans la *Revue Bénédictine*, sous forme de monographie spéciale.

Digitized by Google

ment le nom de la moniale Ave, qui au IXe siècle, vint à l'ombre du cloître, pleurer et expier le crime du comte Bernard de Bourges, son père, le meurtrier de sainte Solange.

Au XIIe siècle, l'abbaye fonda le prieuré de Sancerre qui demeura toujours sous sa dépendance, ainsi que le prieuré de St-Firmin-sur-Loire, situé dans le même comté.

A partir du XIIIe siècle, les Annales permettent d'entrer dans plus de détails ; nous voyons les noms des plus illustres familles de la France et du Berry, les Courthenay, les Coeur, les Bourdaloue, figurer tour à tour au catalogue des abbesses et des autres dignitaires de l'abbaye.

A la fin du XIVe siècle, le monastère de St-Laurent était gouverné par très noble Dame Souveraine de Cros, nièce du pape Clément VI, et sœur de Pierre de Cros, d'abord moine bénédictin de St-Martial de Limoges, puis successivement archevêque de Bourges, cardinal et camerlingue de la Sainte Église Romaine.

Le siècle suivant fut une époque désastreuse pour l'abbaye. En 1487, un terrible incendie dévora une grande partie de la ville. St-Laurent ne fut pas épargné; ses habitantes furent réduites à chercher un refuge dans leurs familles, en attendant la reconstruction du monastère. On comprend que ces événements durent avoir des suites déplorables pour la régularité. Les moniales en rentrant dans les bâtiments reconstruits, y apportèrent la vie relâchée et les habitudes mondaines qu'elles avaient contractées durant ces années passées au milieu du siècle.

Aussi, sainte Jeanne de Valois, la vertueuse fille de Louis XI, qui depuis l'année 1498 s'était fixée à Bourges, songea-t-elle aux moyens de rétablir dans l'abbaye de St-Laurent l'antique observance de la discipline monastique. Aidée des sages conseils du vénérable Guillaume de Cambrai, archevêque de Bourges, elle réussit, grâce à sa prudence consommée et à sa discrétion toute surnaturelle, à faire incorporer le monastère à la réforme de Chézal-Benoît. A partir de ce moment, on y vit refleurir toutes les vertus des siècles passés.

Un moment cependant l'œuvre si heureusement conduite fut exposée au plus grand péril. Au milieu du XVIe siècle, l'abbesse Renée de Lévy eut le malheur d'incliner vers les nouvelles erreurs qui affligeaient l'Église : l'abbaye aurait eu même, dit-on, le triste honneur de recevoir la première prédication de Calvin, alors étudiant à Bourges.

Mais Dieu sut empêcher les funestes conséquences qui semblaient devoir résulter pour l'abbaye d'une situation si critique. Quelques

Digitized by Google

religieuses influentes prirent des mesures énergiques ; et les Huguenots, pour se venger de leur mécompte, ne réussirent qu'à piller l'abbaye, brûlant tous les titres et papiers qui leur tombèrent sous la main.

Au XVIIe siècle, une nouvelle et dernière réforme fut accomplie par l'abbesse Marie de l'Aubespine de Châteauneuf, femme vraiment remarquable, et qui paraît s'être inspirée du grand mouvement imprimé par les plus saints personnages de la France à cette époque. Elle mourut en odeur de sainteté le 8 janvier 1641. Son éloge a été inséré par la Mère de Blémur au tome VIe de l'*Année Bénédictine*. Son œuvre fut continuée par l'abbesse Angélique du Toc, qui, sous l'influence des relations qu'elle avait eues à Paris avec la Mère Catherine de Bar, dite Mechtilde du St-Sacrement, établit à St-Laurent des pratiques analogues à celles du nouvel Institut fondé seulement depuis trois ans par son ancienne amie. Mme Fauvelet, qui lui succéda, eut à lutter contre les prétentions féodales du grand Condé, qui se trouvait offensé des privilèges royaux concédés à la noble abbaye. L'abbesse de St-Laurent sut tenir tête au grand capitaine, et celui-ci, presque effrayé de son énergie, consentit à une transaction qui rétablit la bonne intelligence entre les deux parties.

Ce fut vers l'an 1684, que Mme Fauvelet reçut comme postulante Madame Marie-Françoise de Lagrange d'Arquiau, sœur de la reine de Pologne Marie-Casimire. La nièce de l'illustre Sobieski signait en religion : *Sœur St-Bonaventure, religieuse indigne.*

La série des abbesses se poursuit sans interruption notable, jusqu'à la Révolution, toujours composée des noms les plus célèbres et les plus respectés du royaume. La dernière fut Mme Marie-Louise Barthon de Montbas. Lorsque le président de l'administration du district de Bourges se présenta pour procéder aux opérations indiquées dans le décret du 14 avril 1790, la vénérable supérieure, âgée de 68 ans et affligée d'un mal très douloureux, déclara qu'elle avait la ferme intention de persévérer dans son Ordre jusqu'à son dernier soupir. Toutes ses filles firent la même réponse. En dépit de toutes les mesures vexatoires qui rendaient chaque jour la situation plus intolérable, les pieuses moniales persistaient à demeurer dans leur chère clôture, lorsque le curé intrus de Saint-Bonnet, nommé Chaudron, voulut les obliger à venir assister publiquement à sa messe, sous prétexte d'édifier le peuple de la paroisse. Indigné au dernier point du refus qui lui fut fait, le mercenaire excita une émeute populaire qui contraignit les Dames de St-Laurent de se séparer

Digitized by Google

le 13 septembre 1792, même avant l'époque fixée par la loi. Elles étaient alors trente religieuses de chœur, en comptant l'abbesse, et onze sœurs converses.

Quelques mois après, la dernière abbesse de St-Laurent succombait, près de Guéret, au mal terrible qui la minait depuis longtemps; et plusieurs de ses filles, surprises au moment où elles se préparaient à rejoindre leurs sœurs restées à Bourges, furent jetées dans les prisons d'Aubusson ; elles y furent détenues jusqu'à la mort de Robespierre (juillet 1794), après s'être vues sur le point de monter à l'échafaud.

Parmi ces dernières, se trouvait Mme de Lassaigne St-Georges, en religion, sœur Ste-Scholastique. Ce fut d'elle que sortit pour l'abbaye de St-Laurent le germe de résurrection. Dès qu'elle se vit libre, elle vint à Bourges se réunir à quelque-unes de ses anciennes compagnes, et avec leur concours, elle put ouvrir un pensionnat ; après le rétablissement du culte catholique en 1802, celui-ci fut transféré dans un local plus vaste, situé rue du Jour, tout en retenant néanmoins l'ancien nom de St-Laurent.

En 1806, Mgr de Mercy, archevêque de Bourges, réorganisa définitivement la petite communauté, en nommant comme prieure perpétuelle la Rde Mère Scholastique, alors âgée de cinquante-quatre ans environ. Le même prélat leur donna comme aumônier Monsieur Mercerel, un saint prêtre qui leur disait la messe en secret durant les jours de la Révolution et qui était favorisé de grâces extraordinaires. Il avait fréquemment des ravissements pendant sa Messe, et, une fois entre autres, il fut élevé de terre en présence de toutes les religieuses.

En 1836, après avoir gouverné saintement l'espace de trente années son humble famille, Dame Scholastique se démit de sa charge deux ans avant sa mort, en faveur de la Rde Mère Ste-Marie, qui dès l'année suivante la précédait dans la tombe.

Cette perte plongea la communauté dans une situation déplorable. Il ne restait plus, des religieuses de l'abbaye, qu'une sœur converse et la vénérable Mère Ste-Victoire, sous-prieure, dont la vieillesse extrême ne lui permettait pas de gouverner un monastère.

Dans ces conjonctures, Mgr de Villèle, archevêque de Bourges, étant venu faire la visite de la communauté, permit de chercher dans un autre monastère une supérieure, qui pût rétablir l'ancienne discipline monastique en vigueur à St-Laurent avant la Révolution. Toutes les démarches furent inutiles.

C'est alors que Mgr de Villèle s'adressa à Madame de Cossé-

Digitized by Google

Brissac, fondatrice des Bénédictines du Saint-Sacrement de Craon, pour la prier de venir au secours des Dames de St-Laurent. Elle y consentit, à condition que celles-ci embrasseraient la pieuse pratique de l'adoration perpétuelle. La communauté de Bourges se soumit avec générosité à la volonté de Dieu; Mme de Cossé-Brissac envoya de suite à Bourges la révérende Mère St-Bernard, l'une de ses plus ferventes religieuses, et, le 28 septembre 1840, en présence de Mgr de Villèle, huit religieuses firent profession suivant les constitutions de l'Institut nouvellement introduit.

En 1845, la réforme étant suffisamment implantée, la Mère St-Bernard retourna à son monastère de Craon, et la révérende Mère Ste-Flavie fut choisie pour gouverner. Elle montra, quoique jeune, de si grandes qualités, que jusqu'à sa mort, arrivée en 1876, elle se vit constamment réélue.

En 1880, le monastère de St-Laurent de Bourges se composait de 29 moniales de chœur, une novice, 13 converses et 2 postulantes converses.

Un pensionnat de 32 élèves auxquelles s'adjoignaient 37 externes, continuait la tradition ininterrompue depuis le jour où Charlemagne aurait confié, dit-on, l'éducation d'un certain nombre de jeunes Saxonnes aux filles de St-Benoît, dont il venait de relever le monastère.

Quant aux bâtiments de l'ancienne abbaye, ils ne sont plus occupés par la famille monastique de St-Laurent, depuis la Révolution, mais ils existent encore en partie. Les Pères Jésuites s'y sont établis en 1836, et ont fait leur chapelle de l'ancien chœur des religieuses. L'autre partie, avec l'église, avait été démolie afin de permettre l'ouverture d'une rue nouvelle.

D. G. v. C.

(A continuer.)

Digitized by Google

LA LETTRE DE SAINT JÉRÔME SUR LE CIERGE PASCAL.

Réponse à quelques difficultés de M. l'abbé L. Duchesne.

IL a paru l'an dernier dans cette Revue (janvier 1891, p. 20 sq.) un travail ayant pour but de revendiquer l'authenticité jusque-là méconnue de la lettre de saint Jérôme à Présidius sur le Cierge pascal. A l'époque où je rédigeais ces lignes, une seule chose m'embarrassait : il m'avait été impossible de trouver, dans les différents auteurs qui s'étaient occupés de la question, une seule objection quelque peu sérieuse contre l'origine hiéronymienne de la pièce circonscrite à ses limites véritables, c'est-à-dire, débarrassée des fragments du *Physiologus* qu'on y a maladroitement cousus dans les diverses éditions. L'impression qui a pu en résulter dans l'esprit de plus d'un lecteur, c'est que j'avais tout l'air d'enfoncer une porte ouverte : tant est fondée la réflexion de Pascal, que « pour faire remarquer la vérité avec plaisir, il faut la faire voir naissant de la dispute. »

Par bonheur, un savant de grand renom, M. l'abbé L. Duchesne, membre de l'Institut, vient de formuler en quelques lignes pleines de choses, suivant son habitude, plusieurs raisons qui lui semblent militer contre l'authenticité de la lettre en question. Voici comment il s'exprime dans le dernier fascicule de son beau travail sur le *Liber Pontificalis* (t. II, p. 564) : « Quant à la lettre sur le cierge « pascal qui figure à l'appendice de saint Jérôme, et que l'on a « récemment alléguée comme témoignage du rite dont il s'agit ici, « c'est un assemblage de morceaux divers ; l'un d'eux doit avoir été « rédigé vers le milieu de l'année 384, mais il n'y est pas question « du cierge ; quant au reste, il n'y a aucune raison d'y mettre le nom « de saint Jérôme, si ce n'est que l'auteur a manifestement l'intention « d'imiter son style et emprunte des expressions à certains de ses « ouvrages. Dans la partie datée l'auteur se qualifie de *rusticanus* ; « une plaisanterie lancée contre lui et qu'il rapporte suppose qu'il « faisait partie du sénat ; l'auteur de la finale se représente partant « pour Rome, où saint Jérôme habita sûrement toute l'année 384.

Digitized by Google

« Tout cela concourt à écarter le nom d'auteur que nous présentent « les manuscrits. »

L'estime profonde que m'inspire le savoir de M. Duchesne, l'importance que revêt à mes yeux la moindre de ses affirmations, me font une sorte de nécessité habituelle de ne m'écarter de sa manière de voir que pour des motifs dont l'évidence s'impose à mon esprit. Il me permettra donc d'examiner ici, avec tout le respect dû à la supériorité de son talent et de son expérience, si les raisons alléguées par lui sont de nature à me faire modifier mes premières conclusions.

***

On se rappelle que d'après l'éditeur du *Liber Pontificalis* les plus anciens documents de date assignable relatifs au Cierge pascal seraient de la fin du cinquième siècle. Cependant, si la lettre à Présidius est authentique ou même simplement de l'année 384, comme j'ai essayé de le démontrer, il faut bien admettre que nous avons un témoignage irrécusable de l'usage du Cierge dans l'Italie du nord avant la fin du siècle précédent.

Voici ce qu'on oppose à cette conséquence :

Parmi les morceaux divers dont se compose la pièce, il y en a bien un qui « doit avoir été rédigé vers le milieu de 384, mais il n'y est pas question du cierge ».

Déjà ce commencement donnerait lieu de croire à quelque malentendu. Quelle est cette partie rédigée en 384 ? Sans nul doute, la partie finale, celle où l'auteur mentionne comme un fait arrivé moins d'un an auparavant la mort tragique de Gratien (25 août 383) : *Necdum annus completus est, quo principem Gratianum, prodente exercitu suo, ante foeda captivitas, dehinc miserabilior oppressit interitus.*

Dans le volume de Migne que j'ai en ce moment sous la main, la phrase citée finit à la ligne 32 de la colonne 192. Or, à neuf lignes seulement d'intervalle, vient le passage suivant : *Id* DE CEREI CARMINE *disce. Illud tibi de variis floribus lumen exorna. Esto et ipse apis... ut Christi mella componas.*

Comment donc a-t-on pu dire que dans la partie datée il n'est pas question du cierge ? Je ne sais, à moins peut-être qu'un nouveau « morceau » ne commence précisément au cours de ces neuf lignes. Mais j'ai beau chercher, je ne trouve rien qui puisse servir de base à une pareille supposition, et je ne crois pas qu'elle soit venue à la pensée du savant professeur.

Digitized by Google

Afin d'en avoir le cœur net, examinons si réellement notre lettre n'est, comme on l'affirme, qu' « un assemblage de morceaux divers ».

***

Il y a d'abord deux choses à noter :

1° M. Duchesne est le premier qui ait émis cette opinion. On avait bien dit avant lui que le traité à Présidius était composé de deux parties disparates : mais par la seconde de ces parties on entendait tout bonnement les fragments du *Physiologus* mentionnés plus haut. Quant à la lettre elle-même, dont nous nous occupons exclusivement ici, nul, que je sache, n'a jamais avancé qu'elle fût fabriquée de plusieurs morceaux de provenance diverse.

2° On ne donne aucune preuve à l'appui d'une opinion si nouvelle : bien plus, on n'indique pas même combien il y a de ces morceaux, encore moins où commence et finit chacun d'eux. La seule indication qui puisse nous mettre sur la trace est celle-ci : on considère comme appartenant à « la partie datée » l'endroit où l'auteur se qualifie de *rusticanus*. On admet donc, semble-t-il, que tout ce qui est compris entre les colonnes 190 D et 192 C forme un seul et même morceau. Par conséquent, c'est soit dans la partie qui précède, soit dans les quelques lignes de la conclusion, que devrait se trahir le défaut d'unité signalé en termes malheureusement un peu vagues.

Après m'être livré dans ce but à l'examen le plus minutieux, mon sentiment est, au contraire, qu'il serait assez difficile de désirer plus de suite et de logique dans un écrit de cette nature. Pour mettre le lecteur mieux à même de juger si ce sentiment est fondé, une brève analyse de la lettre est indispensable.

Tout d'abord, l'auteur s'excuse de ne pouvoir faire ce qu'on lui a demandé, une *laus cerei*. C'est une chose très difficile, dont personne n'a encore réussi à s'acquitter comme il convient. Pour bien faire, il faudrait pouvoir s'appuyer sur l'autorité de l'Écriture : mais c'est en vain qu'on feuilletera tout l'ancien et le nouveau Testament, il n'y est nulle part question de cire ou de cierge. Quant à écrire quelque chose de son propre fonds, ce serait s'exposer de gaîté de cœur aux critiques des malveillants.

Il n'entend pas cependant opposer un refus absolu au désir de son ami : volontiers il lui fera part de ses pensées à ce sujet, mais de vive voix, quand ils se retrouveront ensemble. Si donc Présidius veut obtenir le service qu'il réclame, qu'il quitte au plus tôt les délices de Plaisance pour se vouer entièrement au service du Christ. Qu'il ne se laisse vaincre, ni par la pensée des austérités de la vie

Digitized by Google

monastique, ni par les larmes d'une mère, ni par le faux prétexte qu'il doit d'abord régler ses affaires de fortune. Qu'il suive plutôt l'exemple de Matthieu et réponde sans retard à l'appel du Sauveur.

« Mais je suis diacre, dira-t-il : je ne puis, sans manquer au devoir, abandonner mon église et le service des autels. » — Cette objection n'est pas sérieuse : la dignité cléricale s'allie à merveille avec la vie monastique, au lieu qu'il est fort difficile de mener constamment dans le siècle une vie conforme à la sainteté d'un tel ministère. On dit bien qu'il y a d'autant plus de mérite à vivre en moine au sein même des cités. C'est vrai, mais combien en sont capables ? Que de difficultés pour mener une vie vraiment pénitente sans s'attirer le reproche de singularité, sans devenir l'objet de la risée publique et se voir dévoré par les mauvaises langues ! L'auteur de la lettre peut parler d'expérience. Parce qu'il s'efforçait de vivre sobrement, d'une façon conforme à sa profession, il s'est vu traiter de fou, on l'a accusé de suivre les erreurs des manichéens, de mépriser comme eux les dons du Créateur. Et indépendamment de ces influences extérieures qui rendent si difficile l'exercice des fortes vertus, que de dangers, que de tentations délicates auxquelles les âmes les mieux trempées succombent trop souvent !

Mais, lors même que tous ces dangers n'existeraient pas, le seul désir d'un plus grand bien devrait suffire pour gagner Présidius à la vie religieuse. Il a vu récemment les déserts de l'Égypte, il a contemplé de près ces nombreuses familles monastiques menant ici-bas la vie des anges. Ce souvenir doit être comme un feu qui consume son âme du désir de les imiter. Encore une fois, la perspective des privations à subir ne doit pas le faire reculer. Elles ont été supportées joyeusement par des hommes de sa condition ou même plus nobles que lui. D'ailleurs, ces quelques jouissances auxquelles nous sommes si attachés, ne pouvons-nous pas chaque jour nous attendre à les perdre d'une façon ou d'une autre ? Pourquoi donc ne point faire de nécessité vertu ? D'illustres et récents exemples sont là pour montrer la vanité de tout ce qu'il y a en apparence de plus enviable ici-bas. Il suffit de rappeler la mort inopinée de l'empereur Valentinien, la fin cruelle de Gratien trahi, il y a un an à peine, par ses propres soldats. Et quand nous serions destinés à mourir de notre belle mort, il faudra bien la subir à notre tour, cette mort inévitable. Ayons donc au moins le courage d'imiter la conduite de tant de faibles femmes (l'auteur ne cite pas leurs noms pour ne point s'attirer le reproche de flatterie) qui, sans hésiter, ont tout abandonné pour le Christ : noblesse, fortune, et jusqu'à leurs propres enfants

Digitized by Google

« C'est là, ajoute-t-il en terminant, ce que j'ai à t'apprendre pour « le moment en fait de *carmen cerei*. Fais toi-même les frais du « flambeau avec des fleurs variées ; sois toi-même une abeille, habile « à façonner le miel du Christ. Et quand l'Époux viendra, ta lampe « sera prête, tu seras introduit dans la chambre royale.

« J'aurais voulu te retenir près de moi par la pensée en te sermon- « nant plus longuement, mais on vient de m'apprendre qu'on a loué « les montures qui doivent me porter jusqu'à Rome. Je dois donc, « bien qu'à contre cœur, te laisser me quitter pour Plaisance, mais « à une condition, c'est que, chaque fois que tu liras ces lignes, tu te « rappelleras la promesse que tu as faite de venir me rejoindre. »

Tel est le contenu de l'épître à Présidius.

Tous ceux qui auront voulu suivre cette courte mais fidèle analyse, ceux surtout qui, plus avisés, se seront donné la peine de recourir au texte même de la pièce, pourront comme moi se convaincre qu'il est inutile d'y chercher les morceaux divers dont elle est, dit-on, l'assemblage.

***

Outre l'accusation générale relative au manque d'unité, on a encore formulé deux objections de détail auxquelles il sera aisé de répondre en quelques mots.

J'avais toujours cru jusqu'à présent que l'auteur de la lettre était un prêtre, comme il semble bien résulter de ces mots qui mettent fin au premier paragraphe : *non* presbyterum *latrabit esse*, *sed rhetorem*.

M. Duchesne pense, au contraire, que nous avons affaire à quelque membre du sénat romain. Cette supposition lui est suggérée par une plaisanterie lancée contre l'auteur, et que celui-ci rapporte dans toute sa crudité. Voici le passage dont il s'agit. « J'ai entendu dire, « je ne mens pas, Dieu m'en est témoin, qu'un certain viveur, de- « venu éloquent dans l'intérêt de son ventre, ayant appris par la « rumeur publique que je m'abstenais des mets les plus nourrissants, « s'était s'écrié : « Est-ce que le cochon a été fait pour aller en toge « pérorer au sénat ? » Il voulait par là m'accuser de folie, comme « étant d'avis qu'il ne fallait pas se servir de ce qui a été créé à « l'usage de l'homme. »

Évidemment, l'illustre académicien a compris ce passage d'une tout autre manière que moi. Dans cette grosse plaisanterie, je n'avais aperçu que cette vérité fort élémentaire, à savoir que le cochon est fait pour être mangé, et non pour autre chose. M. Duchesne croit

Digitized by Google

entrevoir derrière l'animal en question une allusion à la position sociale de l'auteur de la lettre. C'est peut-être en pareil cas supposer aux gens beaucoup d'esprit : chose d'ailleurs bien pardonnable de la part d'un homme qui en a tant lui-même.

***

L'autre difficulté n'est guère plus sérieuse.

La voici :

En terminant, l'auteur de la lettre se représente partant pour Rome. Or, saint Jérôme habita sûrement Rome toute l'année 384. Force nous est donc d'écarter son nom.

Il est vrai que Jérôme séjourna habituellement à Rome depuis la fin de 382 jusqu'au mois d'août 385. Faut-il en conclure qu'il n'a pas pu se permettre durant tout ce laps de temps une seule échappée, suffisante pour expliquer ce retour à Rome à dos d'âne ? Ce serait, ce me semble, le condamner à une réclusion bien sévère, et je ne voudrais jamais me fonder là-dessus pour lui refuser la paternité d'une pièce que l'autorité des manuscrits et une foule d'indices intrinsèques concourent d'ailleurs à lui faire attribuer.

***

Il résulte de ce qui précède qu'il n'y a pas lieu de rien retrancher ou modifier des conclusions de ma première étude sur la lettre à Présidius.

Il n'est pas exact que cette lettre ne soit qu'un assemblage de morceaux divers, ni que dans le passage qu'on appelle « la partie datée » il ne soit fait aucune mention du cierge.

L'endroit d'où l'on a cru pouvoir tirer que l'auteur de la dite partie datée était membre du sénat, signifie en réalité tout autre chose.

La mention d'une excursion hors de Rome n'est pas inconciliable avec le fait de résidence de Jérôme dans cette ville en l'année 384.

C'est bien tout, si je ne me trompe. Je ne me suis pas arrêté à justifier la qualification de *rusticanus* que se donne quelque part l'auteur : elle n'est pas, je crois, de nature à étonner ceux qui ont lu saint Jérôme.

D. G. M.

Digitized by Google

GALILÉE ET LA BELGIQUE.

(SUITE.)

LIBERT Froidmont, le lecteur s'en souvient, s'était plaint de ce que la première décision romaine touchant le système de Galilée n'eût pas été communiquée officiellement aux académies. Il n'en fut pas de même de la seconde. Dès le 30 juin 1633, huit jours après la sentence, Urbain VIII la fit promulguer solennellement à Florence, à Padoue et à Bologne ; et le 2 juillet, sur les ordres du Pape, le cardinal de Saint-Onuphre, la porta à la connaissance de tous les nonces, les chargeant, à leur tour, de la faire parvenir à tous les professeurs de philosophie et de mathématiques.

Fabius di Lagonessa, archevêque de Conza, était alors accrédité en qualité de nonce à la cour de Bruxelles. Il s'acquitta avec zèle de sa mission. Le 1er septembre, il écrivit au célèbre Jansenius, alors professeur d'Écriture sainte à l'université de Louvain, une lettre fort semblable à celle du cardinal, sauf qu'elle ne contenait pas la menace qui terminait cette dernière : « *Perchè evitino l' errore insieme con la pena, che, cadendovi, sarebbero per ricevere.* ». Cette différence n'est pas sans avoir son importance ; elle montre clairement que l'attitude de Rome était plus rigoureuse pour l'Italie, siège de l'opinion jugée erronée, que pour la Belgique.

Di Lagonessa écrivit aussi au jésuite Matthieu Kélisson, recteur du collège anglais de Douai. En outre, suivant les instructions reçues de Rome, il notifia la condamnation de Galilée aux autres chaires de philosophie et de mathématiques alors existantes en Belgique en dehors de ces deux universités, notamment chez les jésuites de Louvain et chez les prémontrés d'Anvers. Aussi, dès le 6 septembre, pouvait-il annoncer au cardinal de Saint-Onuphre que ses ordres touchant l'affaire de Galilée avaient déjà reçu leur entière exécution.

Quel accueil Louvain et Douai firent-ils à la condamnation, plus formelle cette fois, du système de Copernic ?

Pour Douai, nous possédons une lettre enthousiaste — le mot n'est pas excessif — dans laquelle le recteur Matthieu Kélisson

Digitized by Google

réprouve « l'opinion extravagante » de Galilée. « Pour ce qui est de notre collège anglais établi ici à Douai, dit-il, ce paradoxe n'y a jamais été approuvé, il n'y sera jamais approuvé ; nous l'avons toujours eu en aversion, et nous l'aurons toujours en aversion (1). »

Mais à Louvain, l'accueil semble avoir été moins chaud. Il suffirait du nom de Jansénius pour en expliquer la cause. Nous ne possédons plus la réponse de ce dernier à di Lagonessa. Seulement nous savons par les *Acta Universitatis* et les *Acta Venerandæ Facultatis artium* de l'année 1633, que la lettre du Nonce ne fut communiquée au conseil rectoral que le 22 septembre, c'est-à-dire trois semaines après sa réception ; et que la Faculté des Arts n'en entendit la lecture et ne l'enregistra qu'après un nouveau délai de quinze jours, le 8 octobre. La manière dont les actes de cette Faculté consignent les instructions romaines permet de conclure qu'à la suite de cette communication l'enseignement de Louvain prit une direction anticopernicienne (2).

Quant à Jansénius lui-même, dans son *Pentateuchus* (1641) et dans ses *Commentarii in Ecclesiasten*, il enseigne assez clairement le système de Ptolémée, mais sans mentionner les condamnations infligées au système de Copernic dans l'affaire, toute récente encore, de Galilée. On devine que l'auteur d'*Augustinus* ne se préoccupe pas beaucoup des décrets du Saint-Office.

La principauté de Liége, dépendante à cette époque, on le sait, de la nonciature de Cologne, avait alors pour nonce l'archevêque de Tricario, Pierre-Louis Caraffa. Il résidait à Liége même, parce que le prince-évêque Ferdinand de Bavière était en même temps archevêque de Cologne. Le 11 septembre, il répondit à la circulaire du cardinal de Saint-Onuphre. Vu le nombre considérable de chaires de mathématiques et de philosophie qui fleurissaient alors dans cette principauté,—les plus importantes étaient celles du Séminaire de Liége et du Collège des jésuites anglais — Caraffa fit imprimer un placard relatant la condamnation de Galilée.

Ce document, signalé dans une lettre de Descartes à son ami le P. Mersenne, et devenu introuvable, parut à Liége le 20 septembre 1633, huit jours après la réponse du nonce au cardinal. L'accueil fait à ce manifeste semble avoir été respectueux mais assez froid.

Dans un cours de physique dicté en 1662 aux élèves du Séminaire

1. De l'Epinois, p. 133. Traduction du Dr Monchamp. *Galilée et la Belgique*, p. 121.

2. « Illis lectis (litteris missis a nuntio apostolico ad Eximium D. Jansenium) ulterius ex deliberationibus Dominorum conclusum est debere illas inferri Actis, et insuper communicari singulorum pædagogiorum professoribus, *illosque moneri ut iis se conforment, quod et factum est.* » Dr Monchamp, *Op. cit.*, p. 119.

Digitized by Google

de Liége, sous le professorat de Théodard Cochet, le système de Copernic est réfuté par des arguments intrinsèques et bibliques, sans aucune mention des décrets du Saint-Office. Parmi les thèses de fin d'année, il en est une à tournure ambiguë qui rejette à la fois le système de Ptolémée et celui de Tycho Brahé, mais sans exprimer celui de Copernic (1).

Cependant, malgré le décret du 22 juin, plusieurs personnages illustres ne cessaient de s'intéresser à la cause de Galilée et de travailler à adoucir le jugement porté contre lui. Parmi ces amis du savant Florentin, il faut ranger Peiresc, l'une des plus attachantes figures du grand siècle. L'invention faite vers cette époque par le P. Linus (2), d'une horloge hydraulique, dont le mouvement diurne semblait à première vue présenter une certaine analogie avec celui du système copernicien, intrigua au plus haut point Peiresc. Il en écrivit longuement à Galilée, sur le rapport qu'il en avait lu dans les *Symbola Heroica* du P. Sylvestre di Pietra-Santa, autre jésuite très distingué et attaché pour lors, en qualité de confesseur, au nonce Caraffa. Rubens, lui aussi, appelé par Peiresc « grand admirateur du génie de Galilée », portait à l'invention de Linus le plus vif intérêt. Le grand peintre flamand n'est, du reste, pas le seul artiste belge qui ait été en relation avec l'astronome italien. Juste Sistermans (il Signor Giusto Fiamingo, comme il l'appelle) fit de Galilée un portrait très apprécié, celui-là même, peut-être, que l'on admire aujourd'hui au musée Pitti de Florence (n° 106, salle de Mars), et qui s'y trouve mentionné comme étant seulement de l'école du célèbre portraitiste anversois.

Il serait trop long, et étranger à notre esquisse, de donner ici les multiples explications, quelques-unes fort originales, essayées alors de la mystérieuse horloge de Linus. Il suffira de constater que le système de Copernic n'a rien à voir avec elle, et que, basée sur l'action d'un aimant, elle a dû être à peu près semblable à celle que le P. Kircher donne dans son *Magnes* (3), sans attribuer suffisamment, peut-être, à l'ingénieux professeur de Liége sa part de mérite dans cette invention.

***

Mais il est temps de revenir aux vicissitudes du système de

1. « Systema Ptolemæi repugnat observationibus astronomicis ; Tychonis vero, cœlorum solidati adversatur. »

2. François Hall, jésuite anglais, né en 1595, et professeur de mathématiques et de physique au collège de Liége. L'invention dont il est question ici remonte à 1633 au plus tard.

3. P. 274.

Digitized by Google

Copernic en Belgique et de suivre la marche des idées pendant la seconde moitié du XVIIe siècle. A cet effet nous allons passer rapidement en revue l'enseignement de Louvain, celui des ordres religieux, notamment de la Compagnie de JÉSUS, et les tendances dominantes dans la principauté de Liége.

En général l'université de Louvain demeura opposée à Copernic jusqu'à la fin du grand siècle. Cependant çà et là on voit poindre des aspirations contraires. Il suffira de nommer Van Gutschoven († 1668), que le Dr Monchamp appelle « un cartésien de la première heure ». Arnold Geulincx dans les *Quæstiones Quodlibeticæ* (1653) ne va pas au delà du système de Tycho-Brahé. Judocus Houbraken est un anticopernicien décidé, se faisant arme du décret du 1616 contre Galilée. Guillaume Philippi, au contraire, partisan avec Geulincx du système mixte, parle avec grande discrétion, non sans quelque sous-entendu, de la théorie copernicienne : il l'appelle « assez ingénieuse », quoique non admise « généralement », et termine par ces mots : « L'opinion de Copernic ne *semble* pas *assez conforme* à l'Écriture Sainte, et a été récemment condamnée comme erronée selon la foi par une congrégation de cardinaux nommée par Paul V et Urbain VIII. »

Ici se présente encore à nous Libert Froidmont, dont les derniers travaux ne sont pas sans accuser une certain progrès dans le sens des idées de Galilée. Pour peu qu'on examine les retouches faites par l'auteur à ses *Météorologiques* en 1646, vingt ans après la première édition, on y voit le docte professeur du Faucon aux prises avec trois Italiens, qui sont à la fois adversaires déclarés de Galilée : Fortunio Liceti, Scipion Chiaramonte et François Resta Tagliacozzi. Entre Froidmont et l'auteur des Dialogues il y avait donc une fréquente communion d'idées. Aussi notre érudit compatriote range-t-il l'astronome florentin « parmi les grands mathématiciens et les grands philosophes ».

Dans la chaleur des débats Froidmont découvre une antipathie plus grande pour le Stagirite, et une plus vive sympathie pour le condamné de 1616 et de 1633. Nous croyons, avec le Dr Monchamp, trouver une cause de ce changement dans la condamnation portée en 1642 par Urbain VIII contre l'*Augustinus*, dont Froidmont, ami de Jansénius, avait soigné la publication. Il est triste de voir dans les dernières années de sa vie l'infatigable écrivain prendre parti pour l'erreur contre Rome. Cependant, malgré les ardeurs de cette lutte, il trouve encore le temps d'écrire sur les questions de physique des dissertations qui marquent un nouveau rapprochement vers les idées et les découvertes de Galilée.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit de ces nuances, l'enseignement de Louvain n'en demeurait pas moins, dans son ensemble, favorable à la tradition aristotélicienne et hostile aux idées novatrices de Copernic.

La même attitude fut gardée par les membres de la Compagnie de JÉSUS. Impliqués très directement dans les décrets du Saint-Office, respectueux entre tous de l'autorité romaine, persuadés enfin des avantages qu'offre à un corps moral l'unité de doctrine, les jésuites se tracèrent en cette matière une ligne de conduite pleine de prudence dont ils ne devaient pas sitôt se départir. Parmi les 88 propositions philosophiques et théologiques qu'ils proscrivirent de leur enseignement, lors de la Congrégation générale tenue en 1650 pour la succession du Père Caraffa, la trentième est formulée comme suit : « Terra movetur motu diurno ; planetæ, tanquam viventia, moventur ab intrinseco ; firmamentum stat. » De ces trois membres, le deuxième visait une opinion soutenue par Képler, le premier et le dernier contenaient l'essence du système de Copernic. Remarquons toutefois que, d'après la teneur même du document, cette proscription ne tendait pas à enlever à ces opinions la probabilité qu'elles pouvaient avoir. Cette close fort sage permettait, au moment propice, de lever l'interdit sans se contredire.

La consigne fut partout gardée avec un zèle scrupuleux. Sans entrer dans les détails, nous nous bornerons à énumérer les principaux savants astronomes, mathématiciens, philosophes qui illustrèrent alors le Compagnie dans nos contrées.

Nous avons parlé déjà des jésuites Odon van Maelcote de Bruxelles, Grégoire de Saint-Vincent de Bruges, François d'Aiguillon de Bruxelles, tous trois hommes de grand mérite. A côté d'eux vient se ranger le Montois Charles Malapert. Esprit large, quoiqu'encore trop rivé aux préjugés de l'Ecole, il s'arrête au système de Tycho-Brahé, mais réfute l'argument tiré contre Copernic de la chute des corps, l'atmosphère étant, dit-il, dans cette hypothèse, entraînée avec notre globe *per modum unius*. L'astronome anversois André Taquet ne marchande pas ses éloges à Galilée. Sa profession doctrinale est digne de remarque : s'il n'admet pas ce système, c'est uniquement par respect pour la foi chrétienne, disposé, du reste, à admettre le sens figuré des Écritures, dès qu'il y aura un argument évident en faveur de la rotation de la terre autour du soleil.

Les exégètes Corneille a Lapide (Van den Steen) et Jacques Trinus sont fidèles à la même doctrine. Le premier, à propos du fameux verset *Terra in æternum stat*, termine en citant le décret de 1616.

Digitized by Google

Signalons encore trois jésuites étrangers qui professèrent en Belgique à cette époque et publièrent leurs cours de philosophie : l'Espagnol Arriaga et l'Anglais Compton, à Anvers, en 1632 et en 1649 ; et le Portugais Laurenço, à Liége, en 1688. Tous trois, à degrés divers, s'éloignent de Copernic. Laurenço apporte en confirmation la décision de la Congrégation de l'Index. Le P. Blundell, successeur du P. Compton, demeure fidèle aux doctrines de son maître : sans traiter *ex professo* la question du système de Copernic, il défend et prouve la thèse traditionnelle.

Parmi les savants des autres ordres religieux nous rencontrons quelques noms remarquables. Le plus célèbre est l'encyclopédique cistercien Caramuel y Lobkowitz. En fait de problèmes physiques, la question de la chute des corps et celle du pendule attirèrent particulièrement son attention. Partisan déclaré des idées nouvelles, Caramuel n'est hésitant qu'à propos du système de Copernic. « Nous autres théologiens, dit-il quelque part dans son *Perpendiculorum inconstantia*, nous ne voulons pas admettre le mouvement de la terre ; nous préférons son repos, que nous insinuent les Saintes Lettres, à une opinion curieuse et subtile, contraire *aux décrets des cardinaux* (1) ». Il comprend cependant que, dans l'hypothèse copernicienne, l'atmosphère doit suivre le mouvement de la terre ; aussi, comme il le dit fort justement, « n'est-ce pas la terre qui se meut dans les airs, mais la terre et l'atmosphère tout ensemble qui se meuvent à travers l'éther (2) ».

A côté du cistercien Caramuel, voici un capucin, le P. Rheita, Anversois d'origine ; moins célèbre, sans doute, pour avoir cru découvrir cinq nouveaux satellites de Jupiter, que pour avoir construit la première lunette astronomique actuelle et avoir, le premier, donné le nom d'*oculaire* et d'*objectifs* aux quatre verres convexes dont elle se compose. Rheita préfère au système de Copernic celui de Tycho-Brahé, ou plutôt une théorie à lui, que Delambre a appelée le système Tycho-Brahé retourné (3).

Mentionnons encore le carme Bona Spes et le récollet Guillaume Van Sichen. Adversaires tous deux de la théorie de Copernic, le premier adopte le système de Ptolémée, le second celui de Tycho-Brahé. L'un et l'autre admettent la fluidité des cieux ; mais le premier les croit corruptibles, le second au contraire incline en faveur de leur incorruptibilité.

1. P. 60. Trad. du Dr Monchamp.
2. *Rationalis et realis philosophia*, p. 159.
3. Dr Monchamp, p. 161.

Digitized by Google

Il se dégage clairement de ce rapide aperçu que les ordres religieux suivaient à peu près la même ligne de conduite que l'université de Louvain par rapport au système du mouvement diurne. En était-il de même parmi les savants de la principauté de Liége? Non. Ici nous rencontrons plus d'indépendance, plus d'audace, plus de modernisme et bientôt plus de cartésianisme.

Nos lecteurs connaissent déjà le sympathique curé limbourgeois Godefroid Wendelin ou Wendelen. Partisan convaincu du système de Copernic en 1633 — le lecteur s'en souvient — Wendelin le devint de plus en plus ; il ne s'en cache point dans sa brochure *De pluvia purpurea bruxellensi* et dans son *Teratologia Cometica*. Du reste Wendelin était un savant de marque, renommé dans le monde des astronomes et des physiciens pour plus d'une découverte, telle que les variations de la durée des oscillations du pendule.

Contemporain du curé Wendelin, le chanoine René-François Sluse était, lui aussi, en relation scientifique avec les premiers personnages de l'époque. Sa correspondance est émaillée d'insinuations favorables aux idées coperniciennes.

Nicolas du Chasteau ne se contente pas de simples insinuations. Il est cartésien décidé ; sans toutefois, pour motif de prudence, nommer le grand réformateur français. Ce fait n'est pas sans étonner. Onze ans après la condamnation de Descartes par l'université de Louvain, dix ans après la mise à l'Index de plusieurs de ses ouvrages, nous voyons un docteur en philosophie et en médecine, un licencié en théologie, soutenir impunément à Liége plusieurs points de doctrine directement visés par les censures portées contre l'auteur du *Discours de la méthode*. Le lecteur en trouvera une analyse dans l'ouvrage du Dr Monchamp (1). Parmi ces doctrines figurait le système de Copernic, dont Descartes était chaud partisan. Et cependant le *Parvum naturæ speculum* de Nicolas Du Chasteau parut avec l'*imprimatur* du vicaire général Jean-Ernest de Surlet ; et cet *imprimatur* — détail piquant — Surlet l'avait accordé d'après le rapport favorable exprimé sur l'ouvrage par le P. Jean Dormerus, jésuite. Ainsi, tandis que le P. Blundell écrivait à Liége contre le système de Copernic, son confrère faisait approuver dans la même ville un livre écrit en faveur de ce système. Il est vrai que la défense faite aux jésuites se bornait à leurs propres ouvrages. Au reste, le *Petit miroir de la nature* était un livre fort bien écrit, plein d'érudition, d'intérêt, de vie, et l'auteur le terminait, comme son maître Descartes, par une soumission entière aux jugements de l'Église.

1. P. 168.

Digitized by Google

Par ce que nous venons de dire de Nicolas Du Chasteau le lecteur a déjà deviné l'influence que va exercer bientôt sur la théorie copernicienne le système philosophique de Descartes. Quiconque épousera la cause du novateur épousera celle de Galilée. Or, malgré les oppositions formidables qui chercheront à lui barrer passage, le flot du cartésianisme va monter rapidement et envahir jusqu'à l'enceinte de l'Université de Louvain. Après Van Gutschoven, c'est déjà Dominique Snellaert ; après Snellaert ce sera bientôt son élève et collègue Martin Van Velden, le lutteur indomptable dont il nous reste à retracer dans un dernier tableau les longues luttes pour les idées coperniciennes.

(La fin au prochain numéro.) D. L. J.

Digitized by Google

UN ABBÉ D'EGMOND AU XIIIe SIÈCLE.

Lubert II (1240-1263.)

L'ABBAYE de Saint-Adalbert d'Egmond a reçu de la part d'un certain nombre d'écrivains modernes, même protestants, le surnom de « Reine des abbayes de la Hollande ». Et certes, si l'on considère son ancienneté (1), l'étendue de ses possessions, l'influence qu'elle exerça autour d'elle comme centre d'études, la protection qu'elle accorda aux arts, le prestige des noms illustres que l'on rencontre parmi ses moines, on doit reconnaître que ce titre est pleinement justifié. Ce monastère, il est vrai, a partagé le sort de toutes les institutions humaines; son histoire présente des alternatives de prospérité et de revers, mais lorsqu'on considère dans son ensemble son existence cinq fois séculaire, on reste frappé de cette grandeur, et l'on se sent pénétré de respect pour ceux qui l'ont créée et développée, ou qui sont tombés avec elle. La plupart des abbés d'Egmond ont été des hommes remarquables par leurs vertus et leurs talents. Les papes, les évêques et les seigneurs semblaient rivaliser de zèle et de générosité à protéger l'illustre abbaye où, durant près de trois siècles les comtes de Hollande trouvèrent une tombe respectée à l'ombre de ses vieux cloîtres.

Vers le milieu du XIIIe siècle, Saint-Adalbert d'Egmond était parvenu à un haut degré de prospérité. Ses privilèges solennellement confirmés par le comte Thierry V, le 26 juillet 1083 (2), avaient reçu un nouvel éclat par celui de l'exemption, que le pape Innocent II lui conféra en 1139, à la demande du comte Thierry VI (3) et que l'évêque Hartbert d'Utrecht voulut publier lui-même, lors de la dédicace de l'église abbatiale (1143). Sa bibliothèque, dont le catalogue nous a été conservé (4), était richement pourvue d'ouvrages des Saints Pères, d'auteurs anciens et de traités classiques, la plupart transcrits par les moines ou les « *Scholares illius temporis* »,

1. Fondée dans la première moitié du Xe siècle, elle subsista jusqu'en 1573. Cf. *Revue bénédictine*, 1890, p. 402.

2. v. d. Bergh, *Oorkondenb. v. H. en Z.*, I, nº 89.

3. *Ibid.*, nº 122.

4. Origin. à Leyde. Il fut édité d'abord par van Wijn *Huiss. Leev.* (Amst. 1802) I, p. 317-353. Cf. aussi *Arch. voor nederl Kerkr.*, bd. 2, p. 127-170.

Digitized by Google

preuve de l'existence d'une école claustrale, au moins interne et en tous cas accessible à d'autres qu'aux jeunes moines de l'abbaye (1). L'église abbatiale, monument du style roman, avait reçu une ornementation digne de sa destination sous l'abbé Francon (1182-1206). La dotation du monastère permettait aux abbés de subvenir facilement aux nécessités des religieux et de contribuer dans une large mesure au soulagement des pauvres.

En 1240 les moines durent procéder à l'élection d'un nouvel abbé ; leur choix tomba sur le moine Lubert, membre de la célèbre famille des seigneurs d'Egmond. C'est une étrange histoire que celle de cette famille dont les destinées et la prospérité ont été si intimement unies à celle de l'abbaye, si souvent au détriment de cette dernière. Vers le milieu du XIIe siècle, l'abbé Gauthier, voulant récompenser un fidèle serviteur de l'abbaye, nommé Berwold, le nomma avoué du monastère, et lui assigna pour demeure une villa peu distante de l'abbaye. Le fils de Berwold la transforme en château (2), mais bientôt lui et ses descendants réclament l'hérédité de l'avouerie qui leur est accordée en 1312 (3) ; ils revendiquent ensuite l'exercice de la juridiction, comme fief héréditaire (4) et mettent enfin, en 1486, le couronnement à leur ambition en obtenant de l'empereur Maximilien le titre de comte transmissible dans leur famille (5). L'histoire de la lutte entre les abbés et les seigneurs d'Egmond, lutte qui a duré plus de quatre siècles, est un des plus intéressants épisodes de l'histoire de l'ordre bénédictin en Hollande ; et celui qui en parcourt tous les détails ne peut nier que l'abbé Gauthier, en instituant Berwold avoué du monastère, ait malheureusement nourri sur son propre sein le serpent, qui devenu plus grand a fini par dévorer son bienfaiteur. En effet que de troubles, que de conflits ne renferment pas les annales de ces quatre siècles ! Parmi tant d'avoués, dont le devoir était de protéger l'abbaye, ne fût-ce qu'à titre de reconnaissance, à peine en est-il quelques-uns que leur affection pour l'abbé ou des liens de parenté aient portés à défendre réellement les droits du monastère, et en conséquence, on peut croire que cette considération entra souvent pour une grande part dans les élections des prélats d'Egmond et que le choix des abbés Henri I

1. Il est hors de doute que l'évêque de Trèves Ekbert (977-9 déc. 993 ; Gams. *Series episcop.* p. 318), fils du comte de Hollande, Thierry II, et qui légua une foule d'ouvrages précieux à l'abbaye a reçu sa première éducation à Egmond.

2. Connu plus tard sous le nom d'*Egmond op de Hoef.*

3. Joh. a Leydis, *Annales Egm.* (Lugd. Batav. 1692), cap. 53.

4. Confirmé au commencement du XVe siècle.

5. Cf. Bockenberg, *Dynastæ Egmondani* (Lugd. Bat. 1589), p. 146.

Digitized by Google

(1226-1230), Lubert II et Thierry II (1319-1326), tous issus de la famille seigneuriale d'Egmond, n'a pas été entièrement exempt de motifs politiques ou d'intérêt local. Quoi qu'il en soit, par ses qualités personnelles, Lubert était digne de ce choix, et son administration fut féconde en heureux résultats. Nous le verrons, fort de la protection des princes et des pontifes romains, étendre les droits de son abbaye, multiplier ses revenus et faire d'Egmond un véritable centre d'action où princes et évêques se rencontrent comme dans un sanctuaire national, en faire un foyer de vie religieuse et un gardien respecté des gloires de la patrie.

Des liens intimes unissaient l'abbé Lubert au comte Guillaume II de Hollande, devenu plus tard Roi des Romains. Nous trouvons son nom au bas des chartes les plus importantes de ce prince, tels que le privilège accordé, le 23 novembre 1245, à la ville de Haarlem (1), et l'accord conclu à Bruxelles le 19 mai 1250, entre Guillaume et Marguerite de Flandre (2). Le prince, à son tour, demande parfois l'hospitalité aux moines d'Egmond, et c'est de là qu'il date plusieurs documents (3).

Élevé à la dignité de roi des Romains, Guillaume ne tarde pas à conférer à l'abbé d'Egmond déjà auparavant son chapelain, la dignité de vice-chancelier (4). Chaque année il ajoute une nouvelle faveur aux marques de bienveillance qu'il a déjà prodiguées au monastère. Il confirme tous ses privilèges ou lui en confère de nouveaux (5) ; il veille à ce que ses officiers fassent respecter ses droits (6), échange des serfs avec l'abbaye et leur accorde la liberté, sans doute à la suite de l'intervention de l'abbé (7), fait don à l'abbaye de la chapelle de Hillegom (8), lui assigne une rente annuelle de 10 £ pour l'amélioration de la pitance des moines (9) et l'honore du titre d'abbaye royale.

On sent que les moines d'Egmond sont bien, comme il le dit lui-même, l'objet de sa prédilection (10). L'estime qu'il a pour Lubert ressort de la lettre qu'il lui écrivit en 1255, après la prise de Trifels,

1. *Oorkondb.*, I, n° 412.
2. *Ibid.*, n° 514.
3. *Oorkb.*, n° 600 (31 oct. 1254), n° 618 (22 sept. 1255), n° 600 (31 oct. 1254).
4. Joh. de Beka. *Chron.* (éd. Buchel-Ultraj. 1643) p. 79, et W. Heda, *Hist. ep. Ultraj*, p. 206. Guillaume II de Hollande fut élu à Neuss le 3 octobre 1247 et reçut la couronne royale à Aix la Chapelle, le 1er nov. 1248.
5. 21 oct. 1248 (n° 474), 22 nov. 1248 (n° 479), 5 nov. 1248 (n° 476).
6. 9 février 1252 (n° 551), 12 sept. 1254 (n° 599).
7. 13 mai 1254 (n° 592) et 31 oct. (n° 600).
8. N° 474.
9. 22 sept. 1255 (n° 618).
10. Cf. Merman. *Gesch. van Gr. Willem II*, t. II, p. 12

Digitized by Google

dans laquelle il lui fait part de l'excellent accueil qu'il a reçu dans les provinces rhénanes, et lui annonce l'heureuse nouvelle de la prise de Trifels qui a mis en sa possession les insignes impériaux, les diadèmes, la couronne d'épines et la sainte Lance (1). Enfin, c'est à la prière de Guillaume que le pape Innocent IV accorde à Lubert et à ses descendants le droit de porter les ornements pontificaux (2).

La faveur dont jouissait l'abbé d'Egmond auprès de Guillaume était une recommandation auprès du Saint-Siège. Aussi voyons-nous Innocent IV confirmer en sa faveur le privilège d'exemption, accordé à l'abbaye par Innocent II, en 1139 (3), prendre de nouveau le monastère sous sa protection (4), accorder des indulgences à ceux qui visiteraient son église, le jour de saint Adalbert (5), lui réserver tout droit de collation de bénéfices (6), et lui conférer, ainsi qu'à ses successeurs, le privilège des insignes pontificaux (7).

Les privilèges d'Egmond étaient certes considérables, mais ils n'avaient pas la portée que lui prêtent certains écrivains protestants. Sans se douter que ses assertions ne sont que le résultat de son ignorance des usages catholiques, un ministre protestant, M. Swalue, auteur d'une notice historique sur Egmond (8), assure que le privilège d'exemption mettait l'abbaye à l'abri de toute autorité séculière et ecclésiastique, excepté de celle du pape ; que le privilège d'Innocent IV de recevoir à la profession monastique clercs ou laïcs, serfs et hommes libres, qui avaient fui le siècle, doit s'entendre de ceux qui veulent se soustraire à la vindicte de la justice ; qu'enfin, en élevant, en 1251, le monastère à la dignité d'abbaye royale, et en autorisant son abbé à porter les insignes pontificaux, il conférait à cet abbé les insignes propres au pape et en faisait son représen-

1. (N° 623). La forteresse de Trifels (ou Driesvelt) située non loin d'Auweiler (Alsace) servit autrefois de prison à Richard Cœur de Lion. On y conservait la couronne et le sceptre de Charlemagne. Nuyens, (*Gesch. des Nederl. Volks.* IV, 75.)

2. Potthast, *Reg. rom. pont.* 14311.

3. 31 août 1245 (Potthast, 11845).

4. 5 juin 1246 (Potthast, 12144).

5. 4 juin 1246 (n° 423). Parmi les Prélats qui accordèrent des indulgences à l'autel de saint Adalbert, citons encore Gérard de Cologne, qui, en 1246, accorda 40 jours (*Ann. Egm.*, cap. 37); Thierry de Zuden, cent jours, et Pierre de Zuden, quarante jours. Ces deux derniers prélats furent coadjuteurs du diocèse d'Utrecht, au XIIIe siècle.

6. 4 janv. 1249 (Potthast 13153).

7. 5 juin 1251 (Potthast, 14311). Selon Beka ce fut à la demande expresse du roi Guillaume que ce privilège fut accordé, et non, comme le prétend l'historien Moll (*Kerkl. Gesch.*, II, 2e, p. 70), parce que l'abbaye dépendait directement du Saint-Siège. Du reste les termes mêmes de la bulle insinuent que l'abbé a écrit une lettre à ce sujet au Souverain Pontife, et que le roi a fortement appuyé sa demande.

8. Swalue, *De abdijen van Egmond en Rijnsb.*, dans *Nederl. Arch.* de Kist et Royaards, I, p. 420 sq.

Digitized by Google

tant spécial. Monsieur Swalue profite de cette heureuse découverte pour polémiser et contre Rome, et contre les ornements sacrés ; il eût assurément mieux fait de constater la différence qu'il y a entre une tiare et une mitre, entre un abbé exempt et un abbé d'une abbaye royale, simple distinction honorifique conférée à son vice-chancelier par Guillaume, après son élection comme roi des Romains.

Les rapports que Lubert entretint avec les membres de la famille d'Egmond, en raison des liens de parenté qui les unissaient, furent excellents ; de part et d'autre on aimait à se rendre de petits services. Au demeurant, la maison d'Egmond avait encore besoin de grandeur, et elle n'avait qu'à profiter de rester en bons termes avec l'abbé. Les chartes du monastère sont là pour montrer les heureux résultats qu'elle en retira. Le 8 oct. 1248 (1), Lubert accorde à son cousin, le dynaste Guillaume (2) à titre de fiefs, plusieurs terres, que jusqu'alors il n'avait possédées qu'en engagère. Le 19 avril (3) il investit son propre frère, Arnould d'Egmond, de plusieurs dîmes, afin de le mettre à même de réparer quelques digues du monastère, et le 31 déc. 1252 (4), il vend à ce même Arnould et à un certain Werembold Uitenhage, une grande étendue de terrain. Enfin le 24 juillet 1262 il autorise Arnould d'Egmond à transmettre après sa mort tous les fiefs qu'il tient de l'abbaye, à ses fils et à ses filles ; et la raison qu'en donne l'abbé, est précisément l'amitié dont ce seigneur fait preuve à l'égard du monastère (5).

Peu de faits saillants nous ont été conservés de l'histoire intime du monastère d'Egmond sous l'abbé Lubert; citons cependant ceux qui sont venus à notre connaissance. En 1250 (6) Thierry de Vérone, Ord. Fr.Min. évêque suffragant d'Utrecht (7), vint à Egmond pour faire la

1. N° 484.

2. Dans le nécrologe d'Egmond (v Wijn. Huisz-Leeven II, p. 257) nous trouvons que ce Guillaume, décédé le 29 mars 1304, légua, en mourant, au monastère, une rente annuelle d'une livre.

3. N° 541.

4. N° 579.

5. II, n° 90 « presenti scripto, publice et simpliciter protestamur, quod nos devotionem Arnoldi de Hæcmunda, fratris nostri quam circa nos et ecclesiam nostram gerere comprobat grato prosequentes affectu, ut reddatur devocior ex devoto, per consensum nostri conventus ipsi Arnoldo ejusque heredibus hoc concedimus ex gratia speciali, etc... » Signalons en même temps une charte de Lubert, du 8 sept. 1244 (n° 408) dans laquelle il déclare rendre à la liberté, *de communi consensu capituli mei pietatis intuitu Gerardum filium Gertrudis sororis mee ministerialem ecclesie nostre.*

6. *Annales Xant-Egm.* (Ed. de Geer van Jutfaas. Utrecht 1864) p. 98 ; Chron. Egm. Will. Proc. (ed. Matth. Hagae Com. 1738), p. 510. Joh. a Leydis (l. c. cap. 41) place par erreur ce fait en 1240.

7. Se rencontre dans une chartre du mois d'avril 1250. v. d. Bergh *Oorkb.* I, n° 511.

Digitized by Google

réconciliation solennelle du monastère, de l'église paroissiale, dédiée à la Ste-Vierge et du cimetière. Ce même Thierry conféra, au samedi des Quatre-Temps de l'Avent, les ordres sacrés à des clercs accourus de toutes parts à l'abbaye pour cette circonstance ; et le dimanche suivant il donna la bénédiction abbatiale à deux abbés, dont on ne cite malheureusement pas les noms ; au jour de l'octave de St-Étienne, il consacra deux autels auxquels il attacha de nombreuses indulgences ainsi qu'à celui de St-Adalbert. Puis, pour laisser un souvenir de sa visite, de concert avec l'abbé, il fut ordonné qu'à l'avenir les moines chanteraient tous les jours, après la première Messe, l'antienne *Salve Regina*, et il accorda dix jours d'indulgences à tous ceux qui assisteraient avec dévotion à l'exécution de ce chant. Enfin Thierry accorda de nombreuses indulgences à tous ceux qui contribueraient à la restauration du monastère, ou qui, le jour de la fête de St-Adalbert (25 juin), de l'anniversaire de la dédicace de l'église abbatiale (7 oct.) ou de la Chapelle de la Ste-Vierge, visiteraient avec dévotion ces sanctuaires (1). Les moines de leur côté comme preuve de leur reconnaissance offrirent à l'évêque Thierry des lettres de confraternité, ainsi qu'à son frère Jean et à son chapelain, tous deux également de l'ordre des Frères Mineurs.

Nous voudrions pouvoir constater des rapports suivis entre Egmond et les autres abbayes bénédictines de Hollande, nombreuses et florissantes au XIIIe siècle, mais à part quelques transactions temporelles (2) et une lettre de confraternité adressée à l'abbé de St-Paul d'Utrecht et aux prévôts de cinq chapitres de cette ville (3) nous ne pouvons relever aucune tentative de groupement.

Un des traits les plus saillants du caractère de Lubert était sa douce charité, unie à une fervente piété et à une grande prudence dont il donna des preuves tant aux sujets de l'abbaye, qu'aux membres de sa communauté. Aussi son épitaphe, après l'avoir proclamé « pietate refertus » résume ses qualités comme abbé en un seul vers qui renferme cependant un magnifique éloge :

Claustrum dilexit, et in omnibus id bene rexit (4).

Sans négliger jamais les intérêts de son monastère, Lubert chercha en mainte occasion à favoriser ses tenanciers et à améliorer leur

1. Sur la consécration des autels d'Egmond cf. *Monum. Germ.*, XV, p. 960, 961, et v. d. Bergh. *Oorkb.* I, p. 335.

2. *Avec Rijnsburg :* 1 sept. 1242 (n° 390) 12 juin 1262 (II n° 88).

3. 25 mai 1262 (II ; n° 87).

4. Comme preuves de son administration cf. v. den Berg, I, n° 377, 496, 533, 545, 602, 620, II. n° 56, 92, 106.

Digitized by Google

position. C'est ainsi que le 28 juin 1251 (1), *intuitu pietatis*, comme il s'exprime, il permet à ses tenanciers de Popswoud, de disposer par testament des terres qu'ils possédaient en bail emphytéotique de la même manière qu'ils le faisaient de leurs biens meubles, et que, le 4 avril 1257, il rend à la liberté plusieurs serfs du monastère (2). Une autre fois (3) sa charité le pousse à vendre les revenus de plusieurs propriétés, et à fixer une somme annuelle de trois livres, prise sur le revenu d'une terre appartenant en propre à l'abbé, pour subvenir aux frais des bonnes œuvres. Le cartulaire d'Egmond (4) renferme en outre une pièce du plus haut intérêt au point de vue monastique et dans laquelle la sollicitude de Lubert pour ses moines se manifeste d'une manière toute spéciale. Elle est datée du 6 juin 1257 (5). Après avoir dit que tout prélat doit non seulement exercer son zèle en corrigeant et réprimant les fautes de ses subordonnés, mais aussi être attentif à leurs besoins et à leur bien-être, Lubert, considérant que jusqu'alors les moines d'Egmond n'avaient eu que de pain de seigle et d'orge, et de la bière, excepté aux grandes fêtes et dans quelques circonstances où l'on donnait du vin, ordonne qu'à l'avenir les moines auraient tous les jours du pain de froment et du vin à table. Pour subvenir à ces frais, l'abbé permit d'employer les dix livres annuelles que le roi Guillaume avait assignées pour l'amélioration des pitances, et y ajouta encore quelques rentes personnelles. Dorénavant aussi on vendrait chaque année plusieurs muids d'orge et de seigle afin d'acheter le froment nécessaire. Cette pièce portait, outre les sceaux de l'abbé et du monastère, ceux de Florent, régent de Hollande, d'Élisabeth, veuve du roi Guillaume, de Mathilde, veuve du comte Florent IV, de Richarde sœur de ce dernier, et de plusieurs grands seigneurs parmi lesquels on remarque Guillaume d'Egmond.

Quelques jours plus tard, Lubert, craignant que par l'accroissement du nombre des moines, les prébendes ne fussent insuffisantes, fit de nouveaux règlements à ce sujet (6). D'abord, comme il y avait vers cette époque au monastère d'Egmond, trente personnes y compris les enfants, il défendit de dépasser ce nombre dans la réception des novices. Il défendit ensuite de vendre ou d'accorder jamais une prébende de pain de froment et de vin à un laïc, à un clerc de

1. I, n° 545.
2. II, n° 25.
3. 31 déc. 1252 (I, n° 580).
4. Conservé aux Archives du Royaume, à la Haye.
5. II n° 26. Cf. avec cette charte, celle du roi Guillaume du 22 sept. 1255 (I, n° 618).
6. II n° 27.

Digitized by Google

l'école ou à tout autre, excepté à quelque homme de loi qui defendrait les intérêts du monastère devant les tribunaux, ou à un médecin, en récompense des bons soins qu'il pourrait rendre à la communauté. Deux fois chaque année le cellérier de l'abbaye et les deux moines qui l'auront assisté rendront compte devant trois ou quatre sénieurs de la manière dont le pain de froment et le vin auront été distribués. Tous les hôtes du monastère, après y avoir séjourné deux jours, ne recevront plus de vin, ni de pain de froment, à moins toutefois que ce ne soient des personnes de distinction ou des amis du monastère que l'abbé aura jugé bon d'inviter à sa table. Toutes ces décisions furent confirmées le 19 juin 1257, par Henri, Évêque d'Utrecht, qui loua hautement la charité du Lubert (1).

Les moines de leur côté ne se montrèrent pas insensibles à cette preuve de charité de l'abbé à leur égard. Le 20 juin 1257 (2) Reinfrid, prieur d'Egmond, et toute la communauté signèrent un acte attestant que durant toute l'année qui suivrait la mort de Lubert, les moines feraient chaque mois la commémoraison de sa mort, de la même manière que cela s'était pratiqué pour l'abbé Gauthier (1129-1161).

Malgré les occupations multiples et les soucis de toutes sortes qui devaient naturellement entourer un homme si recherché, Lubert porta également son attention sur la bibliothèque de son monastère. De son temps, un prêtre, Nicolas de Sayden, se fit moine à Egmond et y apporta plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite un Codex des sermons de saint Augustin. Un autre prêtre, du nom de Symon, et son neveu Augustin, léguèrent également plusieurs livres. Lubert en fit aussi transcrire ou acheter un assez grand nombre ; il rentra même en possession de deux *Libri Matutinales* provenant de l'abbé Alard (1083-1124), que l'abbé Francon avait prêtés à la comtesse de Hollande Ada d'Écosse, épouse du comte Florent III, et dont, plus tard la comtesse Aleyde de Clève, épouse de Thierry VII, de Hollande, avait continué à se servir, sans le consentement du couvent (3).

La charité du bon abbé lui valut la reconnaissance du peuple, et son nom est resté attaché à une fort jolie légende, que les chroniqueurs nous ont transmise d'âge en âge (4). On y raconte qu'un

1. II n° 29 « Paterna dilectione circa monachos suos et fratres Hœcmundenses viscera caritatis extendens. »

2. n° 30.

3. Cf. Van Wijn. *Huiss Leeven*, I, p. 303 et 596.

4. Cf. Hovæus, *Cronyck van Egmond* (Alkmaar, 1641) p. 60-62. Nous devons faire observer que le frère de Lubert dont il est fait mention dans ce passage ne s'appelait pas Gauthier, mais Arnould, et, si on a voulu désigner le seigneur d'Egmond, nous devrions avoir Guillaume.

Digitized by Google

jour une des cigognes du monastère se cassa la patte. Un jeune ouvrier la trouva et l'apporta à sa mère, et celle-ci, émue de compassion, soigna l'oiseau, le nourrit et ne lui rendit la liberté qu'après sa complète guérison. La cigogne s'envola et l'année suivante à son retour, elle laissa tomber de son bec aux pieds de sa bienfaitrice une pierre que la bonne femme ramassa immédiatement. Mais n'y découvrant rien de remarquable, elle la porta à l'abbé Lubert et lui raconta tout ce qui s'était passé. L'abbé fit alors venir un connaisseur, qui ayant nettoyé et poli la pierre, reconnut que c'était un escarboucle de grande valeur. Lubert alors, de concert avec son frère, fit construire un retable d'autel en or orné de splendides ciselures, et fit placer au milieu de la plaque la fameuse pierre précieuse (1). Quant à la pauvre femme et à son fils, ils reçurent de l'abbé et de son frère de riches aumônes.

D'après les Annales d'Egmond, Lubert serait mort le 5 août 1263 (2). Mais cette date ne peut être acceptée comme certaine, puisque nous possédons de lui une charte du 18 novembre 1263 (3). D'un autre côté la première pièce connue de son successeur Nicolas, est une lettre adressée par cet abbé au bailli du Kennemerland, datée du 4 des calendes d'avril 1264 (29 mars) (4). Il est à regretter qu'une charte de l'évêque d'Utrecht, Henri, ayant pour but de régler quelques différends survenus entre les habitants du village d'Egmond et le monastère, au sujet de l'église paroissiale, et datée du 1 janvier 1264 parle simplement de l'abbé d'Egmond sans préciser le nom (5). Les auteurs nous ont conservé l'épitaphe de Lubert :

Abbas Lubertus jacet hic, pietate refertus,
Providus, expertus, activus eratque disertus,
Primus mitratus, fuit Hæcmundæ quoque natus,
Pastor claustralis, jam consul et imperialis ;
Claustrum dilexit, et in omnibus id bene rexit,
Nonis Augusti moritur, numerus quoque Christi
Extitit M, pariter C bis, L. et X semel, I ter,
Lector sincere Deus isti dic miserere.

D. W. V. H.

1. Il existait en effet à Egmond un superbe rétable en or, couvert de pierres précieuses, dont le comte Thierry II et son épouse Hildegarde avaient fait don à l'abbaye. Voyez sa description dans Héda : « *Hist. Ep. Ultraj.* » ed Buchel. (Utrecht 1642), p. 90.

2. 1264, comme il est dit au chap. 44 de l'édition de Matthæus (Lugd. Bot. 1692) est évidemment une erreur. Tous les auteurs (Bockenberg, Hovæus, van Heussen, et van Rijn, etc.) donnent l'année 1263, de même aussi le *Codex Frisicus* des Annales. Du reste au chap. suivant (chap. 45), il est dit que l'abbé Nicolas a été élu en 1264, et nous possédons une charte de cet abbé du 23 juin 1264 (II, nº 115).

3. II, nº 106.

4. J. A. Leydis. *Ann.*, cap. 45.

5. Nº 108.

Digitized by Google

MÉLANGES D'HISTOIRE MONASTIQUE.

FRAY BERNAL BOYL.

LES fêtes du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb ont de nouveau attiré l'attention des érudits sur les premiers missionnaires espagnols qui accompagnèrent l'illustre explorateur. Le plus célèbre d'entre eux est assurément Fray Bernal Boyl. S'il faut en croire nombre d'auteurs, ce serait à l'ordre bénédictin que reviendrait l'honneur d'avoir donné au Nouveau-Monde le premier missionnaire de la foi catholique. Quelque honorable que serait ce fait pour l'ordre qui a jadis converti une grande partie de l'Europe, nous devons reconnaître que les travaux les plus récents ne permettent pas d'assurer que Bernard Boyl ait jamais été moine bénédictin; ils constatent au contraire qu'à l'époque de son expédition aux Indes il était religieux de l'ordre des Minimes. C'est ce qu'a parfaitement établi M. Fidèle Fita, membre de l'académie royale d'histoire de Madrid, dans différents articles publiés dans le Bulletin de cet institut.

D. Jacques Caresmar dans ses *Noticias del venerabile Padre Fray Bernardo Boyl* (1) assure que Bernard Boyl naquit à Tarragone vers 1445 et que jeune encore il prit l'habit bénédictin à l'abbaye de Mont-Serrat où il fit profession de la règle de Saint-Benoît. Après quelques années de vie monastique, désireux d'une vie plus retirée, il aurait obtenu de son abbé, D. Pierre Antoine Ferrer (1451-1470) l'autorisation d'habiter un des ermitages de la montagne. Ces détails, malheureusement, faute de contrôle, sont sujets à caution (2). Les seuls faits certains sont que le 16 juin 1481 il fut ordonné sous-diacre par l'évêque auxiliaire de Barcelone, diacre le 22 septembre, et prêtre le 22 décembre de la même année. Le *Registrum ordinatorum* de Barcelone porte : *Fr. Bernardus Boill (Boyl) clericus heremita Montisserrati de licentia sui R^mi abbatis* ou *heremita de Monte Serrato* (3). Boyl n'était donc pas moine, mais ermite du célèbre monastère, et comme tel assurément en rapport intime avec la famille bénédictine.

MS. de la collection Muñoz à la bibliothèque de l'Académie de Madrid, cité par Fita.

2. Fidel Fita, *Fray Bernal Boyl. Nuevos datos biograficos* ap. *Boletin de la Real Academia de la Historia*, t. XIX, p. 560.

3. *Ib.*, pp. 558-559.

Digitized by Google

Ses talents ne tardèrent pas à être remarqués par ses supérieurs. Une lettre du 15 mai 1482, par laquelle le vicaire-général de l'abbé commendataire Julien del Rovere, cardinal de S. Pierre-aux-Liens, D. Gaufrède Sort, abbé de San Cucufate del Vallés, constate qu'il habitait l'ermitage de la Sainte-Trinité et qu'il remplissait la charge de supérieur des ermites de la montagne (1). Nous possédons de lui une traduction espagnole de l'ouvrage de l'abbé Isaac sur l'état religieux qu'il dédia à D. Pedro Zapata, archiprêtre de Daroca, en 1481 et qui fut imprimée en 1489 à l'abbaye de San Cucufate del Vallés (2). Son ardeur pour l'étude nous apparaît clairement dans la correspondance littéraire qu'il entretint à partir de 1484 avec D. Arnaldo Dercos, savant de l'île de Majorque, et dans laquelle il est fréquemment question de son vif désir d'être initié à la doctrine de Raymond Lulle (3).

Boyl se disposait à se rendre à l'invitation de son ami et de passer à Majorque pour y écouter les leçons de maître Pierre Dagui, quand il reçut une lettre du roi à Barcelone qui l'appelait auprès de lui. Il s'agissait d'une négociation importante qui devait lui être confiée (4). On a supposé qu'il était alors question entre le roi et Boyl de l'introduction de la réforme de Valladolid à Mont-Serrat. Cette supposition n'est pas exacte. Dès 1482 Boyl était en relation avec le roi d'Espagne au sujet du rétablissement de l'abbatiat régulier du monastère tenu en commende par le cardinal Julien del Rovere. Les négociations aboutirent en 1487 (5).

En 1484 lorsque le roi l'appela à Taragona, c'était pour lui confier une mission diplomatique auprès du roi de France, celle de négocier la restitution du Roussillon. Après la réunion des Cortes à Sarragosse en décembre 1487 le roi le chargea de nouveau de cette affaire (6).

En janvier 1490 Boyl se trouvait encore en Espagne, mais à la fin de cette année il devait se trouver en France (7). Une lettre de Descos au régent Bofill, du 6 septembre 1493, parle de son prochain voyage aux îles récemment découvertes (8). Or à cette époque il n'y a pas de doute que l'ermite Fr. Bernal Boyl, chargé de porter l'Evangile au Nouveau-Monde ne fût religieux de l'ordre des Minimes.

1. Fidel Fita, *Fray Bernal Buyl y Cristobal Colon*, *ibid.*, pp. 223-224.
2. *Id.*, Escritos de Fray Bernal Boyl ermitaño de Monserrato, *ib.*, 267-281.
3. Boletin, XIX, 284-348.
4. P. 299-300.
5. PP. 223 sqq.
6. *Ib.*, 317.
7. P. 341.
8. P. 342

Digitized by Google

Le roi Ferdinand avait autorisé la fondation de couvents de cet ordre en Espagne par lettres du 22 septembre 1492 (1) et confirmé cette autorisation à la demande de « *devoto religioso hermitaño frey Bernal Buyl en nombre é como Corrector é Vicario general en las Españas del venerabile padre frey Francisco de Paula* » (2). C'est à lui qu'il adresse une somme d'argent pour l'érection de l'ermitage de San Ciprian de Horta (25 février 1493) (3), ainsi que pour celui de Sainte-Marie de la Victoire (20 mars 1493) (4). Différents documents à partir du 29 mai 1493, nous le montrent chargé par le roi de se rendre aux Indes avec d'autres religieux (5); Alexandre VI ratifie ce choix et par une bulle du 25 juin 1493 investit Fr. Bernard Boyl, vicaire des minimes en Espagne, des pouvoirs nécessaires à cette mission (6). L'identité du personnage ne peut être mise en doute en présence d'une lettre de Ferdinand et d'Isabelle adressée le 5 septembre à Boyl et où ils rappellent la part considérable qu'il a prise à la restitution du Roussillon (7). Comment l'ermite du Mont Serrat, était-il passé à l'ordre des Minimes ? L'opinion la plus vraisemblable est qu'il aura fait à Tours la connaissance de saint François de Paule et embrassé son genre de vie. Mais on n'a aucun motif sérieux de dire avec certains historiens de l'ordre des Minimes qu'il ait échangé la coule bénédictine contre l'habit d'un nouvel ordre, puisqu'il est certain que jamais il ne fit profession de la règle bénédictine.

Le 3 décembre 1494 Bernard Boyl était de retour des Indes (8), et son état de santé ne lui permettait plus d'y retourner (9).

Quelle fut la suite de sa carrière ? D'aucuns ont supposé « qu'il devint évêque de Gérone et mourut sur ce siège dans une heureuse vieillesse » (10). C'est une erreur ; on l'a confondu avec son neveu Jérôme, dont il est question dans sa correspondance à la date de 1489 (11). En 1495, Bernard Boyl, rentré en France, est chargé de négocier à Rome des affaires importantes de l'ordre (12). Il y reste jusqu'à la fin de 1497 (13). Chose curieuse : dans la liste des abbés de Saint-Michel de Cuxa dans le Roussillon nous retrouvons Bernard Boyl en 1503 (14). Caresmar le dit mort en 1520 dans cette abbaye, mais sans alléguer de preuves certaines. L'incertitude règne donc sur la fin de cet intéressant personnage que la première partie de sa vie unit d'une manière si étroite à la famille bénédictine (15).

D. U. B.

1. P. 173. — 2. P. 176. — 3. P. 179. — 4. P. 180. — 5. P. 184 sqq. — 6. P. 187-190. — 7. P. 195. — 8. P. 354. — 9. P. 193. — 10. Mgr Dabert, *Histoire de S. François de Paule*, 1875, p. 325. — 11. *Boletin*, XIX, 334. — 12. P. 213-214. — 13. P. 355. — 14. *Gallia christ.*, VI, 104. — 15. Fidel Fita. *Fray Bernardo Boyl abad de Cuxa* ap. *Boletin*, XIX, 354-355.

Digitized by Google

LES FALSIFICATIONS DE TRITHÈME.

Il est peu de personnages de la Renaissance du XVe siècle dont le souvenir excite un aussi vif intérêt que l'abbé Jean Trithème. Abbé du monastère bénédictin de Spanheim à l'âge de 21 ans, il fait de son monastère un centre littéraire, travaille activement à toutes sortes d'ouvrages, éveille autour de lui l'amour de l'étude, propage dans les monastères la réforme de Bursfeld et meurt à Wurzbourg le 13 décembre 1516, entouré de la vénération publique. Trithème a été l'objet de nombreux travaux, dont le plus important est sans contredit l'excellente monographie que lui a consacrée le Dr Silbernagl. Et cependant, il faut bien le dire, si Trithème excite encore la curiosité des savants, ce n'est pas qu'on aille largement puiser à ses œuvres; à part ses travaux ascétiques, qui resteront comme un monument impérissable de cette vigoureuse réforme de Bursfeld si brillante à ses débuts, ses autres compilations, en raison des nombreuses erreurs qu'elles contiennent et du caractère superficiel de leur composition, ont perdu toute valeur scientifique, sauf pour la seconde moitié du XVe siècle ; d'aucun même s'en défient, car ils croient y avoir constaté des falsifications historiques volontaires.

Cette accusation repose-t-elle sur des motifs sérieux? Non, telle est la réponse que vient de lui donner un jeune docteur de l'université d'Iéna dans une dissertation intitulée : Est-il prouvé que Trithème a été un faussaire *(Ist es bewiesen dass Trithemius ein Fälscher war?* von Georg Mentz, Iéna, Pohle, 1892, 77 pp. in-8o.) La question est celle-ci : entre autres ouvrages Trithème a écrit une histoire des Francs et les Annales de l'abbaye d'Hirsau. Dans ce premier travail, il s'appuie sur l'historien Hunibald, dans le second sur Meginfrid. Ces deux auteurs n'étant point connus, il y a lieu de croire que les détails qui leur sont empruntés sont de l'invention de Trithème et qu'ils ne figurent dans ses œuvres que comme garants de ses propres inventions. Déjà des écrivains du XVIe siècle ont ou reconnu l'invraisemblance de ces détails historiques et blâmé Trithème de son manque de critique, ou même l'ont accusé de falsification. M. Mentz fait l'historique de l'acte d'accusation dressé contre l'abbé de Spanheim, constate que la généralité des auteurs s'élève contre lui, mais déclare que la masse des accusations ne vaut qu'autant qu'elles ont une valeur intrinsèque. « Nous déclarons encore une fois, dit-il à la fin de cet exposé, qu'il n'est nullement prouvé que Hunibald et Meginfrid sont tout bonnement sortis de

Digitized by Google

l'imagination de Trithème, et, même dans l'impossibilité où l'on serait de montrer le contraire, on n'a aucun droit fondé d'élever contre Trithème une aussi forte accusation. Le but de ce travail est donc de montrer le peu de valeur des raisons alléguées contre lui, de découvrir quelques preuves du contraire, et de rechercher jusqu'à quel point on peut aller pour donner une solution sûre de ce problème » (p. 5).

L'auteur divise son travail en deux parties, la première consacrée à Hunibald contient, *a)* les indications de Trithème sur cet auteur, *b)* l'examen des preuves des accusateurs dans lequel le Dr Mentz démolit chacun des points avancés par les adversaires de Trithème, *c)* un essai de justification.

Trithème, dit-on, aurait été dupe d'Hunibald ou l'aurait même inventé de toutes pièces. Cette dernière opinion est la plus généralement admise. Quelles preuves en donne-t-on ? On n'a jamais vu, dit-on, le Codex d'Hunibald. — Mais possède-t-on encore tous les manuscrits d'auteurs cités au moyen âge, ou même d'ouvrages sûrement authentiques tels que le *Germania* de Tacite? D'ailleurs le fait n'est pas si sûr, comme le pense M. Mentz, à propos d'Herman de Nuenar qui semble avoir connu un manuscrit d'Hunibald.

Il y a des contradictions dans les données de Trithème. — C'est vrai ; toutefois ce n'est guère l'habitude des faussaires de faire si peu de cas de leurs propres inventions. Au reste qu'on n'oublie pas que Trithème ne cite Hunibald que d'après des extraits, et parfois de mémoire, et que lui-même, à certains endroits, se défie des données fabuleuses de cet auteur.

Trithème n'a pu montrer le codex quand on le lui a demandé. — Ce codex, dont il a laissé une description assez minutieuse, était resté à Spanheim ; or l'on sait que la bibliothèque de ce monastère fut dispersée après le départ de Trithème pour Wurzbourg. Pourquoi ne l'a-t-il pas emporté avec lui ? S'en défiait-il ? Les extraits lui suffisaient-ils ? Personne ne saurait le dire.

Enfin, croit-on, le caractère de Trithème, homme érudit et capable de tels travaux, habitué à intercaler des citations des Pères dans ses œuvres ascétiques au point de ne plus pouvoir les distinguer de ses propres pensées, possédé de la manie de l'histoire et porté par le mouvement même de la Renaissance à donner un libre essor à son imagination, un tel caractère expliquerait, pense-t-on, ces falsifications dont on cherche l'excuse ou le mobile dans un esprit de patriotisme, dans un désir d'accroître la renommée scientifique de l'Allemagne, dans l'intérêt. — Tout cela n'est pas mal combiné,

Digitized by Google

mais encore ce ne sont là que de pures fictions qui ne répondent nullement au véritable caractère de Trithème, à ce caractère qui embarrasse tous ceux qui ont fait peser sur lui l'accusation de faussaire. Silbernagl, le plus consciencieux de ses biographes, en fournit la preuve la plus convaincante. Le Trithème de certains écrivains modernes, n'est plus le Trithème tel que l'ont connu, admiré, estimé les contemporains. Que conclure de là ? L'abbé de Spanheim aura été dupe d'une compilation, que M. Mentz fait remonter selon toute probabilité au XIIIe siècle.

Dans la seconde partie de son travail, consacrée à Meginfrid, l'auteur observe les mêmes procédés et arrive à la même conclusion : les faits allégués contre Trithème ne sont point suffisants pour lui imputer une falsification littéraire, et l'on ne voit pas le motif qui l'aurait poussé à fabriquer des ouvrages de pure fantaisie.

Tel est en résumé le travail de M. Mentz.

Cette dissertation, qui ne manque pas d'érudition et d'objectivité, ne jette pas cependant sur la question des écrivains cités par Trithème tout le jour désirable ; l'auteur lui-même ne s'en cache nullement ; nous devons même avouer que son essai de justification laisse toujours planer le doute sur la conduite de Trithème, et qu'en présence des difficultés que soulèvent ses procédés littéraires, spécialement dans ses contradictions flagrantes, nous croyons devoir faire quelque réserve sur les résultats d'un travail dont nous voudrions pouvoir adopter les conclusions.

D. U B.

OLIVIER DE LANGHE COMMENTATEUR FLAMAND DE LA RÈGLE DE S. BENOIT AU XVe SIÈCLE.

Parmi les plus anciens commentateurs de la Règle de S. Benoît en langue vulgaire nous signalons le moine Olivier De Langhe, prieur et bibliothécaire de l'abbaye de St-Bavon de Gand, au XVe siècle. Son ouvrage, ayant pour titre « Expositie of verclaers up S. Benedictus Reghele » est encore conservé à la bibliothèque de l'université de Gand (Cod. Ms. n° 82) et forme le plus ancien commentaire flamand de la Ste Règle, qui soit venu à notre connaissance (1).

Ce codex comprend, outre le commentaire de la Ste Règle la

1. Cf. sur Olivier De Langhe : *Messager des sciences hist.*, 1847, 430-482. Il écrivit plusieurs autres opuscules, conservés la plupart à Gand. Ce sont :

De reditibus ad vitam ;

De Sacramento Eucharistiae ;

De defectibus circa missam ;

Digitized by Google

traduction en flamand, faite par le même auteur, de la bulle *Quod in vinea Domini* d'Urbain V, avec les explications de cette bulle par Thurian de Prêles, official de Tournai, relativement à la suppression des obligations dispendieuses que l'on imposait aux novices qui étaient reçus dans les couvents tant d'hommes que de femmes. Depuis fol. 141-158 se trouvent les *Concordantiæ super Regulam S. B.* précédées d'une liste alphabétique des mots de la concordance. L'écriture du Ms. est fort belle, mais par ci par là on rencontre des corrections en marge ou dans le corps de l'ouvrage. Une note autographe placée à la dernière feuille du volume nous apprend que ces corrections ont été faites par Olivier De Langhe lui-même (1). Les grandes lettres initiales du Ms. sont alternativement bleues et rouges, et les majuscules ont des antennes rouges. Le texte de la Ste Règle est écrit en gros caractères, les explications au contraire en caractères plus fins. Dans le texte l'auteur souligne en rouge les mots qu'il doit expliquer plus loin.

Dans le prologue de l'ouvrage, portant cette inscription « Hier beghint de prohemie of voorsprake int verclaere up de vlaamsche translatie van Sente Benedictus Reghele », l'auteur nous expose la raison de son travail. Il a entrepris sa traduction, dit-il, et les explications qui l'accompagnent, dans le but de faciliter aux religieux l'intelligence des passages difficiles, et d'avoir part aux mérites qu'ils retireront de cette lecture. Il nous fait connaître ensuite les principales sources d'où il a tiré ses enseignements ; ce sont la règle de St Augustin, avec les commentaires de Hugues de S. Victor, sur cette Règle, et les explications de l'abbé Smaragde sur la règle de St Benoît. Outre ces auteurs, Olivier De Langhe cite encore Nicolas de Lyre, St Augustin, St Grégoire, St Jérôme, St Basile St Pacôme St Cyprien, St Jean-Chrysostome, St Thomas d'Aquin, St Bernard, Cassien, Origène, St François, les papes Innocent III, Benoît XII, Grégoire IX, Clément V ; St Isidore, Fructuose, le vénérable Pierre de Cluny, Jean De Fayt, abbé de St-Bavon à Gand.

Cette liste de noms nous indique déjà le caractère général du commentaire ; on n'y trouve pas beaucoup de points saillants ni

Vita B. Coletae ;
De processione cum sacro corpore B. Livini versus Hauthem ;
Chronicon Gandavensis urbis, ecclesiae et Sanctorum :
Sermo factus in vigilia nativitatis Domini, coram religiosis S. Bavonis ;
Sermones facti in ecclesia S, Michaelis ; concordantie quatuor evangeliorum ;
Tractatus de excommunicatione ;
Flores evangeliorum.

1. Ego Oliverus istum librum integraliter perlegi et correxi manu propria A° Domini. M° CCCCXLIX.

Digitized by Google

d'explications personnelles sur les usages monastiques; c'est d'abord une traduction correcte du texte latin de la Ste Règle, suivie d'un développement littéral et souvent ascétique du texte puisé aux sources précitées. En guise d'explication d'un passage, Olivier se contente généralement de transcrire fidèlement les paroles de ces auteurs. Cette « Exposition » mérite cependant d'être citée à cause de son ancienneté et de la rareté de commentaires flamands sur la Ste Règle.

Pour ce qui regarde le style de l'ouvrage, quoique ce ne soit pas ici le lieu de discuter ce sujet, il ne sera pas cependant inutile d'en dire quelques mots. Nous sommes d'avis que ce Ms. serait très intéressant à étudier au point de vue littéraire, car il représente parfaitement la situation des esprits en Flandre au XVe siècle, par rapport aux idiomes alors en usage. La population des Flandres se trouvait au XVe siècle dans la situation de devoir se servir aussi bien du Français que du Flamand. Déjà au XIVe siècle les meilleurs écrivains avaient introduit dans leurs écrits une quantité de mots français qui donnent au style l'allure la plus étrange, et plus on avance, plus cette corruption augmente. Si d'un côté la connaissance de deux idiomes essentiellement différents, en ouvrant des aperçus nouveaux, ne manque jamais d'avoir une heureuse influence sur le développement de la pensée, d'un autre côté la triste nécessité de devoir parler deux langues et de n'en avoir aucune en propre fait naître des hésitations dans le style et une sorte de bégayement continuel qui lui enlève toute force et toute vigueur. Et c'est effectivement le cas pour Olivier De Langhe ; presqu'à chaque ligne on rencontre des mots tels que : *scientie*, *ordenanchie*, *delectatie*, *persevereren*, etc. Nous n'acceptons pas l'excuse qu'il emprunte ces mots, et d'autres semblables au latin ; car le flamand possède assez de mots pour traduire les mots latins correspondants. C'est l'usage déjà général alors du français qui a amené l'auteur à employer ces mots. On remarque cependant qu'il ne le fait qu'à contre-cœur ; car chaque fois qu'il emploie un de ces mots il y juxtappose le mot flamand équivalent ; ainsi il dira toujours *inobediencien* of *onerhorigheden*, *gracien* of *duechden*, *tabernakele* of *weuninghe*, enz., *te persevererene* of *tachtervolghene*. Et ce qui montre encore davantage la connaissance profonde qu'avait l'auteur du flamand, et rend surtout le Ms. intéressant au point de vue littéraire, c'est le fréquent usage de synonymes : tels que : *bedruct* of *gram* ; *verbolghen* of *vergraemt*, *hoor* of *erfgenoode* ; *scaerps* of *harts* (asperum), *franghere* of *nauwere* (restrictius.) D. W. V. H.

Digitized by Google

LA FONDATION DE L'ABBAYE DE ST REMY PRÈS DE ROCHEFORT.

Dans la notice que nous avons consacrée à l'abbaye de Saint-Remy dans le *Monasticon belge* (I, 87-88), nous avons résumé la controverse élevée au sujet de l'année de sa fondation et écarté toute date antérieure à 1228. Nous citions en effet un acte de cette dernière année par lequel Gilles de Rochefort échangeait avec l'abbaye de Saint-Hubert le patronage de l'église de Marcourt contre celui de Saint-Remy, où il voulait établir un monastère de religieuses ; nous ne connaissions cet acte que par l'analyse qu'en avait donnée Robeaux de Soumoy dans la *Chronique de l'abbaye de Saint-Hubert*, p. 172. Cette charte encore conservée dans les archives de Saint-Hubert au dépôt d'Arlon nous fournit de précieux renseignements sur la personne des fondateurs. En voici d'abord le texte :

Th(eodoricus) abbas et totus conventus ecclesie Sancti Huberti magistro Johanni de Nivelle et domine Margerete de Glimes, salutem et orationes in Domino. Significavimus dilectioni vestre quod vir nobilis Egidius de Rupeforti a nobis quesivit quatenus donum ecclesie de Sancto Remigio sibi in commutationem ecclesie de Marcurey perempniter duraturam conferremus, si tamen vos Domina Margareta cum vestris consodalibus ad eamdem ecclesiam sancti Remigii elegeritis facere mansionem. Nos igitur tam piam devotionem vestram considerantes, donum sive investituram memorate ecclesie sicut hactenus conferre solebamus, sic de cetero habendum vice mutui, domino de Rupeforti concessimus, salvo sane omni iure quod in territorio predicte ecclesie tam in decimis quam omnibus proventibus possidemus, ita tamen quod ab omni iure episcopali, archidiaconali sive parochiali et ecclesie reparatione in perpetuum congregatio ibidem constituta nos liberabit. Preterea ne in posterum inter ecclesiam nostram et vos controversia super re aliqua moveatur, volumus ut cum ad locum memoratum venire volueritis, iura nostra sive vestra in presentia domini Leodiensis episcopi recitentur quatenus hec secundum eius ordinationem fiant et abprobationem. Actum anno domini M° CC° XXVIII mense februario.

(Original, sceau manque. Chartes de Saint-Hubert, L. 87.)

Il résulte de ce document qu'à la date de février 1229 (n. st.) la fondation de Saint-Remy, projetée par Marguerite de Glimes, n'était pas encore réalisée. D'un autre côté cette fondation ne tarda pas à s'effectuer, car dans un acte du 13 juin 1230, Gilles de Rochefort parle de sa récente fondation (*Domum quam nuper fundavimus*, *Gallia Christ.*, t. III. Instr. 171). Cet échange d'églises fut ratifié

Digitized by Google

en juillet 1240, par l'évêque Robert de Liége (Charte orig. au dépôt d'Arlon. L. 87). Nous ignorons d'où vinrent les premières religieuses de ce nouveau monastère et si Marguerite de Glimes en fut la première supérieure. La première abbesse que nous rencontrions dans les chartes est Béatrice, abbesse de *Succursu B. M.* en décembre 1237 (*Cartulaire des Trinitaires de Lérinnes.* Archives du royaume. Cartul. et Mss. 148, f. 3v.) Maître Jean de Nivelles, cité dans la charte de 1229, est cet ancien chanoine de Liége qui se retira au prieuré d'Oignies et dont parlent avec éloge Thomas de Cantimpré (*Lib.* II, Apum, c. 31), la Vie de sainte Marie d'Oignies (*Lib.* II, c. VI, n. 57. ap. *Acta SS.* t. V. Jun. p. 560), celle du B. Guillaume, fondateur du monastère cistercien de l'Olive (*Vita*, c. II. n. 13, Ap. *Acta SS.* t. II. feb. pp. 497-498). En 1225 il figure comme arbitre dans un différend survenu entre l'abbé d'Aiwières et la maison d'Orival (Charte orig. à l'abbaye de Maredsous). L'examen des chartes liégeoises permettra seul de résoudre le problème de sa carrière avant son entrée à Oignies. Cf. de Theux, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liége*, I, 199-200.

D. U. B.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés : Le 26 juillet, au monastère de Gries (Tyrol), le R. Père *Dom Adalbert Marzari*, O. S. B., dans la 55e année de son âge et la 35e de sa profession monastique.

—

Le 28 juillet, au monastère de la Paix-Notre-Dame à Liége, la révérende *Dame Marie-Bernardine Hassele*, O. S. B., dans la 47e année de son âge et la 18e de sa profession religieuse.

—

Le 17 août, au monastère de St Dominique de Silos (Espagne) de la Congrégation bénédictine de France, le *Frère Marc Barbero*, O. S. B., dans la 32e année de son âge et la 3e de sa profession religieuse.

—

Le 5 août, à l'abbaye de Göttweig (Autriche), le R. P. *Dom Ernest* Unfried, O. S. B., dans la 40e année de son âge et la 19e année de sa profession religieuse.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Patristische Analecten von August ENGELBRECHT. Wien, R. Brzezowsky, 1892. — 100 p. in-8°.

LES *Patristische Analecten* de M. Engelbrecht sont, suivant l'expression de l'auteur, les « épilégomènes » de sa récente édition de Fauste et de Rurice.

Ils comprennent quatre parties. La seconde et la troisième concernent exclusivement les lettres de Rurice. Nous y trouvons, entre autres choses, la description détaillée d'une édition de Rurice, préparée au commencement du dix-huitième siècle par le P. Jean Danton, et conservée actuellement à la Bibliothèque nationale de Paris, sous le n° 11378 du fonds latin. Parmi les notes critiques qui devaient accompagner l'édition projetée, je signalerai particulièrement celles dans lesquelles Danton distingue, non sans y mettre une certaine insistance, trois personnages différents du nom de Pomerius. Le premier, auquel sont adressées deux lettres de Rurice (I 17 et II 10), serait un abbé du pays de Limoges, ou du moins de la seconde Aquitaine. Le second, Julien Pomère, auteur des quatre livres *De vita contemplativa* (Gennade ch. 98), aurait vécu dans la seconde Narbonaise ou dans la Viennoise. Enfin, un troisième Pomère, Africain d'origine, rhéteur et grammairien de profession, aurait vécu à Arles et eu les rapports que l'on sait avec saint Césaire à la fin du cinquième siècle. Voilà, je pense, ce qu'il serait assez difficile de démontrer. Du reste, M. Engelbrecht ne prend nullement en ce point le parti de Danton : il se contente de transcrire ses annotations.

Dans la quatrième partie, l'auteur donne la liste des articles de Revues consacrés à la critique de son édition de Fauste. Dans le nombre, figure au huitième rang la « Critique des sermons » publiée dans le n° de février de la *Revue Bénédictine*. M. Engelbrecht fait en quelques pages un examen sommaire de ces diverses recensions, la mienne exceptée. Il a jugé que celle-ci motivait une étude spéciale et plus approfondie, qu'il compte donner prochainement dans le *Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien*.

C'est principalement sur la première partie du présent travail que je voudrais attirer l'attention du lecteur. Dans un article publié l'an dernier, (*Revue Bénéd.* Mars 1891, p. 97-104) sous le titre « Hiérarchie et liturgie dans l'Eglise gallicane au cinquième siècle, d'après un écrit restitué à Fauste de Riez, » j'avais proposé, m'appuyant d'une part sur l'inscription « à Rustique de Narbonne » mentionnée par Érasme, de l'autre, sur un passage du réquisitoire de saint Césaire d'Arles dans l'affaire de Contumeliosus, de restituer à Fauste de Riez la lettre pseudo-hiéronymienne *De septem ordinibus Ecclesiæ* (Migne 30, 152 sq.). J'avais émis cette conjecture en quelques lignes seulement, sans y attacher une importance spéciale, mon seul but étant de signaler quelques particularités de la discipline gallicane auxquelles il est fait allusion dans l'écrit en question. M. Engelbrecht, que la chose

Digitized by Google

intéressait plus directement que moi, a saisi cette occasion de faire de l'apocryphe hiéronymien une étude tout à fait approfondie, et je suis heureux de rendre publiquement le témoignage que ses résultats me paraissent absolument concluants.

Ces résultats, les voici :

La lettre a bien été écrite en Gaule, et peu de temps après l'année 422.

Mais le nouvel évêque auquel elle est adressée n'est pas Rustique de Narbonne.

L'auteur n'est point Fauste de Riez.

Alors, que penser de l'inscription « à Rustique » ? M. Engelbrecht réserve son jugement, jusqu'à ce qu'on ait pu interroger sur ce point les manuscrits. Cependant, il lui semble que cette adresse n'est pas le fait d'un hasard quelconque : elle se rapproche tellement de la vérité, pour ce qui est du temps et du lieu où la lettre a dû être composée, qu'il est tenté de voir là le fruit de quelque savante conjecture.

Si c'est une simple conjecture, je n'en sais rien, ce n'est pas impossible. Mais ce qui est sûr, c'est que l'inscription se trouve réellement dans les manuscrits assez longtemps avant Erasme. Ainsi, elle figure dans un manuscrit de l'Escurial du XIIe siècle, analysé par W. von Hartel dans la *Bibliotheca Patrum lat. Hispan.* I, 63. Seulement il faut bien remarquer que le manuscrit porte simplement « à Rustique ». La conjecture peut avoir consisté en ce que de ce Rustique Erasme ou tout autre critique ait fait quelque peu hâtivement Rustique de Narbonne. Rien n'empêche qu'il y ait eu en Gaule, peu après 422, quelque autre évêque du nom de Rustique, auquel puissent convenir les traits qui se dégagent de notre lettre apocryphe. C'est ainsi que nous trouvons en 449, parmi les douze prélats gaulois qui prirent part à l'ordination de Ravennius d'Arles, un évêque du nom de Rustique, que la plupart des historiens s'accordent à distinguer de celui de Narbonne, et qui pouvait bien avoir dès lors ses vingt ans d'épiscopat, puisqu'il est nommé le troisième dans la lettre par laquelle saint Léon ratifie l'élection (Migne 54, 814).

Quoi qu'il en soit, je ne puis que féliciter le savant et courtois auteur des *Patristische Analecten* d'avoir réussi à jeter un nouveau jour sur l'origine de l'intéressant apocryphe. Puisse sa revendication impatiemment attendue des sermons attribués à Fauste de Riez contribuer pareillement à résoudre quelques-uns des nombreux et difficiles problèmes que soulève l'histoire de la littérature catéchétique en Gaule aux cinquième et sixième siècles.

D. G. M.

Dr J. B. Chabot. — *De S. Isaaci Ninivitæ vita, scriptis et doctrina.* — Paris, E. Leroux, 1892. XIV-106-41 * pages in-8.

ISAAC de Ninive n'est guère connu dans l'histoire que par les écrits ascétiques qu'il a laissés. Une courte notice éditée par Assemani est le seul document qui fournisse à son sujet quelques détails biographiques.

Digitized by Google

Suivant cette notice anonyme, Isaac, originaire de « la région orientale », embrassa la vie religieuse dans le célèbre monastère de Mar Mattaï (S. Mathieu) près de Ninive. Il le quitta au bout de quelque temps pour mener la vie érémitique, puis fut élevé à la dignité d'évêque de Ninive. Mais le jour même de sa consécration épiscopale, ayant essayé en vain de convertir à l'aide d'un texte de l'Évangile un créancier qui réclamait le paiement immédiat d'une dette, il s'imagina qu'il ne ferait rien de bon dans son nouvel emploi. Sur ce, il se hâta d'abdiquer et se retira au désert de Scété où il vécut jusqu'à sa mort dans une grande sainteté.

La dissertation doctorale de M. l'abbé Chabot n'ajoute pas grand'chose de positif à ces données d'apparence assez légendaire. Ce qui l'a porté à choisir Isaac comme sujet de sa thèse, c'est qu' Isaac est un ascète, et que les ascètes syriens lui semblent avoir été trop négligés jusqu'à ce jour. On comprend donc qu'il se soit préoccupé avant tout d'exposer la doctrine spirituelle de son auteur. Néanmoins, il s'est efforcé de jeter le plus de lumière qu'il a pu sur divers problèmes qui méritent de fixer l'attention des historiens, et spécialement des hagiographes. Ainsi, il démontre fort bien qu'il faut distinguer Isaac de Ninive de son homonyme d'Antioche et d'un autre Isaac, également syrien d'origine, mentionné par saint Grégoire au troisième livre de ses Dialogues. Il est plus réservé lorsqu'il traite de l'orthodoxie d'Isaac : il finit par conclure que celui-ci semble être demeuré étranger aux controverses théologiques de son temps. S'il se rencontre çà et là dans ses écrits quelques expressions qui peuvent paraître louches, il y a toujours moyen, avec un peu de bonne volonté, de les interpréter dans un sens favorable.

La question la plus embrouillée concerne l'époque à laquelle a dû vivre Isaac. On s'est prononcé en général pour la seconde moitié du sixième siècle. M. Chabot n'a pas de peine à prouver que le raisonnement d'Assemani, qui faisait loi jusqu'ici à cet égard, repose sur deux suppositions dont la fausseté est désormais hors de doute. Mais il me paraît moins sûr quand, pour sauvegarder plus aisément l'orthodoxie de son héros, il le fait vivre vers le milieu et avant la fin du cinquième siècle. Une particularité digne de remarque oblige, selon moi, à descendre malgré tout assez avant dans le sixième siècle : c'est qu'Isaac cite les écrits du Pseudo-Denys comme étant réellement de « l'évêque d'Athènes ». On sait que la première mention authentique des fameux *Areopagitica* se rattache au colloque tenu entre les orthodoxes et les monophysites à Constantinople en 533. Il m'a toujours paru de la dernière évidence que leur composition ne doit pas être de beaucoup antérieure à cette date : car un ensemble d'œuvres de cette importance une fois mis au jour n'a pas pu demeurer dans l'obscurité. On le vit bien quand, immédiatement après cette conférence, et malgré le mauvais accueil que leur avaient fait les catholiques, les célèbres apocryphes furent traduits et commentés en Orient, et bientôt réussirent à en imposer jusques en Occident à la vigilance des pontifes romains. Ce

Digitized by Google

sentiment trouve une puissante confirmation dans la découverte faite récemment par A. L. Frothingham du *Livre de Hiérothée*, ouvrage de l'hérétique Etienne Bar Sudaili (✠ vers 510), lequel ne serait autre que le maître du Pseudo-Denys. Si cette identification est fondée, les livres de celui-ci, suivant la remarque très judicieuse de M. le professeur B. Jungmann (*Instit. Patrolog.* I, 652) ne peuvent pas être de beaucoup antérieurs à l'année 520. En toute hypothèse, il me semble très difficile d'admettre qu'Isaac ait pu citer sous le nom de Denys d'Athènes les *Areopagitica* un demi-siècle ou même davantage avant leur première apparition connue dans l'histoire.

La brochure de M. Chabot se termine par trois sermons inédits d'Isaac, au cours desquels on rencontre plusieurs sentences d'une beauté et d'une profondeur vraiment remarquable. Les œuvres du moine-évêque de Ninive, réunies par quelque critique habile, formeront incontestablement l'un des trésors les plus précieux de la tradition monastique. Aussi faut-il savoir gré à M. l'abbé Graffin de les avoir inscrites sur le programme de la Patrologie syriaque qu'il vient d'entreprendre.

Parmi les thèses jointes à la dissertation du nouveau docteur de Louvain, il en est une à faire tinter les oreilles de tous les érudits. C'est la LXVme, d'après laquelle la *Peregrinatio ad loca sancta* éditée par J. F. GAMURRINI ne serait pas antérieure au sixième siècle! Voilà à coup sûr un sujet qui eût passionné le monde savant, autant et plus encore peut-être que ce bon Ninivite, si sympathique d'ailleurs que nous l'ait rendu l'estimable travail de M. l'abbé Chabot.

D. G. M.

La grande procession de Tournai, par Alfred CAUCHIE. Notice historique publiée à l'occasion du huitième centenaire de la procession. Louvain, Peeters. 1892. 128 pp. in- 8°.

LA ville de Tournai vient de célébrer par des fêtes grandioses le huitième centenaire de la procession de la sainte Croix instituée par l'évêque Ratbod pour la cessation de la peste. A cette occasion M. Cauchie, si avantageusement connu par ses travaux sur la lutte des Investitures, a fait œuvre de patriotisme et de science en retraçant un tableau fidèle de la grande procession depuis son origine jusqu'à nos jours. Un examen attentif des documents historiques lui permet d'établir la date exacte de son origine, l'année 1090, et de montrer comment, peu de temps après, on lui rattacha le fait de la restauration de l'abbaye de Saint-Martin et on la crut établie en 1092. Plus abondants sont les renseignements donnés par l'auteur pour la période postérieure à 1276. A cet effet M. Cauchie a patiemment dépouillé les archives du chapitre et de la ville de Tournai ; il avoue franchement qu'on l'a aidé, nous le voulons bien, mais encore fallait-il du courage pour re-

Digitized by Google

trouver, copier, collationner ces mille petits détails, en apparence insignifiants, noyés dans d'immenses registres. Les annexes de la dissertation renferment un bon nombre de ces points de détail tirés des registres, des délibérations, des comptes, des cartulaires. M. Cauchie en a tiré un heureux parti en les divisant en trois groupes : les préliminaires de la procession, les trois sorties—le cortège, l'itinéraire. Ce tableau de mœurs locales est aussi intéressant qu'instructif. Nous appelons spécialement l'attention des historiens sur les annexes ; ils y trouveront maints documents précieux relatifs à l'état social et religieux du moyen âge. Les deux derniers documents sont deux consultations de médecins distingués sur les caractères de la peste de 1089-1090.

D. U. B.

Le coup de Grisou. Drame en trois actes, en vers, par Dom Laurent Janssens, professeur de Rhétorique à l'école abbatiale de Maredsous.

VOICI quelques extraits d'un long article, dû à la plume d'un éminent critique, que la *Gazette de Liége* a consacré à ce drame.

« Il y a un mois c'était la propagande odieuse des solidaires que Dom Laurent Janssens flétrissait en action dans ses *Trafiquants d'Enfer.* Aujourd'hui c'est la généreuse et traditionnelle affection des Ordres religieux pour l'ouvrier qui vient de lui inspirer *Le Coup de Grisou.*

Action simple, intérêt habilement suspendu, entretenu et ravivé, gradation d'émotion jusqu'au dénouement, haute leçon morale inculquée par le spectacle de cette action et par la lutte des sentiments qu'elle provoque, voilà ce qui caractérise cette œuvre.

... ...

« Ce drame, nous dit l'auteur dans sa préface, a pour but d'inspirer la pitié et le respect : la pitié pour une immense infortune, le respect pour les sentiments de foi et de devoir, seuls capables de les faire accepter avec foi et résignation. »

Ce n'est point la terreur qu'il a voulu exciter en nous, par des péripéties dramatiques ; et la pitié qu'il appelle doit moins se répandre sur les morts, victimes directes du sinistre, que sur ceux qui devront continuer dans la vie à porter le poids de ses suites meurtrières. Dans ces conditions, ce n'était pas dans la catastrophe même qu'il devait nous introduire ; c'était à côté de celle-ci plutôt que devait se dérouler sa pièce ; de là cette succession d'angoisses, ces doutes entretenus, accrus jusqu'à la fin, et le spectacle des douleurs diverses réunies dans une seule famille de victimes.

... ...

L'auteur ne paraît pas avoir directement écrit son œuvre pour la représentation, ce qui lui a permis de laisser de ci de là, dans telle scène du deuxième acte notamment, les conversations se prolonger plus qu'il ne serait nécessaire pour une exécution devant un public habitué

Digitized by Google

au mouvement accéléré des pièces modernes. Son exposition cependant est courte et complète et son nœud bien noué ; la seconde scène du premier acte pose déjà le problème douloureux dont le dénouement nous donnera la solution; la progression des craintes, des espérances et de l'intérêt est ménagée avec soin, d'incidents en incidents, par un écrivain qui sait la puissance de la gradation.

Ce qu'on reconnaîtra et goûtera surtout dans la succession de ces tableaux dramatiques, c'est la pensée hautement chrétienne qui plane sur tous les épisodes, c'est l'attachement sincère pour les travailleurs, attachement d'un prêtre qui sait à la fois leurs souffrances et leurs devoirs, la loi et la grandeur du travail, les épreuves et la dignité du peuple ouvrier, — qui sait aussi que la foi seule pourra le soutenir dans ses peines, en lui donnant par la confiance en Dieu, par les espoirs de là-haut, le courage de porter vaillamment les plus pénibles devoirs d'ici-bas.

Aux témoins, plus fortunés, de ces misères et de ce courage, il a voulu inspirer par son drame, pitié, respect, admiration pour ces malheureux travailleurs : on ne fermera son livre qu'en gardant ces sentiments au cœur. »

Vie de saint Jean-Baptiste, élévations contemplatives sur la vie du saint Précurseur, par l'abbé J.-B. Dewez, jadis président du collège Juste-Lipse, à Louvain, décédé curé à Corbion. — Ouvrage édité d'après le manuscrit revisé de l'auteur, par l'abbé I. Nolet de Brauwere van Steeland, ancien professeur au collège Saint-Rombaut, à Malines. — Beau volume in-18 de x-358 pages. — Prix : 3, 50 fr. — Société Belge de Librairie, Bruxelles.

PARMI les manuscrits délaissés par feu M. l'abbé J.-B. Dewez, autrefois président du Collège Juste-Lipse, à l'Université de Louvain, et décédé curé à Corbion, le 24 décembre 1888, nous avons trouvé l'ouvrage que le pieux et savant curé écrivit en l'honneur de saint Jean-Baptiste, son patron bien-aimé.

La lecture de ces pages ascétiques et littéraires plaira, nous en sommes persuadé, aux personnes qui recherchent les livres dont le fond et la forme sont également recommandables ; elle édifiera les communautés religieuses qui ont la pratique de la lecture de vive voix faite en commun ; elle trouvera bon accueil auprès de tous ceux qui, portant le nom du saint Précurseur, désireront lire cette nouvelle publication faite en son honneur.

L'ouvrage a été revêtu de l'approbation canonique de l'Archevêché de Malines.

Mgr X. Delogne, Prélat de la Maison de S. S. Léon XIII, vicaire capitulaire du diocèse de Namur, a adressé la lettre suivante à M. l'abbé Nolet :

Monsieur l'abbé,

Je m'empresse de vous remercier de l'envoi que vous avez bien voulu me

Digitized by Google

faire de la *Vie de saint Jean-Baptiste*, que vous avez éditée d'après un manuscrit de M. l'abbé J.-B. Dewez, ancien professeur et décédé curé de Corbion au diocèse de Namur.

M. l'abbé Dewez, avec lequel j'ai eu d'excellentes relations, m'avait communiqué le manuscrit quelque temps avant sa mort. Je priai l'auteur de le revoir avant de le publier et je me permis de lui signaler certains changements que je croyais utiles d'y introduire et particulièrement dans l'ordre et la division du sujet.

Le pieux et savant auteur a été prévenu par la mort et n'a pas eu le temps de mettre la dernière main à son œuvre.

Je ne savais ce qu'était devenu ce précieux manuscrit. C'est assez vous dire, Monsieur l'abbé, combien j'ai été surpris, mais surtout heureux, de le retrouver aussi habilement que judicieusement revisé et corrigé dans le livre que vous avez eu la bonté de m'envoyer.

Je vous félicite, Monsieur l'abbé, de votre travail et je vous remercie d'avoir publié ce livre, dont le fond appartient à un prêtre distingué de notre diocèse.

J'ai la confiance que ces pages, tout à la fois ascétiques et littéraires, seront lues avec avidité et surtout avec grand fruit par le clergé et les fidèles et qu'elles seront fort appréciées dans les communautés religieuses.

Je vous prie, Monsieur l'abbé, d'agréer, avec mes sentiments de reconnaissance, l'expression de mon sincère et affectueux dévouement en N. S.

Namur, 24 juin, fête de St-Jean-Baptiste, 1892.

X. Delogne, vic. capit.

Coutelier de la fabrique collective de Gembloux (province de Namur — Belgique)tâcheron dans le système des engagements volontaires permanents d'après les renseignements pris sur les lieux en avril et juillet 1892, par Charles Génart. — Paris, Firmin Didot et Cie, 1892.

La société d'économie sociale, on le sait, a repris en 1857, sous le titre d'*Ouvriers des deux mondes*, l'étude commencée par Leplay dans *les Ouvriers européens*, ouvrage couronné en 1856 par l'Académie des sciences. Une première série, allant de 1857 à 1885, contient en cinq volumes quarante-six monographies de familles ouvrières. La seconde série, arrivée à la fin du troisième volume, embrasse déjà trente trois autres études analogues.

Le *coutelier* de Gembloux, dû à la plume d'un jeune économiste belge plein d'avenir, nous offre les renseignements les plus précis et les plus intéressants sur un ménage ouvrier de Gran-Manil. Situation économique, religieuse et morale de la famille, état sanitaire, moyens d'existence, subventions, travaux, industries, alimentation, habitation, mobilier, vêtements, récréations, budget des recettes et des dépenses, tout est étudié avec une précision minutieuse. Le détail pris sur les lieux donne à ce genre de travaux leur caractère et

Digitized by Google

leur utilité. Ici rien ne manque La situation qui se dégage de cet ensemble de renseignements est, il faut l'avouer, assez pénible pour le brave coutelier. Monsieur Genart a bien fait de ne pas laisser le lecteur sous cette impression quelque peu fâcheuse pour l'honneur de notre industrie. Par une série de considérations sur l'origine, les développements et l'état actuel de la coutellerie de Gembloux, ainsi que sur l'effet produit par les récentes lois sociales et surtout par la modification des traités de commerce, l'auteur donne raison de cette situation et dégage à la fois la responsabilité des patrons et des gouvernants. Nous saluons avec plaisir cette intéressante publication, début remarquable d'une plume qui sera, nous l'espérons, aussi longtemps féconde que dévouée aux intérêts supérieurs du vrai et du bien.

D. L. J.

Der Ursprung des gregorianischen Gesanges. Eine Antwort auf Gevaerts Abhandlung über « den Ursprung des römischen Kirchengesanges », von P. D. Germanus MORIN, deutsch von P. Thomas Elsässer. Paderborn, Schöningh, 1892, 90, pp. in-8°.

NOS lecteurs connaissent la raison de la brochure de Dom Germain Morin sur l'origine du chant grégorien en réponse au discours de M. Gevaert qui battait en brèche le tradition relative au rôle de saint Grégoire dans la transformation du chant romain. La thèse de notre confrère a reçu l'accueil le plus favorable d'hommes compétents tels que M. de Rossi, l'abbé Duchesne (*Bulletin critique*, 1890, p. 477-478), le R. P. Grisar (*Zeitschrift f. Kath. Theol.*, 1890, p. 377-80, 574), le P. de Santi (*Musica Sacra* de Milan, juillet 1890, p. 123, avril 1891, p. 50). La brochure de M. Gevaert ayant été traduite en allemand par le Dr Hugues Riemann (*Der Ursprung des römischen Kirchengesanges, Musikgeschichtliche Studie.* Leipzig, Breitkopf, 1891), il était dans l'intérêt de la polémique soulevée au sujet de la thèse du savant directeur du conservatoire de Bruxelles de livrer au public allemand la réponse de D. Morin. C'est ce que vient de faire notre confrère D. Thomas Elsässer, dont on a hautement apprécié la traduction de l'ouvrage de D. Gasquet sur Henri VIII et les monastères anglais. La lecture des brochures de M. Gevaert et de D. Morin permettra de se prononcer en connaissance de cause sur la valeur de la tradition grégorienne.

Digitized by Google

LES BÉNÉDICTINES DU SAINT-SACREMENT.

(SUITE)

XIV. — MONASTÈRE DE BOULOGNE.

Fondé à St-Omer en 1841. — Transféré à Longuenesse en 1865. — Transféré depuis à Boulogne.

CETTE famille monastique doit son origine au monastère des Bénédictines du Saint-Sacrement d'Arras. Il fut établi dans la ville de St-Omer, le 14 juillet 1841, par la Mère St-François de Sales, prieure du couvent d'Arras, aidée des libéralités d'un vénérable ecclésiastique de la ville.

Au mois de septembre 1849, la nouvelle communauté avait déjà pris assez d'accroissement pour devenir indépendante de la maison d'Arras. La première prieure élue fut la révérende Mère M. Mechtilde du St-Sacrement. Tout en montrant le zèle le plus dévoué pour le gouvernement de sa maison, la Mère Mechtilde réussit à fonder à l'étranger deux nouveaux monastères : celui d'Osnabrück en 1855 et celui de Bonn en 1858.

Cependant, le monastère de St-Omer était devenu trop petit pour la communauté assez nombreuse, et comme il n'offrait aucune possibilité d'agrandissement, les religieuses firent l'acquisition d'une vaste propriété à vingt minutes de la ville, dans la commune de Longuenesse, où elles firent construire un monastère assez spacieux. L'installation eut lieu au mois de septembre 1865. La chapelle du nouveau monastère fut dédiée à N.-D. des Sept Douleurs, sous le vocable de N.-D. Réconciliatrice.

Cette communauté s'est accrue dernièrement des religieuses survivantes du monastère des Bénédictines de Calais, de la réforme de Madame Florence de Werquigneul. Ne pouvant plus se recruter depuis de longues années, elles se sont fondues avec les Bénédictines du St-Sacrement de Longuenesse. Leur monastère fut occupé aussitôt par des religieuses Dominicaines.

La communauté de Longuenesse comptait, en 1880, 22 moniales

Digitized by Google

professes et 12 sœurs converses; 25 pensionnaires y recevaient leur éducation.

Dans ces derniers temps, mais nous ne savons au juste en quelle année [1], la communauté de Longuenesse s'est transférée à Boulogne, l'exiguité de son pensionnat ne pouvant plus suffire aux besoins. Ces Dames ont cédé leur propriété de Longuenesse aux Frères de la Doctrine Chrétienne, en échange d'une maison que ceux-ci possédaient à Boulogne.

XV. — MONASTÈRE DE OLDENZAAL (Hollande).

Fondé à Osnabrück (Allemagne) en 1854. — Transféré à Oldenzaal en 1875.

La maison de Saint-Omer, successivement transférée à Longuenesse et à Boulogne, donna naissance à deux communautés en Allemagne, celles d'Osnabrück et de Bonn, qui, toutes deux, par suite du Kulturkampf, durent aller s'établir en Hollande, en 1875.

Ce fut la première prieure de Saint-Omer, Mère Louise-Mechtilde du Saint-Sacrement, qui entreprit elle-même ces deux fondations, l'une en 1854, l'autre en 1857.

Elle vint à Osnabrück, en Hanovre, sur la demande de Mgr l'évêque de cette ville. Un fait fort remarquable, c'est que la nouvelle fondation, placée sous le vocable de Marie Immaculée, prit naissance le jour même de la proclamation solennelle du dogme de l'Immaculée Conception, le 8 décembre 1854.

Dès l'année 1867, la maison d'Osnabrück se trouvait en état de faire à son tour une fondation; elle fit choix de la petite ville d'Eisleben, en Saxe, sanctifiée autrefois par la présence de la grande sainte Gertrude. Cependant, cette fondation ne put subsister, tant à cause de l'hostilité de la population protestante que parce que l'orage du Kulturkampf grondait déjà et faisait pressentir ses ravages. Les deux communautés se réunirent de nouveau à Osnabrück, mais ce ne fut que pour prendre bientôt le bâton de pèlerin, et chercher un asile sur le sol hospitalier de la Hollande. C'est à cette circonstance qu'Oldenzaal dut le privilège de voir les filles du Saint-Sacrement se fixer sur son territoire en 1875.

Elles s'y trouvèrent si bien que leur installation y prit des formes définitives, et leur communauté fut tellement bénie de Dieu, qu'elles purent non seulement faire une fondation importante à Maria Ha-

1. Nos lettres réitérées, demandant des renseignements complémentaires, sont demeurées sans réponse.

Digitized by Google

micolt (diocèse de Munster), en 1891, mais qu'elles songent sérieusement, en ce moment, à rétablir la maison d'Osnabrück, d'où elles sont sorties.

Ce sera une fondation toute nouvelle ; déjà un digne prêtre leur a fait cadeau d'un terrain à cet effet, et depuis cinq ans, le gouvernement les a autorisées à s'y établir. Le clergé et le peuple d'Osnabrück désirent vivement leur retour, et l'on se propose de commencer les constructions aussitôt que les pourparlers entre les autorités ecclésiastiques et municipales seront terminés.

Les bonnes Dames d'Oldenzaal nous écrivent des détails touchants sur la protection visible dont les favorise leur Père saint Benoît ; l'emploi de sa médaille est en grand honneur chez elles, et non sans raison. Il est constant dans le pays que leur eau, impropre à la consommation, est devenue subitement claire et limpide au contact de la médaille de Saint-Benoît, pendant la neuvaine qu'elles faisaient en son honneur pour obtenir cette faveur. C'est leur glorieux Père aussi qui remplit en ce moment les vides créés dans leurs rangs par la fondation de l'an dernier, avec une rapidité qui dépasse toutes leurs espérances.

XVI. — MONASTÈRE DE PEPPANGE (Luxembourg).

Fondé à Trèves en 1854. — Réfugié à Bettembourg en 1875. — Transféré à Peppange en 1883.

La généalogie de la jeune et intéressante famille monastique de Peppange nous fait passer par Bettembourg d'abord, puis par Trèves pour arriver enfin, comme lieu d'origine, à Saint-Nicolas-du-Port, dans le diocèse de Nancy.

Nos lecteurs se souviendront peut-être de la notice consacrée précédemment (1) dans cette Revue au monastère de Saint-Nicolas-du-Port, aujourd'hui le plus ancien de l'Institut des Bénédictines du Saint-Sacrement. Il y est dit que cette maison en fonda trois autres dans l'espace de peu d'années, grâce au zèle infatigable d'une prieure remarquable, la Révérende Mère Stéphanie de Sainte-Thérèse.

Elle vint elle-même à Trèves, en 1854, à la demande de Mgr Arnoldi, évêque de cette ville, pour y fonder un monastère dans une propriété que mettait à sa disposition dans ce but, une demoiselle de cette ville. Elle était accompagnée de la Mère Mélanie du Saint-Sacrement, dont le nom devait désormais rester inséparable de

1. Tome VIII, 1891, p. 256 et suiv.

Digitized by Google

celui de la nouvelle fondation et qui a laissé après elle une réputation de sainteté plus qu'ordinaire. Non content d'avoir contribué à l'œuvre naissante par le don de sa propriété, la donatrice ne tarda pas à solliciter la faveur de l'habit de Saint-Benoît ; elle reçut le nom de sœur Mathilde du Saint-Sacrement. Le 25 mars 1854, la maison fut officiellement ouverte par l'Exposition solennelle du Saint-Sacrement, et commença le cours de son développement régulier sous la direction habile de la Révérende Mère Mélanie. Mgr Arnoldi et Mgr Braun, son auxiliaire, témoignaient à la communauté naissante la plus paternelle bienveillance ; ce dernier en fut le confesseur jusqu'à sa mort.

Cependant, la Mère Stéphanie était retournée à Saint-Nicolas, laissant aux soins de la Providence la minuscule communauté de 7 personnes qu'elle était venue établir dans la ville des martyrs. Elle en gardait toujours la haute direction ; la mère Mélanie n'était que sous-prieure.

Tout y était encore à créer : église, couvent, clôture. On commença par la demeure du bon Dieu. Le 13 juillet 1857, on bénit solennellement la première pierre du sanctuaire ; l'année suivante, on commença le chœur des religieuses, et le 8 septembre 1858, grâce aux secours envoyés par la divine Providence, tout était terminé, et l'on procédait à la bénédiction de l'édifice. La chapelle fut placée sous le patronage de la Nativité de Marie, avec saint Joseph comme titulaire. Le monastère lui-même reçut le nom de Béthanie.

La bonne population catholique de Trèves se montrait des plus sympathique à la chère communauté du Saint-Sacrement et à son petit sanctuaire ; il était situé dans le faubourg de Gartenfeld, à cent pas de la porte de la ville ; on aimait à y venir souvent chercher, aux pieds de JÉSUS dans le Très-Saint-Sacrement, le repos de l'âme et la consolation dans les douleurs de la vie. Combien de fois n'entendit-on pas dire aux pieux visiteurs de ce lieu béni : « Oh ! qu'il fait bon prier ici ! »

Mais les épreuves ne manquèrent point aux fidèles épouses de JÉSUS. Dieu enleva coup sur coup à celles-ci leurs principaux soutiens. En 1861 mourait inopinément leur dévoué directeur Mgr Braun ; la même année leur enleva, non par la mort mais par une séparation qu'elles croyaient définitive, leur vénérée et si aimée Mère Mélanie, envoyée par la prieure de Saint-Nicolas pour présider aux débuts de la fondation de Rosheim en Alsace. Enfin, dès les premiers jours de l'année 1863, Mgr Arnoldi, leur fondateur et insigne bienfaiteur, partait lui aussi pour une vie meilleure.

Digitized by Google

Après deux ans d'absence, la Mère Mélanie fut rendue à Trèves. Mgr Eberhard occupait alors le siège épiscopal de cette ville ; non moins dévoué à nos Sœurs que son prédécesseur, il voulut leur servir lui-même de directeur, et résolut bientôt de mettre la dernière main à cette fondation, en lui donnant une Prieure et en la rendant indépendante de toute autre maison.

La digne prieure de Saint-Nicolas, Mère Stéphanie, entra aussitôt dans ses vues ; elle renonça à ses droits entre les mains de l'évêque. On procéda à l'élection de la prieure de Trèves, et ce fut la Mère Mélanie qui recueillit tous les suffrages. — La communauté ne se composait encore alors que de dix professes.

Quelques années s'écoulèrent. Mais déjà la tempête grondait. Des jours mauvais s'annonçaient. En 1873, les Jésuites et les Rédemptoristes furent expulsés d'Allemagne ; tout faisait prévoir que les autres Ordres religieux auraient bientôt le même sort.

La Mère Mélanie se mit en quête d'un refuge pour ses filles menacées. Tous ses efforts n'aboutirent qu'à obtenir une bienveillante hospitalité pour sa communauté, chez les Sœurs franciscaines de Sainte-Élisabeth, à Bettembourg, dans le Grand-Duché de Luxembourg. Lorsqu'en 1875, les humbles adoratrices de Trèves furent expulsées de leur paisible demeure, elles franchirent la frontière allemande, et vinrent s'installer provisoirement dans une aile du couvent de Bettembourg.

Hélas ! ce provisoire devait durer jusqu'en 1883. Huit années de souffrances et d'épreuves. Point de clôture, car les bonnes Sœurs franciscaines avaient dû se réserver les caves et les greniers ; pas assez d'air ni d'espace pour une communauté nombreuse, des murs humides et une eau insalubre.

Aussi la mort vint-elle bientôt frapper de grands coups dans les rangs de la pauvre famille exilée. La première qui succomba en 1888, fut la vénérée Mère Mélanie elle-même, la vaillante et sainte prieure dont le souvenir est resté en vénération. Après elle, quinze autres religieuses presque toutes jeunes et robustes, succombèrent coup sur coup aux atteintes d'une fièvre maligne.

Mais avant de pousser plus loin, arrêtons-nous un instant à contempler le tableau des vertus admirables de la Mère que l'on venait de perdre. Il est formé de traits empruntés à la notice qui fut communiquée à toutes les maisons de l'Institut, après la sainte mort de la Mère Mélanie.

Angélique André était née à Amance, petit village près de Nancy, de parents d'une rare piété. Sa mère faisait l'édification des reli-

Digitized by Google

gieuses de St-Nicolas du Port, lorsqu'elle venait passer auprès d'elles les jours de la retraite, par ses sentiments admirables, et son digne père donna un exemple d'abnégation peu commune en quittant une famille chérie et une position aisée pour embrasser à la Trappe les austérités de la vie monastique. Quoique élevée à une telle école, la jeune Angélique donna un moment dans la mondanité, lorsqu'arriva pour elle l'âge des plaisirs. Mais ce petit écart fut de courte durée ; le vénérable curé de sa paroisse la ramena dans la voie droite et l'introduisit même dans celle de la perfection, par une conduite que l'on pourrait presque taxer de sévérité excessive à son égard. Ayant appris que sa jeune Congréganiste avait assisté au bal, il l'obligea de subir, pendant six dimanches consécutifs, la peine de l'exclusion de son rang à l'église. Pendant cette humiliante et longue pénitence publique, la jeune personne rentra si sérieusement en elle-même, qu'elle dit un éternel adieu à ses souliers de maroquin rouge (objet de grand luxe à cette époque) et résolut de se consacrer à Dieu dans l'Ordre de St-Benoît.

Sa conversion fut complète, et à partir de ce jour elle marcha à grands pas dans les voies de la perfection. Son noviciat avait été si fervent, que toute jeune professe elle fut choisie pour remplir les délicates fonctions de maîtresse des novices.

C'est surtout dans les hautes fonctions qu'elle occupa si longtemps, à Trèves et ailleurs que devaient éclater ses vertus toujours croissantes. Très bonne et remplie d'attentions pour ses filles, elle était à la fois douée d'une grande fermeté de caractère, ce qui, joint à son esprit d'ordre et à son amour pour les saintes observances de l'Institut, fit que dès le commencement elle établit la plus parfaite régularité dans la communauté, sans attendre que le nombre des religieuses répondît aux exigences de l'observance régulière. Aussi, dès le début comme dans la suite, la maison de Trèves fut-elle remarquable par l'esprit qui y régnait, ce qui faisait dire à la Mère Stéphanie de St-Nicolas du Port, que cette fondation était un petit bijou.

Pendant de longues années, elle dirigea la maison n'ayant que le titre de sous-prieure ; aussi, restait-elle d'une dépendance complète vis-à-vis de la prieure de St-Nicolas. Jamais, elle ne se permettait aucune dispense de la Règle sans lui en demander la permission ; elle la consultait même pour celles qu'elle accordait aux autres, et ne posait aucun acte de quelque importance sans avoir pris son avis.

D'une constitution assez délicate, elle souffrit de nombreuses et

Digitized by Google

pénibles infirmités qui allèrent en augmentant dans les dernières années de sa vie, et surtout pendant son exil final à Bettembourg. C'est alors qu'elle fit éclater une patience admirable et donna des preuves nouvelles de ce profond esprit de soumission et d'abnégation que la maladie est si propre à manifester au grand jour.

C'est à Bettembourg que la Mère Mélanie devait consommer son sacrifice. Les souffrances de sa dernière maladie furent très violentes, et toujours, elle les endura avec un calme, une patience admirables. Elle obéissait aveuglément à son confesseur ; le docteur qui la soignait, ayant prescrit une poudre qui provoquait des vomissements chaque fois qu'elle la prenait, celle de ses filles qui la soignait lui dit : « Je pense que nous laisserons la poudre puisqu'elle produit un si pénible effet. » — « Non, répondit-elle, M. le Doyen m'a dit de la prendre ; si j'en meurs, je serai heureuse que ce soit par obéissance. » Malgré la continuité et la violence du mal, pas une plainte ne s'échappait de ses lèvres. Elle répétait souvent : « O mon Dieu, ayez pitié de moi ! » Jusqu'à la fin, elle conserva une grande présence d'esprit, et prévoyant la peine et l'embarras de ses pauvres filles au moment de sa mort, elle entra dans une foule de détails concernant les personnes qu'il fallait avertir, les prières à demander, la chambre dans laquelle il fallait exposer son corps, etc. Le calme et la paix empreints sur son visage montraient que, malgré la violence du mal, son cœur demeurait intimement uni à Dieu. Enfin, elle s'envola vers le Seigneur. Mais elle n'abandonna pas ses filles ; son regard protecteur les assistait de là-haut. L'union parfaite des cœurs, le calme et la paix des âmes, l'unanimité et la promptitude du choix que firent ces pieuses moniales, de la Mère Gertrude pour remplacer la vénérée défunte, en étaient des preuves non équivoques.

C'est à la R^de^ Mère Gertrude du Sacré-Cœur de JÉSUS que Dieu réservait la tâche de rendre à la communauté de Trèves, si éprouvée, le foyer après lequel elle soupirait ardemment, afin de reprendre, avec la clôture toutes leurs autres observances.

Laissons parler, pour achever ce récit, une digne religieuse de Peppange, qui voulut bien, il y a quelques jours, nous adresser un long rapport complémentaire sur l'odyssée de sa communauté et son établissement définitif. Nous en extrayons les passages les plus saillants.

« Chargée par Monseigneur de chercher une maison convenable, notre révérende Mère parcourut tout le pays. Ses pénibles recherches étaient rendues infructueuses par l'esprit peu religieux de notre

Digitized by Google

temps : qu'avait-on besoin d'un ordre contemplatif? où trouver quelqu'un qui s'intéressât pratiquement à de pauvres religieuses exilées? Ici comme ailleurs, on n'apprécie souvent que le bien matériel et les services sensibles rendus par les communautés religieuses, sans reconnaître, avec M. de Montalembert, que Dieu aurait mille fois détruit le monde sans la prière des ordres contemplatifs qui retiennent son bras vengeur.

« Demeurer à Bettembourg était impossible; Monseigneur le comprenait mieux que tout autre. Il tenait à avoir dans son diocèse une maison d'adoration. Sa Grandeur fit donc pour nous l'acquisition d'un terrain situé dans le village de Peppange, à une demi-heure de Bettembourg, dans une grande plaine ouverte où l'air pur de la campagne règne sans mélange. On y trouva une ancienne maison dont on tira parti, et le jardin fut entouré de murs.

« Il fallait maintenant songer à bâtir un monastère. Une somme de 3750 francs, économisée sou par sou, devait servir de premier capital ; on comptait sur la Providence pour le reste. Mais la Providence voulait nous fournir le tout. On avait mis cette somme en dépôt à la banque ; quatre jours après, la banque sautait et nos pauvres économies étaient englouties.

« Le découragement était sur le point de s'emparer de nos chères Sœurs. Dans leur détresse elles firent vœu aux âmes du Purgatoire de rendre quotidienne pendant cinq ans la réparation qui nous est prescrite pour elles une fois par semaine, et d'entretenir à leur intention une lampe ardente pendant le même temps. Les bonnes âmes ne nous abandonnèrent pas. On commença les bâtisses, à la garde de Dieu, avec un fonds de fr. 3,75, et la Providence envoya pierre par pierre, pendant trois ans, les matériaux nécessaires à notre modeste construction. Au bout de ce temps, notre petit couvent était achevé sous l'humble vocable de Bethléem.

« Avec quelle joie nos Sœurs ne prirent-elles point possession de leur nouvelle ruche, après dix années de cruelles souffrances ! Le démon, eût-on dit, ne pouvait en contenir son dépit ; il en pleura toutes ses larmes ! Chaque jour nous amenait de nouveaux torrents de pluie. Démenez-vous, vilains diables ! Abritées sous la bâche d'une pauvre charrette, nos Sœurs se riront de vous ; elles feront, malgré vous, leur entrée triomphale dans le cher petit Bethléem, encore sans toiture, le 9 novembre 1883. La neige succède à la pluie ; les pauvres couvreurs emportaient un réchaud sur le toit pour dégourdir leurs doigts gelés.

« Les travaux heureusement achevés, M. le doyen de Bettembourg

Digitized by Google

vint au nom de Monseigneur Adamès, fermer les portes de clôture, le 24 novembre de la même année. Dieu bénit notre noviciat, et nous mit à même de songer bientôt à rétablir notre couvent de Trèves.

« Au commencement de notre séjour à Peppange, nous perdîmes encore trois Sœurs, des suites de nos privations de Bettembourg, d'où elles avaient été amenées déjà bien malades. Quatre réélections successives de notre vénérée Mère Prieure Gertrude eurent lieu, et le 30 octobre 1885, ses noces d'argent furent pour nous une touchante fête de famille.

« Au début de cette année, nous fûmes éprouvées par une forte épidémie d'influenza. De toute la communauté, il ne resta debout que deux Sœurs, ce qui n'empêcha pas l'adoration de se continuer sans interruption, de nuit comme de jour. Celles qui tombaient étaient aussitôt remplacées par les moins malades. Cette maladie fut cause de l'ajournement d'une cérémonie jusque-là sans pareille dans nos modestes annales. Le 21 avril, huit novices prononçaient ensemble leurs saints vœux. Parmi ces heureuses épouses de JÉSUS se trouvaient la nièce de Mgr Koppès, notre évêque, qui présidait lui-même la cérémonie, et une mère avec sa fille, la quatrième qu'elle offre à Dieu ; les trois aînées sont visitandines et son époux est moine cistercien.

« Le Kulturkampf eut pour nous les mêmes conséquences que pour d'autres communautés religieuses. Ce qui devait les diminuer, servit dans les desseins de la Providence à les multiplier. La tourmente passée, Béthanie est encore là et Bethléem a pris naissance. Ici, trente-sept Sœurs se partagent les fonctions de Marthe et de Marie, vivent et meurent au pied de l'autel, devant la lampe du sanctuaire. Nos deux communautés n'ont pour richesses que la Sainte-Eucharistie, et la fidélité à leurs règles. Nous n'avons pas besoin d'autres trésors ; nous vivons heureuses dans notre pauvreté. Le bon Dien a soin de nous. Le pain quotidien, souvent fourni au jour le jour, ne nous a jamais manqué. »

(A continuer.) D. G. v. C.

Digitized by Google

LE PREMIER VOLUME
DES
ANECDOTA MAREDSOLANA[1].

LE tome 1er des ANECDOTA MAREDSOLANA vient de paraître : c'est le moment de faire connaître brièvement l'origine de cette nouvelle collection et le contenu de son premier volume.

Il y a environ six ans, je fus chargé par mon Abbé de préparer une édition des œuvres de saint Césaire d'Arles. Après avoir parcouru dans ce but les principales bibliothèques de Belgique, de France et d'Angleterre, je ne tardai pas à me convaincre qu'il ne fallait point songer à donner l'édition projetée avant d'avoir exploré avec soin les bibliothèques des autres contrées de l'Europe. Cependant les circonstances ne me permettaient pas d'accomplir de suite cette longue série de pérégrinations. D'autre part, dans mes premières excursions littéraires, je n'avais pas cru devoir me borner à saint Césaire : divers monuments inédits de la tradition ecclésiastique du quatrième au douzième siècle étaient venus partager mon attention et grossir insensiblement mes notes de voyage. On a pensé qu'il ne serait pas sans utilité de publier dès à présent un certain nombre de ces pièces inédites.

C'est sous cette inspiration qu'a été conçu le plan des ANECDOTA MAREDSOLANA, sorte de spicilège dont il n'est guères possible de préciser d'avance les limites, mais qui, si rien n'y vient mettre obstacle, comprendra au moins sept ou huit volumes dans le format du *Musæum Italicum* de Mabillon. Au reste, vu la nature variée des documents destinés à entrer dans cette collection, on fera en sorte que chaque volume forme un tout complet que l'on pourra, à son gré, se procurer séparément.

Mon intention était de donner en premier lieu ce que j'ai ramassé d'inédit de saint Jérôme et de saint Augustin. On m'a conseillé de donner la préférence à une autre pièce d'une importance incontestable au point de vue des études scripturaires et liturgiques.

1. Anecdota Maredsolana, vol. I. LIBER COMICUS, sive Lectionarius Missae, quo Toletana Ecclesia ante annos mille et ducentos utebatur. — Beau volume de XIV-462 pages in-4° édité par l'abbaye de Maredsous. Prix : 10 fr.

Digitized by Google

J'ai cédé, la chose, à mes yeux, n'ayant pas de conséquence. Les « Hieronymiana » feront la matière du tome second des ANECDOTA dont l'apparition suivra de près celle du premier.

Celui-ci est consacré à l'édition du LIBER COMICUS, manuscrit Nouv. acq. lat. 2171 de la Bibliothèque nationale de Paris. Ce manuscrit du XIe siècle, l'un des plus remarquables, à tout point de vue, de la célèbre collection de Silos, jouissait déjà d'une certaine célébrité, alors même qu'on n'en savait pas au juste la valeur. Cette célébrité était due, en partie à son titre bizarre et à ses étranges enluminures, en partie à la façon curieuse dont les divers textes de l'Écriture s'y trouvent çà et là fondus en une sorte de concordance qui rappelle celle de Tatien sur les Évangiles et celle de Priscillien sur les Epîtres.

Car il ne faut pas s'y méprendre : en dépit de son titre séduisant, le LIBER COMICUS n'est rien moins qu'un recueil de pièces de comédie. Il suffit d'ouvrir le glossaire de Ducange pour voir que les Espagnols désignaient autrefois sous le nom de *Comicus* ce que l'on appelait ailleurs le *Comes*, c'est-à-dire le livre contenant les péricopes ou lectures liturgiques de la messe.

On a publié déjà bon nombre de ces lectionnaires représentant l'usage liturgique des principales églises d'Occident. Ainsi, outre le *Comes* romain et ses nombreuses variantes, nous avons le gallican et celui de Bobbio, édités par Mabillon ; celui de Capoue, représenté quoique d'une façon incomplète, par le célèbre Codex de Fulda ; celui de Naples, que l'évangéliaire de saint Cuthbert permet de reconstituer également en partie ; le mozarabe, qui fait partie du *Missale mixtum* de Ximénès ; enfin le milanais ou ambrosien, que M. l'abbé Ceriani s'apprête à reproduire d'après les manuscrits les plus anciens que l'on possède. Bien que ces lectionnaires soient tous importants à divers titres, et indispensables à quiconque veut étudier les origines de la liturgie occidentale, cependant je ne crois pas qu'aucun d'eux surpasse en intérêt le LIBER COMICUS de Silos. Cet intérêt vient principalement de ce que celui-ci représente un ordre liturgique à peu près inconnu jusqu'à ce jour, le même qui faisait loi dans la province de Tolède à l'époque de saint Hildefonse, c'est-à-dire vers le milieu du septième siècle.

Avant de fournir la preuve de cette proposition, je me permettrai d'attirer l'attention sur deux particularités qui ont ici leur importance.

D'abord, nous savons de source certaine que le manuscrit a été donné à saint Dominique de Silos en 1067, mais rien n'indique

Digitized by Google

qu'il ait été exécuté pour ce monastère. La fête de saint Sébastien, patron primitif de l'abbaye, ne figure pas parmi les rares fêtes de saints qui y sont mentionnées. Par contre, on y trouve au samedi saint une rubrique qui suppose un évêque administrant solennellement le baptême dans sa cité épiscopale ; des offices abrégés sont indiqués pour les *tituli* ou paroisses en dehors de la ville. En somme, nous avons là, semble-t-il, un livre type, pouvant servir également n'importe à quelle cathédrale : de même qu'il est difficile, en l'absence de toute autre indication, de découvrir à quelles églises furent destinées la plupart des copies du sacramentaire romain exécutées à l'époque carlovingienne.

En second lieu, bien que le codex de Silos ne soit que du onzième siècle, il est clair que le LIBER COMICUS correspond à un état liturgique de beaucoup antérieur à cette époque. Entre autres indices qu'on en peut donner, je citerai particulièrement les suivants. Le choix des lectures quadragésimales suppose encore en vigueur la discipline relative aux catéchumènes et aux pénitents. Durant ce même temps de Carême, l'office du samedi est marqué pour l'heure de tierce, tandis qu'aux autres jours il a lieu à none, ce qui suppose le privilège du samedi encore existant à l'époque où fut rédigé notre lectionnaire : or, on ne trouve plus guères de traces de ce privilège après la fin du sixième siècle. Enfin, pas le moindre détail qui dénote l'influence des âges plus rapprochés de nous : par exemple, pas un mot de saint Jacques, l'apôtre légendaire de l'Espagne ; une seule fête de la Vierge, celle du 18 décembre, etc.

Mais le meilleur moyen de se rendre compte de l'ancienneté réelle du LIBER COMICUS, c'est de le comparer avec le calendrier copié à quelques années seulement de distance sur les premiers feuillets du codex. La différence est exactement la même qui existe entre notre calendrier romain actuel et les plus anciens textes connus de la réforme grégorienne. Il n'y a, selon moi, qu'un moyen d'expliquer un écart aussi considérable entre deux documents copiés à la même époque et appartenant d'ailleurs au même système liturgique : c'est d'admettre que le calendrier nous donne l'état réel de cette liturgie à la fin du onzième siècle, au lieu que le lectionnaire n'est que la copie pure et simple d'un livre officiel dont la rédaction remonte à une époque de beaucoup antérieure.

Cela posé, voici comment j'ai été amené à voir dans le LIBER COMICUS la liturgie de Tolède du temps de saint Hildefonse.

Dans les chapitres 27 et 28 de son *De cognitione baptismi* (Migne, 96 : 183-4) celui-ci nous informe que dans la réunion solennelle où

Digitized by Google

se faisait l'exorcisme et l'onction des catéchumènes on lisait les trois passages suivants : Isaïe XLIX 24-25, I Pierre II 9, Marc VII 32-33. Or, il n'y a pas la moindre trace d'une semblable disposition dans le missel mozarabe ni dans aucun autre document liturgique édité jusqu'à ce jour. Qu'on ouvre, au contraire, notre LIBER COMICUS aux pages 208 sqq : on y verra au dimanche des Rameaux, c'est-à-dire au « jour de l'onction » marqué par Hildefonse, la mention d'une réunion matinale à laquelle sont assignées ces trois lectures : Isaïe XLIX 22-26, I Pierre I 25-II 10, Marc VII 31-37.

La rencontre des deux documents est un fait si remarquable que l'importance ne saurait en échapper à personne. La conclusion qui s'en dégage acquiert une nouvelle force, si l'on vient à considérer qu'à dater du septième siècle, époque où fut constituée l'unité religieuse et politique de l'Espagne, la liturgie de Tolède était devenue, à peu d'exceptions près, la liturgie de l'église wisigothique tout entière (Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 97). Ce n'est pas durant les siècles d'oppression où la péninsule gémissait sous le joug musulman qu'on put songer à élaborer une nouvelle liturgie. Au contraire,nous avons des témoignages positifs qui permettent de constater que les chefs chrétiens réfugiés dans les régions montagneuses du nord mirent un soin jaloux à faire observer, soit dans leur palais, soit dans les différentes églises de leur royaume, le même ordre liturgique qu'on avait suivi à Tolède sous les rois wisigoths (voir Migne, *Patr. Lat.*,t. 85, col.85,note c). Il n'y a donc pas lieu de nous étonner en retrouvant au onzième siècle, dans un coin perdu de la Castille, un livre identique à ceux dont on se servait quatre siècles auparavant dans l'église primatiale d'Espagne.

Au reste, notre lectionnaire n'était pas seul à représenter cette antique liturgie dans le riche *armarium* de Silos aux onzième et douzième siècles. Un ancien catalogue qui figure au folio 16ᵛ du ms. 2169 nouv. acq. lat. de la Bibliothèque nationale en mentionne un nombre considérable, entre autres sous le nº 37 *Los evangelios toledanos*, qu'il faut peut-être identifier avec notre LIBER COMICUS nº 16 *Las homelias toledanas*, probablement le ms. addit. 30853 du Musée britannique, etc. J'ai vaguement ouï dire que nos confrères de Silos étaient sur le point d'éditer un *Liber Ordinum* se rattachant vraisemblablement au même ensemble liturgique.

Plaise à Dieu qu'une main habile réunisse un jour ces nombreux monuments épars de la vieille liturgie de Tolède ! En attendant, il m'a semblé que le LIBER COMICUS offrait à lui seul assez d'intérêt pour justifier dès à présent une publication à part. Les autres

Digitized by Google

volumes ont sans doute chacun leur importance spéciale à différents points de vue : mais aucun peut-être n'est mieux propre que notre lectionnaire à nous renseigner sur la physionomie primitive de la liturgie wisigothique, parce qu'aucun ne paraît avoir subi moins de retouches, aucun avoir été l'objet d'un plus religieux respect de la part de la postérité. Et ce n'est pas seulement un phénomène particulier à l'église d'Espagne : partout, dans nos liturgies occidentales, le livre à la tournure la plus antique, celui qui permet de pénétrer le plus avant dans les origines liturgiques d'une église, c'est le lectionnaire, quelque forme qu'il revête, sous quelque nom qu'il s'offre à nous. De là l'intérêt tout particulier qui s'attache à l'étude des péricopes.

Indépendamment de sa valeur comme document liturgique, le manuscrit de Silos a encore une importance spéciale au point de vue scripturaire. La version qui y est ordinairement suivie est bien la Vulgate : mais il y a des exceptions, notamment pour certaines fêtes plus anciennes, pour certains livres de l'Écriture, par exemple les Actes des Apôtres et l'Apocalypse. De plus, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire remarquer, plusieurs textes se trouvent parfois cousus ensemble ou même interpolés de la façon la plus bizarre.

Ces particularités sembleraient déjà suffisantes pour légitimer la publication intégrale du texte, à la différence de Mabillon qui crut pouvoir se borner, pour son lectionnaire gallican, à donner simplement les rubriques et l'indication des différentes lectures, en rejetant à la fin les variantes les plus importantes. Mais une autre considération plus puissante encore m'a déterminé à prendre ce parti. Tous ceux qui sont familiarisés avec ces sortes d'études savent par expérience combien il est plus facile, ayant les textes bibliques sous les yeux, de deviner les allusions cachées, les préoccupations qui ont présidé au choix et à la destination des différents morceaux, et par suite l'objet particulier des réunions liturgiques auxquelles ils sont assignés. On ne saurait croire quelles clartés inattendues jette sur certains passages de l'Écriture cet emploi qu'en a fait l'Église en telle ou telle circonstance. C'est parfois tout un commentaire, commentaire vivant et plein de profondeur, qui résulte de ce simple rapprochement d'un texte et d'une date liturgique. Mais pour produire un tel résultat, quelques chiffres indiquant le chapitre et les versets ne suffisent pas : il est indispensable d'avoir le texte même sous les yeux.

Ayant tant fait que de transcrire le manuscrit tout au long, j'ai cru devoir, vu la nature de l'ouvrage, le reproduire tel qu'il est, avec

Digitized by Google

ses particularités orthographiques, ses signes de ponctuation, et jusqu'aux fautes de copiste dont il est parsemé : de telle sorte qu'en ouvrant le volume, on aura, pour ainsi dire, l'original lui-même sous les yeux. Ainsi se trouvera réalisé, en partie du moins, le vœu qu'émettait, il y a cent ans, Faustin Arevalo, l'un des savants qui ont le plus contribué à remettre en lumière la littérature espagnole des premiers siècles. Amené à parler dans ses *Isidoriana* des quelques rares manuscrits encore subsistants de l'ancienne liturgie de Tolède : « Combien il serait désirable, dit-il, que tous ces manuscrits fussent « un jour publiés absolument comme on les a exécutés, sans omettre « même la plus légère particularité (1) ! »

Enfin, l'on trouvera réunies dans l'appendice plusieurs pièces plus ou moins apparentées au LIBER COMICUS, à savoir : les formules par lesquelles on annonçait au peuple les diverses solennités liturgiques, et le calendrier ou martyrologe dont il a été question plus haut, ces deux pièces d'après le même manuscrit de Silos (Paris, nouv. acq. lat. 2171) : puis une analyse détaillée du manuscrit Brit. Addit. 30853, recueil des discours qu'on lisait après l'évangile aux principales messes de l'année, toujours suivant le rite de Tolède : finalement, la table de l'évangéliaire napolitain, et celle de l'*Apostolus* de Capoue, deux documents à peu près contemporains de la liturgie de saint Hildefonse et qui ont avec elle plus d'un point de ressemblance. Les autres sources analogues qui peuvent servir de terme de comparaison sont généralement à la portée de tous, sauf les monuments de l'ancienne liturgie milanaise, que M. Ceriani, à mon grand regret, n'a pas donnés assez tôt pour qu'il me fût possible de les mettre à profit.

Pour finir, qu'il me soit permis d'exprimer ici ma vive reconnaissance envers tous ceux qui m'ont aidé d'une manière ou d'une autre à mener à bonne fin ce premier travail. Parmi eux, je me plais à mentionner particulièrement MM. Léopold Delisle et Henry Omont, deux hommes éminents dont l'obligeance et les conseils ne m'ont jamais fait défaut.

D. G. M.

1. Quam esset optandum ut omnes eiusmodi codices eo ordine quo exarati sunt, nulla vel minima re prætermissa, typis excuderentur ! (Migne, 81, 685.)

Digitized by Google

GALILÉE ET LA BELGIQUE.

(FIN.)

POUR bien suivre les péripéties de la lutte prête à s'engager sur le terrain des idées coperniciennes entre les autorités de l'Université de Louvain et le professeur du Faucon Martin van Velden, il importe d'avoir une notion juste des différents corps de discipline ou cours de justice devant lesquels cette cause va se débattre.

Mais un mot d'abord de l'organisation de l'Université elle-même à la fin du XVIIe siècle

La philosophie, au sens large où l'entendaient les anciens, comprenait cinq parties : la logique, la physique, la métaphysique, l'éthique et les mathématiques. Ces branches s'enseignaient, les deux dernières aux anciennes Halles des drapiers, les autres aux pédagogies du Château, du Porc, du Lis et du Faucon. Chaque pédagogie avait, outre ses Régent et sous-Régent, quatre professeurs : deux *primaires*, donnant leurs cours le matin, l'un de 6 à 8 h., l'autre de 10 h. à midi, et deux *secondaires*, donnant leurs cours, l'un de 2 à 4 h., l'autre de 4 à 6 h., sauf les après-midi du mardi et du jeudi auxquels il y avait congé ou sortie.

Les matières étaient de deux années. La logique absorbait la première année ; la physique, au sens ancien du mot, dominait dans la seconde [1]. De là le nom de Logiciens et Physiciens donné aux deux groupes d'étudiants; groupes dont la rivalité allait parfois jusqu'à des rixes sévèrement châtiées par le corps professoral.

Les *disputationes* étaient un des principaux moyens de formation intellectuelle en usage à Louvain. Ces disputations étaient privées ou publiques. Chaque espèce comprenait deux degrés. Par cette échelle on montait des simples *cercles* aux *dominicales*. Ces dernières se tenaient les dimanches et les fêtes, à partir du jour des Rois, en présence de tous les Physiciens et de leurs professeurs. Les quatre professeurs primaires particulièrement chargés de la physique présidaient ces exercices. Un de ces professeurs désignait au commencement de la semaine deux thèses et deux élèves chargés de les défendre ; puis il envoyait l'énoncé de ces thèses à ses collègues

1. Voir les détails de cet enseignement dans le Dr Monchamp. *Op. cit.* p. 173.

Digitized by Google

au moins deux jours avant la soutenance. Tous avaient ainsi le temps de se préparer à argumenter contre les défendants. A tour de rôle chaque collège ouvrait l'attaque. L'élève chargé d'argumenter le premier était appelé *Prieur des Bacheliers*. Pour remplir cet office il devait revêtir le capuchon ; les défendants prenaient l'habit long et la ceinture.

La philosophie comprenait trois grades : le Baccalauréat, lequel avait deux degrés (simple et formel), la Licence et la Maîtrise ou Doctorat. Un examen préliminaire, appelé *actus determinantiæ*, permettait aux Logiciens d'arriver à ces grades. La Licence et le Doctorat se conféraient avec beaucoup de solennité. Les cérémonies pour la proclamation du *Primus* au concours de Licence et pour la remise du bonnet doctoral prenaient un éclat extraordinaire.

La Faculté de philosophie, ou, pour parler le langage de l'époque, la vénérable Faculté des Arts (1) avait à sa tête un doyen élu pour six mois et pris à tour de rôle dans les Nations de Brabant, de Flandre, de France et de Hollande. Ces nations composaient le Sénat de la Faculté, et constituaient dans leur sein une députation formée du Doyen, du Receveur, du Procureur de chaque Nation et des Régents des quatre Pédagogies. Les affaires moindres étaient traitées par cette députation, les affaires majeures par l'assemblée de toute la Faculté.

Cette assemblée de la Faculté était le tribunal ordinaire où se jugeaient les questions de discipline universitaire, tels que différends entre professeurs ou élèves. De ce tribunal on pouvait appeler au Recteur Magnifique (2). En outre, pour empêcher les abus de pouvoir que ce dernier pourrait commettre, il existait une espèce de cour d'appel, appelée les Cinq Juges (3).

A côté de cette organisation de juridiction universitaire existaient les tribunaux civils. Ceux-ci étaient au nombre de deux : le *Conseil de Brabant*, dont les attributions, d'abord politiques, étaient devenues judiciaires depuis 1531, et qui jouissait de prérogatives considérables,

1. Cette appellation est un reste de l'ancien *trivium* et *quadrivium*, qui comprenaient les trois arts inférieurs : grammaire, rhétorique, dialectique, et les quatre arts supérieurs : musique, arithmétique, géométrie et astronomie.

2. Le Recteur Magnifique était un personnage très considérable. Elu pour six mois par les Facultés représentées chacune par un électeur, et pris à tour de rôle dans chacune d'elles, il avait un véritable pouvoir souverain, tant au civil qu'au criminel. Il avait à ses ordres le Fisc, gens de Justice qui exécutaient des prises de corps, etc. Quand le Recteur sortait, il était précédé d'un huissier portant un sceptre d'argent, et escorté de valets. En 1545, Charles V, de passage à Louvain, avait laissé la place d'honneur au Recteur, se contentant pour lui d'occuper sa droite.

3. Voir sur ce Conseil les citations de Van Espen. Dr Monchamp, p. 248, 249.

Digitized by Google

entre autres, d'un droit de *veto* et de *grâce* presque illimité (1) ; ensuite le *Conseil privé*, établi surtout pour trancher les conflits de juridiction entre les tribunaux qui n'avaient pas le même juge supérieur (2).

En dehors de ces tribunaux universitaires et civils, se trouvait le Nonce, ou, pour être plus exact dans les Pays-Bas régis par un gouverneur du Roi d'Espagne, l'Internonce du Pape. Supérieur direct des autorités académiques, comme représentant du chef de la catholicité, l'Internonce exerçait aussi une influence considérable — quoique indirecte — sur les conseils du pays et du Roi, lorsqu'il s'agissait d'affaires où le prestige de la foi et du Saint-Siège étaient ou semblaient être en jeu. On comprend dès lors quel rôle important cepersonnage remplira dans la longue lutte soutenue par Van Velden contre les péripatéticiens en faveur des idées coperniciennes, lutte vraiment caractéristique dont il est temps d'aborder le récit (3).

***

Martin Van Velden était né à La Haye en 1664, d'une famille très honorable. Inscrit à l'âge de 17 ans comme élève de philosophie au collège du Faucon, il sortit *primus* sur cent trente-neuf concurrents à la promotion générale de 1683. Deux ans après, il se fit recevoir bachelier en droit canon et en droit civil. Suivant la tradition en vigueur à Louvain, il était devenu dès 1682 professeur primaire au collège témoin de ses succès. Bientôt—on ne peut au juste préciser l'année—il s'assit, en qualité de professeur royal de mathématiques, dans la chaire illustrée peu auparavant par Gérard van Gutschoven.

Van Velden, comme son devancier, était cartésien décidé et ami du grand Huygens, auquel il avait fait une visite à Hofwijck. Dans son histoire de l'Université de Louvain, Bax reconnaît à notre Martin l'honneur d'y avoir introduit le système du novateur français. Il lui attribue aussi une étrange fantaisie : « *Navigationem versus Lunam aliquando instituere voluit* ». S'agit-il d'un essai de ballon ? ou d'un système de navigation consistant à se diriger d'après (*versus*) la position de la lune ? Il serait difficile de préciser le sens de ce texte assurément étonnant mais authentique. Van Velden était, du

1. Cf. Britz, *Mémoires sur l'ancien Droit Belgique*. Dr. Monchamp, p. 210. suiv.

2. Britz, *Op. cit.* Dr. Monchamp, p. 271.

3. Nous ne ferons guère que résumer les débats. Une analyse quelque peu complète nous mènerait trop loin. Le lecteur qui désirera suivre ce duel jusque dans ses moindres détails, pourra consulter les documents intégralement reproduits et mis en pleine lumière dans l'étude du Dr. Monchamp. L'auteur de *Galilée et la Belgique* ne consacre pas moins de la moitié de son ouvrage au double procès de Van Velden, p. 182-318 ; *pièces justif.* 1-60.

Digitized by Google

reste, très versé dans les expériences physiques, comme son professeur Snellaerts [1].

Au portrait que Bax fait de notre héros, il est aisé de reconnaître en lui un esprit supérieur, novateur et hardi. Ajoutons à cela les tendances jansénistes du professeur hollandais, et nous n'aurons pas de peine à comprendre le rôle d'enfant terrible et d'enfant têtu qu'il va jouer.

C'était au début de l'année 1691. Les disputations dominicales avaient repris depuis la fête des Rois. Le dimanche 21, la défense incombait aux élèves du Faucon, et l'attaque à ceux du Porc. Dès le lundi 15 Martin Van Velden envoya aux trois professeurs de physique, ses collègues, le texte de ses deux thèses, dont voici la traduction littérale :

THÈSES PHYSIQUES DU COLLÈGE DU FAUCON.

1re.

La matière est une chose étendue en longueur, largeur et profondeur ; elle est composée de parties indéfiniment divisibles.

Le vide implique contradiction.

2me.

Indubitable est le système de Copernic touchant le mouvement des planètes autour du soleil : et la terre est à bon droit censée (comptée) *parmi les planètes* [2].

Nous n'avons pas à faire ressortir ici combien la première de ces thèses reproduit jusque dans ses excès la doctrine de Descartes sur l'essence de la matière et sa divisibilité réelle à l'indéfini, ainsi que sur l'impossibilité du vide absolu. Bornons-nous à considérer la seconde thèse.

Celle-ci, franchement copernicienne, on n'en saurait douter, est soigneusement divisée en deux parties. La première de ces parties pourrait se concilier avec le système de Tycho-Brahé. La deuxième l'en sépare ; mais à quel degré d'affirmation ? Là se trouve l'adresse du professeur. Au lieu de répéter l'*indubitatum est* du début, il se contente du mot *censetur*, lequel peut se prendre en

1. Voir les citations de Bax dans *Galilée et la Belgique*, p. 182-185.

2. Trad. du Dr. Monchamp. *Theses physicæ ex Falcone.*

1a

Materia est res extensa in longum, latum et profundum : ex divisibilibus sine fine.

Vacuum implicat contradictionem.

2a

Indubitatum est systhema Copernici de planetarum motu, circa Solem ; inter quos merito terra censetur.

Digitized by Google

deux sens : dans le sens opinatif, *est regardé*, ou dans le sens numérique, *est compté*. Le premier est moins fort que le second, puisqu'il est moins affirmatif. Cette remarque est importante. Elle explique parfaitement la conduite, à première vue trop conciliante, que nous allons bientôt voir tenir à l'Internonce.

Inutile d'insister sur l'émoi que devait provoquer l'annonce de ces deux thèses. Néanmoins, le lendemain, à la réunion de la Faculté, les professeurs qu'elles concernaient ne dirent rien en la présence de Van Velden ; ils attendirent son départ à l'issue de la séance, pour signifier au Doyen, alors Léonard Quyten, que la seconde thèse était de nature à froisser les Romains, *natam esse offendere Romanos* (1).

De l'avis des membres présents il plut de faire prier Van Velden par le bedeau de vouloir bien omettre ou du moins modifier cette thèse.

Que fit notre professeur? Il changea *indubitatum est* en *certum est*, et renvoya sa thèse avec cette plaisante correction, non pas au Doyen, mais à son collègue du Château, Léger-Charles De Decker, son antagoniste principal, l'auteur du *Cartesius seipsum destruens*. Quyten averti sur-le-champ, essaya vainement d'une entrevue privée entre les professeurs pour les accommoder ; force fut de réunir la Faculté en séance extraordinaire. La Faculté réclama la suppression ou une modification sérieuse de la thèse copernicienne et donna quatre jours à Van Velden pour se soumettre à cet arrêt. Le délai expira ; le dimanche, il n'y eut point de discussion. Le lendemain, la Faculté décida de passer le tour du professeur récalcitrant.

A l'issue de la séance le Doyen s'efforça de mettre sous les yeux de Van Velden les inconvénients auxquels l'exposait son attitude. *Impavidum ferient ruinæ*, fut la réponse du cartésien dépité. Bien plus, au lieu de céder, il prit aussitôt sa revanche. Sa thèse avait été écartée de la discussion publique ; il se rendit le lundi, escorté de ses élèves, au local des joutes dominicales, où il exposa librement ses thèses, la seconde surtout, pendant une demi-heure. Un enquête fut aussitôt ouverte sur le langage tenu dans cette réunion irrégulière.

Cependant la demi-mesure adoptée, en supprimant les thèses de Van Velden, frappait en même temps la Pédagogie du Porc, à qui revenait l'honneur d'argumenter contre les défendants du Faucon.

1. Il est assez remarquable que la seconde de ces thèses seulement leur ait paru trop audacieuse. Sans doute les théories de Descartes faisaient du chemin ; mais pour le système de Copernic, on se trouvait en face des décrets du Saint-Office.

Digitized by Google

Aussi, le lendemain de cette classe révolutionnaire, la Faculté réunie pour délibérer sur ce grave incident, accueillit la plainte faite par le Régent du Porc en faveur de son *Prieur des Bacheliers*. On décida qu'il serait formellement enjoint à Van Velden d'envoyer avant le lendemain matin à 10 h. deux nouvelles thèses, celle de Copernic étant exclue. Deux jours se passèrent. Le professeur ne s'exécuta pas. Nouvelle réunion le jeudi, Van Velden présent. Après une dernière exhortation à la soumission, que l'obstiné écouta sans répondre, la Faculté le frappa d'amende, suivant les statuts, le menaçant des autres peines y édictées, s'il ne la soldait en déans les trois jours.

Le dimanche suivant, le délai n'étant pas expiré, il n'y eut pas de disputation. Le lundi, quatrième séance de la Faculté. Van Velden est exclu pour trois mois, et privé, pour le même terme, de ses privilèges, honneurs, émoluments. Le jour suivant, le tenace Hollandais s'introduit de force dans la réunion convoquée pour d'autres affaires. La séance est levée au milieu d'énergiques protestations.

A bout de ressources, Léonard Quyten fut forcé de recourir à l'autorité suprême du Recteur Magnifique. Il adressa à Jean Sullivane, alors titulaire, une supplique détaillée par laquelle il demandait une double interdiction, au moins provisoire, et insinuait en outre qu'on eût, au besoin, recours à la force pour la faire respecter.

Le Recteur, favorable à la requête, se contenta pour le moment de confirmer la défense faite à Van Velden de soutenir ses thèses et de s'introduire dans les réunions publiques de la Faculté. La Faculté réunie le lendemain de la réception de ce rescrit agréa la démarche faite par le Doyen et se déclara prête à prendre sur elle le procès, dans le cas où Van Velden irait plus loin. En outre elle nomma une commission permanente chargée de traiter cette affaire. Cette commission était composée de huit membres, parmi lesquels deux partageaient les idées jansénistes. Le plus influent des Romains était l'anti-cartésien De Decker déjà connu du lecteur.

Cependant Van Velden avait autant d'activité que de flair. Le jour même où le Doyen s'adressa au Recteur Magnifique, il prit son recours au Conseil de Brabant; mesure habile, car ce Conseil nourrissait des sentiments de rivalité à l'égard des autorités académiques, parce que celles-ci, jalouses de leur indépendance, s'étaient refusées à reconnaître les privilèges souverains accordés au Conseil par Jean IV, en 1426. On devine dès lors combien notre professeur fit chose désagréable à Louvain et agréable aux magistrats brabançons, en appelant à ce tribunal laïque.

Digitized by Google

Fort flatté de ce qu'on prît avis de lui, le Conseil nomma des Commissaires pour entendre les parties et suspendit l'interdiction portée par le Doyen et par la Faculté des Arts. Le lendemain, 1 février, Van Velden fit notifier, et cela en public, cette décision au Recteur Magnifique et au Doyen. Sullivane répondit à cet acte audacieux en confirmant son interdiction. Puis, avant d'accepter le procès devant le Conseil, on décréta d'envoyer à Bruxelles deux commissionnaires, De Decker et Pierre Mélis, ancien Recteur, alors président du collège de Hollande, avec mission de s'y entendre avec le député de l'Université résidant dans la capitale, sur les moyens de déterminer le conseil à renvoyer cette affaire au tribunal universitaire. La requête de Van Velden fut lue et discutée le lendemain en séance extraordinaire. Contrairement à ce qu'il osait affirmer, on déclara que les décisions prises contre lui l'avaient été à une majorité évidente et avec toutes les formalités requises.

Telle était la situation, lorsque l'Internonce Jules Piazza, adversaire déclaré des doctrines jansénistes et des usurpations régaliennes, ayant eu connaissance des incidents provoqués par la thèse de Van Velden, prit les devants et évoqua indirectement cette affaire à son tribunal par une lettre qu'il écrivit le 3 février à la Faculté. Celle-ci chargea le Doyen de remercier le prélat et de lui promettre tous les renseignements par le ministère des délégués partis pour Bruxelles.

Cependant Van Velden, peu confiant dans le succès de sa cause, prit, lui aussi, le parti de chercher un médiateur dans l'Internonce. Il alla donc protester à Bruxelles de sa soumission au Saint-Siège et de l'orthodoxie de sa thèse. Monseigneur Piazza le reprit d'abord sévèrement de sa conduite indisciplinée ; puis il exigea qu'il retirât sa requête au conseil de Brabant et défendît une thèse conforme aux constitutions du Saint-Siège. Pour cela, il suffirait à Van Velden d'ajouter à sa thèse primitive une addition déclarant qu'il n'entendait, en la défendant, contredire aucun acte pontifical, ni aucun passage de l'Écriture. On voit par cette particularité combien étaient larges les idées de l'Internonce et combien ce prélat était loin de regarder le décret porté contre la doctrine de Galilée comme une règle infaillible et immuable. Ce point est très important.

Van Velden, on le devine, fut ravi de cet accommodement. Mgr Piazza déclara le subordonner à l'acceptation qu'en feraient les députés de la Faculté. De retour à Louvain, le professeur, oublieux de cette condition expresse, triompha devant ses élèves et fixa déjà la discussion privée de ses thèses, en attendant les dominicales.

Digitized by Google

Cependant, comme il fallait s'y attendre, les délégués de la Faculté trouvèrent le compromis inacceptable. L'Internonce agréa leurs raisons et en informa aussitôt le professeur, le priant de s'aboucher avec l'éminent Steyaert (1) sur la manière de faire sa soumission à la Faculté.

Une enquête fut ordonnée sur les discours tenus par Van Velden devant ses élèves à son retour de l'audience de Bruxelles, et une information détaillée envoyée au prélat par la Faculté. Mais à peine avait-on terminé et approuvé cette pièce, que Van Velden, docile au conseil de l'Internonce, s'était abouché avec Steyaert et présentait un nouveau projet de thèse, peut-être celui suggéré par le prélat italien. Mais la Faculté exigea une thèse roulant sur une matière disparate.

Cependant on était près de s'entendre. Le lendemain, vendredi 9 février, la soumission de Van Velden était consommée. Il renonçait à son recours au Conseil de Brabant et s'offrait à soutenir une tout autre thèse. Sur sa demande le Nonce intercéda auprès de la Faculté pour que le professeur fût réintégré dans ses honneurs, privilèges et émoluments. Le prélat et la Faculté s'écrivirent des lettres de remerciements et de félicitations sur l'heureuse conclusion d'une affaire qui menaçait de devenir grave et qui avait déjà provoqué, entre autres incidents fâcheux, la disgrâce momentanée du Promoteur, sorte de procureur du Recteur, pour avoir pris parti en faveur de Van Velden en refusant d'exécuter les ordres du Doyen.

Ainsi se termina le premier procès du professeur du Faucon. La manière dont il finissait laissait déjà prévoir qu'il renaîtrait un jour avec plus d'acharnement. Loin d'être une paix stable, c'était à peine une trêve.

***

La doctrine copernicienne et cartésienne était sortie indemne de la lutte. Fort de cette expérience, Van Velden attendit la première occasion favorable pour se venger des affronts qu'il venait de subir. Cette occasion ne tarda guère à s'offrir; du moins il la crut telle.

A Jean Sullivane avait succédé, en qualité de Recteur Magnifique, Thomas Stapleton, Irlandais comme son devancier, et déjà parvenu, semblait-il, à cet âge dont le psalmiste a dit : *Supervenit mansuetudo.*

En outre, le collège du Faucon avait un nouveau Régent,

1. Martin Steyaert, né à Somerghem (Flandre orientale), a laissé des ouvrages de dogme et de morale remarquables par leur clarté; d'abord partisan du cartésianisme, il s'en éloigna définitivement dans l'âge mûr.

Digitized by Google

Pierre Tassaert, du parti de Van Espen, signataire avec Van Velden de la fameuse lettre à Innocent XII touchant le formulaire. Enfin Martin Remacle, autre régalien, allait devenir Doyen de la Faculté des Arts. Le moment s'annonçait donc propice. Profitant des disputes en usage pour le baccalauréat formel sous la présidence de chaque professeur, Van Velden fit défendre à ses élèves une triple série de thèses sur la Logique, la Physique et la Métaphysique. Il lui suffisait cette fois de l'assentiment de ses collègues, sans avoir à redouter la rivalité des autres pédagogies.

Les thèses choisies, faut-il le dire, étaient toutes dans le sens des idées de Descartes et de Chrétien Huygens, en un mot, des Modernes.

Celles sur la Métaphysique parurent inoffensives. En Physique, par contre, on s'émut vivement d'un corollaire dans lequel Van Velden affirmait le système de Copernic en l'appuyant sur une citation de l'*Histoire de l'Église* d'Antoine Godeau, évêque et seigneur de Vence ; citation fausse en elle-même, puisqu'elle traite de « plutost politique qu'apostolique » la censure portée contre Galilée, et qu'elle déclare Urbain VIII personnellement partisan du système proscrit (1) ; mais au demeurant citation habile, parce que ce livre, probablement interpolé après la mort de l'auteur, avait été imprimé à Bruxelles avec privilège du roi d'Espagne.

Mais c'est dans ses thèses de Logique que Van Velden déverse tout son fiel. Il va jusqu'à traiter de « jeu de personnes oisives » l'enseignement alors prédominant à l'Université. Rappelons-nous que le professeur du Faucon était un homme à expériences plutôt qu'à syllogismes. Il détestait l'apriorisme et le formalisme. En un mot, il était partisan de la méthode cartésienne (2). Quant au fond de l'enseignement, il le trouvait encombré de minuties et de bagatelles, et souscrivait volontiers à cette boutade de Pourchot : « A quoi bon perdre son temps à façonner des chaînettes propres à lier des puces, et à fabriquer des quadriges à pouvoir cacher sous

1. L'abbé Morel a commis la même erreur dans un article fantaisiste publié dans *l'Univers* 29 janvier 1877. Urbain VIII n'a jamais chanté le système de Copernic ; seulement, étant encore cardinal, il a célébré dans une ode latine la découverte des taches du soleil. Voici la strophe saillante de cette pièce intitulée *Adulatio perniciosa*.

Non semper, extra quod radiat jubar,
Splendescit intra : respicimus nigras
In sole (quis credat), retectas
Arte tua, Galilæe, labes.

2. « Il faut diviser chacune des difficultés en autant de parcelles qu'il se peut, et qu'il est requis pour les mieux résoudre. » *Logique de Port Royal*. Le scalpel prend la place du syllogisme. Descartes ne disait-il pas avoir remarqué « que la vérité échappe souvent à ces liens, et que ceux qui s'en servent y restent enveloppés ? »

Digitized by Google

une mouche (¹)? » Sans doute, Van Velden allait aux extrêmes ; cependant son influence fut heureuse en ce qu'elle obtint une diminution des matières d'examen. Mais n'anticipons pas.

Le hardi novateur avait gardé son coup d'état bien secret : le placard où figuraient les fameuses conclusions ne fut connu que le soir du mardi 10 juillet, veille de la soutenance. Aussitôt grand émoi dans la Faculté des Arts, qui se réunit le soir à 7 heures. La commission nommée pour le premier procès est incontinent reconstituée, entre en délibération sans délai et prend les résolutions suivantes. Défense est faite à Van Velden de soutenir ses thèses au *Vicus ;* défense aux suppôts de la Faculté d'y assister, s'il osait les soutenir malgré tout ; trois commissaires iront solliciter l'appui du Recteur.

Le lendemain matin le professeur reçut communication officielle de l'interdiction lancée contre ses thèses par le Doyen ; en outre le Promoteur vint lui notifier à huit heures — une heure avant la séance — l'interdiction du Recteur Magnifique. Ce dernier, avant d'agir, avait pris conseil de l'Étroite Faculté de Théologie, laquelle déclara ne pouvoir laisser passer les thèses, parce que Van Velden s'y « érigeait en censeur des censures romaines ».

Le professeur fit semblant de se soumettre. Il ne soutint pas ses thèses au *Vicus ;* mais il les fit exposer et défendre au collège du Faucon. La séance du matin venait d'avoir lieu. L'après-midi, le Recteur, informé du fait, envoya le Promoteur interdire à Van Velden de continuer la soutenance. Le Promoteur ne pouvant voir le professeur, — le portier le déclarait sorti — remit l'interdiction à son collègue Léonard Gauty. Les exercices furent continués malgré la défense rectorale. Le lendemain fort tôt les commissaires déclarèrent que la soutenance étant irrégulière n'avait aucune valeur pour la collation du grade académique. Tandis qu'on prenait cette décision, une scène assez burlesque se déroulait au Faucon. Porteur d'une nouvelle interdiction, avec menace des plus graves châtiments, le Promoteur s'y présentait de nouveau, demandant à voir Van Velden. Le portier, après avoir dit d'abord que le professeur était au logis, revint déclarer qu'il n'y était pas. Léonard Gauty et le sous-Régent du Collège, — le Régent était, paraît-il, malade — requis par le Promoteur, refusèrent l'un après l'autre de communiquer le document à leur collègue. Le pauvre Promoteur ne put que déposer la pièce à terre et dresser procès-verbal des incidents de son étrange visite.

2. *Œuvres*, Règles pour la conduite de l'Esprit. Edition Cousin, t. XI, Paris, 1826, p. 255

Digitized by Google

Au lieu d'en appeler au tribunal des Cinq Juges, Van Velden agit comme en février : il prit directement son recours au Conseil de Brabant. L'intervention de Mgr Piazza dans le procès précédent, ainsi qu'un récent conflit provoqué par la publication d'un décret de l'Index [1], rendaient le conseil doublement disposé à faire acte d'autorité en faveur de l'appelant, appuyé cette fois de son régent Tassaert et de ses trois collègues Remacle, Goethals et Gauty. Van Velden ne perdit pas un moment. L'interdiction rectorale lui avait été signifiée le matin à huit heures : le même jour la requête était discutée devant le Conseil, et les deux parties recevaient ordre de comparaître par devant commissaires. Van Velden appuyait sa défense sur ce que l'interdiction rectorale ne lui avait pas été signifiée personnellement. Nous le verrons ne pas se départir de ce point. A l'en croire, toute cette affaire n'est qu'une cabale des ultramontains Du Château : De Decker et Lamine ; le Recteur a subi la pression de l'Étroite Faculté de Théologie. Quant à la doctrine elle-même, l'habile professeur s'étend sur son parfait accord avec les opinions des membres du conseil : témoin le privilège concédé par eux à l'ouvrage de Godeau. Hardiesse et ruse, voilà donc ce qui caractérise la requête de Van Velden.

Non content de signifier aussitôt à la faculté des Arts et au Recteur l'appointement donné par le conseil, Van Velden prit encore la précaution d'envoyer à Stapleton un acte de *suspectation*, dont l'effet devait être de l'empêcher d'aller en avant. En outre, sur le refus du Recteur de tenir compte de cet acte, le professeur fit présenter un procès-verbal à Stapleton. Mais le Recteur le retint par devers lui ; et refusa également de délivrer à son antagoniste un écrit d'appel, appelé *apôtres*, sollicité en dues formes : il jugeait sans doute le professeur du Faucon manifestement contumace, et usait ainsi de son droit.

Cité derechef pour le samedi 14 juillet, Van Velden se présenta devant le Recteur. Sans mentionner les deux pièces reçues de l'inculpé, Stapleton lui demanda si, oui ou non, il avait présidé dans son collège, malgré la défense rectorale, la soutenance des thèses en question. Van Velden se retrancha derrière l'excuse mentionnée plus haut. Et comme il se montrait prêt à appuyer sa réponse par serment, Stapleton ne pouvant contenir son indignation, menaça le professeur de prendre contre lui les mesures les plus sévères et même de le faire mettre en lieu sûr. L'entrevue avait été si orageuse que le

1. Voir dans *Galilée et la Belgique* les détails de cette affaire où l'Internonce eut visiblement le dessous, p. 249-250.

Digitized by Google

Recteur crut devoir en écrire aussitôt à l'Internonce. Piazza approuva Stapleton et l'encouragea à aller en avant.

Fort de cet appui, le Recteur chercha à surprendre Van Velden. Dans ce but il aposta le Promoteur aux abords du local où le professeur devait donner ses leçons. Mais des amis avaient prévenu celui-ci. Enfin Stapleton lança un ordre formel d'arrêt contre Van Velden pour le mercredi 18 juillet à neuf heures.

Le Conseil de Brabant, averti des mesures extrêmes prises contre le professeur royal, et craignant de voir le professeur hollandais se retirer dans son pays au grand détriment du mouvement scientifique belge, chercha un accommodement. Deux commissaires furent chargés d'instruire la cause : MM. De Pape et Blanche. Van Velden prit de son côté un avocat et un avoué, et fit assigner à la barre du Conseil le Recteur et le doyen de la Faculté des Arts.

Le Recteur décida de ne pas obtempérer à cette citation, mais d'envoyer à Bruxelles trois délégués munis d'une *advertence simple* déclinant la compétence du conseil.

Après de longues explications entre les commissaires, la partie de l'appelant et les députés de l'Université, la cour remit le jugement à quelques jours de là.

Dès ce moment le débat se concentre: le Recteur et Van Velden apparaissent seuls aux prises.

Profitant du délai fixé par le Conseil, le professeur rédige une nouvelle requête, dans laquelle il relate quelques nouveaux faits survenus depuis la précédente pièce et s'offre à renoncer à la soutenance de ses thèses, pourvu que l'interdiction du Recteur soit annulée. Ce point est à retenir.

Le Conseil, après avoir pris acte de ce nouveau document, donna l'appointement suivant les conclusions formulées par l'avoué du demandeur : c'est-à-dire il ordonna aux parties de comparaître avec les qualifications voulues, et interdit en attendant aux assignés de poursuivre la procédure.

Cependant, informé par le Recteur et par la Faculté des Arts de tout ce qui venait de se passer, l'Internonce, prélat très en faveur auprès du gouverneur Gastanaga, faisait des démarches pour obtenir le désistement du Conseil, ou du moins la cassation de ses arrêts. Il était du reste secondé en cela par les députés de l'Université, ainsi que Piazza l'écrivit aux cardinaux du St-Office. Se voyant pressé de divers côtés, Van Velden crut utile de se munir d'une recommandation auprès du Gouverneur. Il s'adressa à cet effet à son illustre ami le grand Huygens, dont le frère était à cette époque

Digitized by Google

attaché, en qualité de secrétaire, au roi d'Angleterre, Guillaume III, alors en Belgique pour y diriger les opérations militaires. On était en plein dans la guerre de coalition connue sous le nom de ligue d'Augsbourg. L'épître latine de maître Martin à l'illustre savant hollandais est un élégant cri d'alarme. La réponse française de Huygens, destinée à son frère, ne manque ni de finesse ni de prudence. On ne sait si le secrétaire de Guillaume eut l'occasion d'intéresser le marquis de Gastanaga au professeur en détresse.

Le samedi 21 juillet, jour assigné pour la comparution devant les commissaires du conseil de Brabant, le Recteur Magnifique et ses adjoints prirent leur recours au Conseil Privé. Celui-ci avait alors pour Chef-Président Pierre-François Blondel, successeur de Léon-Jean De Pape. C'est à ce haut personnage que le Recteur remit, avec un exemplaire des thèses, sa requête au Gouverneur [1].

Le Conseil Privé, ne voulant rien précipiter, transmit aussitôt la requête rectorale, d'un style très digne, au Conseil de Brabant, avec ordre de s'en occuper et de surseoir durant huit jours à toutes procédures. Malheureusement cette pièce, datée du 21 juillet 1691, ne fut signée que quelques jours après. Dans l'entretemps le Conseil de Brabant avait fixé au 30 une nouvelle citation par devant les mêmes commissaires dont les envoyés de l'Université avaient reçu si mauvais accueil le 21. On protesta dès qu'on eut la pièce du Conseil Privé ; mais comme le sursis ordonné dans celle-ci n'allait que jusqu'au 28, le Conseil de Brabant maintint son assignation pour le 30. Toutefois, sur une nouvelle plainte du Recteur, le Conseil Privé donna ordre de prolonger le sursis de huitaine. Déjà l'Internonce crut l'affaire gagnée et écrivit dans ce sens à la congrégation de l'Index. Mais le Conseil de Brabant avait bien d'autres vues. Au jour fixé, 30 juillet, la cour siégeait, malgré l'ordre reçu du Conseil Privé de surseoir à l'affaire. En l'absence des défendeurs, le Conseil prononça une sentence par laquelle, du consentement de Van Velden, elle supprimait les thèses, interdisait aux défendeurs toute mesure à charge du professeur, imposait silence éternel aux deux parties et les condamnait l'une et l'autre aux dépens du procès.

Cette étrange décision pouvait sourire à Van Velden ; mais le Recteur devait à son honneur de la faire casser. L'Internonce nourrit, lui aussi, l'espoir d'arriver à ce résultat, ainsi qu'il l'écrivit à la

1. Les pièces destinées au Conseil Privé étaient rédigées en français ; le Conseil de Brabant, au contraire, ne se servait que de la langue flamande ; quant aux conseils universitaires, tout s'y traitait en langue latine.

Digitized by Google

secrétairerie en date du 3 août. Cependant l'année devait s'achever sans que l'affaire avançât vers cette solution.

Le Recteur adressa au Gouverneur une nouvelle requête, avec dossier et plaidoyer complet. Le Conseil Privé transmit la requête au Conseil de Brabant et lui enjoignit d'y répondre en déans les trois jours, se contentant pour lors de suspendre l'exécution de la sentence du 30 juillet. Le Conseil répondit par un mémoire habile, mais plein de réticences. Il ne s'explique pas sur la transgression formelle du second sursis imposé par le Conseil Privé. Quant à Van Velden, sans l'excuser, il lui trouve cependant des qualités trop éminentes pour qu'on puisse s'exposer à le perdre. Enfin, partie capitale, il affirme sa compétence et sa juridiction sur l'Université.

Tout autre est la thèse soutenue par le Recteur dans son plaidoyer intitulé : *Raisons pour ceux de l'Université de Louvain contre le sieur Jean* (sic) *Van Velden.* Stapleton affirme la juridiction pleine et entière qu'il tient du pape, et stigmatise la conduite de Van Velden. Le premier effet de ce document fut, nous l'avons dit, de faire suspendre l'exécution de l'arrêt du 30 juillet.

Il y eut alors comme un moment d'attente, d'observation mutuelle ; de part et d'autre on semblait désirer une solution à l'amiable. Le conseiller privé Tulden paraissait l'homme propre à servir d'arbitre conciliateur. Mais à plusieurs reprises, lorsqu'il s'agit de se réunir auprès de ce dernier, Van Velden fit défaut, soi-disant parce que ses travaux de professeur ne lui permettaient pas de quitter Louvain, et que du reste cette question de la juridiction rectorale ne le regardait pas. Ces excuses, assez maladroitement présentées, produisirent une fâcheuse impression sur le conseiller Tulden, ainsi que sur plusieurs autres personnages de la capitale.

Telle était la situation, lorsque à l'expiration du décanat de Maes, Martin Remacle, élu au deuxième scrutin — le premier élu, Van Houd, ayant décliné la charge — se vit obligé, pour voir son élection validée, de rentrer en grâce avec le Recteur. Ainsi se trouvait officiellement détaché de Van Velden son principal soutien. Vers le même temps Jean Goethals, autre tenant du professeur rebelle, fut amené à accepter, au lieu de celui-ci, la charge de Tentateur. Goethals et Remacle profitèrent de leur fonction pour mettre sur le tapis une des principales questions soulevées par Van Velden. Un règlement fut proposé en vue de rendre les disputations philosophiques plus profitables. Proposé dans une réunion tenue le 5 janvier 1692, ce règlement reçut, après amendement, l'approbation unanime de la Faculté le 20 février, huit jours avant l'expiration

Digitized by Google

du décanat de Remacle. « Ce fut, ajoute le Dr Monchamp, le résultat le plus clair de toutes les querelles suscitées par Van Velden (1). »

Dans l'entretemps l'Internonce avait multiplié ses instances auprès du conseiller privé chargé de faire rapport sur l'affaire de Van Velden. Une indisposition du Rapporteur vint encore retarder la solution désirée. Mais le 4 janvier, Mgr Piazza, qui avait signalé le 30 novembre ces délais à la secrétairerie d'État, put écrire à Rome que le Rapporteur venait d'achever une consultation en tout favorable à ses désirs. L'Université fit un dernier effort en adressant une requête directe au roi d'Espagne.

Enfin, le 14 janvier, le Conseil Privé cassa l'arrêt du Conseil de Brabant, et renvoya Van Velden devant les Cinq Juges, malgré le délai expiré, en laissant toutefois ceux-ci libres de l'appliquer ou non. Le Recteur triomphait.

L'Internonce et l'Université reçurent aussitôt communication de cet arrêt. Le 19 janvier la Faculté en prit connaissance officielle. Mgr Piazza s'empressa de féliciter le Recteur et lui donna en même temps quelques utiles avis sur la manière d'apaiser les esprits. Pour cela il suffisait d'exiger de Van Velden une soumission entière au Saint-Siège et à ses décrets. Cela obtenu, le Recteur n'avait pas à molester son professeur pour ses opinions astronomiques. N'était-ce pas consacrer à la fois l'immuable autorité de l'Église et la portée changeante de ses décrets, suivant la situation des esprits et les progrès de la science? L'Internonce ne manqua pas de mettre Rome au courant de cette victoire et des moyens qu'il avait suggérés pour la rendre stable. Cette attitude de Piazza est caractéristique. Elle concilie admirablement la liberté scientifique avec le respect dû à l'Église.

Van Velden renonça de prendre recours aux Cinq Juges. Il fit sa soumission au Recteur. Le texte de sa déclaration est remarquable par sa modération. Le professeur résume d'abord les thèses incriminées; ensuite il se borne à déclarer qu'en les émettant il n'a voulu ni offenser le Saint-Siège, ni blesser ses collègues. Pas un mot de condamnation des mêmes thèses, pas même un aveu de sa désobéissance. Ici encore la science triomphe autant et même plus que l'autorité (2).

1. *Op. cit.*, p. 309.

2. Voici le texte de cette déclaration :

« Magnifique Seigneur,

J'ai publié et défendu à l'Université, le 11 et 12 juillet 1691, des thèses philosophiques, dans lesquelles certains points ont déplu, notamment concernant le système de Copernic et le Décret

Digitized by Google

Nous ne suivrons pas cette affaire dans ses dernières conséquences, en relatant comment Van Velden, condamné aux dépens jusqu'à concurrence de cinquante impériaux, somme très forte pour ce temps, et comment la Faculté elle-même avisèrent aux moyens de rentrer dans leurs finances.

***

Clôturons cette étude en esquissant à grands traits la situation du système de Copernic au dix-huitième siècle.

Les travaux de Newton venaient de confirmer par des arguments irréfragables ce que l'on appelait jusque-là l'hypothèse de Galilée. Dès lors le triomphe de Copernic était assuré. Après Van Velden, ce lutteur qui ne fut vaincu que parce qu'il avait manqué aux formes et qui garda toutes ses opinions après sa soumission, sauf à les exprimer plus timidement; nous avons successivement à Louvain le Namurois Grosse, avec son école cartésienne et copernicienne ; ensuite les professeurs Engelbert et Van Leempoel, défenseurs des mêmes doctrines.

Au collège anglais de Liège le P. Kingsley n'ose pas encore se prononcer pour l'hypothèse de Galilée, mais on sent que son esprit est fort ébranlé. Bientôt après, son confrère le P. Sommes se montre ardent défenseur de Copernic.

Il est vrai que le sceptique P. De Feller consacra son érudition variée mais peu profonde à attaquer Copernic, Galilée et Newton ; mais en cela il allait contre le courant de Rome elle-même. Avec l'approbation de Benoît XIV l'Index de 1758 ne contenait plus la condamnation en masse des ouvrages coperniciens. En 1761, Clément XIII avait exprimé à Lalande son intention de rapporter les décrets proscrivant certains ouvrages de Copernic, de Képler et de Galilée. Du reste les Jésuites Troïli et Boscowich n'enseignaient-ils pas sous les yeux du Pape les doctrines de Galilée et de Newton?

Parmi les autres établissements supérieurs de Belgique, le séminaire de Liège se distingua par son empressement à défendre et à

de la Sainteté de Notre-Seigneur, le pape Urbain VIII; de même concernant la manière d'enseigner la philosophie et d'examiner les étudiants de l'Université, la manière de discuter généralement en usage dans toutes les Écoles; enfin concernant ceux qui s'opposent à la doctrine de René Descartes. Or, je déclare qu'il n'est pas entré dans mes intentions d'offenser le Saint-Siège, le Magnifique Seigneur, l'Université ou mes collègues; que je regrette maintenant que dans ma thèse se soient glissées des choses qui peuvent avoir donné occasion à un froissement. Je serai dorénavant plus attentif à ce que semblable chose ne se renouvelle. Je ferai aussi une déclaration semblable à l'Illustrissime Internonce Apostolique, quant à ce qui concerne les choses qui auraient pu offenser le Saint-Siège. »

Trad. du Dr. Monchamp, *op. cit.*, p. 315.

Digitized by Google

propager les systèmes nouveaux [1], montrant ainsi à la face du monde que, si des raisons de haute discipline peuvent momentanément détourner les esprits d'un problème particulier, jamais l'Église ne connaît d'arrêt dans son amour pour la science, ni son apostolat de la vérité.

En terminant cette analyse nous aimons à féliciter encore l'auteur de *Galilée et la Belgique* pour la richesse de documents, la lucidité d'exposition, la sûreté de doctrine, l'élévation de vues qui donnent à son ouvrage une haute valeur scientifique, historique, théologique et apologétique. La critique sectaire cherchera peut-être à étouffer dans la conspiration du silence un livre dont les conclusions sont si favorables à l'Église ; mais il est des travaux qui forcent l'attention publique par la lumière nouvelle qu'ils jettent sur les questions. Tel est le *Galilée et la Belgique* du Dr Monchamp. Quiconque écrira désormais sur cette matière devra compter avec l'ouvrage du savant professeur de Saint-Trond.

D. L. J.

1. Qu'il suffise de citer Mathias Tombeur, Arnold Deschamps, Hubert Gauty, Guillaume Duvivier, Baudouin Leblan, Gabriel Laruelle. *Galilée et la Belgique*, p. 335-341.

Digitized by Google

CLUNY.

Son action religieuse et sociale.

LORSQU'ON aborde l'étude du mouvement religieux et social du Xe au XIIe siècle, il est un nom qui éveille aussitôt l'attention et excite le plus vif intérêt, car il semble résumer et personnifier une Renaissance, dont le XIIIe siècle fut le point culminant en même temps que le point de départ d'un déclin indéniable, ce nom, c'est celui de Cluny. Que de souvenirs glorieux ce nom n'évoque-t-il pas à l'esprit! Phare lumineux au sein d'une époque de ténèbres, forteresse avancée du siège de Rome, à une heure où les princes semblaient conjurés contre lui, séminaire de pontifes appelés à rendre à la Chaire de Pierre l'éclat qu'elle avait perdu depuis plus d'un siècle, Cluny est le berceau et le foyer d'une réforme religieuse dont l'action va chaque jour en s'étendant autour de lui et ne trouve d'autres limites que celles de la chrétienté elle-même. Qui ne sait le rôle prépondérant qu'a joué Cluny dans cette mémorable lutte des investitures, dont l'enjeu était la liberté de l'Église, lutte inaugurée par un de ses moines, Grégoire VII, et poursuivie par d'autres moines sortis de ses cloîtres, Urbain II, Pascal II, Gélase II ? Pour oser mettre en doute cette action salutaire, latente parfois, mais toujours efficace, il faudrait fermer volontairement les yeux à la vive lumière que l'histoire projette sur les annales de ce temps.

Cluny a trouvé des admirateurs sincères, mais aussi des adversaires défiants, haineux même ; l'idée qu'il personnifie explique ces contradictions. Mais en somme, tous, adversaires comme amis, ont reconnu, les uns pour y applaudir, les autres pour la condamner, la large part prise par ce monastère, aux luttes du Sacerdoce et de l'Empire, et constaté que c'est grâce au concours de l'ordre monastique, grâce à l'impulsion venue de l'abbaye bourguignonne, grâce à l'appui persévérant que ses chefs prêtèrent aux pontifes de Rome, tant en France qu'en Allemagne et en Italie, que cette guerre se termina par le triomphe de l'Église, sortie libre et plus forte de ce combat séculaire.

Toutefois il est un point que l'on a trop peu remarqué jusqu'ici,

Digitized by Google

c'est l'action sociale de Cluny. Cluny n'a pu exercer une influence si considérable sur la société religieuse du XIe siècle sans que cette influence n'ait rejailli sur la société civile. Les deux sociétés se compénétraient d'une manière trop intime au sein de cette grande famille des peuples qui s'appelait la chrétienté, pour qu'un mouvement exercé sur l'une n'ait eu son contre-coup dans l'autre. C'est ce mouvement social qu'un jeune docteur allemand, déjà bien connu par ses travaux de critique historique, M. Ernest Sackur, vient d'étudier parallèlement au mouvement religieux, dans son ouvrage intitulé : *Les Clunisiens dans leur action religieuse et sociale jusqu'au milieu du XIe siècle* (1). L'auteur a traité son sujet avec une érudition et une sagacité dignes de tous les éloges ; j'ajouterai avec une objectivité rare, une intelligence des choses et des personnes qui a éveillé en lui une sympathie respectueuse pour une institution dont chaque page de l'histoire lui rappelait les grandeurs. Le prologue nous indique le point de vue auquel s'est placé l'auteur.

« L'histoire des réformes monastiques, dit-il, est l'histoire d'une Renaissance générale. Il s'agissait de créer un nouvel état de choses, particulièrement en France, après les invasions des Normands et des Sarrasins qui y avaient anéanti la civilisation franque née sur les ruines de l'Empire romain. Cette tâche éminemment sociale, ce fut l'Église et en premier lieu les monastères qui l'entreprirent. L'influence que les organes de la religion exerçaient sur les masses populaires puisait sa force et sa vigueur dans les besoins religieux sans cesse croissants, mais aussi dans la corrélation des intérêts religieux et économiques. Seules dans une grande partie du royaume franc, les grandes propriétés monastiques permirent aux populations de se préparer une nouvelle existence. Ce travail a pour but d'étudier le réveil du sentiment religieux et le retour de la prospérité matérielle dans ses rapports avec le mouvement parti de Cluny ; il exposera également l'influence sociale des personnages mêlés à cette œuvre de restauration (2). » Mais quelles causes avaient créé cette situation exceptionnelle de Cluny, quelle était son origine, sous l'empire de quelles circonstances ce monastère fut-il amené à exercer une action aussi considérable ? Les pages qui suivent ont pour but de répondre à ces différentes questions.

1. Le monachisme au IXe siècle. — A l'heure où Charlemagne tentait l'organisation du nouvel Empire chrétien d'Occident, dans

1. *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des elften Jahrhunderts*, von Ernst Sackur. I Bd. Halle. Niemeyer, 1892, XVI-400 pp. In-8°.

2. P. 1.

Digitized by Google

certaines parties de ses États l'ordre monastique avait perdu la gloire et la force qui l'avaient illustré durant la période précédente. De l'éclat incomparable dont il avait rayonné sous les Mérovingiens et qui s'était manifesté dans une étonnante germination de monastères et dans l'apparition d'une telle multitude de saints que le VIIe siècle a mérité le surnom de siècle d'or du monachisme, il ne restait qu'un souvenir, trop souvent que des ruines morales. Les propriétés ecclésiastiques en partie sécularisées sous Charles Martel et Pepin, soumises à d'écrasantes contributions militaires, sont envahies par les laïques ; la discipline s'est relâchée au milieu des troubles politiques et des guerres continuelles du grand empereur. Si les capitulaires de Charles témoignent d'un zèle louable pour le maintien de la régularité dans les cloîtres, s'il essaie de rétablir l'observance de la règle bénédictine dont il demande une copie authentique à l'abbé Théodemar du Mont-Cassin, s'il décrète même des peines contre les transgresseurs de la règle, il faut cependant reconnaître qu'absorbé par de multiples occupations, moins bien disposé, semble-t-il, à saisir la raison première et intime des corporations monastiques qu'à concevoir le plan d'ensemble du nouvel état qu'il est appelé à créer, Charlemagne n'a pas tenté dans ses provinces une réforme générale et systématique des monastères. Remettre en vigueur la règle bénédictine, au besoin l'adapter aux nécessités du temps, remédier à l'isolement des monastères et prévenir leur décadence par un groupement destiné à faire de tout l'ordre monastique un corps solidaire de la force et de la faiblesse de ses divers membres, telle était la voie à suivre. Ce fut l'œuvre de son successeur, Louis le Pieux, et de S. Benoît d'Aniane.

Nature fortement pénétrée du sentiment de l'abnégation complète de soi-même, livrée aux exercices du plus rigoureux ascétisme, n'accordant au monachisme d'autre rôle que la sanctification individuelle des membres qui le composent dans une séparation totale du monde, Benoît d'Aniane n'avait d'abord saisi dans la vocation monastique qu'un côté exclusif, le renoncement absolu au monde et à soi-même, et il accordait aux exercices de la pénitence une part prépondérante, qui dépassait certainement les vues du Législateur du Mont-Cassin. Le moine n'était pour lui qu'un pénitent, et le travail du pénitent ne pouvait être que le travail des mains dans la solitude. Ces idées heurtaient de front, on le sent, l'idée que Charlemagne et ses contemporains avaient conçue des monastères, de ces centres de sainteté, d'apostolat et de science que le VIIe siècle et le VIIIe en partie avaient vu fleurir, et que l'on pouvait à juste

Digitized by Google

titre considérer comme des foyers de civilisation chrétienne. Dans son concept du monachisme, Benoît d'Aniane, pour la première période de sa vie, rappelle de près un autre réformateur du XVIIe siècle, dont les vues exagérées ne peuvent prétendre à être l'expression adéquate de l'esprit et de la tradition de la famille bénédictine.

Cependant, si Benoît d'Aniane exerçait envers lui-même d'effrayantes austérités, il savait condescendre aux faiblesses du prochain. L'étude de la Règle modifia sensiblement son caractère, et l'expérience de chaque jour lui fit sentir la nécessité d'adoucir quelques-unes de ses prescriptions. Quoi qu'il en soit de ses vues personnelles, l'abbé d'Aniane était parvenu à rétablir la discipline dans un certain nombre de monastères ; Alcuin et Leidrade de Lyon lui demandaient des colonies de moines, Louis le Pieux lui confiait la direction générale des monastères d'Aquitaine, le mettait à la tête de Maurmunster, en Alsace, et fondait, non loin de son palais d'Aix-la-Chapelle, cette abbaye d'Inde ou de Cornelimunster destinée à devenir un modèle et un centre de réforme religieuse. Le crédit de Benoît grandissait de jour en jour. Cette action générale d'un seul homme sur un certain nombre d'abbayes contenait en germe l'idée d'une union des monastères, non seulement sous une même règle, mais encore dans l'observance des mêmes statuts. Pour arriver à ce résultat, il fallait prescrire d'une manière définitive l'observation de la seule règle de St-Benoît et la mitiger suivant les nécessités des temps et des lieux. Cette œuvre fut entreprise dans une réunion d'abbés tenue à Aix-la-Chapelle, et le résultat de leurs délibérations fut consigné dans les fameux statuts publiés le 10 juillet 817.

L'œuvre de Benoît d'Aniane périt étouffée dans son germe. L'Église franque était en décadence ; l'ignorance et la rusticité d'un grand nombre de ses membres y avait engendré de criants abus dont les conciles de ce temps ont tracé un saisissant mais lugubre tableau. L'épiscopat, ou pour mieux dire la partie éclairée de l'épiscopat cherchait à porter remède à ces maux, quand éclatèrent entre les fils de Louis le Débonnaire ces guerres funestes qui ébranlèrent si fortement l'ordre religieux et social de l'empire franc. L'édifice élevé par Charlemagne s'écroulait rapidement, et voici que pour comble de malheur, les Normands et les Sarrasins l'envahissent de toutes parts. Cette fois, ce ne sont plus quelques barques de pirates qui viennent aborder au rivage de la mer du Nord, ou quelques corsaires accourus à la dérobée pour piller à la hâte les villes du littoral de la Méditerranée et rentrer ensuite dans leur pays chargés

Digitized by Google

de butin, ce sont des bandes avides de conquête, mais d'une conquête sanglante, qui ont conscience de la faiblesse des pays qu'ils envahissent et qu'ils vont exploiter jusqu'au jour où il leur plaira d'y fixer leur existence vagabonde. Les solitudes qui se créent au sein d'un pays naguère si fertile, les ruines fumantes qui sans cesse succèdent aux ruines, marquent la route suivie par ces farouches conquérants. A peine ont-ils disparu qu'à l'horizon apparaissent les Magyares, altérés de sang et de pillage, et la Pannonie, destinée à devenir le siège de leur royaume, l'Italie, la Bavière, la Saxe et la Belgique contemplent avec effroi leurs hordes dévastatrices. Pour résister aux attaques de l'ennemi, il ne se présenta point de défenseur. L'ennemi passa et repassa sur le sol franc : quand il fut parti, ce n'était plus qu'un désert : villes et monastères n'étaient qu'un monceau de ruines, villages et campagnes que des terrains en friche. Le pays était dépeuplé.

Quand on entre dans les détails de cette catastrophe et qu'on examine de près la situation sociale et économique, on ne peut s'empêcher de la rapprocher de celle du monde romain à l'heure des grandes invasions. Mais tandis que l'Empire s'effondre sous le propre poids des vices de son administration et devient facilement la proie des barbares, le royaume franc est attaqué, ébranlé, appauvri par les invasions, ensuite épuisé, ruiné par le défaut de protection du pouvoir, par les exactions des fonctionnaires publics, autant que par ceux qui profitent du désarroi général pour s'enrichir et se fortifier.

Les provinces s'appauvrissaient. Tantôt il fallait acheter la paix des Normands ou des Sarrasins au prix de durs sacrifices, tantôt il fallait payer de fortes rançons ou de lourds impôts dont les rois avaient continuellement besoin pour subvenir aux frais de guerre. Or ces impôts retombaient toujours sur les tenanciers, sur le peuple réduit à la plus extrême misère. Faut-il parler des exploits de ce qu'on est convenu d'appeler pour ce temps la noblesse militaire, de ces petits tyrans qui n'ont peut-être pour tout avoir qu'une méchante tour en pierre, mais en somme voleurs de grands chemins, qui s'en vont détrousser les caravanes de voyageurs, piller les biens d'Église parce qu'ils sont les plus faciles à envahir, promener la dévastation de province en province, appauvrissant le pays par leurs pillages et aggravant la situation précaire de l'agriculture presque anéantie ? Ceux-là faisaient le métier de voleur sans déguisement. Il en était d'autres qui volaient sous le couvert de la loi, et ce n'étaient pas les moins redoutables, je veux dire les comtes et les

Digitized by Google

officiers royaux. Se rendent-ils à la cour, leur escorte se ravitaille aux dépens des campagnes qu'ils traversent ; sont-ils chez eux, ils trafiquent avec l'argent du fisc. On trouve même des grands propriétaires assez barbares pour exiger de leurs tenanciers, sinon la remise totale des produits de la terre, du moins la livraison de ces produits à des prix ridicules.

Cet appauvrissement progressif des campagnes offrait un vaste champ à l'usure. Il fallait de l'argent, il fallait des semailles, il fallait des matériaux. L'usurier les fournissait, pressait de plus en plus le pauvre tenancier et arrivait infailliblement à dépouiller à son profit ceux qui avaient le malheur de recourir à ses services. La juiverie moderne n'a pas d'autre procédé. Et tandis que le tenancier, livré aux mains d'un usurier qui le pressure, était obligé de remettre à son maître à un prix dérisoire le fruit de son labeur, il n'avait plus même la ressource d'aller solliciter les secours que l'Église prodiguait naguère si largement aux pauvres ; l'hospitalité était négligée, car les hôpitaux et les hospices étaient ruinés, le bien des pauvres avait été envahi.

Au milieu de cette confusion générale, la seule force qui eût pu opposer une digue au torrent dévastateur, l'Église elle-même semblait avoir perdu toute vigueur. Des ministres indignes souillaient le sanctuaire de leur présence ; l'ignorance, des occupations matérielles avaient introduit dans le sein du clergé des abus et des vices dont le spectacle avait amené dans le peuple le mépris pour les choses saintes ou les personnes consacrées à Dieu. Délaissés par leurs pasteurs, les peuples oubliaient le chemin du sanctuaire pour ne plus suivre que celui du vice ou de l'erreur.

Ce désarroi jeté dans les choses ecclésiastiques eut un pénible retentissement dans les monastères. Déjà, çà et là, la mauvaise administration des biens, l'abus des jouissances avaient amené une décadence aussi complète au point de vue matériel que spirituel, quand les invasions des barbares, l'envahissement de leurs biens par la noblesse, par l'épiscopat lui-même ou par la royauté, la cession imprudente de leurs terres aux familles de ceux qui se chargeaient d'être leurs défenseurs et qui ne tardaient pas à considérer ces biens comme un héritage de famille, achevèrent de ruiner l'ordre monastique livré sans défense à la merci des barbares ou des grands. Obligés de vivre péniblement du travail de leurs mains, réduits à un petit nombre, souvent les moines qui n'avaient pas dû quitter leurs cloîtres se trouvaient dans l'impossibilité de suivre leur règle ; chacun vivait comme il pouvait et où il lui plaisait. Et pendant ce temps

Digitized by Google

des laïques, qui se décoraient du titre d'abbés, s'installaient avec leurs femmes, leurs fils et leurs filles, avec leurs troupes de soldats et leurs meutes de chiens dans ces monastères où ne devait retentir que le chant de la louange divine ; on se partageait le bien des pauvres, on jouait, on volait. Tel est l'état que nous signalent les conciles et les chroniques du IXe et du Xe siècle.

Charles le Chauve voulut tenter un effort suprême pour remédier aux maux de l'Église, et, dans son zèle pour le rétablissement des monastères, il n'épargna ni soin ni argent. L'épiscopat demandait qu'on éloignât des monastères les laïques qui dilapidaient ces biens et qu'on mît un frein à la simonie. Le concile de Thionville (844), la diète d'Épernay (846) prennent des mesures dans l'intérêt des monastères.

Au synode de Soissons (853), Charles le Chauve demande une enquête générale des monastères, mais l'invasion des Normans en Touraine fait échouer cette entreprise. Cinq ans plus tard, Hincmar propose de nouveaux décrets en vue d'enrayer le mal toujours croissant. C'est en vain. Le découragement envahit les esprits, car il semble que la vengeance divine s'appesantit sur l'empire franc. Le concile de Trosly, au commencement du IXe siècle, clôt la série des plaintes qui s'étaient jusqu'alors élevées sur la situation de l'Église ; c'est le dernier cri d'alarme.

Et cependant, au milieu d'une époque troublée par tant de maux, il se trouvait encore des hommes pour fonder de nouveaux centres de prière. « C'est du sein même de la noblesse, de cette noblesse coupable d'une partie des maux de la France, que sortent ceux qui vont réagir contre les éléments de trouble. Excités par le souvenir ou par la vue des désastres qui les entourent, des hommes au caractère vigoureux fuient le milieu qui a propagé le mal dans le monde ou qui l'a nourri, et, pénétrés de repentir et de compassion à la vue d'une population décimée et affamée, mettent leurs richesses à la disposition de l'Église, de la seule institution vivante qui soit en état d'opérer une réforme de l'état social. C'est un consolant tableau que de voir des hommes tels que Hugues d'Autun, Bernon, Guillaume d'Aquitaine, Foulques d'Anjou et Odon, tous sortis des rangs de la noblesse militaire, travailler à la régénération de l'esprit monastique. Tous se trouvaient au berceau de Cluny [1]. »

(A continuer.) D. U. B.

1. Sackur, pp. 34-35.

Digitized by Google

LA RÉFORME GRÉGORIENNE EN TOSCANE.

PLUSIEURS fois déjà nous avons eu l'occasion d'appeler l'attention de nos lecteurs sur le réveil de la musique religieuse en Italie ; réveil doublement important, d'abord à cause de la profondeur du sommeil vraiment léthargique, sinon mortel, où le chant sacré semblait enseveli dans cette antique patrie de l'art chrétien ; ensuite, et surtout, parce que l'Italie étant le centre du catholicisme, toute réforme accomplie sous les yeux du Vicaire de JÉSUS-CHRIST est par là-même comme consacrée.

Le *Corriere Toscano* de Florence, et la *Voce della Verità* de Rome, nous apportent dans leurs nos du 24 et du 25 août une nouvelle preuve des progrès accomplis dans la voie de la restauration grégorienne. De passage à Fiésole, — petite ville située sur les hauteurs qui dominent Florence et où réside le Général des jésuites depuis l'occupation de Rome par les Piémontais, — le R. P. De Santi, si connu pour ses travaux littéraires et son dévouement à la cause du plain-chant traditionnel, fut invité par Mgr Tommasi à donner aux élèves de son séminaire un cours de chant grégorien d'après la méthode de Dom Pothier. L'éminent religieux accepta de grand cœur cette mission. Peu de jours lui suffirent — grâce au zèle intelligent de son auditoire — pour initier les séminaristes de Fiésole aux secrets de la mélodie grégorienne reconstituée. Aussitôt on organisa deux auditions, l'une académique, l'autre religieuse pour donner au public lettré et aux fidèles un spécimen du nouveau chant.

La petite séance académique eut lieu dans les salons du séminaire, le samedi 20 août. Mgr Tommasi la présidait, entouré d'une élite de chanoines et de religieux accourus avec empressement à l'invitation du prélat.

Le R. P. De Santi débuta par une courte mais éloquente allocution dans laquelle il exposa les principes fondamentaux de la nouvelle méthode. Après quoi les séminaristes firent entendre une série d'antiennes, choisies avec art pour faire ressortir les qualités de cette interprétation. L'auditoire fut émerveillé, tant ces mélodies lui parurent neuves, ravissantes de fraicheur, de grâce et d'onction.

Digitized by Google

Le lendemain, fête de saint Joachim, la cathédrale de Fiésole pouvait à peine contenir la foule qui se pressait sous ses antiques voûtes pour assister à la messe grégorienne chantée par les séminaristes d'après les principes du *Liber gradualis* de Solesmes. Afin de mieux permettre au public d'apprécier les divers styles du plainchant, le P. De Santi avait choisi, outre les parties du Propre de la fête, le *Kyrie fons bonitatis*, le *Gloria* et le *Credo* de la *Missa regia* du premier ton de Dumont ; le *Sanctus* et le *Gloria* de la messe *de Beata*. Le *Kyrie*, le *Gloria* et le *Sanctus* furent exécutés sans accompagnement et sans autre combinaison de voix que l'alternance des soprani avec les voix d'hommes. Le *Corriere Toscano* remarque que tout juste ces morceaux où la mélodie grégorienne se produisait dans toute sa pureté impressionnèrent le plus vivement l'assistance. Le succès de l'audition fut complet, et l'on peut dire, sans crainte d'exagérer, que ce premier coup de filet a ramené tout un diocèse aux véritables principes grégoriens.

Bientôt on pourra en dire autant de Sienne ; car Monseigneur Tommasi, archevêque élu de cette ville, ne manquera pas de faire jouir sa nouvelle église du trésor séculaire que son zèle vient de rendre à celle de Fiésole. Du reste, le branle est donné partout. Il y a quelques jours à peine, le R. P. De Santi nous écrivait à nous-mêmes que les séminaires d'Italie languissent après la réforme, et qu'il ne manque que deux choses pour la faire avancer plus rapidement: des apôtres de la méthode traditionnelle, et les fonds nécessaires pour se procurer les livres qui l'enseignent et s'en inspirent.

Ne se trouvera-t-il pas en Belgique, nous disait le zélé religieux, un homme assez généreux pour venir au secours des séminaires italiens ruinés par la révolution ? Certes, ce serait de l'argent bien placé.

H. B.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Das Perikopen-System. Versuch einer genetisch-historichen Entwicklung derselben in der römischen Kirche in den ersten sechs Jahrhunderten von Dr Anselm Ricker, O. S. B. Wien, H. Kirsch 1892. in-8° de 208 pages.

L'AUTEUR de cette nouvelle étude sur le système des Péricopes est professeur de théologie pastorale à l'université de Vienne. C'est surtout à son point de vue professionnel qu'il s'est placé pour approfondir les origines et l'enchaînement des lectures liturgiques. Je me garderai bien de lui en faire un reproche. Loin de là, il y a telle de ses pensées que je voudrais voir prêchée en tout lieu et par dessus les toits : celle-ci, par exemple, que l'instruction religieuse fait véritablement partie du culte catholique, qu'elle est, avec l'Eucharistie, le grand élément destiné à continuer l'œuvre de Jésus-Christ sur notre terre. Voilà un principe qui, bien compris et surtout mis en pratique, apporterait un complément merveilleux et indispensable à l'œuvre si méritoire de la restauration des traditions liturgiques dans nos contrées. Il faut assurément savoir gré à D. Anselme Ricker de nous l'avoir rappelé en termes si convaincus.

Pour le reste, je ne puis m'empêcher de regretter que le vénérable auteur ait puisé presque tous ses renseignements historiques dans les ouvrages des siècles passés, sans tenir assez compte des excellents travaux qui ont paru de nos jours sur le même sujet. De là, une foule d'opinions surannées, d'assertions aujourd'hui inadmissibles : de là aussi, bien des explications mystiques péchant par la base ou à tout le moins quelque peu forcées. C'est fâcheux : il serait tant à désirer que lorsque nous autres catholiques nous venons à aborder de pareils sujets, nous fussions à même d'allier le savoir à la piété, l'exactitude de la critique moderne au respect et à l'amour de nos immuables croyances. Je ne veux pas dire qu'il n'y ait ni science, ni critique dans le livre de D. Ricker, loin de là ; mais c'est une science un peu vieillie, une critique trop bénigne. Et, encore un coup, même quand il s'agit de sujets touchant à la religion, et alors surtout, il faut que nous ne soyons inférieurs en rien à tant d'autres qui ne s'en occupent que pour blasphémer ce qu'ils ignorent. D. G. M.

Flowers of Nazareth. A Collection of Devotions from approved sources. (Third edition.) Cloister of Nazareth, Bruges, Flanders. Our Lady's Priory, Hayward's Heath, Sussex MDCCCXCII.

LA Communauté des Chanoinesses Régulières du Latran, de l'Ordre de Saint-Augustin, plus connues sous le nom de « Dames Anglaises » de Bruges, s'est acquis autant de titres à la gratitude des catholiques de Belgique qu'à celle des catholiques d'Angleterre.

Digitized by Google

C'est en 1629 que fut fondé le « Cloître de Nazareth » par les Religieuses du monastère anglais de Sainte-Monique de Louvain, fondé lui-même en 1609 par des Dames Anglaises réfugiées en cette ville et qui avaient trouvé chez les Chanoinesses de « Sainte-Ursule », en même temps qu'un asile, les observances de la vie religieuse rendues impraticables par la cruelle persécution qui sévissait en Angleterre.

Les annales de ces monastères où se succèdent tour à tour d'émouvants épisodes de la persécution, de la guerre, de la peste, de la famine, de l'inondation, forment un récit d'un poignant intérêt, qui, nous sommes heureux de l'annoncer, ne tardera pas à être mis sous les yeux du public.

Le monastère de Nazareth offre cette particularité, que, tandis que toutes les autres communautés anglaises : Clarisses, Carmélites, Dominicaines, Chanoinesses, Bénédictines, qui étaient venues s'établir en France et dans les Pays-Bas au temps de la persécution, retournèrent toutes en Angleterre à l'époque de la Révolution Française, seules les Chanoinesses de Bruges demeurèrent fidèles à leur patrie d'adoption et revinrent s'y fixer une fois la tourmente apaisée.

Cet établissement, aussi florissant de nos jours que jamais, est justement renommé tant en Belgique qu'en Angleterre, pour l'excellente éducation qu'on y donne.

Les pieuses filles de Saint-Augustin se sont acquis un nouveau titre à notre gratitude en publiant un petit livre qui vient d'atteindre cette année sa 3me édition.

Les *Fleurs de Nazareth*, tel est son titre, plein de grâce, et qui indique bien le caractère de l'ouvrage, suave bouquet de fleurs de piété et de dévotion cueillies dans les plus délicieux parterres de l'Église, et groupées avec un art et un goût admirables par les saintes religieuses de « Nazareth ». Nous ne saurions faire de cet excellent petit livre un meilleur éloge que de dire qu'il continue et complète dignement la série, pourtant si longue déjà, des livres de dévotion publiés aux XVIe et XVIIe siècles par des catholiques anglais réfugiés sur le continent, et destinés par eux à leurs frères persécutés. Composé en grande partie de magnifiques passages empruntés aux auteurs ascétiques des siècles passés, saint Augustin, sainte Gertrude, sainte Catherine de Sienne, Vénérable Louis de Blois, O. S. B., Thomas à Kempis, une large part y est cependant faite aux plus célèbres écrivains contemporains cardinal Manning, cardinal Newman, le Père Faber, le Père de Ravignan, et aux sujets plus actuels, plus modernes, serons-nous tenté de dire ; qu'il nous suffise de citer de nombreux exercices et pratiques en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, de saint Joseph, une neuvaine pour la fête de l'Immaculée-Conception, une hymne en l'honneur des martyrs anglais.

Nous appellerons tout particulièrement l'attention sur les Instructions avant la sainte Messe et avant la sainte Confession, les magnifiques prières

Digitized by Google

de saint Augustin, les différentes Litanies de Saints, et les « Pensées consolantes. — *Helpful Thoughts* » qui terminent l'ouvrage.

Remarquons enfin que son origine et sa provenance sont clairement indiquées par les Litanies, Prières, et Hymnes en l'honneur de « Notre Bienheureux Père saint Augustin, » et de « Notre Bienheureuse Mère sainte Monique »; et par une belle prière de la sainte Prieure Lady Lucy Herbert C. R. L.

Un mot pour finir. Nous recommandons instamment ce livre à ceux de nos lecteurs qui savent l'anglais, (et qui de nos jours ne le sait?) et tout particulièrement à ceux qui aiment parfois à réciter leurs prières dans un idiome étranger.

F. B. C.

Missa in honorem B. M. Virginis de Lourdes imparium quinque vocum choro concinenda sine organo, auctore Edgar TINEL. Op XLI. Partitio, m. 2,50. singula pars, m.-30. — Lipsiae, Bruxellis, Londini, Neo-Eboraci. Sumptibus, typis et chartis Editorum Breitkopf et Härtel.

LA *Messe en l'honneur de N. D. de Lourdes*, dont notre livraison de Juin a donné une analyse d'après la *Semaine religieuse* de Tournai, vient de sortir des presses de Breitkopf et Härtel. Impatiemment attendu après les deux exécutions magistrales qui en ont été faites par la chapelle de Notre-Dame de cette ville, l'œuvre d'Edgar Tinel, une des plus remarquables compositions de ce genre, a sa place marquée au répertoire de choix des grandes maîtrises. Dans un article très élogieux consacré aux récentes fêtes tournaisiennes, Dom Michel Horn n'hésite pas à décerner à notre maître flamand le titre de Palestrina du XIXe siècle. C'est dire en un seul mot qu'à la structure sévère du grand maëstro italien, Edgar Tinel unit les qualités délicates et vibrantes qui caractérisent l'art moderne. Parler au peuple la langue musicale d'aujourd'hui, c'est-à-dire celle qui trouve le mieux le chemin de son intelligence et de son cœur, en faisant revivre les mâles accents du passé, n'est-ce pas tout le problème de l'éloquence artistique? Ce problème, nous croyons, avec Dom Michel Horn, que l'auteur de la *Missa in honorem B. M. Virginis de Lourdes* l'a résolu avec une rare richesse de formes, une puissante envergure de pensées et une irrésistible vérité de sentiment. Puisse l'œuvre nouvelle d'Edgar Tinel trouver partout, comme à Tournai, des interprètes dignes d'en faire ressortir la beauté supérieure! Puissent les accents de cette prière géniale retentir au prochain pèlerinage belge sous les voûtes de la basilique de Lourdes!

La France et le monde se sont émus, ces jours derniers, en voyant un romancier au style corrupteur chercher aux bords du Gave l'inspiration d'un livre encore énigmatique. Le séjour de notre artiste-pèlerin près de la grotte Massabielle ne fut connu que de ses amis intimes. Et pourtant, quelle que devienne l'œuvre de Zola, on peut dire d'avance qu'elle n'égalera ni en

Digitized by Google

valeur ni en durée la *Messe en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes*, monument de piété tendre et de foi ardente élevé à la Vierge Immaculée par un compositeur dont l'œuvre entière n'a rien que de pur et d'éthéré. *Exegit monumentum.* D. L. J.

---

6 Oude Nederlandsche Liederen *bewerkt door* Fl. Van Duyze, *voor koor met begeleiding van harmonium. Schooluitgave.* — Adaptation française de *G. Antheunis.* — J. Pauwels, muziekuitgever, Gent.

VOICI un charmant recueil. Les chansons d'un peuple, a-t-on dit avec raison, sont sa plus fidèle image. Les six vieilles chansons néerlandaises que M. Fl. Van Duyze vient de publier reproduisent au vif le caractère à la fois méditatif, enjoué et ardent qui a donné à notre art national un si grand lustre au cours des siècles.

Voici d'abord une ballade naïve, pleine de sentiment : *Here Hallewijn sanc een liedekijn* (XIVe siècle) ; morceau exquis, très remarqué au concert de la Bourse lors des fêtes du *Landjuweel.* L'arrangement à quatre voix mixtes, écrit dans un excellent style, donne à la mélodie une forte tonalité. — Vient ensuite un chant plutôt lyrique, d'une mélancolie profonde, irrésistible : *Het daget in den Oosten* (XVe siècle). Ici le rythme a toute la liberté d'allures des séquences grégoriennes. M. Fl. Van Duyze l'a noté avec un goût parfait. L'arrangement est le même que le précédent. Ce morceau est une perle. — Le suivant n'est pas moins réussi : *Het wasser te nacht also soete nacht.* Cette mélodie du XVIe siècle appartient plutôt au style pastoral. Les couplets du milieu, où les soprani et altos alternent avec les ténors et les basses, expriment admirablement les paroles et sont d'un effet ravissant. *Het daget in den Oosten* et *Het wasser te nacht*, chantés sur le char de la musique dans le cortège du *Landjuweel*, ont obtenu un succès légitime. — Les numéros 4 et 5, *Er was een maagdetje zuiver en net* (XVIIe siècle), *'T wijl in den nacht* (XVIIIe siècle) sont deux Noëls du plus gracieux effet. Le premier, arrangé pour soprano et alto, a un caractère plus grave, plus mystique. Le second, à quatre voix mixtes, a une allure plus vive, une senteur plus pastorale. Ravissante d'élan et de grâce, la strophe *Een sterreken klaar*, réservée pour ténors et basses. — Le recueil se termine par un morceau plus badin : *Willen wij 't haesken jagen door de hei ?* La mélodie est alerte comme le demande une poésie de chasse. Rien de banal cependant. Chant et texte gardent le meilleur ton. La morale de la poésie est pleine de finesse, et les nuances *Haesken blij*, *haesken vrij* ont un charme particulier.

Tous ces morceaux, pour produire leur effet, doivent être chantés en flamand. Certes l'adaptation de M. Antheunis a du mérite au point de vue rythmique, mais elle suit de trop loin le sentiment de la mélodie. Ainsi, pour me borner à ces exemples, *Het daget in den Oosten* est méconnaissable, la finale de *Willen wij 't haesken* ne garde rien de l'humour de l'original

Digitized by Google

L'accompagnement non moins que l'arrangement des voix dénote en M. Fl. Van Duyze un musicien véritablement artiste, un digne fils du célèbre poète flamand. Puisse-t-il poursuivre son œuvre et faire revivre nos vieux chants nationaux comme Moore ressuscita ceux d'Irlande et d'Écosse !

D. L. J.

Au Ciel. JEAN CASIER. Poème eucharistique.—Gand, typographie A. Siffer.

LE poème eucharistique que M. Jean Casier vient de publier doit son origine à un concours ouvert il y a quelques années par l'Œuvre internationale des Fastes du Sacré-Cœur. L'auteur dédie son poème au Baron de Sarachaga connu pour son zèle aux œuvres de Paray-le-Monial.

Comme le titre l'indique, M. Casier se place *Au Ciel* pour louer l'Eucharistie. C'est, après la fin du temps, le cantique des Patriarches, des Apôtres, des Martyrs, des Confesseurs, des Enfants, des Vierges et surtout de Marie en l'honneur du mystère des autels. Cantique grandissant et se résumant dans un immense unisson, auquel le Ciel tout entier et les mondes font en chœur un écho éternel. *Adoremus in æternum sanctissimum Sacramentum*, tel est le motto de l'œuvre.

La donnée est certes poétique et fournit matière à des considérations mystiques et doctrinales d'une portée très élevée. Aussi est-ce avec empressement que je félicite l'auteur de sa conception.

L'exécution a de grandes qualités. Le vers de Jean Casier est travaillé, nourri, sonore, souvent majestueux, comme par exemple au début du poème. On y sent l'école de Sully-Prudhomme. Cependant, je lui voudrais parfois plus de simplicité, de clarté, de limpidité. Les meilleurs chants me paraissent être ceux des Enfants (sauf la dernière strophe), des Vierges et de Marie, la première partie de ce dernier surtout. Or, ce sont de loin les plus limpides, les plus clairs, les plus simples, ceux qui sentent le moins le modernisme et rappellent le mieux Lamartine.

Charmant, par exemple, ce quatrain de l'hymne des Vierges :

Nos doigts se blessaient aux épines,
Nos pieds aux cailloux du chemin,
Mais nous remontions les ravines,
En tenant le Christ par la main.

Très gracieuses encore ces strophes du cantique de Marie :

Il naquit : dans la crèche
La paille humide et fraîche
Lui servit d'oreiller ;
Plus tard, Messie austère,
C'est à nu sur la terre
Qu'il voulut sommeiller.

Au jour de la torture,
Quand toute la nature
Le regardait souffrir,

Digitized by Google

Le bois expiatoire
Fut le lit de victoire
Qu'il choisit pour mourir.

A ce but de sa vie,
Moi qui l'avais suivie
Cœur à cœur, pas à pas,
Ma douleur fut de vivre
Et de ne pouvoir suivre
Mon Fils dans le trépas.

Tout dans le poème ne répond pas à ces fragments. Çà et là je trouve une cadence heurtée, une phrase obscure, une inversion excessive, une recherche de rime riche forçant la pensée ou du moins la détournant du chemin naturel.

Pour le fond du poème, tout en rendant hautement hommage à l'idée maîtresse, je me demande si l'auteur s'est mis assez en garde contre un double écueil : la monotonie et le vague. Ces chœurs se succédant sans interruption, presque sans description qui nous les mette sous les yeux, et parfois sans caractéristique assez marquée, n'engendrent-ils pas une certaine lassitude ? Et puis, qu'est-ce, dans la pensée de l'auteur, l'Eucharistie *au Ciel ?* Plus d'un lecteur, peu versé dans le dogme, fermera le poème de M. Jean Casier avec des impressions très flottantes, peut-être même erronées. Il est vrai, dans le chœur final des Élus, l'auteur, parlant du CHRIST, dit :

Il n'est plus désormais besoin qu'il naisse ou meure :
Le voile de l'Autel tombe à cette même heure.

Mais un peu plus bas il représente l'Eucharistie comme

« l'anneau
Mis dès l'exil au doigt de l'homme par l'Agneau. »

Et le doute renaît si et comment il demeure au Ciel; d'autant que d'autres passages du poème semblent de nature à faire hésiter le lecteur. Témoin cette finale du cantique des Confesseurs :

Bénédiction, force, amour, salut, honneur
A l'Hostie, enfin éclatante.

Comme vers peu dogmatique je citerai le suivant tiré de l'hymme des Elus :

« De son sang pur présent dans le vin du calice. »

Pris à la lettre, ce vers serait tout à fait luthérien. Je pourrais encore relever l'un ou l'autre passage où la précision doctrinale fait quelque peu défaut ; en outre formuler le regret de voir certaines parties, le chœur de l'Ancienne Loi, par exemple, traitées fort sobrement. Mais M. Jean Casier n'a pas voulu donner à son œuvre les proportions d'un livre : il s'est borné à écrire un poème-cantate; dès lors il serait injuste de lui faire un reproche de n'avoir pas épuisé un sujet aussi vaste et aussi profond. Quant à la préci-

Digitized by Google

sion scolastique, il y aurait peut-être excès à vouloir la rencontrer rigoureuse dans une œuvre poétique, empreinte au reste d'une piété si ardente.

L'auteur des *Harmonies chrétiennes* et des *Poésies eucharistiques* reste fidèle à sa muse toute religieuse. S'il est consolant pour la foi, aujourd'hui surtout, de voir un poète laïc aborder un sujet aussi contemplatif que la louange éternelle du Dieu caché, il n'est pas moins réjouissant pour l'art de l'y voir réussir. D. L. J.

Vie des trois Vénérables Ginzia, Olympia, Gridonia, nièces de saint Louis de Gonzague, fondatrices du Monastère des Vierges de Jésus à Castiglione. — In-8°, à filets rouges, avec les portraits des trois Vénérables. Broché, fr. 2,00. — Société de Saint-Augustin, Bruges.

Il y a des saints qui sont une exception dans leur race, mais, le plus souvent, la sainteté s'épanouit par bouquets sur une même tige, comme des fleurs embaumées qui doivent quelque chose de leur éclat et de leur parfum aux vertus accumulées des aïeux ; tout au moins veut-elle un milieu propice. Il en était ainsi aux temps de sainte Paule et de saint Pepin de Landen ; et nous le constatons encore dans les familles où la piété est héréditaire. Nous ne nous étonnons donc pas de trouver trois saintes femmes dans la parenté de saint Louis de Gonzague. Ce qui nous étonne, c'est que pour nous Français, ce soit une découverte. Quoi qu'il en soit, la découverte est une trouvaille et cette apparition des nièces de saint Louis ne sera pas une des moindres grâces — aux deux sens du mot — que nous réserve le centenaire.

Filles de Rodolphe de Gonzague, à qui Louis céda ses droits au marquisat de Castiglione, et qui mourut assassiné sur le seuil d'une église où il allait entendre la messe, elles furent élevées par un oncle paternel et, de commun accord, résolurent de se consacrer à Dieu dans une congrégation nouvelle qu'elles fondèrent à Castiglione. Les deux aînées, comme les peuples heureux, n'ont pas d'histoire, ce qui ne veut pas dire que leur vie soit sans charme : rien n'est au contraire plus radieux que la sérénité de ces deux âmes qui s'acheminent sans hésiter, d'un pas tranquille et ferme, dans la voie de la perfection. Pour Gridonia, la vie fut un combat sans trêve, mais une série ininterrompue de victoires. Éprise de la vie religieuse, elle dut s'arracher par trois fois à la retraite pour prendre en mains, dans des circonstances très difficiles, le gouvernement des marquisats de Castiglione et de Solferino. Elle tint tête à plus d'un orage, rencontra la calomnie et l'injure, et quand il lui fut enfin donné, après avoir refusé sa main à un prince souverain, de se consacrer définitivement à Dieu, elle laissa dans le monde, qui la regrettait, la réputation d'une femme forte, d'une âme virile, supérieure à toutes les vicissitudes. — Toutes trois moururent en odeur de sainteté et sont vénérées par la population de Castiglione, qui invoque leur patronage et reconnaît avoir obtenu, par leur intercession des grâces nombreuses et des guérisons extraordinaires.

Dans le rayonnement où éclate la gloire de saint Louis, elles se perdent comme des nébuleuses, mais leur lumière est de même nature, et les lectrices de ce beau livre associeront désormais dans leur admiration le saint oncle et les vénérables nièces.

En vente au siège de la Société et dans toutes les librairies catholiques.

Digitized by Google

LES BÉNÉDICTINES DU SAINT-SACREMENT.

(FIN.)

XVII. — MONASTÈRE DIT « ARCA PACIS » PRÈS DRIEBERGEN (HOLLANDE).

Fondé à Bonn en 1857 — Transféré en 1875.

La Révérende Mère Mechtilde du St-Sacrement, prieure du monastère d'Arras,qui avait déjà fondé en 1854 la maison d'Osnabrück, entreprit encore, en 1857, une fondation de son Institut à Bonn, sur le Rhin. Il fut érigé le 21 novembre, sous le vocable de la Présentation de Notre-Dame.

Le monastère de Bonn ne tarda pas à prendre un rapide accroissement, de sorte que les moniales purent songer presque immédiatement à organiser un modeste pensionnat.

En 1875, il subit le sort de tous les établissements catholiques en Prusse. Les Bénédictines de Bonn se réfugièrent près de Driebergen, en Hollande, au diocèse d'Utrecht, et s'établirent dans une maison de campagne nommée Broekbergen. Ce nom fut aussitôt changé en celui d'*Arca pacis*, sous lequel il est maintenant connu dans toute la contrée.

Les pauvres religieuses expulsées eurent à lutter contre les étreintes de la misère ; ce n'était que par un travail incessant de couture et de broderie qu'elles parvenaient à gagner leur pain. Il fallait cependant bâtir une chapelle et quelques modestes bâtiments claustraux. A force d'économies et grâce aussi à quelques dons de personnes généreuses, on put mettre la main à l'œuvre en 1883, pour l'érection d'un oratoire, dont S. G. Monseigneur Snickers, évêque d'Utrecht, vint poser la première pierre ; dès le mois de septembre 1884, la chapelle était terminée, et recevait sa première bénédiction ; elle fut consacrée le 24 juin 1885 par le même prélat, et à cette occasion on y entendit pour la première fois les nouvelles orgues et la cloche qui devait désormais appeler au sanctuaire les filles de St-Benoît. La chapelle est d'un bon style gothique, ainsi que le petit monastère qui s'élève aujourd'hui à ses côtés.

Digitized by Google

Une bénédiction extraordinaire ne tarda pas à se manifester sur la communauté d'*Arca pacis*. De 1884 à 1887, il se forma un véritable courant de vocations vers ce monastère ; ce fut au point qu'il fallut songer à une fondation.

Sur ces entrefaites, la paix religieuse s'était rétablie en Allemagne. La Mère prieure n'hésita pas un instant à entreprendre le rude labeur du rétablissement de la communauté dans la mère-patrie d'où elle était sortie. Cependant, le monastère de Bonn avait passé en d'autres mains ; il était, hélas ! affecté à des usages profanes. On s'établit donc ailleurs, non loin de la ville, sur le territoire d'Endenich. Le 22 janvier 1888, la maison dite « *Mariahilf* » y fut solennellement ouverte ; un nouveau sanctuaire d'adoration et d'expiation était formé.

Le monastère d'*Arca pacis* compte actuellement un personnel de 38 religieuses, tant choristes que converses. Toutes sont Allemandes à l'exception d'un petit nombre de Hollandaises.

XVIII. — MONASTÈRE DE ROSHEIM (ALSACE). Fondé en 1862.

Après avoir fondé le monastère de Trèves en 1857, la maison de St-Nicolas-du-Port entreprit encore en 1862, la fondation de Rosheim, en Alsace, sous le gouvernement de la Rév. Mère Stéphanie dont nous avons eu occasion de parler à plusieurs reprises. St-Nicolas, en effet, sous ce gouvernement remarquable, jouit d'une telle prospérité que ses murs ne pouvaient contenir l'affluence des vocations et que, pour la seconde fois, en 1862, il fallut songer à essaimer. La digne prieure apprit qu'un établissement de bains était à vendre à Rosheim ; elle alla visiter l'immeuble qui parut lui convenir pour une communauté religieuse, et la maison de St-Nicolas en fit l'acquisition. Le 15 octobre de la même année, fête de Ste Thérèse, 12 religieuses arrivèrent à Rosheim ; au bout de trois jours, elles inauguraient déjà l'observance régulière, sous la conduite de la vénérée Mère Mélanie, venue de Trèves à cet effet, comme nous l'avons vu, et qui demeura deux ans à la tête de la communauté naissante.

Les commencements furent difficiles, les vocations lentes à se produire. Cependant, en 1870, le monastère était dans un état florissant sous tous les rapports. Mais la terrible guerre de cette année arrêta le progrès et faillit même compromettre l'existence de la maison. On songea sérieusement à transférer ailleurs le monastère, et c'est ainsi que prit naissance la fondation de Ste-Anne, dans les

Digitized by Google

Vosges, dont nous parlerons plus loin. Cependant, la persécution religieuse qui avait sévi en Alsace après la guerre, se ralentit et la maison de Rosheim continua à subsister. En 1880, elle comptait 12 religieuses de chœur, 6 converses, 1 novice, 1 postulante et 3 tourières. Le pensionnat ne comptait que 7 élèves, à cause de la situation politique, les meilleures familles ayant quitté l'Alsace et les autres envoyant leurs enfants en France pour y faire leur éducation.

XIX. — MONASTÈRE DE NAZARETH A TEGELEN (Hollande).

Fondé à Vierzen (Prusse Rhén.) en 1873. — Transféré à Tegelen en 1875.

Les deux fondations allemandes de St-Omer, Osnabrück et Bonn, avaient été fécondes à leur tour. Bonn fit une fondation à Vierzen, non loin de là, en 1873. Mais les décrets tyranniques du gouvernement prussien obligèrent les religieuses de Vierzen à chercher, presqu'aussitôt après, un refuge en Hollande. Elles le trouvèrent à Tegelen, en 1875, et établirent en ce lieu un couvent auquel elles donnèrent le nom de Nazareth. Elles y construisirent une belle chapelle qui fut bénite en 1882 ; tous les frais, ainsi que ceux des bâtiments claustraux, en furent couverts par les aumônes des fidèles et des dons particuliers.

Lors de la pacification religieuse en Allemagne, la communauté de Tegelen avait songé à rétablir sa maison d'origine à Vierzen, où un grand nombre d'habitants demandaient leur retour. Mais leur ancien couvent avait été vendu, et la nouvelle propriété qui leur était offerte ne convenait pas pour une maison religieuse. Elles se décidèrent donc à choisir, dans la province Rhénane, une autre localité, et ce fut la sainte ville de Cologne qui fixa leur choix en 1890.

La communauté de Tegelen compte aujourd'hui 22 professes de chœur, 7 novices et postulantes, 10 sœurs converses et 7 novices et postulantes converses, plus 2 tourières.

XX. — MONASTÈRE DE MONTPEYRON (Hérault).

Fondé en 1876.

En 1871, la communauté de St-Nicolas-du-Port établit un essaim de ses religieuses au village de Pierre-Bénite, près de Lyon; mais les ressources ayant fait défaut, tout semblait perdu pour cette fondation.

Digitized by Google

Cependant, la communauté, se confiant dans la protection de celle que jamais on n'invoque en vain, ne tarda pas à ressentir les effets de sa puissante protection. En 1876, Mgr l'évêque de Montpellier l'accueillit dans son diocèse, et la conduisit lui-même avec pompe dans une propriété qu'un vénérable prêtre avait mise à sa disposition pour cette œuvre.

La maison, construite sur les ruines d'un ancien château-fort du XIIe siècle, est placée sur une montagne des Cévennes,entourée de vieux remparts crénelés et à meurtrières, seuls débris de l'antique château.

La chapelle est dédiée à N.-D. de la Salette, dont la statue est placée derrière l'autel sur le rocher que l'on a laissé visible à cette intention.

La maison, en effet, est bâtie sur la roche et entourée de rochers. Au pied de ceux-ci se trouve le village de Montpeyron.

La communauté était peu nombreuse en 1880, elle n'avait que 12 professes et deux postulantes; aussi n'avait-elle point de pensionnat Les religieuses s'y occupaient, outre l'Adoration Perpétuelle, de travaux de couture et de broderie.

XXI. — MONASTÈRE DE Ste-ANNE (Vosges).

Fondé en 1880.

C'est de la maison de Rosheim, en Alsace, nous l'avons dit plus haut, que sortit en 1880, le monastère de Ste-Anne près de Neufchâteau, dans les Vosges ; il était primitivement destiné à servir de refuge aux religieuses de Rosheim, menacées d'exil.

En prévision de cette éventualité, la R. Mère S. Augustin, prieure de Rosheim, avait accepté en 1877, d'une pieuse donatrice, sept hectares de terrain à Ste-Anne, à condition d'y bâtir un couvent.

Lorsque le ralentissement de la persécution religieuse en Alsace eut permis aux religieuses d'espérer le maintien de la maison de Rosheim, on ne laissa pas néanmoins de pourvoir à la fondation de Ste-Anne. On y commença les travaux de construction en 1879. Vers le mois d'août 1880, un groupe de religieuses partit pour Ste-Anne, et le nouveau monastère fut bénit par S. G. Mgr de Briez, évêque de St-Dié. La maison naissante était située près d'un ancien ermitage, abandonné depuis la révolution de 1793. Le pèlerinage à Ste-Anne s'y est maintenu néanmoins ; chaque mardi de Mai, surtout, les mères y conduisent leurs enfants avec grande dévotion.

Digitized by Google

XXII. — MONASTÈRE DE DUMFRIES (Écosse).
Fondé en 1884.

La lointaine et protestante Écosse devait, elle aussi, dans les desseins de la Providence, être rendue participante à l'œuvre réparatrice de la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement. Le monastère de Dumfries fut le premier monastère de filles de St-Benoît rétabli en Écosse depuis la Réforme, et il le fut pour y honorer spécialement ce mystère de grâce et d'amour que les Calvinistes avaient si violemment combattu sur ce même sol.

Une pieuse et noble dame de ces contrées, Lady Herries, prit l'initiative de cette fondation, sur sa propriété de *Corbelly Hill*, à Dumfries (Galloway). C'est en cet endroit même que Jean Knox et ses sectaires tuèrent plusieurs prêtres, brûlèrent les ornements sacerdotaux et les vases sacrés.

Lady Herries cherchait, pour sa fondation, un Ordre ancien et voué au culte du T.-S.-Sacrement ; elle le trouva dans l'Institut de la Mère Mechtilde et s'adressa à la maison d'Arras pour en obtenir la réalisation de ses vœux. Ayant obtenu le consentement de la R. Mère prieure, elle partit pour Rome, afin que la bénédiction du S. Père garantît le succès de la fondation. Hélas ! elle tomba malade dans la Ville éternelle, et fut enlevée en peu d'heures, pour aller recevoir au ciel la récompense de toute une vie de bonnes œuvres. Du haut du ciel, elle eut la joie de voir bientôt la réalisation de ses vœux. Le 8 septembre 1884 avait lieu l'inauguration solennelle de l'église et du couvent de Corbelly Hill, dédié par la fondatrice sous le vocable de l'Immaculée Conception ; la statue de la Vierge Immaculée orne le frontispice de la maison et apparaît au loin, dominant la ville de Dumfries.

Cette fondation, prospère et pleine d'avenir, se trouve encore sous la dépendance de la Mère Prieure d'Arras (1).

XXIII. — MONASTÈRE DE TRÈVES.
Rétabli en 1888.

Le monastère de Trèves est aujourd'hui considéré comme une fondation de celui de Peppange dont il fut le point de départ en 1854. En 1888, les religieuses de ce monastère envoyèrent une colonie des leurs dans leur ancien monastère de Trèves qui n'est jusqu'ici gouverné que par une sous-prieure et relève de la prieure de Peppange.

1. Voir pour plus de détails : *Messager des Fidèles*, I, p. 400 et 415.

Digitized by Google

Prenons encore pour guide la pieuse narratrice qui nous a retracé plus haut les faits et gestes de la communauté si éprouvée de Peppange ; elle a bien voulu nous parler aussi de leur cher petit couvent de Béthanie, à Trèves.

« Peu de temps avant l'expulsion, nous écrit-elle, Monseigneur Eberhard, évêque de Trèves, lors de son arrestation, avait donné le Rév. Dr. Henke, vicaire-général, comme supérieur à nos Sœurs dont il était depuis onze ans le confesseur. Tout le temps de leur exil, il conserva à nos Mères la respectueuse sympathie qu'il leur avait vouée à Trèves. Il accompagna lui-même notre Mère Mélanie à Luxembourg, lorsqu'elle vint y solliciter la protection de Mgr Adamès, et pendant les quatorze ans que dura l'exil, il veilla sur le couvent abandonné. Pour empêcher la fermeture de la chapelle, il y célébrait les saints mystères deux ou trois fois par semaine, et, l'œil ouvert, il épiait le moment favorable pour repeupler sa chère petite ruche. En 1888, il crut le temps venu. De concert avec Mgr Korum, il nous fit écrire à Berlin, d'où arriva bientôt pour les membres allemands de la communauté, la permission de reprendre le chemin de la Moselle ; toute luxembourgeoise était exclue.

« Pendant notre absence, une nouvelle ligne de chemin de fer avait envahi notre jardin et en avait absorbé la plus grande partie ; les trains, passant et repassant devant la porte de l'église, allaient nous apporter le bruit et la poussière dont nous étions si heureusement délivrées à Peppange. Si l'église et le chœur des Sœurs n'eussent été déjà construits, on se serait difficilement décidé à rentrer dans l'ancienne maison ; mais, le bon Dieu étant logé, le reste fut considéré comme accessoire, et au mois de juillet 1888, quatorze de nos Sœurs, dont dix choristes, trois converses et une tourière, reprirent le chemin de la ville des martyrs, munies de la bénédiction de Mgr l'évêque de Luxembourg.

« Mgr Korum ferma lui-même solennellement les portes de clôture, et l'adoration, interrompue pendant quatorze ans, reprit son cours dans le sanctuaire de Béthanie, qui fut déjà témoin depuis lors de huit professions. La dernière fut émise par une jeune Sœur mourante, qui, deux heures après, allait chanter dans le ciel le cantique des vierges. »

Nos Sœurs de Trèves sont aujourd'hui vingt-trois; elles attendent de la divine Providence les moyens de construire un petit monastère, mieux à même que leurs vieux murs crevassés, de les protéger contre les intempéries des saisons, heureuses de jouir, en attendant, d'un chœur spacieux et d'une belle église.

Digitized by Google

XXIV. — MONASTÈRE D'ENDENICH, près Bonn. Fondé en 1888.

Ce monastère est, dans un certain sens, la continuation de celui qui fut établi à Bonn en 1857, à l'angle de la *Kapuzinerstrasse* et de la *Hundsgasse*, et qui fut transféré en 1875 près de Driebergen en Hollande. Mais il doit être considéré comme une fondation nouvelle, parce que le monastère d'*Arca pacis*, près Driebergen, fut la continuation directe de celui de Bonn.

Pour fournir au lecteur les détails spéciaux qui concernent Endenich, nous ne pouvons mieux faire que de traduire de l'allemand les passages les plus saillants d'une lettre que nous venons de recevoir de nos Sœurs de ce monastère nouveau, si digne d'intérêt à cause du lieu vénérable sur lequel il s'élève.

« Chassées de Bonn par le *Kulturkampf*, nous écrit une digne religieuse d'Endenich, sans ressources, et dépouillées de notre monastère, nous avions dû nous réfugier en Hollande, sous la conduite de notre chère révérende Mère Prieure Berthe de la Miséricorde. La maison de campagne, près de Driebergen en Hollande, que nous prîmes en location, n'avait que cinq chambres, et nous étions 30 religieuses ; le grenier nous servait de dortoir, la cave de cuisine et de réfectoire. Inutile de vous dire ce que nous y avons souffert durant six ans de pauvreté extrême.

« A peine les apparences de pacification religieuse eurent-elles pris quelque consistance en Allemagne, que notre révérende Mère songea à rétablir dans la patrie allemande, non seulement notre communauté supprimée de Bonn, mais l'Ordre de Saint-Benoît lui-même, car elle précéda même les RR. PP. Bénédictins de Beuron.

« On lui avait offert de faire l'acquisition de la chapelle dite *Mordkapelle*, chapelle du meurtre, située au pied du Kreuzberg, près de Bonn. Quoique cette petite propriété parût un peu éloignée de la ville pour y ériger un monastère de femmes, plusieurs motifs puissants nous poussaient cependant à l'acheter. D'abord et avant tout, c'est là le lieu même du supplice des saints patrons de Bonn, saint Cassius, Florentius et leur sept compagnons, martyrs de la légion Thébaine, dont la fête est indiquée au martyrologe romain pour le 10 octobre. C'est en leur honneur que sainte Hélène fit bâtir, un siècle plus tard, l'église collégiale de Bonn, où l'on vient de découvrir, parmi les anciennes peintures murales, des représentations de nos saints martyrs occupant une place d'honneur.

Digitized by Google

« Sept ou huit siècles après, le prévôt de l'église susdite et le prince-évêque de Cologne procédaient à l'élévation et à la translation des saints corps, du lieu de leur martyre à l'église collégiale ; on constata, en cette circonstance, que, non seulement les corps des saints étaient dans un état de conservation parfaite, mais que la terre qui les entourait, malgré le temps considérable qui s'était écoulé, paraissait encore toute imbibée de leur sang. Dans le cours du XVIIe ou du XVIIIe siècle, un chanoine de la collégiale de St-Cassius, le baron de Weichs, mu par une dévotion spéciale envers nos saints, érigea une chapelle sur le lieu de leur première sépulture qui n'avait jamais cessé d'être vénéré, et l'on vit se créer postérieurement la pieuse coutume encore existante, de célébrer solennellement leur fête dans cette chapelle, le dimanche qui suit le 10 octobre : en ce jour, on porte solennellement de l'église paroissiale d'Endenich, le Très-Saint-Sacrement, qui reste exposé tout le jour à l'adoration des fidèles ; il y a messe chantée et sermon ; le soir, Complies solennelles, et enfin procession aux flambeaux pour le retour, tout cela au milieu d'un grand concours de fidèles venus de Bonn et des environs.

« Le second motif qui nous poussa à nous établir en ce lieu, c'était que, fort probablement, si nous ne l'avions acheté, cet endroit vénérable serait tombé entre les mains des protestants. Enfin, c'est ici qu'avait reçu la sépulture une excellente dame qui avait, 35 ans auparavant, procuré l'établissement de notre communauté à Bonn. Elle avait, en 1839, racheté à un juif le saint lieu profané dont la chapelle avait été transformée en grange ; ce sanctuaire se trouvait aujourd'hui restauré par ses soins, et avait reçu une nouvelle consécration.

« Ce fut donc en la fête de sainte Agnès de l'année 1888, que nous fîmes au nombre de vingt notre entrée dans notre nouvel asile, sous la conduite de notre vénérée Mère Berthe.

« Les épreuves inhérentes à toute fondation ne devaient pas nous manquer, mais le bon Dieu nous aida toujours, et Marie, notre Abbesse perpétuelle, ne cessa de nous couvrir de sa maternelle protection. Il fallait songer à bâtir, car nous avions besoin d'une nouvelle chapelle, l'ancienne devant rester accessible au public, et de quelques lieux réguliers, comme le cloître, la salle du chapitre, etc. Tout cela est aujourd'hui debout, et notre chapelle n'attend plus que sa consécration. »

Cette jeune communauté, qui compte à peine quatre années d'existence, se compose déjà de 43 membres, dont 20 professes de

Digitized by Google

chœur, 5 professes converses, 10 novices, 4 postulantes et 3 tourières.

Cette année même, elle a envoyé vers le ciel deux épouses de N.-S., dont l'une fit ses vœux sur son lit de mort et dont l'autre, une noble dame d'Utrecht, fut, tout le temps qu'elle passa dans la vie religieuse et surtout durant sa dernière maladie, un éclatant miroir de vertu et par dessus tout d'humilité.

XXV. — MONASTÈRE DE COLOGNE.
Fondé en 1890.

Depuis plusieurs années, la Rév. Mère prieure des Bénédictines de Tegelen, en Hollande, se voyait sollicitée d'entreprendre une fondation à Cologne. Comme tout paraissait favoriser ce projet, en 1890, elle crut y voir un signe de la volonté de Dieu et partit pour cette ville en juin de cette même année. Le 18 décembre suivant, elle s'installait avec sa communauté venue de Tegelen, dans une humble maison louée ; S. G. Mgr l'archevêque présidait la cérémonie et exposait pour la 1re fois le T.-S.-Sacrement aux adorations de ces pieuses servantes et filles dévouées de N. S. La Rde Mère fit elle-même la première heure de Réparation, et l'adoration ne fut plus interrompue depuis, en dépit même des rigueurs de l'influenza qui s'abattit sur la maison dans le courant de l'hiver dernier et força la communauté à interrompre le chœur de nuit.

La maison de Cologne dépend encore de celle de Tegelen ; toutes deux sont gouvernées par la même prieure. Le local actuel de celle de Cologne paraît ne devoir être que provisoire ; c'est à la bonne Providence à veiller aux besoins de ses chères filles et à leur procurer un établissement définitif.

Il y a actuellement à Cologne 12 professes de chœur et 5 professes converses, 1 postulante et 2 tourières. Faute de place pour les recevoir, on est obligé d'envoyer à Tegelen les novices qui se présentent.

XXVI. — MONASTÈRE DE MARIA HAMICOLT, près Dulmen (diocèse de Munster) — Allemagne.
Fondé en 1891.

Maria Hamicolt est le dernier-né de la grande famille des Bénédictines de la Mère Mechtilde du St-Sacrement. Cette fondation est toute récente, et déjà elle a atteint un complet développement et jouit d'une existence propre.

Digitized by Google

Nous avons vu plus haut que la maison d'Osnabrück avait dû émigrer à Oldenzaal, en Hollande, en 1875, à cause du Kulturkampf. En 1891, cette maison fut invitée par Mgr l'évêque de Munster à venir faire une fondation dans son diocèse ; on fit choix d'un ancien couvent des PP. Rédemptoristes, à Maria Hamicolt, près de Dulmen, que les fils de St-Alphonse, tenus loin encore de la patrie allemande par les rigueurs de la loi, ont cédé volontiers aux filles de St-Benoît, adoratrices du St-Sacrement.

Ce fut la prieure d'Oldenzaal elle-même, la Rév. Mère M. Herman-Joseph, qui alla entreprendre cette fondation, à la tête d'une colonie de vingt-deux moniales et converses ; leur prise de possession eut lieu en juillet 1891.

Dès le mois de février 1892, la Révérende Mère se démettait de ses fonctions de prieure d'Oldenzaal, pour se consacrer entièrement à la nouvelle fondation, qui, à partir de ce moment, devint indépendante et se développa de jour en jour davantage sous la bénédiction du Seigneur.

D. G. v. C.

Digitized by Google

L'HOMÉLIAIRE D'ALCUIN RETROUVÉ.

L'AUTEUR de la *Vie d'Alcuin*, qui écrivait une vingtaine d'années seulement après la mort de celui-ci, lui attribue la composition d'un homéliaire extrait des œuvres des Pères, et divisé en deux parties : « **Collegit multis de Patrum operibus homelia-« rum duo volumina** » (Vita Alcuini, cap. XII, n. 24. Patr. Lat. C. 103.) Un fragment de catalogue des livres de Fulda au IX^c siècle mentionne expressément cet ouvrage parmi les œuvres d'Alcuin qu'on y possédait : « **Opuscula Alcuini... item eiusdem omeliae in « I cod.** » (G. Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, 13, 17.)

A partir de cette époque, l'homéliaire d'Alcuin disparaît. On en publie bien un sous son nom aux quinzième et seizième siècles : mais, à la même époque, le même recueil est donné sous le nom de Paul Warnefrid ; et la lettre de Charlemagne non moins que les **Versus nuncupatorii** du diacre lombard qui font partie des éditions de Spire 1482, Cologne, 1539, etc. (1), ne permettent pas de douter que la collection ne soit, en effet, l'œuvre de ce dernier. Mabillon mit la chose dans tout son jour, par la découverte et la description d'un exemplaire de l'homéliaire de Paul Diacre trouvé par lui à Reichenau et remontant au neuvième siècle (2).

Mais alors que faire de la mention du biographe d'Alcuin ?

Mabillon hésita : il pensa d'abord qu'Alcuin avait peut-être corrigé l'œuvre de Paul Diacre. Finalement il crut devoir admettre, sur la foi du biographe, qu'il avait lui-même composé un homéliaire semblable à celui du diacre Lombard. Ceux qui adoptèrent ce dernier sentiment durent supposer que l'ouvrage était « perdu, ou « encore caché dans l'obscurité de quelque bibliothèque (3). » Mais d'autres jugèrent peu probable qu'Alcuin eût pris la peine de refaire ce qui avait été fait de son temps même, et, on n'en peut douter, avec tout le soin convenable.

De nos jours cependant, le Dr Karl Werner, dans son étude sur Alcuin et son siècle (4), est revenu au sentiment de Mabillon ; mais

1. Migne, 95, 1159.
2. *Vet. Analect.*, p. 18, édit. in-fol. — Annal. O. S. B. ad an. 797, lib. 26, n. 62.
3. *Hist. lit. de la France*, IV, 337.
4. *Alcuin und sein Jahrhundert.* Paderborn, 1876, p. 38.

Digitized by Google

il l'a présenté d'une façon qui laisse à l'œuvre d'Alcuin sa pleine raison d'être. « Si vraiment, dit-il, Paul Diacre n'a fait que corriger « l'**officium nocturnum**, comme le dit expressément la lettre de « Charles, alors il n'y a pas lieu de douter qu'Alcuin ait rédigé *pour* « *l'usage des prédicateurs* un homéliaire différent de celui-là. »

Mabillon et le Dr Werner ont deviné juste.

Alcuin a réellement composé l'homéliaire que lui attribue son biographe. Un exemplaire au moins de cet homéliaire est parvenu jusqu'à nous : c'est le **manuscrit latin 14302 de la bibliothèque nationale de Paris.**

Ce manuscrit, gros in-folio à deux colonnes, écriture du douzième siècle, provient de la bibliothèque de Saint-Victor où il figurait sous le n° 189. Le corps même du volume ne renferme ni table des chapitres, ni titres suffisants pour permettre d'en reconstituer la liste. Mais au verso du dernier feuillet 143 une main du quinzième siècle supplée à cette lacune en indiquant le titre et le contenu du volume. Voici ce titre :

OMELIE ALCUINI DE DOMINICIS PER ANNI CIRCULUM ET DE QUIBUSDAM ALIIS DIEBUS.

Cette inscription à elle seule, n'offre évidemment qu'une bien maigre garantie d'authenticité. Tant de fois le nom d'Alcuin s'est trouvé accolé sans raison à des recueils du même genre, qu'on a fini par n'y plus faire attention : et c'est sans doute ce qui explique comment jusqu'à ce jour les critiques ont laissé passer inaperçu notre manuscrit, sans même se demander s'il ne pourrait pas enfin nous donner ce fameux homéliaire dont on semblait avoir perdu toute trace depuis le neuvième siècle.

Je n'aurais jamais songé moi-même à m'y arrêter, si la préparation d'une édition projetée de saint Césaire d'Arles ne m'avait obligé à me rendre un compte exact de ce qu'il y a dans ces vieux homéliaires sans nombre oubliés au fin fond de nos bibliothèques. La besogne est aride, sans doute : néanmoins elle ne laisse pas d'offrir de temps en temps certaines compensations inespérées qui font qu'on finit par s'y attacher quand même.

C'est ce qui arriva en cette rencontre. Il ne fallut pas un long temps pour m'assurer que le recueil en question n'avait aucun rapport avec saint Césaire. Je ne cessai pas pourtant de le feuilleter et de l'examiner en tous sens : et, comme on le verra, bien m'en prit.

Voici en peu de mots le résultat de cet examen.

1° Quel que soit l'auteur de l'homéliaire, il est certain que celui-ci

Digitized by Google

correspond à une ordonnance liturgique qu'on ne retrouve plus après Alcuin.

La principale raison à l'appui de cette assertion consiste en ce que notre recueil ne renferme, en dehors de la fête déjà ancienne de la Purification, qu'une seule solennité en l'honneur de la Vierge : et cette solennité n'est ni l'Annonciation, ni la Nativité, ni l'Assomption du 15 août, mais bien la fête gallicane de la **Dormitio** ou **Depositio sanctae Mariae,** placée ici au mois de janvier entre les offices de l'Epiphanie et la Purification, absolument comme dans les livres gallicans antérieurs à Charlemagne.

Ce seul fait à lui seul est déjà fort curieux, et l'on ne peut s'empêcher d'admirer la naïveté du copiste du douzième siècle, qui a pris la peine de transcrire fidèlement une aussi massive collection jusque dans les détails si peu en rapport avec les exigences liturgiques de son temps.

2° La physionomie générale du recueil **cadre parfaitement avec le signalement que les anciens ont donné de l'homéliaire d'Alcuin.**

Et d'abord, d'après le récit du biographe, l'homéliaire était divisé en deux parties.

Il est facile de constater un vestige de cette division dans le manuscrit de Saint-Victor. Au folio 78, l'**amen** de l'homélie pour l'Ascension est écrit en gros caractères : tout le reste de la page et le verso ont été laissés en blanc, l'homélie pour le dimanche suivant commence fol. 79. Il faut noter que c'est là un fait isolé dans toute la série du recueil. Or, si nous jetons un regard, soit sur l'homéliaire sur les épîtres attribué au vénérable Bède (1), soit sur les **Collectiones** de Smaragde (2), nous trouvons qu'il était reçu aux VIIIe-IXe siècles de terminer à cet endroit la première partie de l'année liturgique. Ainsi tout porte à croire que le blanc laissé dans le codex avait été réservé par le copiste aux **Capitula** de la seconde partie.

Un autre trait distinctif du recueil d'Alcuin, c'est qu'il a été « composé à l'aide des œuvres des saints Pères ». L'homéliaire parisien nous permet de vérifier l'exactitude de ce renseignement. Les textes copiés textuellement y sont, il est vrai, assez rares : mais il suffit d'être quelque peu familiarisé avec les Pères latins, pour

1. Ce document, aussi intéressant que peu connu, a été décrit par E. Ranke, *Das Kirchliche Pericopensystem*, p. 181, sq. d'après une édition du seizième siècle. Une étude sur les manuscrits reste encore à faire : j'espère y revenir un jour ou l'autre.

2. Migne P. L. t. 102. Il y a une légère différence : Smaragde commence son second livre avec la fête même de l'Ascension, tandis qu'ici cette fête fait encore partie de la première partie — Conf. Becker, *op. cit.*, 22, 330-331.

Digitized by Google

s'apercevoir que presque tout ici est directement inspiré par la lecture de leurs œuvres. Voulant, comme il dit, « loqui catholice » l'auteur met constamment en avant l'« auctoritas sanctorum patrum canonicorum. » Ceux qui reviennent le plus souvent sont Augustin, Jérôme, Grégoire, mais surtout Bède, le docteur de l'église saxonne et le compatriote d'Alcuin.

Ainsi, jusqu'à présent, tout semble concourir à nous faire ajouter foi à l'inscription attribuant à Alcuin l'homéliaire contenu dans le ms. Paris lat. 14302 : la présence d'une fête gallicane dont il n'est plus question après Charlemagne, l'absence de plusieurs autres fêtes universellement reçues avant le milieu du neuvième siècle, enfin le parfait accord de l'ensemble avec les renseignements fournis par les anciens au sujet de l'œuvre d'Alcuin.

Cette conclusion ne fera que ressortir mieux encore de la description plus détaillée qu'il me reste à donner de l'homéliaire.

J'ai déjà insinué que le Dr Werner avait deviné juste en disant que si Alcuin avait réellement rédigé un recueil d'homélies, ce recueil avait dû être destiné, non aux lectures de l'office divin, mais bien à l'exercice de la prédication.

De fait, c'est là le trait qui distingue de prime abord notre homéliaire de celui de Paul Warnefrid. Au lieu de se composer comme ce dernier d'extraits textuels des Pères, assez nombreux pour suffire aux longs offices nocturnes de tout le cycle liturgique, la collection de Saint-Victor ne comprend régulièrement pour chaque jour qu'une seule pièce en forme d'homélie sur l'évangile, avec la destination évidente de servir à la prédication des dimanches et grandes fêtes auxquelles le peuple a coutume de fréquenter l'église.

La succession des jours liturgiques diffère aussi sensiblement de l'ordre adopté par Paul Diacre, tel que nous le font connaître les manuscrits, bien que les lectures évangéliques concordent en général. Voici l'ordre suivi dans notre codex :

Ire PARTIE.

Quatre dimanches de l'Avent.

Vigile et trois messes de Noël.

S. Étienne, S. Jean, SS. Innocents.

Circoncision et dimanche suivant.

Épiphanie et jour octave, avec quatre dimanches après l'Épiphanie.

Fête gallicane de la *Depositio S. Mariæ.*

Purification

Septuagésime, Sexagésime, Quinquagésime.

Digitized by Google

Cinq dimanches de Carême ; rien pour le dimanche des Rameaux.
Pâques et les trois jours suivants.
Cinq dimanches après Pâques.
Ascension.

IIe PARTIE.

Dimanche après l'Ascension.
Pentecôte.
Cinq dimanches.
S. Jean-Baptiste, S. Pierre, S. Paul.
Sept dimanches.
S. Laurent.
Douze dimanches (en tout, vingt-quatre après la Pentecôte).
S. André.
Homélie sur l'Évangile, *Hæc mando vobis* (Joan., XV, 17-25).

En comparant cette ordonnance liturgique avec celle du **Comes** révisé par Alcuin, on découvrira sans peine plus d'un point de ressemblance. Les divergences non moins évidentes qui se remarquent entre les deux documents me semblent pouvoir s'expliquer par ce fait, que la rédaction de l'Homéliaire doit avoir précédé notablement la correction du Lectionnaire. Celui-ci est postérieur à l'adoption franche et entière du cycle romain : l'autre, au contraire, nous montre un reste de vieux gallican cherchant à se maintenir à côté de l'élément envahisseur.

Quant au contenu même des homélies, il offre plus d'une particularité digne de remarque. Je signalerai brièvement les principales.

En général, l'auteur aime à faire un certain étalage d'érudition. Ainsi, dans l'homélie pour le premier dimanche de Carême, il entre dans des calculs fort subtils au sujet du nombre XL : « **secundum arithmeticae subtilitatem,** » dit-il lui-même. Plus loin, à propos de la situation géographique d'Emmaüs, il met en avant sa connaissance du grec, et démontre d'une façon quelque peu pédante comment le **stadium** se rattache à l'histoire d'Hercule. Parlant ailleurs de l'usage ecclésiastique de désigner du nom de « féries » les différents jours de la semaine, il a soin de constater que cette appellation n'est pas conforme au génie classique, « **licet contra artem dicimus** ». Enfin, il néglige rarement l'occasion d'émettre son avis sur l'étymologie des mots étrangers ou peu usuels : tous traits, encore une fois, qui conviennent fort bien au caractère d'Alcuin.

Au point de vue de la doctrine, l'homéliaire renferme des passa-

Digitized by Google

ges intéressants sur la confession sacramentelle (Cf. Migne, XCV, 1483, 1400). Il mentionne une opinion des Juifs, d'après laquelle le psaume **Dixit Dominus** aurait été composé par Éliézer en l'honneur d'Abraham, après la victoire de celui-ci sur les cinq rois. La conversion finale et complète des Juifs est enseignée comme un fait assuré (Migne, XCV, 1441). Un endroit où l'auteur semble enseigner que la haine du prochain fait revivre tous les péchés pardonnés (ibid., 1442) a été dans notre codex l'objet de nombreuses ratures de la part de quelque théologien d'opinion opposée.

Parmi les citations des Pères, il y a aussi quelques points intéressants à relever. A propos de l'évangile de l'économe infidèle, l'auteur cite Théophile d'Antioche : mais naturellement le passage rapporté déjà par saint Jérôme. Il ne semble rien connaître davantage de ces fameuses **Allégories**, ouvrage de quelque provençal du Ve ou VIe siècle, que certains critiques modernes ont voulu bien à tort revendiquer comme étant l'œuvre d'un Père grec du second siècle.

L'évangile **Ecce nos** de la fête de saint Paul fournit à l'auteur l'occasion de citer le passage du commentaire de saint Jérôme que nous lisons d'ordinaire à l'office des Abbés. Il suit la leçon des manuscrits qui portent «**et Socrates philosophus**», au lieu de «**Crates**» que porte le texte actuellement reçu.

Mais le trait le plus intéressant se trouve dans l'homélie pour la fête gallicane de la Vierge au mois de janvier. Cette pièce intéressante outre qu'elle porte en soi la preuve de l'ancienneté du recueil entier, a encore l'avantage de nous fournir le plus ancien témoignage connu jusqu'à présent au sujet de la Lettre du Pseudo-Jérôme sur l'Assomption. Voici le passage qui y a trait :

« On lit dans certains livres « que la bienheureuse Mère de « Dieu fut élevée en ce jour au « palais des cieux par son fils, le « Seigneur JÉSUS-CHRIST. Mais « comme saint Jérôme, dans sa « lettre à Paula, affirme que « cette tradition est apocryphe, « le sentiment catholique ne peut « y donner beaucoup de créance. « Quoi qu'il en soit, nous devons « croire qu'elle règne avec son « fils dans les cieux. »

« *Ferunt autem quidam codices* « *quod hodierna die a filio suo do-* « *mino ihesu xpisto in celi fuerit* « *prouecta palatiis. Quod quia a* « *beato hieronimo in epistola quam* « *ad paulam scripsit apochriphum* « *asseveratur. minus fideliter a ca-* « *tholicho sensu recipitur. Sit ergo* « *illud necne. Nos tamen debemus* « *credere cum filio suo in celestibus* « *conregnare.* » (Fol. 34.)

Digitized by Google

Ainsi dès la fin du VIIIe siècle, l'apocryphe **Cogitis me** avait acquis assez de crédit dans le royaume frank pour en imposer même à l'œil clairvoyant d'Alcuin. Cela suppose qu'il courait déjà le monde depuis un certain temps. Postérieur à Adamnan († 704), dont le récit y est mis à profit, il ne peut guères l'être de beaucoup au milieu du huitième siècle. C'est donc vers l'an 750 qu'il nous faut désormais chercher le véritable auteur de cette pièce célèbre, qui a joué jusqu'à nos jours un rôle si important dans le développement de la Mariologie. Cet auteur, je l'ai déjà nommé ailleurs, et je pourrai y revenir plus au long une autre fois, c'est l'abbé Ambroise Autpert, à qui sont dus également la plupart des discours en l'honneur de la Vierge qui ont longtemps circulé sous le nom d'Hildefonse.

Avant de finir, il me reste à dire que toutes les homélies du recueil de Saint-Victor ne sont pas également inédites, comme on a pu le deviner aux renvois faits ci-dessus au tome XCV de la Patrologie de Migne. Outre les deux de saint Grégoire et du vénérable Bède sur les deux premiers évangiles de Noël, et l'homélie sur la Purification qui fait partie de l'appendice d'Hildefonse (Migne 96, 272), il en est quinze autres qui figurent dans l'édition reçue de l'homéliaire de Paul Diacre ou du Pseudo-Alcuin : onze sous le nom d'Héric d'Auxerre (1), une sous celui de saint Ambroise (2), et enfin trois anonymes (3). Celles qui sont sous le nom d'Héric y ont parfois un autre exorde que dans le recueil d'Alcuin: ce qui donne lieu de supposer que le premier aura remanié plusieurs pièces de son devancier, lesquelles seront venues grossir plus tard comme tant d'autres la collection de Paul Warnefrid.

Quoi qu'il en soit, il me paraît hors de doute que le manuscrit de Saint-Victor ne reproduise fidèlement cet homéliaire d'Alcuin dont la disparition presque inexplicable avait fait contester à la fin jusqu'à son existence même. En joignant ce document au Lectionnaire révisé (4) et au Sacramentaire supplémenté (5) du même, nous sommes désormais en état de reconstituer le **Corpus liturgicum** du maître célèbre, qui a eu tant de part à la formation de notre liturgie romaine-française. D. G. M.

1. Migne XCV, 1169, 1358, 1363, 1478, 1375, 1383, 1396, 1407, 1423, 1438, 1449.
2. Ibid., 1416.
3. Ibid., 1432, 1142, 1458.
4. (**Comes ab Albino emendatus**) reproduit par Ranke, *op. cit.* d'après l'édition de Tomasi. Le manuscrit, qui a jadis appartenu à la cathédrale de Chartres, se trouve présentement à la bibliothèque nationale de Paris sous le n° 9452 du fonds latin.
5. Le même dont M. l'abbé Duchesne a fait, sans le rendre toutefois à son auteur, une description si intéressante dans ses *Origines du culte chrétien*, p. 114-119.

Digitized by Google

CLUNY.

Son action religieuse et sociale.

(SUITE.)

II. Les origines de Cluny.— Le 11 septembre 910 un nouveau monastère s'élevait au sein de la Bourgogne, et le diplôme de fondation, dressé dans une assemblée d'évêques et de seigneurs, rappelait que le noble fondateur, le duc Guillaume d'Aquitaine, soumettait directement au pontife de Rome le monastère de Saint-Pierre de Cluny qu'il confiait aux soins de Bernon, abbé de Baume. Baume était comme l'anneau qui rattachait le monachisme renaissant à l'œuvre de Benoît d'Aniane. La discipline qu'on y observait était basée sur les statuts d'Aix-la-Chapelle, et c'était un de ses moines qui allait leur donner une extension et une actualité qu'ils n'avaient point eues du vivant de leur auteur.

Un an on deux avant la fondation de Cluny, un homme d'une trentaine d'années, était venu demander à Baume l'habit de saint Benoît. C'était un ancien page de Guillaume d'Aquitaine, alors chanoine de Saint-Martin de Tours, aussi distingué par ses talents que par ses vertus, que le spectacle de la vie déréglée de son entourage avait poussé vers la retraite. Il y avait été admis, et bientôt après il avait été placé à la tête de l'école claustrale. Comme Bernon, Odon, en embrassant la vie monastique, voulait une vie de pauvreté et d'obéissance. Le silence, l'abnégation de soi-même, la pratique constante de l'humilité lui semblaient être les bases nécessaires de toute vie religieuse. La psalmodie, qu'il considérait comme un des devoirs essentiels des moines, lui paraissait réclamer de la part des cénobites des lectures assidues, de nature à nourrir leur esprit et à les initier à l'intelligence des Livres Saints. L'abstinence était rétablie, mais la règle devait être interprétée d'après les statuts d'Aix-la-Chapelle et les usages de S. Benoît d'Aniane. En somme, ce que Bernon et Odon voulaient, c'était une modification régulière et légitime d'une règle écrite plus de trois siècles auparavant, dans un milieu et sous l'empire de circonstances tout autres que celles qu'offrait le dixième siècle.

L'action de Baume ne tarda pas à attirer l'attention de la noblesse,

Digitized by Google

et bientôt Bernon se vit obligé d'accepter la paternité des abbayes de Déols et de Massay. Ce ne fut pas sans opposition, car même au sein du monastère de Baume, il était des esprits inquiets qui ne voyaient pas sans effroi ce retour aux saines traditions de l'ordre et l'abandon de la vie aisée introduite par les malheurs du neuvième siècle. Plutôt que de transiger avec le relâchement, Odon prit le parti de passer à Cluny.

La fondation de Guillaume d'Aquitaine grandissait, entourée de la vénération des peuples et favorisée par la munificence des grands. On sentait que là était le germe d'une restauration de l'ordre monastique, et les seigneurs se faisaient un devoir d'en assurer le succès. Rome, à qui l'abbaye naissante avait été remise, considérait avec satisfaction son développement, et, dans une confirmation solennelle de ses privilèges, autorisait son abbé à propager la réforme dans d'autres monastères et à accepter les moines étrangers désireux d'embrasser ce nouveau genre de vie.

La propagande monastique fut l'œuvre d'Odon et de ses disciples ; elle fut rapide et universelle, grâce au concours que les princes lui prêtèrent. De Bourgogne, où nous la trouvons établie à Romainmoutier dès 929, nous la suivons à travers l'Aquitaine : à Aurillac, à Tulle, à Sarlat, à Saint-Sore de Genouillac et à Lézat. Tulle et Aurillac, sous l'influence de deux disciples d'Odon, les abbés Adacius et Arnoul, deviennent à leur tour des centres d'une rénovation religieuse qui s'étend à St-Martial de Limoges, à Solignac, à St-Jean d'Angely et jusqu'à Jumièges en Normandie. De nouvelles abbayes se fondent comme Chanteuge et St-Ponce de Tomières, d'autres, telles que St-Allyre de Clermont, St-Chaffre du Monastir, Ste-Eninie se régénèrent au contact des moines clunisiens. Si l'histoire ne nous permet pas de constater un lien direct qui unit ces abbayes au célèbre monastère bourguignon, il n'en est pas moins certain que c'est de Cluny qu'est partie la vigoureuse impulsion qui les a créées ou régénérées. Il n'en est pas de même dans le Nord de la France où l'action d'Odon est plus sensible. C'est à lui que Fleury doit d'être sorti de sa profonde décadence. Le résistance des anciens religieux y fut opiniâtre, brutale même ; elle fut brisée néanmoins, et bientôt Fleury lui-même donne un abbé à Saint-Pierre-le-Vif de Sens, tandis qu'un moine de Cluny prend la direction de l'abbaye de Saint-Julien de Tours.

L'Italie allait bientôt assister à un spectacle aussi consolant ; il suffisait qu'Odon trouvât l'occasion de se rendre dans ce pays pour qu'il y exerçât une influence aussi salutaire que celle qu'il avait

Digitized by Google

exercée en France, et pour un abbé de Cluny, l'occasion de se rendre à Rome ne devait pas être chose rare et difficile. La situation de l'Église dans la péninsule était plus triste encore que dans les autres pays. Nous ne parlerons pas de son clergé abaissé, corrompu par les vices du siècle, rongé par la simonie et le concubinage ; nous nous tairons sur la honteuse servitude qui pesait comme un joug de fer sur le pontife de Rome ; nous nous contenterons de rappeler que les grands monastères italiens, où parfois un reste de discipline s'était maintenu, avaient été la proie des Sarrasins, et après eux des seigneurs qui ne leur cédaient point en rapacité. Ceux de Rome gémissaient sous le joug d'Albéric. C'est en ce moment qu'Odon vient s'agenouiller au tombeau des apôtres et qu'il trouve dans le fils de Marozie un protecteur dévoué. Quoi qu'il en soit des motifs qui aient guidé Albéric, et l'on peut supposer que son désir de se débarrasser des barons qui occupaient les terres de ses abbayes y fut pour quelque chose, il est incontestable que c'est grâce à son concours que la réforme fut introduite dans un certain nombre de monastères. Léon VII suivait avec intérêt l'action de l'abbé de Cluny : en 938 il lui assure la libre élection de ses successeurs et le maintien de l'observance établie ; dans un autre document il exprime sa joie au sujet du mouvement de réforme. On ne tarde pas à s'apercevoir qu'Odon est un conseiller aussi bien qu'un instrument d'action. Bientôt les abbayes de St-Paul, de St-Laurent-hors-des-Murs, de St-André, de Ste-Agnès sont réformées par Odon ; Albéric transforme son palais du Scaurus en un monastère qui est placé sous le patronage de la sainte Vierge ; Subiaco, St-Elie de Nepi doivent également à l'abbé de Cluny le retour aux traditions du passé. Son action est moins sensible dans le Nord et dans le Sud de l'Italie ; on en retrouve cependant des traces à Pavie et à Bénévent. Mais le germe est déposé ; il grandira et se fortifiera, et dans un avenir prochain les abbayes de Farfa et du Mont-Cassin, relevées par ses disciples, préluderont à une véritable restauration sociale.

Pour mener à bonne fin une œuvre aussi difficile, Odon n'avait épargné ni voyages ni labeurs. Le zèle de la maison de Dieu le dévorait, et rien ne pouvait briser la force de son caractère. Doué de rares qualités intellectuelles, riche d'une science puisée dès le jeune âge dans des lectures nombreuses et suivies, mais plus encore d'une rare énergie de volonté, il avait deviné le mal de son siècle et en avait trouvé le remède. Le mal, il le voyait ancré tant au sein du clergé que dans la société civile, et il l'attaqua de front. Son ascétis-

Digitized by Google

me était la réaction la plus complète contre les vices et les idées du siècle, aussi bien que le moyen le plus sûr de régénérer la vie claustrale. Au milieu d'un siècle corrompu, habitué aux compromis avec la faiblesse et le dérèglement, il fallait des natures de fer, seules capables de briser une opiniâtre résistance et de former des caractères. Cluny fut une école de caractères et le principal artisan en fut Odon. Et cependant rien n'égalait sa bonté envers les pauvres et les malades auxquels il prodiguait chaque jour les marques les plus touchantes d'une respectueuse sympathie ; son caractère jovial, sa nature expansive lui attiraient tous les cœurs. Aimé de tous, vénéré comme un saint, Odon avait toutes les qualités qui commandent le respect et attirent l'affection.

III. Réformes contemporaines. — A l'heure où Cluny exerçait une influence aussi rapide que décisive sur la régénération et le développement du monachisme dans le centre et dans le sud de la France, il s'opérait dans cette partie de l'ancien empire de Charlemagne qui avait reçu le nom de Lotharingie un mouvement identique, provoqué sous l'influence des mêmes causes et qui devait aboutir aux mêmes résultats. Divers facteurs concourent à cette œuvre ; indépendante de Cluny dans ses débuts sous S. Gérard de Brogne, la réforme monastique, en se développant à Gorze, va se trouver en contact avec l'abbaye bourguignonne par l'intermédiaire de Fleury. Ce sont comme autant de cercles isolés qui se développent sans cesse sur une même nappe d'eau et finissent par se fondre l'un dans l'autre. Une même pensée présidait à ce mouvement : rétablir l'observance de la règle bénédictine. Cette idée dominait trop fortement les esprits pour que l'on se divisât et s'isolât les uns des autres dans l'interprétation étroite et mesquine de certains usages locaux.

Comme Odon, Gérard de Brogne sortait du sein de la noblesse féodale, et c'est sur son propre patrimoine qu'il fonda l'abbaye de Brogne dont les origines restent enveloppées d'un certain mystère. La ferveur qu'il y fit régner attira sur lui les regards du duc Gislebet qui en fit son instrument dans la réforme des monastères de la Basse-Lotharingie. Gérard débute par celle de Saint-Ghislain, puis il relève celles de Saint-Bavon et du Mont-Blandain à Gand, de Saint-Amand à Elnone et étend son action dans les pays limitrophes, de sorte qu'on peut en quelque manière lui rapporter les réformes de Saint-Bertin et de Saint-Vaast. Le margrave de Flandre, Arnoul, protège cette œuvre de restauration qui s'opère dans tout le pays soumis à sa domination. L'œuvre se continuera, et ce que Gérard

Digitized by Google

n'aura pu entreprendre, Richard de Verdun et Poppon de Stavelot l'exécuteront.

Dans la Haute-Lotharingie, il fut plus difficile de déterminer l'épiscopat à entrer dans la voie des réformes. Sortis de la noblesse et forts de son appui, les évêques considéraient les biens d'église comme un bien de famille et ne se souciaient aucunement de rendre quelque vie aux monastères dont ils exploitaient les terres et prélevaient les revenus. Ce mouvement auquel ils ne voulaient point prendre part, ils le subirent. Çà et là des voix se faisaient entendre en faveur d'une restauration des principes religieux ; des hommes, sortis des rangs du clergé, condamnaient par leur conduite les vices du siècle et travaillaient au relèvement de la discipline ecclésiastique. Ils se connaissaient et partageaient les mêmes idées. A Toul c'était l'archidiacre Einold, à Metz c'était Jean de Vandières, à Verdun c'était Humbert autour desquels venaient se grouper des disciples non moins fervents ni moins actifs. Isolés, ils étaient faibles ; groupés sous un même chef, ils pouvaient espérer de réussir dans leur entreprise. Ce fut la pensée qui les poussa à restaurer l'abbaye de Gorze.

Dès lors la réforme est assurée, et l'opposition qu'elle suscitera ne fera que lui donner plus de relief. Gorze va devenir le centre de la régénération pour le diocèse de Metz, tandis que celui de Saint-Èvre de Toul, où l'évêque Gauzlin introduit les usages de Fleury, exercera une action aussi décisive dans celui de Toul. Les réformateurs se connaissent et s'entr' aident : Gorze, Fleury, Cluny fournissent indistinctement des abbés à des monastères réformés par l'un d'entre eux. Mais en Lotharingie, c'est surtout Gorze et Saint-Èvre qui jouent le rôle le plus important. Gorze réforme Saint-Arnoul, Sainte-Glodesinde et St-Pierre dans le diocèse de Metz, Senones, Moyenmoutier, Belmont, St-Dié dans celui de Toul. Dans le diocèse de Liége, nous constatons son action à Stavelot sous l'abbé Odilon, à Saint-Hubert sous l'abbé Frédéric, à Gembloux dont le fondateur saint Guibert va mourir à Gorze, à Lobbes. Saint-Evre à son tour fournit des réformateurs dans le diocèse de Toul à Bouxières, et à St-Mansuy, dans celui de Langres à Montierender, dans celui de Verdun à Saint-Vannes et à Saint-Mihiel.

Désormais il semble impossible qu'aucune nouvelle fondation puisse s'effectuer sur une autre base que sur celle de l'observance bénédictine de Cluny ou de Gorze, ou que les monastères anciens puissent se soustraire à leur influence. C'est ainsi que les moines irlo-écossais qui dans la première moitié du dixième siècle viennent

Digitized by Google

s'établir dans le Nord de la France se trouvent de prime-abord en contact avec les abbayes réformées. A peine une de leurs colonies s'est-elle fixée à Saint-Michel en Thiérache que plusieurs de ses moines vont, Cadroes à Fleury, Malcalan et peut-être Forannan à Gorze, s'instruire des traditions de la vie bénédictine. De Waulsort, une autre de leurs fondations, Cadroes est transféré au siège abbatial de Saint-Clément de Metz, tandis que Malcalan est mis à la tête du monastère de Saint-Vincent de Laon occupé par des moines de Fleury. L'observation d'une même règle mitigée par des observances tacitement approuvées et adoptées dans une pratique générale, facilitait ces rapports qui deviendront impossibles au siècle suivant, lorsque les grandes abbayes grouperont autour d'elles en chapitre général, sous l'observance de différents *ordines* les monastères fondés par elles ou soumis à leur juridiction.

Fleury, à son tour, avait réalisé le vœu de Léon VII, et ce monastère que le pontife romain appelait la tête de l'ordre, puisqu'il avait le bonheur de posséder les restes sacrés du législateur monastique, avait propagé le mouvement réformateur dans un grand nombre d'abbayes, notamment de la province de Reims. Les archevêques Hervée et Adalbéron furent les soutiens de cette œuvre; leurs synodes, au besoin même, comme on le constate sous l'épiscopat d'Adalbéron, une réunion de tous les abbés de sa province, concoururent à la restauration de la discipline. Bientôt les monastères de St-Remy, d'Homblières, où des moines remplacent les religieuses, de Saint-Basle, de Mouzon, de Saint-Thierry, voient la discipline refleurir dans leurs murs. Plus loin c'est Saint-Père de Chartres, Saint-Florent de Saumur, Saint-Mesmin près d'Orléans, la Réole, Saint-Pierre-le-Vif de Sens, qui partagent le même bienfait.

Désormais le mouvement s'affaiblit; si Fleury brille encore d'un vif éclat sous l'abbatiat du savant Abbon, ce monastère commence à s'isoler sous des abbés trop dépendants des rois de France. Son action ne s'exerce plus que sur ses dépendances immédiates, tandis que Cluny poursuit son œuvre de régénération avec une vigueur toujours nouvelle.

IV. Action réformatrice de Cluny.—Cluny a eu l'incomparable gloire d'avoir vu à sa tête une suite d'abbés illustres dont le passage a marqué dans l'histoire. Pendant près de deux siècles la sève vigoureuse qui circule dans ces rameaux se renouvelle sans cesse, tant les racines que cet arbre majestueux pousse dans le sol sont fortes et profondes. Saint Aymard, digne successeur d'Odon, assure l'avenir matériel de son abbaye que les rois et les princes entourent à l'envi

Digitized by Google

de leur protection, et l'enrichit de nouvelles dépendances : St-Jean et Saint-Martin de Mâcon, Sauxillanges. Un autre moine, qui grandissait à ses côtés, et que lui-même, au moment où il abdiquait la direction du monastère, s'était choisi pour coadjuteur, allait donner un nouvel et plus vigoureux essor au monastère de Saint-Pierre.

Issu d'une noble famille de la Provence, Maïeul s'était fixé jeune encore à Mâcon, où il était entré en relations avec les moines de Cluny. Après de bonnes études faites à Lyon, il était devenu archidiacre de Mâcon, puis était venu frapper à la porte de Cluny pour y solliciter la faveur d'être compté au nombre des frères. Son expérience des affaires appela immédiatement sur lui l'attention de son abbé, dont il devait continuer les travaux. Sous lui l'influence de Cluny s'étendit au loin, et, grâce à ses relations intimes avec les cours d'Italie et de Bourgogne, il put propager la réforme bien au-delà des limites de la France.

Les fondations de Peterlingen dans le Jura et d'Altorf en Alsace marquèrent les débuts de ce développement. Bientôt Maïeul passe en Italie, où nous le voyons tour à tour dans l'entourage du pape et de l'empereur, qui lui accordent à l'envi leur protection. S'il ne paraît pas jouer un rôle prépondérant dans les affaires politiques, on s'aperçoit cependant qu'Othon le Grand subit son influence, et que l'impératrice Adelaïde, guidée par ses conseils, lui prête un concours actif dans l'œuvre de la réforme. Dès son premier passage à Pavie, il fonde l'abbaye de Sainte-Marie près de cette ville, puis il part à Rome où il rend à l'abbaye de Saint-Paul la paix dont elle avait été privée depuis la mort d'Odon. Il reparaît dans la Lombardie, réforme St-Sauveur près de Pavie, Saint-Apollinaire de Classe près de Ravenne, œuvre de régénération qu'il achèvera sous Othon II par la réforme de St-Jean de Parme et de St-Pierre du Ciel d'Oro à Pavie, et fait ainsi de la résidence impériale un centre puissant de l'action clunisienne. Lors d'un retour en France, il est saisi par des Sarrasins à la descente du Grand Saint-Bernard, et cet événement amène la prise du Garde-Frainet, retraite des Maures en Provence, par le comte Guillaume d'Arles. Celui-ci s'empare de Lérins, et bientôt des moines de Cluny envoyés par Maïeul, y restaurent l'antique abbaye et reçoivent celle de St-Marcel de Sauzet dans le comté de Valence.

Si nous jetons un coup d'œil sur la Bourgogne et sur la France, nous verrons que le crédit de l'abbé de Cluny n'était pas moins considérable. A la différence des souverains allemands, les derniers carolingiens, restés fidèles à leur politique traditionnelle en matières ecclésiastiques, accordaient bien des diplômes aux monastères, mais

Digitized by Google

s'inquiétaient fort peu de la réforme religieuse. Les capétiens, au contraire, se montrèrent immédiatement favorables au mouvement monastique. Mais ici, c'est la noblesse féodale qui avait pris les devants.

En Bourgogne nous assistons à la fondation de Paray-le-Monial par Lambert, fils du vicomte de Châlons, à la réforme de Saint-Germain d'Auxerre, de Saint-Léger de Champelles et de Flavigny.

Ce mouvement, dirigé par Maïeul, va se continuer, grâce aux efforts d'un de ses disciples, Guillaume de Volpiano. C'était un jeune italien que Maïeul avait rencontré à l'abbaye de Saint-Michel de Locédia en 987 et qu'il avait emmené en France. Lorsque l'évêque Bruno de Langres avait entrepris la restauration de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, Maïeul le lui avait donné pour abbé, et son attente n'avait point été déçue. En peu de temps l'abbaye de Saint-Bénigne s'était trouvée à la tête d'un certain nombre de prieurés, et la réforme avait pénétré dans les abbayes de Vergy, de Bèze et de Saint-Michel de Tonnerre. En France, nous retrouvons Maïeul à Marmoutier, à Saint-Maur des Fossés, à Cormery,et il se rendait à Saint-Denis pour y exercer son apostolat de réforme, quand la mort vint le frapper le 11 mai 994 dans le prieuré de Souvigny.

Un des grands abbés de Cluny disparaissait. C'était un des hommes les plus respectés de son temps. Médiateur de la paix entre les princes, conseiller prudent et discret dont l'action s'efface, mais dont les paroles frappent, considéré comme le chef du monachisme, Maïeul attirait les peuples à lui par la douceur de son caractère, par son inépuisable charité, par sa modération Il répandait autour de lui les bienfaits et les miracles, et il cherchait toujours à s'effacer. Dans la pratique des vertus claustrales, il brillait surtout par la discrétion et par la fuite de toute ostentation. Il voulait que le moine fût simple dans la pratique des plus austères devoirs, et simple, il le fut toujours dans ses rapports avec les grands comme avec les petits. Doué d'une grande éloquence relevée par une science profonde, il gagnait vite les cœurs par la persuasion ; il aimait les lectures et prenait plaisir à soulever parmi ses compagnons quelque discussion théologique. Au reste homme de prière et de contemplation, il réalisait en lui l'idéal du religieux. En même temps qu'il assurait le salut de son âme et tendait vers les sommets de la perfection, il travaillait au bien des âmes et faisait de ses cloîtres des foyers de véritable vie chrétienne.

Un autre grand abbé le remplaça. C'était Odilon de Mercœur, chanoine de Saint-Julien de Brioude, que le souvenir de Maïeul et

Digitized by Google

les conseils de Guillaume de Dijon avaient amené à Cluny. Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis son entrée au monastère, que Maïeul en faisait déjà son coadjuteur et lui confiait l'administration de son abbaye. Odilon était une nature éminemment ascétique et portée à la contemplation. Dès le jour de son entrée à Cluny, on avait pu remarquer en lui une humilité, une obéissance exemplaire. Rien n'égalait sa douceur et son affectueuse condescendance pour ses frères ; l'orgueilleux seul ne trouvait point grâce devant lui.

Au moment où Odilon recevait la bénédiction abbatiale de l'archevêque de Besançon, la France, désolée par une peste terrible, traversait une nouvelle période de troubles et de violences. Il semblait que les mauvais instincts de cette noblesse militaire dont nous avons signalé plus haut les honteux exploits, se réveillaient et qu'un assaut plus formidable était livré à la société. Cette fois ce n'était plus des vols et des pillages passagers, c'était un assaut livré à la propriété elle-même, à la faveur du désarroi dans lequel l'épidémie avait jeté la société. L'Église comprit le danger et prit des mesures énergiques contre les malfaiteurs. Elle fit plus : grâce à l'action commune de l'épiscopat, elle parvint à faire prévaloir le principe du droit dans des réunions où les seigneurs durent jurer de maintenir la paix.

L'Italie croupissait toujours dans un honteux abaissement : l'Église avilie par un clergé corrompu, se voyait envahie par les tenanciers de ses propres terres qui, eux aussi, aspiraient à prendre leur part du butin. Ses biens étaient dilapidés, et, en un grand nombre de lieux, les institutions ecclésiastiques affaiblies et ruinées n'existaient plus que comme des corps privés de vie. Déjà des aspirations vers une liberté plus grande se font jour au sein des populations qui s'élèvent contre le pouvoir épiscopal ; on entend même çà et là des voix qui mettent en doute les vérités de la religion. Les souverains allemands travaillèrent à combattre le mal ; on les vit d'abord renforcer le pouvoir des évêques par la collation de fiefs importants, relever la propriété ecclésiastique et préluder à la restauration des monastères. Ce ne fut point de l'épiscopat lui-même que partit ce mouvement, ce fut du propre sein du monachisme, où il se trahissait par une exubérance extraordinaire de vie religieuse.

A la fin du dixième siècle, il se produit en Italie un élan vers la solitude, puissant, irrésistible. Il semble que la vue des malheurs qui affligent la péninsule et désolent l'Église, porte les âmes religieuses à chercher loin des villes et des hommes la paix et le bonheur. Tandis qu'en France et en Lotharingie les réformateurs se trouvent unis dans l'observance d'une même règle, celle de Saint-Benoît, ici,

Digitized by Google

nous retrouvons comme un tableau de l'Orient ; ce sont des ermites isolés les uns des autres qui prêchent le détachement complet de la terre et attirent vers les déserts. C'est saint Siméon, c'est Dominique de Foligno, c'est surtout saint Romuald et saint Nil. Et cependant les villes entendent leur voix; leur influence s'étend jusqu'à la cour des princes. Romuald agit dans l'Italie centrale, saint Nil dans le Sud, et le monastère des SSts-Boniface et Alexis à Rome est le rendez-vous des réformateurs, le centre du mouvement religieux dans lequel ils entraînent l'Italie. C'est là que nous trouvons aux côtés de l'abbé Léon, Adalbert, l'évêque de Prague qui vient chercher sous l'habit monastique un asile contre ses persécuteurs et plus encore contre les vices de son entourage.

Adalbert était en relations suivies avec Théophanie, et par elle avec Othon III ; son influence était considérable, et l'histoire a gardé le souvenir de ses adieux au jeune prince avant de retourner chez les Slaves où il devait cueillir la palme du martyre. Cette nouvelle vint agiter profondément les ermitages italiens ; on eût dit que la voix de l'évêque mourant convoquait tous ses frères à marcher sur ses traces et à voler à la conquête des âmes chez les peuples rebelles à sa voix L'appel fut entendu, et bientôt un disciple de Romuald, moine de Saint-Boniface, Brunon de Querfurt, va mourir en Russie ; Gaudence, Anastase et d'autres moines romains s'en vont annoncer la foi aux Slaves et aux Magyars ; Jean et Benoît, disciples de Romuald, se dirigent vers la Pologne, Romuald lui-même, suivi de vingt-quatre compagnons, prend le chemin de la Hongrie.

Jusqu'ici le mouvement réformateur italien est national, mais il ne tarde pas à se trouver en contact avec Cluny. Gerbert, l'ancien précepteur d'Othon III, était monté sur le trône pontifical. Odilon, venu en Italie en 937, n'avait pas tardé à se trouver en rapports avec le pape et avec la cour impériale, spécialement avec l'impératrice Adélaïde. Mais le trait d'union entre les réformateurs italiens et l'abbaye bourguignonne fut l'italien Guillaume de Volpiano, l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon qui avait continué l'œuvre de Maïeul de Cluny. Son monastère était le rendez-vous de nombreux italiens qui venaient se pénétrer de son esprit. Ses institutions avaient été transportées au monastère de Classe, et plusieurs des disciples de St Romuald étaient venus s'y soumettre dans l'abbaye de Fruttuaria. Bientôt même, sous l'action commune de Guillaume et d'Odilon, l'abbaye de Farfa avait adopté les coutumes de Cluny C'est la seule action directe que nous puissions constater. Silvestre II et Othon III sont trop occupés de leur plan de relever la république

Digitized by Google

romaine en Italie. Othon III, balancé entre ses brillants rêves d'Empire romain et ses aspirations vers la solitude, ne prête pas un concours actif à l'œuvre de réforme monastique, et l'on ne voit pas qu'il ait subi l'ascendant de Cluny aussi fortement que celui des ermites italiens.

C'est ici que s'arrête le premier volume de M. Sackur. Nous n'avons pu qu'esquisser à grands traits l'action de Cluny et de ses abbés qu'il a parfaitement étudiée et solidement exposée. Là où nous ne citons qu'un nom, l'auteur a donné un récit basé sur des documents nombreux et certains. Son analyse est minutieuse, mais par le fait même riche en détails. Nous faisons des vœux pour que le second volume vienne bientôt compléter cette étude sur Cluny qui comblera une véritable lacune dans l'histoire de l'ordre bénédictin au moyen âge.

D. U. B.

Digitized by Google

LE PREMIER CONGRÈS DE LA LIGUE DÉMOCRATIQUE BELGE.

LE 25 et le 26 septembre la *Ligue démocratique belge* a tenu ses premières assises à Bruxelles. Le nombre considérable des adhésions, la gravité des questions débattues, le talent des principaux rapporteurs, surtout la tendance dominante des délibérations ont donné à ce Congrès une importance particulière. Non seulement les journaux belges, mais aussi les organes étrangers, allemands et français, se sont occupés du Congrès tenu à la *Maison des Ouvriers*, et tous, sauf les reptiles voués aux chicanes de la politique anticléricale, y ont reconnu un mouvement sérieux, l'expression spontanée d'une idée déjà vigoureuse et qui demain sera une puissance.

Opposer aux utopies du socialisme matérialiste les améliorations sociales suggérées par la fraternité chrétienne, enrayer l'engouement pour des réformes mensongères et sacrilèges par un système de réformes équitables et fécondes : voilà le but que se propose la *Ligue démocratique belge*. Le nom de l'association a pu étonner, il y a un an, lorsque M. Jean Nobels s'en faisait le défenseur dans la section sociale du dernier Congrès de Malines ; aujourd'hui l'opinion est gagnée à la hardiesse d'hier. La démocratie n'effraie plus par elle-même, parce que l'on s'est convaincu, à l'étude de l'Encyclique *Rerum novarum*, qu'une plus large part accordée au peuple dans la vie sociale n'a rien qui choque les principes chrétiens, bien au contraire ; à condition toutefois que son immixtion ou, pour mieux dire, son activité n'enlève rien au pouvoir, d'où qu'il vienne et quelque forme qu'il revête, de son caractère sacré. *Non est potestas nisi a Deo.*

C'est avec la pensée fondamentale de préparer cet avènement légitime et chrétien du quatrième état, que la ligue démocratique belge s'est constituée. Rappeler qu'elle ne compte que quelques mois à peine d'existence, c'est dire assez quelle victoire elle vient de célébrer en tenant, presque au berceau, des assises aussi brillantes. Ce rapide succès montre à quel besoin l'œuvre répond. Aussi est-ce

Digitized by Google

une joie pour nous d'applaudir à un développement si merveilleux, un devoir de souhaiter qu'il s'accentue chaque jour davantage. L'un des chefs du socialisme bruxellois, M. Vandevelde, le reconnaissait au lendemain du Congrès : la ligue démocratique belge est dès aujourd'hui pour le socialisme une rivale redoutée. Bientôt il n'y aura plus en présence que socialistes et démocrates chrétiens. Alors, disait-il, *ceci tuera cela*. Confiants dans les principes immortels qui lui servent de base, nous avons la certitude que *ceci* sera la ligue démocratique.

***

Cependant, il faut le reconnaître, bon nombre de catholiques ont suivi avec quelque appréhension les travaux du récent Congrès ; même plusieurs organes en ont blâmé certaines doctrines et plus généralement certaines tendances. Me sera-t-il permis d'exposer en toute liberté mon sentiment à cet égard ?

Si j'ose l'essayer, c'est que plusieurs de mes écrits antérieurs ont fait voir assez clairement quel vif intérêt je porte à l'amélioration du sort des ouvriers.

Certes je suis convaincu qu'il y a beaucoup à faire pour la question sociale, particulièrement pour la question ouvrière, en Belgique comme ailleurs. Je ne serai jamais de ceux qui estiment que l'Encyclique *Rerum novarum* n'est qu'une consécration, sauf de rares abus, du *statu quo* économique.

Non ! le Pape proclame que « la plupart des hommes des classes inférieures sont dans une situation d'infortune et de misère imméritée » ; il désire promouvoir dans l'économie financière et industrielle une modification qui permette aux ouvriers de vivre « au prix de moins de peines et de privations » ; il demande « que des hommes qui sont pour la nation le principe de biens aussi indispensables ne se trouvent point continuellement aux prises avec les horreurs de la misère » ; tout en consacrant les inégalités de condition comme voulues de Dieu et indispensables à la vie sociale, il souhaite ardemment « de voir se combler peu à peu l'abîme qui sépare l'opulence de la misère et s'opérer le rapprochement des deux classes » ; en d'autres termes, Léon XIII désire l'avènement de la classe inférieure par une répartition plus équitable des biens de la fortune.

Toutes ces affirmations, jointes à celles qui concernent le juste salaire, montrent clairement combien l'Encyclique *Rerum novarum* pousse aux réformes sérieuses, fondamentales. Cependant, avec quelle prudence ! avec quel respect des droits de la justice ! avec quel désir d'entente pacifique entre patrons et travailleurs !

Digitized by Google

Cette prudence, ce respect des droits de la justice, ce désir d'entente pacifique, ont-ils présidé au Congrès de la ligue démocratique belge autant qu'il eût été souhaitable ? Je n'ose répondre affirmativement. Quelques doutes suffiront pour motiver mon hésitation.

A la fin du très remarquable discours de M. le président Helleputte, — d'après le compte-rendu du *Courrier de Bruxelles*, auquel je m'en rapporte, faute de posséder *in extenso* les actes du Congrès —je trouve l'assertion suivante : « Les propriétaires ne sont que des détenteurs pour le bien général. C'est Dieu lui-même qui l'a dit. » Très applaudie par l'assemblée, cette sentence peut certes offrir une signification vraie, dont la portée s'impose. Cependant, prise à la lettre, ne conduit-elle pas à une diminution du droit de propriété?

N'oublions pas que la propriété présente un double rapport, vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis des hommes.

Vis-à-vis de Dieu, il ne peut exister pour l'homme aucune propriété stricte.

L'homme, pour être capable de posséder de cette façon, devrait au moins d'abord se posséder lui-même. De là cette parole du psalmiste : « *Domini est terra et plenitudo ejus.* A Dieu est la terre et tout ce qu'elle renferme. » Cela étant, il va de soi que les possesseurs des biens de ce monde ne sont aux yeux de Dieu que des détenteurs, des intendants, des instruments de sa Providence. Or, comme la Providence veut répandre ses biens sur toute créature, *implens omne animal benedictione*, il s'ensuit que, pour répondre à ses vœux, les riches doivent se faire ses canaux, ses ministres, et, qu'en ne le faisant pas, ils occasionnent une monstruosité dans l'univers : le paupérisme à la porte de l'égoïste opulence.

Est-ce à dire cependant que les riches, même lorsqu'ils faillissent à cet impérieux devoir, cessent d'être véritablement propriétaires vis-à-vis des hommes et de la société ? Certes non, en supposant bien entendu leurs biens légitimement acquis. Ici se place la distinction formulée par S. Thomas entre la possession et l'usage. Or, pour que l'usage des richesses soit légitime, il ne suffit pas qu'il se règle sur la justice proprement dite, mais il faut en outre qu'il se guide d'après les obligations de la charité. Il peut donc à la fois se faire que le riche use illégitimement de ses biens en ne les partageant pas, sans toutefois perdre le droit à la possession de ses biens, et par conséquent sans qu'il y ait, de ce chef, une limite à sa propriété.

Digitized by Google

Le rapport de M. Klein sur la question de la participation aux bénéfices a donné lieu à une discussion longue et des plus délicates. Le rapporteur a émis dans ses conclusions des idées fort saines, à les prendre dans leur ensemble. Il a très bien fait de limiter sa thèse à une question d'équité. Mais après lui est venu un autre orateur qui a renchéri sur M. Klein en soutenant que la participation de l'ouvrier aux bénéfices est une question de justice. Formulée d'une manière générale, cette proposition me paraît outrée. Je crois l'avoir démontré dans ma récente étude sur le juste salaire.

J'admets sans peine avec M. l'abbé Pottier que le salaire minimum est distinct *in se* du juste salaire. Ce dernier sera toujours au moins égal au salaire minimum ; mais ce minimum pourra très bien être inférieur au juste salaire. La raison en est manifeste. La base sur laquelle se règle le salaire minimum — c'est-à-dire, les besoins du travailleur — n'est qu'un des éléments qui concourent à fixer le juste salaire. Jusqu'ici nous sommes en plein accord.

Mais suit-il de là que les bénéfices réalisés soient un de ces éléments ? Je ne le vois pas. Du moins cela n'est-il pas toujours vrai. Il y a ici une équation à établir. Dans la proportion où l'ouvrier contribue par lui-même, non seulement à livrer la marchandise, mais aussi à la faire écouler avantageusement, dans cette même proportion il a droit à participer aux bénéfices réalisés. Or, il est faux de dire que le travail de l'ouvrier ait par lui-même et toujours une influence sur le bilan industriel. Cela pourra se présenter, par ex., lorsque des ouvriers spécialement habiles font connaître avantageusement leur maison. Mais, en dehors de ces cas, les bénéfices réalisés sont presque toujours indépendants du travail livré par l'ouvrier. Dès lors, que devient la question de justice ? Il y aura, en cas de bénéfices spéciaux, de l'équité à en faire jouir aussi les travailleurs ; d'accord. Mais une obligation de justice, j'attends qu'on la démontre.

Mais, dit-on, cette participation existe pour un grand nombre d'employés, pourquoi ne pas l'introduire en faveur des ouvriers ? — Ne déplaçons pas la question. Nous examinons si elle leur est due, non pas si elle peut être avantageuse au patron ou à l'employé. Les contrats peuvent se faire de différentes façons également justes en elles-mêmes, par ex., à la journée ou par entreprise. Ainsi en est-il du salariat [1].

1. A ce propos, je ne puis m'empêcher de regretter vivement la préférence presque absolue accordée dans le congrès au travail à l'heure, plutôt qu'à la pièce. Le travail à l'heure favorise l'ouvrier incapable ou paresseux, alors que celui à la pièce récompense l'adresse et stimule

Digitized by Google

On dit encore que les risques de l'industrie ne sont pas uniquement à la charge des patrons ou du capital, et que, partant, les ouvriers y ayant une part, ils doivent aussi participer à ce qui le compense : le bénéfice. — D'abord, quelle que soit la part de risques supportée par le travail, elle n'est que minime en comparaison de ceux que court le capital. Ensuite le bénéfice — tous frais décomptés — n'est pas uniquement une compensation pour les risques encourus ou à encourir. C'est là une affirmation assez gratuite, une majeure qu'il serait malaisé de démontrer. La question doit se poser à rebours. Tout ce qui ne revient pas de droit aux travailleurs, revient aux patrons. Tant qu'on n'aura pas prouvé directement qu'une part aux bénéfices revient de droit aux travailleurs, on n'aura pas démontré que le patron doive partager ses bénéfices avec ses ouvriers. On a tort d'opposer toujours les mots travail et capital. C'est l'ouvrier et le patron qu'on devrait mettre en regard. Or, le patron est à la fois capital et travail; et le travail qu'il fournit et qui souvent est à lui seul la cause des bénéfices, est le fruit de longues et parfois très coûteuses recherches, de fatigues, de voyages, enfin du génie industriel. De quel droit devra-t-il partager tout cela avec un homme dont la besogne est purement matérielle et toujours la même, que l'industrie fleurisse ou agonise? Un garde-barrière aura-t-il droit aux avantages que le département des chemins de fer tire d'une nouvelle combinaison de tarifs? Prenez garde, Messieurs les abbés et avocats, que les bedeaux et les huissiers ne viennent réclamer leur part de vos bénéfices professionnels.

Mais, admettons que l'ouvrier doive entrer comme partie dans les bénéfices réalisés. Dès lors, il devra aussi prendre sur lui une part des pertes subies. Sinon, voyez-vous le joli contrat? «Si vous gagnez, nous partageons; si vous perdez, je renonce à ma part.» Et, vraiment, dans la discussion du Congrès on semble y avoir renoncé. Si le compte-rendu que j'ai sous les yeux est fidèle, aucun orateur n'a fait remarquer cette étrange lacune. Pour moi, la participation aux pertes est une conséquence nécessaire de celle aux bénéfices, si on fait de celle-ci une question de justice. Or, cette participation est-elle pratique?

Est-ce à dire que je sois hostile à toute participation de l'ouvrier aux bénéfices? Assurément non; je critique seulement la manière, à mon sens fausse et dangereuse, dont on l'a défendue.

l'activité. La base de rémunération étant suffisante pour fournir à l'ouvrier honnête et de capacité moyenne un juste salaire, le travail à la pièce me paraît dans l'ensemble plus favorable à la classe laborieuse. Le rejeter à cause des excès de travail qu'il peut provoquer, c'est encore une fois résoudre une question à rebours en se plaçant, non sur le terrain de la raison, mais sur celui de la défiance.

Digitized by Google

Il y a ici quatre systèmes possibles, tous dans les limites des idées chrétiennes : l'usine au patron, l'usine au capital, l'usine aux ouvriers, l'usine à l'État. Dans le premier système la participation aux bénéfices pourra être adoptée, à condition que l'on tienne compte des risques beaucoup plus considérables que court le patron, ainsi que de la part d'influence beaucoup plus grande qu'il a sur les bénéfices.— Dans le second système, j'admets une participation plus étendue, parce que ces deux facteurs, surtout le second, diminuent d'importance. — Dans le troisième système elle s'impose, ou, pour mieux dire, la question disparaît : risques, salaire, bénéfice, tout est commun, l'ouvrier étant à la fois capital et travail ; seulement, entre les ouvriers, il conviendra d'établir une gradation *pro rata* du salaire et de l'influence sur les bénéfices réalisés. — Dans le quatrième système, la participation sera moins entière que dans le troisième, plus étendue cependant que dans le second.

Quant à choisir entre les quatre systèmes, c'est une question complexe et qui entraînerait loin. Le premier système est certes préférable au second, et le troisième au quatrième. Mais, est-il souhaitable qu'on s'efforce d'opérer la transition des deux premiers au troisième ou même au quatrième ? Je préfère réserver cet examen pour une étude spéciale.

***

L'organisation des corporations de métiers et des unions professionnelles a été l'objet d'une discussion des plus animées. Cette organisation doit-elle être séparée ou mixte ? M. De Jaegher, appuyé surtout par M. Helleputte, a défendu les corporations et associations mixtes. M. Laermans, au contraire, et avec lui M. l'abbé Pottier, ont vivement préconisé le système de séparation, c'est-à-dire le système de défiance. Je regrette que, en le faisant, ils n'aient pas du moins reconnu plus explicitement que le système mixte est de loin plus conforme à l'esprit chrétien, partout où il est possible. Ce n'est pas sans un vif regret que l'on voit s'organiser le travail comme si ses intérêts étaient directement autres que ceux du capital. Au contraire, réunir ces deux éléments, les faire se compénétrer comme au moyen âge, tel est le but à atteindre. N'est-ce pas dès lors en s'en inspirant autant que les circonstances le permettent, que l'on aura le plus d'espoir d'y parvenir ? Sans doute, la situation de la haute industrie, sans patrons véritables, ne comporte pas de corporations mixtes proprement dites ; mais, là encore, si l'idée de confiance préside à l'organisation, ouvriers et gérants trouveront intérêt à s'unir,

Digitized by Google

à fraterniser, au lieu de se tenir chacun de leur côté comme deux puissances rivales qui ne se rencontrent que sur le terrain neutre du compromis. Au moyen âge le patron était le père de ses ouvriers. Ce sera toujours là le modèle de la corporation chrétienne. Il suffit de lire attentivement l'encyclique *Rerum novarum* pour se convaincre que Léon XIII vise à une pacification spontanée par la confiance et non à une paix forcée armée de défiance.

Heureusement les vœux adoptés par l'assemblée après une longue discussion s'inspirent de ces principes, sans toutefois les formuler aussi ouvertement qu'on eût pu le souhaiter.

***

L'une des questions soumises à la deuxième section du Congrès avait pour titre *Lutte contre le socialisme*. Il est regrettable qu'il se soit trouvé dans l'assemblée un membre pour regarder ce titre comme dangereux, le programme socialiste présentant certains points fort en accord avec le programme catholique. Le rapprochement entre certaines revendications socialistes et plus d'une réforme projetée par la ligue démocratique est évident. Je serai le dernier à m'en plaindre. Le monastère bénédictin n'est-il pas la solution en quelque sorte idéale de la question sociale dans le sens du communisme? Mais, de là à trouver équivoque le titre de *lutte contre le socialisme*, il y a un abîme.

Déjà au Congrès de Malines M. le chanoine Winterer a repoussé énergiquement un scrupule analogue, émis également par un jeune avocat de Bruxelles. Il importe qu'on ne donne pas suite à ces fâcheux excès. Non! entre le catholicisme et le socialisme — l'un des chefs de ce dernier l'a déclaré au lendemain du Congrès de la *ligue* — il n'y a aucune entente possible. Le socialisme est par essence une doctrine radicalement matérialiste. Dès lors il est absolument mauvais, et le mot nouveau qui le désigne est mauvais comme lui. Sans doute, lorsque la Révolution, par un vol sacrilège, emprunte au répertoire catholique une formule consacrée par le Christ lui-même, nous aurions grand tort de nous dessaisir d'un glorieux héritage en cessant de revendiquer pour nous la vraie liberté, la vraie égalité, la vraie fraternité. Sans doute, lorsqu'un mot d'origine ancienne comporte plusieurs nuances, il peut y avoir une ruse de guerre à l'adopter pour déjouer les plans de l'ennemi; le nom de la ligue *démocratique* belge le montre victorieusement. Mais lorsqu'un mot nouveau a été inventé pour désigner une doctrine incompatible avec le catholicisme, ce mot est essentiellement

Digitized by Google

mauvais. Vouloir s'en servir, serait se commettre avec l'ennemi et faciliter le succès de ses opérations grâce à une déplorable équivoque. Quoi de plus rationnel que de croire à des mystères dont la crédibilité se démontre par la seule raison ? pourtant jamais l'Église ne s'appellera rationaliste. Elle ne voudrait pas davantage du nom de protestante, bien qu'elle soit au cours des siècles la grande institution qui proteste contre l'erreur et le vice. Laissons donc au socialisme ce qui lui est en propre. Appelons un chat un chat, et un socialiste un ennemi irréconciliable de Dieu, de la famille et de la propriété.

Voilà quelques-unes des considérations que m'a suggérées le compte-rendu du récent Congrès de Bruxelles. Si je voulais maintenant exprimer tout ce que j'ai trouvé d'excellent dans ces délibérations et tout ce que j'en augure pour l'avenir, il me faudrait un espace certes plus considérable. Seulement, à quoi bon redire ce que d'autres ont dit avec tant de conviction et de chaleur ? Puisse le Congrès de 1893 accentuer encore tout ce que celui de 1892 a eu de salutaire et de consolant, sans reproduire aucune de ses tendances trop radicales ou trop complaisantes.

C'est beaucoup déjà d'avoir réveillé la confiance chrétienne au cœur d'une foule d'ouvriers avides d'un meilleur sort et que la séduction socialiste commençait de gagner ; ce sera davantage, d'avoir satisfait aux espérances que de vastes promesses leur ont fait concevoir.

Fasse Dieu qu'on y réussisse !

D. L. J.

Digitized by Google

LE COLLÈGE BÉNÉDICTIN DE SAINT-ADRIEN A GRAMMONT.

TRAVAUX POÉTIQUES.

L'ABBAYE de Saint-Adrien à Grammont venait d'être affiliée à la congrégation de la Présentation-Notre-Dame qui avait introduit dans les abbayes de Saint-Denis à Broqueroie et d'Afflighem, une observance assez semblable à celle de la congrégation lorraine des SSts-Vannes et Hydulphe, lorsque, au commencement de mai 1629, l'abbé Dom Martin Lebrun, homme aussi distingué par sa science que par sa vertu, résolut d'adjoindre à son abbaye un collège d'humanités (1). Ce fait est assez rare dans l'histoire des abbayes belges, car on n'en cite d'autres exemples qu'à Saint-Trond pour les bénédictins, et à Nizelles et à Boneffe pour les cisterciens. Nous possédons fort peu de renseignements sur l'histoire de cette institution qui compta parmi ses professeurs quelques religieux remarquables, au nombre desquels nous citerons le premier régent Dom Benoît Ruteau, auteur d'une vie de S. Adrien (2), Dom Odon Cambier, moine d'Afflighem, auteur d'une histoire d'Afflighem et d'un autre travail manuscrit qu'il intitula : *Scholae Benedictinae, sive de scientiis opera Benedictinorum excultis, propagatis et conservatis* (3), Dom Quentin Duret et D. Jean d'Henau. Le seul but que nous poursuivions en publiant ces notes, est de donner une liste des travaux poétiques sortis de ce collège, liste sans doute incomplète, mais que nous désirons enrichir par les communications qu'on voudrait bien nous faire parvenir. Nous n'insisterons pas non plus sur le but de ces poésies, sur leur rôle dans la formation littéraire des anciens collèges ; c'est une question spéciale et qui se rattache à des considérations d'un ordre trop général pour pouvoir être abordée ici. Qu'il nous suffise de les mentionner dans cette Revue à titre de contribution à l'histoire littéraire de l'ordre bénédictin en Belgique.

1. Aug. De Portemont. *Recherches historiques sur la ville de Grammont*, t. II, p. 232.

2. *La vie et martyre de S. Adrien tutélaire de la vilie de Gérard-Mont...* Ath. Maes 1637, in-12.

3. MSS. à la Bibliothèque royale de Bruxelles sous les nos 13550 et 13551. Voir ce que nous avons dit de Dom Odon Cambier et de sa correspondance avec les Bénédictins de Saint Maur. (*Messager des fidèles. Revue bénédictine*, 1889, pp. 545-547.)

Digitized by Google

I. *Rhetorum collegii S. Adriani oppidi Gerardimontani in Flandria.* Poesis anagrammatica sub Quintino Duretio insulensi monasterii ejusdem S. Adriani ordinis S. P. Benedicti presbytero religioso, Antverpiæ apud P. Bellerum. M. D. C. LI, 392 pp. in-8°.

C'est un recueil d'un grand nombre de poésies auquel collaborèrent 51 élèves du collège et qui fut dédié à l'abbé D. Martin Lebrun. La dédicace rappelle les vertus et les mérites de l'abbé et le but poursuivi dans l'établissement du collège :

Clara quidem virtus in te MARTINE refulget
  Magnaque commissi sollicitudo gregis.
Illustremque virum non parva scientia reddit ;
  Nam tibi Theologi laurea iure datur.
Quamque reformatae potuisti inducere vitae
  Te verum Abbatem regula nonne probat ?
Sed Benedictinus quo plenius Ordo vigeret,
  Cresceret et Monachis relligionis amor ;
Quas iuvenes habitant fabricasti Palladis arces,
  Ut virtus studiis associata foret.
Cœnobium felix, in quo coniuncta Mariae
  Sollicito satagit munere Martha soror.
Felices Monachi, quibus ut virtutis amica
  Est suscepta habitis Diva Minerva Scholis.
Quam felix Adriana Domus, te vindice Praesul,
  Sacra domus duplici nobilitata choro.
Dum sacrae resonant grato modulamine laudes;
  Intonat et lyricos Musa sonora modos.
Ille canit Monachus, docet alter, uterque Tonanti
  Non ficte exhibita qua valet, arte placet.
Utque placet Monachus, Superis est grata Iuventus,
  Coniuncta studium quae pietate colit.

Ce recueil est divisé en deux livres : le premier est consacré à célébrer le Christ, sa divine Mère et les Saints, particulièrement S. Benoît ; le second renferme des poésies de circonstance (1).

II. *Tragicomœdia de Diva Camberonensi* a. 1665, auctore Quintino Duretio O. S. B., pièce représentée à Grammont, dont la dédicace est rapportée par l'abbé Lewaitte de Cambron dans son *Historia Div. Camberon.*, II, 271-272.

III. *Adagiarum Maxime Vulgarium Thesaurus quem ex probatissimis partim selegit scriptoribus, studio suo Carminibus partim reddidit, ac ordine alphabetico* disposuit Fr. A. C. Abbatiae Divi Martyris Adriani O. S. B. Religiosus Presbyter in gratiam Studio-

1. Cf. *Bibliophile belge* I. 149

Digitized by Google

sorum Collegii Adriano-Gerardimontani. — Gandavi, apud Cornelium Meyer, sub signo Ensis coronati. 1730. 58 pp. in-8o.

C'est, dit M. F. Van der Haeghen, un « recueil d'adages flamands rangés par ordre alphabétique suivis de leurs équivalents en latin. A la fin on trouve deux pièces : l'une, en hexamètres, célèbre les qualités du thé, du café et du chocolat, et l'autre, en distiques, décrit les reliques déposées dans l'église de l'abbaye de St-Adrien. Il existe une réimpression où ce dernier poème ne se trouve point ; elle n'a que 52 pages. » (*Bibliographie gantoise*, t. III, p. 65.)

IV. *Carmina et actiones exhibite in hoc divi Adriani collegio sub me F. Joanne d'Henau subregente eiusdem collegii.*

C'est un fort volume in-folio conservé dans les archives de l'abbaye de Grammont au dépôt de la Flandre Orientale, à Gand, sous le n° 198, sur papier et sans pagination. Il contient un grand nombre de poésies latines et flamandes, soit des tragédies représentées aux distributions de prix, soit des pièces de circonstance. Voici l'analyse de ce manuscrit.

1° *Sedecias rex Iuda humiliatus per Nabuzardan principem exercitus sub Nabuchodonosore rege Medorum.* Tragœdia exhibita 29 aug. 1715.

C'est une pièce en cinq actes, en vers iambiques libres, de 29 ff. in-fol.

Suivent les programmes d'invitation, imprimés en français et en flamand, et dédiés à Laurent de Reyngodt, abbé d'Eename.

2° *Ortus ecclesiæ christianæ interitusque synagogæ judaicæ in ortu S. Joannis Baptistæ præcursoris Domini* exhibetur a poetis in festo præfati sancti, 1716 : 3 actes, 13 ff.

3° *Constantia fidei christianæ triumphans in gloriosissimis Dei martyribus Cornelio et Cypriano eorumdemque SS. reliquiarum ad urbem Ninoviensem translatio*, tragœdia exhibita in collegio S. Adriani Gerardimonte. 1 sept. 1716. Cinq actes, 30 ff.

Suivent les programmes imprimés en flamand et en français, dédiés à l'abbé Ferdinand Van der Haeghen, de Ninove, à l'occasion de la distribution des prix.

4° *Rebellio caute punita in Jarba filio Mardezanes Persarum regis*, tragœdia exhibita in collegio divi Adriani Gerardimontibus, 31 aug. 1717. 3 actes, 29 ff.

Suivent les programmes imprimés en flamand et dédiés aux députés du pays d'Alost.

5° *Luna ottomannica obumbrata per Aquilam sive Achmet tertius Turcarum sultannus humiliatus per invictissimum heroem et princi-*

Digitized by Google

pem Eugenium Sabaudicum sub auspiciis Caroli VI Cæsaris prostrato bis Turcarum exercitu et intercepta Themesia cum Alba græca. Drama exhibitum in collegio D. Adriani Gerardimonte, 30 aug. 1718. 34 ff.

Suivent les programmes imprimés en flamand et en français et dédiés à l'abbé Adrien Roelandts de Grammont.

6° *Ultio ultione punita in Rosimela Danie regina per Virdumarum rius filium.* Tragœdia exhibita in collegio S. Adriani a Syntaxariis 1719. 3 actes, 15 ff.

7° *Triumphus divini amoris in Pallade christiana diva Catharina virgine et martyre rhetorum patrona.* Drama exhibitum in collegio divi Adriani a rhetoribus in festo præfatæ virginis, 1719. 3 actes, 15 ff.

8° *Zelus augendæ et sustinendæ christianæ fidei in S. Auda episcopo et martyre, crudelitatis in Varane Persarum rege, constantiæ in SS. martyribus Hormisda Suene Persidis principibus.* Tragœdia exhibita in collegio S. Adriani, 31 aug. 1719. 3 actes, 25 ff.

Suivent les programmes d'invitation imprimés en flamand et en français.

9° Chronica in poesi posita die S. Ceciliæ.

PUra VIrgo sponsa DoMInI paLLas ChrIstIana.

1 fol.

10° *Encomiasticon alludens ad labarum sole, cruce et luna obsignatum.* Poésie offerte à D. Adrien Van Huffel, lors de sa profession, le 11 février 1716, par J.-B. VAN HUFFEL, rhétoricien. — Poésie à sainte Catherine.

11° *Parnassus Gerardimontanus sive Musarum xenium quod augustissimo imperatori austriaco Carolo VI. et III. regi nostro tUrCarUM DeVICtorI, DoMUs aUstrIaCæ ConserVatorI, ac fIDeI propUgnatorI InVICtIssIMo, necnon generosissimo semperque victorioso heroï, prInCIpI eUgenIo tUrCIæ DoMItorI,* sacrant et dicant collegii S. Adriani rhetores. Bruxellis. Ex off. Zachariæ Bettens, 1717. 8 ff. grand in-8°. — Quatorze élèves collaborèrent à ce travail, reproduit en manuscrit à la suite de l'imprimé.

12° *Concordia feliciter illuminata amore confortata.* Poésie composée à l'occasion de la confraternité conclue entre les abbayes de Grammont et de Ninove, sous les abbés Roelandts et Van der Haeghen.

13° *Pallas Adrianea sive Scholarum Gerardimontensium applausus anagrammaticus* R^du^ Adm. Ampl^moque^ Domino D. Adriano Roelandts.

Digitized by Google

Compliment pour son jour de fête.

14° Poésie en l'honneur de sainte Catherine.

15° Compliment de fête à l'abbé Roelandts.

16° Compliment adressé à l'abbé d'Eename, Laurent de Reyngodt, lors d'une visite à Saint-Adrien.

17° *EpIDICeIon eXUrgentIs et MorIs.* Poésie à l'occasion de la fête de l'abbé.

18° *Panis angelorum.* Poésie composée à l'occasion des prémices de D. Jean-François Schaillée, le 26 octobre 1720.

19° *Musa Adrianea sive Mnemosynon devoti amoris quod gloriosissimo Christi martyri divo Adriano abbatiæ Gerardimontanæ totiusque urbis patrono colendissimo contra pestem speciali advocato in annua eiusdem sancti festivitate quarta ponebant collegii Gerardimontani rhetores.* Bruxellis ex off. Zachariæ Betteni 1721, 8 ff. petit in-4°. Recueil de poésies offert à l'abbé Roelandts, dont les armes se trouvent au verso du premier feuillet (d'azur au sautoir d'argent accompagné en chef d'un soleil d'or et d'un croissant contourné d'argent), par les 27 élèves de rhétorique sous la direction de Dom Jean d'Henau. Ces mêmes poésies sont reproduites dans le manuscrit à la suite de l'imprimé.

20° *Oratio in laudem S. Gregorii habita in festo eiusdem pro initio dialectices.*

21° Compliment à l'abbé Van der Haeghen de Ninove.

22° Discours en l'honneur de sainte Catherine prononcé en rhétorique en 1721.

23° *Procteus anagrammaticus.* Poésie offerte à Dom Maur Éloy à l'occasion de ses prémices en janvier 1722.

24° Compliment de fête adressé à l'abbé Roelandts : ce sont des jeux de figures, armoiries, cœurs.

25° *Jacob factus Israël.* Poésie à l'occasion de la profession de fr. Clément de Saint-Jacques au Carmel, le 7 août 1722.

26° Discours en l'honneur de sainte Catherine prononcé en rhétorique en 1722.

27° *Phœbus adrianæus sive scholarum epimenion quod reverendo admodum amplissimoque domino D. Adriano Roelants perantiquae S. Adriani abbatiæ ordinis sancti Benedicti præsuli meritissimo, illustrissimorum Flandriæ ordinum assessori, ecclesiæ parochialis S. Bartholomæi Gerardimonte pastori primitivo, ejusdem oppidi præcipuo, Mæcenati suo colendissimo : dum annua patroni sui festa celebraret, sacrant et dicant collegii Adriano-Gerardimontani scholares.* Leodii. Typis Rolandi Procureur, ad insigne Pilei aurei prope palatium. 6

Digitized by Google

ff. petit in-fol. — Au verso du premier feuillet se trouvent les armoiries gravées, par Harrewyn. — Cet opuscule n'est point renseigné dans la *Bibliographie liégeoise* de M. le chevalier de Theux.

28° Compliment adressé à Philippe-Guillaume de Cassina, comte de Wontheim, baron de Boulers, lors d'une visite.

29° Suivent alors de nombreuses poésies flamandes composées à l'occasion de prémices ou de professions :

Brandt der goddelycke Liefde ;
Waepens der gheestelycke Strydt ;
Bergh der Deugden ;
Schilt der sterckheyt, etc.

V. *De Onnoselheyt verdruckt... L'Innocence opprimée par l'injustice, démonstrée dans le vaillant Belisaire Général en Chef de l'armée de l'empereur Justinien.* Tragédie. Dédiée à Monsieur Fulgence Biebuyck... Prévôt de la très célèbre abbaïe d'Afflighem... Représentée par les Étudians du College de l'abbaïe de Saint-Adrien de la ville de Grandmont le 26 d'Août 1760. — A Gand, chez Jean Meyer... In-4°. Au verso du titre les armes d'Afflighem, grav. par N. Heylbrouck (Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. III, p. 345).

VI. Nous ajouterons encore la pièce suivante, indiquée par M. Vander Haeghen (t. IV, p. 84), sans pouvoir en préciser la provenance :

Carmen gratulatorium. Gisleno Van Havermaet dum inauguratur abbas 51 abbatiæ S. Adriani Gerardimontibus.

D. U. B.

NÉCROLOGIE

Sont décédés :

Le 17 octobre 1892, au monastère de Gries, le Fr. Joachim Steinacher, O. S. B. dans la 51me année de son âge et la 13me de sa profession.

—

Le 24 octobre 1892, à l'abbaye de St-Etienne d'Augsbourg, le R. P. Dom *Jacques Seudenbusch*, O. S. B, dans la 68me année de son âge et la 46me de sa profession monastique.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Johannes Mabillon. Ein Lebens-und Literaturbild aus dem XVII und XVIII Jahrhundert. Von P. Suitbert BAEUMER, Benediktiner der Beuroner Congregation. Augsburg, 1892. XII-270 pp. in-8°.

LA congrégation bénédictine de Saint-Maur jouit dans le monde savant d'une réputation justement méritée, et si l'on ne saisit pas toujours, ou plutôt si l'on veut parfois ignorer la pensée qui a enfanté les travaux remarquables sortis de son sein, on ne parle qu'avec respect et reconnaissance des résultats obtenus par les infatigables moines français. A notre avis, ce n'est là que le côté secondaire de l'histoire des Mauristes. Le travail intellectuel devait être pour eux l'accomplissement d'une des obligations essentielles de la vie monastique ; ce travail fut intellectuel comme il convenait à des prêtres et à des moines du XVIIe siècle, comme il doit être celui des moines de nos jours, quel que soit le champ à exploiter, enseignement, ministère ou érudition. Mabillon a été le type accompli du bénédictin savant ; en lui science et vertu s'harmonisent dans une parfaite unité, et l'on ne sait ce que l'on doit admirer le plus ou de sa prodigieuse érudition ou de sa régularité exemplaire.

M. le prince Emmanuel de Broglie nous l'a présenté dernièrement dans son véritable milieu par la publication de : *Mabillon et la société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.* Paris, 1888. Mieux instruit de la tradition bénédictine et des principes constitutifs de la congrégation de Saint-Maur, notre savant confrère, dom Suitbert Baeumer, a voulu chercher dans la vie de Mabillon le mobile religieux qui inspira ses travaux. A l'aide des nombreux ouvrages déjà publiés sur l'illustre moine français, au besoin grâce à des documents manuscrits, il retrace la vie de Mabillon avant son entrée dans le cloître, sa formation monastique, sa vie religieuse et littéraire. Pour comprendre l'histoire de la congrégation de Saint-Maur, il importe de se rendre compte de la place qu'elle occupe dans les annales de l'ordre bénédictin ; pour comprendre la nature de ces travaux, il faut saisir le rôle du travail et des études dans la vie monastique. Ce sont là les fils conducteurs de cette nouvelle biographie. L'auteur a bien disposé les éléments de son travail, et l'on suit sans peine le développement de l'activité littéraire de Mabillon et de ses compagnons tant au sein de l'abbaye de Saint-Germain qu'au milieu des voyages littéraires entrepris de temps à autre dans le but d'alimenter les nombreuses publications entreprises par la congrégation.

Le R. P. Baeumer a un talent tout particulier d'enrichir ses publications de notes intéressantes. S'il a emprunté à l'ouvrage du prince de Broglie, il y a encore mis largement du sien, surtout pour ce qui regarde l'érudition, et l'on n'aura que profit à retirer de la lecture de son travail. Les notes sont souvent fort « suggestives » ; on y trouve de précieuses indications. La

Digitized by Google

table alphabétique qui termine l'ouvrage est complète ; il n'y manque même pas S. Suitbert, que par piété filiale, l'auteur a su faire intervenir à la page 15. A propos des controverses avec Rancé, l'auteur aurait pu citer les articles de M. Didio publiés depuis quelque temps dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*. Nous souhaitons un succès fructueux à ce nouveau travail du savant et fécond écrivain de Beuron : puisse-t-il provoquer de dignes émules de son héros ! D. U. B.

La Celle de la Sainte-Trinité ou chapelle des Deux-Haines, à Pommerœul, par Gonzalès Decamps. — Mons, Duquesne, 1892, 52 pp. in-8°.

Le onzième siècle fut témoin de plusieurs fondations monastiques dans le Hainaut qui n'eurent qu'une existence éphémère, telles que celles d'Aubechies, de Merbes le Château, et ajoutons avec M. Decamps, de la Celle de la Trinité à Pommerœul. L'auteur de ce mémoire, bien connu par les excellents travaux qu'il a consacrés à l'histoire du Hainaut, a recherché avec un soin minutieux les documents relatifs à ce monastère et a donné à cette occasion un beau travail de topographie. Une charte de 1085 nous apprend que deux clercs, Rainier et Fulbert, désireux de mener la vie canoniale dans la retraite, bâtirent l'oratoire de la Sainte-Trinité et qu'ils le firent consacrer par l'évêque Gérard de Cambrai. En 1090, l'évêque soumit cette nouvelle maison religieuse à l'abbé de Crespin qui la fit d'abord habiter par quelques moines et des convers chargés de l'exploitation agricole, et qui plus tard les remplaça par un prêtre séculier chargé de desservir l'oratoire. A partir du XVIIe siècle, l'oratoire ne servit plus qu'à certains jours de l'année. M. Decamps profite du voisinage de Montrœul-sur-Haine, pour poser une question d'histoire monastique. Ne serait-ce pas là l'emplacement du monastère, situé à deux lieues de Crespin sur la Haine, et confié à Domitien, lorsque saint Landelin se retira à Crespin ?

Certes les souvenirs anciens et significatifs recueillis par M. Decamps permettent de le croire, mais nous n'oserions l'affirmer. Différentes recherches relatives aux familles de Ligne et de Ville terminent cette intéressante brochure. D. U. B.

Etudes sur l'Hexaméron de Jacques d'Edesse, notamment sur ses notions géographiques contenues dans le 3me traité. Texte syriaque publié et traduit par Arthur Hjelt. Helsingfors, 1892 46 — LXXX pp. 8°.

La dissertation que M. Hjelt a présentée à la faculté des lettres de Helsingfors pour le grade de licencié, témoigne de l'intérêt toujours croissant que l'on porte aux études orientales. Jacques d'Edesse est un des plus célèbres écrivains syriaques, mais tous ses écrits ne sont pas encore publiés, et on doit regretter cette lacune, car ce personnage est certaine-

Digitized by Google

ment un des écrivains les plus érudits de son époque. Cette dissertation débute par une excellente biographie du personnage, examine ensuite l'*Hexaméron* de Jacques d'Edesse, son caractère, son contenu, les résultats qu'il fournit sur les connaissances géographiques de l'auteur, sa manière de transcrire les mots grecs, et se termine par un examen attentif des manuscrits de cet ouvrage. Le texte syriaque, autographié, est reproduit d'après le MS. de Lyon ; les variantes proviennent d'un codex de Leyde. La traduction du texte, faite en latin, doit figurer plus tard dans la *Patrologie syriaque* entreprise par M. l'abbé Graffin, professeur à l'institut catholique de Paris. D. U. B.

Illustrations of incised slabs on the continent of Europe from rubbings and tracings by W. P. GREENY M. A. Vicar of S. Michael at Thorn. Norwich. 1891.

CE splendide volume contient 69 reproductions en phototypie des tombes les plus remarquables d'Europe du XIIe et du XIIIe siècle. On ne saurait assez louer la fidélité du dessin et la netteté des formes. La Belgique a fourni un grand nombre de tombes. Signalons n. 12 Georges de Niverlée ; n. 14 l'abbé Alard de Waulsort ; n. 20 frère Gérard templier, fondateur de la maison de Villers-le-Temple ✠ 1272 ; n. 23 l'abbé Jacques de Waulsort ✠ le 8 juin 1284 (peut-être faut-il lire octabo idus au lieu de mensis) ; n. 31 un abbé de Saint-Bavon c. 1300. Les deux tombes des abbés de Waulsort sont conservées à Hastières. D. U. B.

Saint Basle et le monastère de Verzy, par E. QUEUTELOT. Reims, Lépargneur. 1892. 350 pp. in-8°.

CET ouvrage n'a point la prétention d'être une monographie critique du monastère de Saint-Basle. L'auteur a cependant compulsé les documents imprimés et manuscrits relatifs à l'antique abbaye rémoise, et il en a extrait tous les détails sur la vie du saint et sur l'histoire du monastère, de nature à intéresser les lecteurs et à exciter en eux la dévotion à saint Basle. Dans un travail d'érudition, il faudrait serrer davantage certaines discussions, préciser les faits et les dates ; notamment dans la liste des abbés il importerait de n'avancer un nom, un fait ou une date qu'avec preuves à l'appui. L'auteur a ajouté à son travail une analyse sommaire des chartes relatives à l'abbaye. Son ouvrage peut servir de guide à quiconque voudra étudier l'histoire du monastère de Saint-Basle ; on y trouvera les indications nécessaires pour la reconstitution de cette histoire.

D. U. B.

Digitized by Google

De interpolationibus ex sancti Justini philosophi et martyris apologia secunda expungendis... scripsit P. Beda GRUNDL, O. S. B. Augustæ Vindelicorum: Pfeifferi, 1891, 75 pp. in-8°.

UNE des opérations les plus délicates de la critique littéraire, c'est assurément celle de déterminer dans un ouvrage des premiers siècles de l'Eglise la part qui revient à celui qui en porte le nom et, le cas échéant, à son interpolateur. Le R. P. Bède Grundl a entrepris ce travail pour la seconde apologie de S. Justin. Le principal résultat de sa dissertation est qu'il retranche complètement les chapitres 4-8, procédé qu'il confirme par l'examen de la doctrine qui y est enseignée et qui n'est ni celle de S. Justin ni celle de ses contemporains. Les autres chapitres sont également examinés au point de vue critique, et déclarés interpolés en tout ou en partie. Un § est spécialement consacré aux procédés grammaticaux des deux auteurs. A la fin l'auteur publie le texte grec de l'apologie en la reconstituant dans l'ordre suivant des chapitres : 1, 2, 4-8, 3, 9-15, et en indiquant par des parenthèses les passages interpolés. D. U. B.

Ninian und sein Einfluss auf die Ausbreitung des Christenthums in Nord-Britannien. Inaugural-dissertation von James MACKINNON. Heidelberg, Hörning, 1891, 39 pp. 8°.

APRÈS avoir exposé d'une manière sommaire les résultats certains que l'histoire sérieuse peut offrir sur l'évangélisation de la Bretagne avant le VIe siècle, l'auteur examine la valeur de la vie de S. Ninian par Aélred de Rievaux et y signale des anachronismes. De là l'auteur passe à l'examen détaillé des circonstances de la vie du saint. Cet examen est fort intéressant, mais il y a parfois des réflexions qui trahissent une certaine prévention protestante (p. 23). Constatons cependant que l'auteur nous trace un tableau très curieux de l'état du pays et de sa civilisation à l'époque de Ninian, de son monastère de Candida-Casa. En somme on connaît fort peu de chose sur Ninian et, pour faire ressortir sa figure des ténèbres de l'histoire, il faut lui donner un beau cadre, celui du milieu dans lequel il a vécu ; c'est ce que M. Mackinnon a fait. D. U. B.

Ballades russes, par l'abbé HECTOR HOORNAERT, Gand, A. Siffer, éditeur, 52, rue Haut-Port. — Bruxelles, Société belge de librairie, rue Treurenberg, 16. — Paris, Albert Savine, 12, rue des Pyramides.

APRÈS la longue étude que j'ai consacrée aux *Ballades russes* dans le *Courrier de Bruxelles* du 10 octobre dernier, je puis me contenter de quelques lignes pour caractériser ce poème. M. l'abbé Hoornaert est un parnassien, un descriptif. S'il n'était assez personnel pour être lui-même, je saluerais en lui un disciple de Leconte de Lisle. Sans doute, comme je l'ai fait remarquer ailleurs, on retrouve dans son œuvre quantité de vers dont

Digitized by Google

la coupe est lamartinienne et même deliléenne, mais de là à comparer l'auteur à Delille, il y a un abîme. Cette comparaison serait tout bonnement absurde. Non, M. l'abbé Hoornaert est un moderne; mais un moderne classique. Rejetant le moulé aux contours vagues et arrondis, il forge son vers d'une main sûre et vibrante.

Les *Ballades russes* chantent le pays et l'âme de ce peuple encore jeune et dans lequel le poète salue l'instrument providentiel d'un prochain renouveau. C'est pour cela sans doute que son poème ne contient aucune scène de persécution ni de bouleversement social. Point de Sibérie, point de nihilisme; mais la physionomie naturelle de ce peuple aux légendes épiques, doux et religieux, malgré ses Tsars despotes et sectaires. On peut ne pas partager, regretter même cette manière un peu optimiste de voir les choses russes; mais le point de vue une fois donné, le poète était en droit de s'y montrer fidèle.

L'œuvre de M. l'abbé Hoornaert est trop belle pour ne pas rester.

D. L. J.

Het Herentalsch klooster onzer lieve-vrouwen, Besloten-Hof der Orde van Premonstreit, heden Sint-Josephsdal der Franciskaner Penetentinen, door Fr. WALTMAN VAN SPILBEECK, Kanunnik-regulier der abdij van Tongerloo. Averbode, Compiet, 1892, VIII-290 pp. in-8°.

LE savant auteur de l'histoire de l'abbaye de Tongerloo vient de nous offrir comme appendice à cet important travail une notice historique non moins intéressante sur le monastère des Norbertines d'Hérenthals connu sous le nom de *Besloten-Hof* ou *Hortus Conclusus*. Ce monastère, fondé en 1410, doit son origine à Arnold de Crayenhem, seigneur de Grobbendonck. L'auteur, après avoir consacré un premier chapitre à la famille de Crayenhem et à la personne du fondateur, fait le récit des annales du monastère jusqu'au jour de sa suppression. On suit avec intérêt les débuts de cette maison, les usages observés par les religieuses, leurs rapports avec l'abbaye de Tongerloo. Ces chapitres renferment naturellement nombre de renseignements d'histoire locale que nous ne pouvons mentionner ici, ainsi que de nombreux détails sur les constructions et les ornements de l'église et des bâtiments claustraux. C'est, à notre avis, un supplément à l'histoire de Tongerloo, dont les religieux sont intimement unis à cette maison. Menacé de suppression par Joseph II, le *Besloten-Hof* s'adjoint une école et échappe de cette façon au fameux décret de 1783. La république française mit fin à son existence. Les religieuses se retirèrent à Broechem où elles continuèrent dans le château de Halmale les exercices de la vie régulière. Lorsque la Belgique recouvra son indépendance, il n'était plus possible de rétablir la communauté dont il ne restait plus qu'un petit nombre de religieuses brisées par l'âge et dépourvues des moyens nécessaires à cette reconstruction. Les pénitentes franciscaines sont venues prendre possession de

Digitized by Google

l'ancien monastère en 1835 et y perpétuent en quelque sorte la tradition des filles de St-Norbert. En appendice l'auteur a donné la liste des possessions du *Besloten-Hof* ainsi que le texte du Nécrologe du monastère. Nos félicitations à l'auteur pour cette excellente monographie. Puissent les autres monastères Norbertins de Belgique trouver des annalistes aussi consciencieux!

D. U. B.

LA LECTURE AU FOYER.

CETTE revue essentiellement catholique entre dans sa onzième année. Elle s'adresse aux familles amies des lectures qui récréent, instruisent et élèvent les âmes.

Plusieurs Prélats, les grands journaux de Paris et de province, l'ont, à maintes reprises, fortement recommandée.

Elle paraît chaque Samedi, en une livraison de seize grandes pages à deux colonnes, *avec belles gravures*. « Ce qui fait le cachet propre de la *Lecture au Foyer*, disait récemment le journal le *Monde*, c'est qu'elle ne se borne pas à récréer ses lecteurs, — ce dont elle s'acquitte à ravir, — *elle les instruit, elle les édifie.* »

Ses nombreux collaborateurs, parmi lesquels figurent MM. X. MARMIER, de l'Académie française, Paul GEORGES, A. DE BONVILLER, le comte DE PUYMAIGRE, MM. les abbés Paul BARBIER, Stanislas GAMBER, Henry CARSIGNOL, MM. Hugues d'ARTOIS, Lucien THOMIN, — Mlles Marie BEPPA, Marie DARS, Lucie DES AGES, Marie STRAHL, MARIE-LOUISE, — Mmes DE MORRY, Pierre FICY, E. PINSON, Blanche DE VILLPEONT, etc., lui permettent de varier sans cesse sa rédaction. Elle peut ainsi donner des Nouvelles d'une véritable valeur, des articles religieux littéraires, des biographies de personnages illustres, des articles de science vulgarisée, des souvenirs de voyages, des poésies, des récits d'un genre gai.

Chaque semaine, son rédacteur en chef, M. Charles DUBOIS, résume les nouvelles religieuses et politiques à l'ordre du jour. Rien d'important n'est omis; tout est apprécié avec la fermeté de principes et le calme qui convient à un recueil, dévoué *avant tout* à l'Eglise et à son Chef auguste.

Dans chaque numéro, on trouve de plus des jeux d'esprit, des problèmes amusants, un bulletin financier, le nom des lecteurs qui les ont devinés sont insérés dans la Revue.

Il est peu de pays où la *Lecture au Foyer* ne compte des amis et des lecteurs, et chaque semaine, il lui en vient de nouveaux.

Prix de la Revue : *6 francs par an* pour la France et l'Alsace-Lorraine, 6 francs pour l'étranger

On s'abonne à Nancy, à partir du 15 octobre — ou, si on le préfère, du 15 de chaque mois, — chez M. René VAGNER, libraire-éditeur, rue du Manège, 3, — à Paris, chez M. Jules VIC, éditeur, rue Cassette, 17, à Genève, chez M. H. TREMBLEY, libraire-éditeur.

Envoi gratuit de deux numéros d'essai sur demande.

NOTA. — La Revue ne contient *pas une phrase, pas un mot* qui puisse scandaliser l'âme la plus scrupuleuse.

PRIME GRATUITE : Un joli petit portrait à l'huile de l'abonné ou de la personne à laquelle il cède son droit.

Digitized by Google

LA PRÉDESTINATION

D'APRÈS S. AUGUSTIN ET S. THOMAS.

LES pages qu'on va lire sont traduites d'un commentaire latin de la *Somme* de saint Thomas, ouvrage entrepris il y a déjà quelques années, mais interrompu depuis par la force des circonstances. Ce qui me décide à publier ce fragment, c'est la dissertation que Dom Odilon Rottmanner vient d'éditer sous le titre DER AUGUSTINISMUS, EINE DOGMENGESCHICHTLICHE STUDIE (1).

Dans ces pages substantielles l'auteur expose la doctrine de saint Augustin sur la prédestination, telle qu'elle ressort des derniers écrits du grand docteur. C'est bien ainsi qu'il convenait de traiter cette controverse.

Trop longtemps on a voulu s'en tenir à un certain éclectisme en glanant de ci de là dans les ouvrages de l'évêque d'Hippone. Lorsqu'il est question d'un écrivain dont la doctrine n'a pas subi de variation notable, ce système est non seulement admissible, il s'impose comme le seul juste. Mais s'agit-il d'un penseur qui proclame lui-même que ses convictions se sont modifiées en mûrissant par la méditation (2); d'un docteur qui, non content de rétracter ses premières théories comme trop naturalistes, s'enfonce toujours plus avant dans le mystère de la gratuité des dons surnaturels ; l'unique moyen de bien saisir sa pensée est de s'en tenir à ses derniers écrits et de considérer chaque assertion plus vigoureuse qui s'y rencontre comme la rectification d'une opinion plus mitigée soutenue auparavant. Or tel était éminemment Augustin dans sa lutte contre le Pélagianisme. « Quiconque, dit-il, lira mes ouvrages dans l'ordre où je les ai composés, reconnaîtra, je pense, comment je suis allé

1. Munich, 1892. Lentner.

2. On connaît cet axiome de Mabillon : « Si un Père a parlé diversement sur quelque sujet, il faut plutôt s'en tenir à son dernier sentiment qu'au premier. » *Traité des études monastiques.* P. II, ch. 3. Parfois cependant il conviendra de donner la préférence aux premiers écrits d'un auteur, lorsque les modifications qui se rencontrent dans ses ouvrages sont dues à des influences étrangères. C'est le cas pour le probabilisme de saint Alphonse. Cf. Dr. Bouquillon, *Theologia fundam*, p. 570.

Digitized by Google

plus loin à mesure que j'écrivais *quomodo scribendo profecerim* (1). » Et ailleurs il fait cette belle déclaration : « J'avoue que je m'efforce d'être du nombre de ceux qui écrivent à mesure qu'ils avancent dans la doctrine et qui y avancent à mesure qu'ils écrivent (2). »

S'inspirant de cette pensée, Dom Odilon Rottmanner me semble avoir rendu l'enseignement du maître avec une grande précision. Rien de trop, rien de trop peu. Mérite considérable assurément, lorsqu'il s'agit d'une matière aussi délicate, où la plus légère nuance entraîne des conséquences presque incalculables. L'une ou l'autre expression, subjective il est vrai, à mon sens un peu forte, est de nature à représenter la doctrine d'Augustin sous une couleur plus rigoriste, plus implacable que ne l'exige la réalité. Content d'avoir exposé la pensée historique du grand docteur, Dom Rottmanner a bien soin de faire remarquer qu'il n'entend pas la confondre avec la doctrine de l'Église. C'était son droit et en quelque sorte son devoir. Je crois cependant que s'il inclinait davantage vers la théorie augustinienne, il eût satisfait à l'un et à l'autre en ménageant davantage quelques expressions.

En tout cas, ce qui résulte de la lecture attentive de cette belle étude, c'est la légèreté et l'injustice de certaines critiques dirigées contre l'édition des Mauristes, soi-disant trop favorable aux erreurs des derniers siècles, erreurs basées presque toutes, on le sait, sur la doctrine mal comprise de saint Augustin. Les droits de la vérité sont rigoureux. Le texte tel qu'il est sorti de la plume du grand docteur est le seul qui mérite de porter son nom. Changer, par exemple, par scrupule de controverse, l'expression *insuperabiliter* (il s'agit de la certitude de la prédestination) en celle de *inseparabiliter*, c'est de l'arbitraire puéril (3). Rien n'est plus dangereux que ces libertés aprioristes pratiquées sur un texte d'une si haute autorité.

Dans les pages qui suivent, plus doctrinales que critiques, j'unis intimement les noms de saint Augustin et de saint Thomas. L'Ange de l'École, en effet, s'attache de près au plus illustre des Pères. Il a même ceci de commun avec lui, que ses derniers écrits révèlent une marche ascendante dans l'élévation de vue avec laquelle il contemple tout ce qui concerne le monde et le salut de l'homme. C'est là à tous deux leur mérite supérieur, comme aussi la raison pour laquelle ils sont moins accessibles aux intelligences ordinaires.

1. *Retract. Prolog.*
2. Epist. 143, 2.
1. Cf. *Der Augustinismus*, p. 21. — P. L. XLIV, col. 940.

Digitized by Google

Tandis que les systèmes introduits après eux semblent s'attacher à expliquer Dieu au point de vue de l'homme, Augustin et Thomas se transportent d'un bond au point de vue de la divinité pour contempler de ce sommet, qu'ils ne quittent point, les mystères de la nature et de la grâce.

« Nos ista quæ fecisti, videmus quia sunt : tu autem *quia vides ea sunt* (1). » Ces paroles d'Augustin, reprises par saint Thomas, sont la base de toute la théologie de ces deux docteurs. La science de Dieu, inséparable de sa volonté, est cause des choses qui existent ; alors que pour nous c'est l'inverse. Demeurer dans ce principe transcendant, c'est tenir la lunette par le bout qui agrandit et rapproche le mystère ; le quitter, pour descendre à l'ordre de la créature, chez qui la science est effet, c'est prendre la lunette par le bout qui rapetisse et éloigne, bien qu'il semble s'ajuster mieux à notre œil. Ainsi en est-il avant tout du problème qui nous occupe.

Dans le prologue de son traité *De Prædestinatione Sanctorum*, saint Augustin distingue trois catégories de penseurs : ceux qui, avec Pélage, contestent la gratuité de la grâce ; ceux qui admettent cette gratuité, sans toutefois en déduire les conséquences dernières ; enfin ceux qui, comme lui-même, vont jusqu'au bout (2). Si je ne me trompe, ce passage n'a pas été assez remarqué. L'opinion moyenne que le saint docteur y combat semble bien celle qui devait un jour s'ériger en système et que du reste soutenaient alors déjà ceux au nom desquels Prosper et Hilaire consultaient le grand évêque (3). Saint Thomas, comme saint Augustin, va jusqu'au bout ; et s'il y a entre ces deux génies une nuance, on peut dire que saint Thomas pesant davantage chaque terme, bâtit le système plus d'une pièce ; alors qu'Augustin, progressant avec la chaleur même du débat, accentue parfois d'une manière plus anguleuse certains contours non encore mis assez en relief. Ainsi l'emploi du terme même de *prædestinatio* est plus circonspect, plus sobre, plus exclusivement favorable chez l'Ange de l'École que chez le vainqueur de Pélage. Au fond cependant la doctrine est identique, et saint Augustin conserve sur son glorieux émule l'immense mérite d'avoir le premier formulé le système ; ou plutôt de l'avoir le premier déduit aussi clairement des livres inspirés, surtout des écrits de saint Paul. C'est là en effet qu'on doit chercher le berceau de l'Augustinisme. Et certes ce serait une étude intéressante et utile que de grouper tous

1. *Confess.*, l. XIII, c. 38, n. 53.
2. C. I. 2. P. L. XLIV, col. 961.
3. Quoi qu'on ait dit, ces fidèles n'étaient pas que des Sémipélagiens.

Digitized by Google

les textes des Écritures sur lesquels le docteur de la grâce s'appuie et de leur assigner à chacun l'échelon qu'ils occupent dans cette mystérieuse gradation s'élevant de la liberté humaine jusq'aux décrets infaillibles et éternels de la Providence divine.

Cela dit sur le motif de la publication de ces pages et sur les rapports intimes qu'ont entre eux saint Augustin et saint Thomas, voici la courte dissertation destinée dans notre commentaire à préparer l'intelligence de l'élève à l'étude de la prédestination d'après la *Somme* (1).

Il y aurait beaucoup à dire pour préciser l'état de la controverse, comme il convient, d'après les meilleurs travaux publiés sur cette matière depuis saint Thomas. La question principale est de savoir si la manière suivant laquelle le saint docteur considère la prédestination établit une prédéfinition telle qu'elle n'abandonne aucune latitude aux causes secondes ; ou bien si, comme on l'a vu plus haut pour la Providence, la prédestination détermine certaines choses de manière à en laisser fixer d'autres par les causes secondes.

Si l'on admet la première opinion, c'en est fait, il ne reste guère à pousser l'examen plus loin ; sinon pour voir comment, d'une part, cette volonté s'accorde avec la liberté, et comment, de l'autre, elle se tient à l'égard de ceux qui ne sont point compris dans cette prédestination. En effet, bien que Dieu ne soit pas l'auteur du mal, puisqu'il ne l'élit pas activement, cependant il semble en quelque sorte l'auteur de ce que tel ou tel mal se produit infailliblement, chose difficile à concilier avec la sainteté divine et avec les nombreux passages de l'Écriture où Dieu affirme qu'il hait le péché, qu'il veut la conversion des pécheurs, etc.; question dont la solution appartient plus directement à un autre endroit. — Une plus grande difficulté naît de certaines assertions de saint Thomas lui-même, comme quand il dit que les prédestinés sont *ordinati*, les réprouvés *præsciti*, et seulement *ordinati* conséquemment à la prévision de leurs fautes (2) ; et davantage encore lorsqu'il fait dériver l'infaillibi-

1. I, q. XXIII.

2. C'est ici un point pour lequel saint Thomas est plus réservé, quant à la terminologie, que saint Augustin. Cependant l'évêque d'Hippone, pour désigner souvent du nom de prédestination la Providence de Dieu touchant les non-prédestinés à la gloire, ne cesse de faire ressortir l'immense différence qui existe entre cette double Providence ; l'une est toute positive, l'autre toute négative. Cette distinction est essentielle. L'une s'appuie sur la prédestination proprement dite l'autre, dans son exécution, uniquement sur la préscience : Cf. *Der Augustinismus*, p. 14, 15 et ailleurs.

Digitized by Google

lité de la prédestination, de l'ordre de la Providence et de la certitude de la préscience, etc. (1).

Admet-on la seconde opinion, il y a lieu de s'enquérir plus loin si la latitude laissée aux causes secondes s'étend jusqu'au terme même de la prédestination, de manière à ce que, dans l'ordre de la pensée divine, le salut ou la damnation de toute âme dépende uniquement de sa libre coopération à la dernière grâce ; ou plutôt si cette latitude ne se borne pas aux moyens par lesquels Dieu dirige la créature intelligente vers sa fin.

Ceux qui embrassent la première de ces alternatives, voyant très bien qu'ils ne peuvent alléguer absolument pour cette opinion ni les Écritures, ni saint Augustin, ni saint Thomas, établissent une distinction qu'ils estiment suffisante pour couper court à toute difficulté ultérieure. Distinguant entre la prédestination à la première grâce et la prédestination à la gloire, ils raisonnent comme suit. La première prédestination est gratuite et absolument antécédente ; la seconde au contraire suit la prévision des mérites. Dès lors, disent-ils, chaque fois que l'Écriture fait mention d'une prédestination absolue, antécédente, elle vise la première ; au contraire, chaque fois qu'elle parle de mérites comme causes de la gloire, elle signifie la seconde.

Cette manière d'argumenter pèche par plus d'un défaut. Et d'abord ces théologiens semblent confondre deux choses : la gloire donnée en prix des mérites et la gloire prédestinée à cause des mérites prévus. Cependant il y a entre ces deux choses une différence manifeste. En effet, qu'est-ce qui empêche celui qui est absolument résolu à donner une récompense à une personne, de décréter en même temps les mérites qu'elle acquerra en vue de cette récompense, à supposer qu'il soit assez puissant pour donner des mérites ? Or la foi nous enseigne que les mérites eux-mêmes sont autant de dons de Dieu. Saint Augustin, et saint Thomas après lui, ne cessent d'insister sur cette vérité.

Mais, répond-on, l'ordre de la prédestination n'est-il pas identique à celui de l'exécution ? Or, qui niera que dans l'exécution les mérites précèdent la gloire ? — C'est là, si je ne me trompe, une argumentation déplorable, qui ne prouve absolument rien, à moins de supposer prouvé ce qu'il s'agit tout juste d'établir.

En effet, supposons que Dieu prédestine d'abord la gloire anté-

1. Saint Augustin a la même doctrine. Cf. le passage arbitrairement mutilé dans Migne. *Serm.*, XLVII, 15. La prédestination suppose la préscience, à laquelle elle surajoute la préparation ; la préscience au contraire ne suppose pas la prédestination. Cf *De Prædestinatione Sanctorum*, c. X, n. 9, P. L. XLIV, col. 975.

Digitized by Google

rieurement à la prévision des mérites, ensuite les mérites en vue de cette gloire, enfin les grâces en vue de ces mérites ; est-ce que, dans l'exécution, cet ordre ne serait pas renversé, à cause de la succession exigée à la fois par le temps et par la causalité ? Et cependant, chaque grâce accordée serait, dans l'intention finale de Dieu, postérieure aux mérites et ceux-ci à la gloire.

Or, telle est bien l'économie des œuvres divines, que l'ordre de l'opération est opposé à celui de la conception. Saint Thomas l'enseigne manifestement dans la question *De Bono*, lorsqu'il place le bien dans la raison finale, laquelle étant la première dans la pensée de Dieu, est cependant la dernière dans l'œuvre réalisée. Or, ce qui est vrai du Bien, pourquoi ne le serait-il pas aussi de la prédestination?

Ainsi chaque fois que les Écritures parlent de récompense, de mérites comme causes de la gloire, rien ne s'ensuit contre l'opinion de saint Augustin et de saint Thomas.

Mais il est un autre défaut, plus grave peut-être, dans cette manière d'argumenter. Ces théologiens ne semblent pas voir que, dans la question présente, gratuité et prédestination sont tout un. En effet, pourquoi — chose qu'ils accordent eux-mêmes — la vocation à la foi est-elle appelée prédestination, sinon parce qu'elle dépasse les forces de la préparation que la nature à elle seule peut y apporter ? Encore que suivant la loi générale de la bonté divine elle soit accordée à quiconque fournit cette préparation totale, cependant elle suppose essentiellement une gratuité, d'où elle est dite prédestinée. Or — et c'est là un point que l'on ne peut avoir trop en vue dans cette controverse — la persévérance finale est un don gratuit, même pour ceux qui ont déjà été sanctifiés ; oui, toute grâce efficace a quelque chose de gratuit. Dès lors, personne ne pouvant se sauver sans la persévérance finale, ni triompher des tentations sans grâce efficace, et tout don gratuit étant prédestiné, ne faut-il pas que cette loi de la gratuité entraîne aussi celle de la prédestination ?

Pour se convaincre combien est juste cette manière d'envisager la question, il suffira de considérer les points suivants empruntés à la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas.

L'évêque d'Hippone, chaque fois qu'il démontre la nécessité de la prédestination, s'appuie sur la gratuité du don de la persévérance. N'est-ce pas dire que dans la gratuité de ce don se trouve la raison ou du moins une des raisons de la prédestination ?

Le même enseignement se dégage de la manière dont il considère la grâce dans les anges et dans l'homme tombé. L'ange et aussi

Digitized by Google

l'homme avant sa chute avaient besoin, pour persévérer, d'un secours qu'il appelle *auxilium sine quo non* ; l'homme tombé a besoin d'un secours plus actif, qu'il nomme *auxilium quo*. Si le premier est indispensable à cause de la fin surnaturelle de l'être qu'il y conduit, le second est en outre l'instrument agissant, seul capable de soutenir l'être déchu qu'il y porte.

Par cette distinction saint Augustin montre dans la faiblesse de notre nature déchue la raison intime de cette gratuité de la persévérance (1).

Quant à saint Thomas, dès le début de la question XXIII, il pose comme principe fondamental sur lequel s'édifie toute la prédestination, la nécessité qu'éprouve notre nature d'être dirigée par Dieu vers la fin qu'il lui destine et qu'elle est incapable d'atteindre par elle seule. Or, notre nature déchue, même élevée à l'état de grâce, n'est pas davantage capable par elle-même de persévérance ; donc, pour la mener à la persévérance, il faut une prédestination.

La conclusion qui s'impose n'est-ce pas qu'une certaine prédestination antécédente, même à la gloire, doit absolument être admise pour tout homme parvenant au salut ?

***

Cependant la question reste ouverte de savoir d'abord si cette bonne volonté divine doit être regardée comme le principe mouvant antérieurement toute la série de la Providence divine à l'égard du prédestiné ; ensuite si elle s'accomplit toujours sans qu'on doive jamais la considérer comme conditionnelle, en sorte que personne ne puisse de non-prédestiné se faire prédestiné, mais bien, de prédestiné qu'il était, déchoir de la prédestination, non pas de cette prédestination qui surajoute à la préordination la préscience certaine, mais de celle qui pose seulement le terme préordonné.

Un mot de chacune de ces questions.

Les considérations suivantes feront ressortir le sens et la raison de la première. On vient de voir que la gratuité est un élément de la prédestination. Reste à examiner s'il est de son essence que dès le début de l'existence d'un homme Dieu ait prédestiné la grâce par laquelle, s'il l'accueille, il sera placé au nombre des prédestinés ; ou bien s'il suffit que Dieu ait cette volonté à son égard à partir d'un certain moment de son existence. Non qu'il puisse y avoir

1. Ici encore il y a une nuance entre saint Augustin et saint Thomas. Saint Augustin accentuant davantage le côté *infralapsaire* de son système, parle plus souvent de cette distinction entre la prédestination des anges et des hommes. Saint Augustin est ici plus mitigé que saint Thomas.

Digitized by Google

réellement une succession temporaire dans les décrets divins ; mais que tel soit l'ordre logique qui les relie entre eux.

A première vue la réponse affirmative à cette question semble manquer de fondement suffisant. Cependant, considérée plus attentivement, elle paraît solidement appuyée.

Sans doute, si la Providence divine se bornait à diriger certaines choses en vue d'une fin supérieure, on pourrait,oui on devrait concevoir que Dieu les gouverne, surtout les créatures raisonnables, de telle ou telle façon suivant qu'il les voit placées dans telle ou telle conjoncture. Mais c'est là un concept faux. Il est impossible de marquer un instant où la Providence commence ; parmi toutes les conjonctures dans lesquelles une créature se trouvera, il n'en est aucune que la Providence n'ait déjà disposée. Puis donc que l'effet du don gratuit dépend de telle conjoncture déterminée, et qu'il dépend de la Providence que cette conjoncture se réalise ou non ; il s'ensuit que si la volonté de conférer ce don est réelle et efficace, elle est aussi la cause de la conjoncture elle-même, et partant elle la précède. Or, si elle la précède, elle précède toute la Providence divine à l'égard de cet homme particulier, et comme telle elle est absolument antécédente.

Cette manière de résoudre la première question prépare la voie à la solution de la seconde. En effet toute cette question peut être considérée à un double point de vue, celui de Dieu et celui de l'homme. Au point de vue de l'homme, notre pouvoir sur la prédestination s'étend aussi loin que s'étend notre faculté d'en poser les conditions avec le secours de la grâce, secours que Dieu ne refuse jamais à qui l'implore.

Par conséquent, en tant que par notre faute nous résistons à la grâce, ou que nous en usons lâchement, ou que nous ne posons pas ces conditions auxquelles Dieu aurait attaché peut-être de grandes grâces avec la prédestination,il est très vrai de dire que nous déchoyons de la grâce, de la promesse, de la prédestination partielle. Quant à la prédestination totale, nous ne pouvons en déchoir, celle-ci, comme nous l'avons vu, contenant en soi non seulement ces grâces conditionnelles par rapport à quelque bonne volonté initiale, mais en outre l'accomplissement de leurs conditions.

Est-ce à dire qu'elles soient vaines, les dispositions miséricordieuses de Dieu par rapport à une condition qui ne sera jamais posée ? Assurément non ; pas plus que la volonté « salvifique universelle » n'est vaine, bien que Dieu n'emploie pas tous les moyens en son

Digitized by Google

pouvoir par lesquels tous les hommes se sauveraient réellement (1).

La conduite de la Providence à l'égard de la réalisation ou de la non-réalisation des conditions de prédestination est donc la même que celle à l'égard de la permission ou de la non-permission du mal. Cette conduite n'enlève rien à l'activité des causes secondes libres, elle ne les empêche nullement de choisir et de se mouvoir librement. En effet, aucune élection ayant le mal pour terme ne se produira, si antécédemment Dieu n'est point disposé à permettre ce mal. Soit qu'elle agisse activement, soit qu'elle se contente de permettre, la dernière volonté divine conséquente reçoit toujours un accomplissement infaillible, puisque la permission n'atteint pas seulement le mal déjà existant pour le faire servir à bien, mais encore le mal prévu et subordonné d'avance à une bonne fin.

*
* *

Mais on objecte, et cette objection est sérieuse, car elle renferme la raison fondamentale pour laquelle beaucoup n'admettent pas la prédestination absolue antécédente. Tout cela, dit-on, suppose dans les décrets divins un ordre que l'on affirme gratuitement sans aucun argument à l'appui. Sans doute, Dieu gouverne toutes choses ; mais il se tient à l'égard d'un grand nombre dans un état en quelque sorte d'indifférence, les modérant suivant l'action que produisent sur la créature raisonnable les agents naturels soumis, eux aussi, à sa Providence.

Prenons un exemple. Un homme en état de péché se promène dans une rue. Voici qu'un coup de vent arrache une tuile et la fait tomber sur la tête du malheureux, qui expire sur le coup. Pourquoi est-il perdu ? Parce que cette tuile l'a écrasé. S'il avait pris une autre route, il ne serait pas mort et il pourrait encore se sauver. Quel besoin y a-t-il donc de recourir à quelque décret antécédent gouvernant toute la suite des événements ? Dieu aurait-il peut-être poussé cet homme à prendre ce chemin, parce qu'il prévoyait la chute de la tuile ; ou le vent a-t-il, sur son ordre, soulevé cette tuile à cet endroit afin d'écraser ce pécheur au passage ?

A cette difficulté, comme à d'autres semblables, on répond qu'elles sont fort bonnes à prouver une chose, à savoir que la divine Providence ne porte aucune atteinte à la liberté humaine, parce qu'elle occupe une région supérieure d'où elle domine tout et laisse à chaque

1. Si saint Augustin a donné de cette volonté salvifique universelle plus d'une explication qui nous paraît embarrassée, c'est que le grand docteur ne concevait pas d'autre volonté en Dieu qu'une volonté efficace, et partant absolue, celle que saint Thomas appelle *consequenter, simpliciter velle. Loc. cit.* a. 4. ad 3. Cf. *Der Augustinismus*, p. 26,27.

Digitized by Google

être sa propre nature. Si donc Dieu a également toutes choses en main, les gouvernant toutes selon leur nature et leur dignité, ne convient-il pas aussi de dire que, dans la conduite de l'univers, il tient compte de la dignité des êtres, et que, dans ses décrets, il ne subordonne pas le sort des âmes éternelles à des causes purement matérielles ? Certes telle doit être la loi de la divine sagesse ; saint Thomas le dit formellement au septième article de cette question.

***

Cependant pour qu'on ne puisse pas croire que cette subordination entre les décrets divins, en vertu de laquelle Dieu dirige les moyens vers la fin et ne laisse pas dépendre la fin des moyens, établisse en Dieu une égale préordination de la damnation du réprouvé et du salut du prédestiné, il importe de faire entrer ici dans le débat un élément de grand poids. Saint Thomas en pose les principes dans l'article premier et septième.

En effet, ainsi que le prouve abondamment tout le premier article, la raison fondamentale de la prédestination se trouve dans la fin surnaturelle de l'homme, fin que personne n'est capable d'atteindre s'il n'y est porté, dirigé par une impulsion spéciale. Pour la damnation au contraire rien de pareil. L'homme n'est que trop à même d'y parvenir par ses seules forces. Dès lors ici nul besoin d'une Providence particulière ; il suffit de la Providence générale qui ne fait défaut à aucune créature, surtout intelligente.

Du même principe il découle que, si l'homme n'était pas destiné à une fin au-dessus de sa capacité propre, mais uniquement à une béatitude naturelle, la seule prédestination requise pour pouvoir y parvenir serait l'acte créateur lui donnant l'existence ; celle-ci une fois reçue, il se pourvoirait à lui-même, ainsi que saint Thomas l'affirme formellement. Même dans cette hypothèse le nombre des hommes atteignant leur fin formerait la majorité, le défaut de nature constituant une exception (1).

***

Mais ici surgit une nouvelle difficulté dont la solution est nécessaire, si l'on veut avoir une idée nette de l'état de la controverse. Il reste à rechercher comment la Providence divine, limitée à sa mesure commune, a pour terme nécessaire la damnation de tous ceux qui ne sont pas prédestinés ; en d'autres mots, pour quelle raison tout non-élu aboutit nécessairement à être par sa propre faute un réprouvé.

1. S. Thom. *loc. cit.* a. 7 ad 2. Ce passage est de la plus haute portée.

Digitized by Google

Cette question est d'une telle importance qu'à cause d'elle précisément plusieurs théologiens d'un profond savoir et d'une grande piété ont cru devoir se former un système opposé sur la prédestination, montrant par leurs assertions expresses et plus encore par la disposition entière de leurs argumentations que c'est bien cet obstacle qui les arrête et leur fait prendre une autre route. Témoin Franzelin dans son traité de Dieu. Un grand nombre d'auteurs abordent cette matière en fixant d'après les Écritures l'acception de la prédestination et en déduisant de cette acception les conséquences pour les non-prédestinés. L'illustre cardinal procède dans un ordre tout à fait inverse. Avant tout il démontre qu'il n'existe aucune réprobation antécédente à la prévision des démérites, ni réprobation positive — que la foi condamne — ni même réprobation négative. Rejetant la réprobation négative, il rejette la prédestination antécédente à la prévision des mérites, et conclut à une prédestination et à une réprobation postérieure à la prévision des mérites et des démérites (1).

Certes cette argumentation vaudrait si l'on pouvait montrer que la non-élection et la réprobation antécédente à la prévision des démérites sont tout un. Mais on n'arrive à démontrer cela que par des arguments qui, s'ils étaient valables, dépasseraient le but et entameraient la gratuité de la grâce elle-même.

C'est pourquoi nous croyons pouvoir résumer toute la question dans les propositions suivantes : Antécédemment à la prévision des mérites Dieu prédestine ses élus à la foi et même à la gloire ; en outre il prédestine les mérites qui donneront à cette gloire le caractère d'une récompense ; récompense qu'il décerne d'avance conséquemment à la prévision de ces mérites.

De même, antécédemment à la prévision des démérites, Dieu n'élit point les autres. Antécédemment à la prévision des démérites particuliers, mais conséquemment à la non-élection et conséquemment à la prévision des démérites en général, il permet les péchés (2). Conséquemment à la prévision de ces péchés déterminés, mais non prédéterminés, il décrète la damnation.

***

1. La prédestination entendue ici est la prédestination à la gloire, et non la prédestination à la foi, que tous admettent gratuite et antécédente. Mais parmi les théologiens que nous combattons, combien peu — s'il en est — ont remarqué qu'après tout, la non-élection qu'ils rejettent si énergiquement pour la prédestination à la gloire, s'impose pour la prédestination à la foi.

2. S. Th. *loc. cit.* a. 3 *in corp.*

Digitized by Google

Mais pour faire ressortir le lien logique de cet ordre, il importe de donner raison de l'élément principal qui paraît s'y être glissé arbitrairement, à savoir, la prévision des démérites *in genere*.

Voyons donc la source de cette prévision.

Et d'abord cette source ne peut se trouver dans notre nature *in se*, comme si, même en possédant tout ce qui est requis à sa plénitude, elle ne pouvait se préserver du mal. Une telle nature serait mauvaise. En effet douée, d'une part, de l'immortalité, et de l'autre, impuissante à se garantir du mal, elle serait fatalement vouée à un malheur éternel.

En outre cette source ne peut se trouver dans l'intention de Dieu gouvernant cette nature de manière à la faire choir dans le mal. D'abord une telle conduite ne serait pas seulement une permission du mal, mais une induction au mal, chose que l'apôtre saint Jacques éloigne absolument de Dieu. Ensuite ce ne serait pas là une prévision confuse *in genere*, mais une causalité déterminée, oui une vraie prédétermination au mal. Dès lors,que deviendrait la différence énorme qui existe dans la Providence divine à l'égard du bien et du mal ?

Il reste donc à placer cette source dans quelque vice inhérent à notre nature, vice que Dieu peut guérir, mais n'est nullement tenu de guérir s'il provient d'une faute imputable à la nature entière. D'où il suit que, si la Providence régit individuellement les êtres doués de cette nature viciée comme s'ils possédaient l'intégrité qu'ils devaient avoir dans le plan d'origine, ces êtres, sous cette providence générale, ne se maintiendront pas dans le bien, et dès lors encourront finalement le châtiment dû à leurs fautes.

Or, la foi nous enseigne que tel est vraiment l'état du genre humain a la suite du péché originel. Ce défaut de notre nature, non seulement nous rend impuissants à résister pendant un long temps au mal sans la grâce, mais encore nous empêche, même sous la grâce, de persévérer sans un don spécial, don que nos prières peuvent il est vrai implorer, mais que nous ne pouvons mériter. De cet état de déchéance par le péché originel il résulte que, si Dieu n'use envers chacun de nous d'une providence spéciale — à laquelle rien ne l'oblige — l'homme ne peut éviter le péché ni se tenir ferme dans le bien. Or, s'il en est ainsi, chaque fois que Dieu ne choisit pas quelqu'un pour la prédestination, il prévoit *in genere* une défection, de manière à ce que ces deux choses se répondent infailliblement : la non-élection avant la prévision des démérites et la damnation après la prévision des démérites.

Digitized by Google

De cet élément, c'est-à-dire de cette corruption inhérente à notre nature tombée, il résulte donc que, sans faire la moindre injure aux non-élus, Dieu peut les laisser à leur impuissance, laquelle entraîne le péché et partant le châtiment.

Mais quelqu'un objectera. Eh quoi? le péché originel n'a-t-il pas été remis par le baptême? Comment dès lors peut-il influer sur la non-élection de celui qui a reçu la grâce première? Je réponds. Il n'influe pas sur la non-élection; pas même sur la damnation directement, *per se;* cependant indirectement, *per accidens*, il influe sur cette dernière en tant que les effets de la corruption de notre nature demeurent après la rémission de la faute, à savoir: la concupiscence dans la chair, l'ignorance dans l'intelligence et la malice dans la volonté; et [illegible], reportant l'impuissance que ces [illegible] produisent, non pas au péché originel remis par le baptême, mais à l'exigence d'une providence spéciale, à laquelle, même après la réception de ce sacrement, l'homme n'a aucun droit véritable, Dieu, dis-je, voit dans cette impuissance l'inconstance future dans le bien, inconstance dans laquelle, comme dans un moyen terme confus, viennent s'unir ces deux choses: la non-élection et la déchéance de la persévérance finale.

Tel est bien le sentiment que saint Augustin exprime chaque fois qu'il parle de la *massa damnata* à laquelle Dieu arrache par pure miséricorde ceux qu'il destine à la gloire, se contentant de laisser les autres à leur sort mérité.

C'est du reste ce que saint Paul enseigne dans ce passage, célèbre de son épître aux Romains auquel saint Augustin et saint Thomas renvoient de concert; passage saisissant qui contient jusqu'à la manière différente dont Dieu se conduit à l'égard des élus et des non-élus, laissant ceux-ci comme des vases *apta ad interitum*, par eux-mêmes bons seulement à se perdre, et choisissant comme vases d'honneur ceux qu'il a gratuitement préparés à la gloire *quæ præparavit in gloriam* (1).

Toute cette doctrine saint Thomas la condense dans cet axiome sur la réprobation: Le réprouvé n'est pas condamné pour n'avoir pas eu la grâce, mais pour avoir commis tels et tels péchés (2).

Reste à résoudre une dernière instance. Si la raison de l'économie présente de la prédestination se trouve à la fois dans le péché originel et dans la fin surnaturelle de l'homme, comment saint Thomas l'étend-il aussi aux anges?

1. *Rom.*, IX, 21, 23. — Cf. S.Th. I, q. XXIII, a. 5, ad 3, etc.
2. V. S. Th. *loc.* cit. a. 3. *ad obj.*

Digitized by Google

Les théologiens même thomistes ne répondent pas de la même manière à cette question. Qu'il suffise de dire avec saint Augustin que Dieu ne dirige pas l'humanité déchue vers sa fin de la même manière qu'il y a dirigé les anges et qu'il y aurait dirigé l'humanité demeurée intègre. Cependant la fin étant également surnaturelle, le même besoin d'élévation par la grâce se fait sentir. Toutefois les anges n'ayant en eux-mêmes aucun principe de corruption pouvaient, la grâce donnée, s'y maintenir sans une seconde prédestination à la persévérance. Il en eût été de même de l'homme s'il n'eût point failli. Au contraire dans l'état de déchéance où l'a jeté le péché originel, l'homme, même élevé à l'état surnaturel par la grâce, ne peut s'y maintenir sans le don spécial de la persévérance, dans lequel, suivant saint Augustin, se trouve la raison de la prédestination finale.

A ces pages écrites, il y a environ dix ans, je n'ajouterais aujourd'hui qu'un surcroît de conviction dans le sens du système de saint Augustin. Si le Christ est le chef des prédestinés, plus ses frères lui ressemblent, moins ils sont indignes de lui. Or, comme le démontre le grand évêque d'Hippone avec une visible complaisance dans plusieurs endroits de ses écrits, quoi de plus absolument gratuit que la prédestination du Fils de Marie? (1)

On a fait au système de saint Augustin deux reproches principaux : le premier, de défier la prédication, surtout populaire ; le second de tarir l'espérance chrétienne.

J'avoue n'avoir jamais trouvé sérieux ce double grief. Qu'on lise attentivement le chap. XXII du livre *De dono perseverantiæ* et l'on sera ravi de la délicatesse admirable avec laquelle Augustin suggère des formules pour concilier le redoutable mystère de la prédestination avec la susceptibilité et la lenteur d'esprit des auditeurs (2). Du reste, est-ce parce qu'une doctrine est plus haute, plus difficile à exposer qu'il faudra l'abandonner? Ailleurs, aux chapitres XV et XVI du même ouvrage, le saint évêque s'exprime longuement là-dessus. Non ! l'Augustinisme n'enlève rien au zèle de la prédication. Quelle âme fut plus apostolique que celle d'Augustin? La raison en est manifeste. Ce système — et c'est là sa grandeur — embrasse à la fois deux points de vue, celui de Dieu et celui de l'homme. Pour ce dernier, tous les phénomènes intimes de la grâce et de la coopé-

1. V. entre autres passages d'Augustin. *De Prædest. Sanct.* XV, 30, 31; et *De don. persev.* XXIV, 66. P. L. t. 44, col. 981 sqq. — t. 45. col. 1033 sq.

2. V. encore dans le même traité : c. XVII, n. 45. ibid. col. 1021.

Digitized by Google

ration libre de l'homme sont absolument identiques à ce qu'ils seraient dans le système, par ex., de Molina. En douter, c'est ne pas pénétrer dans la conception d'Augustin. Mais, à côté de cela, du point de vue de Dieu, l'esprit plane à une hauteur vertigineuse, d'où la perspective s'établit en sens inverse. La difficulté consiste à unir constamment ces deux points de vue ; mais en cela tout juste se trouve la supériorité de ce système sur ceux qui se placent plus exclusivement au point de vue humain.

Quant à l'espérance chrétienne, quiconque est entré quelque peu avant dans la pensée d'Augustin, reconnaîtra qu'il la stimule et l'élève en lui donnant un caractère d'abandon plus humble et plus filial. Quoi de plus persuasif que ces paroles du saint docteur lui-même au début de son traité *De prædestinatione sanctorum ?* (1) « En considérant vos lettres, dit-il à Prosper et à Hilaire, je suis porté à croire que ces frères, dont votre zèle s'occupe, s'ils veulent ne plus faire leur la sentence du poète qui dit : « *Spes sibi quisque* (2) : Chacun est son espérance à lui-même ; » et ne point encourir cette autre formulée non plus par un poète mais par un auteur inspiré : « *Maledictus omnis qui spem habet in homine:* Maudit quiconque place son espérance dans l'homme (3) » ; que ces frères, dis-je, doivent être traités comme ceux dont l'apôtre a dit : « *Et si quid aliter sapit hoc quoque vobis Deus revelabit.* Si vous avez sur quelque point des pensées différentes, Dieu vous éclairera encore là-dessus (4) ». Et plus loin, au chapitre XI, revenant sur la même pensée, il ajoute : « Puisque l'apôtre dit : « *Ideo ex fide ut secundum gratiam firma sit promissio,* par la foi, afin que la promesse soit ferme selon la grâce, (5) » je m'étonne de voir des hommes se confier plus volontiers à leur faiblesse qu'à la stabilité de la promesse de Dieu. — Mais, dit-on, la volonté de Dieu à mon égard est incertaine. — Eh quoi ? est-ce que ta volonté à ton égard est certaine, et ne crains-tu pas cette parole : « *Qui videtur stare videat ne cadat.* Que celui qui semble être debout, prenne garde de tomber ? (6) » L'une et l'autre volonté étant donc incertaine, pourquoi l'homme ne confie-t-il pas à la plus

1. 1. 2. P. L. t. 44. col. 961. —V. encore *de don. persev.* XVII, 46. — t. 45. col. 1021, 1022. « Ego autem nolo exaggerare verbis meis, sed illis cogitandum potius relinquo, ut videant quale sit quod sibi persuaserunt, « prædicatione prædestinationis audientibus plus desperationis quam exhortationis afferri. » Hoc est enim dicere : tunc de sua salute hominem desperare, quando spem suam non in se ipso, sed in Deo didicerit ponere, cum propheta clamet : *Maledictus omnis qui spem habet in homine.* » Inutile d'insister sur la force de ce passage.

2. Virgil. *Æneid.*, XI, V, 309.

3. *Jerem.*, XIII. 5.

4. *Philipp.*, III, 15, 16.

5. *Rom.*, IV, 16.

6. *I Cor.*, X, 12.

Digitized by Google

ferme, plutôt qu'à la plus débile sa foi, son espérance et sa charité (1)? »

C'est bien, si je ne me trompe, ce passage d'Augustin que saint Benoît avait en vue lorsqu'il lui empruntait presque mot à mot, comme résumé ascétique de la doctrine de la grâce toute gratuite, cet instrument des bonnes œuvres : « *Spem suam Deo committere.* Confier son espérance à Dieu (2). »

D. L. J.

1. P. L. XLIV, col. 976.

2. *S. Reg.*, chap. IV, n. 41. Ce n'est pas le seul passage de la Règle où nous entrevoyons dans saint Benoît un fidèle disciple du docteur de la grâce. On connaît la formule du Prologue, dans laquelle le Législateur condense admirablement sa doctrine sur ce point capital. « *In primis ut quidquid agendum inchoas bonum, ab Eo* (Domino Christo) *perfici instantissima oratione deposcas..... Ita enim Ei omni tempore de bonis suis in nobis parendum est...* » et plus loin : « *Qui timentes Dominum de bona observantia sua non se reddunt elatos, sed ipsa in se bona non a se posse, sed a Domino fieri existimantes, operantem in se Dominum magnificant, illud cum Propheta dicentes :* « *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam,* » etc. » C'est du premier de ces passages que s'inspire le souhait que l'abbé adresse à l'aspirant du cloître au début des cérémonies de la vêture et de la profession : *Qui cœpit in te Deus, ipse perficiat.* Sans doute ces textes conservent une grande force dans les systèmes qui accordent davantage à la nature sous l'action de la grâce ; cependant pour avoir leur éloquence pleine, elles doivent être, ce me semble, interprétées plutôt suivant la doctrine de saint Augustin.

Digitized by Google

LES CHAPITRES GÉNÉRAUX DE L'ORDRE DE SAINT BENOIT du XIIIe au XVe SIÈCLE.

DANS une étude publiée l'an dernier dans cette Revue sous le titre : « *Les chapitres généraux de l'ordre de St-Benoît avant le IVe concile de Latran (1215)* » (1), nous avons étudié l'origine et les premiers débuts d'une des institutions les plus importantes des congrégations monastiques. Nous montrions cette institution naissant spontanément au sein de l'ordre, sous l'influence de l'ordre de Cîteaux, en vue de défendre les intérêts communs, de sauvegarder la discipline régulière, d'éliminer les abus, au besoin de se prêter un mutuel appui, et se développant graduellement sous le regard et avec le concours des pontifes romains, jusqu'au jour où Innocent III en fit une institution régulière, obligatoire pour tous les monastères de l'ordre. A l'aide des trop rares documents que l'histoire nous a conservés, nous croyions pouvoir fixer leur origine dans la province de Reims vers l'an 1135, et nous indiquions les dates approximatives de la tenue de quelques-unes de ces réunions, dont un procès-verbal nous a été conservé (2). Une charte de l'abbaye de Saint-Bavon de Gand relative à un accord conclu entre les deux monastères de Saint-Pierre et de Saint-Bavon lors d'un chapitre provincial, nous permet d'en relever un autre qui fut tenu à l'abbaye de Saint-Quentin en 1170 sous la présidence d'Ingrave, abbé de Saint-Médard de Soissons (3). Cette charte nous donne le nom d'un certain nombre d'abbés et nous apprend que le président de cette assemblée portait le titre de « *prior* ». Voici les noms de ces abbés : Ingrave de Saint-Médard, Martin de Saint-Vaast, Jean de Saint-Amand, Ives de Saint-Martin de Tournai, Foulques d'Hasnon, Jean de Marchiennes, Alexandre d'Anchin, Arnoul d'Afflighem, Giselbert d'Eename,..... de Grammont, Alcher de Capelle,

1. *Revue bénédictine*, 1891, pp. 255-264.

2. Peut-être pourrait-on voir un chapitre provincial dans la réunion d'abbés lorrains convoqués en 1152 par le cardinal Jourdain (*Mon. Germ. SS.*, VIII, 259).

3. Serrure, *Cartulaire de Saint-Bavon*, pp. 51-52 : Ouvrage incomplet qui n'a point été publié, mais dont il existe des exemplaires à la Bibliothèque de l'Université et aux archives de l'État à Gand.

Digitized by Google

Alexis de Berghes, Godescalc de Sithiu, Guillaume de Saint-Nicolas-au-bois, Gautier de Saint-Vincent, Ingelram de Saint-Jean de Laon, Jean de Nogent, Brice de Rebais, Jean de Lobbes, Herman d'Oudenbourg, Baudouin de Saint-Sépulcre, Hugues de Saint-Quentin en l'île, et d'autres encore (1).

Innocent III, comme nous le disions, avait compris l'importance de ces réunions et vu en elles le moyen de remédier au manque d'unité de l'ordre bénédictin. Des essais qu'il fit d'abord dans les pays immédiatement soumis au Saint-Siège, puis en Danemark et dans la province de Rouen, lui montrèrent les heureux résultats qu'il pouvait retirer de ces assemblées périodiques. Aussi, lors du concile de Latran de 1215, transforma-t-il cette institution en loi et étendit-il son obligation à l'ordre entier. Le quatrième concile du Latran posa les bases d'une nouvelle législation bénédictine qui s'est maintenue à travers les siècles, complétée par la Bénédictine de Benoît XII, modifiée lors de l'établissement des congrégations proprement dites, mais subsistant toujours dans ses parties essentielles. C'est à la célèbre bulle de 1336 et aux procès-verbaux des chapitres provinciaux qu'il faut recourir pour se faire une idée exacte de l'organisme bénédictin, modifié par l'Église, d'une manière légale et officielle pour la première fois au concile de Latran de 1215.

Les dispositions du concile, consignées depuis dans le *Corpus juris* (c. 7, X. *De statu monachorum*, III, 35) étaient les suivantes : Tous les trois ans, abstraction faite des droits des ordinaires, les abbés et les prieurs conventuels se réuniront dans un monastère de l'ordre. Au début, ils appelleront deux abbés de l'ordre de Cîteaux habitués à ces sortes d'assemblées, pour les aider de leurs conseils (2). Ceux-ci s'adjoindront deux autres abbés: les quatre ensemble présideront le chapitre. Le chapitre, comme c'est l'usage dans l'ordre de Cîteaux, durera plusieurs jours de suite et l'on y traitera de la réforme de l'ordre et de l'observance régulière. Les décrets approuvés par les quatre présidents auront force de loi. L'on y déterminera également l'époque et le lieu du prochain chapitre. Pendant le chapitre, on devra mener la vie commune et payer les dépenses communes d'une manière proportionnelle. Dans ces chapitres, on nommera des visiteurs chargés de se rendre dans les monastères d'hommes et de femmes, comme délégués du Saint-Siège,

1. Ingravius dei gratia abbas S. Medardi idemque prior capituli apud S. Quintinum constituti cum ceteris abbatibus ipsius capituli..... Affuerunt etiam quamplures quorum nomina excciderunt abbates. Actum anno dominice incarnationis millesimo centesimo septuagesimo.

2. Évidemment là où ces chapitres n'avaient pas lieu auparavant.

Digitized by Google

avec pouvoir d'y corriger les abus. Au cas où il serait nécessaire de déposer un supérieur, il faut recourir à l'évêque diocésain, ou même, si celui-ci montrait du mauvais vouloir, en appeler à Rome. Les évêques gardent leur droit de procéder à la réforme des monastères, mais le concile exprime le vœu que cette réforme soit opérée de telle sorte que les visiteurs susdits trouvent plus à louer qu'à reprendre lors de leur passage. Le concile termine en recommandant aux évêques et aux présidents des chapitres d'assurer la paix des monastères, au besoin, en frappant des censures ecclésiastiques quiconque voudrait la troubler.

L'unité du corps monastique occidental avait été rompue par la création des ordres de Camaldule, de Vallombreuse et de Cîteaux. Les monastères bénédictins, isolés les uns des autres, sauf dans les relations d'un certain nombre d'entre eux avec l'abbaye-mère dans le *capitulum generale*, n'étaient point solidaires les uns des autres. Rome voulait leur rendre une certaine unité de groupement et d'observance au moyen des chapitres provinciaux. A la différence de Cîteaux, il n'y aura pas de pouvoir central, pas de rapports hiérarchiques. Le pouvoir sera limité, temporaire, souvent illusoire. Mais enfin la voie est indiquée: avec les deux éléments constitutifs d'une congrégation, le chapitre général périodique et la visitation canonique, on s'acheminera lentement vers la formation de congrégations particulières, dont les mouvements seront moins gênés par l'indépendance trop grande des abbés, par l'action simultanée du chapitre et de l'épiscopat, ou par les rivalités nationales.

Quelque excellentes que fussent les dispositions prises par Innocent III, elles ne laissaient pas de trahir un manque d'expérience et de présenter de fortes lacunes. Ce n'était pas assez que d'introduire dans l'ordre bénédictin une unité morale ; il eût fallu prendre les mesures convenables pour y introduire un groupement hiérarchique. Et d'abord le décret du concile de Latran, en stipulant que les chapitres devaient se tenir dans chaque royaume ou province, ne déterminait pas d'une manière assez claire leur champ d'action, et fournissait aux abbés négligents un prétexte de se soustraire à leur contrôle. En outre, les présidents n'avaient aucun moyen de contraindre les abbés comprovinciaux à comparaître au chapitre. Leur pouvoir était absolument restreint : fallait-il prendre une mesure à l'égard d'un abbé, ils étaient obligés de recourir à l'évêque diocésain; celui-ci montrait-il de la négligence ou de la mauvaise volonté à instruire le procès, ils devaient recourir à Rome, et ce recours loin-

Digitized by Google

tain, dispendieux et de longue durée annulait toute répression sérieuse. Enfin, si le décret de 1215 semblait accorder aux visiteurs une espèce de contrôle supérieur sur les mesures réformatrices prises par les évêques à l'égard des monastères, il rétablissait aussitôt l'équilibre en recommandant aux évêques de veiller à ce que les visiteurs n'accablassent pas les monastères de charges trop lourdes. Il y avait donc là un triple défaut auquel il importait de remédier, en délimitant les provinces, en laissant à l'ordre lui-même, dans la personne des présidents des chapitres et des visiteurs, les pouvoirs nécessaires au fonctionnement de cette institution,un pouvoir coercitif à l'égard des négligents ou des récidivistes, un pouvoir législatif plus indépendant des ordinaires et relevant plus directement de Rome (1).

Le décret du concile de Latran reçut sa première application en Angleterre, où, dès 1216, les moines noirs de la province de Cantorbery tinrent une réunion à Oxford (2). D'autres assemblées eurent lieu en 1219 à Saint-Alban,en 1222 à Bermondsey, en 1225 à Saint-André de Northampton, où l'on promulgua solennellement les statuts de ces différents chapitres revisés et complétés, puis à Reading en 1228 (3). De son côté l'archevêque Etienne Langton veillait à l'exécution des décrets d'Innocent III et appelait l'attention des abbés sur ce point dans son concile provincial tenu à Oxford en 1222. Les abbés d'Angleterre saisirent bientôt les défauts des mesures prises par Innocent III et y remédièrent dans la mesure du nécessaire. Les présidents reçurent le pouvoir de remplacer les visiteurs en cas de besoin, et, pour les cas urgents qui intéressaient les monastères, de prendre le conseil de quelques abbés et de resoudre les difficultés, sauf les cas d'une gravité exceptionnelle qui ne pouvaient être décidés qu'en chapitre. Un chapitre du même genre se tint en Galice, à Villa-Franca, et fut présidé par deux abbés bénédictins, ceux de Cella Nova et de Meira, et par deux abbés cisterciens, ceux de Meira et de Carracedo. La présence de deux abbés de Cîteaux et la mention du décret d'Innocent III permet de rapporter cette réunion au pontificat d' Honorius III (4).

1. Nous avons tiré un grand profit de l'excellent travail du R. P. Dom Pie Schmieder : *Die Benediktiner-Ordens Reformen des* 13. *u.* 14 *Jahrh.* Linz. Feichtinger, 1867.

2. Sur les chapitres anglais on consultera avec fruit l'article suivant publié dans le *Downside Review* 1886, p. 59-63 : *General chapters of the english benedictine congregation held in the thirteenth century.*

3. Le chapitre de Reading fut intimé à celui de Northampton, mais on n'a pas de preuve certaine de sa tenue.

4. Martène. *Thes. Anecd.*, IV, 167.

Digitized by Google

Honorius III marcha sur les traces de son prédécesseur et travailla activement à la réforme de l'ordre bénédictin, soit en intervenant directement dans la réforme de monastères isolés, soit par des visitations canoniques faites sur ses ordres, mais surtout par la tenue des chapitres. Nous constatons cette intervention du pape dans les abbayes de Farfa (1), Saint-Pierre du Ciel d'or à Pavie (2) en Italie, Psalmodi (3), Corbie (4), Sainte-Colombe de Sens (5), Tournus en France (6), Gorze en Lorraine (7), Hersfeld en Allemagne (8), Vituhu en Hongrie (9).

Le 30 mars 1218 il charge les abbés de Saint-Mathias de Trèves et de Saint-Évre de Toul, de l'ordre de Saint-Benoît, ceux d'Hemmerode et de Villers de l'ordre de Cîteaux, de procéder à la visite des monastères des diocèses de Trèves et de Metz (10). Un chapitre général eut lieu à Trèves ; les statuts en ont été publiés par Dom Calmet d'après un manuscrit de Tholey, avec la date présumée de 1230 (11). Le 19 novembre 1219 le pontife écrit aux évêques d'Irlande et à l'archevêque de Bourges de veiller à ce que les abbés bénédictins se réunissent en chapitre provincial dans le courant de cette année(12).Ceux de la province de Tours s'assemblèrent l'année suivante à Angers dans l'octave de la Saint-Benoît de juillet et fixèrent pour date et lieu de réunion du chapitre suivant le vendredi avant *Jubilate* et le monastère de St-Albin d'Angers (13).

En 1223 le pape charge les abbés cisterciens d'Hemmerode et de la Chalade et deux autres abbés bénédictins de faire la visite canonique des monastères des diocèses de Trèves et de Verdun et de procéder à la réforme de celui de Gorze (14). L'année 1225 est marquée par plusieurs actes pontificaux. Outre le chapitre des abbés de la Lombardie et de la marche de Trévise, convoqué par le pape à la suite d'une visitation canonique, dont il approuva les statuts (15), nous constatons des réunions de ce genre en Hongrie et en Écosse. Le 13 février 1225 le pontife fait savoir aux archevêques de Gran

1. Potthast, n. 6108. — 2. Ibid., 6681. — 3. Ib., 6663. — 4. Ib., 25659. — 5. N° 26147. — 6. N° 7433. — 7. N° 6978. — 8. N° 26078. — 9. N. 6149; Feyer Cod. dipl. Hung. III, I, 282.

10. Potthast, n° 5740 ; Manrique, *Annal. Cist.* IV, 62, cf. 143.

11. *Hist. de Lorraine*, IV, Preuves, pp. CCCCXLIV-CCCCXLV; cf. Richer. Senon. Lib. IV, c. 25, ib. XXXV, où il est parlé d'un recours aux visiteurs de la province de Trèves. Ces statuts ont été reproduits par Bertholet. *Hist. du Luxembourg*, t. IV, 408-409. Cf. Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. II, 258-259.

12. Potthast, n° 6163.

13. *Statuts d'un chapitre général bénédictin tenu à Angers en 1220*, par Maurice Prou, (*Mélanges d'archéol. et d'hist. de l'école française de Rome*, t. IV (1884) pp 345-356.

14. Manrique. *Ann. Cist.* IV, 228.

15. C. 8, . *De Statu Monach.* Lib. III, tit. XXXV.

Digitized by Google

et de Colocza qu'il a chargé les abbés de Varad et de Bolcz de convoquer un chapitre de l'ordre à Madocsa où tous les abbés exempts et non exempts seraient tenus de comparaître (1). Une bulle du 19 mai 1225 aux évêques d'Écosse, rappelle la même obligation (2). Enfin le chapitre tenu à Narbonne en 1226 (3) réalisa les vœux du pontife et promulgua des statuts qui devaient en quelque sorte faire loi dans l'ordre.

Les actes d'Honorius III modifient en plusieurs points les dispositions d'Innocent III. Au témoignage de son successeur, il exige le chapitre annuel, réclame des rapports sur ces assemblées dont les statuts doivent être soumis à son approbation. Il munit les présidents du droit de frapper de censures ceux qui refuseraient de se rendre au chapitre, leur donne le pouvoir de retirer aux abbés l'administration de leur monastère, au besoin, de les déposer sans procès, après en avoir référé à l'évêque pour les abbés non exempts, à Rome pour ceux qui jouissaient du privilège de l'exemption.

Grégoire IX suit la même voie. Il procède à la réforme de différents monastères: Saint-Vaast (4), Lorch (5), Saint-Ouen (6), Leno (7), Cluny (8), Saint-Chrysogone en Hongrie (9), Notre-Dame de Secusia (10), Saint-Venerius de Tiro (11), Saint-Alexandre de Parme (12), Saint-Père de Chartres (13), Saint-Germain d'Auxerre (14), Marmoutiers (15). Au besoin il introduit la règle de Cîteaux (16). Il ordonne en 1227 une visite canonique des monastères des diocèses de Venise et de Trévise (17), mais surtout il agit par la tenue des chapitres provinciaux.

Le 7 décembre 1226 une de ces réunions s'était tenue dans l'abbaye de Saint-Tibère d'Agde pour les monastères de la province de Narbonne sous la présidence de l'abbé bénédictin de Crasse et de celui de Saint-Hilaire, remplaçant celui de Saint-Ponce de Tomières, et, des deux abbés cisterciens de Fontfroide et de Valmagne. Les statuts soumis à l'approbation de Saint-Siège, furent confirmés le 1er juillet 1228 par Grégoire IX, et reproduits dans la bulle de confirmation (18). Le 18 décembre 1229 le pape ordonne que les abbés dépendant de

1. Fejér. *Cod. dipl. Hung.* III, II, 19; Fuxhofer. *Monast. Hung.*, I, 74.
2. Potthast, n. 7412.
3. D'Achery, *Spicil.* I, 708; *Bullar. rom.*, Romæ 1740, III, 254.
4. Cod. 891. Bibl. Arras. — 5. Potthast, 8391. — 6. Ib., 8543. — 7. 8576. — 8. 9072. — 9. 9340. — 10. 9430. — 11. 9967. — 12. 10002. — 13. 10562. — 14. 10704.
15. D. Martène. *Histoire de Marmoutier*, II, 214-215. ap. *Mémoires de la soc. archéol. de Touraine*, XXV, (1875).
16. Cf. Potthast, 10281, 10328, 12614.
17. N. 8027.
18. D'Achery, *Spicil.* I, 708; *Bull. rom.*, III, 254-256.

Digitized by Google

Cluny, assistent au chapitre général qui a lieu tous les ans (1). En 1232, il insiste sur la réforme des monastères de la province de Cantorbéry (2). En 1234 il donne l'ordre aux abbés de Brevnov et de Cladrau de convoquer un chapitre des abbés des diocèses de Prague et d'Olmutz (3) ; le 25 mai de l'année suivante, il charge l'abbé de Saint-Jacques de Liége, le doyen et l'écolâtre de Cologne de veiller à ce que les abbés et les prieurs de la province de Cologne tiennent un chapitre annuel (4). Il ordonne le 24 juin suivant à l'abbé du Bec, au prieur de Sainte-Barbe et à l'archidiacre de Rouen de convoquer un chapitre des abbés de cette province et décrète que ce chapitre sera désormais annuel (5). Le 22 décembre 1236, il adresse aux abbés de la province de Reims réunis en chapitre un exemplaire des statuts rédigés par l'abbé de Foigny et par ses collègues qu'il avait chargés de faire la visite canonique des monastères exempts de la province de Reims (6). Nous pouvons en effet constater que l'abbaye de St-Vaast d'Arras fut visitée en juillet 1232 par l'abbé Matthieu de Foigny et par Robert, chanoine de N.-D. de Blois, chargés par le pontife de la visite canonique des monastères exempts des provinces de Reims et de Rouen (7). Le 13 janvier 1237 il adressait ces statuts aux abbés de la province de Rouen et les engageait à les recevoir avec soumission et à les faire observer dans leurs monastères (8). Le 9 avril 1240 le pape se plaignait aux abbés de Braunau et de Kladrau ainsi qu'à l'archidiacre Albert de Passau de la négligence que l'archevêque de Salzbourg, auquel il avait envoyé les statuts pour la réforme des monastères, manifestait au sujet de ce document, et les chargeait de les introduire dans les monastères de cette province. Le 28 août suivant les commissaires apostoliques déléguèrent l'abbé de St-Emmeran de Ratisbonne à l'effet de convoquer les abbés des diocèses de Frisingue et de Ratisbonne à un chapitre qui devait avoir lieu à Landshut. Les abbés de la province de Salzbourg s'étaient décidés à se réunir dans cette ville le 1 décembre de la même année (9). La présence des statuts de Narbonne dans deux collec-

1. *Bullar. cluniac.*, 109 ; Potthast, 8473.
2. N. 8917. Cf. 9052.
3. N. 9450.
4. N. 9924 ; Ennen u. Eckertz. *Quellen z. Gesch. der Stadt Köln.* II, 162, n° 160, non 1236.
5. Potthast n. 9946.
6. N. 10278.
7. L'acte de visitation se trouve dans le codex 891 de la Bibliothèque d'Arras (XIVe s.) à la suite de la Règle de St-Benoît.
8. Potthast, 10287.
9. Braunmüller. *Kloster Metten und seine Aebte.* Beilage 4. p. 280 ; Schmieder. p. 24.

Digitized by Google

tions de statuts des abbayes de Salzbourg et de Lambach, permet de croire que les statuts envoyés par Grégoire IX à l'archevêque de Salzbourg et aux abbés de Braunau et de Kladrau étaient ceux de Narbonne (1).

Grégoire IX avait adopté les principes de son prédécesseur : il exigeait la tenue annuelle des chapitres, soumettait leurs statuts à une révision et renforçait le pouvoir des visiteurs en maintenant leurs décisions contre des appels intéressés, et en les autorisant à transférer des moines d'un monastère réformé dans un autre, du consentement de leur abbé, à l'effet d'y introduire l'observance régulière (2).

Le pontificat d'Innocent IV nous semble marquer une époque de recul dans l'œuvre de la réforme des monastères. Ses actes laissent certainement encore constater quelques réformes particulières telles que celles de Holm en Suède (3), et de St-Pierre de Sauve, au diocèse de Nîmes (4). Nous le voyons insister pour la tenue des chapitres dans les diocèses de Prague et d'Olmutz (23 janvier 1246) (5), et en Irlande (6 décembre 1248) (6) ; mais au diocèse de Nîmes s'il maintient l'observance des statuts de Grégoire IX dans certains monastères, par la même bulle il en soustrait quelques autres à l'action des visiteurs (7). Les Régestes du pape contiennent de nombreuses bulles autorisant les abbés à dispenser de l'observance des statuts de Grégoire IX et autres, lorsqu'ils ne sont pas de l'essence de la règle bénédictine. C'était rendre illusoires les décrets des chapitres provinciaux et compromettre leur existence. Quelle était la cause d'une pareille condescendance de Rome ? La présence d'abbés cisterciens ou de membres d'autres ordres religieux comme visiteurs ou présidents de chapitres, outre qu'elle était onéreuse pour les monastères, pouvait paraître à quelques-uns humiliante pour l'ordre. Ces étrangers étaient mis au courant non seulement de l'état du spirituel mais aussi de la situation matérielle. C'était à eux à fixer le nombre des moines ; c'était de leur rapport que dépendait l'importance des taxes pontificales si fréquentes aux XIIIe et XIVe siècles. Il y avait donc là un malaise, dont on surprend des traces dans la Chronique de Saint-Bertin. D'ailleurs cette condescendance de Rome à accorder des dispenses était de quelque rapport. Elles furent nombreuses : nous relevons dans les bulles d'Innocent IV les monastères suivants qui obtinrent ce privilège : Saint-Bavon de Gand

1. Le R. P. Schmieder (p. 24) cite MS. de Salzbourg, *Abbaye de St-Pierre*. MSS. Cista, Q. n II, et MS. de Lambach, n. 266.

2. *Statuta Narbon.*, n. 25. — 3. Potthast, n. 13141. — 4. N. 14842. — 5. N. 11996. . N. 13106. — 7. N. 15023.

Digitized by Google

(18 mars 1246), Saint-Amand et Saint-Pierre de Gand (18 mars 1245), différents monastères de Lorraine (13 août 1246) (1), Fécamp (9 août 1252), Saint-Denis (27 mars 1253), Montolieu (13 juin 1253), Tulle (3 août 1253), Ile-Barbe (5 déc. 1253), Saint-Augustin de Cantorbéry (4 déc. 1254) (2).

Alexandre IV procède à la réforme de Saint-Michel de Cluse (3), des monastères de Hongrie (4) et ordonne une enquête à Saint-Remy de Reims (5), mais en même temps, il accorde des dispenses de l'observation des statuts de Grégoire IX aux abbés de Saint-Bavon de Gand (6) et de Saint-Bertin (7). Ses successeurs procèdent aussi à des réformes isolées : Saint-Mathias de Trèves (8) et Subiaco (9) sous Urbain IV, Saint-Bertin (10) sous Clément IV, Saint-Nicolas au Rivage à Venise (11) sous Nicolas IV, Saint-Seine (12) sous Boniface VIII ; mais en même temps, nous trouvons d'autres dispenses, et Clément IV, en envoyant en France le cardinal Simon de Sainte-Cécile comme légat, le 1 mars 1265, lui donne la faculté d'absoudre les transgresseurs des statuts de Grégoire IX (13), tandis qu'il confère en janvier 1267, à son légat le cardinal Raoul d'Albano, la faculté de déposer les abbés infidèles (14).

Cependant çà et là, les chapitres provinciaux se continuaient : on en trouve une série non interrompue en Angleterre, et dans les provinces de Reims et de Sens, quelques-uns en Allemagne. Nous avons vu que l'Angleterre avait été le premier pays à mettre en pratique le décret du concile de Latran. Nous avons suivi leurs chapitres de 1216 à 1228. Grégoire IX se félicitait de ce résultat, comme on peut le constater dans une bulle adressée aux suffragants de la province de Cantorbéry (9 juin 1232). Dans son *Apostolatus Benedictin*, le P. Reyner a conservé quelques actes de ces chapitres. On peut en dresser la liste suivante : en 1236 ou 1237, chapitre général préparatoire au concile convoqué par le cardinal Othon, légat apostolique ; 1238, chapitre à Londres ; 1246, à Oxford ; 1247, à Northampton ; 1249, à Bermondsey ; 1250, à Oxford, peut-être aussi à Londres ; 1252, 1253, à Oxford ; 1255, à Evesham ; 1269, 1271, à Oxford ; peu de temps après, à Reading (peut-être est-ce celui qui est mentionné à l'année 1278, dans le cod. 1697, n. 5, ff. 31-39b de la bibliothèque de Cambridge) ; 1279, à Abingdon ; 1288, à Oxford ;

1. Cf. Calmet, *Hist. de Lorraine*, II. Preuves 461.

2. Voir une autre lettre de ce genre à l'abbé d'Anchin et aux autres abbés de la province de Reims. (E. A. Escallier. *L'abbaye d'Anchin*, Lille, 1852, p. 174.)

3. Potthast, n. 15825. — 4. n. 16576. — 5. n. 17387. — 6. 22 déc. 1254. — 7. 6 janv. 1255 — 8. Potthast, 18661. — 9. 18704. — 10. 19422. — 11. 22916 — 12. 25204. — 13. [illegible] 1 043. 14. n. 19927.

Digitized by Google

1290, à Abingdon ; 1292, à Northampton ; 1297, à Glastonbury ; 1300, à Oxford. On pourrait en suivre la série à travers les deux siècles suivants (1). Espérons que nos confrères de Downside continueront l'inventaire des chapitres tenus aux XIVe et XVe siècles, avec autant de succès qu'ils l'ont fait pour le XIIIe siècle.

En Allemagne on signale divers chapitres : à Trèves en 1262 (2), à Erfurt en mai 1259(et non 1257 comme le dit Trithème (3), sous la présidence des abbés Louis de Reinhardsbrunn, Gerbold de Nuenburg et Wernher de Gerode (4), à Salzbourg en 1253, 1261 et 1275, peut-être en 1311 (5). En France nous pouvons signaler les chapitres tenus à Saint-Quentin en l'île en novembre 1299 sous la présidence des abbés Henri d'Afflighem et Pierre de Saint-Jean de Laon (6), et le 13 mai 1328 (7).

Clément V, au concile de Vienne, insista de nouveau sur la tenue régulière des chapitres provinciaux et donna des règles à suivre dans la visite des monastères de religieuses. Malheureusement les troubles politiques qui agitèrent cette époque, l'abus de la commende et des réserves apostoliques paralysèrent complètement ces mesures.

Ce fut un moine de Cîteaux, Benoît XII, qui reprit l'œuvre d'Innocent III, d'Honorius III et de Grégoire IX, en publiant la célèbre bulle *Summi magistri* du 20 juin 1336 qui partage l'ordre entier en 36 provinces, détermine la manière de tenir les chapitres triennaux, règle les visitations, donne enfin à l'ordre bénédictin une législation à laquelle tous les chapitres postérieurs se rapportèrent et qui doit être considérée dans son ensemble comme le document le plus complet, le plus propre à donner une idée de l'organisme bénédictin depuis le XIIe siècle.

« Cette bulle, dit le R. P. Smieder, exerça, suivant la situation politique des différents pays, une influence considérable ; malheureusement les pouvoirs civils vinrent souvent la contrarier, sinon l'empêcher complètement. On peut constater l'existence de chapitres provinciaux en France, en Normandie, en Angleterre, en Bohème et en Hongrie ; fort peu en Allemagne. On en trouve des traces iso-

1. Cf. *Downside Review*, l. c. 61-63.

2. Schmieder, ap. *Studien aus dem. Bened.-Orden*, 1890 p. 572.

3. *Annal. Hirsaug.* I. 601.

4. Les statuts de ce chapitre sont conservés dans le MS. 23. fol. 38v de le bibl. du prince Oettingen-Wallerst. à Maihingen. Cf. *Neues Archiv.*, VII, 175.

5. Cf. Schmieder, *Studien*, l. c. et *Die bened. Ordens Reformen*, p. 45 — 55.

6. D'après un codex de l'abbaye de St-Pierre de Gand, que nous comptons publier prochainement.

7. Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de St-Pierre de Gand*. II. 36.

Digitized by Google

lées en Espagne ; quant à l'Italie, ils y semblent inconnus (1). » Ne pouvant nous arrêter à rechercher la trace de tous ces chapitres, nous croyons utile d'attirer l'attention sur une série de réunions des provinces de Reims et de Sens dont les procès-verbaux sont pour la plupart restés inédits.

Nous avons signalé précédemment un chapitre tenu à Saint-Quentin en 1328 ; la bulle de Benoît XII semble avoir été mise aussitôt à exécution dans les monastères de la province. Nous avons conservé un document d'Arnoul, abbé de Saint-Denis en Broqueroie dans le Hainaut, contenant une déclaration du nombre des religieux et des biens du monastère faite à la demande d'un délégué du Saint-Siège, conformément à la bulle de Benoît XII (2). Des chapitres eurent lieu le 3 mai 1342 à Saint-Corneille de Compiègne sous la présidence des abbés de Saint-Germain d'Auxerre, de Saint-Vaast d'Arras et de Saint-Pierre de Châlons (3), en 1348 à Reims sous la présidence des abbés de Saint-Riquier, de Saint-Remi de Reims et de Colombs (4), à Paris en 1363 sous la présidence des abbés de Saint-Denis, de Saint-Médard de Soissons et de Saint-Bavon de Gand (5). En 1367, Urbain V adressa aux abbés présidents du chapitre provincial de Reims une bulle relative à la réforme des monastères (6). En 1379 eut lieu un chapitre à Saint-Corneille de Compiègne sous la présidence des abbés de Saint-Vaast d'Arras, de Saint-Germain des Prés, de Saint-Sauveur d'Anchin et de Saint-Maur des Fossés (7). L'abbé de Saint-Bavon, Jean de Fayt, y prononça un discours (8). A la suite de l'assemblée du clergé de France tenue à Paris vers la Toussaint de 1406, les abbés de Saint-Remi de Reims, de Saint-Corneille de Compiègne, de Saint-Germer de Flaix et de Saint-Germain des Prés convoquèrent un chapitre pour le 10 mars suivant à Saint-Germain des Prés. Les abbés soumis à

1. *Studien* 1890, p. 575. Voir surtout l'intéressant article du P. Schmieder sur l'exécution de la bulle de Benoît XII en Allemagne (*Studien*, 1883. II. 278 — 279 ; 1884. II. 100 — 110, où il communique les actes du chapitre provincial tenu à Salzbourg en 1338. Cf. *Studien*, 1881, p. 18.

2. *Cartul. de l'abbaye de Broqueroie*, in-4°, pp. 282-289 aux Archives de l'État à Mons.

3. Mentionné dans le *Catalogue Cod. MSS. de l'abbaye de Saint-Ghislain*, par Dom Durot. (*Annales de l'abb. de St-Ghislain*, de D. Baudry, MS à la bibliothèque de Mons, t. II, 199-200.)

4. MS de St-Pierre de Gand aux Archives de l'État à Gand. *Varia*, n. 323, ff. 124-125.

5. *Ibid.*, 126-128. Jean de Fayt, abbé de St-Bavon, y prononça un sermon qui est conservé dans le Cod. 509 de la bibl. de Douai, fol. 143.

6. MS de St-Pierre de Gand, ff. 117-118.

7. Ce chapitre mentionné dans le *Gall. christ.*, VII, 460, a été publié par Jacques du Breuil dans ses *Bullae tres... Gregorii IX, Nicolai IV et Benedicti XII*, Parisii, Drouart, 1604, pp. 161-170. (Communication du R. P. D. Pie Schmieder). Le recessus se trouve dans le Ms. de St-Pierre de Gand, ff. 128-130.

8. Cod. 509 de la bibliothèque de Douai, fol. 258.

Digitized by Google

l'autorité du duc de Bourgogne, ayant reçu défense de sortir du pays, y envoyèrent des procureurs. Il s'y trouva 31 abbés présents et 38 procureurs d'autres monastères. L'on y fixa la réunion suivante pour l'année 1410 à Saint-Faron de Meaux. Celle-ci eut effectivement lieu et fut assez suivie(1). L'institution des chapitres généraux se maintint au sein de l'ordre ; elle prit même une nouvelle vigueur dans le cours du XVe siècle, mais elle allait subir des modifications nécessitées par l'ensemble des circonstances, tout particulièrement sous l'action que l'ordre bénédictin allait exercer dans son propre sein pour le relèvement de sa discipline.

L'Église elle-même était trop profondément troublée, la papauté trop affaiblie pour que l'action des chefs de la chrétienté fût véritablement efficace. En dehors de la peste noire qui avait désolé, ruiné une grande partie des monastères et menacé en quelque sorte leur existence, il fallait compter avec les maux de la commende, des réserves pontificales, les impôts de tous genres qui n'étaient que trop de nature à diminuer le prestige de l'autorité pontificale. Du côté de la papauté on ne pouvait alors attendre le salut. Si l'ordre voulait se relever, c'était par ses propres forces qu'il devait tenter cet effort. Il le fit. De quelque côté qu'on porte ses regards, on aperçoit dès le milieu du XIVe siècle dans tous les pays de la chrétienté des monastères florissants, remarquables par leur discipline. En Sicile, c'est Saint-Nicolas de Arenis d'où la réforme se propage au Mont-Cassin, à Subiaco, puis à Farfa ; c'est Saint-Victor de Marseille illustré par l'abbatiat d'Urbain V; c'est Weingarten, Saint-Blaise en Allemagne, Kremsmünster en Autriche, Brevnov en Bohême, Saint-Jacques de Liége et Saint-Ghislain en Belgique. Ces monastères sont comme autant de foyers qui vont communiquer leur chaleur aux chapitres provinciaux et les transformer sous leur action bienfaisante. Il se formera alors des congrégations munies par Rome d'une autorité suffisante pour se gouverner et légiférer. Celles-ci auront pour base le chapitre-général et la visitation plus libres, plus indépendants plus efficaces qu'auparavant. Sainte-Justine de Padoue en Italie, Bursfeld en Allemagne rendront une nouvelle vie à l'antique famille bénédictine. L'Église sanctionnera ces unions de monastères en familles distinctes, ordonnera même leur formation dans le concile de Trente, et peut-être un jour verrons-nous se réaliser cette union de toutes ces familles distinctes par leur nationalité et par l'expres-

1. Les statuts se trouvent dans le Ms de St-Pierre de Gand, en double copie, ff. 75-78v, 136-40v et dans le Cod. 950 de la bibliothèque d'Arras.

Digitized by Google

sion extérieure du but indiqué par saint Benoît, en une seule grande famille, sous un chef suprême, représentant du vicaire du Christ ici-bas. Chaque congrégation maintiendrait son observance et son activité propre, continuerait ses chapitres généraux, mais, dans une union plus sensible, dans un rapprochement des congrégations marqué par des assemblées périodiques des abbés généraux, retrouverait ce que l'on nous permettra d'appeler l'esprit de corps, l'esprit de la tradition qui fait la véritable force d'un ordre et d'une famille.

D. U. B.

Digitized by Google

SAINT VICTOR III.

PARMI les saints si nombreux de notre Ordre au XIe siècle, il en est un qui eut une grande part aux événements politiques et religieux de cette époque ; abbé du premier monastère de l'Ordre, cardinal, pape enfin, tels sont les divers titres de S. Victor III, plus connu peut-être sous son nom monastique de Didier. Les fetes célébrées en son honneur au Mont-Cassin, le mois de septembre dernier, nous ont fait penser qu'un résumé succinct de sa vie et de ses œuvres intéresserait les lecteurs de la *Revue Bénédictine*, et contribuerait à faire aimer de plus en plus le saint Patriarche, dont la Règle a donné au monachisme de tels fils, et à l'Église de tels défenseurs.

Issu de la maison des princes de Bénévent, Didier se distingua, dès son enfance, par un grand amour pour la religion, et une forte tendance à la vie monastique. Mais ses parents ne voulaient voir dans cette vocation qui se manifestait de si bonne heure qu'une exaltation passagère, contraire aux intérêts matériels de la famille dont il était le seul héritier, et facile à réprimer. Aussi se hâtèrent-ils, dès qu'il fut en âge, de le fiancer à une jeune fille dont la noblesse égalait la sienne. Didier, voyant chaque jour s'approcher davantage l'époque fixée pour une union si opposée à ce qu'il sentait que Dieu voulait de lui, s'enfuit de la maison paternelle, et se retira auprès d'un pieux solitaire nommé Santaro, dont il reçut l'habit monastique. Mais la mère du jeune prince le pleurait comme mort, et quelques-uns de ses parents se mirent à le chercher : ils eurent bientôt découvert sa retraite, l'en enlevèrent de force, après avoir accablé de coups le malheureux Santaro, comme coupable de complicité avec le fugitif.

Didier avait vingt ans. On le ramena à Bénévent, où pendant une année entière, il fut gardé comme prisonnier dans la maison paternelle. La persécution ne fit que l'affermir davantage dans sa résolution de se consacrer à Dieu. Il réussit à s'enfuir une seconde fois et alla demander asile et protection à Guaimar, prince de Salerne et son proche parent. Celui-ci admira la persévérance du jeune homme, et l'aida à entrer à l'abbaye de la Cava, située dans

Digitized by Google

sa principauté. Cependant la mère de Didier, voyant l'impossibilité de contrarier la vocation de son fils, obtint à force d'instances qu'il vînt se fixer au monastère de Ste-Sophie de Bénévent.

Au bout de peu de jours, Didier s'aperçut qu'il lui serait difficile d'arriver à la perfection en restant dans sa ville natale, où l'on voyait en lui plus le prince que l'humble moine ; il se déroba donc de nouveau à sa famille, et gagna le monastère de l'île de Tremiti, où la Règle de St-Benoît s'observait avec grande exactitude : mais la crainte d'en être élu abbé le fit retourner à Ste-Sophie.

Ce fut là qu'il fut remarqué du pape Léon IX, venu pour combattre les Normands, et l'amitié que lui accorda ce pontife, lui fut continuée par son successeur Victor II, qui l'appela auprès de lui. Mais Didier, trouvant bientôt que le séjour de la Cour pontificale ne convenait guère à un moine, obtint du Pape la permission de se retirer au Mont-Cassin.

Frédéric de Lorraine gouvernait alors la célèbre abbaye. Cardinal archidiacre de l'Église Romaine, chancelier du Souverain-Pontife, versé dans les lettres sacrées et fort habile dans les négociations diplomatiques, il avait été chargé de missions importantes par la Cour de Rome. Mais ayant excité les susceptibilités jalouses de l'empereur d'Allemagne, qui voyait un rival dans Godefroy, duc de Lorraine et frère du cardinal, il avait pris en aversion les affaires du monde, et, renonçant de bon cœur à ses dignités, était entré comme simple religieux au Mont-Cassin, dont ses vertus et ses qualités le firent bientôt nommer abbé. Sa réputation était telle, que, deux mois seulement après cette élection, il fut à l'unanimité élevé au Souverain-Pontificat à la mort de Victor II, sous le nom d'Étienne IX. Toutefois, il avait voulu conserver le titre d'abbé du Mont-Cassin, et ne s'en démit qu'à l'approche de sa mort, à la Noël de 1057. Dès les premiers jours de 1058, les moines procédèrent à l'élection du nouvel abbé. Didier était alors à Rome sur le point de partir pour Constantinople comme légat apostolique. Ses frères le rappelèrent en toute hâte au monastère, et l'élurent malgré sa résistance. Nicolas II, successeur d'Étienne IX, tout en confirmant son élection, le créa cardinal prêtre du titre de Sainte-Cécile quelques semaines après.

A cette époque, la charge de chef d'un monastère aussi important que l'était la vieille abbaye de Saint-Benoît était difficile, car l'abbé du Mont-Cassin n'avait pas seulement à conduire une famille monastique dans la voie de la perfection, il était encore seigneur temporel d'une des plus belles provinces de l'Italie méridionale : aussi

Digitized by Google

se trouvait-il placé entre les convoitises des princes voisins, qui cherchaient tous à s'approprier quelque portion de ce beau domaine de Saint-Benoît ; les exigences des empereurs allemands, qui prétendaient avoir droit de suzeraineté sur l'abbaye redevable à leurs donations d'une partie de ses richesses et de sa prospérité ; et le respect dû aux droits du Saint-Siège, qui du reste récompensait la fidélité des moines, en choisissant parmi eux les sujets les plus capables de coopérer à l'œuvre de la régénération du clergé, en les envoyant gouverner les évêchés où la réforme était le plus nécessaire.

A travers tant d'écueils, Didier sut conduire sa barque d'une main ferme et habile, et par son caractère naturellement pacifique, il parvint à concilier tous les intérêts, sans jamais dévier de la ligne du devoir. Deux amitiés illustres le soutenaient et l'encourageaient. C'étaient celles de deux moines comme lui : un moine romain, le cardinal Hildebrand ; et un moine de Fonte-Avellana, le cardinal-évêque d'Ostie, Pierre Damien. Ces trois nobles intelligences, si bien faites pour se comprendre se complétaient pour ainsi dire, car Didier tempérait par sa douceur persuasive ce que le zèle de ses amis avait de trop ardent, cherchant à combattre les vices et les faiblesses de ses contemporains plutôt en les corrigeant par la mansuétude et la longanimité, qu'en les heurtant de front et en cherchant à les soumettre à une volonté inflexible. Les archives du Mont-Cassin ont conservé à travers huit siècles les témoignages de la sincère affection qui unissait ces trois moines, malgré les différences de leur caractère et les vicissitudes de leur existence. Ce fut saint Pierre Damien qui donna à Didier ce beau nom d'Archange des moines, que la liturgie monastique lui a conservé.

A peine installé dans son abbaye, Didier prit à cœur de remplir dignement les nouveaux devoirs qui lui étaient imposés. Il fit fleurir parmi ses moines l'exacte observance de la Sainte-Règle, et le monastère devint bientôt trop étroit pour la multitude de ceux qui, attirés par le renom des vertus de Didier et de la sainteté de la vie que menaient ses fils, venaient eux aussi lui demander l'habit de Saint-Benoît.

Didier ne s'arrêtait pas cependant aux seules réformes spirituelles: il songeait aussi dès les premiers jours de son élection à rendre son abbaye digne de la renommée qu'elle avait déjà dans tout l'Occident. Les richesses qu'elle possédait avaient été jusque-là englouties dans les guerres féodales qu'elle était obligée de soutenir. Aussi les bâtiments menaçaient ruine ; l'église était loin de répondre par sa magnificence et ses dimensions à la grandeur du saint Patriarche dont

Digitized by Google

elle portait le nom et abritait le tombeau, ainsi qu'aux deux cents moines qui jour et nuit y chantaient la louange divine ; les cellules étaient obscures et misérables. Il était donc urgent de tout reconstruire de fond en comble.

Didier, que ses goûts personnels, les habitudes et l'éducation princière de sa jeunesse portaient à aimer tout ce qui était beau et grand, ne recula pas devant cet immense travail. Il profita de la paix faite et maintenue avec les seigneurs voisins pour employer les immenses revenus de l'abbaye à la restauration nécessaire. On croit rêver en lisant dans Léon d'Ostie, le chroniqueur de l'époque, la description des constructions nouvelles, et l'énumération des trésors inestimables semés à profusion dans la basilique : colonnes, candélabres, balustrades, statues et lampes d'argent massif ; autels d'or émaillés à Byzance; mosaïques des marbres les plus rares; missels enrichis de pierres précieuses. Et quand la basilique fut finie, il voulut la clore dignement par les magnifiques portes de bronze qui existent encore, portant en lettres d'argent la liste des possessions de l'abbaye.

Quand tout fut terminé, Didier voulut que la dédicace répondît par sa solennité aux splendeurs de la basilique. Il se rendit à Rome, et pria Alexandre II, qui siégeait alors sur la chaire de Saint-Pierre, de venir au Mont-Cassin avec toute sa cour, pour consacrer de ses mains les murailles du nouveau temple. Le pape accepta, et comme l'Italie était alors en paix, il appela autour de lui tout ce qu'elle renfermait d'illustre par la naissance, par les vertus et par la valeur guerrière. Six cardinaux, au nombre desquels Hildebrand et Pierre Damien ; dix archevêques, quarante-trois évêques et une foule d'abbés, de clercs et de laïques accourus à l'appel du pape de tous les points de l'Italie assistaient à la dédicace. Au nombre des seigneurs les plus puissants, on distinguait Richard, le premier prince de Capoue qui fut de sang normand ; ses fils Jourdain et Rainulfe, Gitulfe, prince de Salerne; les deux Sergius, l'un duc de Naples, l'autre duc de Sorrente. Ce fut sans contredit un grand et singulier spectacle présenté par la nouvelle basilique du Mont-Cassin que cette réunion des chefs lombards et normands, représentant deux peuples qui ont tant pesé sur les destinées de l'Italie, et dont le premier voyait s'évanouir sa puissance, tandis que le second commençait à élever la sienne. En ce jour (1er octobre 1071) l'abbaye renfermait dans son enceinte les personnages qui devaient présider aux destinées des générations de leur siècle, et le remplir du bruit de leur nom.

Avant de quitter l'abbaye, Alexandre II confirma par une bulle

Digitized by Google

tous les privilèges et toutes les concessions que ses prédécesseurs lui avaient accordés, et voulut rendre témoignage de la dédicace qu'il avait lui-même accomplie. Tous les prélats et princes présents signèrent à la suite du pontife, et en premier lieu, Hildebrand et Pierre Damien. Les archives du Mont-Cassin conservent encore ces précieux autographes.

Le Mont-Cassin était alors à l'apogée de sa grandeur. Les arts, qui partout ailleurs semblaient condamnés à l'oubli par les guerres et l'ignorance de l'époque, étaient au contraire appelés à une vie nouvelle dans l'abbaye de St-Benoît, et l'Italie entière doit être reconnaissante à Didier de les avoir sauvés du naufrage auquel ils semblaient condamnés. Et les moines n'assistaient pas comme simples spectateurs à cette renaissance de leur monastère : mais eux-mêmes y prenaient une part active. Du gouvernement de Didier datent les plus beaux manuscrits des Archives, les Missels aux lettres d'or que la main des moines ornait, après les avoir transcrits, de ces miniatures qui font l'admiration de notre siècle. La nouvelle bibliothèque s'enrichissait de nouveaux volumes : Écriture Sainte, Pères de l'Église, auteurs sacrés et profanes grecs et latins, médecine, jurisprudence ; et les moines, qui vivaient au milieu des plus nobles produits de l'intelligence des siècles passés, étaient les seuls à les conserver ; ils se familiarisaient avec les auteurs anciens et cherchaient à les imiter. — Ces nobles efforts donnaient à l'Italie des poètes, des chroniqueurs, des savants, dont la vie se passait à l'ombre de ces cloîtres bénis en dehors desquels tout n'était que guerres, ignorance et ténèbres. Constantin l'Africain, Alfano et Guaifer de Salerne, Albéric, Léon d'Ostie, Amatus, Pierre Diacre sont de cette époque. Le renom du Mont-Cassin était tel, que les souverains étrangers envoyaient à Didier des messagers pour lui demander quelques-uns de ses fils, afin de propager dans leurs royaumes l'ordre Bénédictin. Citons seulement St Étienne, roi de Hongrie, et Barisone, roi de Sardaigne. Les monastères tenaient à honneur d'être affiliés au Mont-Cassin, et nous lisons dans Léon d'Ostie que, — fait mémorable dans les annales du monachisme et trop peu connu, — ce fut sous Didier que l'abbaye de Cluny se réunit à celle du Cassin. Les moines venaient d'au delà des monts pour puiser à leur source les coutumes monastiques et les reporter dans leurs abbayes ; le Mont-Cassin était justement comparé au Sinaï dans ces vers que Didier inscrivait au front de l'arc majeur de sa basilique :

Digitized by Google

Hæc domus est similis Sinai sacra jura ferenti :
Ut lex demonstrat : hic quæ fuit edita quondam
Lex hinc exivit, mentes quæ ducit ab imis,
Et vulgata dedit lumen per climata sæcli.

Deux ans ne s'étaient pas écoulés depuis la dédicace de la basilique, et Alexandre II mourait, laissant l'Église sous la menace d'une furieuse tempête. Le jour même des funérailles du pontife défunt, et dans l'église même de Saint-Pierre-aux-Liens où elles se célébraient, Hildebrand était proclamé pape par l'unanime acclamation du clergé et du peuple.

Le lendemain de son élection, le nouveau pontife écrivait à Didier la première lettre signée de son nom de pape. Grégoire VII demandait à son ami et à ses moines l'assistance de leurs prières, et l'invitait à venir au plus tôt le trouver et lui apporter le secours de sa prudence et de ses conseils.

Alors commença pour Didier un nouveau rôle : celui de médiateur d'un côté entre les Normands et les Lombards qui continuaient à guerroyer entre eux dans les provinces méridionales, et qu'il tentait de réunir pour en faire les défenseurs du Saint-Siège menacé par Henri IV d'Allemagne ; et de l'autre, entre Henri lui-même et Grégoire. L'empereur cherchait à mettre l'abbé de son côté, mais Didier sut se montrer inébranlable et seul tenir tête à toute la cour impériale et aux évêques simoniaques qui soutenaient le parti de Henri IV. En même temps, il appelait Robert Guiscard au secours du pape, et l'on sait comment le duc Normand s'empara de Rome livrée par trahison à l'antipape Guibert.

Grégoire était redevenu maître de sa capitale, mais ne pouvant plus compter sur la fidélité des Romains qui l'avaient trahi, il sortit de Rome, escorté du duc Robert et de son armée, ainsi que de ceux qui lui restaient fidèles. Quelques jours après il arrivait au Mont-Cassin. « Je ne sais pas, dit l'illustre et docte confrère auquel nous « avons eu recours pour écrire ces lignes, si dans toute l'histoire de « notre Abbaye il y a quelque chose qui l'honore d'une gloire plus « belle que d'avoir été l'asile de ce grand pontife, alors que la « tyrannie d'un prince étranger, la faiblesse de l'épiscopat, la hon- « teuse rébellion de ses propres sujets semblaient avoir réduit « l'Église à une condition désespérée. » Didier reçut son ami et son souverain avec tous les témoignages de respectueuse sympathie que méritaient son caractère et ses malheurs, et exerça tous les devoirs de l'hospitalité bénédictine envers les cardinaux et les évêques qui avaient suivi le pape jusqu'à son départ pour Salerne,

Digitized by Google

qui devait être en ce monde le dernier séjour du grand Hildebrand.

Urbain II, fils de Cluny comme Grégoire VII et moine de la Cava comme Didier, se souvenait de cette hospitalité donnée à son prédécesseur par les moines du Mont-Cassin lorsqu'il leur adressait dans une Bulle en leur faveur les paroles suivantes : « Outre la sin-« gulière prérogative dont jouit votre Abbaye d'avoir été établie « par Dieu lui-même comme le premier de tous les monastères de « l'Occident... nous lui devons une grande reconnaissance pour la « libéralité avec laquelle elle a toujours secouru l'Église Romaine, « surtout à notre époque. En effet, elle n'a cessé de nous offrir un « soulagement dans nos tribulations, un refuge dans nos exils, un « lieu de repos constamment ouvert dans leurs malheurs aux fils « du Siège Apostolique. »

Grégoire mourait à Salerne, désignant au choix des cardinaux plus particulièrement Didier pour son successeur. Mais le saint abbé, loin de se rendre à leurs prières, s'occupait au contraire le plus possible à faire élire Othon, évêque d'Ostie. Dans ce but, il alla trouver les princes de Capoue et d'Aversa, il réclama le secours de la comtesse Mathilde, cherchant à réunir cardinaux et évêques à Rome, afin que l'élection du nouveau pontife se fît le plus tôt et le plus régulièrement possible. Mais apercevant que ses efforts étaient inutiles, et que c'était lui que tous voulaient élire, il retourna au Mont-Cassin, espérant ainsi échapper à leur persistance.

Pendant ce temps, Guibert l'antipape profitait de la vacance du Saint Siège pour affirmer plus hautement ses prétentions. Un grand nombre de cardinaux, d'évêques et de princes s'étaient réunis à Rome après la fête de Pâques, pour donner à l'Église le chef désigné par Grégoire. Didier, qui croyait qu'on ne songeait plus à l'élire, s'y rendit à son tour, sur l'appel de l'assemblée ; et la veille de la Pentecôte il se vit soudain entouré dans la diaconie de Ste-Lucie par une grande multitude qui le suppliait à genoux d'accepter la tiare. Didier resta inébranlable dans son refus. Tout ce que l'on put obtenir de lui, ce fut la promesse de désigner lui-même le sujet le plus digne, et de donner dans son abbaye l'hospitalité au nouveau pape et à toute sa suite, jusqu'à ce que la paix fût rendue à l'Église.

Didier désigna Othon, et l'élection allait avoir lieu, quand un des cardinaux protesta au nom des canons ecclésiastiques, qui défendaient qu'un évêque changeât de Siège. Alors les évêques, le clergé, le peuple entier, irrités de ce nouvel obstacle, se saisirent de Didier malgré sa résistance, le traînèrent à la basilique de Ste-Lucie, et l'élurent pape, le revêtant de vive force de la chape rouge, le seul des

Digitized by Google

insignes de la dignité pontificale qu'ils parvinrent à lui mettre. Quatre jours après, le nouvel élu s'enfuyait à Terracine, où il déposait les habits pontificaux et retournait s'enfermer dans sa chère abbaye.

Mais le schisme continuait. Un concile fut convoqué à Capoue, et Didier ne put refuser d'y assister. Alors les princes, les nobles romains, les évêques se jetèrent à ses pieds, le pressant de mettre un terme aux maux de l'Église. Après deux jours de résistance, il se rendit enfin, et le Dimanche des Rameaux, reprit les insignes du pontificat.

Il revint au Mont-Cassin pour y célébrer les fêtes de Pâques avec tous les membres du concile, et de là se dirigea vers Rome. Guibert qui s'y était renfermé en fut chassé par les troupes de Richard de Capoue, et l'entrée de Didier dans la capitale de la chrétienté fut un splendide triomphe. Le dimanche après l'Ascension il était consacré sous le nom de Victor III, en présence d'un grand nombre de cardinaux, d'évêques et d'abbés, et d'une immense multitude de peuple. Mais la prudence dont il était doué lui fit bientôt comprendre que le séjour de Rome était peu sûr : aussi au bout de huit jours il revint au Mont-Cassin, et ne rentra dans Rome que lorsque l'armée de Mathilde put veiller à sa sécurité. Alors il prit définitivement en main le gouvernement de l'Église.

Le pontificat de Victor III fut court, mais bien rempli. Plein de zèle pour la défense de la foi, et devançant la grande entreprise des croisades que son successeur devait si puissamment organiser, il assembla une armée composée de troupes venues de toutes les parties de l'Italie pour attaquer les Sarrasins d'Afrique. Lui-même leur donna l'étendard de Saint-Pierre, comme huit ans plus tard Urbain II devait donner la croix aux soldats de Godefroy de Bouillon, promettant la rémission de leurs péchés à ceux qui prendraient les armes contre les infidèles.

L'armée réunie par Victor III traversa la Méditerranée, s'empara de la ville de Mahdia, et dans une grande bataille défit complètement cent mille Sarrasins.

Victor se rendit alors à Bénévent, et quoique déjà malade, il y convoqua au mois d'août 1087 un concile, où il excommunia de nouveau l'antipape Guibert et ses partisans, et reproduisit les défenses faites au clergé de recevoir l'investiture de la puissance séculière.

Trois jours après la clôture du concile, le pape, dont la maladie s'était aggravée, sentant approcher sa fin, se fit transporter une dernière fois dans son bien-aimé monastère, voulant mourir parmi ses frères ; les cardinaux l'accompagnaient, ainsi que tous les prélats

Digitized by Google

du concile. A peine arrivé, il appela tous les moines au chapitre, et, après avoir frappé d'anathème quiconque de ses successeurs livrerait la moindre partie du domaine de Saint-Benoît à des mains étrangères, il élut, avec le consentement unanimes des moines, Odérise, prieur du monastère et cardinal, pour le remplacer dans la dignité abbatiale, qu'à l'exemple d'Étienne IX il avait conservée jusqu'alors.

Il appela ensuite autour de lui tous les cardinaux, et prenant par la main le même Othon, évêque d'Ostie, qu'il avait déjà deux fois tenté de faire élire à sa place : « Recevez-le, leur dit-il, et consacrez-« le chef de l'Église Romaine. »

Alors, ayant pourvu au gouvernement de l'Église universelle et de son Abbaye, il ne songea plus qu'à se préparer à la mort. Ce qui le consolait à l'heure suprême, c'était la pensée qu'il se trouvait dans le lieu même qu'avait habité et où avait son tombeau ce grand saint Benoît, dont il avait été l'image sous bien des rapports, et auquel il s'était donné dès sa jeunesse ; qu'il mourait à l'ombre du cloître et près de la basilique qu'il avait élevés à sa gloire, et que les mains de ses fils lui fermeraient les yeux. Pour leur rappeler davantage l'esprit de paix et d'amour à la vie monastique dont sa vie avait été l'expression, il fit creuser son tombeau dans la salle du chapitre, et trois jours après (16 septembre 1087) il rendait l'âme à Dieu, dans ce monastère qui avait été ce qu'il avait eu de plus cher en ce monde, et qu'il avait préféré aux grandeurs du siècle et à la plus haute dignité que l'homme puisse rêver ici-bas.

Huit siècles se sont écoulés, depuis que Victor III trépassa si tranquillement dans son abbaye. La basilique, les cloîtres, le chapitre qu'il avait construits, la tombe même qu'il s'était choisie, tout cela est tombé sous les coups du temps. Mais si l'édifice matériel de l'abbé Didier a disparu, l'esprit qui l'éleva lui a survécu, vivifiant la demeure où il avait fait fleurir la piété, l'art et la science. Aussi sa mémoire, déjà vénérée par ses contemporains, a continué d'être l'objet du culte des moines de Saint-Benoît.

En 1887, tout était prêt pour la célébration du huitième centenaire du glorieux Pontife, et le cardinal Bartolini, Protecteur de l'Ordre, devait venir rehausser par sa présence les fêtes projetées. Auparavant, il tint à aller à Florence, pour reconnaître lui-même les reliques des Sept Fondateurs des Servites, dont on préparait la canonisation. — Mais une courte maladie l'emportait, peu de jours à peine après son arrivée, et au Mont-Cassin, au lieu du centenaire de saint Victor III, ce furent les funérailles du cardinal Bartolini que l'on célébra, car, suivant ses dernières volontés, son corps fut rap-

Digitized by Google

porté à la vieille archi-abbaye, où il repose à l'ombre de la tour que notre Bienheureux Père avait habitée pendant sa vie sur la sainte montagne.

Diverses circonstances avaient fait remettre d'une année à l'autre les fêtes de S. Victor. Cette année-ci, Mgr Nicolas d'Orgemont, archi-abbé du Mont-Cassin, jugea qu'il ne fallait pas attendre davantage pour rendre à son illustre et saint prédécesseur,sur le siège de S.Benoît les honneurs que la piété des moines avait décidés depuis déjà cinq ans.Comme en 1884,à l'occasion du millénaire du glorieux abbé et martyr St Berthaire, dont notre Revue publia alors une relation, le corps du saint pape fut extrait de dessous l'autel qui lui est consacré dans la basilique Cassinienne, et transporté dans le reliquaire. L'autel lui-même, solennellement consacré en 1727, lors de la dédicace de l'église par Benoît XIII, avait besoin d'une nouvelle consécration, la table ayant été accidentellement brisée. Le 6 septembre, Mgr l'archi-abbé consacrait le nouvel autel. Le 14, les reliques du saint pape étaient soigneusement inventoriées et placées dans une nouvelle châsse de plomb : celle-ci à son tour était renfermée dans une caisse de cyprès,qui fut scellée aux armes de l'abbaye et de l'archi-abbé, puis exposée au maître-autel de la basilique.

Le 16, jour même de la fête du Saint, la Messe Pontificale fut chantée par l'archi-abbé : on avait espéré la venue de S. Éminence le cardinal Sanfelice, archevêque de Naples,qui n'oublie pas, sous la pourpre romaine, qu'il fût moine de la Cava,et qu'il a fait son noviciat au Mont-Cassin : mais la visite promise fut empêchée au dernier moment. Une députation des moines de la Cava était venue affirmer par sa présence les antiques liens de fraternité qui ont toujours uni les deux abbayes, auxquelles S. Victor avait appartenu. Le T. R. Père Dom Benoît Bonazzi, prieur titulaire de Lérins, fit le panégyrique du saint, montrant à son auditoire que prince, cardinal, pape enfin, S. Victor n'avait jamais cessé d'être fils de St-Benoît. Après la messe, eut lieu la procession qui se déroula le long des immenses cloîtres : la châsse du saint fut reportée à sa chapelle et replacée sous l'autel ; puis l'archi-abbé remontant au maître-autel, donna aux fidèles qui remplissaient l'église la bénédiction papale, à laquelle était unie l'Indulgence plénière par concession toute spéciale de Sa Sainteté Léon XIII.

Espérons que la protection du saint pape couvrira toujours l'abbaye qui lui fut si chère, et qu'il préféra à la plus haute dignité que l'homme puisse rêver ici-bas. D. A. L. du Mont-Cassin.

Digitized by Google

UNE NOUVELLE DÉFENSE DE GERSEN.

JE croyais Gersen enterré sous la masse des nombreux travaux publiés soit contre lui, soit en faveur de ses compétiteurs. Il n'en est rien, semble-t-il. A la fin de l'année dernière, il ressuscitait bel et bien, sortait de Sorbonne tout brillant de santé, drapé d'une majestueuse coule bénédictine, et portait en guise d'authentique les titres nécessaires pour revendiquer et la réalité de son existence et ses droits d'auteur injustement spolié. Cet authentique, revêtu du sceau de la Faculté des lettres de Paris (1) et dressé en un latin doctoral, contenait en substance les idées suivantes :

Depuis trois siècles, y est-il dit, on n'a cessé de rechercher le véritable auteur de l'*Imitation*. On aurait désiré l'attribuer à un français, mais les titres de saint Bernard ou de Gersen n'étant pas assez solides, on a dû se tourner, *fere inviti* (p. 105) vers d'autres pays. En premier lieu on y constate, que l'*Imitation* a été écrite pour des moines, que son auteur a vécu parmi eux, non comme un simple mortel, mais en qualité d'abbé ou de prieur, fait que l'on peut déduire des chapitres où il est question *ex professo* de la direction des moines. Ce ne fut ni un chartreux, ni un cistercien, ni quelque autre religieux de l'ordre des Frères-Mineurs ou des Frères-Prêcheurs, mais étant donné les rapports intimes qui existent entre le texte de l'*Imitation* et celui de la Règle de Saint-Benoît, ce doit être quelque Bénédictin. C'est la conclusion qu'imposent la première lettre du Codex Cavensis, dans laquelle se trouve représenté un bénédictin, l'emploi du mot « Dom » (*Imit.*, I, III, 5), et la lettre D placée devant le nom de Jean dans l'édition de Venise de 1501. Mais quel est ce bénédictin ? Évidemment ce Gersen qu'indiquent certains manuscrits et qui doit avoir vécu en Italie, puisque ces manuscrits ont été trouvés dans la Haute-Italie, ce Gersen que l'édition de Venise fait abbé de Verceil. Avec Gersen, on s'explique les nombreux gallicismes de l'*Imitation* qu'on doit retrouver dans la Haute-Italie, appelée jadis Gaule-Cisalpine. L'époque de sa composition est facile à préciser à l'aide des indices suivants : la foi tranquille et sincère, la mention de pèlerinages, de soies à envelop-

1. *De auctore libri de Imitatione Christi*. Disceptatio quam thesim Parisiensi Litterarum Facultati proponebat Leo Benard. Parisiis, Hachette, 1891, 126 pp. in-8°.

Digitized by Google

per les reliques de saints, la rareté du souvenir de Marie, qui n'y est rappelée que deux fois, le blâme jeté sur les controverses relatives aux dogmes, l'éloge des chartreux et des cisterciens, la condamnation des vaines disputes sur les mérites des saints, le peu de développement donné au portrait du diable, l'absence de toute allusion à la fête du Saint-Sacrement, le fait que des auteurs du XIIIe et du XIVe siècle semblent avoir eu connaissance de l'*Imitation*, la mention de saint François et de saint Antoine de Padoue comme décédés depuis peu de temps, enfin certains usages particuliers au XIIIe siècle, permettent de dater l'*Imitation* de ce siècle illustre entre tous. On pourrait peut-être objecter que ce livre a été composé en divers temps et par divers auteurs, mais l'unité de l'œuvre elle-même, l'unité de la doctrine font prompte justice de cette opinion. Impossible donc de défendre encore Thomas à Kempis : la comparaison des différents manuscrits de l'*Imitation* montre à l'évidence que le manuscrit d'Anvers n'est qu'une copie faite par Thomas, et une copie défectueuse. Ses écrits n'ont rien de commun ni pour le fond ni pour la forme avec l'*Imitation*. L'auteur de ce dernier ouvrage s'élève de toute sa hauteur au-dessus de Thomas « *quantum lenta solent inter viburna cupressi* (1). »

Certes les résultats des recherches de cette thèse sont extrêmement intéressants, et il faut savoir gré à son auteur d'avoir tenté de donner la solution d'un des problèmes qui ont le plus longtemps et le plus violemment passionné le monde des érudits. On a tant écrit sur l'auteur de l'*Imitation*, sur Gerson, sur Gersen, sur Thomas à Kempis ! La polémique dure depuis trois siècles : l'auteur nous apprend qu'elle fut plus particulièrement orageuse au XVIIe siècle, témoin les nombreux ouvrages qu'il cite relativement à cette controverse, dont il donne un rapide aperçu jusqu'à l'an 1848, époque à laquelle parurent les « *Recherches sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ* », de Mgr Malou. *Hactenus historia dissidii !* (p. 8), sauf à retrouver cités en note les ouvrages du Dr Cruise (London, 1888), de Ducis (Annecy, 1876) et de Puyol (1881).

Heureuse illusion que de pouvoir vivre dans l'ignorance des nombreux travaux publiés en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Hollande ! Eh quoi ! on ignore les travaux les plus favorables à la thèse gerséniste, tels que ceux du P. Mella (*Della controversia Gerseniana*, 1875), surtout du bénédictin viennois dom Célestin Wolfsgruber (*Giovanni Gersen, sein Leben und sein Werk*, Wien, 1880) ; on ne semble pas connaître les travaux de l'italien Santi, des

1. PP. 105-107.

Digitized by Google

allemands Grube (*Hist. pol. Blätter*, LXXXVI, 810 sqq), Funk (*Hist. Jahrbuch.*, 1881), Denifle (*Zeitschrift f. Kath. Theol.*, 1882 et 1883), des hollandais Spitzen (1881), et V. Becker, S. J. (*Précis historiques*, 1889); on ne tient pas compte de l'ouvrage du Dr Cruise (*Thomas à Kempis*, London, 1887) et de sa « *Note sur le Codex Paulanus de l'Imitation de* JÉSUS-CHRIST » (*Précis historiques*, 1890); on assure même que celui-ci ne fait que répéter des arguments cent fois réfutés: assurément c'est un procédé commode, fort peu scientifique et extrêmement dangereux. La thèse susdite, approuvée par la faculté des lettres de Paris, fût venue à point en 1848; en 1891 elle est arriérée de près de cinquante ans. Je n'entreprendrai pas d'en faire la contrepartie; il suffit pour cela de renvoyer le lecteur aux travaux publiés sur Thomas à Kempis depuis 1880; car il serait fatigant et de peu de profit de remonter trop haut. La France n'en a guère produit, et sauf l'article de M. Loth dans la *Revue des questions historiques*, article qui a été sérieusement réfuté par le Dr Cruise et par le P. Becker, c'est à l'étranger qu'il faut les chercher. A l'heure présente les manuscrits de l'*Imitation* sont mieux connus, méthodiquement classés, chronologiquement fixés, et l'on est mal venu d'en appeler aux procès-verbaux du XVIIe siècle pour discuter leur âge et leur provenance; on sait à quoi s'en tenir sur le fameux Codex *De Advocatis* et sur la supercherie du *Diarium de Advocatis*. Ce travail de classement existe, et l'on ne s'avisera plus, à moins de passer pour arriéré, de faire remonter quelque manuscrit de l'*Imitation* au delà du XVe siècle. N'ayant pas à prouver la paternité de Thomas à Kempis, je ne m'arrêterai qu'à un seul point, la paternité présumée du bénédictin Gersen, puisqu'on veut à tout prix le faire entrer dans nos rangs. Je fais même abstraction de l'existence problématique de Gersen, personnage que je reléguerais volontiers dans le monde des mythes, et je me borne à montrer que les preuves données en faveur de l'origine bénédictine de l'auteur de l'*Imitation* n'ont aucun fondement sérieux.

Certes l'ouvrage a été composé pour des moines, disons plus correctement pour des religieux et par un religieux. On lui trouve des rapports avec la règle de Saint-Benoît; il serait aussi facile de lui en trouver avec tout autre ouvrage ascétique du moyen âge et plus particulièrement avec les livres religieux du XVe siècle. Thomas à Kempis appartenait à la congrégation des chanoines-réguliers de Windesheim, et Jean Busch, le grand réformateur du XVe siècle, dit précisément de cette congrégation : « *Ea, quæ nos habemus in statutis, omnia pœne in regula continentur S. Bene-*

Digitized by Google

dicti! (1) » Ces relations expliquent aisément les points de contact qui peuvent exister entre la doctrine de saint Benoît et celle de l'*Imitation*.

On fait ensuite valoir la figurine d'un bénédictin dessinée dans une initiale du *Codex Cavensis*. L'argument n'est pas probant ; on comprend aisément qu'un copiste bénédictin ait dessiné un moine de son ordre dans un manuscrit dont les premiers mots : *qui sequitur me* s'adressaient aussi bien à lui qu'à tout autre religieux. Attribuera-t-on, par exemple, le *Miroir historique* de Vincent de Beauvais à un moine de Cluny ou de Cîteaux, parce que la première lettrine ou la miniature initiale représenteraient un bénédictin ou un cistercien ? Et il ne faut pas oublier dans le cas présent que la figurine du *Codex Cavensis* est de date plus récente que le Codex lui-même (2). Quant au sens du verset : « *Dic mihi, ubi sunt modo omnes illi Domini et Magistri, quos bene novisti dum adhuc viverent et studiis florerent?* » (*Imit.*, I, III, 5), il me semble qu'il est pour le moins hasardé de traduire le mot *Domini* par *Doms* et d'y trouver une allusion aux bénédictins. D'abord l'expression de *fratres* est plus officielle chez les moines que celle de *Domini*, lorsqu'on parle des membres de la communauté ; ensuite ce terme s'applique également à d'autres religieux, et sous la forme *domini* à peu près à tout le monde. C'est donc chercher un jeu de mots là où il n'y en a pas. Enfin la fameuse édition de Venise n'apporte aucun argument en faveur de Gersen. Le mot « *Joannes* » s'y est glissé après coup et en remplacement du mot « *Thomas* » plus ou moins soigneusement gratté. C'est le gerséniste Delfau lui-même qui en fait l'aveu (3).

Si nous nous prononçons ouvertement contre l'origine gerséniste de l'*Imitation*, si même, pour notre part, nous doutons de l'existence du personnage, nous ne voyons pas en quoi l'honneur de l'ordre bénédictin pourrait en être diminué. *Amicus Plato sed magis amica veritas.* A chacun son droit, c'est la loi de la justice.

D. U. B.

1. Leibniz, *Scriptores*, II, 844. Cf. *Hist. pol. Bl.*, tome 87, p. 759.
2. Denifle, ap. *Zeitschrift für Kath. Theol.*, 1882, p. 701.
3. *Liber de Imit. Christi Gerseni iterato assertus*, p. 92. Cf. Denifle, l. c.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Sont décédés :

Le 6 novembre, près le monastère de Saint-Pierre de Solesmes de la Congrégation de France, le Révérend Père *Dom Paul Piolin*, O. S. B., dans la 76me année de son âge et la 51me de sa profession monastique.

Le 15 novembre, au Monastère de Notre-Dame de Montserrat d'Emaus à Prague, notre bien-aimé confrère, le Révérend Père *Dom Andréas Scheuchl*, O. S. B., dans la 35me année de son âge et la 5me de sa profession monastique.

BIBLIOGRAPHIE.

Notices historiques sur les Congrégations et communautés religieuses et sur les Instituts de Missionnaires du XIXe siècle, par Charles Tyck, vicaire de St-Quentin, à Louvain. — Louvain, Ch. Peeters, 1892 ; in-8°, avec 34 portraits lithographiés.

SI la vie religieuse est la floraison de l'esprit catholique dans le monde, il faut reconnaître que le XIXe siècle, malgré ses défauts, occupe un rang éminent dans les annales de l'Église. Aucun de ses prédécesseurs n'a vu un tel épanouissement, une telle fécondité, dans les rangs de la milice claustrale. On le savait, mais jamais jusqu'ici on n'avait vu dresser le bilan de ce qu'a produit notre siècle, si diffamé, en fait de Congrégations religieuses, dévouées aux œuvres de zèle, de sanctification, de charité.

Ce bilan, un digne prêtre du diocèse de Malines vient de l'entreprendre et de le mener à bonne fin. Il faut l'avoir vu à l'œuvre pendant les années de son rude labeur, pour soupçonner ce que lui a coûté de recherches et de démarches ce volume qu'il nous présente si modestement sous le titre de simples *notices*. Pour être vrai, disons plutôt que le Rév. M. Tyck vient d'écrire un important chapitre de l'*Histoire de l'Église ;* car la vie religieuse est sa vie intime, et plus encore que les grands événements extérieurs, elle fait connaître sa force, son influence, son but, sa mission.

Il est beau, et c'est un nouveau signe du temps, de voir un membre de ce clergé séculier si admirable et si dévoué de notre époque, proclamer à haute voix l'utilité et les mérites de la vie religieuse et consacrer tous les loisirs que lui laisse son saint ministère à la glorification de la vie des conseils évangéliques. De plus en plus, à mesure que les ennemis de l'Église augmentent en nombre et en hostilité, il faut que les deux grandes branches du clergé se serrent fraternellement la main et se soutiennent mutuellement, pour travailler à la même œuvre dans un parfait accord.

Quant au contenu de cet excellent livre, nous ne pouvons en donner qu'une bien faible idée, en disant que M. Tyck traite successivement et dans le plus grand ordre, de toutes les Congrégations religieuses d'hommes et de femmes, fondées en ce siècle, en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique et en Océanie. La Belgique ouvre la liste avec 82 instituts ; l'Alle-

Digitized by Google

magne en a 12, l'Autriche 3, l'Espagne 9, la France 197, la Hollande 19, les îles Britanniques 15, l'Italie, 40, la Suisse 1. Cinq instituts en Afrique, 17 en Amérique, 12 en Asie, et 2 en Océanie, viennent se ranger à la suite de ceux du vieux continent. Cela fait un total de 414 instituts religieux nouveaux dont l'auteur fait consciencieusement l'historique, dont il indique l'esprit et le but. Et ce nombre doit être encore augmenté considérablement, car beaucoup de paragraphes de notre livre contiennent un groupe d'institutions religieuses différentes, plus ou moins apparentées.

Enfin, M. Tyck nous donne encore deux précieux appendices. Dans le premier, il traite d'abord des *persécutions* exercées contre les couvents au XIXe siècle ; puis des *réformes* introduites par Pie IX dans les instituts anciens ; enfin, de la *méthode* observée par la Congrégation des Évêques et Réguliers dans l'approbation des instituts à vœux simples. Le second appendice nous donne des renseignements sur l'origine des *instituts anciens*, ayant des établissements en Belgique, et se termine par une *statistique* des maisons religieuses belges, classées par diocèses.

D. G. v. C.

Le Bienheureux Godefroid comte de Cappenberg, de l'ordre de Prémontré. Notice par I. V. S., O. P. Bruxelles. Librairie générale, 1892, 132 pp. in-16.

LA vie du B. Godefroid, racontée à l'aide des meilleurs travaux publiés sur le monastère de Cappenberg, nous reporte au berceau de l'ordre de Prémontré et plus particulièrement à l'origine du monastère de Cappenberg que le comte Godefroid établit au sein même de son château et qu'il sanctifie par ses vertus. A ses côtés se trouvent son frère Othon, qui lui aussi revêt la blanche livrée de S. Norbert et ne tarde pas à occuper la place de prévôt, Judith, épouse de Godefroid, Béatrice et Gerberge, ses sœurs, qui sanctifient le monastère bâti au pied de la montagne. Le Rév. M. Van Spilbeeck, l'auteur de cette notice, n'a rien négligé pour rendre son opuscule aussi attrayant qu'instructif. Son but premier est de populariser le culte du Bienheureux en racontant d'une manière simple sa vie et ses miracles ; mais il sait aussi y mêler des détails intéressants qui le feront agréer de ceux qui s'occupent d'histoire monastique.

Les Archives de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus et au Sacré Cœur de Marie, tirées des œuvres de sainte Mechtilde, de sainte Gertrude, du Vénérable Père Eudes, et de la bienheureuse Marguerite-Marie par le Révérend Père GRANGER, missionnaire de Notre-Dame de la Délivrande. En 3 volumes. — Tome I.

(Imprimerie Saint-Martin, Ligugé (Vienne). Un volume in-18 de plus de 800 pages.)

« POUR avoir du Sacré-Cœur, dit l'auteur dans son avertissement, la connaissance la plus exacte et la plus complète qu'il soit permis d'espérer ici-bas, il suffit d'écouter les paroles si nombreuses et trop ignorées

Digitized by Google

qu'il a bien voulu adresser à ses apôtres privilégiés. » Ce sont les révélations de Notre-Seigneur à sainte Mechtilde et à sainte Gertrude qui forment la matière de ce premier volume ; elles contiennent, sur le Sacré-Cœur, des pages qui n'ont jamais été égalées pour la sûreté de la doctrine et l'onction de la piété, mais qui malheureusement sont trop peu connues et ne sont pas d'ailleurs à la portée de tout le monde. Le Père Granger en a extrait les passages les plus pieux et les plus significatifs : il en explique le sens mystique si profond, les présente dans un ordre logique, en un mot, il expose la doctrine complète des deux Bénédictines du XIIIe siècle sur le Sacré-Cœur : un grand nombre de notes reproduisent ces passages dans le texte latin.

Dans une magistrale introduction de 200 pages, l'auteur développe l'enseignement théologique de l'Église sur ce sujet.

Chaque volume forme un tout complet.

Le livre imprimé sur beau papier vergé et en caractères nets et bien choisis, fait le plus grand honneur à l'Imprimerie Saint-Martin de Ligugé.

Œdipus Tyrannus of Sophocles, music for male chorus and orchestra, by John Knowless Paine. Published by Arthur Schmidt, Boston, 146, Tremont Street (Amerique). op. 35.

L'ŒUVRE dont on vient de lire le titre contient la musique des chœurs de la célèbre pièce de tragédie grecque, avec le texte original et une traduction anglaise. Représentée déjà en plusieurs villes du nouveau monde, elle a recueilli le succès dû à sa double valeur comme tragédie et comme musique.

On connaît le mythe qui a inspiré le poète grec. Les vieillards thébains qui forment le chœur s'unissent à l'action par des chants d'un caractère de plus en plus lugubre et poignant. M. Paine a su s'inspirer dignement de son immortel modèle. Ses chœurs sont d'un effet saisissant. Nous regrettons qu'il n'ait pas mis aussi en musique la navrante complainte qui accueille au septième l'arrivée sur la scène du malheureux Œdipe privé de la lumière. Aurait-il craint l'effet trop violent de cette apparition ? Le théâtre moderne nous a habitués à bien d'autres audaces.

Par contre nous aimons à signaler le n° 4, *allegro maestoso* qui rend avec un rare bonheur la protestation du chœur contre la défiance de la reine à l'égard de la véracité des oracles ; en outre, l'*andante* du cinquième chant où la question τίς σε, τέκνον, τίς σέτιχτε prélude admirablement à la pleine révélation de l'horrible et triste réalité. Ce sont là des accents qu'on ne peut oublier.

Un des mérites principaux de l'œuvre de M. Paine se trouve dans la reproduction aussi fidèle que possible de la musique du théâtre grec, du moins par les éléments vocaux et les combinaisons rythmiques. Rien que des voix d'hommes, même pour les rôles de femme suivant l'usage antique.

Au point de vue du rythme, M. Paine a utilisé les importantes découvertes faites il y a quelques années au sujet des lois rythmiques qui règlent les chœurs dramatiques des Grecs, par le Dr. F.-X. Heinr. Schmidt, actuellement professeur au collège de Hagen en Westphalie. Ce qui sans doute a largement contribué au caractère frais et entraînant de ces pages. Pour ce

Digitized by Google

qui concerne l'harmonie et la mélodie, l'antiquité ne possédait ni la clef ni les ressources de l'art si puissant et si riche d'aujourd'hui, ressources dont notre âge a le droit d'être fier et d'user. Aussi M. Paine compose-t-il de belle et bonne musique moderne qui nous rappelle beaucoup celle de Max. Bruch.

Le postlude avec ses accents navrants fait même penser à la finale de l'*Africaine* de Meierbeer, moins certes l'accent de désespoir qui caractérise cet opéra.

L'*Œdipus Tyrannus*, dont le succès est assuré, ne sera pas, nous l'espérons, la dernière œuvre de M. Paine.

De Doctrina et Meritis Joannis Van Ruysbroeck. *Dissertatio theologica quam cum subjectis thesibus... pro gradu Doctoris S. Theol. in Univ. cath. Lov. prop.* Alfredus Auger. — Louvain, Van Linthout, 1892.

Le grand mystique de Groenendael ne mérite pas seulement le titre d'*admirable* pour l'élévation de ses doctrines, l'excellence de ses vertus lui a conquis, de son vivant déjà, une estime universelle, devenue un vrai culte public après sa mort. La cause de sa béatification commencée en 1624 sous le gouvernement de Mgr Boonen, et interrompue pour des raisons qu'on ignore, vient d'être reprise par S. Éminence le Cardinal Goossens. C'est cet heureux événement, plein de promesses, qui a inspiré à M. le Docteur Auger de consacrer sa thèse doctorale à ce personnage, une de nos gloires nationales les plus pures. Comme le titre de son travail l'indique clairement, M. l'abbé Auger divise son étude en deux parties distinctes : dans la première il examine la doctrine de Jean Van Ruysbroeck; dans la seconde, il s'attache à ses vertus. L'une et l'autre partie contiennent des questions du plus haut intérêt. Les écrits du contemplatif de Groenendael ont toujours vivement occupé les écrivains mystiques, surtout à l'étranger. Même au point de vue littéraire, on y trouve des qualités à tout le moins surprenantes, que Monsieur Maurice Maeterlinck a essayé naguère de caractériser dans une longue préface à sa traduction de l'*Ornement des Noces spirituelles*. L'élévation des pensées de Ruysbroeck a été cause que souvent sa doctrine a été mal comprise. De là pour l'auteur de cette étude le besoin de le venger des injustes reproches auxquels sa doctrine a été en butte.

L'intérêt supérieur qui s'attache à la thèse de M. Auger nous engage à y consacrer un article spécial, peut-être même une série d'articles. C'est pourquoi nous sommes sobres aujourd'hui de développements, mais non d'éloges.

D. L. J.

Pèlerinages monastiques par le moine Théophile O.S.B., tome II. Avignon Seguin, 1892, 384 pp. in-8°.

Le moine Théophile continue le cours de ses pérégrinations, et, disons-le de suite, pour notre plus grand profit. Si « Dieu aime le pèlerin », comme le porte le Motto de son livre (*Deut.*, X, 18), nous aimons aussi

Digitized by Google

celui qui nous instruit et nous édifie par le récit des pèlerinages qu'il a entrepris. En bon moine, le moine Théophile a porté ses pas aux principaux sanctuaires monastiques ; il s'y est arrêté avec joie, il les a visités en détail et leur a rendu en quelque sorte une vie nouvelle en les éclairant de la lumière des âges passés. Cette fois, c'est le Mont-Cassin, Saint-Victor et N.-D. de la Garde à Marseille. Le Mont-St-Michel, Argenteuil, La Sainte-Baume, N.-D. de Soulac et Rocamadour qui font l'objet de ses récits. Ces pérégrinations sont attrayantes et édifiantes. Grâce à ses nombreuses connaissances d'histoire monastique, le moine Théophile, citons son vrai nom le R. P. Dom Th. Bérengier, bénédictin de Sainte-Madeleine de Marseille, a su répandre sur son journal de voyage, un charme tout particulier. Loin de se borner à des impressions personnelles et à des descriptions plus ou moins détaillées des merveilles de la nature ou de l'art, il a évoqué les souvenirs de l'histoire et a fait revivre d'une manière saisissante ces antiques pèlerinages que nos pères connaissaient si bien et visitèrent si souvent aux âges de foi. C'est une lecture aussi édifiante qu'instructive, et nous la recommandons vivement aux membres de notre ordre ; elle se prête tout particulièrement à la lecture en commun. Elle est de nature à fortifier l'amour d'un ordre illustré par tant et de si glorieux souvenirs.

D. U. B.

Johannes Janssen, 1829-1891. *Ein Lebensbild* vornehmlich nach den ungedruckten Briefen und Tagebüchern desselben entworfen von L. PASTOR (Portrait et fac-simile). Freiburg im Brisgau. Herder, 1892, pp. 152, 2 frs.

LE souvenir de Janssen est destiné à se perpétuer dans l'Allemagne catholique, car l'action de cet écrivain a été trop considérable pour qu'il s'éteigne après lui. Janssen a été l'homme d'une œuvre colossale, d'une œuvre qui a été la réhabilitation de l'Église et de la vérité. Fils dévoué de l'Église, patriote ardent, écrivain de talent, Janssen a recueilli un juste tribut de regrets qui justifient le vif désir exprimé de différents côtés de posséder sa biographie détaillée. Des dispositions testamentaires du professeur de Francfort retarderont de quelques années la publication de ce livre ardemment désiré. Toutefois, pour répondre aux légitimes exigences des admirateurs de l'illustre écrivain, le légataire de ses manuscrits, le Dr Louis Pastor, ami intime du défunt, si connu par sa magistrale « *Histoire des Papes* » vient de donner une vie de Janssen, esquissée surtout à l'aide des lettres et des mémoires du grand écrivain. Nous n'avons pas besoin de rappeler ici les grandes lignes de la vie de Janssen ; nous l'avons fait précédemment dans cette revue. Qu'il nous suffise d'appeler l'attention sur le mérite de cette biographie, où l'auteur a su si bien imiter le talent de son maître, celui de laisser parler les documents eux-mêmes. On y suit avec le plus vif intérêt la genèse de la vocation littéraire de Janssen, sa formation, son développement intellectuel, la préparation de son grand travail, l'accueil, qui lui fut fait dans le monde savant, ses relations, sa vie, son caractère. Cette lecture fortifie et soutient, car c'est le combat pour la vérité, pour l'Eglise et pour la patrie, qu'elle nous dépeint, c'est l'abnégation de soi-même dans la recherche de la vérité historique qu'elle prêche, c'est la nécessité des hautes études et des recherches laborieuses dans l'intérêt et pour la défense de l'Église qu'elle expose. La prochaine biographie de Janssen sera digne et du grand homme qu'elle doit faire revivre et de celui qui lui consacre son talent.

D. U. B.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 0000 115 808 242

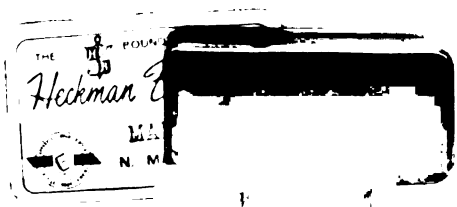

Digitized by Google

Digitized by Google